REPUBLIQUE FRANÇAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT

(Tome II)

N° 1 - JANVIER 2018

Réunion plénière
du Conseil départemental de la Dordogne

15 janvier 2018

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

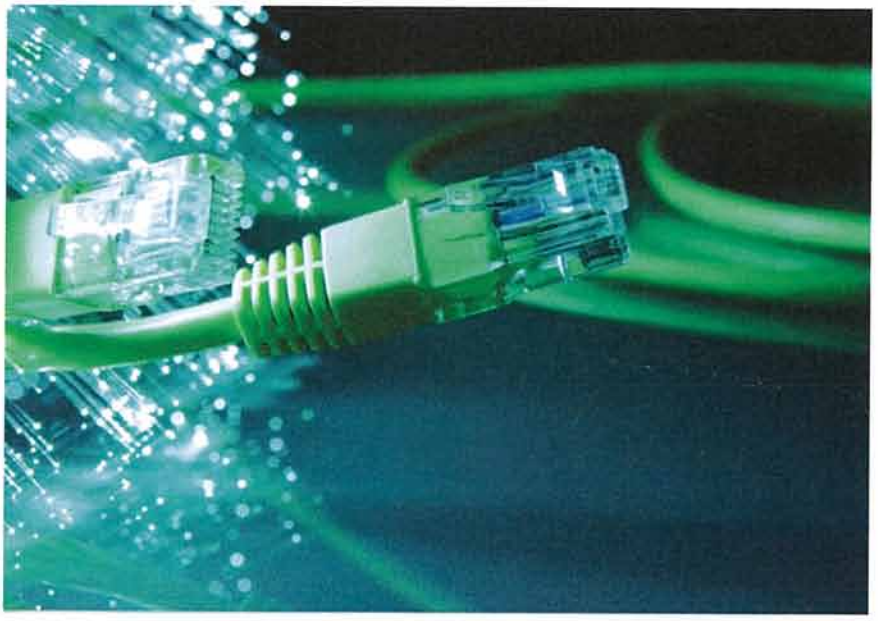

DELIBERATIONS

(N° 18-01 à 18-08)

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

Déposée au Contrôle de légalité le 25 Janvier 2018 et publiée le 25 Janvier 2018.

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la DORDOGNE

Délibération n° 18-01 du 15 janvier 2018

Orientations Budgétaires 2018

Rapport général

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

VU l'absence de Mme Annie SEDAN du Groupe Socialiste et Apparentés,

VU le pouvoir donné à M. Michel KARP par Mme Annie SEDAN,

VU les absences de Mme Natacha MAYAUD et de Mme Joëlle HUTH du Groupe Le Rassemblement de la Dordogne,

VU les pouvoirs donnés à M. Laurent MOSSION par Mme Natacha MAYAUD et à M. Thierry CIPIERRE par Mme Joëlle HUTH,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE des Orientations Budgétaires 2018 telles que présentées dans le rapport joint et ses annexes.

Déposée au Contrôle de légalité le 25 Janvier 2018 et publiée le 25 Janvier 2018.

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la DORDOGNE

Délibération n° 18-02 du 15 janvier 2018

Orientations Budgétaires 2018

Rapport sur la situation en matière de développement durable
du Département de la Dordogne.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 4ème, 2ème, 3ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

VU les absences de Mme Annie SEDAN, de M. Frédéric DELMARÈS et de Mme Maryline FLAQUIERE du Groupe Socialiste et Apparentés,

VU les pouvoirs donnés à M. Michel KARP par Mme Annie SEDAN, à Mme Cécile LABARTHE par M. Frédéric DELMARÈS et à M. Jean-Fred DROIN par Mme Maryline FLAQUIERE,

VU l'absence de M. Jacques AUZOU du Groupe Communiste, Front de Gauche et Apparentés,

VU le pouvoir donné à Mme Marie-Claude VARAILLAS par M. Jacques AUZOU,

VU les absences de Mme Natacha MAYAUD, de Mme Joëlle HUTH et de M. Adib BENFEDDOUL du Groupe Le Rassemblement de la Dordogne,

VU les pouvoirs donnés à M. Laurent MOSSION par Mme Natacha MAYAUD, à M. Thierry CIPIERRE par Mme Joëlle HUTH et à M. Thierry BOIDÉ par M. Adib BENFEDDOUL,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, à l'unanimité des membres présents
ou représentés,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable du Département de la Dordogne.

Déposée au contrôle de légalité et publiée le 25 JAN. 2018

SITUATION EN MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

EDITO

Quotidiennement maintenant, une étude, un rapport d'experts, de scientifiques, nous alertent sur l'état de notre planète. Le diagnostic est clair. Les effets du changement climatique se font déjà sentir, même localement. Les sécheresses s'amplifient, les phénomènes météorologiques catastrophiques augmentent. 20 millions de personnes sont d'ores et déjà des réfugiés climatiques, l'ONU en prévoit 250 millions à l'horizon 2050. Conséquence de ce changement et de notre trop grande consommation des ressources planétaires, la biodiversité s'écroule, 80% des insectes volants auraient disparu en 30 ans, on parle d'une 6ème extinction de masse des populations d'animaux.

De notre Dordogne, département sans doute plus épargné pour l'instant, ce constat peut nous paraître un peu abstrait, les problématiques, lointaines. Et qu'y pouvons-nous faire, à notre échelle, tout un chacun ?

Aujourd'hui, pas un document de planification, pas un schéma d'aménagement du territoire, de perspectives de développement à court et moyen terme n'intègre la problématique du réchauffement climatique. D'abord pour essayer de limiter son aggravation, mais aussi pour d'ores et déjà anticiper, en s'adaptant à ce changement, car il aura lieu, nous ne pouvons l'éviter.

Le Département s'implique fortement dans toutes ces réflexions au côté de nombreux acteurs. Au-delà de ces études, il faut maintenant agir, et rapidement. Nous n'avons pas attendu ce constat alarmant, depuis de nombreuses années, notre département agit concrètement au travers de multiples actions, qu'elles soient réglementaires ou non. Ce rapport 2017 sur la situation en matière de développement durable en est le reflet, même s'il n'est pas exhaustif, et l'on peut voir qu'à tous les niveaux, que ce soit écologique, social et économique, cette problématique irrigue l'ensemble des politiques de la collectivité. Certaines actions ont été lancées il y a plusieurs années et perdurent, de nouvelles émergent chaque année. C'est le cas notamment, pour ne citer que ces exemples, du programme « manger local » qui permet à tous les responsables de restaurations collectives de s'approvisionner plus facilement auprès des fournisseurs et producteurs locaux. C'est aussi le lancement d'une action sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments du Département, en choisissant des produits d'entretiens et des matériels d'équipements respectant la santé des agents et du public fréquentant nos locaux, et le lancement en 2018 d'une Maison numérique de la Biodiversité.

Ces actions font évoluer les pratiques et le fonctionnement propre à notre collectivité mais invitent l'ensemble des acteurs de notre territoire, toutes les collectivités, et chaque citoyen, à s'en emparer.

C'est l'affirmation de notre volonté d'être un territoire exemplaire dans ces domaines pour que le Département reste une terre attractive, où le bien vivre ensemble perdure à l'avenir.

Malgré le contexte difficile, qu'il soit budgétaire, ou lié au changement des compétences de notre collectivité, nous ne sacrifierons pas cette politique sur l'autel d'autres enjeux, au contraire, nous l'amplifierons les prochaines années. C'est un impératif.

Germinal PEIRO
Président du Conseil départemental

TABLE DES MATIERES

CADRE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE 4

1ère PARTIE : La prise en compte du Développement Durable dans la collectivité 6

CABINET DU PRESIDENT 7

DIRECTION GENERALE DES SERVICES 9

DIRECTION DES TERRITOIRES ET DU DEVELOPPEMENT 14

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES 34

DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA PREVENTION 48

DIRECTION DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DES SPORTS 64

2ème PARTIE : Focus sur 2 projets 73

Le Centre International d'Art Pariétal – Lascaux 4 : un chantier exemplaire 74

La gestion des sites départementaux au regard des finalités du développement durable 81

CONCLUSION 87

ACTIONS CLASSEES PAR IMPACT SUR LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE 89

CADRE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE

I - Rappel du cadre règlementaire

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, plus communément appelée « Grenelle II », prescrit aux collectivités la rédaction d'un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 précise les contours de ce rapport. Seules les collectivités locales de plus de 50.000 habitants sont soumises à la présentation de ce rapport préalablement au débat budgétaire. Le rapport doit comporter :

- Le bilan des actions conduites en matière de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité (objectif d'exemplarité),
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire (évaluation).

Ces bilans doivent comporter une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Le décret précise aussi que l'analyse doit être conduite au regard des cinq finalités du développement durable telles qu'énoncées par la loi dite « Grenelle II », à savoir :

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- Lutte contre le changement climatique.

II - Méthodologie 2016

Pour la méthodologie de cette 7ème édition, suite à une première analyse du compte-rendu d'activité des services, les directions et les services ont été contactés par téléphone, mail et, dans la mesure du possible, rencontrés. Ce travail est issu d'une quarantaine de rencontres et/ou entretiens téléphoniques. L'édition 2016 est constituée d'une sélection d'actions structurantes menées par le Département et ses partenaires le cas échéant. Elle n'a pas vocation à être exhaustive.

Un code couleur est attribué pour chacune des finalités afin de faciliter la lecture du rapport :

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations :

Lutter contre les inégalités sociales, économiques et environnementales et renforcer les liens entre les êtres humains, entre les sociétés et entre les territoires

Dynamique de développement suivant les modes de production et consommation responsable :

Favoriser l'innovation pour le développement d'un système économique durable et adopter des comportements écoresponsables en tant que prestataire de services à la population et en tant que consommateur

Epanouissement de tous les êtres humains :

Satisfaire les besoins essentiels (logement, accès à l'eau potable, la santé, un environnement sain), accéder à l'éducation et lutter contre la pauvreté et l'exclusion

Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource :

Protéger la biodiversité et les habitats, et lutter contre les pollutions des milieux (eau, air, sols)

Lutte contre le changement climatique :

Prendre en compte l'impact des actions sur les émissions de gaz à effet de serre

Cette année, il a été proposé de présenter les actions par direction. Non pour les comparer, mais pour que chacun, dans son domaine de compétences, découvre que ses actions rentrent dans le champ du développement durable, s'approprie les actions et trouve l'intérêt de les poursuivre voire de les amplifier.

Malgré la difficulté de définir le meilleur indicateur au regard du développement durable, il a été demandé à chaque service ou direction pilote de faire remonter des indicateurs de suivi pour mesurer l'impact du projet présenté.

Dans la mesure du possible, les services en charge du suivi des projets présentés ont transmis des données chiffrées. En l'absence d'indicateurs, aucun graphique n'illustre le projet. Les données transmises sont pour l'essentiel celles de 2016.

La gouvernance est un des éléments constitutifs du concept de développement durable. Une graduation de cette dernière est associée à chacun des projets symbolisant l'échange entre les individus. Il est à noter que ni la loi et encore moins le décret ne donne d'indication pour évaluer le socle de gouvernance. Cette absence de cadre légal explique ce choix propre à notre collectivité.

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

1ère PARTIE : La prise en compte du Développement Durable dans la collectivité

CABINET DU PRESIDENT

SERVICE DE L'ORGANISATION GENERALE

Plateforme de dématérialisation des flux entrants

Service pilote : Cabinet du Président – service de l'Organisation Générale

Gouvernance :

Service de l'Organisation Générale et la DSIN en relation avec les services concernés

Production et consommation responsable

Le Département de la Dordogne a souhaité la mise en place d'une plateforme de dématérialisation des flux entrants dans le cadre du projet plus global « Outil de Production et d'Archivage des Documents Electroniques » (OPADE). Ce projet favorise la gestion collaborative et l'intégration de la dématérialisation des procédures de la réception à l'archivage.

La numérisation a été effectuée tout d'abord pour les courriers entrants de la direction des systèmes d'information et de télécommunication. Ensuite, la dématérialisation des courriers entrants a concerné la direction des routes et du patrimoine paysager, les unités d'aménagement et le parc départemental. Les agents ont donc numérisé 8 682 courriers pour un total de 37 593 pages en 2016.

En 2017, sont concernés par cette dématérialisation, la Direction du Patrimoine Bâti, les Archives Départementales et le Service de la Vie Associative (ce dernier est en test sur un mois car il n'existe pas de passerelle entre les outils de gestion du courrier et de gestion des subventions).

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Réseau Ciné Passion

Service pilote : Cabinet du Président – Direction de la Communication

Gouvernance :

Convention entre le Département et Ciné-Passion

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Production et consommation responsable

Epanouissement de tous les êtres humains

Lutte contre le changement climatique

Le Conseil départemental soutient activement la dizaine de salles de cinéma permanentes. L'existence de ce réseau de proximité qu'est Ciné-Passion permet la diffusion et la promotion du cinéma en milieu rural. Outre la projection dans ces 11 lieux sédentaires, le réseau Ciné-Passion assure des projections itinérantes dans une quinzaine de lieux de plein air l'été ou de lieux couverts en dehors de la saison estivale.

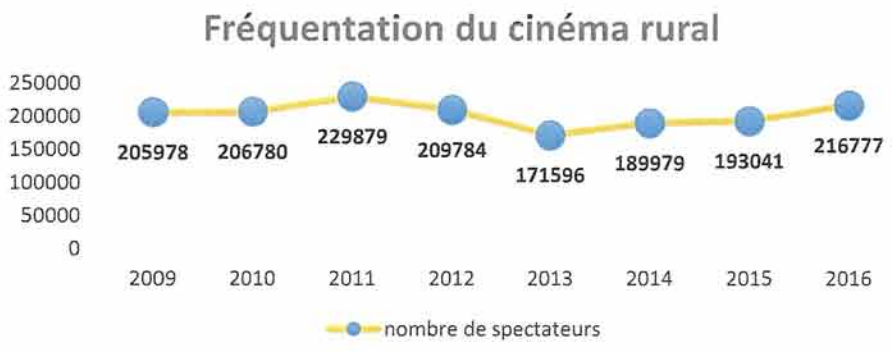
Fréquentation du cinéma rural
250000
200000
150000
100000
50000
0
205978
206780
229879
209784
171596
189979
193041
216777
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
nombre de spectateurs

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

SERVICE DES ACHATS

Marché pour l'acquisition du mobilier

Service pilote : Direction des Affaires Financières – service des Achats

Gouvernance :

Service des Achats et Mission Développement Durable

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le service des Achats est responsable de l'ensemble des acquisitions de mobilier de bureau pour les services du Conseil départemental. La logique qui prédomine dans l'affectation du mobilier de bureau de la collectivité est tout d'abord d'utiliser le mobilier qui est stocké (réutilisation).

Pour les besoins qui ne peuvent pas être satisfaits par ce biais, un référentiel a été conçu par le service des Achats. Il définit les critères auxquels doit répondre le marché de commande du mobilier. Ainsi de nombreuses thématiques sont prises en compte pour l'attribution de ces marchés : écolabel, qualité de fabrication, ergonomie, confort et santé des agents et responsabilité sociétale des entreprises.

Projets 2017

Marché pour l'achat de produits d'entretien écolabélisés

Service pilote : Direction des Affaires Financières – service des Achats

Gouvernance :

Service des Achats, Mission Développement Durable

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Les préoccupations actuelles sur l'environnement conduisent le Département à proposer un projet de nettoyage écologique dans les locaux de la collectivité. Cette démarche répond à des enjeux environnementaux importants mais aussi à des enjeux de santé publique à l'égard des professionnels au travail et des usagers des services.

C'est dans ce contexte que le service des Achats a élaboré un marché d'achats de produits d'entretien éco labélisés. Ce marché sera mis en œuvre au 1er janvier 2018.

Il a pour objectif d'harmoniser l'ensemble des achats des produits dans la collectivité et de réduire

fortement le nombre de références parmi des produits éco labelisés. Ce marché devrait générer des économies dès la première année, mais également améliorer l'impact sur la qualité de l'air dans les locaux et sur la santé humaine.

Marché pour l'achat de papier recyclé

Service pilote : Direction des Affaires Financières – service des Achats

Gouvernance :

Service des Achats, Mission Développement Durable

- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le service des Achats met en place un marché visant l'achat de papier A4/A3 100% recyclé et non blanchi dès janvier 2018 en remplacement du papier traditionnel.

L'objectif est d'aller au-delà de la loi sur la transition énergétique qui préconise une part de 25% des achats en papier recyclé (un papier étant considéré comme recyclé lorsque le pourcentage de fibres recyclées qu'il contient est de minimum 50 %). La quantité estimée est de 18 000 ramettes A4.

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

Dématérialisation des envois des documents des séances aux élus et aux divers destinataires

Service pilote : Bureau de l'Assemblée

Gouvernance :

Bureau de l'Assemblée et DSIN

- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

La dématérialisation est une des priorités du Projet d'Administration Départemental. Celle concernant les documents de séance des élus en constitue l'une des plus symboliques. Il s'agit d'un marqueur évident du souci d'exemplarité qui anime les élus du Conseil départemental. Elle marque le fait que notre collectivité a basculé dans l'ère de l'e-administration.

L'ensemble des élus de l'assemblée départementale a adhéré à cette démarche de dématérialisation en signant une Charte d'utilisation du matériel mis à leur disposition et une Déclaration autorisant le Conseil départemental à utiliser la diffusion numérique des documents relatifs aux réunions du Conseil départemental. Cet envoi dématérialisé permet de faire une économie financière à la Collectivité de

frais d'impression et de frais d'envoi d'environ 27.000 € par an. Cette dématérialisation contribue à la réduction de la consommation de papier de manière considérable.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Formation de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Service pilote : Direction des Ressources Humaines – Pôle Social
Santé Sécurité – Service Prévention Hygiène et Sécurité

Gouvernance :

Travail en transversalité interne

Epanouissement de tous les êtres humains

Malgré les évolutions techniques permettant d'alléger les tâches les plus difficiles, l'activité physique reste l'une des principales sources d'accident de service et des maladies professionnelles.

C'est pourquoi, la formation « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique » (FRAP) a été mise en œuvre en 2014 au profit des agents. Elle a pour but de rendre l'agent capable de :

- Connaître les risques de son poste de travail afin d'identifier les risques liés à l'activité physique et d'améliorer ses conditions de travail,
- Observer et analyser sa situation de travail en identifiant les déterminants des gestes et postures de travail susceptibles de nuire à sa santé.
- Participer à la maîtrise du risque au sein de la collectivité d'une part en proposant à sa hiérarchie des améliorations susceptibles de réduire les risques et participer à leur mise en œuvre et d'autre part, en appliquant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

A ce jour, près de 150 agents ont été formés. Les services les plus concernés par la formation PRAP sont ceux de la DPRPM et les agents des Collèges.

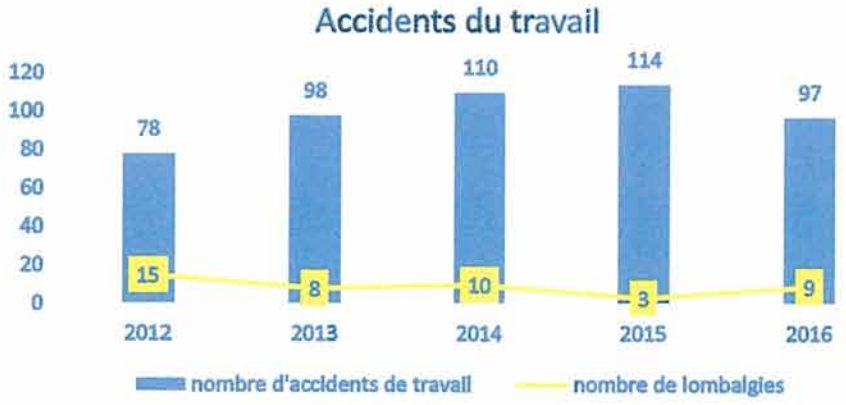

Plan Emploi Handicap

Service pilote : Direction des Ressources Humaines

Gouvernance :

Direction des Ressources Humaines et service des Prestations et de la Restauration du Personnel

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Le Conseil départemental s'est engagé dans une politique d'intégration professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées, à travers la mise en place d'un Plan Emploi et Handicap depuis janvier 2011. Il est articulé sur trois axes :

- La communication, la sensibilisation et la formation aux situations de handicap
- Le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap
- L'accueil et l'intégration de personnes en situation de handicap

Parmi les actions de ce plan Emploi-Handicap, la Direction des Ressources Humaines a instruit et suivi depuis le début 168 demandes d'allocation travailleur handicapé.

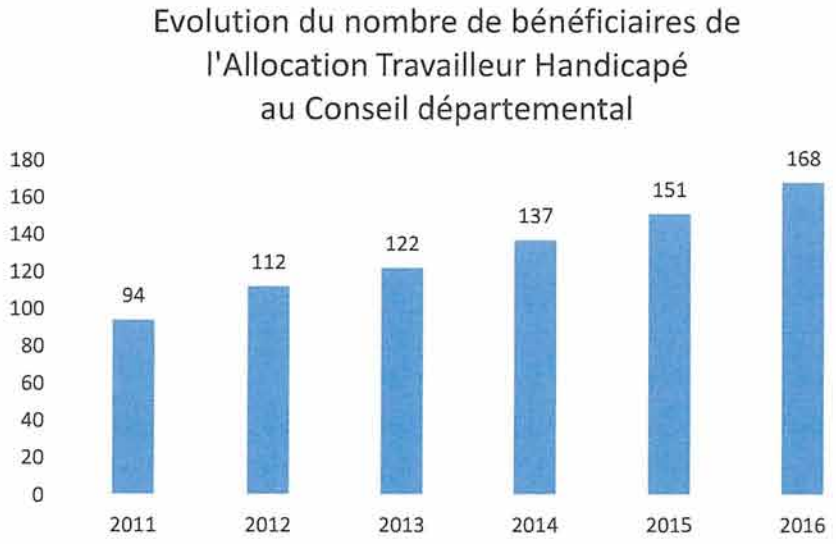

Commission consultative pour le reclassement, la reconversion et l'accompagnement professionnel des agents

Service pilote : Direction des Ressources Humaines

Gouvernance :

Direction des Ressources Humaines et Centre de Gestion de la Dordogne

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Cette commission a pour objectif d'écouter, de soutenir, d'accompagner et de reclasser professionnellement les agents de notre collectivité en recourant au service d'un psychologue du travail dans certaines situations, dans le cadre de la convention d'appui technique intervenue en janvier 2014 avec le Centre de Gestion de la Dordogne.

Ce dispositif aide les agents en incapacité professionnelle à faire le deuil de leur carrière passée et à trouver une nouvelle voie qui leur conviendra mieux. L'accompagnement personnalisé est un outil précieux pour faciliter leur reclassement.

En 2016, 6 séances ont eu lieu. 21 dossiers différents ont été examinés, dont 15 nouvelles situations. Certains dossiers ont été vus plusieurs fois, soit 31 analyses au total. 9 dossiers ont trouvé une solution.

Plan de résorption de l'emploi précaire des techniciennes de surfaces

Service pilote : Direction des Ressources Humaines

Gouvernance :

Direction des Ressources Humaines

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

La collectivité départementale compte dans ses effectifs 128 techniciennes de surface. Le Conseil départemental a fait le choix de privilégier le recrutement direct des techniciennes de surface, sans recourir à une société privée de nettoyage des locaux, afin de favoriser l'intégration progressive de ces personnels dans les effectifs de la collectivité et de leur garantir un statut plus pérenne et avantageux en termes de rémunération. Ce choix politique vise également à faciliter l'emploi des personnes peu ou pas diplômées dans les meilleures conditions salariales et sociales possibles.

L'année 2016, a été marquée par la mise en œuvre d'un plan de stagiairisation exceptionnel des techniciennes de surface au 1er mai pour 32 agents non titulaires occupant des emplois permanents vacants (19 agents à temps complet et 13 agents à temps non complet).

En 2017, la collectivité poursuit la mise en œuvre de ce plan de stagiairisation, soit 6 agents pour l'année 2017.

DIRECTION DES TERRITOIRES ET DU DEVELOPPEMENT

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SERVICE APPUI AUX ENTREPRISES

Suivi et accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

Service pilote : Direction du Développement Economique - Service Appui aux Entreprises

Gouvernance :

Service Appui aux Entreprises

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

En Dordogne, département particulièrement rural, de nombreux bénéficiaires du RSA ont créé une d'entreprise mais n'ont pas assez développé leur activité pour en vivre de façon autonome. Aussi, un accompagnement renforcé et spécifique est nécessaire à ce public pour assurer les conditions de réussite de leur entreprise, leur autonomie financière et leur sortie du dispositif RSA.

Ce suivi a concerné 72 bénéficiaires pour la Direction du développement économique.

Projets 2017

Le Cluster Réso'Cuir Nouvelle-Aquitaine

Service pilote : Service Appui aux Entreprises

Gouvernance :

Service Appui aux Entreprises, partenaires institutionnels et acteurs de la filière cuir

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Production et consommation responsable

Epanouissement de tous les êtres humains

Créé en janvier 2017, ce cluster s'inscrit globalement dans une logique de développement des entreprises sur le territoire, au national et à l'international au travers de projets collaboratifs et innovants, de création d'emplois, et d'attractivité des territoires.

La mutualisation des actions au sein du Cluster (hors Pôle d'Excellence Rural Cuir) est un véritable projet de coopération qui permet d'associer l'ensemble des acteurs privés et publics de la filière cuir de la région Nouvelle-Aquitaine. Il s'inscrit dans une logique de structuration de filière avec la mise en

réseau d'un écosystème englobant l'ensemble des acteurs de la filière et en adéquation avec les enjeux territoriaux.

Depuis janvier 2017, la manifestation « Les Portes du Cuir » est portée par le Cluster de la filière cuir.

SERVICE DU TOURISME

Les Véloroutes Voies vertes

Service pilote : Direction du Développement Economique - Service du Tourisme

Gouvernance :

Service du Tourisme et acteurs institutionnels

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Les véloroutes offrent les meilleures conditions pour le tourisme et le voyage à vélo en France et les voies vertes offrent d'excellentes conditions pour se déplacer à vélo, en roller, à pieds, parfois même en fauteuil roulant.

Deux documents structurent ces deux types d'aménagements : le Schéma national des Véloroutes Voies vertes de 2010 et celui de l'ex Aquitaine qui a été revisité en 2013. L'objet du Schéma national est d'établir des connections entre les maillages de chaque territoire. Le Schéma régional doit permettre une réactualisation du maillage, une hiérarchisation des itinéraires et prévoit une analyse des fréquentations et des retombées économiques potentielles.

En Dordogne, on dénombre quatre itinéraires inscrits au Schéma régional dont trois sont également inscrits au Schéma national : la vallée de l'Isle V90 (106 km), la vallée de la Dordogne V91 (30 km), et la Coulée d'Oc V92 (Thiviers –Saint Pardoux) (17 km), et la Vallée du Céou (25 km).

En 2017, les travaux concernant la Flow Vélo V92 (nouvelle appellation de la Coulée d'Oc) en interconnexion avec les Départements de la Charente et la Charente-Maritime (Thiviers -Marton) ont été achevés et représentent 55 km au total (17 km Saint Pardoux-Thiviers + 38 km)

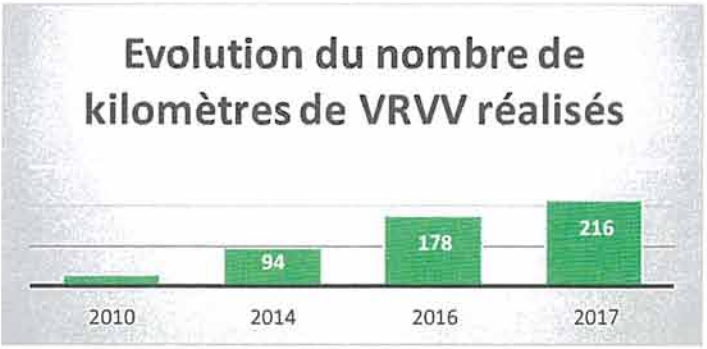

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée

Service pilote : Direction du Développement Economique - Service du Tourisme

Gouvernance :

Service du Tourisme en partenariat avec les comités départementaux équestre, pédestre et cyclistes

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Les Conseils départementaux ont une compétence en matière de conservation du patrimoine des chemins ruraux par l'intermédiaire du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Dans son approche, le Département de la Dordogne a souhaité aller au-delà de ce simple objectif : il donne aux territoires la possibilité d'organiser un réseau cohérent et structuré autour du potentiel existant (hébergement, restauration, sites patrimoniaux...).

Aujourd'hui, cela représente plus de 8100 km de chemins recouvrant plus de 95% du territoire, dont 591 itinéraires valorisés sur application numérique, 800 boucles de randonnées et 7 itinéraires thématiques réalisés par le bureau de l'animation touristique : Voie de Vézelay vers Saint Jacques, Du Périgord à Rocamadour, sur un chemin oublié! , Dans les pas des Hommes de Lascaux, Chemin de Barker en Vallée Dordogne, Chemin de Barker en Val de Dronne, Chemins Gourmands en Périgord et Pré-histoires de randonnées « per los chamins de Périgord »

Projets 2017

Le Plan Vélo

Service pilote : Direction du Développement Economique - Service du Tourisme

Gouvernance :

Partagée avec la Direction des Sports et la Direction du Patrimoine Routier Paysager et des Mobilités

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Service du Tourisme élabore un Plan Vélo qui a pour objectifs d'encourager l'usage du vélo et favoriser les déplacements doux à vocation touristique et de loisirs et de rendre cohérents les différents aménagements entre eux (vrvv, circuits d'intérêt départemental et d'intérêt local).

Il est prévu de le soumettre à l'approbation de l'Assemblée Départementale en 2018 après passage pour avis en CDESI.

Le Schéma Départemental du Loisir Pêche

Service pilote : Direction du développement Economique - Service du Tourisme

Gouvernance :

Fédération de Pêche, service du Tourisme et Service Milieux Naturels et Biodiversité

- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Lutte contre le changement climatique

Elaboré par la Fédération de Pêche et le Département, ce schéma a pour objectif de favoriser la pratique de loisirs et de tourisme pêche (parcours pêche, labélisation sites et hébergements, évènements).

Il est prévu de le soumettre à l'approbation de l'assemblée départementale en 2018.

SERVICE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Manger local

Service pilote : Direction du Développement Economique – service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Gouvernance :

Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour les circuits courts et adhésion du Département au réseau Agrilocal

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Conseil départemental de la Dordogne adhère depuis le mois de juin 2016 à l'association Agrilocal.

Agrilocal est une plate-forme gratuite de mise en relation simple, directe et instantanée entre fournisseurs locaux et acheteurs ayant une mission de restauration collective (collèges, lycées, maisons de retraite, etc...). De plus, cette plateforme facilite la procédure de mise en concurrence des marchés publics.

Grâce à cet outil, le Département offre, gratuitement, la possibilité à tous responsables de restaurations collectives ou de restaurations hors-domicile de la Dordogne, de s'approvisionner auprès de fournisseurs locaux, proposant pour certains d'entre eux des produits biologiques.

Cela permet de maintenir de la valeur ajoutée chez les producteurs locaux, de développer les circuits courts, d'encourager le développement de l'agriculture biologique, de participer à l'éducation aux goûts, et de contribuer à la vitalité économique de la Dordogne.

En parallèle des actions conduites via Agrilocal, le Département s'est également engagé dans la promotion et l'organisation des circuits, la vente et l'approvisionnement de l'industrie agro-alimentaire et auprès des chefs de cuisine des collèges.

Il finance les investissements relatifs à la création d'atelier de diversification, d'exploitations école, de plateformes d'approvisionnement local et de boutiques collectives, pour des investissements de type matériel d'exploitation structurant.

Pour 2016, le service a accompagné neuf dossiers.

Suivi et accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) :

Service pilote : Direction du Développement Economique - Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Gouvernance :

Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le Pôle RSA

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Le service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire vient en appui de la DGA-SP pour une analyse technique approfondie et individuelle des bénéficiaires agriculteurs. Elle permet de faire un état objectif de la situation de l'exploitation, de dresser des perspectives d'évolution, et de mettre en place un accompagnement personnalisé jusqu'à la sortie du dispositif RSA.

En 2016, le Pôle RSA du Département et le service de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont formalisé la mise en place d'un comité de pilotage mensuel pour analyser conjointement les dossiers susceptibles de sortir du dispositif de suivi et l'opportunité d'accompagner de nouveaux allocataires.

En 2016, si le nombre global de dossiers suivis par le service diminue, un plus grand nombre de nouveaux allocataires ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique.

Accompagnement à l'achat, gestion des produits locaux et ou biologiques

Service pilote : Direction du Développement Economique – service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Gouvernance :

Service de l'Agriculture et de l'agroalimentaire et le service des Collèges

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Conseil Départemental a fait le choix, depuis 2009, de privilégier l'approvisionnement des cantines des collèges en produits issus de l'agriculture biologique et locale. Le bilan de l'opération est très positif et a conduit à la mise en place d'un réseau des chefs de cuisine qui permet de profiter des savoir-faire, de partager les expériences et de valoriser les initiatives.

Projets 2017 :

Animation du réseau des cuisiniers des collèges

Service pilote : Direction du Développement Economique – service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Gouvernance :

Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le service des Collèges

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

En 2017, fort de la mise en place d'un réseau des chefs de cuisine qui permet de profiter des savoir-faire, de partager les expériences et de valoriser les initiatives, le Département a recruté un animateur qui accompagne les cuisiniers dans l'achat, la gestion des produits locaux et ou biologiques et la conception de menus.

DIRECTION DES SOLIDARITES TERRITORIALES

SERVICE DE L'HABITAT

Programme de lutte contre la précarité énergétique

Service pilote : Direction des Solidarités territoriales - Service de l'Habitat

Gouvernance :

COPIL associant l'ensemble des acteurs

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Lutte contre le changement climatique

Conscient de l'enjeu majeur que représente la réhabilitation, notamment énergétique, du parc privé ancien, en terme de réduction des dépenses d'énergie pour les ménages et de limitation des émissions de gaz à effet de serre, le Département a lancé, en juillet 2013, un programme expérimental de lutte contre la précarité énergétique. Les résultats positifs de ce programme ont démontré l'intérêt pour le Département de poursuivre cette action. C'est pourquoi, il a mis en œuvre un nouveau programme sur son territoire pour 2 ans qui s'est achevé le 31 août 2016, renouvelé par la suite de septembre 2016 à février 2018.

A cette date, et depuis le début de l'action, ce sont 2.689 contacts cumulés enregistrés, dont 1091 visites réalisées à domicile relevant du secteur diffus.

L'analyse des résultats de ce programme a montré :

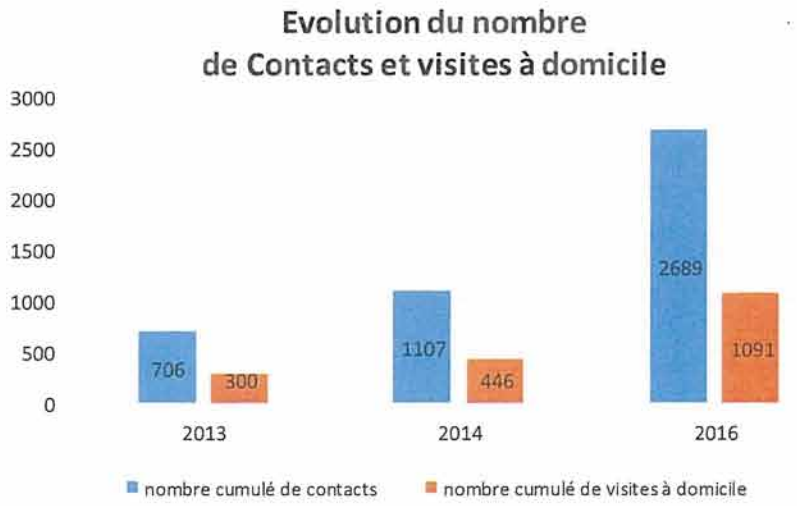

- La nécessité d'un tel outil pour atteindre les objectifs du programme « Habiter Mieux » puisqu'il s'inscrit aujourd'hui pleinement dans le contexte politique et réglementaire.
- L'intérêt majeur pour les ménages habitant sur des territoires non couverts par des OPAH/PIG d'obtenir un conseil gratuit et sans engagement au stade de l'aide à la décision.
- L'enjeu de renforcer le partenariat autour de la question de la lutte contre la précarité énergétique afin de limiter le reste à charge pour les ménages souhaitant réaliser des travaux.

Etude de repérage des copropriétés dégradées en Dordogne

Service pilote : Direction des Solidarités territoriales - Service de l'Habitat

Gouvernance :

Service de l'Habitat et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Lutte contre le changement climatique

Cette étude consistait en l'identification des dysfonctionnements des copropriétés en Dordogne, la lutte pour la rénovation thermique des logements et la prévention des risques de fragilisation ou de déqualification de nouvelles copropriétés. Sur 14 000 logements gérés en copropriétés en Dordogne, 150 auraient un niveau de confort médiocre voire très médiocre.

La réalisation de diagnostics d'insalubrité des copropriétés et/ou de leur évaluation énergétique a été exécutée par Soliha Dordogne/Périgord :

65 fiches immeubles ont pu être établies (copropriétés situées à Périgueux, Sarlat, Thiviers, Nantheuil, Boulazac ...).

Les parties communes ont pu être visitées dans 19 cas.

14 logements ont été visités et les occupants renseignés sur les dispositifs d'aides existants.

6 copropriétés semblent être dans un état de dégradation avancé et nécessitent des travaux. 2 sont à surveiller.

Aide départementale à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants

Service pilote : Direction des Solidarités territoriales - Service de l'Habitat

Gouvernance :

Service de l'Habitat

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Lutte contre le changement climatique

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la délégation de compétence des aides à la pierre- parc privé, le Département propose une aide directe aux propriétaires occupants.

Cette aide, soumise au plafond de ressources de l'Anah, permet de réaliser des travaux d'amélioration de logement, favorisant ainsi un gain énergétique d'au moins 25 % sur la consommation énergétique. Elle intervient en complément des aides classiques de l'Anah et des aides du programme « Habiter Mieux » (prime « Aide de Solidarité Ecologique »).

BILAN DE L'AIDE DEPARTEMENTALE A L'AMELIORATION DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS

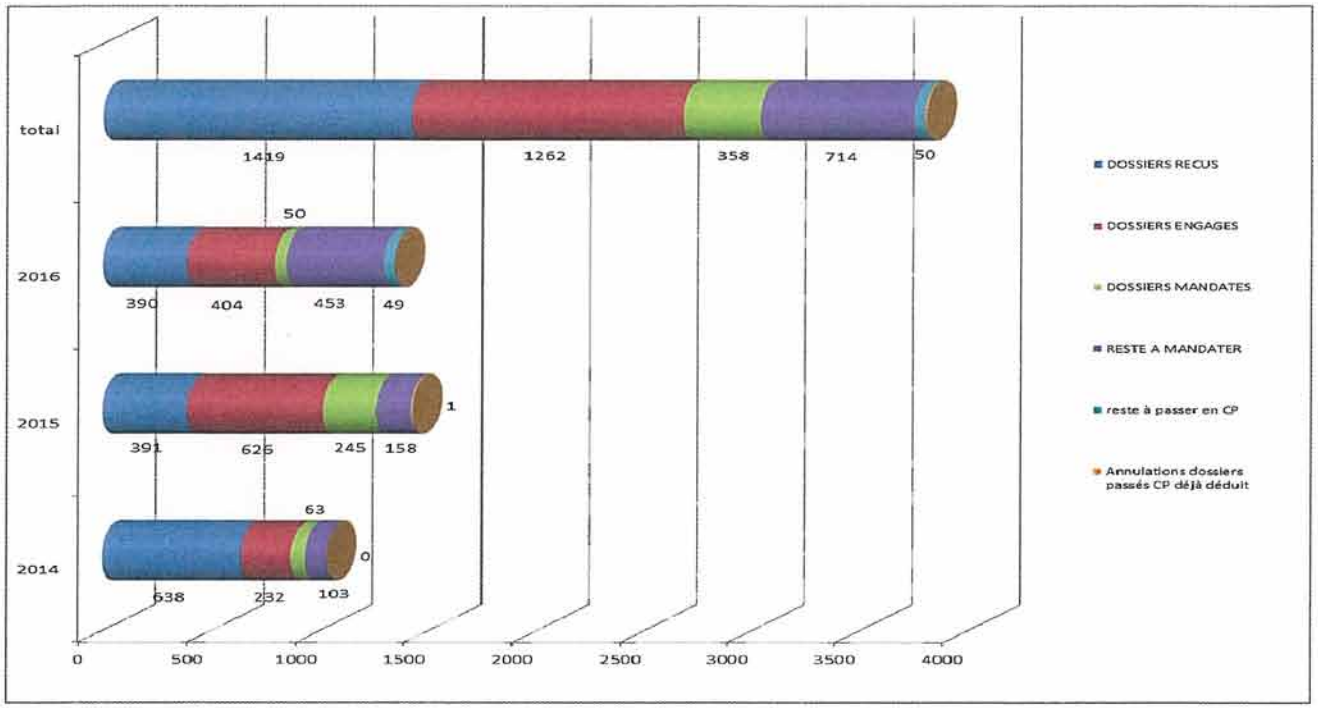

Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2012-2017

Service pilote : Direction des Solidarités territoriales - Service de l'Habitat

Gouvernance :

Service de l'Habitat, DGASP et DDCSPP

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Lutte contre le changement climatique

Le PDALPD a pour objectif de favoriser l'insertion des personnes et des familles éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant, ou pour s'y maintenir. Il porte sur :

- La procédure non décence avec focale sur les dispositifs d'aides et la précarité énergétique,
- Le circuit de l'impayé : de la déclaration d'impayé à l'expulsion locative,
- L'accès au logement et relogement.

Fin 2016, des réunions ont eu lieu afin de commencer la réflexion en vue de la rédaction conjointe avec les services de l'Etat du futur Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2018-2020 (PDALHPD). Celui-ci prendra effet à compter du 1/01/2018.

SERVICE DES POLITIQUES TERRITORIALES ET EUROPEENNES

Accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite

Service pilote : Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes

Gouvernance :

Service des Politiques Territoriales et Européennes pour les aides financières et un bureau d'étude pour le diagnostic

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Le Département porte un programme visant à accompagner les collectivités pour améliorer l'accès des locaux et des transports publics aux personnes à mobilité réduite.

A ce titre, il a fait réaliser des diagnostics dans chaque commune de Dordogne, l'ensemble des communes disposant ainsi d'éléments techniques et financiers pour lancer les programmes de travaux. Ces diagnostics se sont achevés en 2015.

Jusqu'en 2015, le Département a financé les travaux d'investissement dans le cadre des contrats d'objectifs et à partir de 2016, ce sont les contrats territoriaux qui ont pris le relais.

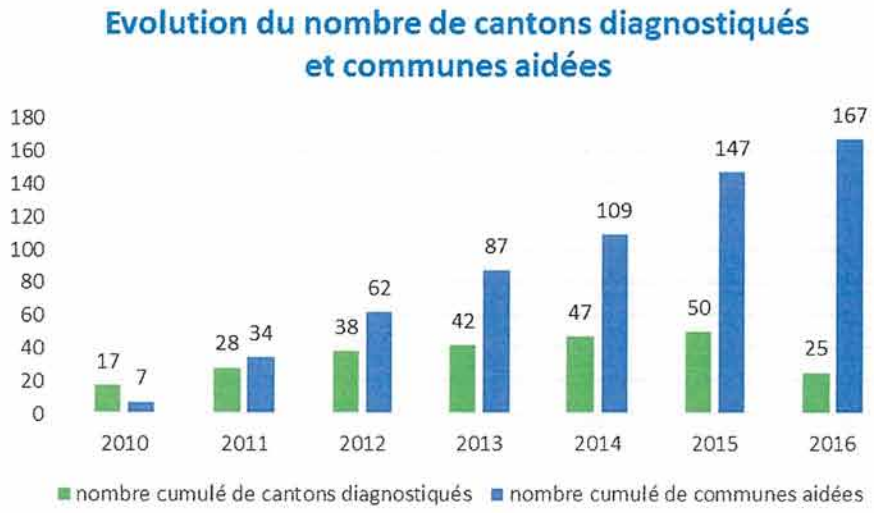

N.B : en 2016 cela ne représente plus que 25 cantons suite au redécoupage cantonal défini par la loi du 17 mai 2013

Coopération décentralisée avec la Cantabrie

Service pilote : Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes

Gouvernance :

Service des Politiques Territoriales et Européennes, le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement à l'International et la Communauté de la Cantabrie

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Dans le cadre des programmes de Coopération internationale, l'année 2016 a notamment été consacrée à l'élaboration d'un projet de partenariat avec l'Espagne. Elle s'est concrétisée, en mai 2016, par l'élaboration d'une mission en Espagne (délégation d'élus du Département) permettant la signature d'un protocole d'accord avec la Région de la Cantabrie sur le thème de la valorisation du patrimoine pariétal.

Dans ce cadre, le Département a adhéré à l'association espagnole Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique (CARP) inscrivant ainsi parmi les destinations des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe, le Centre International de l'Art Pariétal Lascaux.

Une délégation de Cantabrie a d'ailleurs été invitée à l'inauguration officielle du Centre International de l'Art Pariétal Lascaux, à Montignac le 10 décembre 2016.

Promotion de la citoyenneté européenne : parcours sur le thème Patrimoine et Europe

Service pilote : Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes

Gouvernance :

Service des Politiques Territoriales et Européennes en partenariat avec la SEMITOUR et le Pôle International de La Préhistoire

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Dans le cadre du Joli Mois de l'Europe (programme de manifestations organisé chaque année au mois de mai sur tout le territoire Aquitain afin d'illustrer la place de l'Europe dans notre quotidien), le service a proposé, en partenariat avec la SEMITOUR et le Pôle International de la Préhistoire, un parcours sur le thème « patrimoine et Europe », permettant de découvrir, avec des conditions d'accès préférentielles, des sites patrimoniaux prestigieux ayant bénéficié de financements européens (chantier CIAP Lascaux, Pôle International de la Préhistoire, châteaux de Biron et Bourdeilles, Cloître de Cadouin).

Le Service contribue, ainsi, à renforcer son rôle d'animation territoriale dans le cadre de la promotion d'une citoyenneté européenne.

Dispositif de soutien à la solidarité Internationale

Service pilote : Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes

Gouvernance :

Service des Politiques Territoriales et Européennes

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Le Département soutient les initiatives locales, portées par des structures publiques ou privées en matière de solidarité internationale. Les actions soutenues portent sur l'agriculture, l'éducation et l'enfance, le social, la mobilité des jeunes ou la sensibilisation à la solidarité internationale.

L'objectif est d'aider les structures en encadrant le dispositif et en ciblant qualitativement les projets.

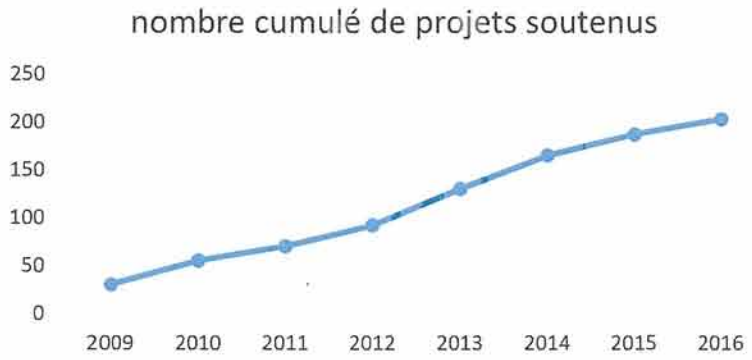

Mobilité à l'international des jeunes en milieu rural

Service pilote : Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes

Gouvernance :

Service des Politiques Territoriales et Européennes

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Afin de développer la citoyenneté européenne et la mobilité à l'international des jeunes en milieu rural, le service accompagne de façon croissante les structures privées et publiques.

En 2016, cet accompagnement s'est effectué auprès de 8 structures associatives et 5 structures publiques de Dordogne dans leurs projets de mobilité à l'international, notamment dans le cadre de ses programmes de coopération décentralisée (ex : Convention avec l'IUT de Périgueux pour des mobilités de stages au Chili...) et participe notamment à la mise en œuvre et au suivi de programmes et d'actions de sensibilisation tels que la Concertation régionale des chantiers de jeunes bénévoles

avec la DRDJSCS, le projet de plateforme régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes « SO Mobilité », le projet de plateforme pour la mobilité des jeunes du Pays du Périgord Vert,...

Projets 2017

Exposition « Parlons Europe »

Service pilote : Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes

Gouvernance :

Service des Politiques Territoriales et Européennes

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

A l'occasion du 60ème anniversaire du Traité de Rome, le Service des Politiques Territoriales et Européennes a réalisé une exposition intitulée « Parlons d'Europe » destinée aux jeunes publics et en particulier aux collégiens du département.

L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux questions portant sur l'avenir de l'Europe et plus largement sur la notion de citoyenneté européenne. A travers onze panneaux thématiques enrichis d'une iconographie adaptée, les collégiens peuvent ainsi s'approprier la construction européenne, redécouvrir les grandes figures emblématiques, les institutions ou encore les valeurs de la communauté européenne.

L'exposition est proposée en prêt gratuit à tous les collèges de Dordogne.

Les trois schémas départementaux : « schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public », le « schéma départemental d'accès aux soins de proximité » et le « schéma départemental des centres bourgs » :

Service pilote : Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes

Gouvernance :

En transversalité avec les différents services du Département

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Lutte contre le changement climatique

Afin de traduire les grandes orientations fixées par le Département en termes d'amélioration de l'offre de service et dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, le Service des Politiques Territoriales et Européennes s'est attaché à lancer l'élaboration de grands schémas départementaux que sont essentiellement le «schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public », le « schéma départemental d'accès aux soins de proximité» et le « schéma départemental des bourgs-

centres ».
A partir d'une analyse territoriale menée en régie par les services du Département, ces schémas ont vocation à déterminer les politiques publiques à conduire sur l'ensemble du territoire et ainsi réduire les inégalités en matière d'accès aux services, en assurant :

- Une planification, un aménagement et un développement durable des territoires sur du long terme,
- Une approche globale et concertée avec l'ensemble des partenaires,
- Un déploiement territorialisé de l'offre des services au public en particulier en matière de démographie médicale (offre de soins de proximité à moins de 15 minutes de la population),
- Un pilotage et une animation en vue de favoriser la coordination et la concertation des différents acteurs.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Contrat territorial du bassin de la DOUE

Service pilote : Mission développement durable

Gouvernance :

Ccontrat entre l'Agence de l'eau Adour Garonne, le SIDE de la Région de Nontron, le PNR Périgord Limousin, la Chambre d'Agriculture et le Département

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Production et consommation responsable

Epanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Le contrat de bassin de la Doue rassemble les acteurs du territoire, l'agence de bassin et les services de l'Etat dans le but de rétablir la qualité des milieux aquatiques. En effet, la ressource en eau potable de la retenue de Moulin Pinard ainsi que les activités de loisirs nautiques sur le Grand étang de Saint Estèphe sont menacées par la prolifération de cyanobactéries. Parmi les différentes actions menées depuis 2013, citons :

- La mise aux normes des assainissements collectifs et non collectifs : une centaine d'installations ANC sont concernées, 1 station d'assainissement collectif a été réhabilitée.
- Le changement des pratiques agricoles : un important travail d'animation et de conseil a permis de diminuer le phosphore répandu dans les prairies, et la mise en place de couverts végétaux en hiver
- La reconquête de la qualité des milieux aquatiques : 15 étangs ont été supprimés et 9 effacements d'étangs sont prévus en 2017. Cette action contribue à la disparition de « gîtes à cyanobactéries », et permet aux cours d'eau et zones humides de jouer leur rôle naturel. Sept étangs ont fait l'objet d'une acquisition par le Département via une procédure de préemption en cours sur le bassin; ces étangs feront l'objet d'un effacement en 2017-2018.

De plus, le Département effectue un suivi de la qualité des eaux superficielles dont les analyses sont confiées au Laboratoire départemental.

Plan Bois Energie

Service pilote : Aménagement de l'espace et transition énergétique (AETE)

Gouvernance :

Comité de pilotage composé de l'ADEME, la Région, la Fédération Départementale des CUMA et le Département

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Plan Bois Energie a permis la création de 45 chaufferies consommant 22 500 tonnes de bois chaque année, évitant ainsi la consommation de près de 7 000 Tep (1 tonne équivalent pétrole = 1 tonne de fioul) et l'émission de 16 700 tonnes de CO_2 dans l'atmosphère.

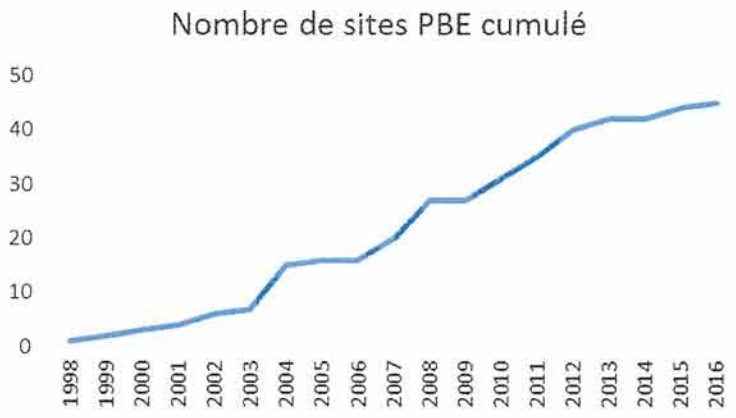

Le développement de cette énergie sur le département permet de dynamiser la filière du bois : des exploitants forestiers, aux sociétés d'entretien des chaufferies en passant par les structures de stockage et de transformation du bois.

Marché de collecte des déchets

Service pilote : Aménagement de l'espace et transition énergétique (AETE)

Gouvernance :

Partagée entre services du département et partenaires extérieurs (groupement de commande)

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Département a élaboré un groupement de commande dans le cadre de son marché de collecte, transport et traitement des déchets des collectivités afin de répondre à une demande urgente.

En effet, depuis juillet 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux n'assure plus la collecte des déchets non ménagers dits assimilés des « gros producteurs ». Le Conseil Départemental a donc assuré la création et la coordination d'un groupement de commandes avec 14 membres différents tels que la Préfecture de Dordogne, la Direction Départementale des Territoires, la Direction Générale des Finances Publiques, le collège Jean Moulin de Coulounieix-Chamiers, les cités scolaires Laure Gatet et Bertran de Born, les lycées Jay de Beaufort, Albert Claveille, Pablo Picasso, le lycée d'enseignement général technique agricole la Peyrouse de Coulounieix-Chamiers, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le CROUS Bordeaux-Aquitaine, l'Association Gestionnaire du Restaurant Inter Administratif et la MFR de Périgueux.

Un appel d'offre européen a été lancé dans le cadre d'un marché public qui a été attribué suivant les préconisations du comité d'achat à l'entreprise société NCI ENVIRONNEMENT groupe PAPREC pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Plan départemental Forêt-Bois 2016-2020

Service pilote : Aménagement de l'espace et transition énergétique (AETE)

Gouvernance :

Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Ecologique en partenariat avec Interbois Périgord

Production et consommation responsable

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Lutte contre le changement climatique

La forêt représente en Dordogne un enjeu à la fois économique, environnemental et territorial. Si la surface forestière et le volume sur pied augmentent régulièrement, en revanche, la qualité de nombreux peuplements régresse suite aux aléas climatiques (tempête, sécheresse...) mais aussi du fait du manque de gestion et de renouvellement des peuplements. Cette situation est notamment imputable à un morcellement important des propriétés forestières (76% des propriétaires possèdent mois de 4 ha). Par ailleurs, la filière bois, second employeur industriel du département (3.800 emplois dans la filière forêt-bois-papier), représente un tissu de Petites et Moyennes Entreprises (PME) bien réparties sur le territoire, essentiel en milieu rural.

Or, une forêt bien gérée favorise la production de bois de qualité ; associée à une production locale dynamique qui mobilise et transforme ces bois, la filière forêt-bois est donc en mesure d'apporter des réponses probantes aux enjeux environnementaux (stockage du carbone, amélioration de la qualité des eaux, amélioration des bilans énergétiques de la construction...) et énergétiques de demain. Matériau écologique de plus en plus prisé dans la construction, le bois améliore la séquestration du carbone (1m^3 de bois récolté et transformé stocke 1 tonne de CO_2) et redevient une source d'énergie locale et renouvelable.

En cofinançant avec la Région environ 500 ha de travaux par an, le Département participe au maintien de 22 emplois sur le territoire pour couper, débarder les bois, préparer les sols et planter les arbres. A cela s'ajoute l'activité des scieries, plus difficile à chiffrer.

Le plan départemental Forêt-bois 2016-2020 consiste donc à encourager le regroupement du foncier forestier pour lutter contre le morcellement et à améliorer le développement de l'exploitation de la forêt pour :

- Dynamiser la gestion des forêts en revalorisant les terrains à bon potentiel, occupés par des peuplements improductifs, en améliorant la qualité de production des bois.
- Soutenir les organismes forestiers qui assurent une animation indispensable auprès des propriétaires et les programmes de développement collectifs.
- Encourager le développement économique et la recherche en apportant un soutien aux entreprises de la filière.

Politique d'aménagement foncier

Service pilote : Aménagement de l'espace et transition énergétique (AETE)

Gouvernance :

Partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine, convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD)

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Département met en œuvre une politique foncière globale, cohérente et innovante avec un objectif précis : encourager une utilisation du foncier en faveur du développement économique et de l'excellence environnementale. Dans ce cadre, le Département soutient les collectivités afin de les aider à répondre aux enjeux liés à l'habitat (renforcer l'offre en logements sociaux...), au développement économique (traiter les friches industrielles, disposer du foncier nécessaire à l'implantation de nouvelles entreprises...), à l'aménagement et au développement durables (limiter le mitage et l'étalement urbain, valoriser les terres agricoles, et préserver les milieux naturels), à l'attractivité des bourgs-centre et centres-villes, à la préservation des terres agricoles (favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs).

Le Département met son expertise et son ingénierie au service des collectivités via :

- La mise à disposition d'outils de portage et de maîtrise du foncier fiables et reconnus : les Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers (AFAF) pour restructurer le parcellaire agricole et forestier, un partenariat avec la SAFER pour préserver du foncier agricole et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs, l'adhésion du Département à l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine, la numérisation du cadastre.
- La création d'une veille foncière réactive : pour informer les collectivités en temps réel, avec des alertes mails, des mouvements en cours sur leur territoire
- L'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs projets avec le concours de l'Agence Technique Départementale (ATD)

Charte qualité pour la bonne réalisation des études en ANC

Service pilote : Gestion de l'eau (GEAU)

Gouvernance :

Comité de suivi de la charte (Agence de l'Eau, Département, 5 SPANC)

Epanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité et de la ressource

En Assainissement Non Collectif (ANC), la filière de traitement doit être adaptée à la taille de l'habitation, à la surface disponible et à la nature des sols. Aussi, le Service Public d'Assainissement Collectif (SPANC) doit s'appuyer sur une étude de sol réalisée par un bureau d'études spécialisé afin de s'assurer du bien-fondé de la filière proposée et de la justification de son coût, l'impact financier pour l'usager pouvant être important. En l'absence d'une réglementation définissant le cadre de ce type d'étude, le Département de la Dordogne, en concertation avec l'Agence de l'Eau, les SPANC et les bureaux d'étude, a élaboré une Charte qualité. Elle a pour objectif de préciser la méthodologie mise en place par les bureaux d'études signataires pour la réalisation d'une étude de conception à la parcelle. Les bureaux d'études signataires s'engagent à prendre en compte, autant que possible, les souhaits du maître d'ouvrage avec, comme objectif premier, la protection de la santé publique, de la qualité des ressources en eau et du milieu naturel et le fonctionnement pérenne du système. L'étude de conception à la parcelle engage la responsabilité de son auteur, ce dernier doit donc être titulaire d'un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile pour ce type d'étude ainsi que sa garantie décennale.
Chaque année, le Département fournit aux SPANC une liste exhaustive des bureaux d'études signataires de la charte afin de conseiller les particuliers.

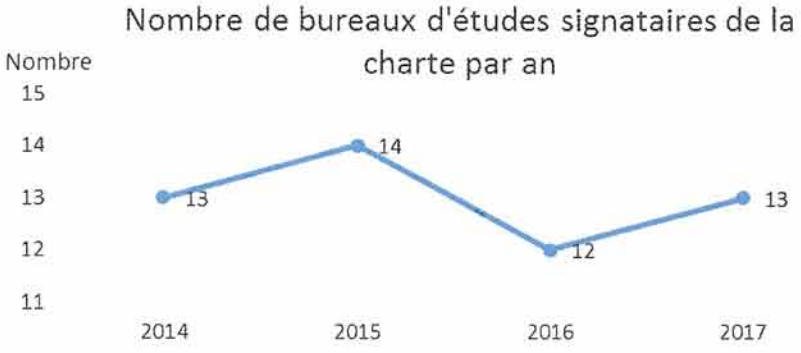

Lutte contre le moustique-tigre

Service pilote : Milieux naturels et biodiversité (MNB)

Gouvernance :

Convention de coopération avec l'EID Méditerranée

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Le moustique tigre (Aedes albopictus) est un insecte originaire d'Asie du Sud-Est. C'est l'une des cent espèces les plus invasives au monde. Elle est présente dans 100 pays répartis sur les cinq continents. Arrivé en 2004 par la frontière italienne, il colonise aujourd'hui une bonne moitié sud de la France.
Par arrêté ministériel du 20 novembre 2015, le département de la Dordogne a été intégré à la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population. La Dordogne est classée au niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole. Ces deux maladies sont des arboviroses qui peuvent être transmises par le moustique tigre ; le virus Zika complète aujourd'hui la liste. Une convention de coopération entre le Département et EID Méditerranée (Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen) a été signée pour mettre en place la première campagne de surveillance 2016 pour un montant de 49.000 €. Suite à des signalements, 4 enquêtes ont été commandées à la demande de l'ARS durant la saison estivale pour un total de 6.800 €. Aucune opération n'a nécessité de traitement.
La campagne de surveillance 2016 (54 pièges sur 27 communes) a montré que le moustique tigre était durablement installé sur la commune de Bergerac et qu'il n'avait pas encore colonisé d'autres sites surveillés.
Habituellement ce moustique s'installe et se multiplie durant quelques temps, avant de s'installer progressivement aux alentours ou plus loin en profitant des moyens de transports tels que les voitures, camions pour les adultes, et récipients divers pour les larves.

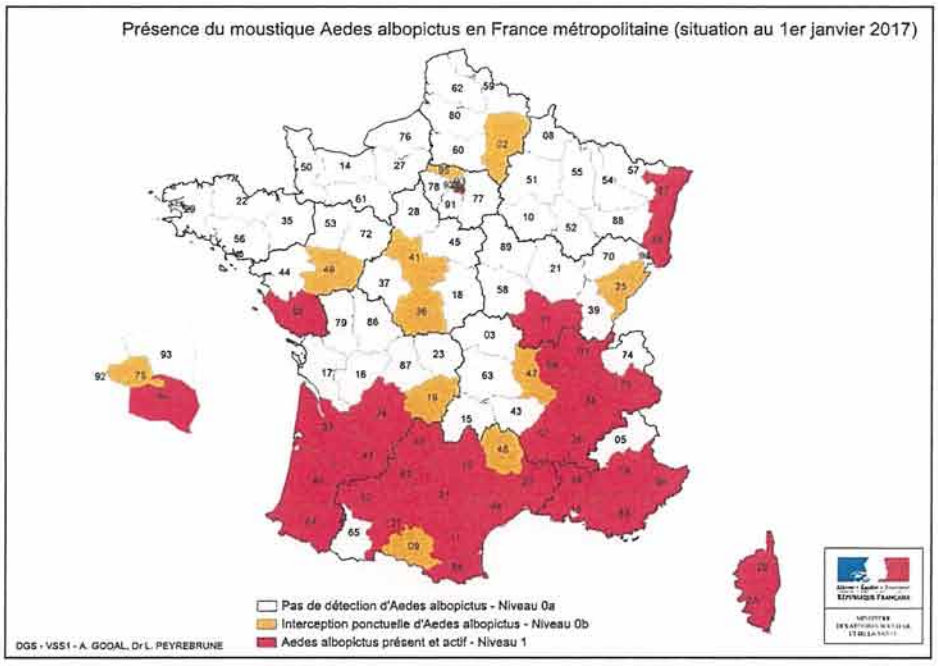

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE

Convention de collaboration du LDAR

Service pilote : Laboratoire Départemental d'Analyse te de Recherche

Gouvernance :

LDAR, le laboratoire national de référence et les différents laboratoires privés et départementaux

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

La notoriété du Laboratoire Départemental lui permet d'engager des collaborations avec des laboratoires privés pour tester des nouvelles techniques d'analyse et des nouveaux matériels. Elles permettent ainsi à l'équipe du laboratoire d'acquérir des compétences nouvelles. Ces compétences sont mises à profit pour développer des techniques novatrices. Elles même sont génératrices de solutions nouvelles d'analyses ou de production de réactifs. Elles contribuent à l'essor de l'activité et génèrent de l'emploi.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES

SERVICE DES TRANSPORTS

Transpérigord

Service pilote : Service des transports

Gouvernance :

Délégation de service public

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Production et consommation responsable

Lutte contre le changement climatique

En 2006, la fréquentation des lignes interurbaines départementales était en baisse, la décision a été prise de relancer leur attractivité.

Un tarif unique à 2 €, quelle que soit la ligne et la distance, a été instauré. Ce tarif perdure et s'est étoffé de carnets de 10 voyages à 14 € et d'un abonnement mensuel de 40 € et d'un tarif à 1 € pour les jeunes âgés de moins de 25 ans demandeurs d'emplois.

Les véhicules sont équipés pour les personnes à mobilité réduite (plateforme élévatrice, girouette et annonce sonore) et un service d'accompagnement personnalisé à la demande est proposé, à bord des véhicules, sous condition de réservation 36 heures à l'avance auprès de Transpérigord sur les points d'arrêt signalés sur les fiches horaires.

Ce choix permet aussi d'agir pour baisser les émissions de CO_2 liées au transport individuel.

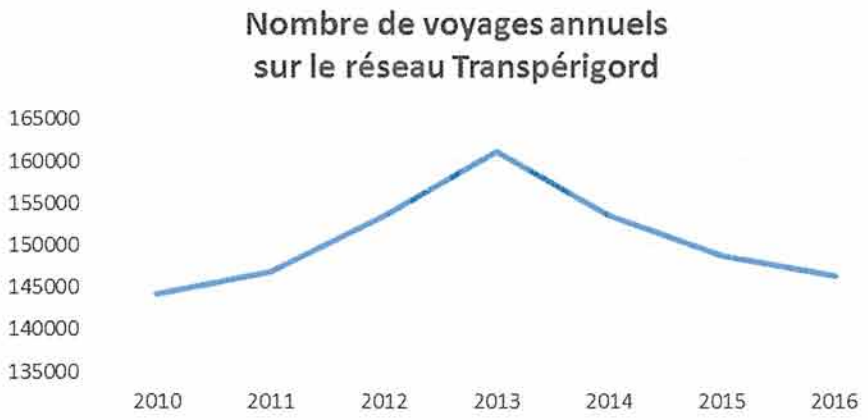

Distribution de gilets de sécurité dans le cadre de l'opération « Bien vu »

Service pilote : Service des transports

Gouvernance :

Service des Transports, ADATEEP et syndicats de Transports

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains

Dans le cadre de l'opération de sécurité « bien vu », des Syndicats de transport et des communes volontaires se sont rapprochés du Département afin que celui-ci finance et distribue des gilets de sécurité aux élèves utilisateurs des transports scolaires qui attendent le car ou se rendent au point d'arrêt.

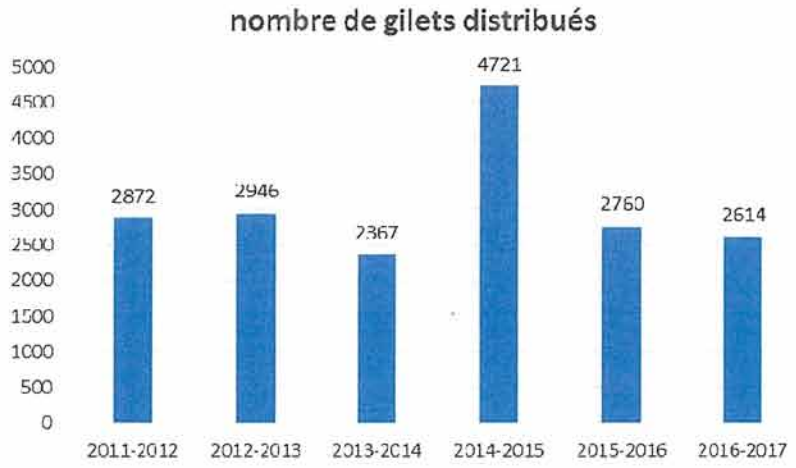

DIRECTION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Politique énergétique pour le patrimoine départemental

Service pilote : Direction des Bâtiments Départementaux

Gouvernance :

Direction des Bâtiments Départementaux

- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

C'est dans le cadre d'un système de management de l'énergie que la Direction des Bâtiments assure un suivi des consommations des fluides (eau – gaz – électricité...).

Ce suivi permet de prioriser les interventions et de planifier les travaux. Une meilleure isolation, l'utilisation de matériel ou de technique économe en énergie ainsi que le recours aux énergies renouvelables forment un ensemble œuvrant pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

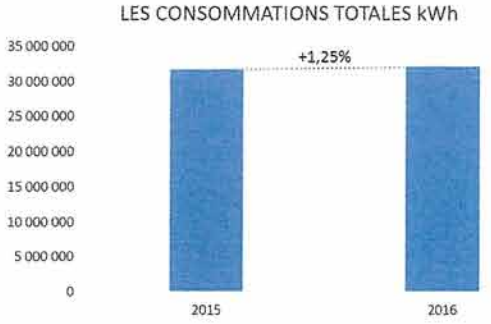

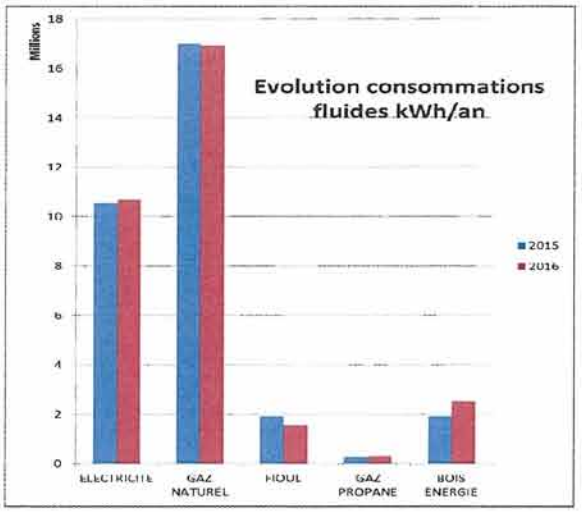

Raccordement du collège Jean Moulin au réseau de chaleur bois

Service pilote : Direction des Bâtiments Départementaux

Gouvernance :

Direction des Bâtiments Départementaux et Commune de Coulounieix-Chamiers

- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le réseau de chaleur bois, implanté boulevard Jean-Moulin, dessert un maximum de structures dans un périmètre le plus rapproché possible. En plus du collège Jean Moulin de Coulounieix-Chamiers et les deux gymnases qui sont raccordés à ce réseau de chaleur bois, sont également concernés des logements sociaux, le groupe scolaire Eugène-Le-Roy, le CCAS, le Pays, la cuisine centrale, la mairie, le bureau de police, l'église et ses annexes.

Cette chaudière bois a une puissance de 1.33Mw et cela représente pour l'ensemble des structures une consommation de 1900 tonnes de bois/an.

Concernant le collège Jean Moulin, ce projet a permis de réduire les émissions de CO^2 de 80 tonnes en 2016.

Projets 2017/2018

Premier bilan énergétique

Service pilote : Direction des Bâtiments Départementaux

Gouvernance :

Direction des Bâtiments Départementaux

- Production et consommation responsable
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

La Direction des Bâtiments a réalisé un premier bilan énergétique annuel (basé sur les consommations de fluide de l'année 2016). La Direction des Bâtiments va faire l'acquisition d'un logiciel de gestion énergétique fin 2017 qui permet de réaliser :

- Des études énergétiques de haut niveau.
- Des ratios de production (connaître les consommations énergétiques par unité produite).
- La gestion de la qualité de réseau.

L'exploitation de l'information acquise se fera sous une forme graphique ou par des tableaux.

Il permettra une supervision énergétique complète d'analyseurs de réseaux, compteurs, protecteurs différentiels.

Accord Cadre

Service pilote : Direction des Bâtiments Départementaux

Gouvernance :

Direction des Bâtiments Départementaux

- Production et consommation responsable
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

La Direction des Bâtiments Départementaux passe un accord-cadre sur l'achat d'électricité comprenant une clause optionnelle pour la fourniture d'électricité d'origine renouvelable (notification en novembre 2017).

Réseau de Chaleur bois des 2 rives

Service pilote : Direction des Bâtiments Départementaux

Gouvernance :

Ville de Périgueux

- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Plusieurs bâtiments départementaux seront raccordés au réseau de chaleur des deux rives (bois énergie) : le Collège et le Gymnase Montaigne, le Centre de la Communication, l'Espace F Mitterrand et les Archives départementales et Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Isolation du Collège du Bugue

Service pilote : Direction des Bâtiments Départementaux

Gouvernance :

Direction des Bâtiments Départementaux

Production et consommation responsable

Epanouissement de tous les êtres humains

Lutte contre le changement climatique

La Direction des Bâtiments Départementaux va procéder à l'isolation par l'extérieur du collège du Bugue pour une meilleure performance énergétique de la structure.

DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES

Schéma Départemental des Aires de Repos

Service pilote : DPRPM – Pôle Paysages et Espaces verts

Gouvernance :

En transversalité interne

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Le schéma départemental des aires de repos élaboré par le Département de la Dordogne a pour objectif une meilleure répartition des aires sur le territoire et un redéploiement des moyens de gestion. Ce schéma vise à offrir des espaces d'arrêt temporaire équipés aux usagers et aux touristes en correspondance avec la qualité de notre patrimoine. L'inventaire réalisé en 2017 fait état de 60 aires à conserver. Les besoins sont estimés à 69 aires sur l'ensemble du territoire. Il conviendrait donc à l'avenir de réaliser ou d'identifier 9 nouvelles aires.

Schéma Départemental Des Aires de Covoiturage

Service pilote : DPRPM- Pôle Paysage et Espaces verts

Gouvernance :

En transversalité interne

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Lutte contre le changement climatique

Le Schéma Départemental des Aires de Covoiturage a pour objectif d'accompagner le développement de cette pratique. Cet essor repose sur la création d'aménagements sécurisés, équipés et balisés pour répondre aux besoins des usagers.

A ce jour, trois aires de covoiturages sous maîtrise d'ouvrage départementale ont été réalisées sur les communes de La Bachellerie, Sourzac et Saint Astier et une quatrième est en cours de réalisation sur la commune de Sarlat.

Le Département a également participé à l'aménagement des aires de covoiturage sur les communes de Thiviers et Mareuil sur Belle en prenant à sa charge la fabrication et la pose de la signalisation de position (le totem) et de jalonnement.

Label Eco-jardin

Service pilote : DPRPM- Pôle Paysage et Espaces verts

Gouvernance :

Réalisation par le pôle en respectant le cahier des charges du label

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le label EcoJardin est un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'entretien et des élus.

Depuis 2013, le parc François Mitterrand à Périgueux bénéficie du label éco-jardin. Il poursuit ce projet d'amélioration lié au label qui est renouvelé en 2016 pour 3 ans. Notre collectivité est d'ailleurs l'unique Département en France à avoir obtenu cette distinction.

Pour ce faire, les agents des espaces verts sont dans l'obligation de respecter un cahier des charges strict. Les recommandations portent sur les économies d'eau, l'abandon des produits phytosanitaires et herbicides, la maîtrise des consommations d'énergie (carburants des engins ; éclairage du site...) ainsi que sur la médiation pédagogique.

site labellisé
EcoJardin
la référence de gestion écologique

Refuge LPO

Service pilote : DPRPM- Pôle Paysage et Espaces verts

Gouvernance :

Réalisation par le pôle en respectant le cahier des charges de cet agrément

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

« REFUGE LPO » est un agrément (non contractuel) de la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui est accordé à tout terrain sur lequel est initiée une démarche de valorisation de la nature. Créer un REFUGE LPO, c'est mener une action concrète et simple pour aider la nature, les oiseaux et participer au quotidien à la protection de la vie sauvage sur son terrain. C'est aussi respecter l'environnement en adoptant chez soi des gestes écocitoyens.

Le Parc François Mitterrand à Périgueux est intégré au réseau national Refuge LPO depuis 2016. Pour mémoire, le site du Parcot a obtenu cet agrément en 2011.

Charte « 0 pesticide »

Service pilote : DPRPM- Pôle Paysage et Espaces verts

Gouvernance :

En transversalité interne

- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource

Conscient de la richesse mais aussi de la fragilité de ses territoires, le Département, en s'appuyant sur son expérience (notamment en matière de gestion des espaces verts et des routes), a mis en place « la Charte 0 Herbicide» en 2012. Il a fait évoluer cette charte « en Charte 0 Pesticide » en 2016.

La charte «0 Pesticide» propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics (Parcs Jardins, voiries, cimetières, terrains de sport, etc..) en supprimant définitivement les pesticides. C'est un changement de pratique qui ne se limite pas uniquement à l'arrêt des herbicides mais permettra également d'étendre la démarche aux autres traitements insecticides et fongicides utilisés pour maîtriser certains ravageurs (ex : la pyrale du buis, etc.), les

maladies (cylindrocladium, fusariose, Volutella, etc.) ou les herbes indésirables sur les terrains de sport.

Toutes les communes et les EPCI du Département doivent adhérer à la « Charte 0 Pesticide » dans le cadre de la nouvelle politique de Contractualisation du Territoire pour bénéficier des accompagnements financiers du Département. Les Communes et des EPCI délibèrent et s'engagent à établir un plan d'amélioration de leurs pratiques.

La

Charte zéro pesticide, c'est :

- 286 collectivités signataires contre une centaine dans le rapport 2015
- 334 agents formés aux nouvelles techniques d'entretien
- 15 sessions de formation soit 130 communes représentées
- 60 plans de désherbage réalisés et 15 en cours
- 20 réunions publiques organisées en 2016 (communale, intercommunale, cantonale)
- 10 interventions par an hors département
- 2 techniciens au Pôle Paysage et Espaces Verts et 8 référents UA.

Convention d'engagement volontaire dans le cadre de l'entretien des routes

Service pilote : pilotage et maîtrise d'ouvrage DPRPM

Gouvernance :

Comité de suivi avec l'ensemble des institutionnels signataires

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Production et consommation responsable

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Lutte contre le changement climatique

A travers la « Convention d'Engagement volontaire » initiée dans le cadre du « Grenelle 2 », le Département a confirmé son engagement dans une politique d'entretien routier plus respectueuse de l'environnement en augmentant notamment le tonnage d'enrobés tièdes et le volume de retraitement en place.

Agissant dans de nombreux domaines, cette convention permet, en favorisant le recours à des techniques routières économes, de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie
- Préserver les ressources non renouvelables
- D'accroître la performance environnementale des chantiers en diminuant leur empreinte environnementale.

Label Département Fleuri et Label Villes et Villages Fleuris

Service pilote : DPRPM- Pôle Paysage et Espaces Verts

Gouvernance :

Pôle Paysage et Espaces verts et les collectivités en respectant le cahier des charges des labels

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Département a obtenu en 2016 le Label National « Département Fleuri » récompensant le travail réalisé pour le déploiement du label VVF et l'implication de l'ensemble des services dans le développement touristique.

Pour encourager les collectivités dans la démarche du fleurissement le Conseil départemental s'engage dans une nouvelle dynamique pour accompagner les communes à promouvoir leur territoire et avoir une reconnaissance auprès du grand public. Le Pôle Paysage et Espaces verts accompagne les techniciens et les élus des Communes en leur permettant d'accéder à un réseau de compétences, à une charte des bonnes pratiques, à des formations, des outils de communication, des échanges entre praticiens…

En 2016, le nombre de communes labellisées en Dordogne passe de 26 à 31.

Actuellement 82 communes sont inscrites au concours départemental contre 67 en 2014.

Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières

Service pilote : DPRPM- Pôle Paysage et Espaces Verts

Gouvernance :

Pôle Paysage et Espaces Verts en transversalité avec d'autres services

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Devant une grosse évolution des pratiques, le Département révise actuellement son premier plan de gestion raisonnée des dépendances vertes. Dans ce second plan, pour aller encore plus loin dans la gestion raisonnée, le Pôle Paysage et Espaces Verts anime 4 groupes de travail :

- Fauchage / Débroussaillage : optimisation des moyens « faucher moins-faucher mieux »
- Elagages et Déchets Verts : mécanisation de l'atelier d'élagage avec un broyeur haut rendement et valorisation des produits de broyage 4000 m³ valorisé en chaufferie bois, 1000 m³ en Aménagements Paysagers, 150 m³ dans le cadre des projets de compostage avec différents établissements publics de Dordogne. La Dordogne est le 1er département en France à mettre en œuvre cette technique.
- Bassins et Ouvrages d'art : Projet d'amélioration en cours (conception, gestion)
- Végétations invasives : intégrer cette problématique dans toute les interventions et participer activement à contenir le développement de l'ambroisie (problème de santé publique).

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

Mise en œuvre de l'accès au haut-débit pour tous les citoyens

Service pilote : Syndicat Mixte Périgord Numérique

Gouvernance :

Syndicat Mixte Périgord Numérique et DSIN

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Véritable enjeu pour la compétitivité et le développement des territoires, l'Aménagement Numérique du Département, permet l'accès des Périgourdins aux usages numériques de demain, dans des domaines aussi variés que la santé l'éducation, le télétravail, la culture et les loisirs, l'e-administration... Avec le Très Haut Débit, le Département construit les outils indispensables de développement dans ce monde connecté dans lequel les territoires devront créer de la valeur ajoutée.

En 2016 le Syndicat mixte Périgord Numérique a lancé la première phase du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui va permettre de déployer le très haut débit (THD) sur l'ensemble de notre territoire. Les travaux ont été lancés sur une trentaine de sites.

Haut-débit

Service pilote : Syndicat Mixte Périgord Numérique

Gouvernance :

DSIN et Syndicat Mixte Périgord Numérique

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Conseil départemental apporte une aide à l'acquisition d'équipement internet haut débit par satellite. Cette aide créée en 2010, est destinée aux particuliers (résidence principale) et aux entreprises qui ne peuvent se raccorder à l'internet haut débit filaire ou hertzien.

Cette opération permet de compléter la couverture territoriale assurée par les opérateurs privés et le Nœud de Raccordement des Abonnés en Zones d'Ombre (NRAZO). Elle contribue à assurer une égalité territoriale devant l'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Depuis décembre 2016, le Département a confié cette mission au Syndicat Mixte Périgord Numérique.

Elaboration du Schéma Directeur du Numérique

Service pilote : DSIN

Gouvernance :

DSIN et les services départementaux

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Suite au bilan du précédent Schéma Directeur du Système d'Information, la collectivité a lancé, au cours de l'année 2016, l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur du Numérique (SDN) qui a laissé une grande part à la concertation avec les agents.

Cette nouvelle génération de portefeuille de projets va permettre la transformation numérique qui va proposer aux citoyens-usagers de nos services publics, de nouveaux usages plus modernes, plus rapides tout en préservant la proximité et le contact indispensables à nos missions.

Le premier Comité de Pilotage a déterminé 3 axes majeurs :

Axe 1 : Faire du Département un acteur majeur de la transformation numérique de proximité du territoire.

Axe 2 : Déployer de nouveaux usages numériques pour faciliter les échanges internes/externes/ avec les partenaires en ouvrant le système d'information aux agents quel que soit leur lieu de travail, aux partenaires et aux usagers.

Axe 3 : Accompagner l'ensemble des agents dans une appropriation d'une culture de la donnée pour développer le pilotage

Ces orientations sont déclinées en projets que chaque Direction et service va porter en fonction de ces attributions. Un portefeuille de projets est en cours en finalisation.

Favoriser la mise en œuvre d'outils collaboratifs

Service pilote : DSIN

Gouvernance :

En collaboration avec les services concernés

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Micorsoft Office 365

Cette solution collaborative a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations destinées aux services départementaux. Il a démarré en 2016 et prend en compte les situations de mobilité et les besoins de collaboration entre services et avec les partenaires.

Les solutions suivantes ont été déployées et des formations mises en œuvre à la DSIN sur l'accompagnement aux usages :

- Messagerie électronique : Exchange Online avec 50 Go de capacité
- Partage et stockage de fichiers en ligne avec 1000 To
- Réseau social d'entreprise (Yammer)
- Solution intranet / extranet Sharepoint

Des solutions matérielles ont été acquises : écrans multimédias avec caméra et solution de visioconférence pour la DPRPM, la DSIN, et l'Hôtel du Département.

Dématérialisation des nouveaux contrats de territoire

Au cours de l'année 2016, les nouveaux contrats de territoire ont été élaborés par la Direction des territoires et du développement, avec pour objectif la dématérialisation de la gestion de ces contrats. Un portail Extranet, s'appuyant sur le logiciel de gestion des subventions PROGOS, a été adapté et mis en ligne. En complément, et pour accompagner la volonté de mutualisation de l'ingénierie départementale, un espace collaboratif d'échange pour les services et les élus départementaux est disponible pour faciliter la construction des projets et en assurer le suivi.

Dématérialisation Ressources humaines

La dématérialisation de l'exemplaire des fiches de paye conservé par la DRH dans le dossier agent électronique a été préparée courant 2015, sa mise en œuvre est opérationnelle depuis janvier 2016.

Cette nouvelle pratique permet l'économie du papier, d'impression, le temps de manipulation et de rangement des exemplaires dans les armoires d'archives à la DRH, soit 6 jours par mois.

Suivi des activités DPRPM : Mise en œuvre du logiciel ATAL pour PPEV

Le logiciel TRUST de suivi d'activité de la Direction des Paysages et Espaces Verts est remplacé par le logiciel ATAL pour intégrer la gestion des commandes, des stocks. Les travaux de paramétrage et reprise de données ont démarré début 2015, l'appropriation par les utilisateurs s'est bien passée, et l'usage est maintenant élargi aux agents d'entretien et gardiens sur les sites départementaux.

Poursuite de la modernisation des sites départementaux

Service pilote : DSIN

Gouvernance :

DSIN

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations destinées aux services départementaux. Les infrastructures réseaux et téléphoniques de certains sites (DRPP/LDAR, Agence Culturelle Départementale, Direction générale, ...) ont été migrées afin de permettre de nouveaux usages (wifi, téléphonie par le réseau, gestion technique centralisée).

A ce jour près de 2000 agents peuvent communiquer par téléphone au travers du réseau informatique sans surcoût.

Ces optimisations ont permis de continuer à réduire les coûts de fonctionnement par la suppression des équipements de téléphonie distant, la résiliation d'abonnements opérateurs, et la suppression des coûts de communications téléphoniques intersites.

Projets 2017 :

- L'acquisition de nouveaux serveurs (passage de 100 serveurs il y a 7 ans à 20 aujourd'hui) permettant une baisse de la consommation énergétique.
- La démarche de mise en veille des ordinateurs, le mode veille permettant de réduire la consommation d'électricité de l'ordinateur après une certaine période d'inactivité.
- La mesure de consommation de certains appareils vieillissants (consommation 300 watts) et le remplacement de ceux-ci par des appareils plus récents.

DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA PREVENTION

POLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)

Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)

Service pilote : Pôle Aide Sociale à l'Enfance

Gouvernance :

Pôle Aide Sociale à l'Enfance – clubs de prévention – plateformes territoriales

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Le programme « Initiatives pour l'Emploi des Jeunes » a permis au Département de mettre en œuvre l'opération « Repérer, coordonner et proposer un parcours d'accompagnement des jeunes NEET ». Le public « NEET » fait référence aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, qui ne sont ni en formation, ni scolarisés et qui sont sans emploi (Neither in Employment nor in Education nor Training). Elle a débuté au 1er janvier 2015 et s'achève au 31 décembre 2017. Le programme a été organisé autour de deux types d'intervention :

- Les clubs de prévention interviennent dans le cadre du repérage et de l'accompagnement. Il en existe 3 sur le Département : Le Chemin à Périgueux, l'Atelier à Bergerac et Itinérance à Sarlat-la-Canéda. Le repérage s'effectue grâce au travail de rue qui est le cœur de métier de la prévention spécialisée. Les jeunes repérés sont, s'ils le souhaitent, orientés sur les plateformes territoriales et les chantiers éducatifs. Ceux-ci sont également organisés par les clubs de prévention, en lien avec le secteur associatif et les collectivités territoriales.

Jeunes ayant bénéficié du dispositif IEJ

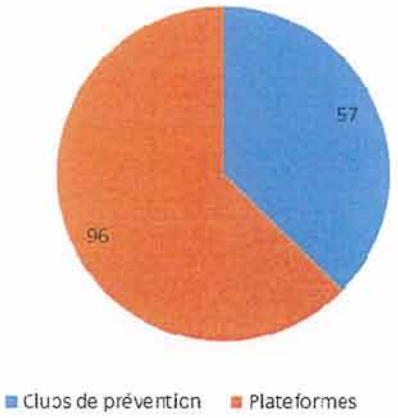

- Les plateformes territoriales se réunissent environ une fois par mois. Il existe 4 plateformes sur le département : Périgueux, Bergerac, Sarlat/Hautefort et Mussidan/Ribérac/Nontron. Elles sont composées de l'ensemble des partenaires pouvant intervenir dans l'accompagnement des jeunes NEET : Unités territoriales, Clubs de Prévention, Missions Locales, Pôle Emploi, Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse... Leur but est de proposer une orientation pour les jeunes qui leur sont présentés (retour à l'école, entrée en formation, accompagnement vers l'emploi, suivi mission locale dans le cadre de la Garantie Jeune, suivi santé...)

Projets 2017

Expérimentation transversale avec les services des sports et de la culture : faire venir le sport et la culture dans les maisons d'enfants.

Expérience en 2017 dans l'établissement La Vallée à Lalinde : 1 éducateur sportif du CD a fait une séance. A développer dans les autres maisons.

Expérience en 2017 avec le service de la culture : l'établissement Notre Dame à Port Ste Foy a accueilli une artiste est restée plusieurs mois et a créé une œuvre avec les enfants.

POLE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE – LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

La santé au service de l'insertion : Accompagnement infirmier des publics bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Service pilote : Pôle Revenu de Solidarité Active

Gouvernance :

Convention avec la SAFED

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

L'éloignement de l'emploi accélère le renoncement aux soins. La présence d'une infirmière au sein de l'équipe de suivi pluridisciplinaire permet un retour au soin, étape essentielle vers l'insertion. Suite à l'expérimentation menée en 2014 sur l'unité territoriale de Mussidan d'un accompagnement infirmier auprès d'un public en situation d'insertion longue, le dispositif s'est étendu au secteur d'Hautefort, Nontron et Bergerac. Depuis, 50 % des Unités territoriales ont intégré une infirmière dans leur équipe d'accompagnement aux plus démunis. Sur le reste du territoire - UT de Sarlat, Périgueux et Ribérac - l'action se poursuit avec une association, la SAFED (Service d'Accompagnement des Familles En Difficulté). Environ 337 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2016 sur les secteurs de Bergerac, Mussidan, Sarlat Périgueux et Ribérac.

Personnes suivies par une infirmière en 2016

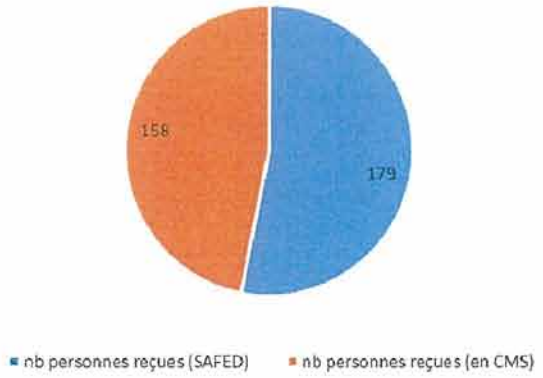

Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Service pilote : Pôle RSA

Gouvernance :

Convention avec l'Etat et l'Agence de Services et de Paiement

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Il s'agit d'un des dispositifs concourant à l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'objectif de ces contrats aidés est de permettre aux personnes éloignées de l'emploi de renouer avec les habitudes de travail.
Chaque année, le Département cofinance ces contrats à hauteur de 750.000 €, pour 265 entrées dans les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI). En 2016, cela représentait 50% des emplois crées et qui ont concerné 380 bénéficiaires du RSA.

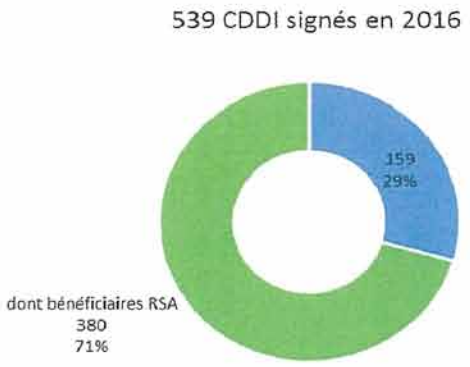

A la fin de leur contrat, 177 personnes ont trouvé une formation ou un emploi (dont 17 en CDI), et 217 sont encore sous CDDI.

Clause d'insertion sociale dans les marchés publics

Service pilote : Pôle RSA – lutte contre l'exclusion

Gouvernance :

Pôle RSA, DPRPM, Direction du Patrimoine Départemental et AETE

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

La clause d'insertion sociale est un dispositif innovant et efficace relatif aux marché publics, pour promouvoir dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées. Il s'agit de réserver une partie des heures de main d'œuvre des travaux d'un chantier à l'embauche de publics éloignés de l'emploi. C'est l'acheteur, public ou privé maître d'ouvrage du marché, qui décide de la définition du public dit « en difficulté d'accès à l'emploi » tel que les bénéficiaires du RSA et des minimas sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois), les jeunes peu ou pas qualifiés, les personnes en situation de handicap.

En 2016, deux marchés de la Direction des Routes, un marché de la Direction du Patrimoine ainsi qu'un à la Direction de l'Environnement et du Développement Durable ont intégré cette clause.
Durant cette année, ont été concernées 49 personnes en insertion et 4 chantiers, pour un total de 20.081 heures de travail. Le public ciblé demeure celui en insertion et les tâches privilégiées sont celles

nécessitant une main d'œuvre peu ou pas qualifiées. L'objectif est de remettre ce public en situation d'emploi.

POLE PERSONNES AGEES

Téléassistance départementale pour les Personnes Agées et les Personnes Handicapées

Service pilote : Pôle Personnes Agées

Gouvernance :

Délégation de service public, délégataire actuel = Cassiopea

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Souhaitant permettre au plus grand nombre de rester à domicile dans les meilleures conditions et cela malgré la perte d'autonomie, le Département a pris l'initiative d'assurer une téléassistance sur l'ensemble du territoire. Depuis 2008, ce service, délégué à l'association CASSIOPEA, est en constante progression, indicateur du vieillissement de la population et de l'isolement des personnes âgées. En 2016, les bénéficiaires de l'APA et de la PCH représentaient respectivement 45,6% et 2,28% des adhérents au service de téléassistance.

Le Département couvre une partie du coût de ce service destiné aux bénéficiaires de l'APA ou de la PCH. L'usager paie une somme modique en fonction du ticket modérateur. C'est un service d'écoute et de régulation qui permet d'éviter l'isolement de la personne et les hospitalisations inopportunes.

A partir de 2018, l'accent sera mis sur le renforcement du réseau de solidarité, nécessaire au bon fonctionnement du service de téléassistance. Il s'agit de mobiliser les proches et l'entourage des personnes en perte d'autonomie et de constituer un solide réseau de soutien en veillant à sa mise à jour régulière.

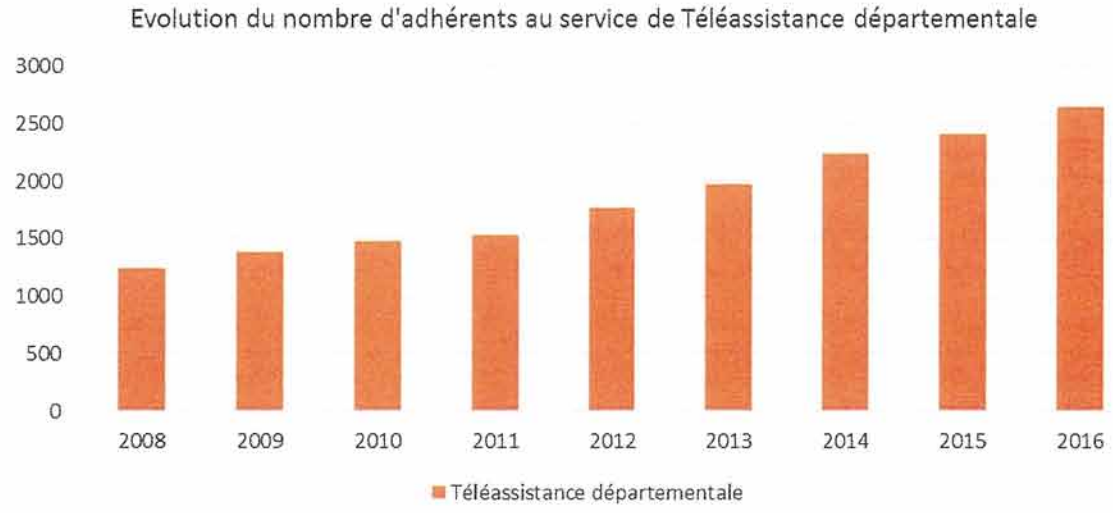

Promotion de l'accueil familial et sensibilisation des collectivités

Service pilote : Pôle Personnes Agées

Gouvernance :

Pôle Personnes Agées, conseillers en développement, pays Périgord Vert

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

La Dordogne comptait en 2016, 224 familles d'accueil pour 500 places, ce qui en fait le département avec le meilleur taux d'équipement en France (rapport nb de personnes âgées / nb de familles d'accueil). Néanmoins, ces familles d'accueil sont fortement concentrées dans le sud-ouest du département.

Conscient de l'intérêt humain et économique de ce mode d'accueil, le Département a développé une mission de conseil auprès des collectivités souhaitant inciter à la création de maisons d'accueil familial. Ainsi, à la suite de l'initiative de la commune de Parcoul, la communauté de communes du Pays de St Aulaye a restauré une maison dans le bourg de Festalemps en 2016 pour la louer à une famille d'accueil.

Les particuliers souhaitant devenir famille d'accueil peuvent également solliciter ce service. En Périgord Vert, la promotion de l'accueil familial s'est traduit par une quinzaine de projections-débats entre 2014 et 2016 et une augmentation de 40% du nombre de familles d'accueil sur un territoire où l'offre était insuffisante.

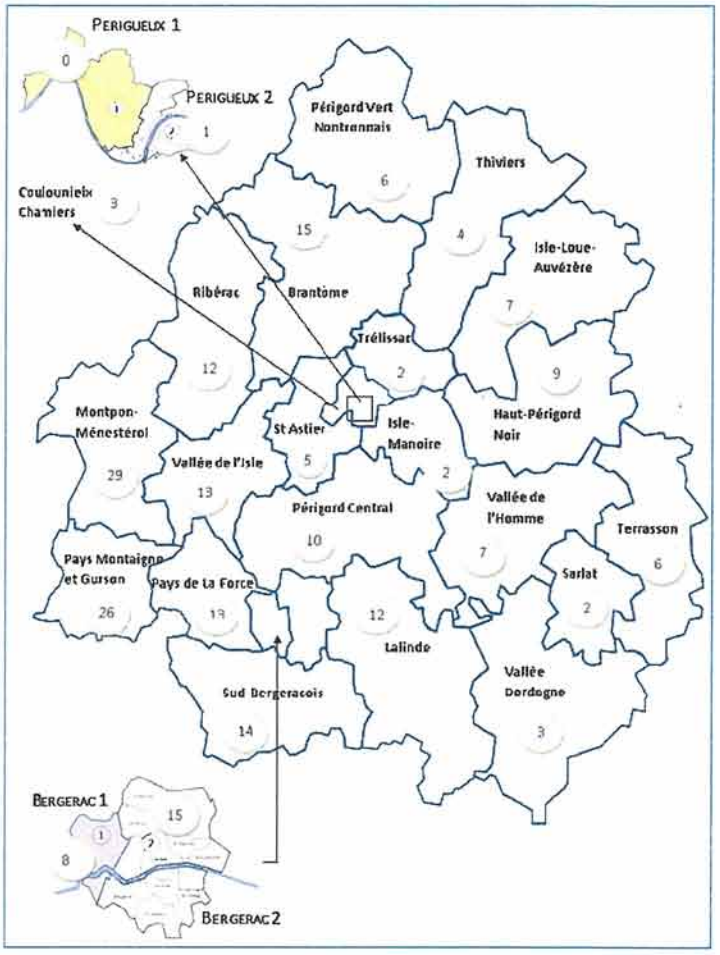

Figure 1 - Nombre de familles d'accueil par canton en 2016

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes de 60 ans et +

Service pilote : Pôle Personnes Agées

Gouvernance :

Département, ARS, CARSAT, MSA, RSI, Assurance maladie, Mutualité française, AGIRC et ARRCO, Région Nouvelle Aquitaine, Union des maires 24, ANAH

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Mesure importante de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement, la Conférence des Financeurs (CDF) de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est une instance de coordination institutionnelle qui a pour mission de définir un programme de financement des actions de prévention, en complément des prestations légales ou règlementaires. Dans le cadre d'un programme coordonné annuel, la CDF finance des actions de prévention par le biais d'appels à projets. La CDF de la Dordogne a démarré ses travaux sous la présidence du Président du Conseil départemental, le 25 mai 2016.
En 2016, 40 projets portés par 28 acteurs, le plus souvent des acteurs locaux, ont été retenus et plus de 500.000 € de financements ont été attribués. Ils concernent essentiellement des actions collectives portant notamment sur :

- La santé globale et le bien vieillir : ateliers d'activité physique, création d'un parcours d'activité santé, prévenir la dénutrition des personnes âgées au domicile, journée départemental « séniors soyez sport », atelier bien-être...
- Le lien social et la lutte contre l'isolement : marche bien-être, repas partagé...
- La sécurité routière : ateliers et journées d'information sur la prévention routière séniors

Par ailleurs, plus de 170.000 € de crédits ont été consacrés aux actions de prévention mises en place au sein des résidences autonomie.

En 2017, en plus des actions collectives de prévention, la conférence des financeurs a choisi de favoriser l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques favorisant le soutien à domicile :

- *Étude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme d'économie circulaire des aides techniques – ou Recyclothèque.*
- *Création de Centres d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT). Le premier a ouvert en 2017 à Bergerac.*
- *Soutien au programme « aidants, aidés, une qualité de vie à préserver » piloté par la CARSAT.*

Projets 2017

Accueil, Information et Orientation des personnes âgées et handicapées en CMS

Service pilote : Pôle personnes âgées

Gouvernance :

Pôle Personnes Agées et Unités territoriales

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les génér

Epanouissement de tous les êtres humains

Lutte contre le changement climatique

A compter du 1er janvier 2017, le Département a internalisé les missions des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) afin de mieux répondre aux besoins en termes de :

Accueil de proximité proposant écoute, information, conseil, évaluation et orientation pour les personnes âgées et leur entourage : on compte plus de 30 centres médico-sociaux répartis sur tout le territoire

Relais de proximité permettant d'informer sur les dispositifs de la MDPH et accompagner les démarches

Structure d'évaluation dédiée aux ressortissants des caisses de retraite dans le cadre du soutien à domicile

Prévention primaire et développement social du territoire : 5 animateurs-autonomie développent des actions de prévention du vieillissement, d'information et de soutien aux aidants.

C'est une manière de repenser le CMS comme un lieu d'accueil pour toute la population, quel que soit l'âge et les difficultés.

POLE PERSONNES HANDICAPEES

Projets culturels et sportifs dans les établissements

Service pilote : Pôle Personnes Handicapées

Gouvernance :

ARS, DRAC Agence culturelle départementale, service des sports

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Depuis 2014, dans le cadre du schéma départemental en faveur des personnes handicapées et afin de favoriser la participation des personnes handicapées à la vie sociale dans toutes ses dimensions, un nouvel appel à projets culturels en établissements médico-sociaux a été lancé fin 2015, organisé et financé conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Agence culturelle départementale. Le dispositif « Culture et handicap » a permis l'intervention d'artistes au sein de 3 structures pour adultes handicapés, durant l'année 2016 :

- au Foyer Occupationnel (FO) « La Peyrouse » à Saint Félix de Villadeix : projet autour de la danse, de l'écriture et du théâtre gestuel ;
- au sein de l'établissement public « Les Deux Séquoias » à Bourdeilles : projet graphique et vidéo autour du thème du changement, en lien avec la restructuration de l'établissement ;
- au Foyer Occupationnel L'Embellie à Prats-de-Carlux (projet conjoint avec l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Salignac-Eyvigues) : réalisation d'un jardin par les résidents et une artiste plasticienne.

Cette action se distingue de l'art thérapie, elle vise à réduire l'exclusion des personnes en situation de handicap et à changer le regard sur ces personnes par exemple à l'occasion de la restitution du projet artistique auprès d'un public élargi : ce peut être une exposition, un partenariat avec une école ou une association d'insertion par exemple.

De la même façon, le service des sports a multiplié les interventions dans les établissements dans le cadre de son programme « sport santé bien-être ».

Projets 2017

Schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2017-2022

Service pilote : Pôle Personnes Handicapées

Gouvernance :

Comité de pilotage

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Le schéma départemental pour la période 2012-2017 arrivant à échéance, les travaux préalables à son renouvellement ont été lancés fin 2016. Le schéma sera soumis à l'assemblée départementale à l'automne 2017. L'approche adoptée est complètement différente de celle du précédent schéma. Le nouveau schéma sera davantage orienté sur les personnes handicapées et la qualité des solutions proposées que sur le volet quantitatif qui prévalait jusqu'alors (création de places dans les établissements...). Les 4 axes de travail retenus portent sur :

- L'amélioration de l'accueil, l'information et l'orientation des personnes handicapées au sein des CMS : à partir de 2017, l'accueil réalisé au sein des CLIC est désormais assuré dans les CMS, passant ainsi de 5 à plus de 30 lieux d'accueil répartis sur le département. La prise en charge des personnes gagne également en efficacité et en transversalité puisqu'elles peuvent ainsi être orientées plus facilement auprès des différents services départementaux pour traiter diverses questions autre que le handicap (logement...).
- La mise en œuvre de la « réponse accompagnée pour tous » : déclinaison de la loi de modernisation du système de santé de 2016, la Dordogne est un territoire d'expérimentation du « dispositif d'orientation permanent ». Ce dispositif doit inciter au développement de solutions innovantes afin de garantir une solution à toute personne handicapée qui jusqu'à présent pouvait se heurter au manque de place dans les établissements existants ou l'absence de solution adaptée à sa situation. Désormais, ce sont les établissements qui doivent s'adapter aux personnes, ce qui implique également un assouplissement des règles administratives puisque les exceptions deviennent la règle.
- La formation des professionnels et des personnes handicapées à l'auto-présentation : cela passe par rendre les informations faciles à lire et à comprendre par tous (phrases courtes, pictogrammes...). Les établissements sont encouragés à partager leur expérience à d'autres acteurs sur leur territoire.
- Les actions sociales et citoyennes : elles ont pour but d'ouvrir l'établissement vers l'extérieur, les activités sportives et culturelles en sont une illustration.

Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens

Service pilote : Pôle personnes handicapées

Gouvernance :

Contrats entre le Département et les gestionnaires d'établissements

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

A compter de 2017, le Département a conclu un contrat pour une durée de 5 ans avec chaque gestionnaire d'établissement (public et privé) fixant des objectifs et des actions à mettre en place. Parmi elles, des actions en faveur du développement durable portant sur les déchets, l'énergie, les circuits courts...

POLE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) – PROMOTION DE LA SANTE

Interventions collectives concernant l'éducation à la vie affective et sexuelle

Service pilote : Pôle PMI – Promotion de la Santé

Gouvernance :

Partenariat avec l'Education Nationale et convention avec l'IREPS (Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé)

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Les cinq Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) répartis sur notre territoire proposent des interventions collectives d'information et de prévention sur la vie sexuelle et affective dans les établissements scolaires. L'objectif est de prévenir les grossesses non désirées, les Infections Sexuellement Transmissibles et d'aborder l'éducation à la vie sexuelle des jeunes afin de les préparer à une vie affective et sexuelle épanouie et consentie, dans le respect de l'autre. L'opération a été élargie à un public non scolarisé. En 2016, 301 séances ont été assurées par les conseillères conjugales et familiales, sages-femmes et parfois les médecins. Les séances ont été réalisées auprès des collégiens et lycéens principalement, mais concernent aussi des foyers de jeunes, des missions locales ou des établissements pour adultes handicapés.

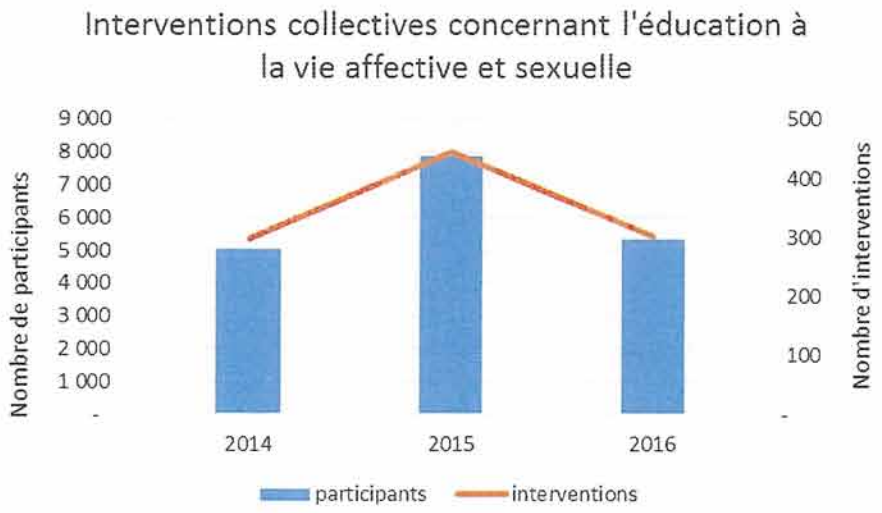
Interventions collectives concernant l'éducation à la vie affective et sexuelle
Nombre de participants
9 000
8 000
7 000
6 000
5 000
4 000
3 000
2 000
1 000
-
500
400
300
200
100
-
Nombre d'interventions
2014
2015
2016
participants
interventions

Education à la santé auprès des enfants en écoles maternelles

Service pilote : Pôle PMI – Promotion de la Santé

Gouvernance :

Partenariat avec l'Education Nationale

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Le service PMI a développé des interventions dans les écoles maternelles auprès des moyennes sections. Ces interventions portent les principes de base d'hygiène de vie et se déroulent sur les Unités Territoriales de Bergerac, Mussidan, Hautefort, Nontron et, depuis 2016, Périgueux. L'intervention aborde l'hygiène bucco-dentaire, l'alimentation, le sommeil et les accidents domestiques.

En 2016, 642 séances d'une durée de 20 à 30 minutes ont été animées par une infirmière ou infirmière-puéricultrice auprès de 2 567 enfants dans 179 écoles. Ces actions ont pu toucher 88% des enfants scolarisés dans les écoles de ces secteurs, soit 68% des élèves de moyenne section du département.

Cette action est reconduite pour les années à venir, avec la volonté d'étendre les interventions sur l'ensemble du département.

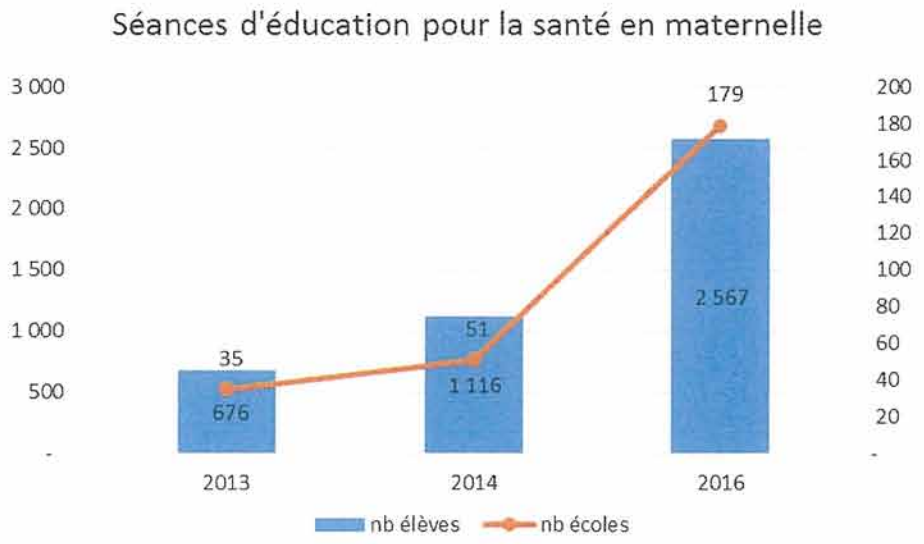

Equipes de diagnostic autisme de proximité

Service pilote : Pôle PMI – CAMSP

Gouvernance :

Convention avec le CMPP de Périgueux et le relais Sesame Autisme

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Le 3ème Plan Autisme (2013/2017) a, entre autre, pour objet l'accès à un repérage, à un diagnostic et à des interventions précoces pour les enfants avec autisme ou autres Troubles Envahissants du Développement (TED), avant l'âge de 6 ans. Il s'agit de pouvoir intervenir rapidement auprès des enfants ayant besoin d'un accompagnement adapté.

Cela suppose, notamment, de disposer dans chaque région, d'une part, d'une organisation sanitaire et médico-sociale coordonnée, intégrée et graduée, structurée en 3 niveaux : repérage en proximité, diagnostics et interventions précoces en proximité, diagnostics complexes par les Centres de Ressources Autisme ; et, d'autre part, de favoriser la mise en œuvre d'un accompagnement des parents dès le repérage des troubles, permettant d'anticiper les difficultés après l'annonce diagnostique, de les informer et de les faire accéder à des formations qui leurs sont destinées, en posant les bases d'un soutien et d'une interaction professionnels/parents.

C'est pourquoi le CAMSP a passé convention d'une part avec le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) de Périgueux pour la participation d'une infirmière-puéricultrice et d'autre part avec le Relais Sesame Autisme à Bergerac pour la participation du pédiatre afin de constituer des Equipes de Diagnostic Autisme de Proximité (EDAP). Dès 2017, d'autres EDAP devraient voir le jour en Dordogne.

Promotion de la vaccination et de la santé auprès des étudiants

Service pilote : Pôle PMI - PS

Gouvernance :

Partenariat avec le campus de Périgueux

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Une infirmière du centre de vaccination se rend 2 fois au cours de l'année universitaire sur le campus de Périgueux pour informer et promouvoir la vaccination auprès des jeunes : exposition, démonstration de calendrier vaccinal électronique, remise de documentation. 242 étudiants ont participé à ces interventions en 2016.

Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT)

Service pilote : Pôle PMI - PS

Gouvernance :

Conventions avec 5 centres d'hébergement

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Ce dispositif permet de cibler les personnes les plus précaires de la société : migrants, sans-papiers...qui sont aussi les plus à risques vis-à-vis de la tuberculose. Il leur est proposé gratuitement une radiographie pulmonaire de dépistage de la maladie ainsi qu'un accès aux soins le cas échéant. En 2016, 326 tests tuberculiniques ont été réalisés et 106 personnes ont été vaccinées. Les professionnels des centres d'accueil sont également sensibilisés à cet enjeu.

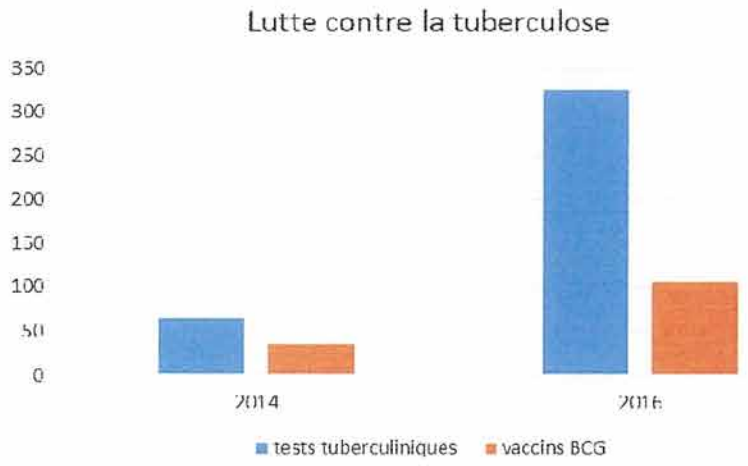

Bilans de santé en écoles maternelles

Service pilote : Pôle PMI – PS

Gouvernance :

Partenariat avec les écoles

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

La PMI a pour compétence obligatoire le bilan médical des enfants de 4 ans. Les médecins, infirmières puéricultrices et orthoptistes de la PMI voient 93% des élèves de 4 ans. Cette action a pour but de dépister des troubles sensoriels (auditif ou visuel), des troubles comportementaux, du langage ou des anomalies de croissance ou pondérales (prévention de l'obésité) de façon précoce chez le jeune

enfant. La visite à l'école a l'avantage de concerner tous les enfants, quels que soit leur milieu social et leur suivi médical habituel.

Pour aller plus loin, la Dordogne fait partie des 30 départements qui participent à l'enquête nationale ELFE (Etude Longitudinale Française depuis l'Enfance) réalisée par l'Institut Nationale d'Etudes Démographiques (INED) dont l'objet est de suivre une cohorte d'enfants nés en 2011 depuis leur naissance jusqu'à l'âge adulte pour analyser l'impact de l'environnement socio-économique, familial, scolaire et physico-chimique sur leur développement physique, psychologique, leur santé et leur socialisation. La PMI met à disposition des données recueillies dans le cadre du bilan effectué en écoles maternelles entre septembre 2014 et juin 2016.

Dépistage et prise en charge des nouveau-nés vulnérables

Service pilote : Pôle PMI - CAMSP

Gouvernance :

Convention avec l'hôpital de Périgueux

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Depuis 2013, le CAMSP travaille avec l'hôpital de Périgueux pour améliorer le dépistage et la prise en charge des nouveau-nés vulnérables, c'est-à-dire ayant un risque potentiel de déficience ou de handicap. Il s'agit principalement de grands prématurés et de victimes de souffrance fœtale aiguë. L'objectif est d'améliorer le suivi à long terme et la prise en charge précoce des nouveau-nés vulnérables pour optimiser leur développement, prévenir les troubles de développement et favoriser les orientations vers des professionnels spécialisés. Un binôme médecin/psychologue intervient à l'hôpital, et depuis 2016, des consultations ont été développées au CAMSP où les petits patients sont reçus par un pédiatre et une psychomotricienne. Une dizaine de consultations sont réalisées chaque année.

Sensibilisation des professionnels à la santé environnementale

Service pilote : Pôle PMI - PS

Gouvernance :

Partenariat avec l'Agence régionale de Santé

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Production et consommation responsable

Epanouissement de tous les êtres humains

Depuis 2015, les professionnels de santé de PMI sont sensibilisés aux enjeux de la santé environnementale, c'est-à-dire l'impact des conditions de vie (exposition aux pollutions et nuisances liée à l'habitat, la profession...), de la contamination des milieux (eau, air, sol...) et des changements environnementaux sur la santé. De ce fait, ces professionnels sont en mesure de transmettre leur connaissance en santé environnementale auprès des usagers qu'ils rencontrent.

Pour aller plus loin, la PMI a intégré un module Santé environnementale dans la formation initiale des assistantes maternelles pour l'obtention de l'agrément départemental à partir de 2018. Le service a

également intégré des critères de santé environnementale dans le suivi et la surveillance des structures d'accueil des jeunes enfants.

Participation à l'enquête EPIPAGE

Service pilote : Pôle PMI - CAMSP

Gouvernance :

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Dans le cadre de l'étude nationale EPIPAGE, Etude EPIdemiologique sur les Petits AGEs gestationnels menée par l'INSERM. Cette étude propose un suivi systématique des enfants nés prématurés aux âges clés du développement : 1 an, 2 ans, 5 ans ½, 8 ans et 11 ans. Le CAMSP participe activement au volet « Suivi à 5 ½ » qui consiste en une consultation médicale spécifique à laquelle les parents sont convoqués afin d'étudier les anomalies motrices, les anomalies sensorielles et les anomalies cognitives. Cette enquête concerne 4419 enfants prématurés dans toute la France; le CAMSP de la Dordogne en a reçu 6 au cours de l'année 2017.

Projets 2017

La mise en place de consultations pré et postnatales

Dès 2017, afin de faciliter l'accès aux soins des femmes isolées géographiquement et/ou en situation de précarité, la PMI va contribuer au développement de l'offre de soin dans le département. Trois CMS ont été équipés d'une salle de consultation à cet effet : Montpon, Thenon et Mussidan. Dans les autres CMS, ces consultations sont néanmoins possibles au cas par cas, lorsque le CMS est situé dans les mêmes locaux que le CPEF, lequel disposant de l'équipement nécessaire. Ces consultations, assurées par les sages-femmes de PMI, seront déployées petit à petit sur tout le territoire.

Schéma départemental des services aux familles

Service pilote : Pôle PMI

Gouvernance :

Co-pilotage avec la Caisse d'Allocations Familiales

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Le Schéma Départemental des Services aux familles a pour objectif de bâtir une politique cohérente entre tous les acteurs concernés dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants et du soutien à la parentalité : les EPCI, l'UDAF, les associations .... Le Département co-pilote la réalisation de ce schéma avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il s'agit de proposer des actions permettant le développement et la diversification de l'offre d'accueil sur le territoire, facilité l'accueil des enfants handicapés et le soutien aux familles précaires, soutenir une offre de qualité reposant sur des professionnels qualifiés.

DIRECTION DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DES SPORTS

POLE PATRIMOINE

Médiation en archéologie

Service pilote : Service de l'Archéologie

Gouvernance :

Service de l'Archéologie

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Le Conseil départemental de la Dordogne dispose de son propre service d'archéologie qui s'investit dans :

- la recherche scientifique et l'archéologie préventive
- la formation et la médiation auprès du grand public.

En 2016, le service a proposé des animations, des conférences et des visites sur les sites départementaux en particulier le domaine de Campagne.

Il s'est investi dans la création et la diffusion d'expositions : « ils sont food ces romains », « parois pigments pixels », « dessiner le patrimoine » destinées à itinérer sur le territoire.

Enfin il s'est déplacé sur le département pour mener des ateliers pédagogiques sur les temps scolaires et pendant les vacances. 3800 personnes ont participé à ces animations en 2016.

Evolution du nombre de participants aux actions de médiation

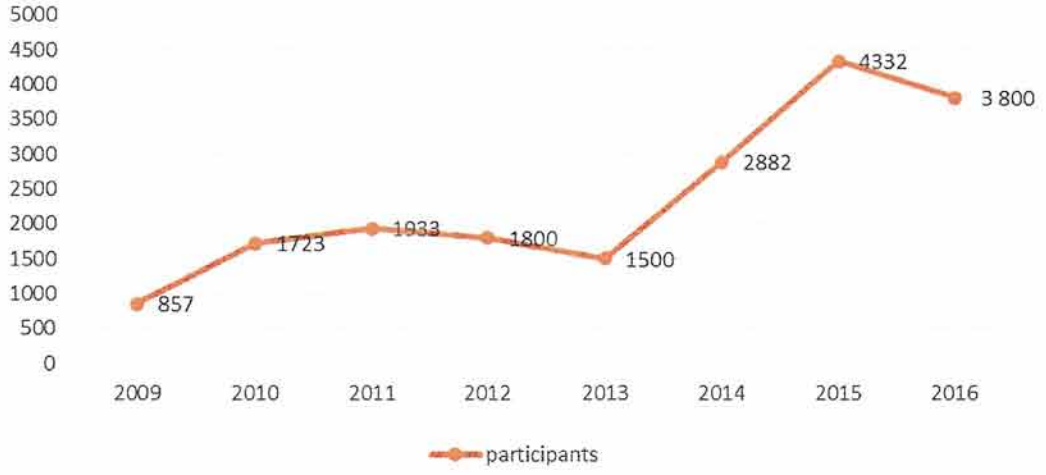

POLE CULTURE

Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC)

Service pilote : Service Développement culturel et projets de territoire

Gouvernance :

Concertation avec les acteurs des territoires

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Le nouveau dispositif de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées voté par l'assemblée départementale en mars 2016 a pour objectif d'accompagner le développement du territoire et du tissu associatif local au côté des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Cet accompagnement doit permettre de créer un environnement local encourageant les individus et les groupes sociaux à créer, produire, diffuser, distribuer et donner accès à leurs expressions culturelles dans une dynamique de mise en réseau et de mutualisation. Ce dispositif se construit via une concertation territoriale à l'échelle cantonale ou inter cantonale menée sous l'égide des conseillers départementaux. Ainsi, en 2016, 23 conventions de ce type ont été signées, mobilisant 189.550 € du Département, et au moins autant en contreparties publiques locales. Certains cantons ont deux conventions comme Vallée Dordogne, Terrasson, Périgord central, Portes Sud, Jumilhac-le-Grand, Brantôme. Le travail de l'équipe de terrain a permis d'atteindre les objectifs de concertation territoriale et de développer le portage du dispositif par les intercommunalités. A ce jour, 15 communautés de communes se sont engagées sur le dispositif. En 2016, ce sont plus de 420 acteurs rencontrés dont 153 ont bénéficié du dispositif pour 396 projets soutenus sur 22 des 25 cantons.

L'objectif est de favoriser l'accès à la culture pour tous, sur l'ensemble du territoire.

Fonds Départemental d'Art Contemporain

Service pilote : Service de l'action culturelle

Gouvernance :

Concertation avec les acteurs des territoires

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Dans une volonté d'ouverture, l'accueil d'œuvres issues du Fonds Départemental d'Art Contemporain a été étendu à de nouveaux publics, souvent « empêchés » d'accéder à l'art contemporain. Ainsi, par exemple, en sus des collectivités, les écoles et collèges traditionnellement touchés par ces présentations, des structures associatives, les EHPAD, les établissements d'enseignement spécialisé et le milieu carcéral pourront désormais avoir accès à des opérations de sensibilisation à l'art contemporain menées à partir de ce fonds, à l'issue d'appels à projets.

Artobus

Service pilote : Service de l'Action Culturelle

Gouvernance :

Centre départemental de Documentation Pédagogique, écoles, Fonds Départemental d'Art Contemporain

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Initié dans le cadre du Plan Arts et Culture à l'école par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Dordogne, en partenariat avec le Département, le dispositif « Artobus » vise à créer dans les collèges ruraux de Dordogne et pour le bassin d'écoles concerné (écoles maternelles et primaires) des expositions/animations Arts Visuels. L'Artobus intéresse chaque année près de 2000 élèves, et touche une centaine d'enseignants et de médiateurs culturels. Le thème retenu en 2016 pour cette exposition itinérante (une vingtaine d'œuvres d'art contemporain, propriété du Département) est « Voyage au cœur des œuvres ». Des médiations en faveur des scolaires sont également réalisées par des plasticiens du FDAC.
Trois collèges ont accueilli « l'Artobus » durant le premier semestre 2016 :

- Collège Vélines, Collège Olympe de Gouges, 15 classes
- Collège Thiviers, Collège Léonce Bourliaguet, 10 classes
- Collège Lalinde, Collège Jean-Monnet, 17 classes

Une réflexion est actuellement engagée pour redéfinir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et redonner une meilleure lisibilité de l'intervention du Département au sein du milieu éducatif.

Archives sonores

Service pilote : Direction des Archives Départementales

Gouvernance :

collaboratif

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

La Sonothèque des archives se consacre depuis près de 30 ans à collecter et susciter des témoignages oraux sur divers aspects de l'histoire et de la vie du département. Ont été enregistrés cette année Jean-Georges Marcillaud, dessinateur en archéologie et Jacqueline Mazaudier, propriétaire du prieuré de Merlande à la Chapelle-Gonaguet de 1962 à 2003. Le traitement informatique des anciennes enquêtes a été poursuivi. Particuliers, associations, chercheurs et collègues d'autres services d'archives font régulièrement appel à la Sonothèque qui continue à s'affirmer comme un référent au niveau national.

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET

Plan Départemental de Lecture Publique

Service pilote : Bibliothèque départementale de prêt

Gouvernance :

Convention avec les collectivités locales

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

La BDP a proposé un nouveau Plan Départemental de Lecture Publique que l'Assemblée Départementale a voté en février 2016.
Ce plan vise à réaffirmer les grands principes qui sous-tendent la création et la pérennisation du réseau départemental de lecture publique, en particulier :

- Garantir des services publics de proximité de qualité.
- Garantir la solidarité territoriale
- Réduire les inégalités d'accès à la lecture, aux savoirs, à l'information et à la culture.

La BDP a un rôle d'expertise et d'évaluation auprès des collectivités en les accompagnant sur la diversification des supports documentaires, le développement des TIC et la professionnalisation du réseau.
Le réseau départemental de lecture publique compte 395 communes, 273 bibliothèques. En 2015, 79.454 lecteurs étaient inscrits dans les bibliothèques du réseau départemental.

POLE EDUCATION – SERVICE DES COLLEGES

Minjatz goiats : favoriser la distribution de repas à base de produits bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges

Service pilote : Service des collèges

Gouvernance :

Partenaires

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Production et consommation responsable

Epanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Lutte contre le changement climatique

Fort du succès de l'introduction des produits bio dans les menus des collégiens (cf. graphique ci-dessous) et de l'implication des collèges dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, le Département a mis en place à partir de la rentrée scolaire 2016-2017 un nouveau dispositif, Minjatz goiats (« Manger les enfants » en occitan), alliant la sécurisation des achats, la formation du personnel, l'implication du corps enseignant, le recours aux produits locaux en bio ou en conventionnel, la lutte contre le gaspillage

alimentaire et la réduction des déchets, ainsi que la sensibilisation à l'équilibre alimentaire. Sous la forme d'un appel à projet, tous les collèges relevant de la compétence du département sont invités à répondre. L'évaluation des projets porte sur la part des produits locaux en circuits courts, la part des produits bio locaux en circuits courts ainsi que les initiatives prises en matière de sensibilisation au gaspillage, la réduction et la valorisation des déchets, la certification...

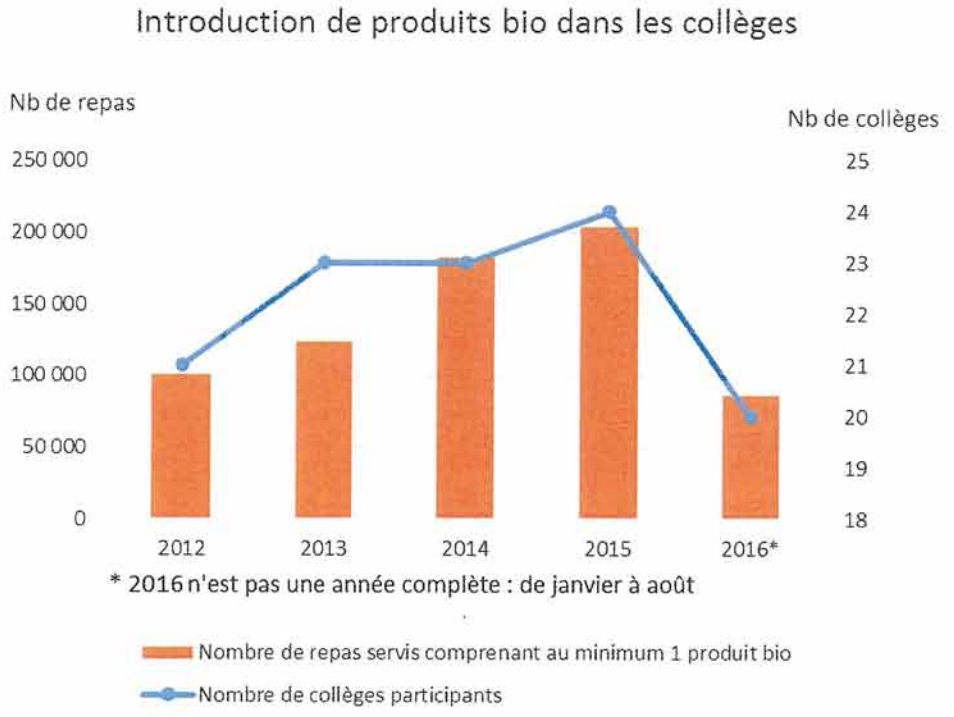

Classes ultra mobiles

Service pilote : Service des Collèges

Gouvernance :

Service des Collèges et le Rectorat

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Le département participe au projet national « Collèges préfigurateurs » qui s'étale sur 3 années dans le cadre du plan numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce cadre, les collèges sélectionnés par le rectorat sur la base d'un projet pédagogique sont équipés d'une à deux classes mobiles. Il s'agit d'un équipement comprenant 15 tablettes plus celle du professeur. En 2016, 5 collèges ont été équipés, ce qui porte à 6 le nombre de collèges équipés, soit 15%. Outre la fourniture du matériel de mobilité, subventionné à 50% par l'Etat, le Département équipe les collèges en borne wifi et réseaux

filaires pour compléter l'équipement. Cette action se termine en 2017 avec l'équipement de 20 collèges supplémentaires.

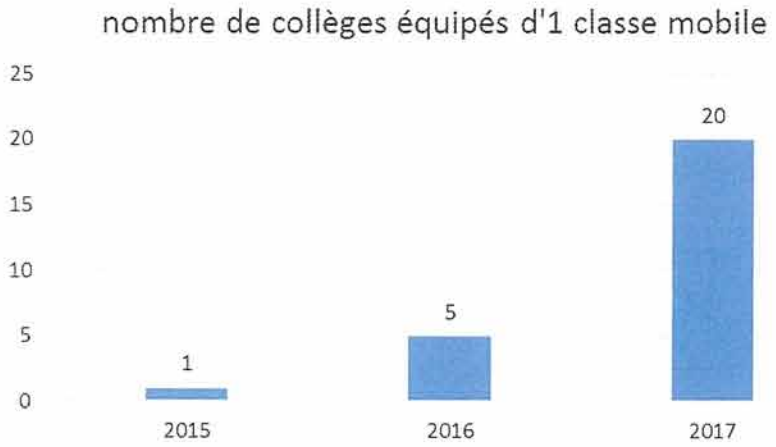

Prêt d'honneur aux étudiants

Service pilote : Service des Collèges

Gouvernance :

Service des Collèges

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Epanouissement de tous les êtres humains

Depuis la rentrée scolaire 2016, le service a mis en place un dispositif de prêts d'honneur aux étudiants de l'enseignement supérieur afin de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes. Ce prêt à taux zéro allant de 1 000 à 2 000€ est attribué aux étudiants périgourdins sous condition de revenus des parents. Il est remboursable en 4 mensualités dans les 2 années suivant la fin des études. Ainsi, 56.000 € ont été attribué à 29 bénéficiaires à ce titre.

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Conseil départemental junior

Service pilote : Direction de la culture, de l'éducation et des sports - Service et Collèges

Gouvernance :

Service et Collèges

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Service des Collèges a piloté pour la 28ème année les activités du Conseil Départemental Junior (CDJ) En 2016, les conseillers départementaux juniors ont travaillé en commission à la réalisation d'une guide de bonnes pratiques à l'usage des jeunes qui aborde les quatre thèmes suivants :

- le sport avec l'hygiène de vie du sportif, les valeurs du sport et des conseils pour optimiser sa pratique sportive,
- l'environnement avec les espaces naturels sensibles et leur préservation, les économies d'énergie au collège et à la maison et le gaspillage alimentaire,
- la santé et le sommeil avec l'utilité du sommeil, les différentes phases du sommeil, les signes, les perturbateurs et ce qui favorise celui-ci,
- la Sécurité Routière avec la protection, l'alerte et l'organisation du secours.

Les jeunes se sont impliqués pour la 18ème année dans une journée de lutte contre les discriminations qui a été consacrée aux inégalités femmes-hommes. Ils ont abordé l'égalité filles-garçons à l'école, femmes-hommes dans la vie professionnelle, dans la vie publique et politique. De plus, les jeunes ont participé à la collecte « Un cahier, un crayon » et à sa remise aux représentants de la MAIF et de Solidarité Laïque en faveur des enfants du Mali.

Seniors soyez sport !

Service pilote : Direction des Sports et de la Jeunesse - Service de l'Animation Sportive Territoriale

Gouvernance :

Transversalité entre les services

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Conseil départemental propose une journée d'animation réservée aux séniors retraités de plus de 55 ans.

En plus de proposer des activités nouvelles chaque année, ces journées s'inscrivent dans une démarche écoresponsable (tri des déchets sur site – transport public gratuit – repas biologiques...).

La 12ème édition de la journée "Seniors Soyez Sport " a regroupé 1.800 personnes et 300 animateurs qui ont pu participer à 42 activités physiques et sportives et 33 ateliers de santé.

Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires

Service pilote : Direction des Sports et de la Jeunesse - Service du Développement des Activités de Pleine nature

Gouvernance :

Service du Développement des Activités de Pleine Nature et l'ensemble des Comités Sportifs

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource

La Dordogne a souhaité s'afficher comme un Département moteur en matière de sport de pleine nature. Ce développement de pratiques est conçu pour préserver au mieux l'environnement et assurer la sécurité et l'accès des pratiquants. L'objectif est de concilier les usages et le milieu naturel.
Afin d'y parvenir, le Département s'est doté depuis 2007 d'une Commission, pilotée et coordonnée par la Direction des Sport : il regroupe l'ensemble des acteurs. C'est elle qui a mis en place le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) qui recense et classe tous les espaces, sites et itinéraires de loisirs sportifs de nature (E.S.I) dans le département, en 4 niveaux, allant de sites non encore utilisables (niveau 1) aux sites à haute qualité de pratique (niveau 4) qui sont une vitrine pour le département. A ce jour, 54 sites sont inscrits au PDESI.

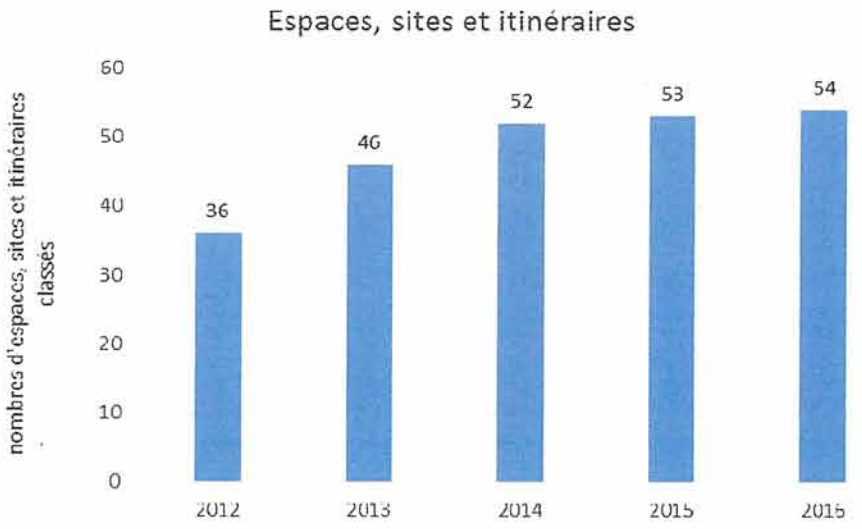

Apprendre à nager en Dordogne

Service pilote : Direction des Sports et de la Jeunesse - Service Animation Sportive

Gouvernance :

Service Animation Sportive

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Cette action, entièrement gratuite, est destinée en priorité aux enfants âgés de 8 à 13 ans, aux adolescents et adultes qui souhaitent acquérir les bases nécessaires pour nager en autonomie et avec aisance en milieu aquatique et ainsi prévenir les risques de noyade.

Cette initiation se déroule sur 10 séances d'une heure par groupe de huit personnes maximum et elle est encadrée par un éducateur sportif professionnel diplômé des activités de natation afin de bénéficier d'un suivi personnalisé.

La 1ère édition s'est déroulée durant 3 semaines, du 11 au 29 juillet 2016, à l'étang départemental de Rouffiac, où 36 jeunes non-nageurs (particuliers des environs ou enfants inscrits dans 3 ALSH différents) ont bénéficié de 10 h d'apprentissage.

La 2ème édition s'est déroulée durant 3 semaines, du 10 au 28 juillet 2017, aux l'étangs départementaux de Rouffiac et la Jemaye, où 50 jeunes non-nageurs (particuliers des environ ou enfants inscrits dans 2 ALSH différents) ont bénéficié de 10 h d'apprentissage.

Raid Sportif Adapté

Service pilote : Direction des Sports et de la Jeunesse - Service du Développement des Activités Sportives et Physiques

Gouvernance :

Service du Développement des Activités Sportives et Physiques et le Comité Départemental de Sport Adapté

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Epanouissement de tous les êtres humains

Le Conseil départemental organise, en partenariat avec le comité départemental de sport adapté, le Raid Sportif Adapté, à forte connotation pleine nature, qui se déroule au mois de juin sur 2 jours (avec hébergement) sur la base départementale de Rouffiac.

Ce projet permet à des jeunes licenciés à la fédération française de sport adapté, atteints de déficience mentale, de se confronter sur une compétition le 1er jour et de découvrir une quinzaine d'ateliers d'activités physiques de pleine nature la 2ème journée.

En 2016, la onzième édition du "raid sportif adapté " a regroupé 192 jeunes participants.

2ème PARTIE : Focus sur 2 projets

Le Centre International d'Art Pariétal – Lascaux 4 : un chantier exemplaire

En décembre 2016, le Centre International d'Art Pariétal a été inauguré au pied de la colline de Lascaux. Il offre au public le fac-similé complet de la grotte grâce aux technologies de la réalité virtuelle, mais aussi la découverte de l'art pariétal du monde entier et de la civilisation de l'homme de Cro-Magnon.

Son offre culturelle et sa programmation combinent une haute exigence scientifique et une véritable volonté d'accessibilité pour tous les publics. La reproduction de la grotte de Lascaux et l'utilisation des nouvelles technologies de l'image et du virtuel au service de la médiation sont au cœur de cet équipement. Ce nouvel espace accueille les visiteurs et les invite à contempler et ressentir l'émotion authentique de la découverte de la grotte, à apprendre à observer celle-ci, à la questionner, et à réfléchir au contexte environnemental et culturel dans lequel elle a été réalisée.

Cet important chantier, qui a duré près de 3 ans, s'est inséré dans un contexte particulièrement sensible selon plusieurs aspects :

- Les travaux se sont déroulés dans le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable de la commune de Montignac, la « Source de la Fageotte » (et présence d'une petite zone humide alimentée par cette source)
- La Vézère, milieu récepteur des eaux pluviales du projet, située à proximité, est un site Natura 2000,
- L'ensemble du secteur est un site classé par l'UNESCO « Patrimoine mondial de l'humanité »,
- Des habitations se situent à proximité du chantier,
- Un flux important de visiteurs de la grotte Lascaux 2 circule sur les routes voisines au projet,
- La présence de la salamandre tachetée, espèce protégée en France, est avérée.

L'impact environnemental du chantier dans son ensemble a donc été suivi de près par les administrations, ce qui a nécessité un engagement fort des entreprises en ce qui concerne la gestion environnementale de leurs activités.

C'est la raison pour laquelle un système de management environnemental (RSE) a été mis en place pour ce chantier. Pour cela, le Département a désigné un Responsable du Suivi Environnemental qui s'est assuré du respect, par toutes les entreprises, des prescriptions techniques et environnementales en effectuant des visites de contrôle régulières pendant toute la durée du chantier, une dizaine au total. Il a également suivi l'ensemble de la démarche en étroite collaboration avec le maître d'œuvre, le coordinateur et tout autre intervenant ayant un intérêt à agir dans le cadre de cette opération.

Des objectifs environnementaux ont été fixés :

- Protéger les eaux souterraines exploitées pour l'AEP (Source de la Fageotte) contre tout risque de dégradation,

- Préserver le cadre paysager,
- Protéger la faune et la flore,
- Assurer la sécurité du public,
- Limiter les nuisances pour le voisinage et la commune,
- Limiter et gérer les déchets.

Afin d'atteindre ces objectifs, huit réunions avec les entreprises ont eu lieu sur place, durant la phase préparatoire du chantier, de manière à caler les points essentiels des aspects environnementaux avant son démarrage.

A noter que pour la validation des mesures proposées pour la protection du captage d'eau potable, la maîtrise d'ouvrage a également fait intervenir pendant cette phase un hydrogéologue.

Le Département a également mis en place 3 schémas :

- Le schéma d'Organisation Environnementale (SOE)

Un Répondant Environnement des Entreprises (REE) a été l'interlocuteur unique entre le Conseil départemental, le Responsable du Suivi Environnemental (RSE) et l'ensemble des entreprises co-traitantes et / ou sous-traitantes en ce qui concerne le thème « environnement ».

Le Répondant Environnement des Entreprises a élaboré et mis en œuvre le Schéma d'Organisation Environnementale (SOE) du chantier et il s'est porté garant du respect de la démarche environnementale, du début à la fin du chantier. Les autres entreprises se sont, quant à elles, engagées à respecter scrupuleusement ce schéma.

Le Schéma d'Organisation Environnemental a défini les zones du chantier que l'entreprise s'est engagée à respecter strictement :

- Stationnements
- Cantonnements
- Aires de livraison et de stockage des approvisionnements
- Zones de stockage des produits dangereux
- Zone de stockage des déchets
- Tout autre élément à traiter au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Un plan détaillé correspondant à ces différentes zones a été affiché en permanence sur le chantier ; l'actualisation se faisant en cas de besoins par le REE.

- Le Schéma d'Organisation et de Gestion Des Eaux de Chantier (SOGEC)

Ce schéma a proposé des solutions techniques à prévoir, organiser et mettre en œuvre, en fonction des activités déployées (terrassement, travaux spéciaux, stockage de liquides polluants, etc.), des types d'eaux générées (eaux alcalines, etc.) afin de limiter l'impact des eaux de chantier sur l'environnement.

La gestion concrète des eaux de chantier de Lascaux 4, afin d'éviter tout risque de pollution des eaux souterraines et donc du captage d'eau potable de Montignac et afin de réduire la consommation d'eau, a donc été imposée à l'ensemble des intervenants :

- Les équipements mécaniques de tous les véhicules n'ont présenté aucun risque pour l'environnement : les véhicules ont été vérifiés quotidiennement. Toutes les pièces mécaniques défectueuses ont été remplacées avant utilisation sur le chantier. A noter qu'aucune opération d'entretien de type vidange ou changement de flexible hydraulique n'a été autorisée sur le chantier.
- Un kit de lutte contre les pollutions par les hydrocarbures a été présent dans tous les véhicules afin de pouvoir absorber rapidement un déversement accidentel de carburant. Une seule intervention sur un déversement de quelques litres a été nécessaire en début de chantier.

Photo 1Kit antipollution obligatoire dans les engins

- Les rejets sur le sol de carburants, lubrifiants, peintures, eaux de lavages ou autres produits polluants/chimiques ont été strictement interdits.
- Les stockages de produits dangereux et le ravitaillement des engins de chantier ont été fait soit en dehors du périmètre de protection AEP, soit sur rétention.
- Les cuves et bidons contenant des produits dangereux ont été identifiés à l'aide du pictogramme correspondant (inflammable, corrosif, etc.).
- La Charte départementale « Zéro herbicide » a été respectée : aucun emploi de produits chimiques pour les espaces verts.
- Les entreprises dont l'activité produit des eaux de lavage ont mis en place des réservoirs appropriés pour décanter et neutraliser ces eaux à leurs frais.
- Les vibrations ont été évitées dans la mesure du possible afin de ne pas augmenter la turbidité des eaux souterraines et donc du captage d'eau potable.
- En cas de déversement accidentel ou de pollution, les entreprises se sont engagées à informer immédiatement la responsable environnement et ont suivi, le cas échéant, les consignes spécifiques prévues par l'entreprise.
- L'entreprise a donné des consignes claires à son personnel pour limiter la consommation d'eau.

Il est à souligné que tout au long du chantier, la qualité des eaux de captage AEP est restée bonne, aucun impact n'a été constaté.

- <u>Le Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets de chantier (SOGED)</u>

Le SOGED a constitué le document de référence à tous les intervenants (maîtres d'ouvrage, entreprises, maître d'œuvre, ...) traitant spécifiquement de la gestion des déchets du chantier.

Au travers du SOGED, l'entreprise s'est engagée sur :

- La limitation des déchets à la source en privilégiant le choix de produits et de matériaux non nocifs et qui produisent peu de déchets. Elle a proposé, lorsque c'était possible, des solutions privilégiant l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables.

- L'utilisation des bennes et tri en s'engageant à mettre en place des bennes pour le tri des déchets, par catégories à l'aide des pictogrammes. Une session de sensibilisation environnementale du personnel présent sur le chantier a été réalisée par le Responsable du Suivi Environnement, essentiellement à l'aide de photos et de pictogrammes, la majorité des ouvriers ne parlant que peu (ou pas) le français.

Photo 2 Bennes de tri

Photo 3 Filières de gestion des déchets du chantier

En ce qui concerne les objectifs de valorisation :

Conformément à l'article R543-67 du Code de l'environnement, les seules modes d'élimination autorisés pour les déchets d'emballages ont été la valorisation : objectif de valorisation 100 %.
Pour les autres déchets (hors inertes), l'objectif de valorisation a été d'au moins 30 % du poids total.

A propos de la traçabilité de la gestion des déchets, l'entreprise titulaire s'est engagée à fournir :

- Au début du chantier : un document présentant l'organisation et le suivi de l'évacuation des déchets, ainsi que les catégories de déchets à trier (bois, inertes, déchets banals...),
- Régulièrement : des informations concernant les quantités de déchets éliminés et leur destination,
- En fin de chantier : les bordereaux de suivi des tous les déchets.

Enfin, au sujet de la propreté du chantier :

- L'entreprise s'est engagée à assurer un nettoyage de sa zone de travail en fin de journée.
- En cas de vent, l'entreprise a été tenue de mettre en œuvre les moyens évitant la dispersion des envols, et le ramassage de ceux-ci autant que nécessaire.
- Le brûlage des déchets de chantier a été interdit.

Au-delà de ces trois schémas, le Département s'est également attaché à surveiller la protection du milieu naturel.

- La flore

- Aucun dommage n'a affecté la végétation existante dans les environs du site.
- Tout abattage d'arbre, ou arrachage de la végétation n'a été effectué que si d'autres solutions ne pouvaient pas être envisagées, et après accord impératif du Maître d'Ouvrage.
- Afin de ne pas introduire et propager des graines d'une végétation non indigène, les plantations ont été faites soit sans apport de terre exogène, soit avec apport de terre garantie exempte de graines.

- La faune

Concernant la protection de la faune, il a été demandé de ne pas porter atteinte, de quelques manières que ce soit, à la faune locale et notamment concernant la Salamandre tachetée, espèce protégée se trouvant sur le site. Tout comportement susceptible de la mettre en danger a été interdit, et le chantier s'est déroulé de façon à limiter les nuisances possibles. En particulier, l'entreprise a veillé à ne pas laisser :

- De déchets susceptibles d'être ingérés par les animaux,
- De récipients susceptibles de présenter un risque de noyade,
- De produits susceptibles de polluer l'eau ou le sol.

Une clôture a été installée durant toute la durée du chantier afin de préserver l'habitat de la salamandre tachetée. Il a également été vérifié la présence de larves de salamandres dans la source en 2015 et 2016.

Photo 4 La salamandre tachetée

Enfin, durant la phase de travaux, des filtres ont été posés temporairement en amont des avaloirs afin d'éviter de colmater le réseau communal et d'entrainer des résidus vers la rivière située sur un site Natura 2000.

Le Département a également mis en place des actions pour limiter les nuisances de tout ordre :

- Le bruit :

Des plages horaires prévisionnelles à respecter ont été établies pour ce chantier : 7 h – 20 h.
L'entreprise a pris les précautions suffisantes pour limiter le bruit à la source et a donné des consignes claires à son personnel pour éviter autant que possible les bruits de chocs et de chutes.

- Le trafic :

Le Département à limité le trafic par la mise en sens unique de la rue du Barry, par la limitation de la vitesse à 30 km/heure au niveau de l'avenue de Lascaux et l'aménagement d'itinéraires doux entre le CIAPML, les différentes aires de stationnement et le centre-ville.

- Les poussières :

L'entreprise a pris toutes les mesures nécessaires pour limiter les envols des poussières autant que possible : réduction de la vitesse de circulation, manipulation maîtrisé des déblais / remblais (l'ensemble des travaux a permis d'éviter les mouvements des terres hors site et d'obtenir un bilan équilibré en déblais/remblais), arrosages en cas de besoin.

- Les boues :

L'ensemble de la voirie a été maintenue propre aux abords du chantier.

- Les éclairages :

Les éclairages nécessaires au travail ont été éteints en dehors des heures de chantièr.
Les éclairages destinés à assurer la sécurité en dehors des heures de chantier ont été asservis à des dispositifs de détection de mouvement ou d'intrusion.

Enfin, une attention particulière a également été apportée concernant la communication et l'information des riverains et de la commune.
Le dispositif mis en place par le responsable environnement des entreprises s'est appuyé sur quatre points :

- Une information préalable assurée avant le début du chantier, afin d'informer les riverains sur les dispositions organisationnelles envisagées pour la phase chantier,
- Une boîte aux lettres tenue à la disposition des riverains, permettant d'informer directement le Maître d'ouvrage,
- Avant chaque évènement exceptionnel sur le chantier (bruit, trafic particulier...), le voisinage a été averti, soit par une visite directe, soit par appel téléphonique par l'entreprise.
- Des journées « portes ouvertes » pour les riverains et les habitants de la commune ont été réalisées à plusieurs reprises.

Pour terminer, plusieurs actions ont été réalisées afin de faire découvrir le site avant son ouverture au public. Le Conseil départemental a notamment convié l'ensemble des ouvriers ayant travaillé sur ce chantier, ainsi que les habitants de la commune à une visite du site en avant-première. Dans le cadre de l'opération « les coulisses du bâtiment » organisée chaque année par la fédération française du bâtiment, le chantier a été ouvert à 500 collégiens et Lycéens de Dordogne. L'objectif était

notamment de présenter la diversité des métiers du bâtiment et de rencontrer les hommes et les femmes qui les exercent.

Photo 5 Le Centre International de l'Art Pariétal Lascaux 4

La gestion des sites départementaux au regard des finalités du développement durable

Avec 6 sites départementaux dédiés aux loisirs de pleine nature, le Conseil départemental de la Dordogne a fait le choix de mettre à la disposition des périgourdins et des touristes des espaces naturels et de loisirs de qualité.

Une gestion transversale au sein des services départementaux pour répondre à des enjeux multiples

Sur les différents sites, le Département concilie la préservation de leur caractère naturel, la pratique de la baignade, des loisirs de pleine nature — des plus paisibles aux plus sportifs — et l'ouverture à un large public de périgourdins ou de vacanciers avec lieux de repos, de pique-nique, espaces de restauration, hôtellerie de plein air... Pour répondre à ces différents usages, le Département a mis en place une gestion concertée entre les différents services départementaux intervenant sur les sites.

Ainsi, sous la coordination du pôle paysages et espaces verts, lequel est chargé de la gestion, de l'aménagement et de l'entretien des sites, le service des milieux naturels et de la biodiversité, le service de la gestion des eaux, la direction des sports, la direction des bâtiments départementaux, la direction des ressources humaines pour ne citer que qu'eux, mènent des actions et des projets variés : mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels sensibles et des plans de gestion piscicole, organisation d'animations pédagogiques, suivi et entretien des ouvrages et des bâtiments, organisation de manifestations sportives....

De plus, des prestataires privés mènent une activité commerciale sur certains sites pour l'hébergement touristique et la restauration principalement.

Des sites classés espaces naturels sensibles pour la préservation de la biodiversité et des habitats

Parmi les sites départementaux, 5 sont des sites acquis par la collectivité au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles pour leurs qualités naturelles et paysagères : La Jemaye et le Parcot, Saint Estèphe, Miallet et Campagne. Dans ce cadre, un plan de gestion propre à chacun d'eux définit une stratégie qui conjugue connaissance et préservation des milieux avec la valorisation pédagogique et la promotion d'activités de pleine nature.

Dans ce cadre, les services de la direction de l'environnement et du développement durable, en particulier le service des milieux naturels et de la biodiversité, multiplient les actions :

- Suivis écologiques et aménagements spécifiques :

Sur le site de Campagne, une étude menée par le conservatoire des Espaces Naturels Aquitain (CENA) a permis de démontrer la présence de chiroptères dans les caves (Murin de Daubenton), dans une tour (Murin à oreille échancrée) et dans les combles (Petit et Grands Rhinolophes). Cette étude a démontré l'intérêt du château pour les chauves-souris dont certaines s'y reproduisent à l'automne ou y mettent bas l'été. Les espèces sont suivies chaque année en partenariat avec le CENA. Les effectifs fluctuent mais sont toujours présents avec plusieurs centaines d'individus présents dans le château.
Un volet pédagogique accompagne le projet afin de sensibiliser les visiteurs à la présence de ces « marquises de la nuit » : deux petites pièces intimistes du château ont été consacrées à une exposition permanente sur les chauves-souris (leurs caractéristiques, cycle de vie, les espèces présentes et leur intérêt) et des soirées d'animation grand public sont organisées chaque année.

Par ailleurs, le château a fait l'objet d'un programme d'aménagements prenant en compte la présence de ces hôtes singuliers : définition des modalités d'intervention des entreprises en adéquation avec les chiroptères (période de travaux hors occupation, traitement des bois sans toxicité), aménagements spécifiques pour une préservation des chiroptères sur le long terme (modification d'ouverture plus favorable à leur circulation, modification des horaires d'éclairage du château, arrêt des déclencheurs automatiques d'éclairage dans les caves).

Sur ce même site, se trouve une zone de nidification du Faucon pèlerin. Sa présence a été observé en 2012, depuis des couples viennent nicher sur le domaine chaque année. Les services départementaux veillent à leur tranquillité en limitant la pratique de l'escalade sur la falaise concernée en période de nidification.

Sur le site de La Jemaye, le Conseil Départemental de la Dordogne, en partenariat avec le Lycée agricole « Le Cluzeau » de Sigoulès organise chaque année depuis 2011, sous la forme d'un chantier école, des actions de gestion en faveur des milieux et espèces remarquables impliquant une vingtaine d'élèves de 1ère du Bac PRO « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune ». Les travaux, d'une durée de cinq jours, vont être effectués par les élèves sous l'encadrement de leurs professeurs, des techniciens du Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité et de la régie technique du Pôle Paysage et Espaces Verts du Département. Des travaux conséquents sont réalisés. Pour 2017, le programme concerne :

- La restauration d'une zone humide (ouverture de milieu et création de levée de terre)
- L'entretien d'une lande à molinie bleue pour la préservation du fadet des Laîches
- Un suivi statistique d'un test de régénération de roselière (problème de non repousse à élucider)
- Construction d'hôtels à insectes
- Création d'un site de ponte pour la Cistude d'Europe
- Création d'une mare forestière.

Photo 6 - Hôtel à insectes sur le site de La Jemaye (2017)

Cette collaboration permet d'atteindre les objectifs fixés, tant au niveau des actions préconisées dans le plan de gestion que des programmes d'apprentissage liés à la formation des jeunes.

Depuis 2011, La Ferme du Parcot est labellisée refuge LPO collectivités. Le « REFUGE LPO » est un agrément (non contractuel) de la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui est accordé à tout terrain sur lequel est initiée une démarche de valorisation de la nature consistant à créer des conditions propices à l'installation de la faune et la flore sauvages.

L'entretien du site fait appel à des techniques respectueuses de l'environnement et économes en énergie. La biodiversité a été favorisée par l'aménagement d'un jardin. Ce sont les enfants des écoles de Saint-Michel-de-Double et d'Échourgnac qui ont participé à la construction des nichoirs pour mésanges et rouges-gorges qui ont été accrochés autour de la ferme.

- Préservation et restauration de zones humides :

L'étang « Schmitz » est un des étangs du site départemental des Etangs de La Jemaye. Cet étang de 6 000 m² présentait des problèmes d'étanchéité et de sécurité des ouvrages de vidange. Il a donc été requalifié en zones humides en 2016. Dans cette région aux multiples étangs, cette transformation a

pour objectif d'augmenter la diversité des habitats du site en créant une zone marécageuse disposant de faibles niveaux d'eau et des mares (différentes surfaces, profondeurs, profils de berges).
La zone ainsi aménagée devrait accueillir une plus grande diversité de plantes hygrophiles, amphibiens, reptiles, oiseaux et insectes (odonates et lépidoptères) inféodés aux milieux humides. Quatre pièces d'eau ont été réalisées de façon étagée, avec maintien d'une lame d'eau au point le plus bas, création d'une levée de terre au milieu de l'ancien étang (50 cm d'eau) et 2 mares complémentaires en queue d'étang (1 m d'eau). Ainsi, une surface de zone humide quasiment équivalente à l'emprise de l'ancien étang a été créée, composée de milieux différents suivant les lames d'eau liées aux aménagements.
Un cheminement composé de sentier et de pilotis dans la zone humide permettra dès 2018 aux nombreux visiteurs du site d'apprécier un contact direct avec le milieu. Des panneaux pédagogiques devraient compléter les aménagements très rapidement.

Photo 7 - L'étang Schmitz avant les travaux

Photo 8- Vidange avant travaux : étang Schmitz vide

Photo 9 - En cours de travaux : création de 2 mares

Photo 10 – Fin des travaux : végétalisation autour des mares

Sur le site de Miallet, le service des milieux naturels et de la biodiversité a réalisé une mare à vocation pédagogique afin de développer de nouvelles ressources à valoriser en terme d'éducation à l'Environnement, mais aussi de développer la biodiversité sur le site. L'école élémentaire de la commune de Miallet est impliquée dans ce projet depuis sa création (suivi du chantier), jusqu'à l'installation des premiers êtres vivants, ce qui permet d'appréhender le développement de l'écosystème « mare » : algues, plantes aquatiques ou hélophytes, insectes et amphibiens avec les élèves. La mare est située à proximité d'un chemin fréquenté, facilement accessible, et proche d'un

observatoire, servira de support pour les animations organisées par le Département, la communauté de communes ou le parc naturel régional Périgord Limousin.

En outre, des niches écologiques artificielles pour le sonneur à ventre jaune, *Bombina variegata*, amphibien protégé (directive habitat Faune Flore et « en danger » sur la liste rouge régionale) sont créées à titre expérimental, en partenariat avec l'association Cistude Nature, chargée du programme régional d'action en faveur du sonneur à ventre jaune. Son arrivée éventuelle sera surveillée de près par les techniciens du service des milieux naturels et de la biodiversité.

- La sécurité

Les 5 plans d'eau départementaux font l'objet d'un suivi technique et des travaux d'entretien des ouvrages hydrauliques sont réalisés sur les sites de Rouffiac, Saint-Estèphe, La Jemaye et Gurson. Dans ce cadre, une visite technique approfondies (VTA) a été effectuée en 2016 sur l'ouvrage de Saint-Estèphe suite à la vidange. En 2017, des travaux sont prévus sur La Jemaye pour réaliser un bassin de décantation en vue des prochaines vidanges du grand étang. En effet, tous les étangs départementaux sont vidangés régulièrement afin de garantir une bonne qualité d'eau en la renouvelant totalement. Pour que cela se fasse dans de bonnes conditions, sans provoquer de pollution à l'aval, le service des milieux naturels et de la biodiversité veille à ce que chaque étang soit équipé des ouvrages nécessaires et à leur bon fonctionnement.

Le service des Milieux naturels et de la biodiversité est également chargé de réaliser les consignes écrites de gestion pour chacun des ouvrages en prenant en compte l'ensemble des services intervenant sur les sites.

- L'assainissement

Sur les sites de La Jemaye, Saint Estèphe et de Gurson, le Département a réalisé un système d'assainissement collectif en raison de le présence d'hébergements touristiques, de sanitaires et de restaurants). Le suivi des ouvrages d'assainissement est assuré par l'ATD-SATESE (Agence Technique Départementale – Service d'Assistance Technique à l'Epuration et au Suivi des Eaux) et les analyses des prélèvements sont effectuées par le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches.

Une offre de loisirs de pleine nature pour tous sur des territoires de faible attractivité

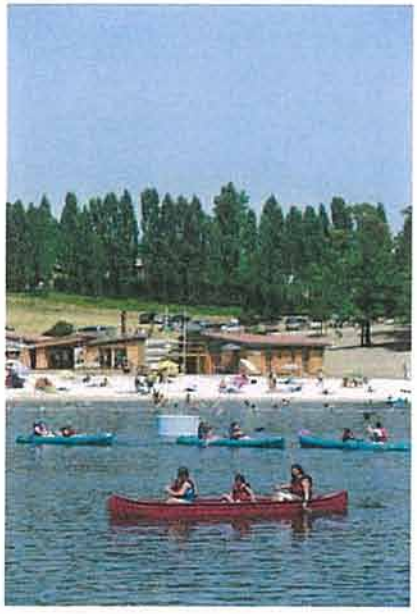

Photo 11 – L'été actif à Gurson

Cette politique de développement de sites de loisirs gratuits est une volonté du Conseil départemental. Elle répond à plusieurs objectifs : rendre ces loisirs accessibles à tous et notamment à ceux qui ne peuvent pas partir en vacances, élargir l'offre touristique des secteurs géographiques moins fréquentés que le Périgord Noir avec le souci d'aménager le territoire et de générer du développement local, plus particulièrement dans le nord de la Dordogne.

Ainsi, les sites de Saint-Estèphe, Rouffiac, La Jemaye et Gurson sont ouverts à la baignade surveillée et aux loisirs nautiques pendant la période estivale. Pendant cette période, la direction des sports propose une gamme d'activités sportives dans le cadre de son programme « Eté actif » sur tous les sites départementaux à un tarif modique.

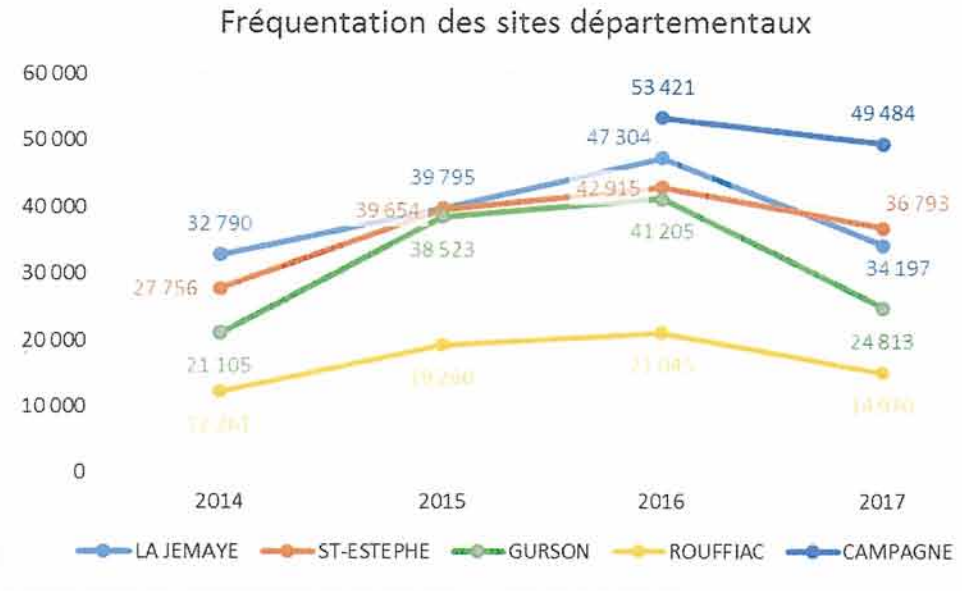

Ces sites connaissent un succès grandissant ces dernières années, comme en témoigne le suivi de fréquentation. L'été 2017 a été maussade ce qui peut expliquer un léger recul de fréquentation.

Photo 12 - L'été actif à Saint Estèphe

D'autre part, ce sont gardiens titulaires qui sont chargés de la surveillance des sites tout au long de l'année, ainsi que 5 techniciennes de surface pour le nettoyage en saison (de mai à septembre). En juillet et aoûts, environ 70 saisonniers viennent renforcer l'équipe pour assurer l'entretien, l'accueil du public et assurer l'activité canoë. Le poste de secours est placé sous la responsabilité de la direction des sports où 51 personnes se relaient de juin à août sur les sites de baignade.

Des sites reconnus en termes d'accessibilité et de qualité

Les sites de Saint Estèphe, La Jemaye et Gurson ont obtenu la marque Tourisme et Handicap en 2015 pour le premier et en 2016 pour les 2 autres pour une durée de 5 ans. Cette marque garantit l'accessibilité et la présence d'équipements adaptés aux besoins des personnes handicapées pour profiter des sites et équipements touristiques avec une grande autonomie.

Par ailleurs, les sites de La Jemaye et de Gurson sont également labellisés « Pavillon Bleu » depuis 2015. Ce label récompense et valorise, les gestionnaires de plages engagés dans une démarche de gestion responsable en matière :

- De préservation de l'environnemental : niveau d'équipement pour minimiser l'impact de la fréquentation touristique sur le site,
- De gestion des déchets,
- De préservation de la qualité de l'eau,
- Et d'éducation à l'environnement pour les visiteurs : informations sur la faune, la flore et des actions de sensibilisation sur l'environnement du site.

L'entretien des sites est assuré par le pôle paysage espaces verts qui s'est engagé depuis plusieurs années à la réduction puis au bannissement des pesticides sur propriétés du Département. Il veille notamment à adapter ses modes d'intervention à la sensibilité de ces sites.
Cet engagement a été récompensé puisqu'en 2016, le Parc du château de campagne a été labellisé Eco-jardin. Ce label est un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'entretien et des élus. Notre collectivité est d'ailleurs l'unique Département en France à avoir obtenu cette distinction. Ce label est le résultat de l'application d'une gestion écologique du site tant par rapport aux éléments naturels (sol, eau, faune/flore), qu'aux aménagements (mobiliers, matériaux, maîtrise des consommations d'énergie), à la formation du personnel qui y travaille et la sensibilisation du public (médiation pédagogique, participation du public)

Par ailleurs, les interventions mécaniques sont restreintes sur les sites les plus fragiles et des techniques alternatives s'y substituent tel que l'éco-pâturage. Cette pratique, mise en place en 2016 sur le La Jemaye et Gurson, vise à faire paître des animaux rustiques pour conserver et entretenir des espaces naturels, sans utiliser d'engins mécaniques ou d'herbicides, et ainsi participe à la préservation des espèces sensibles et des paysages, notamment en luttant efficacement contre les espèces pionnières et invasives.
En outre, l'éco-pâturage permet de diminuer la pénibilité du travail (moins de bruit, utilisation moins fréquente des machines), pour recentrer l'activité sur des tâches plus qualitatives et optimiser les moyens humains et mécaniques, et d'apporter une plus-value sociale et pédagogique (support d'échange, de communication et de découverte).

CONCLUSION

Le présent rapport démontre l'implication de notre collectivité dans tous les aspects de la vie des périgourdins, et au travers des 5 finalités du développement durable, il traduit la contribution du Département au projet commun d'un mieux vivre aujourd'hui sans compromettre l'avenir des générations futures.

L'analyse des 95 actions menées en 2016 en fonction de leur effet sur l'atteinte des finalités du développement durable est le reflet des orientations et des priorités du Département de par ses compétences. Ainsi, les actions à vocation sociale et solidaire et les actions destinées à l'épanouissement de tous sont prédominantes. Les trois autres finalités sont plutôt équilibrées.

Répartition des actions en fonction de leur impact sur les 5 finalités du développement durable

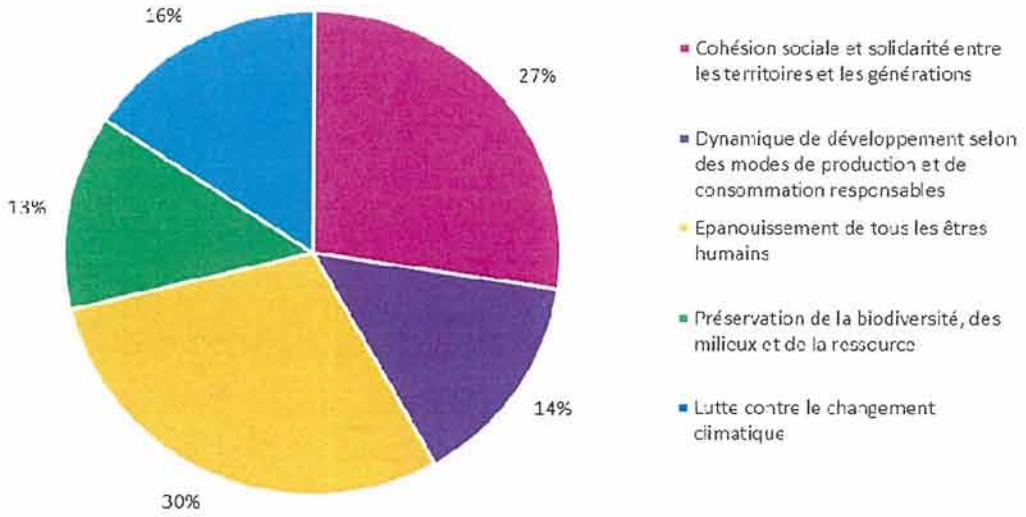

Répartition des actions selon le niveau de gouvernance

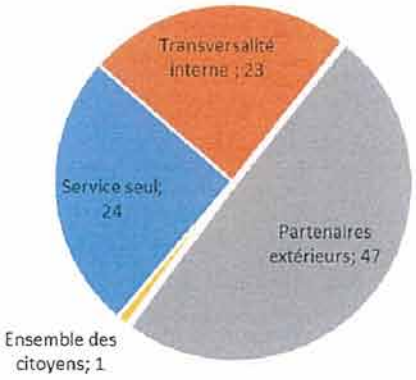

Par ailleurs, le Département n'agit pas seul, il est parfaitement intégré au sein d'un réseau de partenaires au niveau local, régional et supra régional. Pour près de 50% des actions menées, un partenariat a été tissé, que ce soit sous la forme de conventions, marchés ou contrats par exemple.

D'autre part, le Département réalise un grand nombre d'actions en régie grâce à la technicité de ses services. En revanche, même si les actions sont menées pour les citoyens, l'implication directe de ceux-ci dans la gouvernance et le déroulement des projets est peu présente.

2017 confirmera l'implication du Département sur toutes ces thématiques. Son action est nécessaire face à l'urgence de la situation, notamment sa participation à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et à la reconquête d'une qualité des eaux et de l'air meilleure.

D'ores et déjà pour 2018, un projet ambitieux et innovant sera lancé autour d'une Maison Numérique de la Biodiversité. Un outil qui permettra de valoriser l'ensemble des connaissances, de les partager, de sensibiliser tous les acteurs et les citoyens, de développer des actions des réseaux associatifs par exemple, de susciter l'envie d'agir dans le même sens pour tout un chacun. Car même si le Département peut et doit être un acteur majeur du changement, il ne peut être le seul. D'ores et déjà les initiatives se multiplient, dans la société civile, chez les acteurs économiques, dans les collectivités. Une des missions du Département est bien d'accompagner ces initiatives, les susciter, les aider à se développer. Dans cet optique, le Département propose d'ores et déjà aux territoires l'ingénierie de ses services, et invitera les collectivités aux travers de réunions thématiques à s'emparer de ces sujets.

ACTIONS CLASSEES PAR IMPACT SUR LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Réseau Ciné Passion
Marché pour l'acquisition du mobilier
Marché pour l'achat de produits d'entretien écolabélisés
Transpérigord
Distribution de gilets de sécurité dans le cadre l'opération « Bien vu »
Schéma Départemental des Aires de Repos
Schéma Départemental Des Aires de Covoiturage
Label Eco-jardin
Refuge LPO
Convention d'engagement volontaire dans le cadre de l'entretien des routes
Label Département Fleuri et Label Villes et Villages Fleuris
Le Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières
Mise en œuvre de l'accès au haut-débit pour tous les citoyens
Haut-débit
Elaboration du Schéma Directeur du Numérique
Favoriser la mise en œuvre d'outils collaboratifs
Poursuite de la modernisation des sites départementaux
Plan Emploi Handicap
Commission consultative pour le reclassement, la reconversion et l'accompagnement professionnel des agents
Cluster Réso'Cuir Nouvelle Aquitaine
Suivi et accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
Véloroutes Voies Vertes
Plan Vélo
Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
Manger local
Accompagnement à l'achat, la gestion des produits locaux et ou biologiques
Suivi et accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
Animateur du réseau des cuisiniers des collèges
Programme de lutte contre la précarité énergétique
Etude de repérage des copropriétés dégradées en Dordogne
Aide départementale à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants
Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2012-2017
Accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
Coopération décentralisée avec la Cantabrie
Promotion de la citoyenneté européenne : parcours sur le thème Patrimoine et Europe
Dispositif de soutien à la solidarité internationale
Mobilité à l'international des jeunes en milieu rural
Exposition « Parlons Europe »
schéma départemental des centres bourgs

schéma départemental d'accès aux soins de proximité
schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
Convention de collaboration du LDAR
Contrat territorial du bassin de la Doue
Plan Bois Energie
Marché de collecte des déchets
Politique d'aménagement foncier
Lutte contre le moustique-tigre
Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)
La santé au service de l'insertion : Accompagnement infirmier des publics bénéficiaires du RSA
Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)
Clause d'insertion sociale dans les marchés publics
Téléassistance départementale pour les Personnes Agées et les Personnes Handicapées
Promotion de l'accueil familial et sensibilisation des collectivités
Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes de 60 ans et +
Projets culturels et sportifs dans les établissements
Interventions collectives concernant l'éducation à la vie affective et sexuelle
Education à la santé auprès des enfants en écoles maternelles
Equipes de diagnostic autisme de proximité
Promotion de la vaccination et de la santé auprès des étudiants
Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT)
Bilans de santé en écoles maternelles
Dépistage et prise en charge des nouveau-nés vulnérables
Sensibilisation des professionnels à la santé environnementale
Participation à l'enquête EPIPAGE
Médiation en archéologie
Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC)
Fonds Départemental d'Art Contemporain
Artobus
Archives sonores
Plan Départemental de Lecture Publique
Minjatz goiats : favoriser la distribution de repas à base de produits bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges
Classes ultra mobiles
Prêt d'honneur aux étudiants
Conseil départemental junior
Seniors soyez sport !
Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires
Apprendre à nager en Dordogne
Raid Sportif Adapté
Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables
Réseau Ciné Passion
Transpérigord
Distribution de gilets de sécurité dans le cadre l'opération « Bien vu »
Politique énergétique pour le patrimoine départemental

Raccordement du collège Jean Moulin au réseau de chaleur bois
Premier bilan énergétique
Accord cadre
Réseau de Chaleur bois des 2 rives
Charte « 0 pesticides »
Label Eco-jardin
Refuge LPO
Convention d'engagement volontaire dans le cadre de l'entretien des routes
Label Département Fleuri et Label Villes et Villages Fleuris
Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières
Mise en œuvre de l'accès au haut-débit pour tous les citoyens
Haut-débit
Elaboration du Schéma Directeur du Numérique
Favoriser la mise en œuvre d'outils collaboratifs
Poursuite de la modernisation des sites départementaux
Marché pour l'acquisition du mobilier
Marché pour l'achat de produits d'entretien écolabélisés
Marché pour l'achat de papier recyclé
Cluster Réso'Cuir Nouvelle Aquitaine
Suivi et accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
Véloroutes Voies Vertes
Plan Vélo
Schéma Départemental du Loisirs Pêche
Manger local
Accompagnement à l'achat, la gestion des produits locaux et ou biologiques
Animateur du réseau des cuisiniers des collèges
Convention de collaboration du LDAR
Contrat territorial du bassin de la Doue
Plan Bois Energie
Marché de collecte des déchets
Plan départemental Forêt-Bois 2016-2020
Politique d'aménagement foncier
Sensibilisation des professionnels à la santé environnementale
Minjatz goiats : favoriser la distribution de repas à base de produits bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges
Conseil départemental junior
Seniors soyez sport !
Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires
Epanouissement de tous les êtres humains
Réseau Ciné Passion
Distribution de gilets de sécurité dans le cadre l'opération « Bien vu »
Politique énergétique pour le patrimoine départemental
Raccordement du collège Jean Moulin au réseau de chaleur bois
Réseau de Chaleur bois des 2 rives
Collège du Bugue

Schéma Départemental des Aires de Repos
Schéma Départemental Des Aires de Covoiturage
Charte « 0 pesticides »
Label Eco-jardin
Refuge LPO
Label Département Fleuri et Label Villes et Villages Fleuris
Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières
Mise en œuvre de l'accès au haut-débit pour tous les citoyens
Haut-débit
Elaboration du Schéma Directeur du Numérique
Favoriser la mise en œuvre d'outils collaboratifs
Poursuite de la modernisation des sites départementaux
Marché pour l'acquisition du mobilier
Formation de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
Commission consultative pour le reclassement, la reconversion et l'accompagnement professionnel des agents
Plan Emploi Handicap
Plan de résorption de l'emploi précaire des techniciennes de surfaces
Marché pour l'achat de produits d'entretien écolabélisés
Marché pour l'achat de papier recyclé
Véloroutes Voies Vertes
Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
Plan Vélo
Schéma Départemental du Loisirs Pêche
Manger local
Accompagnement à l'achat, la gestion des produits locaux et ou biologiques
Suivi et accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
Animateur du réseau des cuisiniers des collèges
Programme de lutte contre la précarité énergétique
Etude de repérage des copropriétés dégradées en Dordogne
Aide départementale à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants
Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2012-2017
Accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
Promotion de la citoyenneté européenne : parcours sur le thème Patrimoine et Europe
Dispositif de soutien à la solidarité internationale
Mobilité à l'international des jeunes en milieu rural
Coopération décentralisée avec la Cantabrie
Exposition « Parlons Europe »
schéma départemental des centres bourgs
schéma départemental d'accès aux soins de proximité
schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
Convention de collaboration du LDAR
Contrat territorial du bassin de la Doue
Marché de collecte des déchets
Politique d'aménagement foncier

Charte qualité pour la bonne réalisation des études en ANC
Lutte contre le moustique-tigre
Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)
Minjatz goiats : favoriser la distribution de repas à base de produits bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges
La santé au service de l'insertion : Accompagnement infirmier des publics bénéficiaires du RSA
Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)
Clause d'insertion sociale dans les marchés publics
Téléassistance départementale pour les Personnes Agées et les Personnes Handicapées
Promotion de l'accueil familial et sensibilisation des collectivités
Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes de 60 ans et +
Projets culturels et sportifs dans les établissements
Interventions collectives concernant l'éducation à la vie affective et sexuelle
Education à la santé auprès des enfants en écoles maternelles
Equipes de diagnostic autisme de proximité
Promotion de la vaccination et de la santé auprès des étudiants
Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT)
Bilans de santé en écoles maternelles
Dépistage et prise en charge des nouveau-nés vulnérables
Sensibilisation des professionnels à la santé environnementale
Participation à l'enquête EPIPAGE
Médiation en archéologie
Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC)
Fonds Départemental d'Art Contemporain
Artobus
Archives sonores
Plan Départemental de Lecture Publique
Minjatz goiats : favoriser la distribution de repas à base de produits bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges
Classes ultra mobiles
Prêt d'honneur aux étudiants
Conseil départemental junior
Seniors soyez sport !
Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires
Apprendre à nager en Dordogne
Raid Sportif Adapté
Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
Raccordement du collège Jean Moulin au réseau de chaleur bois
Premier bilan énergétique
Accord cadre
Réseau de Chaleur bois des 2 rives
Charte « 0 pesticides »
Label Eco-jardin
Refuge LPO
Convention d'engagement volontaire dans le cadre de l'entretien des routes

Label Département Fleuri et Label Villes et Villages Fleuris
Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières
Mise en œuvre de l'accès au haut-débit pour tous les citoyens
Haut-débit
Elaboration du Schéma Directeur du Numérique
Favoriser la mise en œuvre d'outils collaboratifs
Poursuite de la modernisation des sites départementaux
Marché pour l'acquisition du mobilier
Dématérialisation des envois des documents des séances aux élus et aux divers destinataires
Marché pour l'achat de produits d'entretien écolabélisés
Marché pour l'achat de papier recyclé
Véloroutes Voies Vertes
Plan Vélo
Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
Manger local
Accompagnement à l'achat, la gestion des produits locaux et ou biologiques
Animateur du réseau des cuisiniers des collèges
Convention de collaboration du LDAR
Contrat territorial du bassin de la Doue
Plan Bois Energie
Marché de collecte des déchets
Plan départemental Forêt-Bois 2016-2020
Politique d'aménagement foncier
Charte qualité pour la bonne réalisation des études en ANC
Lutte contre le moustique-tigre
Minjatz goiats : favoriser la distribution de repas à base de produits bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges
Classes ultra mobiles
Conseil départemental junior
Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires
Lutte contre le changement climatique
Réseau Ciné Passion
Transpérigord
Distribution de gilets de sécurité dans le cadre l'opération « Bien vu »
Politique énergétique pour le patrimoine départemental
Raccordement du collège Jean Moulin au réseau de chaleur bois
Premier bilan énergétique
Accord cadre
Réseau de Chaleur bois des 2 rives
Collège du Bugue
Schéma Départemental Des Aires de Covoiturage
Label Eco-jardin
Refuge LPO
Convention d'engagement volontaire dans le cadre de l'entretien des routes
Label Département Fleuri et Label Villes et Villages Fleuris

Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières
Mise en œuvre de l'accès au haut-débit pour tous les citoyens
Haut-débit
Elaboration du Schéma Directeur du Numérique
Favoriser la mise en œuvre d'outils collaboratifs
Poursuite de la modernisation des sites départementaux
Marché pour l'acquisition du mobilier
Dématérialisation des envois des documents des séances aux élus et aux divers destinataires
Marché pour l'achat de produits d'entretien écolabélisés
Marché pour l'achat de papier recyclé
Véloroutes Voies Vertes
Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
Plan Vélo
Schéma Départemental du Loisirs Pêche
Manger local
Accompagnement à l'achat, la gestion des produits locaux et ou biologiques
Animateur du réseau des cuisiniers des collèges
Programme de lutte contre la précarité énergétique
Etude de repérage des copropriétés dégradées en Dordogne
Aide départementale à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants
Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2012-2017
schéma départemental des centres bourgs
schéma départemental d'accès aux soins de proximité
schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
Convention de collaboration du LDAR
Plan Bois Energie
Plan départemental Forêt-Bois 2016-2020
Politique d'aménagement foncier
Minjatz goiats : favoriser la distribution de repas à base de produits bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges
Conseil départemental junior
Seniors soyez sport !

Déposée au contrôle de légalité et publiée le 25 JAN. 2018

RAPPORT 2017

SITUATION EN MATIÈRE DE

DEVELOPPEMENT DURABLE

DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Direction de l'Environnement et du Développement Durable
Mission Développement Durable

2, rue Paul-Louis Courier - CS 11200 - 24019 Périgueux Cedex
cd24.dedd@dordogne.fr

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

Déposée au Contrôle de légalité le 25 Janvier 2018 et publiée le 25 Janvier 2018.

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la DORDOGNE

Délibération n° 18-03 du 15 janvier 2018

Orientations Budgétaires 2018

Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
au sein du Département de la Dordogne.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 8 janvier 2018,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 1ère Commission,

VU les absences de Mme Annie SEDAN, de M. Frédéric DELMARÈS et de Mme Maryline FLAQUIERE du Groupe Socialiste et Apparentés,

VU les pouvoirs donnés à M. Michel KARP par Mme Annie SEDAN, à Mme Cécile LABARTHE par M. Frédéric DELMARÈS et à M. Jean-Fred DROIN par Mme Maryline FLAQUIERE,

VU l'absence de M. Jacques AUZOU du Groupe Communiste, Front de Gauche et Apparentés,

VU le pouvoir donné à Mme Marie-Claude VARAILLAS par M. Jacques AUZOU,

VU les absences de Mme Natacha MAYAUD, de Mme Joëlle HUTH et de M. Adib BENFEDDOUL du Groupe Le Rassemblement de la Dordogne,

VU les pouvoirs donnés à M. Laurent MOSSION par Mme Natacha MAYAUD, à M. Thierry CIPIERRE par Mme Joëlle HUTH et à M. Thierry BOIDÉ par M. Adib BENFEDDOUL,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, à l'unanimité des membres présents
ou représentés,

PREND ACTE du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département de la Dordogne, établi préalablement aux débats d'orientations budgétaires 2018, présentant la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que les politiques menées sur son territoire en faveur de cette égalité et proposant des actions à mener visant à poursuivre cette politique d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département.

Déposée au contrôle de légalité et publiée le 25 JAN. 2018

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au Département de la Dordogne

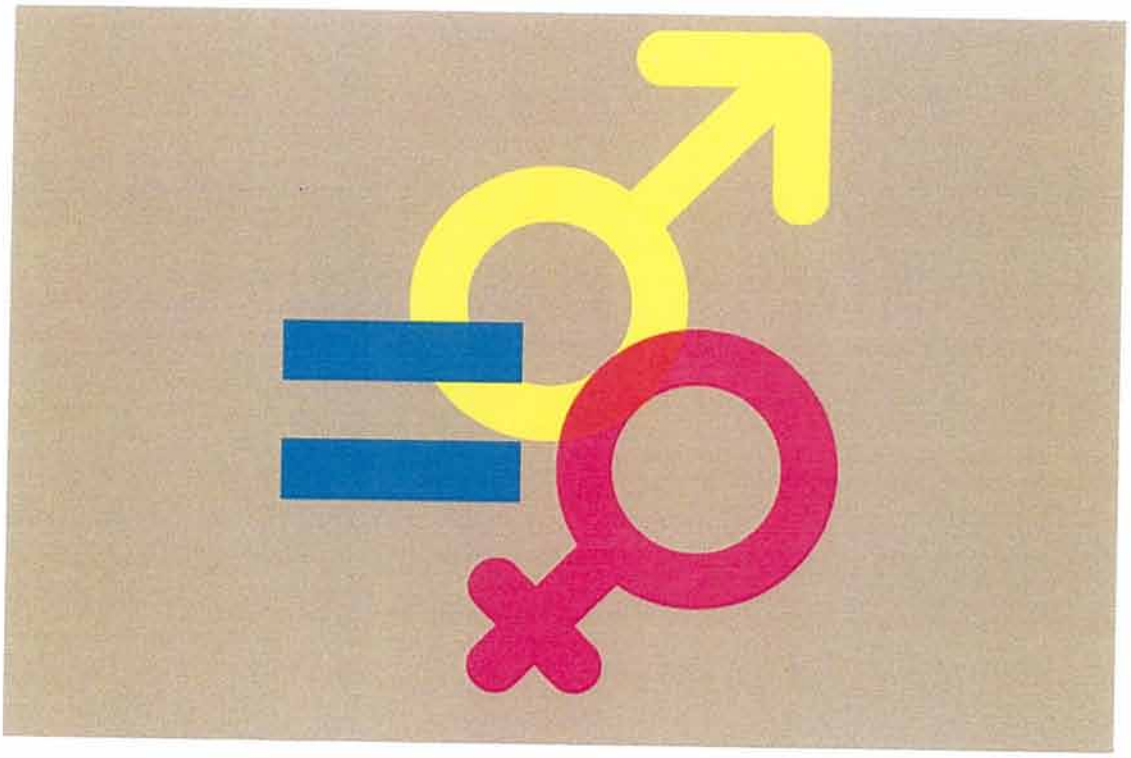

Décembre 2017

EDITO

Acquise en droit, l'égalité entre les femmes et les hommes est une préoccupation politique, sociale et éthique. C'est également un combat au quotidien, pour les rémunérations, l'égal accès aux responsabilités ou encore la conciliation des temps privés et professionnels. Par la reconnaissance des compétences et talents de chacun et chacune, l'égalité permet l'enrichissement des points de vue. Elle est un gage de démocratie et pour reprendre la maxime de Stendhal « *l'admission des femmes à égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation* ».

Le Département, en tant que premier employeur du territoire et acteur majeur des politiques publiques, dispose d'une responsabilité importante en la matière. Il lui appartient d'organiser la promotion de l'égalité Femmes/Hommes au plan local que ce soit dans la mise en œuvre de ses orientations politiques, de ses actions quotidiennes, de ses choix financiers.

Il doit contribuer au quotidien pour construire les conditions concrètes de l'égalité, que ce soit par ses interventions en faveur des familles et des femmes en particulier, dans le domaine de l'insertion, pour sensibiliser les collégiennes et les collégiens aux enjeux de l'égalité, et soutenir les initiatives dans les domaines culturels, économiques et sociétaux. Enfin, conscient de sa responsabilité sociale et de son devoir d'exemplarité, il est attentif à mener une gestion du personnel, respectueuse des principes d'égalité et de lutte contre les discriminations.

En application des dispositions de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et du décret d'application n° 2015-761 du 24 juin 2015, le présent rapport présente la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département de la Dordogne, préalablement à la proposition de son budget 2018.

Outre sa dimension réglementaire, ce rapport marque l'attachement de l'Assemblée départementale, composée paritairement de 25 femmes et 25 hommes à un principe constitutionnel qu'il faut faire vivre au quotidien dans l'intérêt des femmes et des hommes.

Le Président du Conseil départemental,

Germinal PEIRO

SOMMAIRE

A) Cadre législatif et obligations départementales (page 4)

B) La politique Ressources Hunmaines en matière d'égalité femmes / hommes au Département de la Dordogne : le cadre général actuel et les facteurs d'égalité ou d'inégalité (page 6)

C) Les actions à mener par la collectivité départementale visant à poursuivre sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes (page 18)

A) Cadre législatif et obligations départementales

À partir du 1er janvier 2016, les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en amont du débat d'orientation budgétaire (décret du 24 juin 2015). Ce rapport concerne le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

1. La situation en matière de Ressources Humaines

Le rapport, présenté au Comité Technique Paritaire du 8 janvier 2018 avec avis favorable à l'unanimité, fait état de la politique de ressources humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport, présenté en comité technique paritaire comme prévu à l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

2. La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes

La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment :

- ➔ des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité,
- ➔ des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel,
- ➔ des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes,
- ➔ des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de la grossesse,
- ➔ des actions de lutte contre la précarité des femmes,
- ➔ des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers,
- ➔ des actions visant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales,
- ➔ des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales,
- ➔ des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres,
- ➔ des actions visant à porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles sexués.

Rappel historique

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel garantissant aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines.
De nombreuses mesures réglementaires nationales, européennes et internationales visent à agir contre toute forme de discrimination. Ce cadre législatif tend à réduire les disparités dans le domaine des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique. Ces mesures veulent également impulser une dynamique d'amélioration continue.
La notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités femmes-hommes, elle n'est pas un principe mais un moyen d'atteindre l'égalité. La parité est la représentation à nombre égal des femmes et des hommes de différents niveaux de la vie sociale, professionnelle et politique.

Quelques dates clés

1907
Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.

1944
Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité.

1946
Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

1965
Les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

1967
Loi Neuwirth qui autorise la contraception.

1972
Le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour les travaux de valeur égale est retenu.

1975
Instauration du divorce par consentement mutuel. Obligation de la mixité scolaire. Loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse pour une période probatoire de 5 ans.

2001
Loi dite Génisson précise et complète la 1ère loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 13 juillet 1983 en structurant le dialogue social sur le sujet.

2006
Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes par une obligation de négocier des mesures de suppression des écarts de rémunération avant le 31/12/2010.

2007
Loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

2008
Loi du 27 mai 2008 portant adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, dont le congé maternité.

2008
Modification de l'art 1er de la Constitution qui dispose désormais que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

1981

Création d'un Ministère du droit des femmes.

1983

Toute discrimination dans le travail en raison du sexe est interdite par la loi [1].

1992

Loi sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail.

1995

Création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

1999

Modification des art. 3 et 4 de la Constitution pour introduire l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

2000

Loi de mise en œuvre de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives [2].

2012

Création d'un Ministère des droits des femmes, 26 ans après la disparition de ce dernier.

2013

Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

2013

Circulaire du 8 juillet 2013 pour la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique [3].

2014

Loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

2015

Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales [4].

[1] Le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP) est créé par la loi Roudy ; c'est une instance consultative qui participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique menée en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. [2] 2000 : cette loi prévoit l'alternance stricte femmes-hommes sur les listes aux élections européennes et sénatoriales à la proportionnelle ainsi qu'une alternance par tranche de 6 candidats aux élections municipales et régionales. La loi prévoit de surcroît une sanction financière à l'encontre des formations politiques ne respectant pas ce principe dans la présentation des candidatures aux élections législatives. [3] Applicable à l'ensemble des employeurs publics dans les trois versants de la fonction publique, ce protocole a été signé par l'ensemble des organisations syndicales et les employeurs publics le 8 mars 2013. [4] « L'Etat et les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée ». Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions.

B) La politique RH en matière d'égalité femmes / hommes au Département de la Dordogne : le cadre général actuel et les facteurs d'égalité ou d'inégalité

Notre Collectivité Départementale compte, au 1er novembre 2017, 2 287 agents.

➡ Un taux de féminisation important

Au Département de la Dordogne, tous statuts confondus, quasiment 6 agents sur 10 sont des femmes :

- 56,97 % sont des femmes (1 303 agents),
- 43,03 % sont des hommes (984 agents).

Données nationales

Le taux de féminisation de la fonction publique territoriale en Dordogne est légèrement inférieur au taux relevé au national, à savoir 61,3% (données 2014)

Répartition par sexe des agents départementaux (novembre 2017)

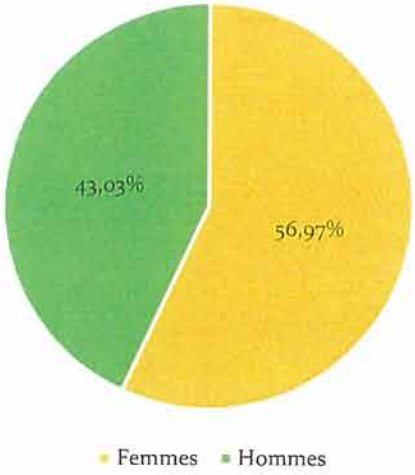

➡ Proportionnellement, des femmes plus nombreuses en catégorie A et B que les hommes (une certaine égalité en catégorie C)

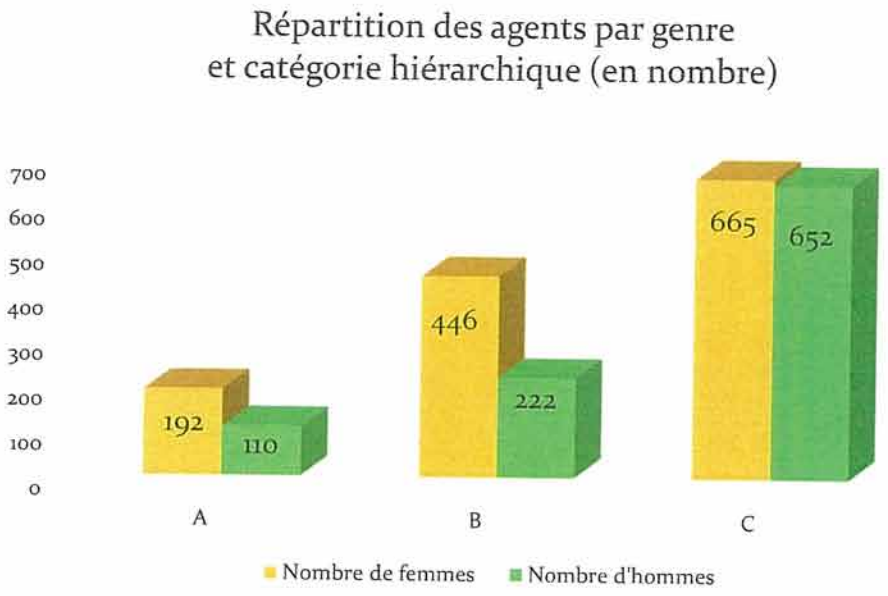

Au vu de la répartition par genre et par catégorie hiérarchique, les femmes ne semblent pas confrontées à des difficultés manifestes limitant leur accès aux catégories d'encadrement et d'encadrement intermédiaire (catégorie A et B).

- En moyenne, 65,17 % des femmes relèvent des catégories A et B,
- En moyenne, 34,82 % des hommes relèvent des catégories A et B.
- À contrario, 49,51 % des hommes relèvent de la catégorie C contre 50,49 % des femmes.

En comparaison

	Taux de féminisation au niveau national *(données 2014)*
Catégorie A	60,3 %
Catégorie B	63,5 %
Catégorie C	60,0 %

➡ Un taux de féminisation variable selon la filière

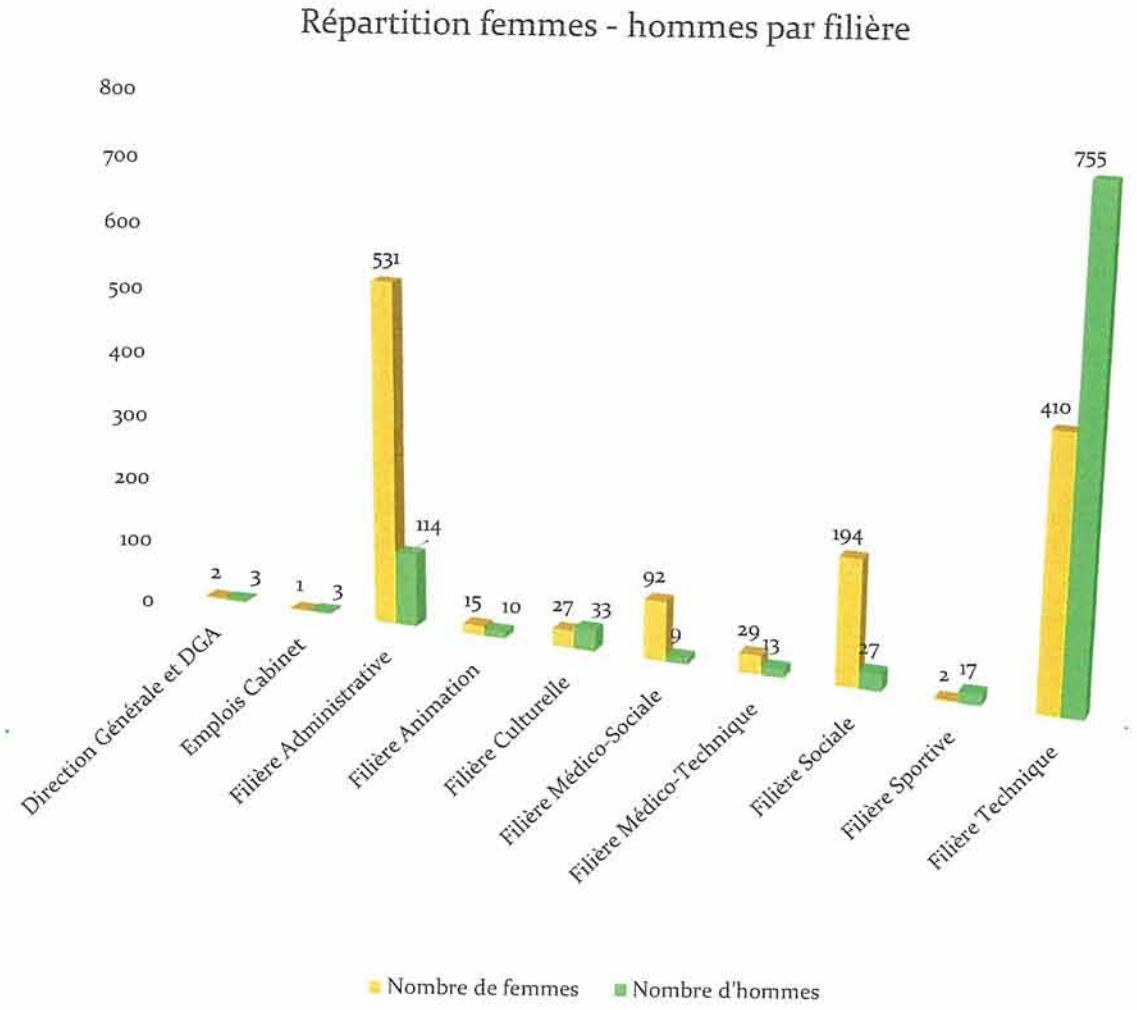

Les <u>femmes</u> sont plus présentes dans les filières :

- administrative,
- sociale ou médico-sociale.

Les <u>hommes</u> sont massivement représentés dans la filière technique.

➡ Zoom sur les filières administrative, sociale et technique

FILIERE ADMINISTRATIVE (à prédominance féminine)

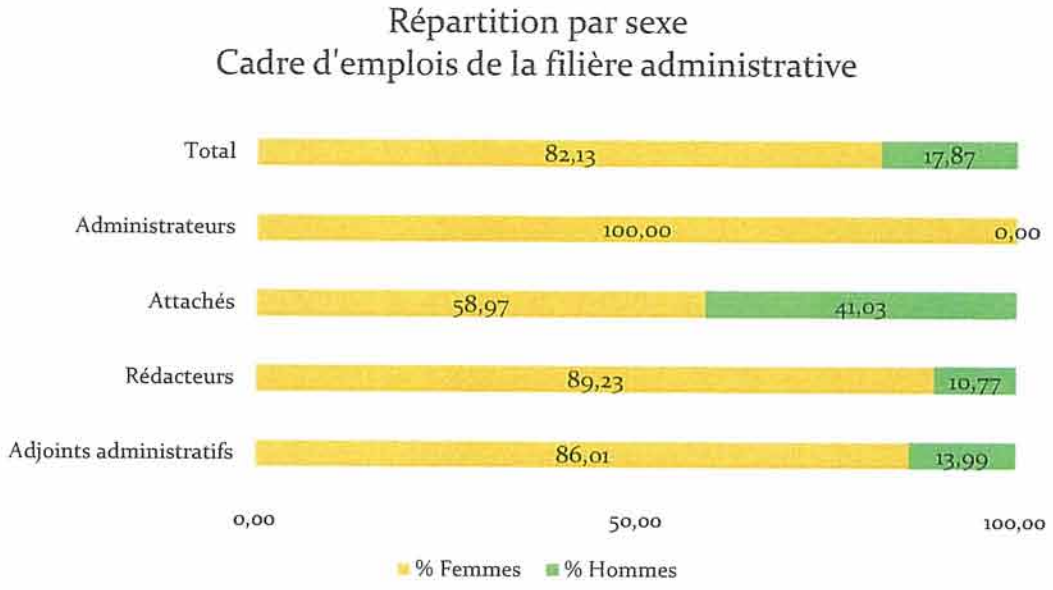

FILIERE SOCIALE (essentiellement féminine)

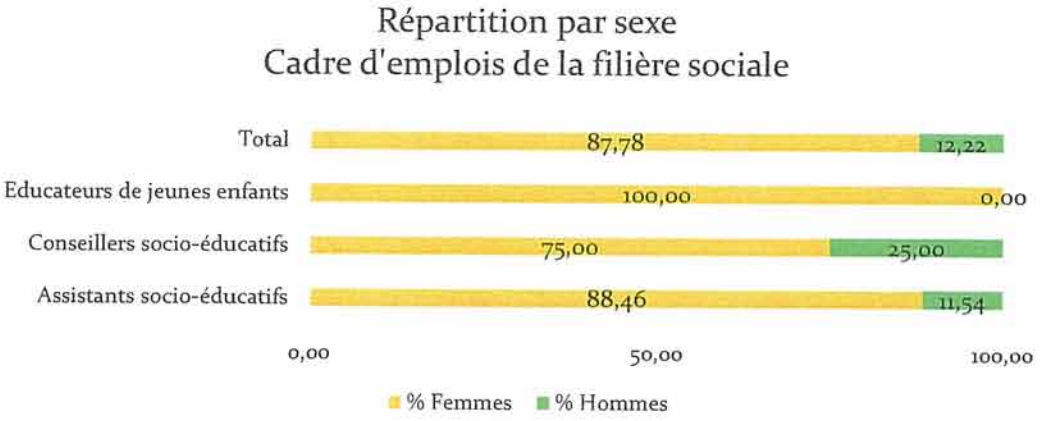

FILIERE MEDICO-SOCIALE (essentiellement « féminine »)

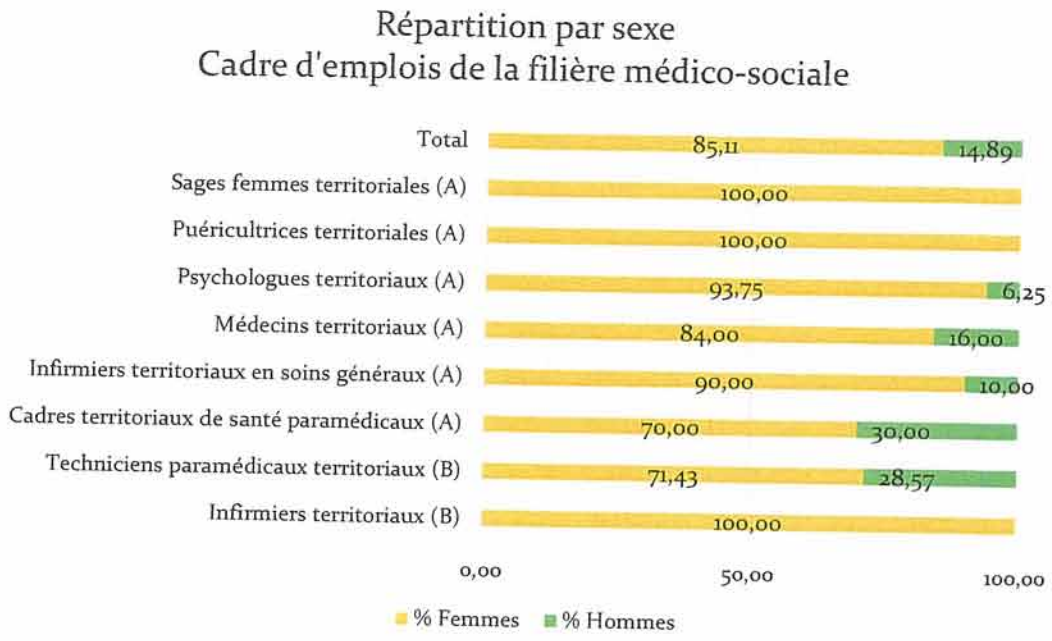

FILIERE TECHNIQUE à prédominance « masculine »

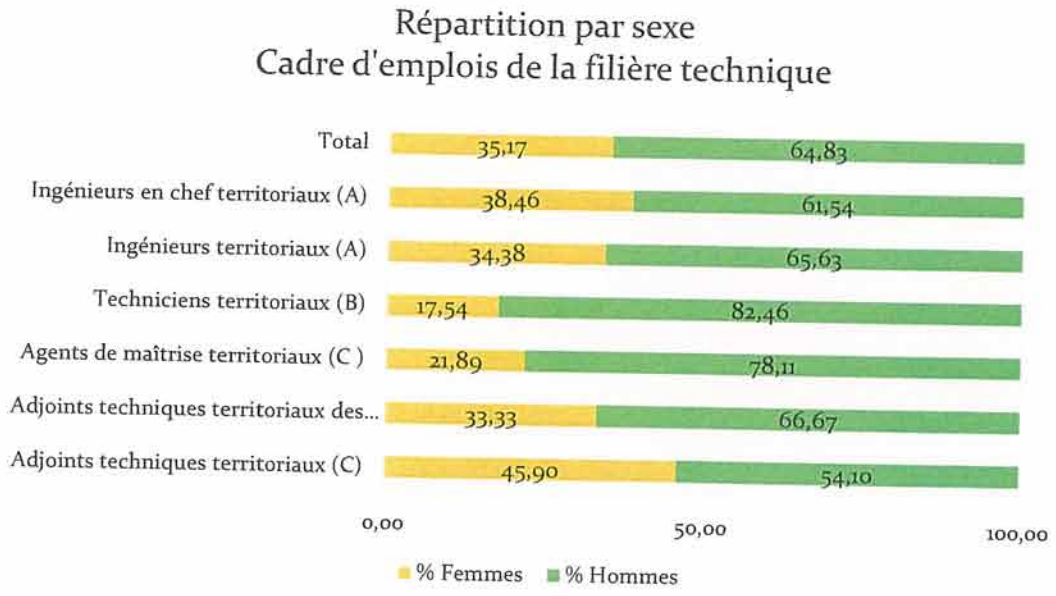

➡ Répartition des femmes et des hommes par statut

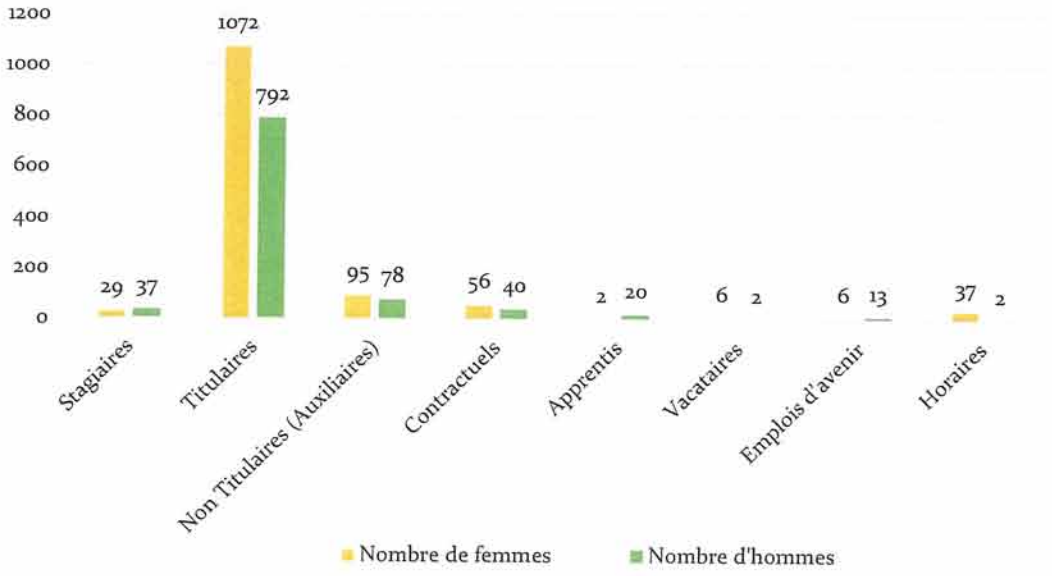

On note un nombre plus important de femmes quel que soit le statut (hormis en qualité de stagiaires, d'apprentis et d'emplois d'avenir).

➡ La pyramide des âges

Globalement, la structure par tranche d'âge des femmes est identique à celle des hommes.

La pyramide des âges en forme de « toupie » est le symbole du vieillissement des agents départementaux : 43,77 % des agents ont plus de 50 ans.

À noter un nombre plus important de femmes que d'hommes dans les tranches d'âge 45-65 ans.

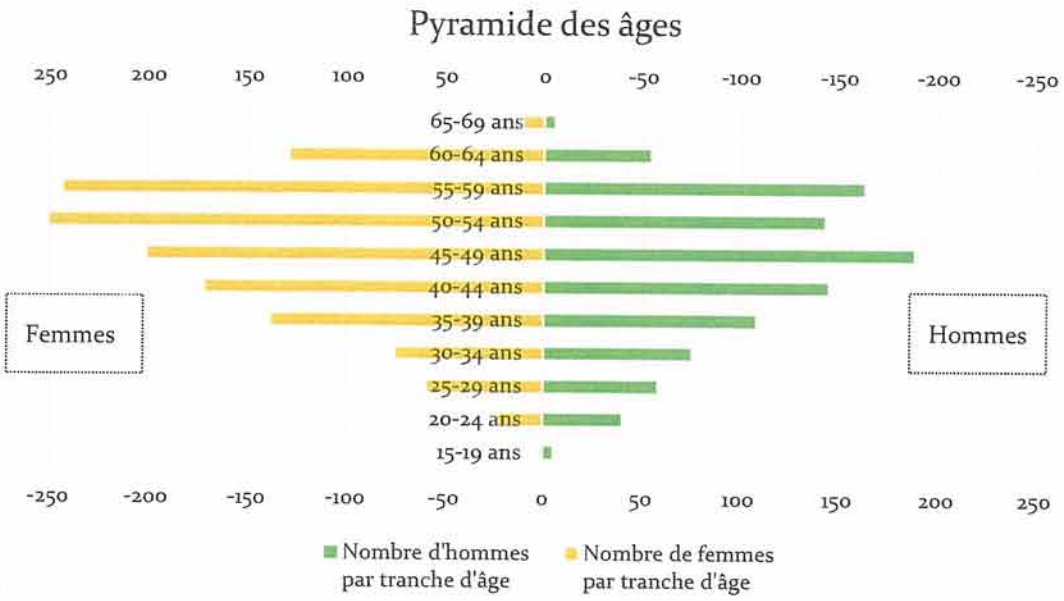

Données nationales (2014)

Fonctionnaires - de 30 ans : Hommes : 6,7 % Femmes : 5,9 %
+ de 50 ans : Hommes : 37,2 % Femmes : 37,8 %

Non titulaires : - de 30 ans : Hommes : 29,8 % Femmes : 29,1 %
+ de 50 ans : Hommes : 23,5 % Femmes : 22,8 %

➡ L'âge moyen

Tout statut confondu, l'âge moyen des femmes et des hommes au sein de la collectivité départementale est de 46,40 ans.

- Age moyen des Femmes est de 47,51 ans,
- Age moyen des Hommes de 44,93 ans.

a) Age moyen par genre et par statut

	Total hommes & femmes	Age moyen hommes & femmes	Nombre de femmes	Age moyen femmes	Nombre d'hommes	Age moyen hommes
Stagiaires	66	42.29	29	44.28	37	40.73
Titulaires	1864	48.11	1072	48.90	792	47.05
Non Titulaires (Auxiliaires)	173	34.35	95	35.75	78	32.65
Contractuels	95	46.23	55	44.87	40	48.10
Contractuels Berkani	1	57	1	57	0	0
Apprentis	22	20.95	2	19.5	20	21.10
Vacataires	8	53	6	48.67	2	66
Emplois d'avenir	19	24.74	6	25.67	13	24.31
Horaires	39	48.74	37	48.57	2	52
Total	2287		1303		984	

Comparatif au niveau national

	Age moyen des agents départementaux	Age moyen au niveau national (nationales 2014)
Hommes fonctionnaires	43,89 ans	45,1 ans
Femmes fonctionnaires	46,59 ans	45,5 ans
Hommes non titulaires	40,37 ans	38,8 ans
Femmes non titulaires	40,31 ans	38,8 ans

On note que les femmes stagiaires, titulaires ou non titulaires sont un peu plus âgées que les hommes.

L'âge moyen par statut est assez similaire à la moyenne nationale quel que soit le genre.

b) Age moyen par catégorie de grade

Catégorie de grade	Total femmes et hommes	Age moyen femmes et hommes	Nombre de femmes	Age moyen femmes	Nombre d'hommes	Age moyen hommes
A	302	49.82	192	49.27	110	50.80
B	668	46.96	446	46.68	222	47.50
C	1317	45.34	665	47.57	652	43.07
Total	2287		1303		984	

➡ Encadrement supérieur et intermédiaire

a) En nombre :

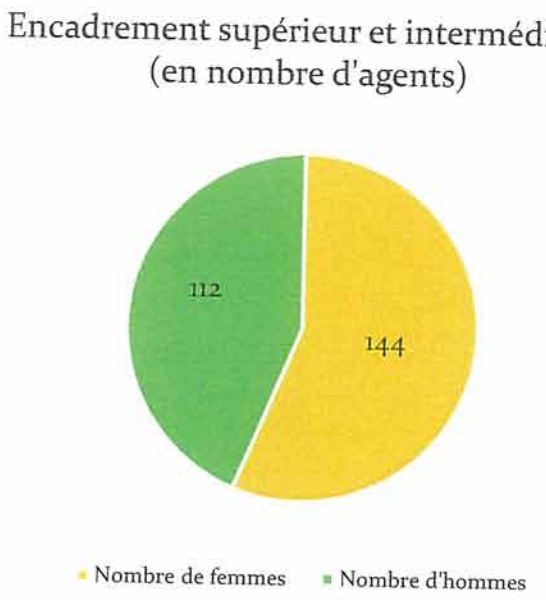

A noter un nombre plus important de femmes dans l'encadrement supérieur et intermédiaire.

b) Pyramide des âges de l'encadrement supérieur et intermédiaire :

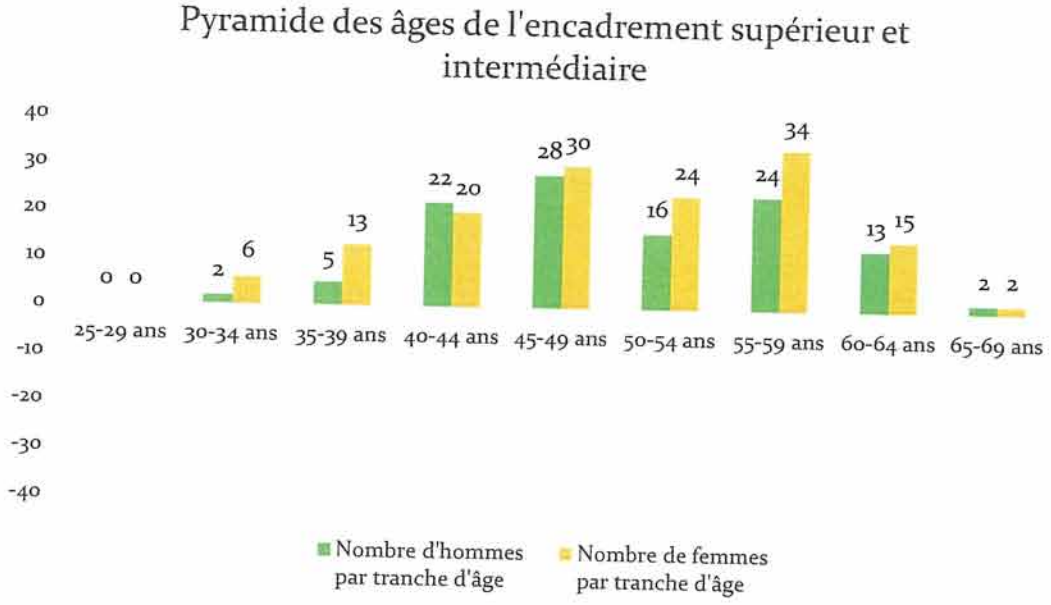

A noter un nombre plus important de femmes dans l'encadrement supérieurs et intermédiaire dans les tranches d'âge comprises entre 45 à 64 ans.

➡ Les emplois fonctionnels : les femmes moins présentes sur les emplois fonctionnels

Les emplois fonctionnels sont des emplois stratégiques dont les nominations sont laissées au choix de l'autorité territoriale.

Ces emplois présentent au sein des services départementaux un certain déséquilibre, comme le montre le tableau ci-dessous :

Données novembre 2017

Emplois fonctionnels	Hommes	Femmes
Directeur Général des Services	1	0
Directeur Général Adjoint	2	2
Total	3	2

➡ Le temps partiel : un facteur d'inégalité

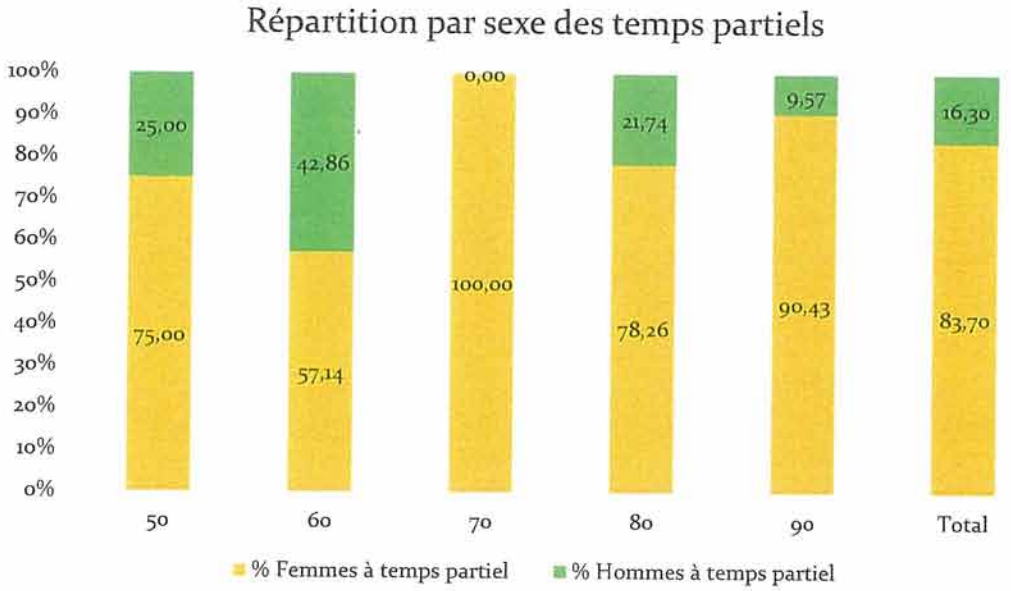

Sur l'ensemble des temps partiels autorisés au sein des services départementaux (50 %, 60 %, 70 %, 80 %, 90 %), on constate que ce sont les femmes les plus nombreuses à être à temps partiel : Femmes = 83,70 % face aux hommes =16,30 %.

➡ Une rémunération équitable des femmes et des hommes au sein des services départementaux

Aucune discrimination n'est faite entre les femmes et les hommes en matière de rémunération. Le traitement brut est versé en fonction d'un indice majoré réglementaire et le régime indemnitaire est perçu en fonction du grade d'appartenance et de la fonction exercée.

➡ Absence : les femmes plus concernées que les hommes pour les arrêts longs :

- Les arrêts pour accident de service ou de trajet concernent 4,5 % des agents : 43,3 % sont des femmes et 56,7 % sont des hommes.
- Les arrêts pour grave maladie (CLM, CLD) concernent 3% des agents : 62,3 % sont des femmes.
- Les arrêts pour maladie ordinaire concernent 50,5 % des agents : 61,9 % sont des femmes.

Répartition des absences par sexe et par type d'arrêt

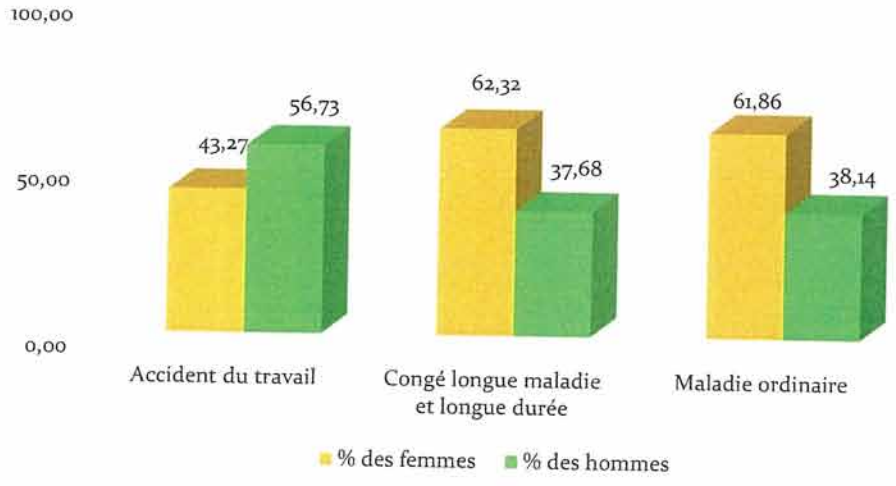

➡ Formation : globalement, femmes et hommes partent en formation

Des distinctions apparaissent à l'intérieur de chaque catégorie :

- Les agents de catégorie A et B qui partent en formation sont plus des femmes que des hommes.

- A contrario, les agents de catégorie C qui partent en formation sont plus des hommes que des femmes.

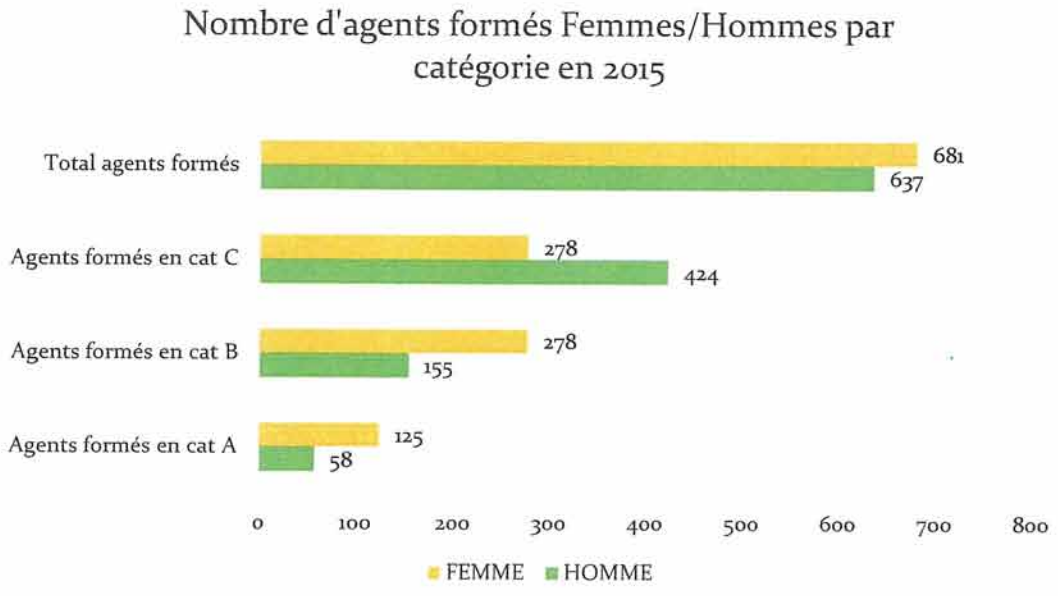

Quelques axes de réflexions pour des actions à mener afin de tendre vers un meilleur équilibre entre femmes et hommes

1) En matière de ressources humaines

- Poursuivre une politique de recrutement et de formation sans discrimination
  A l'embauche, s'assurer de la mixité des jurys, analyser les fiches de poste pour déceler et supprimer toutes les dispositions qui peuvent s'avérer porteuses de discriminations liées au genre.
  Dans le cadre de la formation, notamment des cadres, proposer des modules sur la lutte contre les discriminations et sur la parité.

- Engager des actions favorisant la mixité des métiers
  Travailler à la féminisation – masculinisation de quelques métiers-cibles particulièrement genrés.

- Poursuivre des actions permettant à tous les agents de concilier vie professionnelle et vie privée
  Engager une réflexion sur le temps de travail et formaliser une charte (réflexion sur l'aménagement des horaires ou l'organisation des réunions : éviter les heures tardives et les mercredis).

- Poursuivre le plan d'actions sur le bien-être au travail pour tous les agents et lutter contre toute forme de harcèlement et de violences.

2) Dans le cadre des politiques publiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes

- Renforcer les actions de prévention (en matière de Protection Maternelle et Infantile et Actions de Santé)
  Maintenir les partenariats de type « planning familial ».
  Engager un travail de sensibilisation dans les structures « accueil enfance ».

- Développer des actions de sensibilisation autour de la lutte contre les discriminations auprès des collégiens et des jeunes.

- Développer une politique de communication auprès des publics de la collectivité sur la lutte contre les discriminations.

- S'engager pour une communication sans stéréotype
  Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a réalisé un guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe. Il propose 10 recommandations pratiques destinées à outiller les administrations, les établissements et, plus généralement, les pouvoirs publics pour communiquer sans stéréotype de sexe.

10 recommandations
pour une communication publique sans stéréotype de sexe

(Haut Conseil à l'Égalité)

1. Éliminer toutes expressions sexistes
2. Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions
3. User du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et à toutes
4. Utiliser l'ordre alphabétique lors d'énumération
5. Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes
6. Ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle
7. Parler « des femmes » plutôt que de « la femme », de la « journée internationale des droits des femmes » plutôt que de la « journée de la femme » et des « droits humains » plutôt que des « droits de l'homme »
8. Diversifier les représentations des femmes et des hommes
9. Veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes
   - Sur les images et dans les vidéos
   - Sujets d'une communication
   - A la tribune d'événements, ainsi que dans le temps de parole
   - Parmi les noms de rues, des bâtiments des équipements, des salles
10. Former les professionnels (elles)

- En matière de commande publique et des marchés, intégrer dans les cahiers des charges des appels d'offres une clause de sensibilisation et d'incitation au respect du principe d'égalité figurant dans le dossier de consultation des entreprises.

- Étendre les règles de parité dans les organes satellites du Département.

Déposée au Contrôle de légalité le 25 Janvier 2018 et publiée le 25 Janvier 2018.

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la DORDOGNE

Délibération n° 18-04 du 15 janvier 2018

Orientations Budgétaires 2018

Service Appui aux Entreprises.
Adoption du Schéma Départemental des Villages d'Artisans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil régional n° 2017.1464.CP en date du 10 juillet 2017 relative aux Conventions entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, de la Vienne et de la Haute-Vienne, en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de la forêt et de l'agroalimentaire,

VU la délibération de la Commission Permanente n° 17.CP.V.5 du 17 juillet 2017 relative à la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Dordogne en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture dont la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire.

VU les délibérations du Conseil départemental n° 16-179 du 31 mars 2016 et n° 16-270 du 23 juin 2016,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème et 1ère Commissions,

VU les absences de Mme Annie SEDAN, de M. Frédéric DELMARÈS, de Mme Maryline FLAQUIERE, de Mme Mireille BORDES et de M. Michel TESTUT du Groupe Socialiste et Apparentés,

VU les pouvoirs donnés à M. Michel KARP par Mme Annie SEDAN, à Mme Cécile LABARTHE par M. Frédéric DELMARÈS, à M. Jean-Fred DROIN par Mme Maryline FLAQUIERE, à M. Germinal PEIRO par Mme Mireille BORDES et à M. Jean-Paul LOTTERIE par M. Michel TESTUT,

VU l'absence de M. Jacques AUZOU du Groupe Communiste, Front de Gauche et Apparentés,

VU le pouvoir donné à Mme Marie-Claude VARAILLAS par M. Jacques AUZOU,

Déposée au Contrôle de légalité le 25 Janvier 2018 et publiée le 25 Janvier 2018.

VU les absences de Mme Natacha MAYAUD, de Mme Joëlle HUTH et de M. Adib BENFEDDOUL du Groupe Le Rassemblement de la Dordogne,

VU les pouvoirs donnés à M. Laurent MOSSION par Mme Natacha MAYAUD, à M. Thierry CIPIERRE par Mme Joëlle HUTH et à M. Thierry BOIDÉ par M. Adib BENFEDDOUL,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOPTE le Schéma Départemental des Villages d'Artisans ci-annexé.

Le Groupe Socialiste et Apparentés, 32 membres vote « POUR » ;
Le Groupe Communiste, Front de Gauche et Apparentés, 4 membres vote « POUR » ;
Le Groupe Le Rassemblement de la Dordogne, 8 membres vote « POUR » ;
Le Groupe Les Républicains et Apparentés, 4 membres vote « POUR ».

Déposée au contrôle de légalité et publiée le 25 JAN. 2018

Schéma départemental des villages d'artisans

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

L'attractivité du Département de la Dordogne dépend avant toute chose du dynamisme économique de l'ensemble de notre territoire. Aujourd'hui les TPE et les PME sont un maillage économique important pour la Dordogne et sont pourvoyeuses d'emplois.

Suite aux changements découlant de la loi NOTRe, nous conservons la possibilité d'intervenir en soutien aux communautés de communes sur des projets d'immobilier d'entreprise et c'est un levier de développement formidable ! Nous devons accompagner les collectivités sur l'ensemble du territoire pour répondre à la demande existante mais aussi et surtout pour la susciter. C'est le sens de ce schéma départemental.

Les collectivités territoriales investissent aujourd'hui pour offrir de nouvelles gammes de services à la population, pour améliorer l'offre de soins avec les maisons pluridisciplinaires. Je souhaite qu'elles le fassent avec le monde artisanal en créant sur l'ensemble du département des villages d'artisans.

Ces villages répondent aux attentes des artisans : modularité, développement de l'activité, mutualisation et regroupement. Le constat est aujourd'hui implacable, il est difficile de reprendre ou de transmettre une activité artisanale. Les raisons sont multiples : locaux inadaptés, locaux attenant au domicile etc... Les grandes entreprises trouvent les moyens de se développer. Mais il existe un grand nombre d'entreprises artisanales qui ont des besoins latents mais qui ne peuvent assurer leur développement et financer des locaux adaptés.

J'ai voulu par ce schéma départemental apporter un soutien technique et financier aux collectivités afin de réaliser des opérations d'immobilier d'entreprise.

Le développement de la Dordogne passe inévitablement par des collectivités stratèges en matière de développement économique et par la collaboration entre celles-ci.

Germinal PEIRO

Président du Conseil départemental de la Dordogne

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT \ dordogne.fr

SOMMAIRE

Éditoral 3
par Germinal PEIRO, président du Conseil départemental de la Dordogne

Shéma départemental immobilier d'entreprise 9
Trois pistes de travail pour trois configurations identifiées
par l'Agence technique départementale (ATD 24)

Villages d'artisans 25
Présentation de l'étude de la chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale

PORTRAITS DE TERRITOIRE SUR L'ÉCONOMIE ET L'ARTISANAT

Communauté d'agglomération Bergeracoise 35
Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux 43
Communauté de communes Bastides-Dordogne 51
Communauté de communes Domme-Villefranche du Périgord 59
Communauté de communes Dronne et Belle 67
Communauté de communes Isle Double Landais 75
Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord 83
Communauté de communes Isle Vern Salembre 91
Communauté de communes Marches du Périg'Or Limousin 99
Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson 107
Communauté de communes Pays de Fénelon 115
Communauté de communes Pays de Lanouaille 123
Communauté de communes Pays de Saint-Aulaye 131
Communauté de communes Pays Ribéracois 139
Communauté de communes Périgord Nontronnais 147
Communauté de communes Portes Sud Périgord 155
Communauté de communes Sarlat Périgord Noir 163
Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir-Thenon-Hautefort 171
Communauté de communes Vallée de la Dordogne et forêt Bessède 179
Communauté de communes Vallée de l'Homme 187

Depuis la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, les compétences de chaque niveau de collectivités ont été redéfinies, notamment par la suppression de la clause de compétence générale qui permettait jusqu'alors au Département de la Dordogne de soutenir directement le monde économique. Les changements législatifs impliqués par cette loi confient dorénavant la compétence du développement économique aux Régions qui ont eu en charge l'élaboration d'un schéma régional en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises (SRDEII). Ce schéma définit également les orientations en matière d'attractivité du territoire régional et de développement de l'économie solidaire. La Région est seule compétente pour définir les aides et les régimes d'aides générales (subventions, prêts, avances remboursables...) en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques ou des entreprises en difficulté.

Pour les entreprises artisanales, il ne peut y avoir aujourd'hui, de développement et de transmission sans l'existence d'espaces adaptés. C'est à partir de ce constat que les élus du Conseil Départemental de la Dordogne ont décidé de mettre en œuvre un plan départemental de soutien à l'immobilier d'entreprise public et de définir les contours d'une politique active d'accompagnement du développement des entreprises, dont le portage est assuré par les communautés de communes et plus particulièrement la réalisation sur l'ensemble du département de villages d'artisans. Ce plan départemental offre aux collectivités à la fois un financement prévu dans la nouvelle politique contractuelle sur le volet des projets de territoire ainsi qu'une vraie ingénierie pour l'élaboration des projets d'immobilier d'entreprise.

Véritable projet de développement local, le village d'artisans est un concept qui tend à regrouper, sur une même zone un ensemble d'entreprises artisanales afin de faire émerger une complémentarité d'activités et de proposer une offre artisanale la plus large possible. Les coopérations entre les artisans permettront de développer

des synergies ainsi que des objectifs en termes de mutualisation des locaux et des moyens.

L'objet de ce présent schéma est l'analyse des besoins locaux, communauté de communes par communauté de communes, corrélés à l'étude des facteurs clés de réussite des villages d'artisans déjà existant, afin de proposer une approche technique et fonctionnelle. La mise en œuvre de la politique départementale de soutien à l'immobilier d'entreprise se déroule en deux phases : une première étape préalable consiste à dresser un état des lieux de la situation foncière et immobilière des entreprises artisanales et d'identifier des projets latents publics ou privés. La seconde phase vise à accompagner techniquement et financièrement les communautés de communes dans la réalisation des villages d'artisans. L'intérêt de cette démarche est de coconstruire un réel projet de territoire en y associant les artisans, les chambres consulaires et bien entendu les élus locaux.

Durant plusieurs mois, la parole a été donnée aux artisans afin de faire apparaître leurs besoins en termes immobilier et foncier. Avec la réalisation d'un questionnaire et l'organisation de rencontres territoriales par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne, les artisans ont pu expliciter leurs problèmes de développement et de transmission de leurs entreprises.

1.097 entreprises ont répondu à cette enquête, ce qui permet de mettre en exergue une conjonction de problématiques auxquelles les villages d'artisans apportent une réponse efficace et abordable.

La première problématique tient en la situation actuelle des locaux des artisans. En effet, 49% des entreprises artisanales considèrent que leurs locaux ne peuvent être agrandis et 28% jugent leurs locaux inadaptés à une augmentation d'activité, ce qui constitue un frein notoire à leur capacité développement. De surcroit, près de la moitié de ces entreprises ont leur activité dans des bourgs, ce qui est parfois synonyme de nuisances et de conflits d'usage.

La seconde problématique concerne la question de la transmission des entreprises artisanales. Avec 20% des artisans qui ont plus de 55 ans et 27% entre 45 et 54 ans se pose inéluctablement à court et moyen terme la question de la transmission de l'entreprise mais aussi de l'outil de production et de l'. A ce phénomène, s'ajoute le fait que 42% des entreprises ont leur activité et le siège social en leur lieu d'habitation. La conjonction de ces deux problématiques rend aujourd'hui la transmission des entreprises artisanales complexe.

La volonté des élus départementaux de mettre en œuvre cette nouvelle politique départementale répond à ces objectifs de développement et de transmission mais elle prévoit aussi un volet création et installation de nouvelles activités. L'intérêt présenté pour ces entreprises artisanales est de trouver dans un village d'artisans un accès numérique correspondant aux besoins tout en prévoyant des plateformes de développement et de transition numérique. Le numérique et ses usages présentent un intérêt patent pour le développement de ces entreprises, il sera donc au cœur des projets de villages d'artisans.

Le regroupement des activités artisanales sur un même site assurera aussi et surtout un moyen de mutualiser des moyens et des services afin de réaliser pour chacune des entreprises des économies d'échelle et des synergies d'entreprises, jusque-là absentes. Enfin, le regroupement d'activités en des lieux stratégiques assurera de une meilleure visibilité et une plus forte attractivité commerciale.

Le présent schéma se divise en trois grandes parties, tout d'abord un état des lieux de l'artisanat dans notre département ainsi que les résultats détaillés de l'enquête qui met en avant les besoins et attentes des artisans. La seconde partie est composée des portraits de territoire qui présente pour chaque communauté de communes la situation de l'artisanat sur son territoire. Enfin la dernière partie est composée des solutions techniques, juridiques et financières réalisées par l'ATD en partant de trois cas de figures possibles ainsi que des exemples déjà existants dans notre département.

VILLAGES D'ARTISANS

Schéma départemental immobilier d'entreprises

ATD 24
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

LE CONCEPT DE VILLAGES D'ARTISANS

LES ENJEUX

L'implication du Conseil Départemental de la Dordogne pour une politique de solidarité territoriale.

La loi NOTRe a donné aux communautés de communes de nouvelles compétences en matière de développement économique. La Région est responsable de la définition des orientations en matière de développement économique : elle va prochainement élaborer un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Le Département s'engage dans l'accompagnement de ce développement et s'oriente vers une politique de solidarité territoriale en définissant un schéma départemental de l'immobilier d'entreprise, principal axe de sa nouvelle contractualisation. L'aide au développement des villages d'artisans fait partie de cette dynamique.

UN OBJECTIF STRATÉGIQUE

Vers un accompagnement du développement des entreprises artisanales de Dordogne.

Le concept de village d'artisans est soutenu par le Département de la Dordogne et les chambres consulaires et sera destiné au tissu économique local représenté par chaque Communauté de communes du territoire.

DÉFINITION DU CONCEPT DE VILLAGE D'ARTISANS

Le village d'artisans n'est pas un lieu d'accueil d'entreprises artisanales sous un même toit c'est d'abord une démarche qui vise à repérer et aider les projets immobiliers latents des artisans de Dordogne et à leur proposer dans un deuxième temps un lieu "prêt à travailler" dont les caractéristiques répondent parfaitement à leurs attentes.

Le concept de villages d'artisans étendu à l'ensemble du territoire sera un véritable tremplin aux entreprises en développement issues des secteur de l'artisanat, des activités industrielles légères et des services à la personne.

Il permet en cas de reprise d'activités de proposer aux repreneurs un lieu adapté et "sur mesure", libérant de ce fait les annexes créées au sein même des habitations des artisans en fin de carrière.

Les priorités à atteindre :

- Développer les entreprises locales et faciliter les transmissions et reprises,
- Répondre aux besoins immobiliers locaux,
- Redonner un second souffle à des friches industrielles et/ou des lotissements d'activités vacants,
- Accroître le nombre d'emplois sur le territoire,
- Economiser le foncier en regroupant les entreprises,
- Initier des synergies et services partagés dans les entreprises,
- Sécuriser les investissements.

Le concept repose sur la capacité de répondre rapidement aux artisans en quête de locaux adaptés à leurs activités

- Un plateau prêt à travailler de 200 m² bénéficiant d'une modularité (un ou deux modules) et d'une possibilité d'extension (limitée cependant au double de la surface initiale).
- Des locaux construits par les EPCI et destinés à la vente ou à la location avec option d'achat.

l'Artisanat
Première entreprise de France

UNE IMPLANTATION STRATÉGIQUE

tenant compte de la proximité des infrastructures routières, de la desserte des réseaux numériques ou de téléphonie mobile...

UNE CAPACITÉ D'EXTENSION

reposant sur la mise en place de marges constructibles sur le terrain pour garantir un agrandissement,

UN PARTI CONSTRUCTIF ASSEZ SOUPLE

pour permettre les extensions sous forme de travées supplémentaires, ou développement en hauteur...

DES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

permettant des conditions de travail optimisées : grand volume, structure porteuse limitant les points intermédiaires, équipements de base avec points d'eau et bloc sanitaire, dalles porteuses pour stockages importants, ventilation et chauffage adaptés.

DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES MAÎTRISÉES,

en proposant des bâtiments répondant à minima à la RT 2012. Une maîtrise des consommations par le choix d'équipements économes en énergie.

UN BÂTIMENT RESPONSABLE

dans le cadre de la politique de transition énergétique en proposant en option la mise en place de centrale solaire photovoltaïque pour tendre vers un bâtiment à énergie positive (BEPOS).

UNE IDENTITÉ ARCHITECTURALE

et une signalétique reconnaissables, ayant reçu une "estampille" départementale.

PRINCIPES FONCTIONNELS
[ORGANISATION INTERIEURE ET EQUIPEMENT]

Il s'agit de proposer un module compact (mini 200 m2), de construction rapide selon une trame structurelle préfabriquée. Les couvertures pourront s'adapter au tissu local environnant (simple ou double pente) ou encore être conçues en toiture terrasse. La pose de panneaux photovoltaïques conditionnera également ce choix. Les matériaux répondront à la RT 2012 et pourront "obéir" à une mise en œuvre alliant l'esthétisme (calepinage par exemple) et la rapidité de pose (panneaux préfabriqués).

Le bâtiment est organisé autour d'une zone comprenant les équipements minimaux, communs à tous les professionnels : un bureau, un secrétariat, des vestiaires et sanitaires.

Une mezzanine partielle pourra être aménagée au-dessus de cette zone en fonction de l'évolution des besoins en surface. Le groupement par deux modules seulement permet de conserver des possibilités d'extension sur 2 côtés en fonction de la configuration de la parcelle et des besoins des professionnels. Des locaux mutualisés, à cheval sur les deux modules accolés, peuvent être prévus.

Il pourra s'agir de bâtiments à structure métallique ou bois. L'éclairage naturel de la surface d'atelier/stockage pourra être réalisé par des panneaux en polycarbonate.

On peut imaginer recourir à des panneaux solaires pour assurer à minima la production d'eau chaude sanitaire, selon l'orientation des parcelles, voire le chauffage des locaux qui le nécessitent.

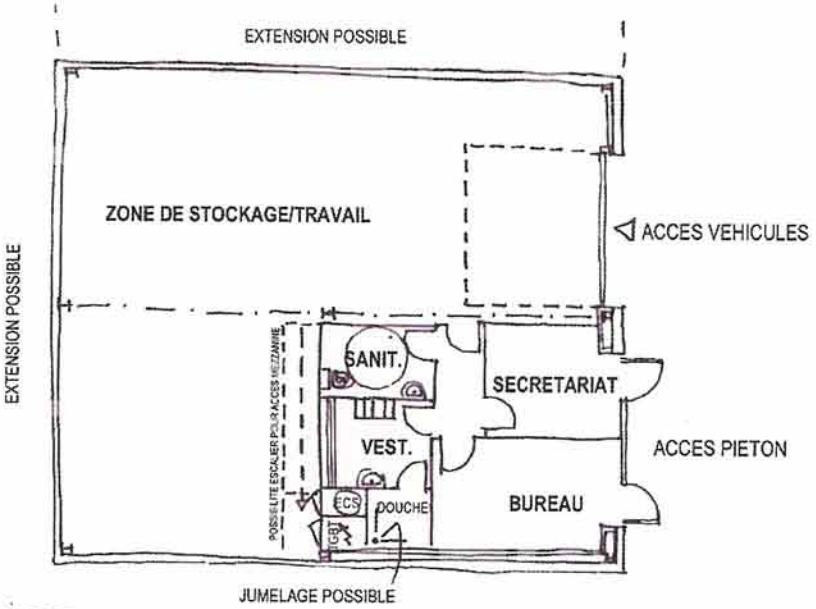

PLAN TYPE
(Croquis sans échelle)

Le chauffage et la ventilation seront particulièrement adaptés à la fonction des occupants (zone bureaux ou atelier de fabrication/maintenance). Le recours aux énergies renouvelables sera prioritaire.

Selon l'orientation des bâtiments, des panneaux photovoltaïques pourront être prévus en toiture. Leur production pourra être autoconsommée et l'excédent réinjecté sur le réseau électrique et revendu.

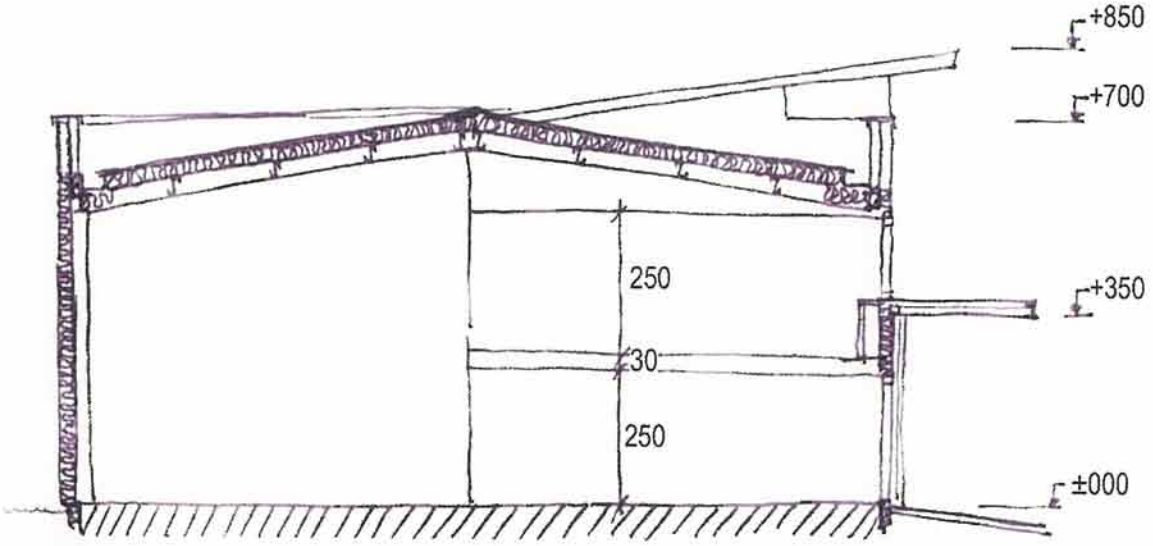

COUPE TYPE
(Croquis sans échelle)

Les Villages d'artisans au cœur de la transition numérique !

Adapter nos acteurs économiques aux usages du numérique est une des priorités du Conseil départemental et une garantie de compétitivité pour nos entreprises. Parallèlement au déploiement du très haut débit engagé par le Syndicat Mixte Périgord Numérique, les villages d'artisans doivent offrir un cadre propice aux entreprises pour effectuer leur transition numérique. Dans le cadre des projets de villages d'artisans qui se réaliseront dans notre département, l'accent sera mis sur la nécessité de réaliser dans le maximum d'entre eux une plateforme numérique à destination des chefs d'entreprises et de leurs collaborateurs.

Nombreux sont les avantages offerts, à la fois par la mutualisation des moyens et des services mais aussi par l'utilisation du numérique dans le mode de fonctionnement des entreprises. Tant dans l'exercice de l'activité elle-même que dans le développement des compétences de l'entreprise, le monde artisanal doit occuper toute sa place dans la révolution numérique que nous traversons.

Avec 2,06 milliards d'internautes qui utilisent de manière régulière les réseaux sociaux, le monde artisanal doit se saisir de cette opportunité de communication qui permet à la fois de développer sa notoriété sur un territoire donné et d'étendre sa zone de chalandise. La recherche permanente de nouveaux marchés et de nouveaux clients passe inévitablement par la mise en place de stratégies de communication et de prospective numérique individuelles et collectives au sein des villages d'artisans. Des stratégies qui s'inséreront de manière plus large dans le réseau que constituera, demain, l'ensemble des villages d'artisans.

Avec l'obligation légale au 1er janvier 2019 pour les petites et moyennes entreprises et au 1er janvier 2020 pour les microentreprises, de mettre en place la dématérialisation des factures, il est impératif dès aujourd'hui d'anticiper ce changement. Ce présent schéma présente aussi comme objectif, de mettre au cœur des villages d'artisans, les moyens techniques permettant de répondre à ces changements.

Enfin, le numérique est aussi synonyme de plus grande mobilité et rapidité pour le chef d'entreprise et ses collaborateurs. L'usage des objets connectés favorisera la rapidité d'exécution et d'échange avec les clients et les fournisseurs.

Le Conseil départemental de la Dordogne souhaite par ce schéma réaliser des opérations immobilières en soutien aux Communautés de communes qui favoriseront le développement de l'entreprise mais il souhaite aussi favoriser l'évolution numérique des petites et moyennes entreprises artisanales.

Recensement des projets identifiés de villages d'artisans

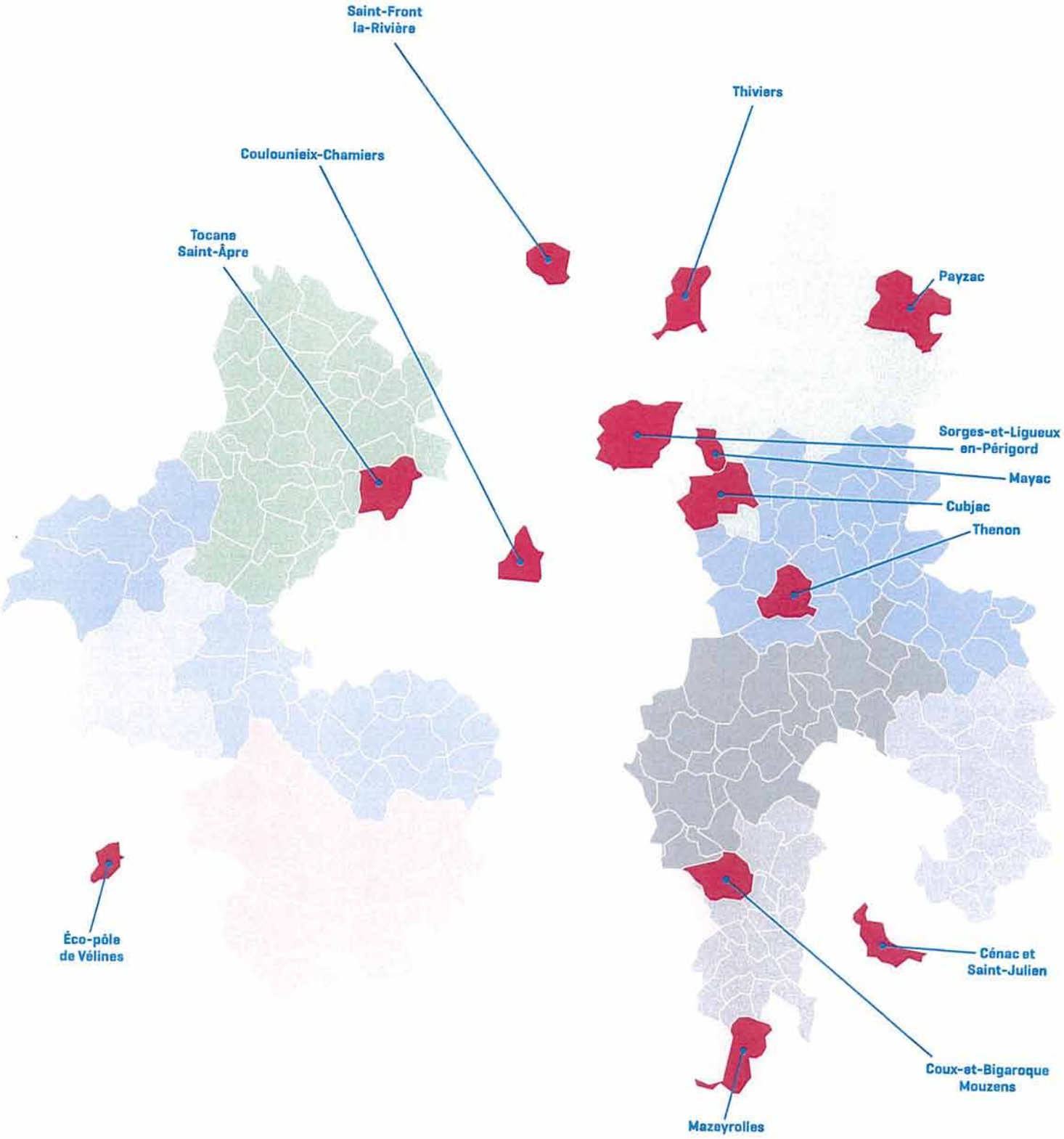

VERS DES BÂTIMENTS À ÉNERGIE POSITIVE

LES ENJEUX

Aucune réglementation ne précise le champ opérationnel des bâtiments à énergie positive (Bepos). On peut néanmoins les définir ainsi : ce sont des bâtiments qui produisent plus d'énergie renouvelable qu'ils ne consomment d'énergie fossile, pour leur fonctionnement.

L'article 9 de la directive européenne 2010/31/UE du 19 mai 2010 sur la performance énergétique des bâtiments prévoit que : *« Les États membres veillent à ce que, d'ici au 31 décembre 2020, tous les nouveaux bâtiments soient à consommation d'énergie quasi nulle ; et qu'après le 31 décembre 2018, les nouveaux bâtiments occupés et possédés par les autorités publiques soient à consommation d'énergie quasi nulle. »*

L'installation et l'usage de panneaux photovoltaïques sont une des solutions de production d'énergie pour les bâtiments BEPOS, qui doivent être associés à des performances énergétiques (isolation-équipement) performantes. En plus de répondre aux objectifs fixés par le grenelle de l'environnement, ils présentent d'autres avantages :

Les panneaux photovoltaïques sont un mode de production d'énergie propre. Ils permettent de générer d'importants revenus pendant 20 ans. En effet, il est possible de revendre son électricité solaire à un tarif de rachat avantageux, de 0,2240 € par kWh (2e trimestre 2017). Ce prix étant supérieur à celui correspondant à l'achat de l'électricité. Il est conseillé de revendre l'intégralité de l'électricité au réseau, générant des revenus pouvant aller jusqu'à 1.800 € /an pour une installation de 6 kWc. L'achat et l'installation de panneaux solaires sont un investissement rentable.

Le prix à l'achat des panneaux solaires photovoltaïques a beaucoup baissé ces dernières années. Aujourd'hui, il faut compter, en moyenne, 3 € / Watt installé. Pour une installation complète de panneaux solaires photovoltaïques, il faut compter environ 300 € à 400 € / m². Le coût d'une installation varie, tout de même, selon la puissance des panneaux solaires, il faut compter environ :

- De 8.000 € à 12.000 € pour 3 kWc,
- De 16.000 € à 19.000 € pour 6 kWc,
- De 25.000 € à 35.000 € pour 9 kWc.

Le courant est injecté sur le réseau ou consommé sur place :

Suivant le choix du propriétaire, le courant peut être consommé sur place, ou bien injecté sur le réseau. En pratique, il est difficile de consommer tout le courant produit par les panneaux solaires photovoltaïques, parce que l'électricité ne se stocke pas. Sur le plan financier, il est également plus avantageux de revendre l'électricité au réseau.

C'est donc le choix retenu le plus souvent par les producteurs d'électricité.

Panneau Photovoltaïque monocristallin, un seul cristal à orientation unique, ressemble à l'ardoise, meilleur rendement (autour de 18%) mais plus cher.

Panneau Photovoltaïque polyocristallin,plusieurs cristaux de silicium, orientations multiples, moins esthétique, moins bon rendement (de 12 à 15%) mais moins cher.

Expérience

Leur vitrine est un grand bâtiment en bordure de la RN 12, à Saint-Léger-sur-Sarthe (Orne). Trois professionnels ont uni leurs compétences pour monter des panneaux solaires.

Ils auraient pu rester chacun dans leur domaine. Mais en discutant d'énergie solaire, en 2008, trois artisans du pays mêlois ont eu l'idée de créer un groupement pour monter des panneaux photovoltaïques. Tout en conservant leur indépendance et leur activité d'origine. Sébastien Levêque, charpentier à Courtomer (douze salariés), Mickaël Sablé, couvreur à Marchemaisons (sept salariés) et Fabrice Mazurier, électricien au Mêle-sur-Sarthe (un salarié), ont lancé Solésens.

Leur bâtiment, dont la construction a démarré en avril, fait office de vitrine et servira au stockage. Exposé plein sud, il est en bordure de RN 12, à Saint-Léger-sur-Sarthe.

Son toit est couvert de 750 m² de panneaux photovoltaïques. Ils produisent de l'électricité avec depuis le mois de septembre. De quoi alimenter « une vingtaine de maisons ». La vente d'électricité leur permet d'amortir son coût.

Article Ouest-France - Janvier 2012

1

FICHE EXEMPLE 1

CONSTRUCTION DE MODULE INDEPENDANT

ou par groupe de 2 sur un même lot

200 à 400 m²

Durée des travaux : 5 mois

Coût des travaux : 150 000 € HT, soit, pour 200 m², 750 €/m²

POSSIBILITES D'EXTENSION

Le bâtiment sera conçu de manière à pouvoir être étendu dans deux directions pour pouvoir suivre l'évolution de l'activité qu'il abrite (avec un maximum de 400 m²).

IMAGE ARCHITECTURALE

Les ouvertures seront réparties en fonction des usages : porte sectionnelle, et de grands gabarits pour les zones d'atelier, en relation directe avec une aire de service extérieure. Outre l'emploi de bardage métallique pour minimiser les coûts, certaines parties de la façade pourront recevoir des panneaux composites de fabrication locale comme par exemple ceux de l'entreprise POLYREY.

IDENTITE COMMUNE

L'identité commune départementale des bâtiments pourra se décliner de manière relativement discrète selon les spécificités du Périgord ou des paysages locaux par la mise en œuvre sur les panneaux de façade, de films sérigraphiés illustrant les points d'intérêt proches (patrimoine, tourisme...).

Cette communauté d'aspect permettra d'identifier immédiatement les bâtiments issus du programme d'aide à l'immobilier d'entreprises du Département.

La signalétique de l'occupant pourra être réalisée avec le même procédé mais de manière plus soutenue.

Un logo "Village d'artisans de Dordogne" sera un plus pour renforcer cette identification, ainsi que celui des EPCI maîtres d'ouvrage.

APPROCHE ESTIMATIVE

Pour un bâtiment d'environ 200 m² (50 m² de locaux administratifs et 150 m² de locaux atelier/stock), le coût des travaux serait d'environ 150 000 € HT et le délai entre la décision de faire et la livraison du bâtiment pourrait être réduit à environ 7 mois (2 mois pour l'instruction du PC et 5 mois de chantier).

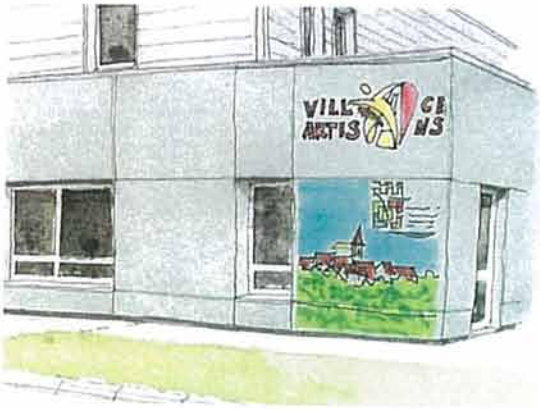

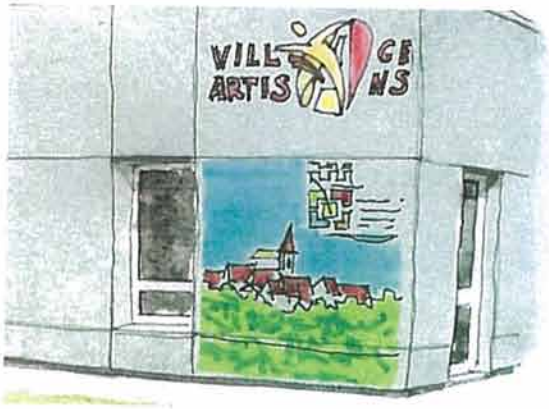

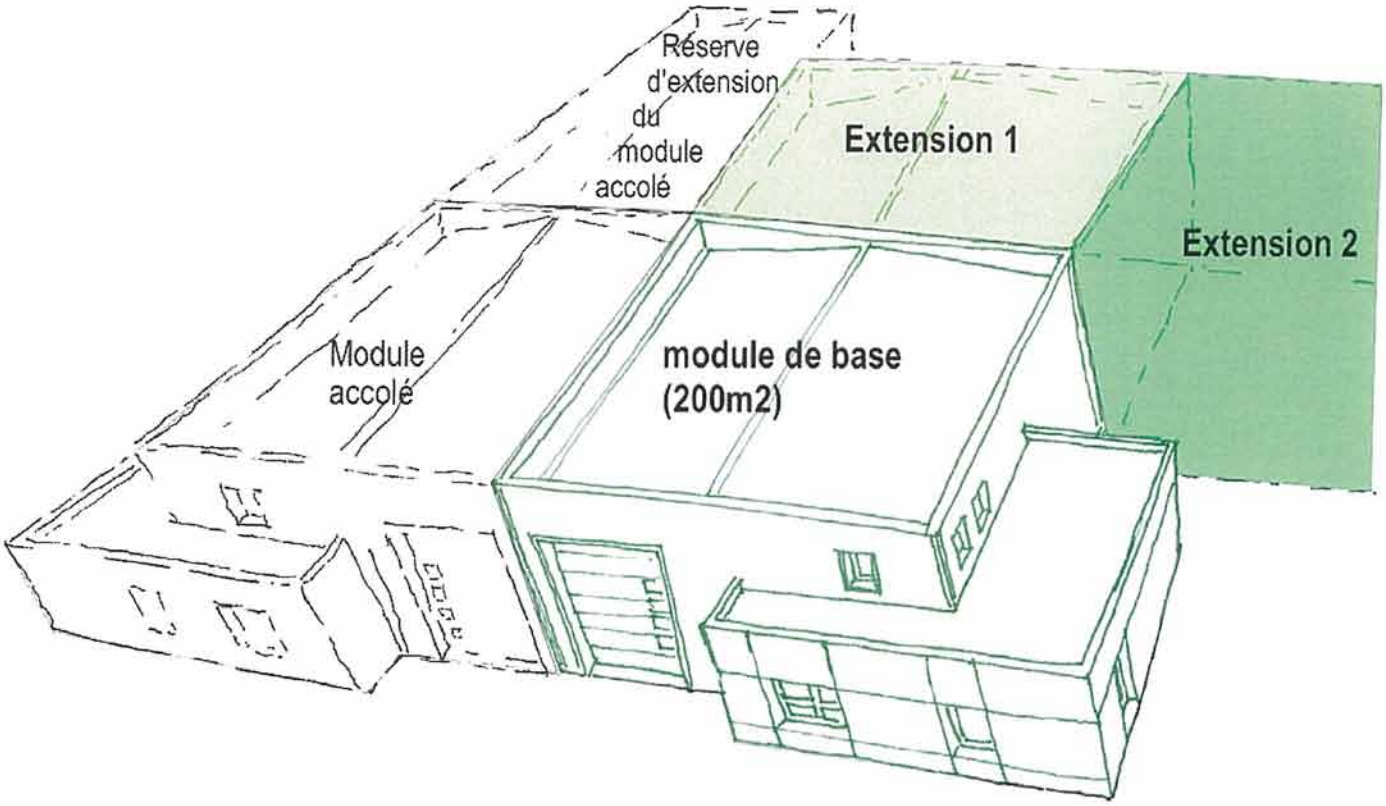

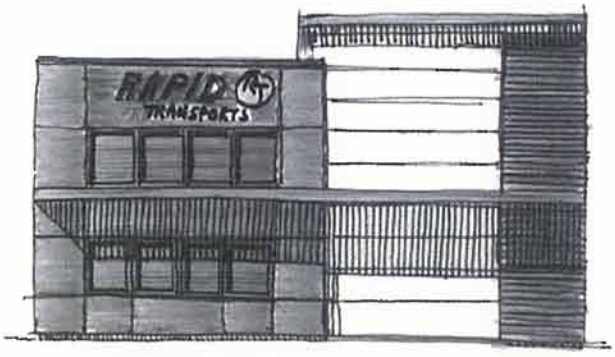

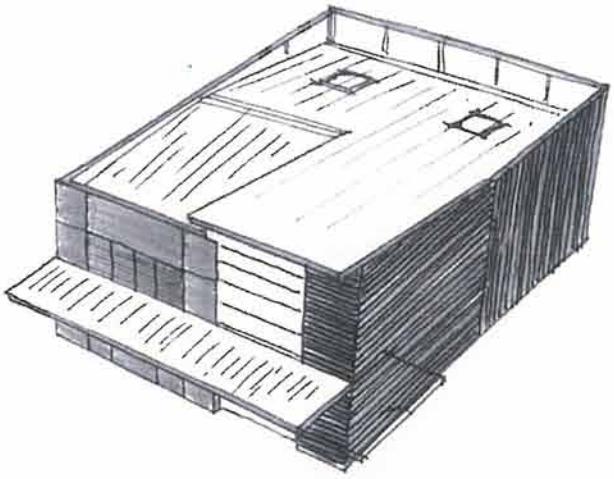

DÉLAIS DE REALISATION

Entre décision de faire et livraison :

environ 7 mois

sur la base d'une maîtrise foncière préalable et d'un bâtiment type dont seule la surface d'atelier/stockage varie.

APPROCHE ESTIMATIVE

(pour 200 m² utiles)

Zone adminstration.....environ 60 000 € HT
(50 m² à 1 200 € HT/m²)

Zone atelier/stock.....environ 90 000 € HT
(150 m² à 600 € HT/m²)

Total .....environ 150 000 € HT
(soit 750 € HT/m²)

2A

FICHE EXEMPLE 2A

CONSTRUCTION DE MODULE DANS BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS EXISTANTS

en reconversion

200 à 5 000 m²

Durée des travaux : 8 à 12 mois en première phase

VERS DE NOUVELLES RECONVERSIONS

Le territoire départemental a connu au travers de ces dernières décennies des activités fleurissantes qui ont pour certaines périclité, laissant des infrastructures de grandes dimensions vacantes et en quête de reconversion. L'utilisation de ces friches, engendrant dans les paysages locaux voire urbains des impacts négatifs, serait une clé pour redonner un **nouvel essor**.

LES RAISONS D'UNE RECONVERSION

- permet une requalification urbaine de sites désaffectés (amélioration de l'image du bâtiment souvent de dimensions importantes avec un impact visuel important),
- s'inscrit dans une démarche durable de réutilisation des bâtiments existants,
- les bâtiments existants peuvent disposer de surfaces diverses et les structures industrielles se prêtent bien à des redécoupages,
- le travail dans l'existant implique le renoncement à une typologie unique même si certains éléments du vocabulaire architectural peuvent être imposés dans le cahier des charges pour retrouver une identité commune de tous les "villages d'artisans",
- l'absence de maîtrise foncière à priori et la nécessité de réaliser des études spécifiques en fonction du bâtiment existant augmentent la durée de l'opération et peuvent conduire à des réalisations trop longues ou devenues inadaptées à la demande lors de leur livraison,
- contraintes de l'existant (conception-matériaux-isolation-amiante...)

IMPACT DANS LE PAYSAGE

L'analyse des impacts visuels de ces reconversions dans le paysage existant sera prioritaire. L'étude des moyens d'accès, du stationnement et des livraisons devront compléter cette approche. La mise en place d' outils de communication devra également faire partie de la validation du ou des projet(s) de reconversion.

ACCREDITATION DES ORGANISMES COMPETENTS

Les projets de reconversion seront soumis à des études de marché afin de vérifier la pertinence du lieu, les réseaux en place , les moyens de communication situés à proximité, la desserte en fibre optique et télécommunication etc .. les chambres consulaires seront à même d'accompagner ce type d'analyse.

APPROCHE ESTIMATIVE

Une approche technique (diagnostic) est toutefois nécessaire pour vérifier la pathologie des ensembles structurels. **L'approche estimative de cette partie est plus délicate car elle est conditionnée par de multiples paramètres, les principaux à retenir sont les suivants :**

- caractéristiques techniques du bâtiment à reconvertir,
- reconnaissance complète des pathologies existantes, définition des éléments structurels et de leur résistance,
- connaissance des réseaux en place et des éléments de défense incendie,
- accessibilité du bâtiment et de ses abords,
- sondage du sous-sol et connaissances des contraintes mécaniques...
- démolition des bâtiments menaçants ou inutiles.

EXEMPLE

Afin d'illustrer la réutilisation possible de certains bâtiments industriels désaffectés, l'exemple de l'ancienne usine Teton à Saint-Cyprien a été choisi. Il s'agit d'un bâtiment à structure métallique, jouissant d'une situation très favorable, très proche du centre-bourg et de la route départementale 703 reliant Bergerac à Sarlat.

La surface disponible est de l'ordre de 2600 m² utiles.

Moyennant une démolition partielle afin de dédensifier la parcelle, il est possible de créer une aire de stationnement avec un accès direct vers les locaux du rez-de-chaussée.

La présence de liaisons verticales existantes pourrait être mise à profit pour desservir les locaux en étage (en prenant toutefois en compte les exigences réglementaires de l'accessibilité et de la sécurité incendie par exemple). Il pourrait s'agir également d'accueillir des opérations mixtes (maison de services ou de soins par exemple)

Les locaux pourraient être loués/vendus sur un niveau ou avec l'étage superposé. La structure métallique laisse la possibilité de supprimer partiellement le plancher intermédiaire pour libérer de la hauteur utilisable.

En termes de phasage d'opération, la reconversion de l'ancienne usine Teton, à Saint-Cyprien pourrait être divisée en plusieurs tranches opérationnelles, dont la première comprendrait nécessairement les diagnostics (structure, amiante...), démolitions, la mise en sécurité et la rénovation de l'enveloppe (amélioration thermique et renouvellement de l'image du bâtiment). Dans une deuxième phase seraient réalisés, au fur et à mesure de l'émergence de la demande, les aménagements intérieurs des différentes "cellules".

La première phase représentera un investissement important, qui dépendra fortement du résultat des diagnostics menés, et nécessitera une durée de 2 à 3 ans entre la décision de faire et la livraison (délais de diagnostics, d'études et de réalisation). Les phases suivantes seront bien plus légères tant en termes financiers que calendaires (4/5 mois par cellule d'environ 200m²).

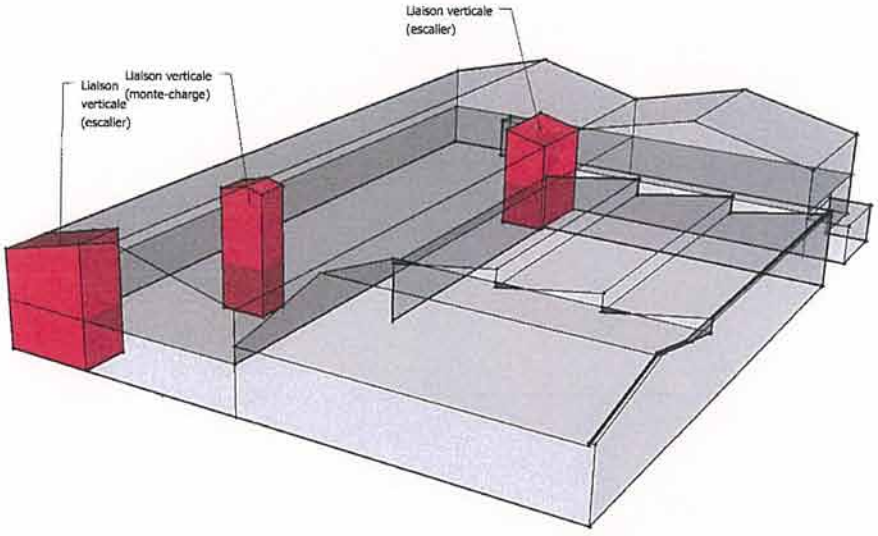

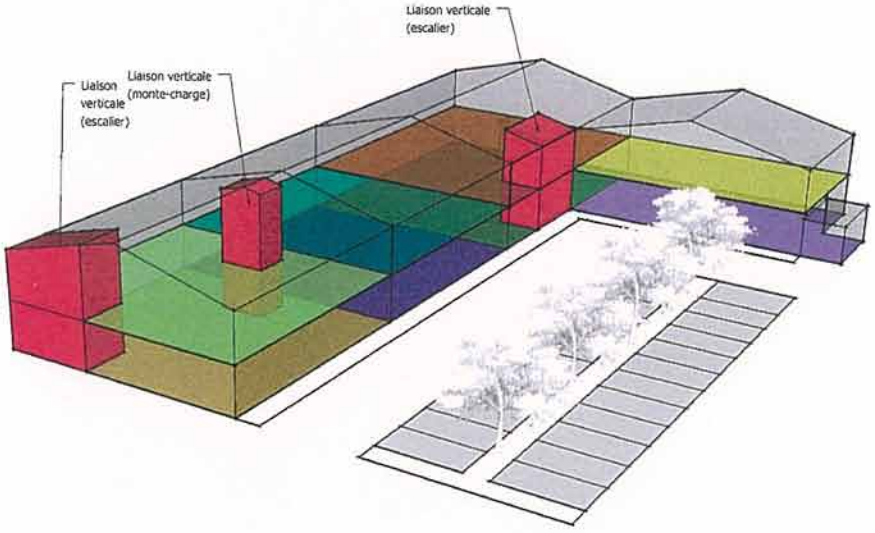

DÉLAIS DE REALISATION

Etudes et travaux :

12 à 30 mois

APPROCHE ESTIMATIVE

Coût des travaux HT
Ratio de base : 900 € à 1500 €/m²

2B

FICHE EXEMPLE 2B

ADAPTATION DE MODULE DANS BÂTIMENTS EXISTANTS

en centres-bourgs

50 à 200 m²

Durée des travaux : 8 à 12 mois

NOUVEAUX LOCAUX EN DEVENIR EN CENTRE BOURG

De nombreux bâtiments vacants ponctuent les façades des centres bourgs. Souvent destinés à une activité artisanale (boulangerie, boucherie, épicerie, coiffeur ...) ces bâtiments perdent leur identité au départ à la retraite des ses occupants. Les reprises ou de nouvelles affectations seraient possibles en mettant aux normes les équipements ou en les agrandissant.

Les travaux de remise en état vont :

- permettre une requalification urbaine de quartiers désaffectés (amélioration des façades et animations),
- s'inscrire dans une démarche durable de réutilisation des bâtiments existants,
- donner la possibilité à de jeunes artisans de trouver un lieu de travail à proximité des autres commodités et logements

Les bâtiments existants peuvent disposer de surfaces diverses et bénéficier d'acquisitions foncières mitoyennes pour leurs éventuelles extensions.

Le travail dans l'existant implique le renoncement à une typologie unique surtout dans les secteurs protégés par des monuments historiques. Certains éléments du vocabulaire architectural peuvent être imposés dans le cahier des charges pour retrouver une identité commune de tous les "villages d'artisans".

La nécessité de réaliser des études spécifiques en fonction du bâtiment existant augmente la durée de l'opération et peut conduire à des réalisations plus longues et des adaptations en cours d'études ou de travaux.

IMPACT URBAIN

L'étude des moyens d'accès, des possibilités de stationnement et l'identification des aires de livraisons, devra compléter cette approche. Les axes de communication ainsi que les dessertes de proximité conditionneront la validation du ou des projet(s) de reconversion.

ACCREDITATION DES ORGANISMES COMPETENTS

Les projets de reconversion seront soumis à des études de marché afin de vérifier la pertinence du lieu, les réseaux en place , les moyens de communication situés à proximité, la desserte en fibre optique et télécommunication etc .. les chambres consulaires seront à même d'accompagner ce type d'analyse.

APPROCHE ESTIMATIVE

Cette partie est plus délicate car elle est conditionnée par de multiples paramètres.

Les principaux à retenir sont les suivants :

- caractéristiques techniques du bâtiment à reconvertir,
- démolition des bâtiments menaçants ou inutiles,
- reconnaissance complète des pathologies existantes, définition des éléments structurels et de leur résistance ,
- connaissance des réseaux en place et des éléments de défense incendie,
- accessibilité du bâtiment et de ses abords.

LAROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE Aménagement d'une boulangerie dans logement vacant => façade avant et après reconversion

DÉLAIS DE REALISATION

Etudes et travaux :
12 à 18 mois

APPROCHE ESTIMATIVE

Coût des travaux HT
Ratio de base 450 € à 1 300 €/m²

3

FICHE EXEMPLE 3

CONSTRUCTION D'UN VILLAGE D'ARTISANS

plusieurs unités composées sur parcelle vierge

IMAGE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

Ce troisième concept repose sur la réalisation de villages d'artisans regroupant à plus grande échelle plusieurs modules précédemment décrits. L'inventaire des zones d'activités présentant des parcelles disponibles en Dordogne prend ici toute sa mesure : en effet les modules peuvent s'organiser sur des secteurs pré-définis, pré-équipés les rendant opérationnels plus rapidement.

La mutualisation de certains services et/ou équipements prend également dans ce concept toute sa force :

- secrétariat commun,
- espace co-working ou télécentre,
- salle de réunion partagée,
- vidéo surveillance,
- espace détente,
- vitrines expo (showroom).

L'aménagement des accès et des abords (voie de desserte, cour de service, livraisons, stationnements) fait partie intégrante du concept. Le coût de réalisation de ces aménagements sera intégré à l'opération d'ensemble.

LE CONCEPT DE BASE APPLIQUÉ À PLUS GRANDE ECHELLE

- permet une rationalisation des coûts de construction par une économie d'échelle,
- constitue un outil d'aménagement du territoire pour augmenter l'attractivité de certaines zones,
- nécessite une maîtrise foncière importante pour envisager la construction de plusieurs types de bâtiments (pépinière et hôtel d'entreprises, locaux artisanaux...) dans un aménagement d'ensemble.

L'exemple de l'écopôle de Vélines mèle, sur une grande surface foncière des "produits" de type pépinière et hôtel d'entreprises et parcelles viabilisées constructibles en accession à la propriété, à la manière d'une ZAE. Le plan d'ensemble est dessiné et défini en amont, offrant un contrôle total de l'environnement.

L'écopôle a coûté 2 700 000 € HT et le délai entre la décision de faire et la livraison a été d'environ 10 ans.

Les estimations pour la réalisation de ce type d'opération tiendront compte principalement des tranches opérationnelles et des surfaces concernées.

Le chiffrage de base pour 2 cellules bâties en mitoyenneté (290 000 € HT) pourrait servir de référence pour calculer les autres modules à construire.

Cependant la part relative aux aménagements extérieurs est prioritaire et se trouve conditionnée par de nombreux paramètres tels que les terrassements, la création des accés, les aires de retournement et de stationnement, l'amenée des réseaux divers (fluides, élec, fibre), le mode d'assainissement, les partis paysagers...

Par expérience l'aménagement de zone d'activités représente un coût au m² variant de : 20 € à 30 €/m² de la parcelle à vendre.

Tableau comparatif

LOCATION-VENTE

Promesse synallagmatique de vente et d'achat d'un bien à l'issue d'une période de location : **les deux parties sont engagées.**

La jurisprudence analyse cette convention comme une vente avec réserve de propriété, jusqu'au complet paiement du prix, le prix étant prévu dès le départ.

Le bail sert à justifier la jouissance du bien par l'acquéreur avant le transfert de propriété. Les loyers stipulés sont en fait des fractions du prix de vente. A l'issue de la période de location, l'acheteur versera le cas échéant le reliquat du prix de vente.

Ce contrat, qui vaut vente, est établi devant notaire.

Si l'une des deux parties ne respecte pas ses engagements, des dommages et intérêts seront dus.

Ce contrat est plus sécurisant pour la commune, puisque le preneur a l'obligation d'acheter au terme du contrat.

Pas d'obligation d'avoir un apport personnel pour le preneur, ni de recourir à un emprunt.

LOCATION AVEC PROMESSE DE VENTE

Contrat mixte comprenant un bail de location et à terme la possibilité d'achat par le locataire. Il y a 2 régimes juridiques distincts : celui de la location et celui de la vente.

Il s'agit d'un bail, à l'issue duquel le preneur peut, pour un prix convenu, devenir propriétaire, en levant l'option d'achat, initialement stipulée dans le bail à son profit.

Le locataire conserve la faculté de refuser d'acheter.

Les versements qu'il effectue ne correspondent pas à un paiement anticipé, mais à un simple loyer, le règlement du prix étant prévu à la date de la levée d'option. Toutefois, ce contrat peut être aménagé comme bon semble aux parties, car il est purement contractuel. Le recours à un notaire n'est pas obligatoire. Sous seing privés possible.

L'avantage pour le preneur est qu'il n'est pas tenu d'acheter.

En cas de liquidation judiciaire

En cas d'ouverture d'une liquidation judiciaire et sauf dispositions spécifiques à certains contrats, le sort des contrats en cours, que l'activité soit ou non poursuivie, est régi par l'article L641-11-1 du Code de commerce.

C'est le principe de continuation des contrats en cours, au jour du jugement d'ouverture d'une liquidation qui est posé par ce texte, qui est d'ordre public, c'est-à-dire que les parties ne peuvent pas y déroger par convention. Un contrat ne peut être résilié ou résolu du seul fait de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.

Le liquidateur a la faculté d'exiger la poursuite des contrats en cours ; le liquidateur doit néanmoins s'assurer au moment où il demande l'exécution, qu'il disposera des fonds nécessaires pour honorer les engagements contractuels.

Le cocontractant a la possibilité de mettre en demeure le liquidateur judiciaire de se prononcer sur la poursuite ou non du contrat en cours.

L'article L. 641-11-1 III du Code de commerce prévoit les hypothèses où le contrat est résilié de plein droit. Dans l'hypothèse où le contrat est résilié, l'inexécution peut donner lieu à des dommages et intérêts au profit du cocontractant, dont le montant doit être déclaré au passif.

Répartition des ZAE en Dordogne

Source Isigéo ATD 24

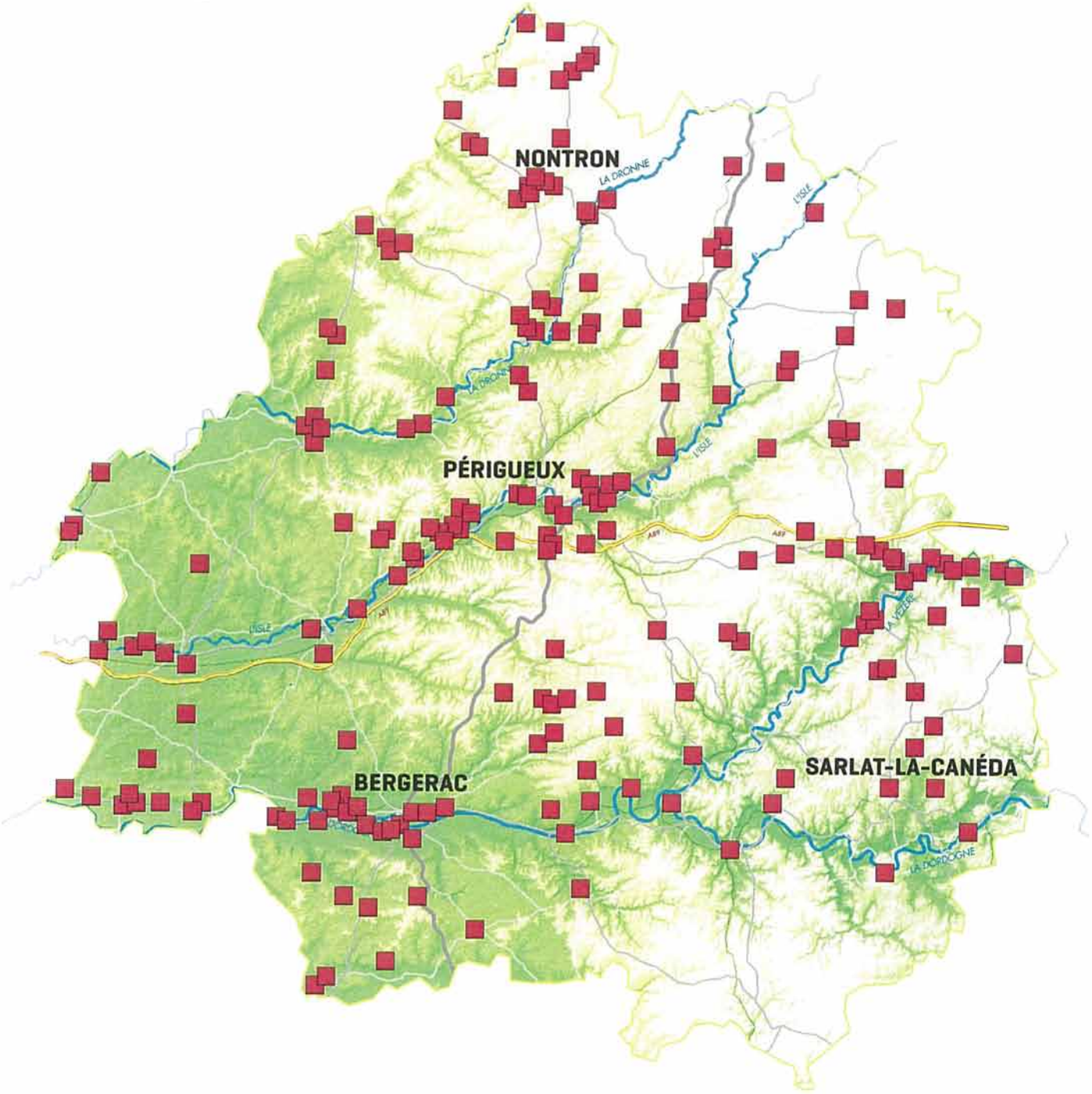

DÉLAIS DE REALISATION

Etudes et travaux selon phasage :

30 à 46 mois

APPROCHE ESTIMATIVE

Coût des travaux bâtiments HT
Ratio de base à partir de 1 300 €/m²
Viabilisation : 20 à 30 € HT/m² parcelle à vendre

PLANNING OPÉRATIONNEL D'UNE OPÉRATION TYPE

Type d'opérations – Domaine activités artisanales et tertiaires

1. Construction d'un module indépendant
2. Aménagement dans l'existant
3. Construction d'un village d'artisans – multi module

Planning prévisionnel* selon type d'opérations :

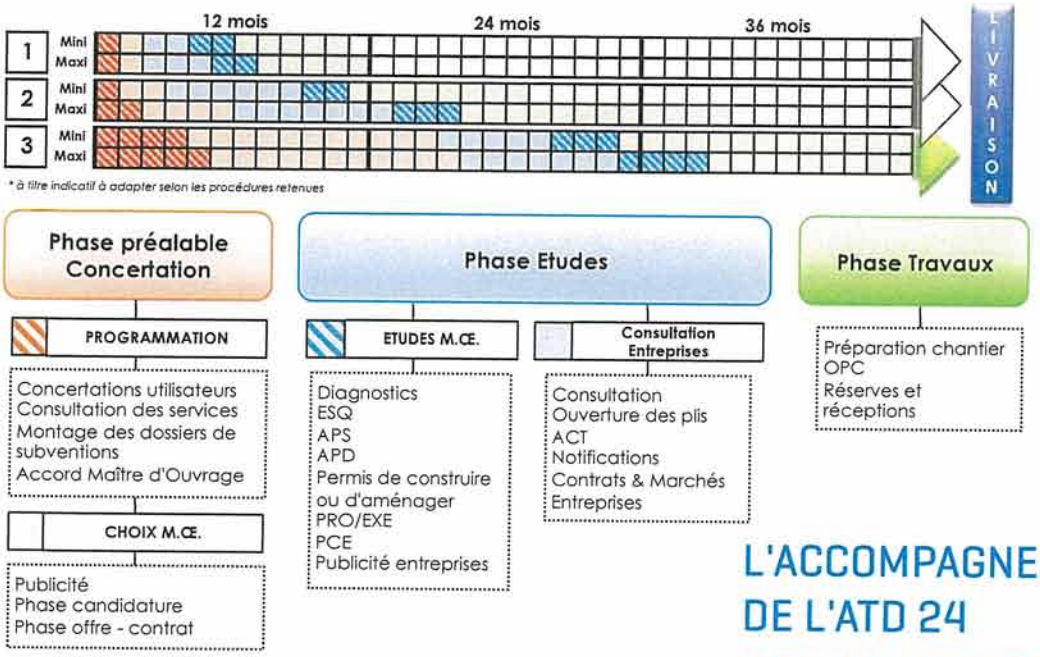

Vers des bâtiments durables et soucieux des enjeux en matière d'économie d'énergie

Avec les orientations du Grenelle de l'environnement et le Plan bâtiment durable (Janvier 2009), la filière de la construction est particulièrement concernée et doit se mobiliser pour réduire la facture "énergie", économiser les ressources, favoriser les performances.

Tous les bâtiments neufs devront consommer moins de 50KWh/m² par an (Bâtiment Basse Consommation). Ils devront tendre à l'horizon 2020 vers des bâtiments à énergie positive.

Depuis le 28 Octobre 2011, les bâtiments de bureaux doivent respecter la RT 2012. Il est d'ailleurs nécessaire de réaliser une étude de faisabilité de diverses solutions d'approvisionnement de l'énergie à utiliser.

Une démarche environnementale est à privilégier lors de l'élaboration d'un projet de construction : conception jusqu'à la réalisation en tendant vers l'éco-construction ou la haute qualité environnementale (HQE).

Les artisans deviennent également acteurs du développement durable dans la filière construction en se désignant "Eco artisan". Leur installation dans les villages d'artisans développant cette démarche ne pourra que concourir à leur promotion.

Les opérations s'inscrivant sur les territoires lauréats TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) pourront prétendre à des aides supplémentaires sur des actions concrétes et innovantes s'engageant sur les axes efficacité énergétique, économie circulaire, énergies renouvelables...

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ATD 24

AIDE A LA DECISION ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Les chargés d'études de l'ATD de formation architectes et paysagistes-concepteurs sont présents pour accompagner les collectivités adhérentes dans le montage de leur opération d'aménagement ou immobilière. Des études de faisabilité, d'opportunité ou comparatives permettent aux maîtres d'ouvrage de se positionner auprès des organismes financeurs et de fournir des compositions architecturales destinées à vérifier la satisfaction des besoins et le fonctionnement général de leur programme. Ces études permettent de faciliter l'appropriation du projet par le maître d'ouvrage et ainsi compléter utilement le programme de l'opération (Document nécessaire à la consultation d'un maître d'œuvre). Cette intervention faisant partie des missions comprises dans l'adhésion à l'ATD, n'engendre pas de coût supplémentaire pour leurs adhérents.

ATMO - ASSISTANCE TECHNIQUE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

L'Agence Technique Départementale par l'intermédiaire de ses chargés d'études, propose un accompagnement des maîtres d'ouvrage pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre de leur opération programmée. Les procédures de consultations adéquates seront à ce stade déterminées pour le bon déroulement du marché de maîtrise d'œuvre. Cette mission est rémunérée selon les conditions exposées dans une convention signée avec le maître d'ouvrage intéressé.

VILLAGES D'ARTISANS

Présentation de l'étude

réalisée par la Chambre de métiers
et de l'artisanat de la Dordogne
à la demande du Conseil départemental de la Dordogne

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

L'ARTISANAT SUR LE DEPARTEMENT CHIFFRES CLÉS

L'artisanat recouvre un ensemble très diversifié d'activités : **le bâtiment** (maçonnerie, terrassement, plomberie, électricité), **les services** (esthétique, mécanique, maintenance), **la production** (travail des métaux, fabrication en artisanat d'art, petites industries), **l'alimentaire** (boulangerie, boucherie).

11 434 entreprises artisanales dont 3 235 microentreprises soit 28,7% des entreprises immatriculées au répertoire des métiers. Depuis le début d'année, le nombre d'entreprise a progressé de 4,7 %.

Le secteur des métiers représente 26 260 actifs sur le département soit 39% de la population active ayant un emploi (hors secteur non marchand).

Dirigeants inscrits au RM	Conjoints collaborateurs	Salariés	Apprentis	Ensemble
12 208	527	12 398	1 138	26 271

2 723 femmes dirigeantes d'entreprise, soit **22,3%** des chefs d'entreprise.

288 maîtres artisans, dont **86** femmes.

806 entreprises artisanales forment un ou plusieurs apprentis.

20% du PIB départemental

2,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires

937 millions d'euros de valeur ajoutée

1 entreprise sur 3 exerce une activité artisanale

1 entreprise pour **36 habitants**

273 entreprises pour **10 000 habitants**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET

> Créer de l'activité et des emplois sur le territoire,

> Maintenir un niveau de services de proximité.

Le travail de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale de la Dordogne :

- dresser un état des lieux de l'artisanat sur les communautés de communes actuelles (portraits de territoire) et identifier des projets de territoires latents ;
- dresser un état des lieux de la situation foncière et immobilière des entreprises artisanales en prenant en compte les problèmes de transmissibilité et le nombre d'artisans potentiellement intéressés.

Le montage du schéma de villages artisans s'articule en quatre temps :

- l'organisation de deux rencontres territoriales test (avec une première enquête) ;
- la rédaction des portraits de territoire ;
- la rencontre des élus territoriaux ;
- la réalisation d'une enquête d'opportunité auprès des artisans du département.

Densité artisanale par activité
(nombre d'entreprises pour 10 000 habitants)

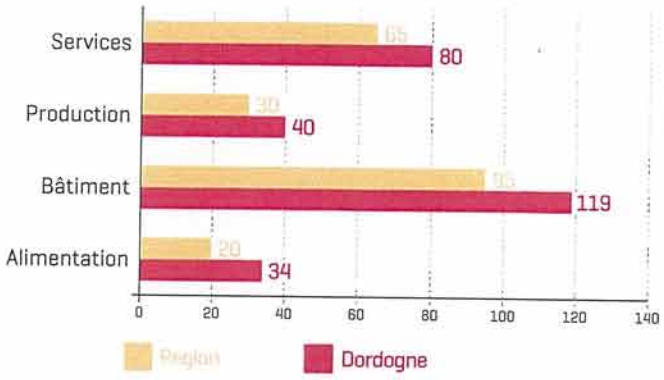

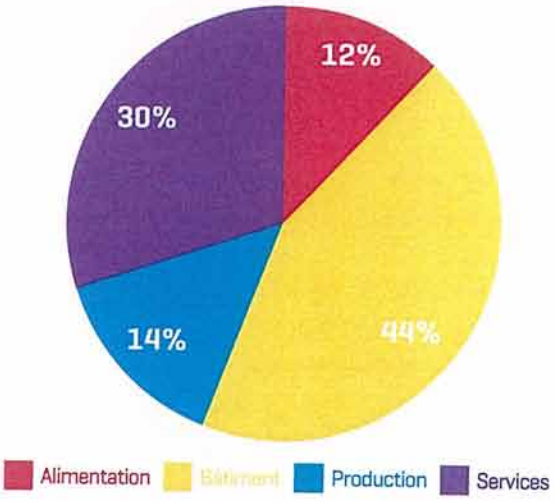

L'ORGANISATION DE RENCONTRES TERRITORIALES

OBJECTIFS : rencontrer et débattre avec les élus territoriaux ; informer les entreprises artisanales sur les enjeux de développement économique territorial ; recenser les enjeux et priorités territoriales pour l'Artisanat de la Dordogne.

LES TERRITOIRES TEST : les communautés de communes **Domme-Villefranche-du-Périgord**, **Causses-et-Rivières-en-Périgord** et **Pays-de-Lanouaille**.

LE DÉROULÉ DES RENCONTRES :

- **Matinée avec les élus :**
  - Conséquences de la loi NOTRe.
  - Importance de la présence de l'Artisanat sur un territoire (présentation des données artisanales les concernant).
  - Présentation du projet.

- **Après-midi avec les artisans et élus :**
  - Présentation des élus de leur territoire.
  - Présentation du projet.
  - Présentation des premiers résultats de l'enquête (attentes et besoins des entreprises).

LES PORTRAITS DE TERRITOIRE

Les portraits de territoire permettent aux communautés de communes de visualiser les données économiques et artisanales de leur territoire afin de déterminer des leviers à actionner pour leur développement.

- Données INSEE : démographie, solde naturel, ménages, logements, emploi...
- Données Répertoire des Métiers : nombre d'entreprises, ancienneté, âge des dirigeants, salariés, apprentissage, solde immatriculations/radiations...
- Observatoire Géopic : représentations cartographiques.

LA RENCONTRE DES ELUS TERRITORIAUX

La rencontre des élus territoriaux permet de présenter le projet plus en détails aux élus, présenter les portraits de territoire, déterminer les projets de Villages Artisans par communauté de communes.

L'ENQUÊTE

Les entreprises sont plus que jamais à la recherche d'une offre diversifiée de services et d'une localisation stratégique de leur activité. Cette dernière est déterminée par de multiples facteurs comme l'offre d'infrastructures, la proximité des marchés et des fournisseurs, la qualité de l'accueil et des services proposés.

Pour être attractif, le territoire ne doit plus aujourd'hui se contenter d'offrir des ressources génériques, mais montrer une réelle capacité à s'adapter aux conditions nouvelles des productions et du marché.

Quatre grands enjeux pour les artisans :

- bénéficier de locaux adaptés tout en mutualisant leurs frais de fonctionnement ;
- créer des synergies et les aider à être plus compétitif collectivement ;
- faciliter le développement de leur activité et leur transmission d'entreprise ;
- mutualiser les locaux et les ressources/moyens.

Modalités :

- Période d'enquête : mai à novembre 2016.
- Envoi du questionnaire par e-mail.
- Enquête administrée en face à face par les agents de la CMAI 24.
- Phoning auprès des artisans qui habitent dans une communauté de communes où il y a un projet de Village Artisans et dont nous n'avions pas le mail.

PROFIL DES RÉPONDANTS

Un échantillon représentant 46% (5 233 entreprises contactées) de notre base de données totale (11 355 entreprises) a été sondé par mail (4 626 mails envoyés) et par entretiens téléphoniques (607 contacts).

Le taux de retour de 21% est satisfaisant.

1 097 entreprises de Dordogne ont répondu à l'enquête. 86 % des répondants ont moins de 10 salariés et près de la moitié représente le secteur des services. L'échantillon ne se veut pas représentatif du tissu économique du département car l'enquête a été volontairement étendue à l'ensemble des artisans souhaitant répondre afin de recenser un maximum des besoins.

Échantillon : 4 salariés en moyenne par entreprise.
Dordogne : 4 salariés en moyenne par entreprise.
0,2 apprentis en moyenne par entreprise.

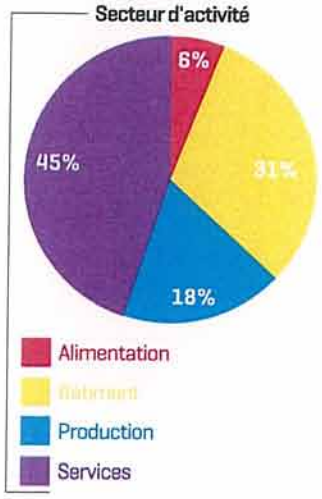

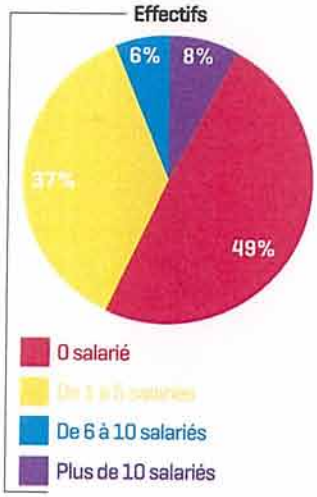

Nombre de salariés par entreprise

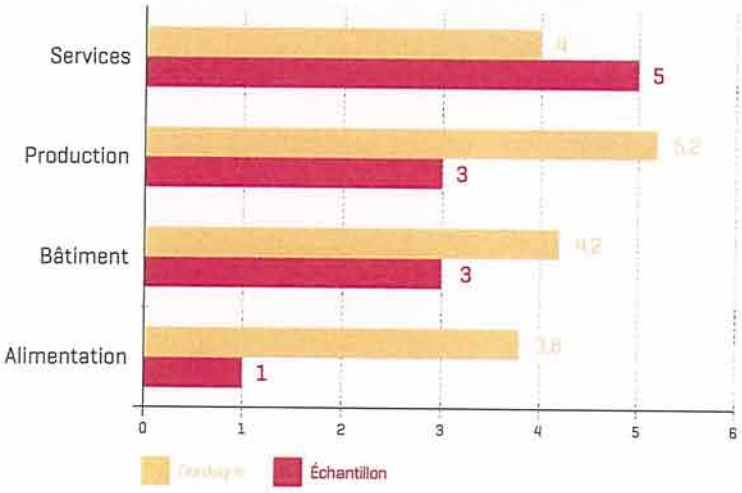

Répartition par âge et ancienneté des artisans ayant répondu

L'âge moyen des artisans enquêtés est de 45 ans (47 ans pour la Dordogne). L'ancienneté moyenne des entreprises est quant à elle de 11 ans (9 ans pour la Dordogne).

Lorsque l'on s'intéresse à l'âge des artisans au moment de leur installation, on constate que l'âge moyen est de 38 ans.

La répartition par ancienneté de l'entreprise fait apparaître une majorité de créateurs (car enquête administrée aux stagiaires qui s'installent) et des entreprises de plus de 10 ans (31%).

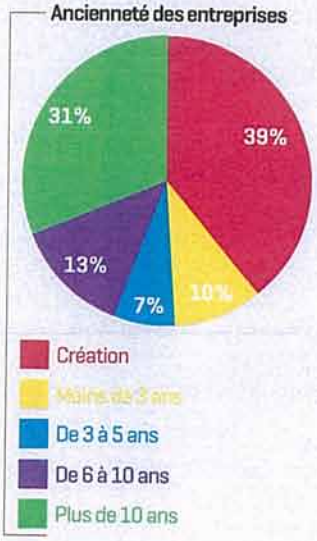

LOCAUX ACTUELS DES ENTREPRISES

Chez les répondants, 33 % ont des locaux professionnels, 22% n'en ont pas et 45 n'ont pas souhaité répondre. Parmi les répondants, 42 % ont leur siège social d'activités sur leur lieu d'habitation et parmi ceux-ci, seuls 14 % ont un accès indépendants. Ce sont les entreprises du secteur du bâtiment qui sont majoritairement hébergées au domicile du chef d'entreprise. A l'inverse, les entreprises de production et de services (coiffure, esthétique...) sont celles qui justifient le plus une activité hors domicile.

21 % des entreprises sont situées en zone d'activité,
47 % sont situées en centre-bourg,
32 % sont situées dans des hameaux isolés.

Ces résultats diffèrent cependant selon les secteurs d'activité et les effectifs.

Une corrélation importante existe entre les effectifs et l'installation en zone d'activité. Plus les entreprises deviennent importantes en nombre de salariés plus on les retrouve sur les zones. A l'inverse les petites unités se positionnent plus fréquemment dans les centre bourg ou les hameaux isolés. Cette distinction s'expliquant principalement au regard de l'activité exercée, certaines d'entre elles nécessitant de s'éloigner des contraintes liées à la proximité urbaine.

Locaux professionnels au domicile

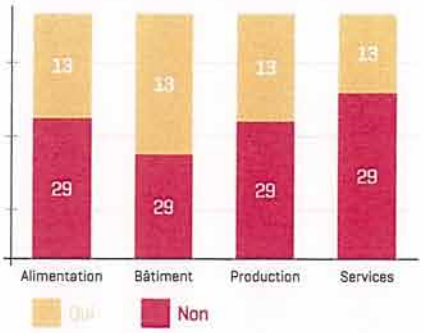

Localisation des établissements

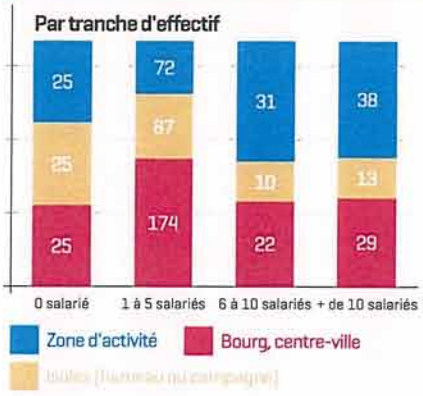

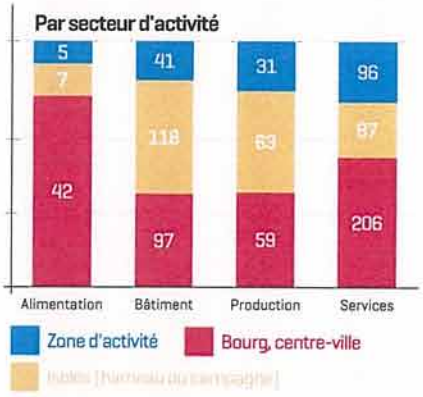

Situation des entreprises pouvant agrandir leurs locaux actuels

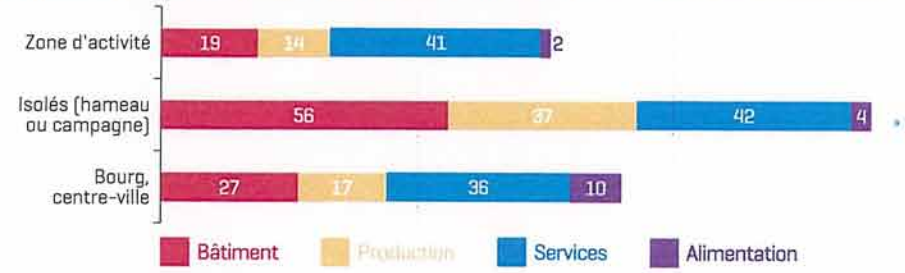

28 % des entreprises interrogées (soit 305) estiment que leurs locaux actuels peuvent permettre d'absorber une augmentation d'activité, soit en l'état soit via un agrandissement possible du bâtiment.

Situation des entreprises ne pouvant pas agrandir leurs locaux

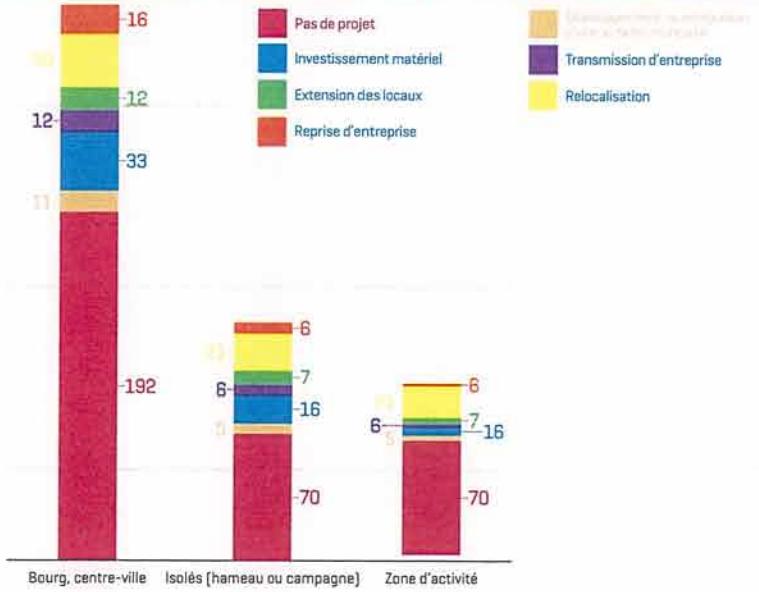

49 % (soit 531) des entreprises interrogées estiment que leurs locaux actuels ne peuvent pas être agrandis. Pourtant, sur 306 entreprises situées en centre-bourg, 30 souhaitent se relocaliser, 12 transmettre et 12 étendre leurs locaux. Sur 94 entreprises installées en zone d'activité, 18 ont pour projet de se relocaliser, 2 de transmettre et 3 d'agrandir leurs locaux. Et sur 131 entreprises isolées, 21 souhaitent se relocaliser, 6 transmettre et 7 se développer.

Dans le cadre du projet Village Artisans, il sera primordial de s'occuper de ces entreprises ne pouvant pas se développer tel qu'elles le souhaitent.

PROJETS ET VILLAGE D'ARTISANS

Nous avons identifié au cours de notre enquête 66 artisans ayant actuellement leur siège social à leur domicile et soit :

- devant traiter une problématique de transmission à moyen terme,
- venant de reprendre une entreprise,
- souhaitant relocaliser leur entreprise.

La problématique de la séparation de l'habitat et du local d'activité est une question prégnante pour une grande part d'artisans.

Si cette difficulté n'est pas pénalisante au cours de la vie de l'entreprise (les locaux servant majoritairement de lieu de stockage pour les artisans du bâtiment), cette implantation crée de réelles difficultés dès lors que se pose la question de la transmission.

Artisans devant se relocaliser

Il s'agit là d'une cible prioritaire à contacter dès lors que les projets émergeront.

Bien que majoritaire auprès des sondés, la propriété n'est pas massivement choisie par les artisans. S'il n'y a pas de différences manifestes observables sur les secteurs du bâtiment et de l'alimentation, on note néanmoins une prédisposition du secteur de la production pour de la location. Il nous semble donc opportun de cibler en priorité les secteurs du bâtiment et de la production.

Dans l'hypothèse d'une réimplantation, envisageriez-vous plutôt :

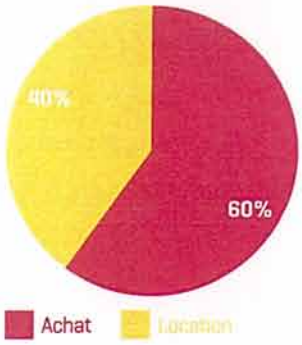

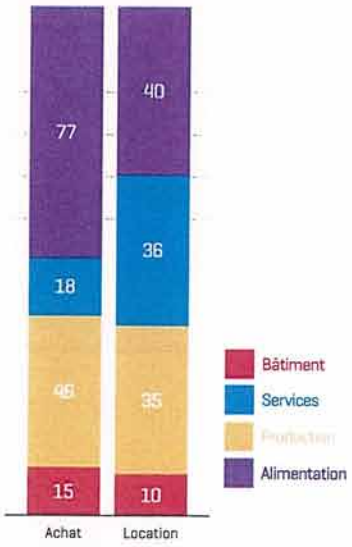

Type de projets

La majorité des entreprises ayant un projet souhaitent soit réaliser un investissement matériel, soit effectuer une relocalisation de leurs locaux.

Les projets sont les plus nombreux :

- **dans les secteurs des services et du bâtiment,**
- **parmi les entreprises qui viennent de s'installer et les entreprises de plus de dix ans.**

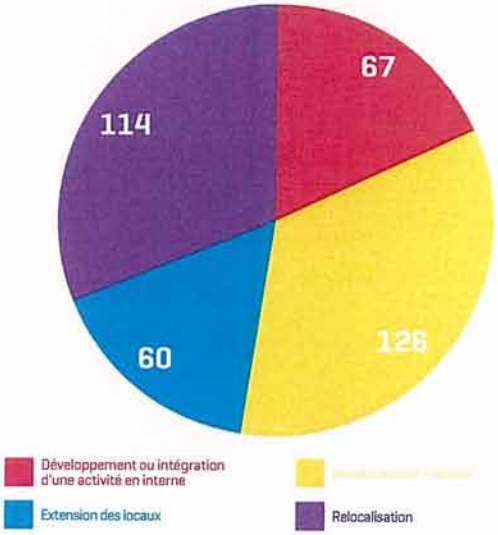

S'implanter en zone d'activité

Parmi les artisans interrogés, l'idée de l'implantation en zone d'activité pour les entreprises ne s'y situant pas à ce jour n'est pas majoritaire.

Toutefois, en valeur absolue, le nombre de 146 entreprises n'excluant pas de venir s'y installer à l'avenir doit permettre de constituer une base de travail suffisante pour faire émerger des projets concrets.

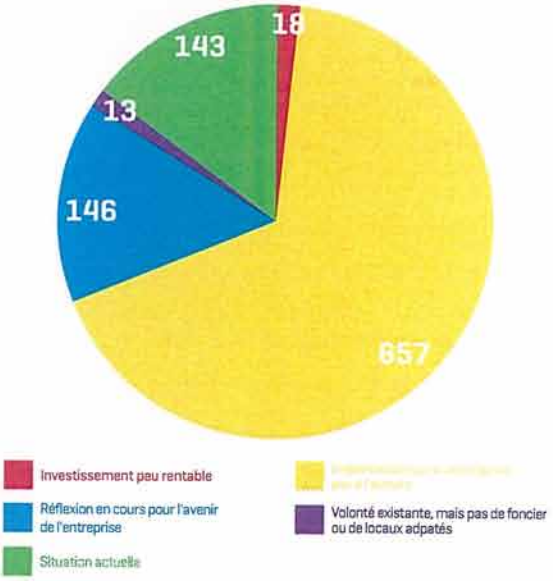

Besoins en locaux par secteur

La forte représentation du secteur des services explique la forte demande en bureau.

Les secteurs du bâtiment et de la production recherchent essentiellement des lieux de stockage et des ateliers de production.

Le projet Village Artisans ayant vocation à proposer des ateliers de production et entrepôts, il faudra solliciter en priorité les entreprises du bâtiment et de la production.

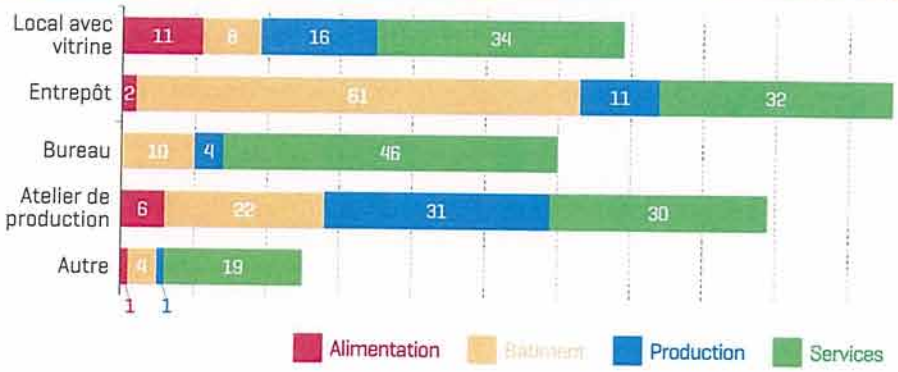

Besoins complémentaires

Au-delà de simples locaux, nous avons demandé aux artisans intéressés par le projet quels étaient les besoins complémentaires qu'ils jugeaient prioritaires.

Même si elle est, logiquement, privilégiée par le secteur des services, l'attractivité commerciale, reste tout de même prépondérante pour l'ensemble des entreprises.

L'accès au numérique et la mutualisation de services, sont évoqués mais apparaissent moins prioritaires

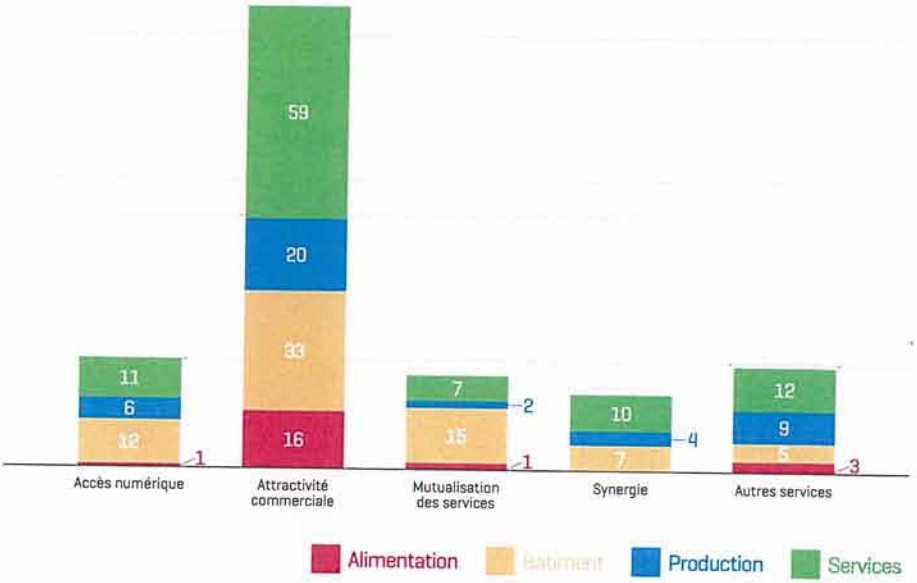

Priorités des entreprises

Le prix du loyer/foncier est la priorité des entreprises, et ce quelque soit le secteur d'activité.

Les entreprises de services souhaitent être visibles sur le territoire et auront donc besoin de signalétique. L'idée de développer une marque « Village Artisans » et la logique d'implantation des projets devraient permettre de satisfaire cette attente.

Les entreprises du bâtiment et de la production mettent en avant le prix du loyer/foncier ainsi que la proximité d'autres services, sans pour autant négliger leur visibilité.

Il faudra implanter les entreprises en respectant une logique de filière et la complémentarité des activités.

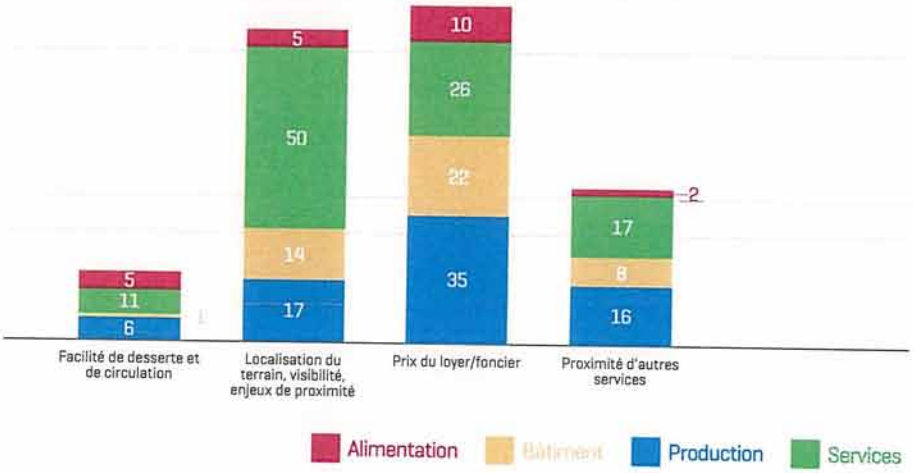

Achat/Location par zone

121 artisans seraient intéressés par de l'achat dont 57 sont actuellement situés en centre-bourg.

En ce qui concerne la location, les artisans y portant un plus grand intérêt sont ceux qui sont isolés.

Les artisans sont prêts à mettre en moyenne 1500 € dans un loyer ou à investir 130 000 € dans l'achat d'un local.

Budget moyen par zone

Location

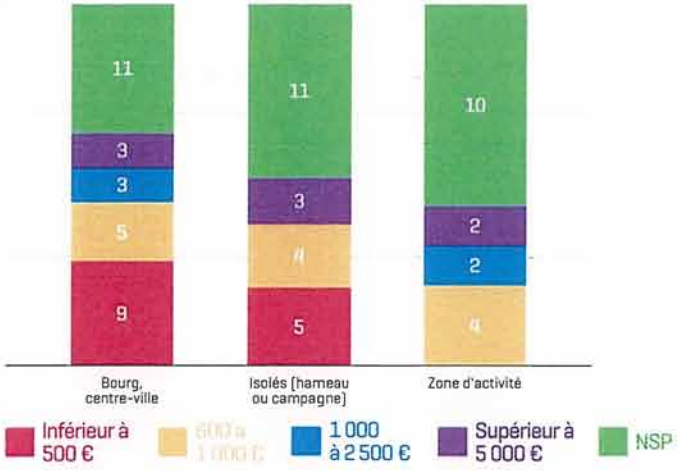

Achat

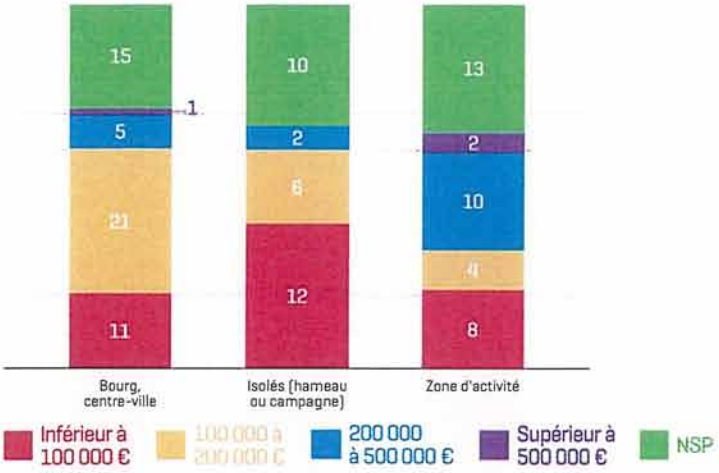

ENJEUX

Mieux informer et communiquer auprès des artisans sur :

- **l'intérêt du projet Village Artisans,**
- **les synergies à développer (complémentarité des activités),**
- **la mutualisation des services (secrétariat, gestion des déchets, crèche, restauration...)**

Réfléchir à un positionnement des Villages Artisans pour :

- **une meilleure attractivité et visibilité des entreprises artisanales**
- **le maintien de l 'Artisanat de proximité.**

Proposer plusieurs formules aux artisans (mixte location et achat).

RECENSEMENT DES PROJETS

Pays	EPCI	Nombre d'entreprises artisanales		Projets VA identifiés	Retours enquête VA		Artisans intéressés
					Nombre	%	Nombre
Pays Périgord Vert	Pays Jumilhac-le-Grand	171			49	29 %	7
	Pays Thibérien	299		**Projet Base 10**	96	32 %	16
	Pays de Lanouaille	190	X	**Payzac Mayac Cubjac**	92	21 %	8
	Causses et Rivières en Périgord	255	X	**Chardeuil**			
	Haut-Périgord	212	X	**Saint-Barthélémy-de-Bussière**	3	1 %	
	Périgord-vert-Nontronnais	355	X	**Saint-Front-la-Rivière**	10	3 %	
	Dronne-et-Belle	350		**Projet privé à Brantôme (ancien garage Renault)**	11	3 %	2
	Pays Ribéracois	584	X	**Vendoire Cercles**	36	6 %	11
	Pays de Saint-Aulaye	175	X	**Saint-Aulaye La-Roche-Chalais (zone de Parcouls, en réflexion)**	6	3 %	2
Pays Vallée de l'Isle	Isle-Vern-Salembre en Périgord	431			24	6 %	3
	Le Grand-Périgueux	2 007	X	**Sorges Château-l'Évêque Coursac (5/6 projets en tout, en réflexion)**	471	23 %	46
	Pays Vernois et du terroir de la Truffe	264	X	**Église-Neuve-de-Vergt**	17	6 %	2
	Isle et Double-Landais	305	X	**Appel d'offre en cours pour montage pépinière d'entreprises (CMA/CCI)**	11	4 %	2
	Mussidanais en Périgord	230		**En réflexion**	15	7 %	3
Pays Périgord Pourpre	Montaigne-Montravel et Gurson	320			16	5 %	4
	Pays de Villamblard	164	X	**Villamblard**	8	5 %	
	Communauté d'agglomération Bergeracoise (CAB)	1 323			53	4 %	5
	Côteaux de Sigoulès	132			10	8 %	3
	Portes-Sud Périgord	312			5	2 %	3
	Bastides Dordogne-Périgord	562	X	**Monpazier (artisanat d'art)**	32	6 %	9
Pays Périgord Noir	Terrassonnais en Périgord Noir Thenon-Hautefort	631	X	**Thenon**	19	3 %	3
	Vallée de l'Homme	600	X	**Réflexion sur extension pépinière à Montignac Le Bugue (projet privé Umberty)**	16	3 %	5
	Pays de Fénelon	303	X	**Vialard La Borne 120**	7	2 %	
	Sarlat-Périgord Noir	541	X	**Vialard La Borne 120**	24	4 %	7
	Vallée de la Dordogne et Foret Bessède	327	X	**Le Coux et Bigaroque Projet de village privé à Montplaisant**	13	2 %	6
	Domme-Villefranche du Périgord	312		**Cénac-et-Saint-Julien Mazeyrolles**	54	17 %	9

PROPOSITION DE SUITES A DONNER

- **Communiquer sur le concept des Villages Artisans : organiser sur les territoires, ayant un projet de Village Artisans, des réunions d'informations à destination des entreprises.**
- **Accompagner les communautés de communes dans l'élaboration de leur projet : étude des besoins et de la faisabilité financière, recherche de financements...**
- **Accompagner les entreprises artisanales à s'implanter : conseils juridique, fiscal et social, réalisation de dossiers financiers prévisionnels, mobilisation de financements...**

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté d'agglomération **Bergeracoise**

Dordogne PÉRIGORD LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

BERGERAC SUD DORDOGNE
la CAB

Créée le 1er janvier 2013 · 38 communes · Superficie 579,2 km² · Population 62 913 hab. · Densité 108,6 hab/km²

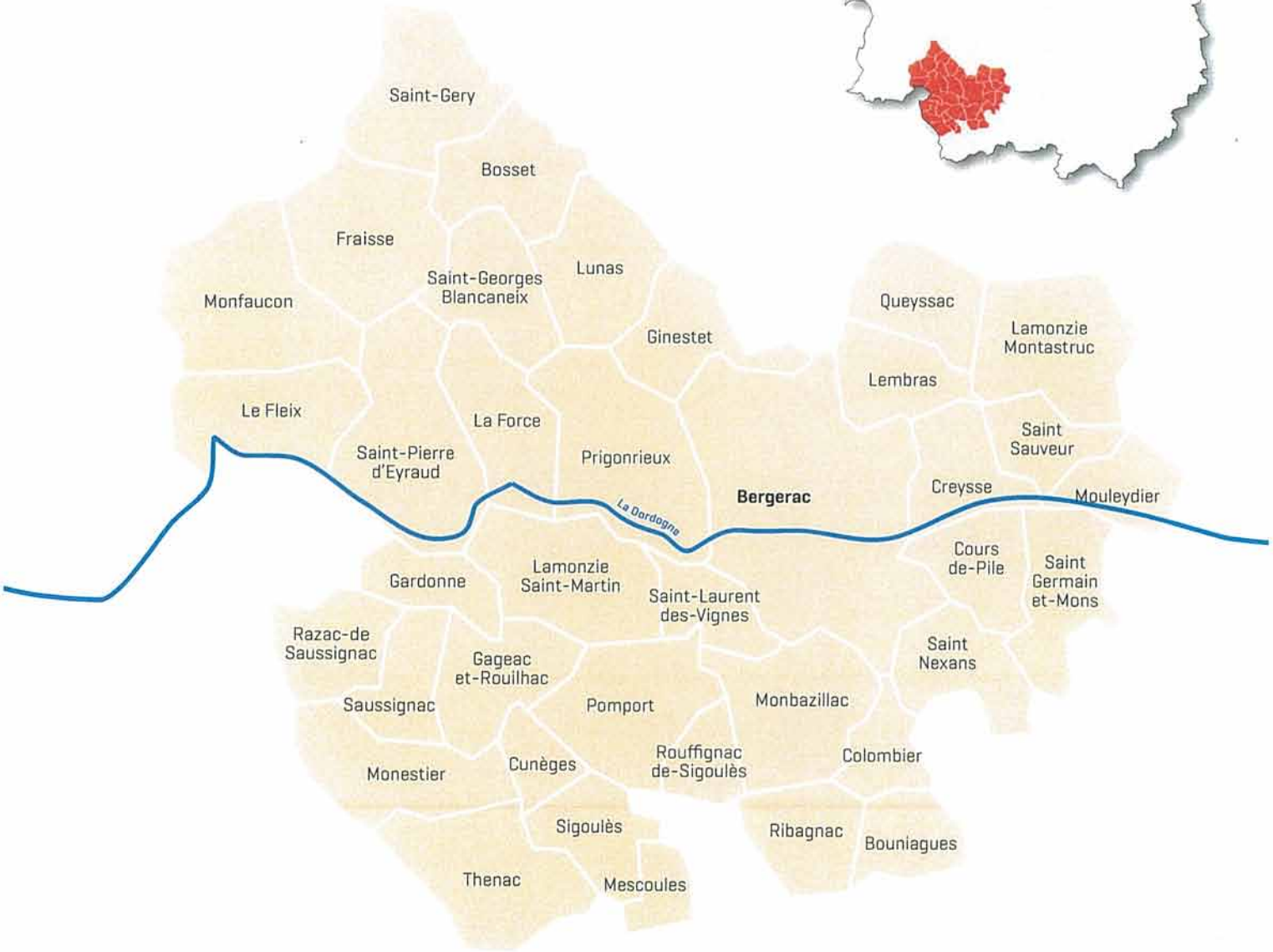

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Frédéric **DELMARÈS**

Élu référent Économie
Daniel **GARRIGUE**

Technicien Économie
Philippe **PERRIN**

Un bureau composé du **Président** et de **15 vice-présidents.µ**
14 commissions :

- Finances (dont économat et économies d'énergies)
- Travaux (dont voirie et fauchage)
- Transition énergétique, numérique...
- Politique de la ville, habitat...
- Enfance, jeunesse, sports...
- Santé
- Urbanisme
- Transports
- Personnel
- Culture et communication
- Tourisme (dont animation et véloroute-voie verte)
- Environnement
- Economie (dont emploi et PME)
- Grands projets

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Bertrand **LACOMBE**
06 70 70 25 08 - b.lacombe@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

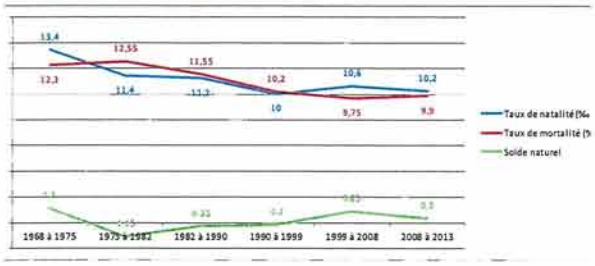

Pyramide des âges

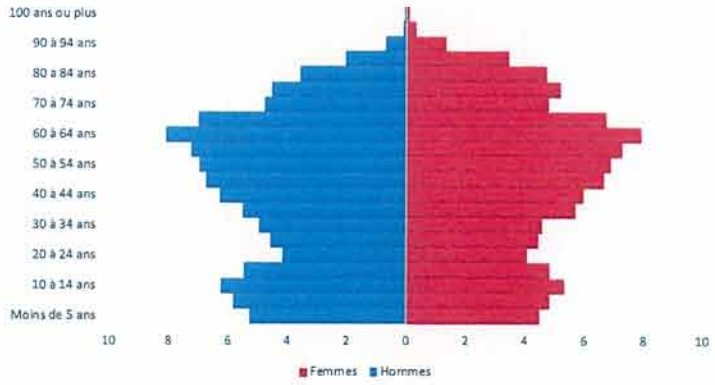

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 20,9% de la population totale contre 25,1% de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie reste tout de même en progrès, notamment chez les femmes qui représente 27,1% de la population contre 22,9% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	28 100	100	59 060
Ménages d'une personne	10 009	35,6	10 009
• *Hommes seuls*	*3 933*	*14,0*	*3 933*
• *Femmes seules*	*6 076*	*21,6*	*6 076*
Autres ménages sans famille	652	2,3	1 542
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	17 439	62,1	47 509
• *couple sans enfants*	*9 138*	*32,5*	*18 757*
• *couple avec enfant(s)*	*5 905*	*21,0*	*22 517*
• *famille monoparentale*	*2 396*	*8,5*	*6 234*

	2013	%
Ensemble	33 171	100
Résidences principales	28 151	84,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 719	5,2
Logements vacants	3 302	10,0
Maisons	26 708	80,5
Appartements	6 251	18,8

2 173 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipement de 38,8% pour 1000 habitants (au-dessous de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

1 122 services aux particuliers
376 commerces
70 services et équipements de l'enseignement
387 services et équipements de la santé
28 services de transport
152 équipements sportifs
38 équipements du tourisme.

1/3 des habitants de la CAB vit seul, 1/3 vit en couple sans enfants, 1/5 en couple avec enfants.

Économie Emploi

	2013	%
Ensemble	3 589	100,0
Industrie	248	6,9
Construction	560	15,6
Commerce, transports, services divers	2 295	63,9
• *dont commerce et réparation automobile*	*790*	*34,4*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	486	13,5

ZAE du territoire

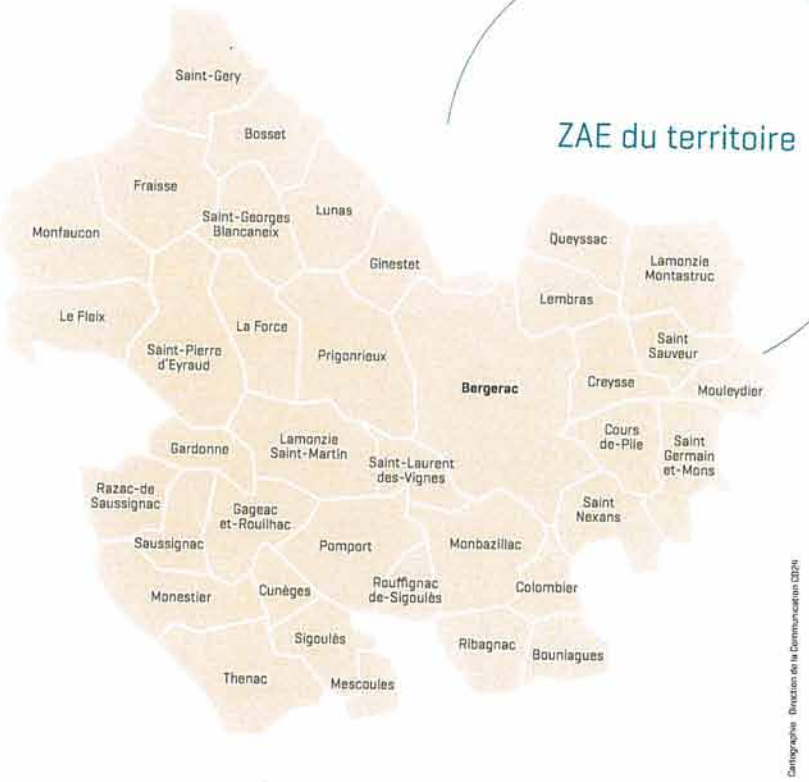

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	36 157	71,2	25 757	15,7	4 033	24 117
Hommes	17 321	73,2	12 684	15,5	1 962	93,6
Femmes	18 836	69,4	13 075	15,8	2 071	

93,6 % des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

La population vit majoritairement le long de la rivière Dordogne. Elle est notamment implantée sur le pôle de centralité du territoire : Bergerac.

En effet, c'est le long de la vallée que l'on trouve naturellement l'habitat ainsi que les voies de circulation menant vers le département de la Gironde

Nombre d'entreprises

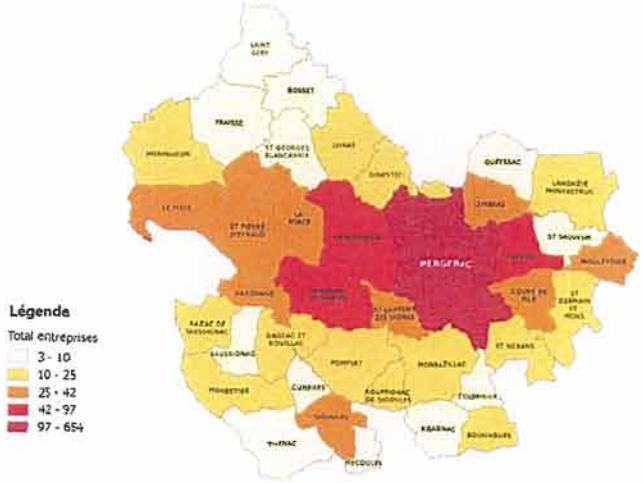

Artisanat par secteur d'activité

Les voies de circulation présentes sont plutôt secondaires et la densité de population inférieure à celle implantée dans la vallée. Naturellement, la densité d'entreprises y est aussi moins importante. Les activités alimentaires quant à elles se concentrent principalement dans les pôles urbains (Bergerac et Port Sainte Foy).

Alimentation

Bâtiment

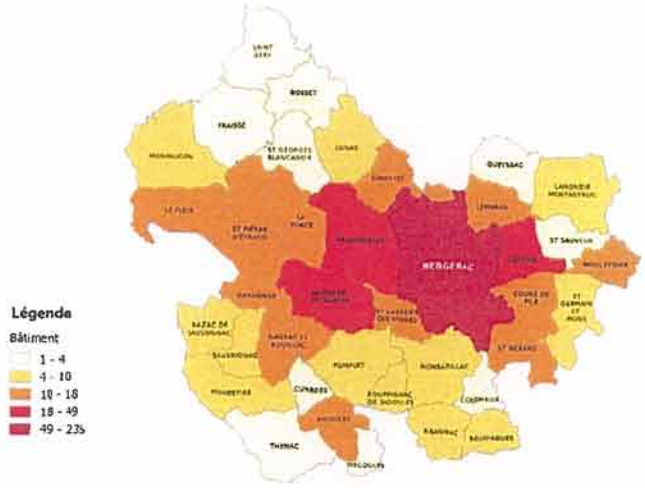

Production

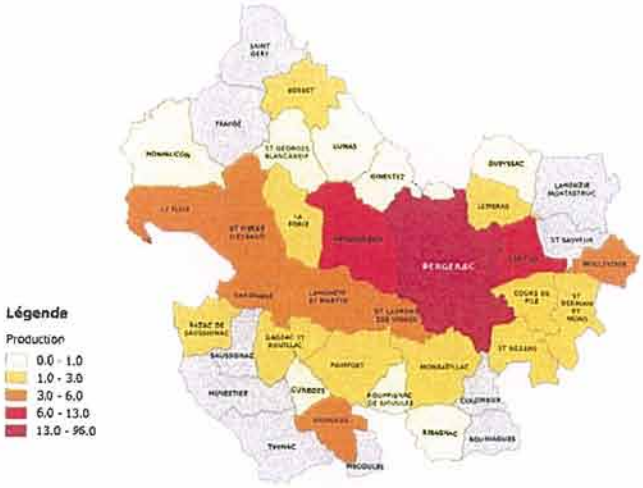

Services

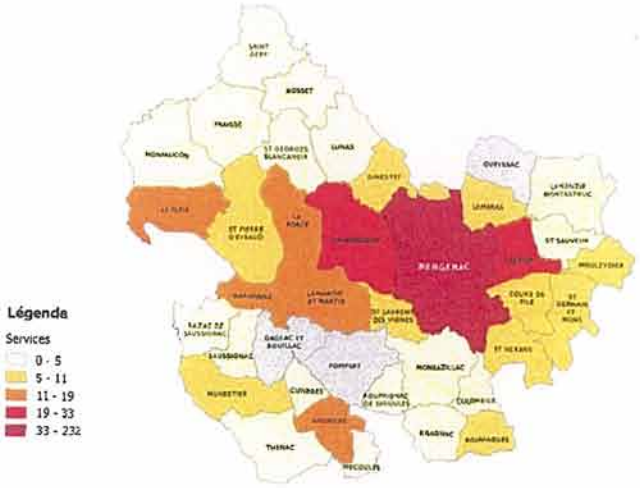

Salariés et apprentis

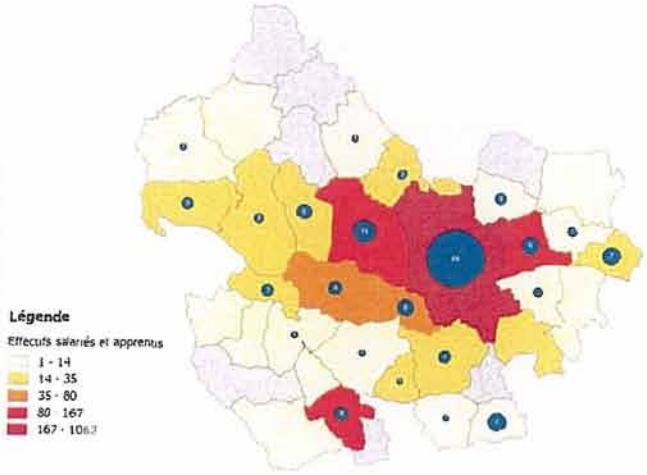

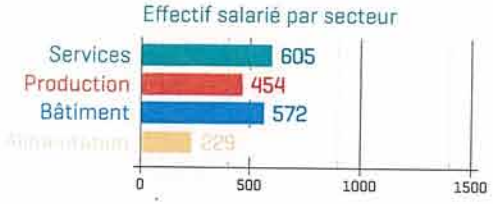

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises, nous obtenons le nombre moyen de salariés par entreprise :

Alimentation : 1,5 ; Bâtiment 1 ; Production 2,6 ; Services 1,4

Les apprentis suivent naturellement la densité de salariés et d'entreprises sur le territoire. Ainsi, nous pouvons trouver 64 apprentis sur la commune de Bergerac.

Évolution du solde immatriculations/radiations

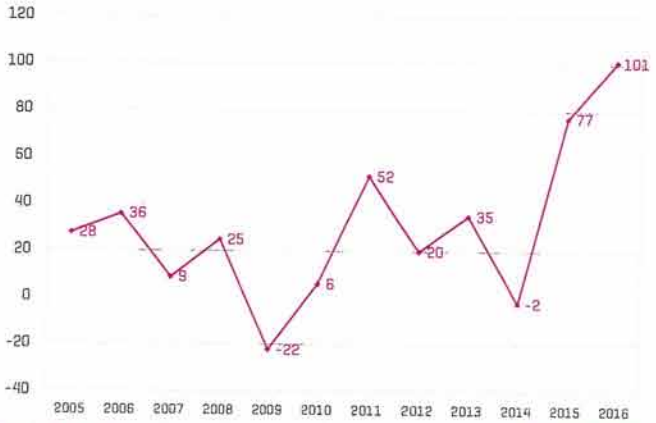

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

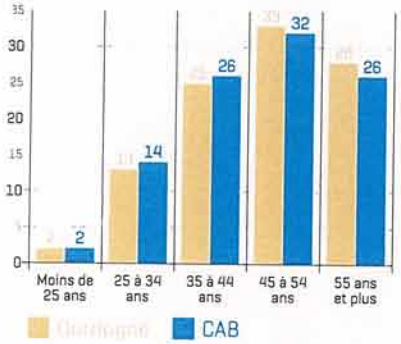

L'âge moyen des dirigeants d'entreprises est de 46 ans. Pour beaucoup, l'artisanat est une seconde vie sur le territoire. Quelle que soit l'échelle territoriale observée, le pourcentage pour chaque tranche d'âge est équivalent.

Ancienneté des entreprises

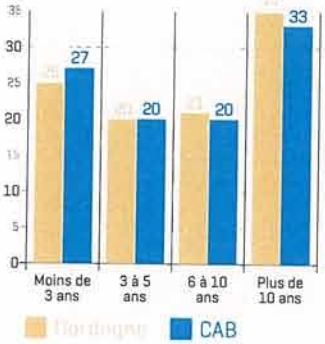

La durée de présence moyenne des entreprises sur le territoire est de 9 ans. Nous pouvons voir que les entreprises de la CAB sont hétéroclites : 33% sont présentes depuis plus de 10 ans, 27 % depuis moins de 3 ans et le reste est stable ou en développement.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Territoire mixant l'urbain et le rural.
> Positionnement central et rôle polarisant de Bergerac.
> Arrivée au Nord de l'A89 et de la ligne aérienne.
> Légère augmentation de la population.
> Augmentation du nombre de créations d'entreprises.
> Activité artisanale dense et territorialement équilibrée.

Faiblesses

> Perte récurrente de population sur certains cantons.
> Solde naturel négatif.
> Vieillissement de la population.
> Insuffisance des services à la population.
> Activité polarisée sur Bergerac et l'Ouest de Bergerac.

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire.
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge.
> Maintenir un maillage territorial équilibré des pôles de proximité.
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements de services
> Accompagner le développement économique au travers du soutien de l'emploi, de la création d'entreprises, de la filière formation.
> Anticiper la transmission d'entreprises.

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté d'agglomération
Le Grand Périgueux

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

LE GRAND Périgueux
Communauté d'Agglomération

Créée le 1er janvier 2014 ... **43** communes ... Superficie **933 km²** ... Population **103 200** hab. ... Densité **111** hab/km²

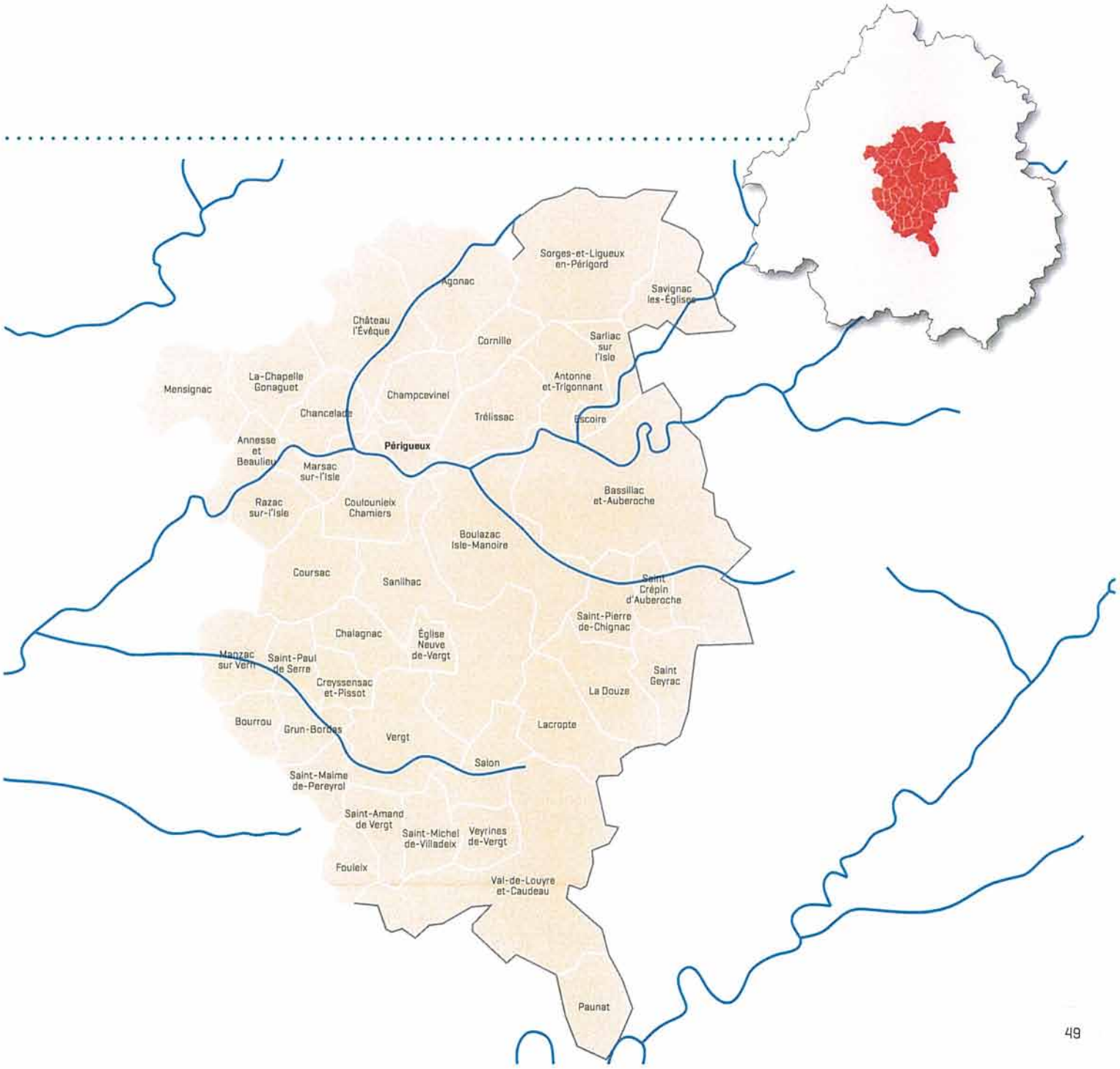

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Jacques **AUZOU**

Élu référent Économie
Jean-Pierre **ROUSSARIE**

Technicien Économie
F. **FEBVRE**

Un bureau composé du **Président** et de **15 vice-présidents :**

- Tourisme
- Gestion des déchets ménagers, prévention de la délinquance
- Administration générale, personnel, communicatin, université
- Mobilités et déplacements
- Economie innovante, durable et solidaire
- Développement durable
- Assainissement
- Habitat, politique de la ville et santé
- Finances et politiques contractuelles
- Prospectives de l'intercommunalité
- Cadre de vie (voies vertes, rivières, piscines...)
- Haut débit et développement numérique
- Urbanisme
- Patrimoine et travaux
- Action sociale (Petite enfance, personnes âgées)

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Yan **TISNE**
05 53 35 87 48 - y.tisme@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

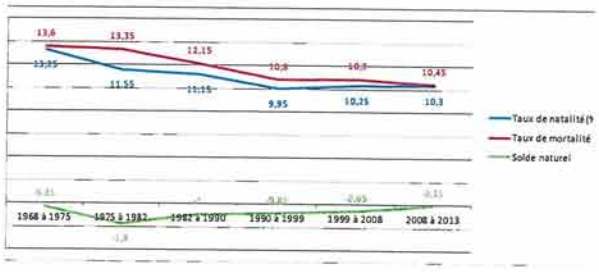

Pyramide des âges

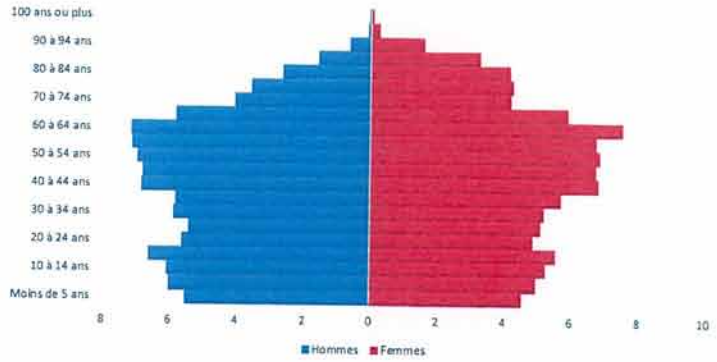

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 22% de la population totale contre 21% de plus de 65 ans. La population est donc équilibrée.

L'espérance de vie est en progrès, notamment chez les femmes qui représente 24% de la population contre 18% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	47 367	100	98 284
Ménages d'une personne	17 721	37,4	17 721
• *Hommes seuls*	*7 088*	*15,0*	*7 088*
• *Femmes seules*	*10 634*	*22,5*	*10 634*
Autres ménages sans famille	1 066	2,3	2 522
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	28 580	60,3	78 042
• *couple sans enfants*	*14 109*	*29,8*	*28 873*
• *couple avec enfant(s)*	*10 286*	*21,7*	*38 359*
• *famille monoparentale*	*4 186*	*8,8*	*10 809*

	2013	%
Ensemble	55 165	100
Résidences principales	47 332	85,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 771	5,0
Logements vacants	5 062	9,2
Maisons	36 815	66,7
Appartements	18 048	32,7

La CA étant une zone urbaine, elle comprend 1/3 d'appartements et seulement 3% de résidences secondaires.

3 293 équipements
sur la communauté d'agglomération,
soit un taux d'équipements de 35,9% pour 1000 habitants (au-dessous de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

- **1619** services aux particuliers
- **585** commerces
- **122** services et équipements de l'enseignement
- **626** services et équipements de la santé
- **59** services de transport
- **236** équipements sportifs
- **46** équipements du tourisme.

2/5 des habitants du Grand Périgueux vit seul, 1/3 vit en couple sans enfants, 1/5 en couple avec enfants.

Économie Emploi

	2013	%
Ensemble	5 529	100
Industrie	331	6,0
Construction	813	14,7
Commerce, transports, services divers	3 584	64,8
• *dont commerce et réparation automobile*	*1 250*	*34,9*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	801	14,5

ZAE du territoire

Cartographie : Direction de la Communication 02/14

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	63 225	73,4	46 404	13,8	6 405	45 823
Hommes	30 907	75,7	23 409	13,4	3 126	98,7
Femmes	32 318	71,1	22 994	14,3	3 279	

98,7 % des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

La ville de Périgueux et sa périphérie constituent le pôle économique central sur le territoire, d'autant plus que la couronne de Périgueux est en plein développement. L'artisanat représente un vivier important pour l'emploi car elle permet de créer non seulement des emplois pour les artisans et leurs conjoints, mais aussi progressivement pour leurs salariés et leurs apprentis.

Ce phénomène est amplifié par le fait que le territoire soit bien desservi (RN21, A89, D710...)

Nombre d'entreprises

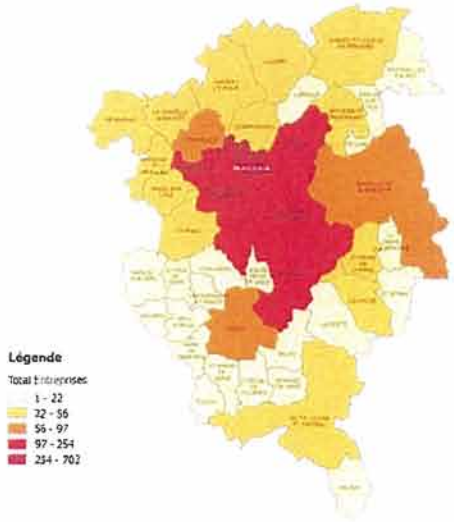

Artisanat par secteur d'activité

Le secteur alimentaire est dominant sur l'agglomération de Périgueux (ZAE, nombreux commerces alimentaires), mais le secteur du bâtiment est lui aussi primordial pour le territoire car celui-ci possède un patrimoine bâti et architectural caractéristique qui demande aux entreprises du bâtiment de se spécialiser. Celles-ci peuvent travailler aussi bien sur la communauté d'agglomération, que dans le département ou encore dans les départements limitrophes. En ce qui concerne les secteur de la production et des services, c'est dans la couronne de Périgueux que les besoins du bassin de vie se font le plus ressentir.

Alimentation

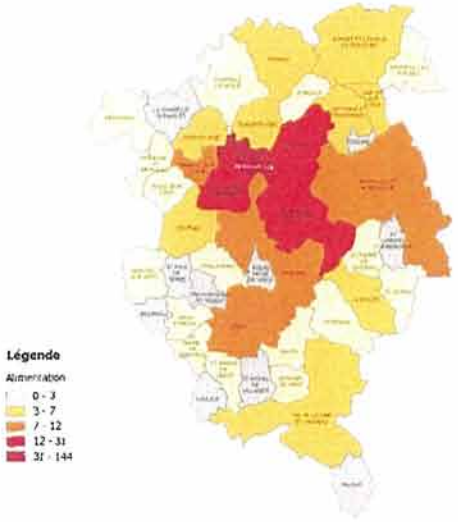

Bâtiment

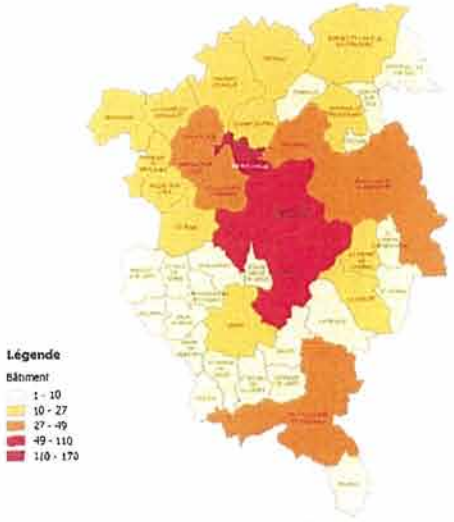

Production

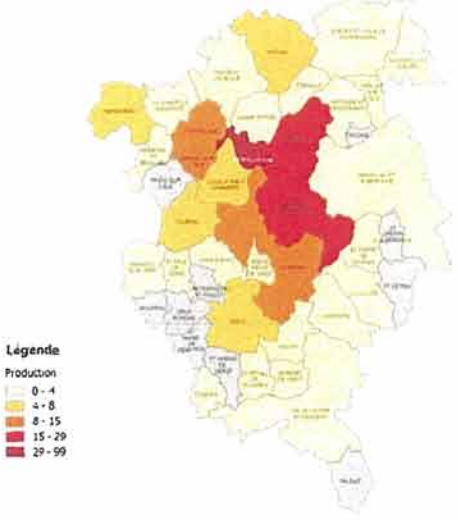

Services

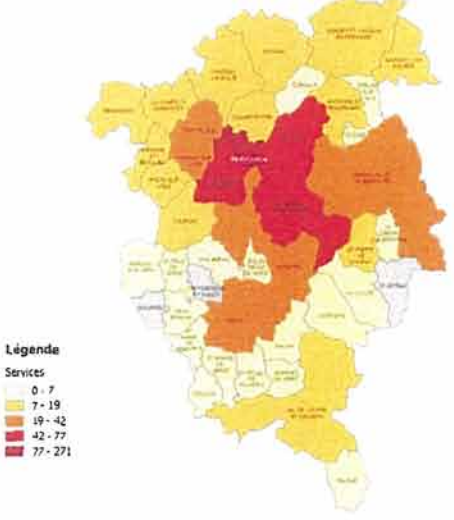

Salariés et apprentis

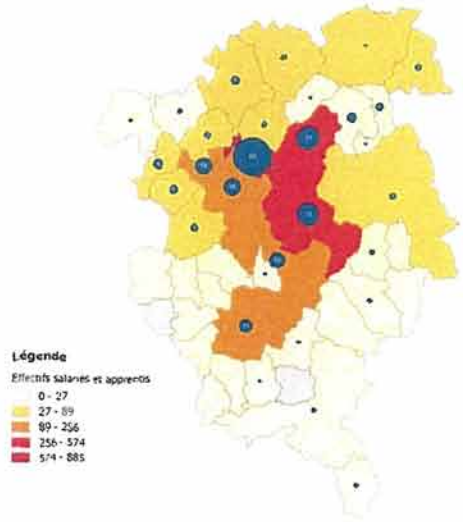

Le nombre d'apprentis suit la concentration d'entreprises. Plus on s'éloigne de Périgueux et plus ce nombre diminue progressivement. La concentration d'apprentis et de salariés se dirige vers le sud de la CA et moins vers le Nord.

La majeure partie des apprentis se trouvent dans les ZAE (attractivité importante).

Évolution du solde immatriculations/radiations

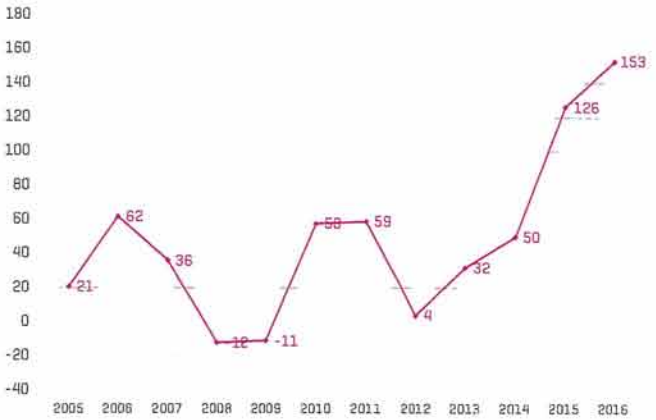

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

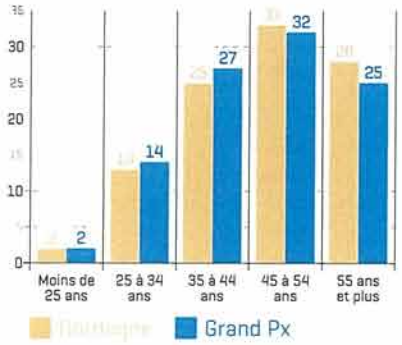

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises de la CA du Grand Périgueux est de 46 ans, soit 1 an au-dessous de la moyenne départementale (47 ans).

Ce chiffre s'explique par le fait que l'artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

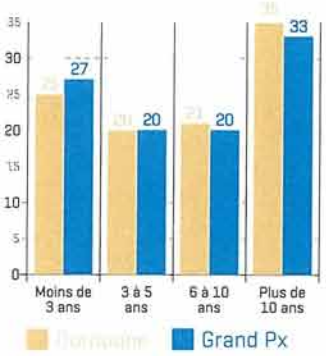

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 9 ans.

La surreprésentation des entreprise de moins de 3 ans traduit l'engouement des artisans pour les micro entreprises et implique une concurrence accrue entre elles sur le territoire.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Positionnement central et rôle polarisant de Périgueux
> Une population équilibrée
> Un solde naturel positif et en légère hausse sur les 20 dernières années
> Activité artisanale dense et territorialement équilibrée
> Fort réseau d'artisans
> Augmentation du nombre de créations d'entreprises

Faiblesses

> Services de proximité concentrés essentiellement au niveau de Périgueux et sa périphérie
> Part des entreprises de plus de 10 ans moins importante (- 2pts) que la moyenne départementale
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problématique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi.

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements de services
> Accompagner le développement économique au travers du soutien de l'emploi, de la création d'entreprises, de la filière formation
> Favoriser l'implantation sur les zones d'activité de nouvelles entreprises et d'entreprises en développement, et renforcer l'identité de ces zones d'activité
> Anticiper la transmission d'entreprises

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes des **Bastides Dordogne Périgord**

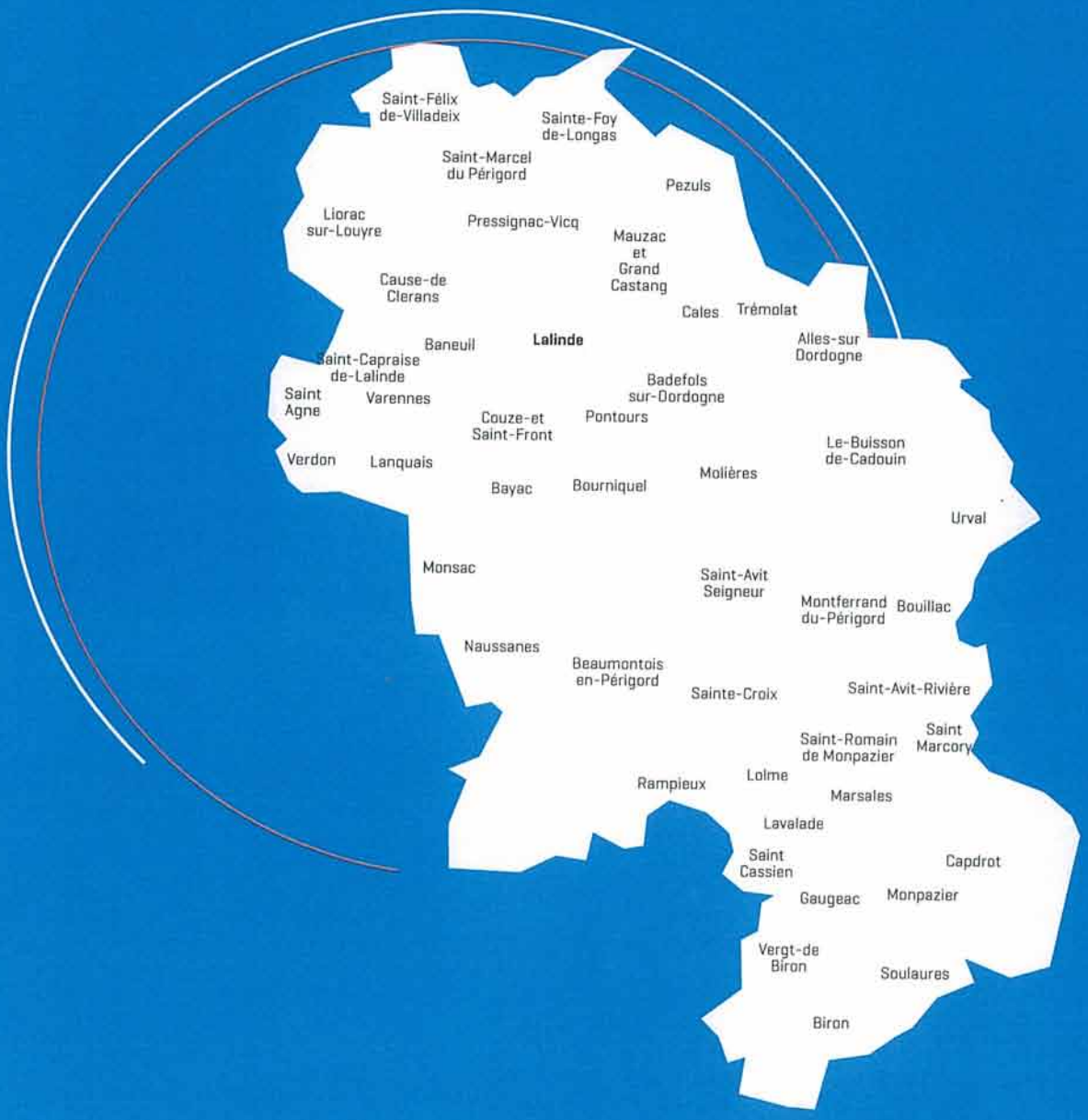

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord

Créée le 1er janvier 2013 ... 47 communes ... Superficie 625 km² ... Population 19 223 hab. ... Densité 30 hab/km²

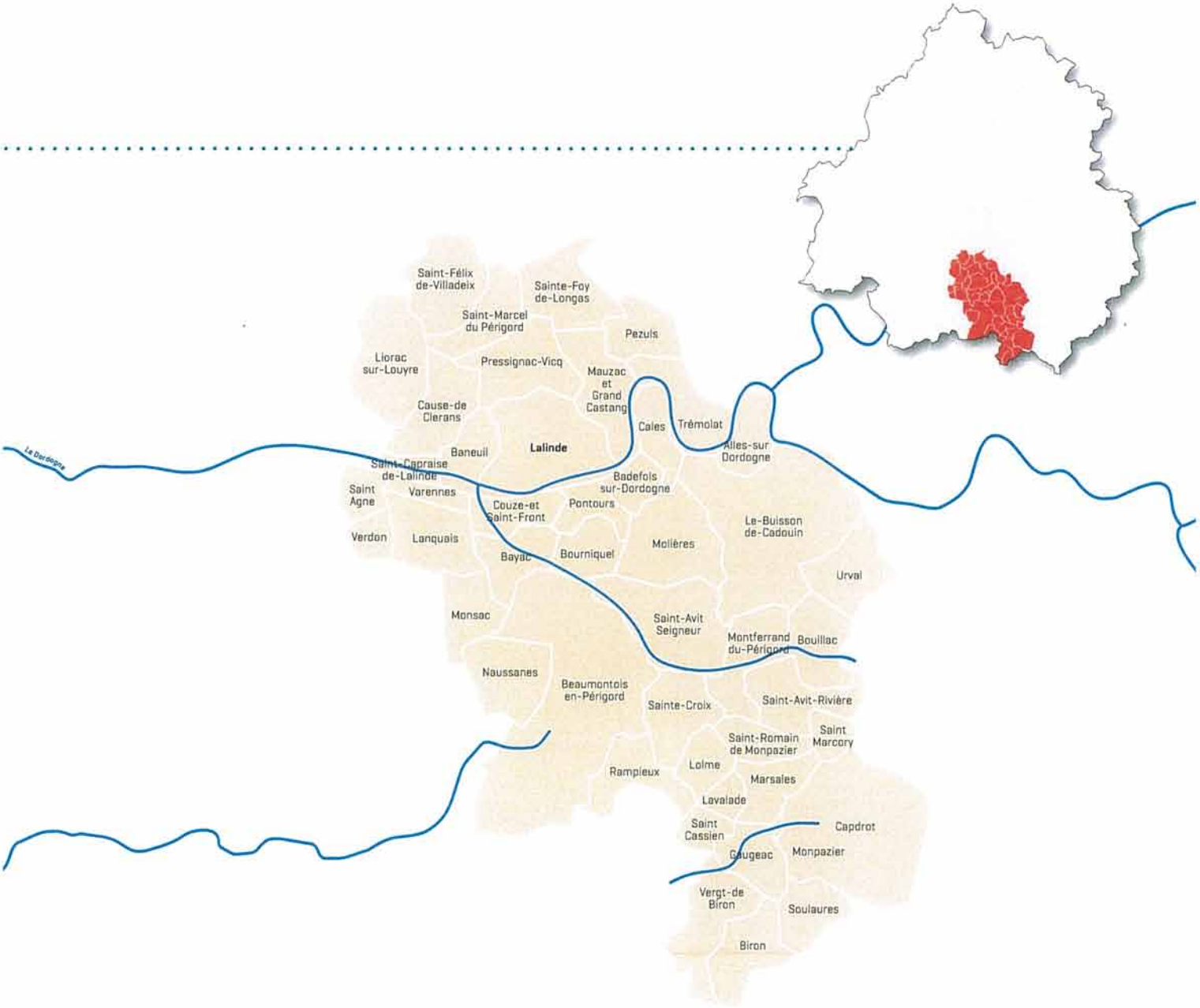

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Christian **ESTOR**

Élu référent Économie
Jean-Marc **GOUIN**
Maire du Buisson

Technicien Économie
Cathy **ADAM**

Un bureau composé du **Président** et de **9 vice-présidents :**

- Voirie
- Action sociale
- Économie et tourisme
- Culture et sport
- Ressources humaines
- Politique du logement
- Aménagement du territoire et de la politique environnementale
- Finances
- Enfance et de la jeunesse

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Bertrand **LACOMBE**
06 70 70 25 08 - b.lacombe@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

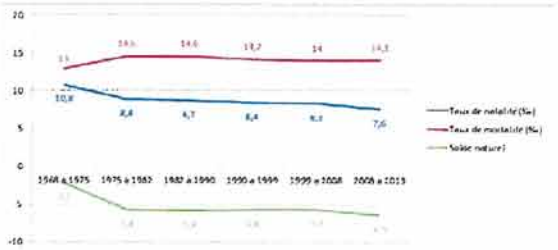

Pyramide des âges

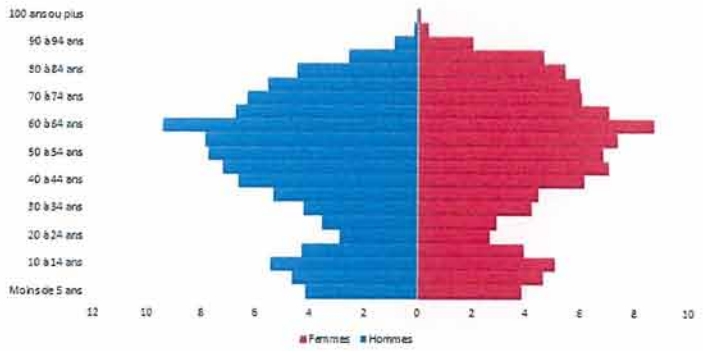

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 18% de la population totale contre 29% de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie reste tout de même en progrès, notamment chez les femmes qui représente 32% de la population contre 27% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	8 312	100	17 732
Ménages d'une personne	2 615	31,5	2 615
• *Hommes seuls*	*1 183*	*14,2*	*1 183*
• *Femmes seules*	*1 432*	*17,2*	*1 432*
Autres ménages sans famille	192	2,3	424
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	5 505	66,2	14 693
• *couple sans enfants*	*3 175*	*38,2*	*6 580*
• *couple avec enfant(s)*	*1 768*	*21,3*	*6 559*
• *famille monoparentale*	*562*	*6,8*	*1 554*

	2013	%
Ensemble	11 918	100
Résidences principales	8 304	69,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 494	20,9
Logements vacants	1 120	9,4
Maisons	11 163	93,7
Appartements	657	5,5

Peu d'appartements (5%).
1/5 des logements sont secondaires.

829 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 44,5% pour 1000 habitants (au-dessus de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

457 services aux particuliers
88 commerces
34 services et équipements de l'enseignement
105 services et équipements de la santé
9 services de transport
93 équipements sportifs
43 équipements du tourisme.

1/3 des habitants de la CCBDP vit seul, plus d'1/3 vit en couple sans enfants, 1/5 en couple avec enfants.

Économie & Emploi

ZAE du territoire

Cartographie : Direction de la Communication 2024

	2013	%
Ensemble	1 435	100
Industrie	92	6,4
Construction	166	11,6
Commerce, transports, services divers	1 032	71,9
• *dont commerce et réparation automobile*	*330*	*23*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	145	10,1

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	10 582	68,6	7 260	13,1	948	5 876
Hommes	5 417	69,2	3 747	11,9	446	80,9
Femmes	5 164	68,0	3 513	14,3	502	

80,9 % des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

La communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord constitue la porte d'entrée dans le Périgord Noir.

Cette communauté de communes est dotée de quatre pôles : Lalinde, Beaumont, le Buisson de Cadouin et Monpazier.

Ce territoire se caractérise par une diversité et une richesse patrimoniale et environnementale contribuant fortement à l'attractivité touristique.

Nombre d'entreprises

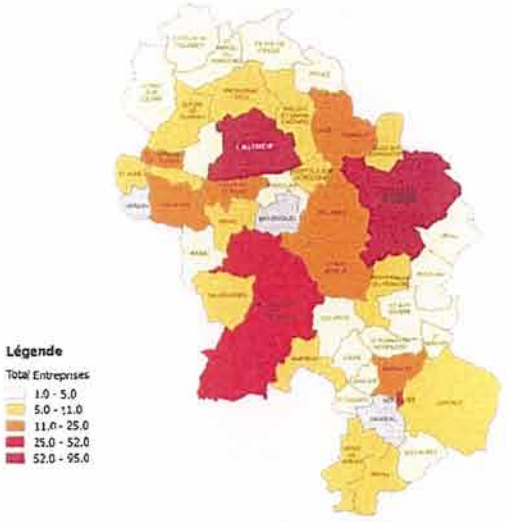

Artisanat par secteur d'activité

Contrairement à l'ouest du Grand Bergeracois qui concentre la majeure partie de l'activité industrielle des territoires, l'est du Grand Bergeracois dont fait partie la CCBDP concentre essentiellement des activités orientées vers l'agriculture, l'artisanat et le tourisme. La répartition du nombre d'entreprises et du nombre d'emploi salarié est révélatrice de cette double typologie. Les communes de Lalinde, de Beaumont, du Buisson de Cadouin et de Monpazier constituent quatre pôles territoriaux d'équilibre pour la communauté de communes. Ainsi, ils concentrent une offre commerciale et de service plus importante impliquant de ce fait une densité accrue d'entreprises artisanales et commerciales. Le développement de Bergerac vers l'ouest conforte l'influence des pôles de proximité de l'est du Bergeracois dont font partie le Buisson de Cadouin, Monpazier, Beaumont et Lalinde.

Alimentation

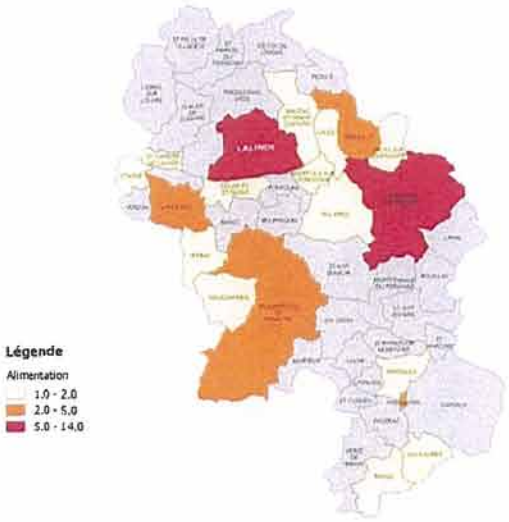

Bâtiment

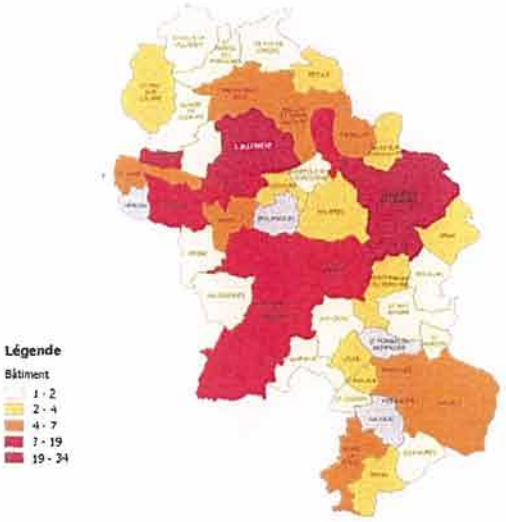

Production

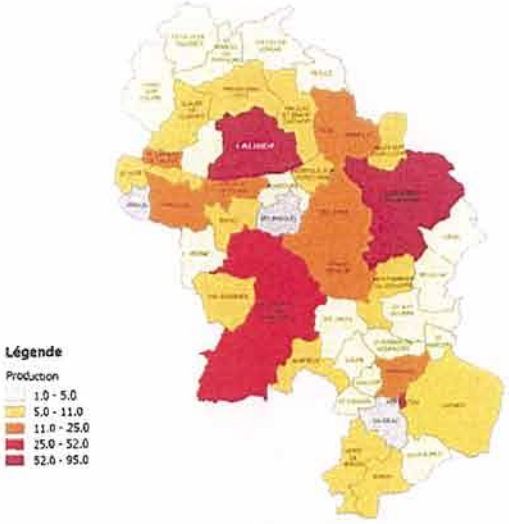

Services

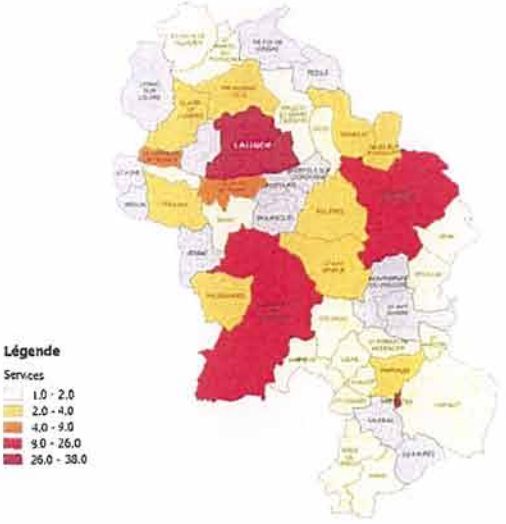

Salariés et apprentis

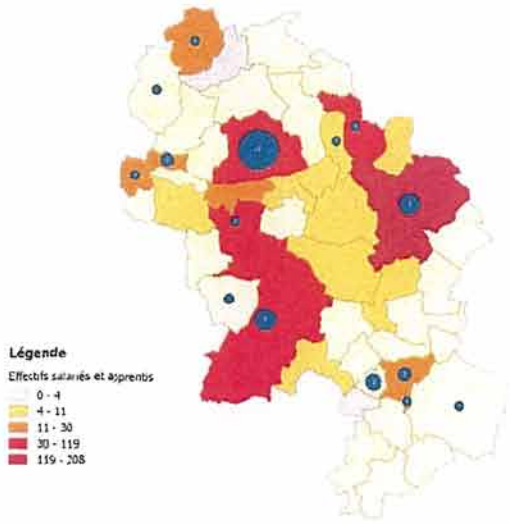

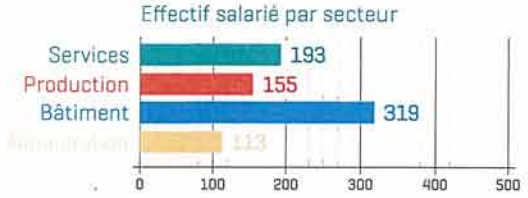

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises, nous obtenons le nombre moyen de salariés par entreprise :

Alimentation : 1,3 ; Bâtiment 1,2 ; Production 1,6 ; Services 1,3

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

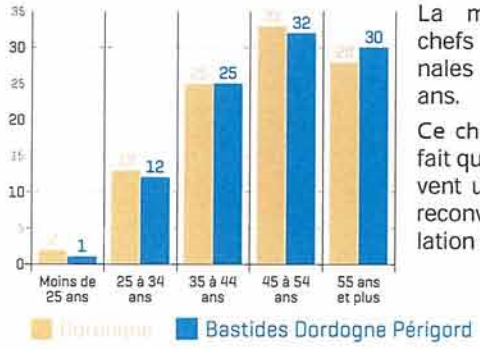

La moyenne d'âge des chefs d'entreprises artisanales de la CCBDP est 47 ans.

Ce chiffre s'explique par le fait que l'Artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

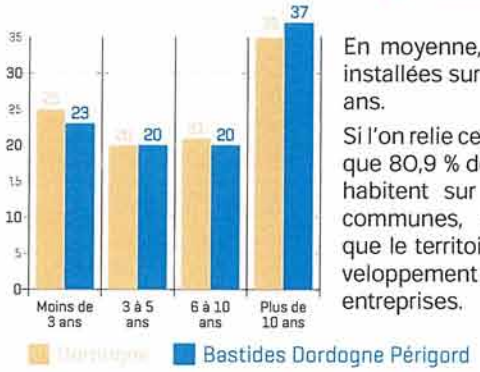

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 10 ans.

Si l'on relie cette information au fait que 80,9 % des actifs travaillent et habitent sur la communauté de communes, nous pouvons dire que le territoire est propice au développement et à la pérennité des entreprises.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Diversité et richesse patrimoniale et environnementale
> Attractivité touristique
> Porte d'entrée du Périgord Noir
> Pôles structurants (Périgueux, Sarlat et Bergerac) distants
> Tissu de TPE important
> Savoir faire locaux spécifiques (artisanat d'art, agroalimentaire, bâtiment)
> Forte présence de circuits courts

Faiblesses

> Population vieillissante
> Solde naturel négatif
> Accessibilité - enclavement routier
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problématique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi.
> 1/3 des chefs d'entreprises vieillissant
> Manque de réseaux de professionnels, d'associations collectives

Enjeux/Priorités

> Favoriser et faciliter l'initiative économique, la création d'entreprises
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements et des services
> Maintenir l'attractivité et favoriser le retour d'une population jeune et active
> Maintenir et développer les pôles secondaires (Monpazier, Le Buisson et Beaumont) en complémentarité de l'influence du pôle de Lalinde. Equilibrer les territoires.
> Conforter le tissu artisanal comme levier de développement de l'emploi
> Anticiper la transmission d'entreprises

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes
Domme-Villefranche du Périgord

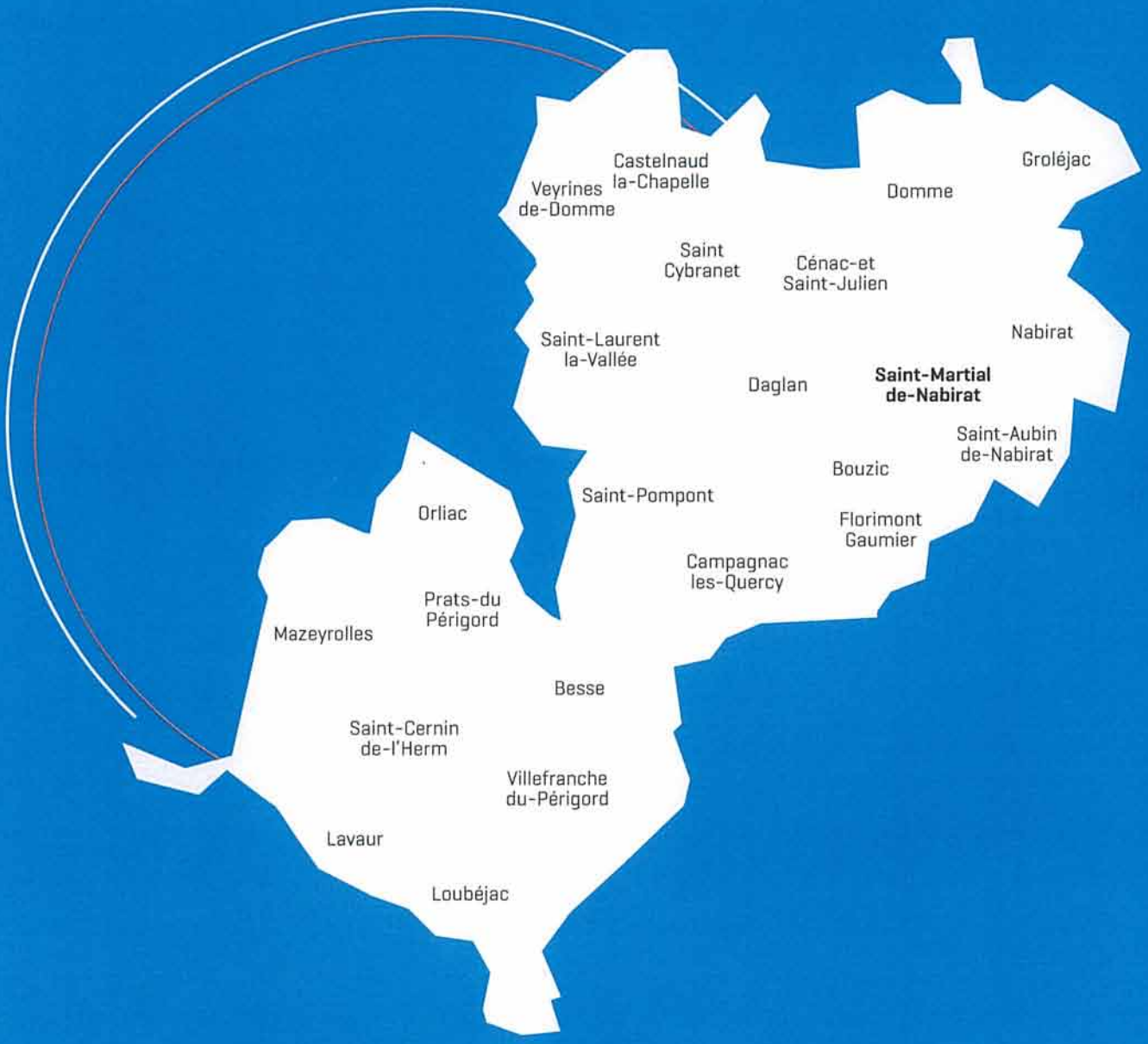

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Domme-Villefranche du Périgord

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DOMME - VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

Créée le 1er janvier 2014 ... **23** communes ... Superficie **376,61 km²** ... Population **9 080** hab. ... Densité **24** hab/km²

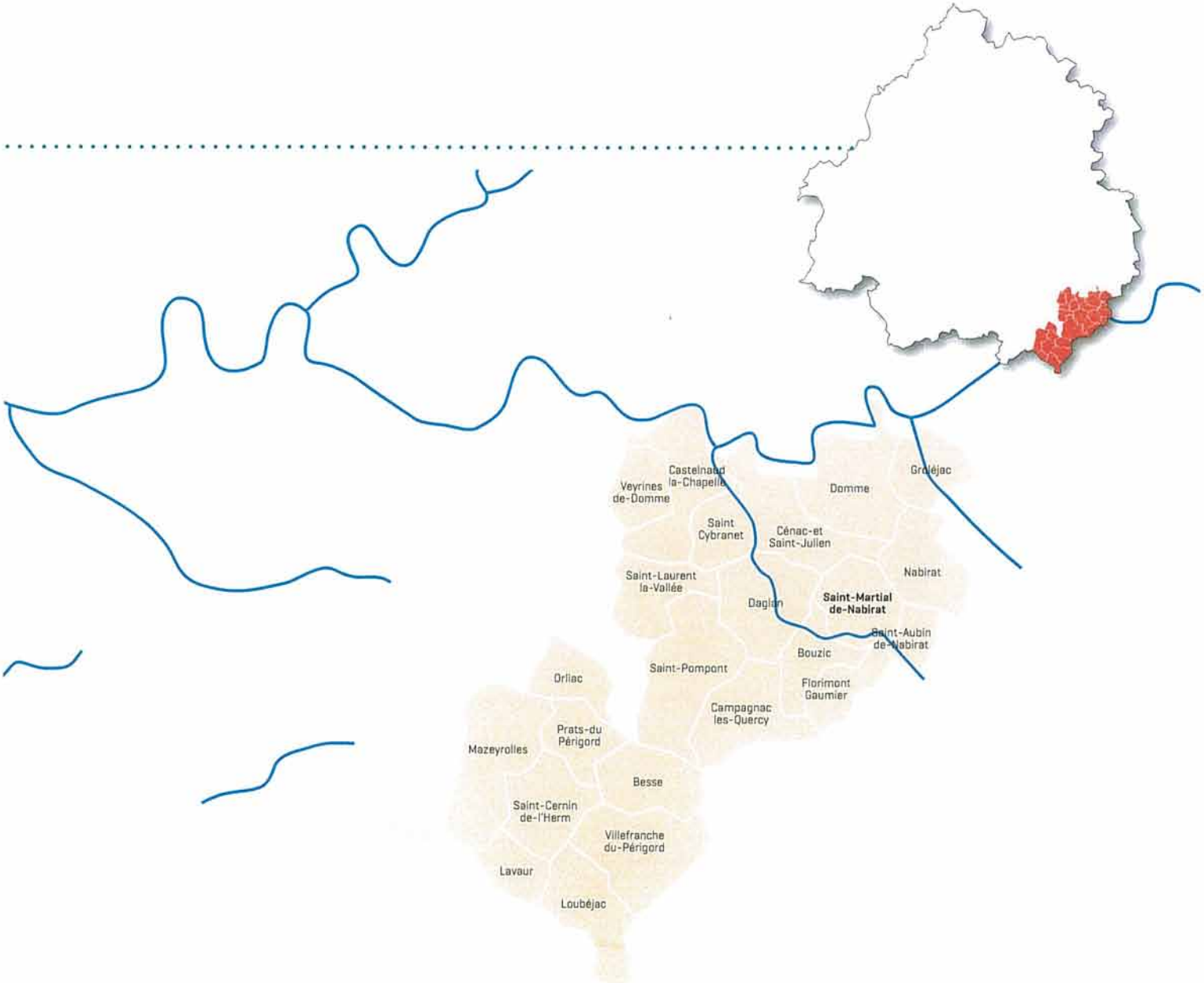

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Thomas **MICHEL**

Élu référent Économie
Jocelyne **LAGRANGE**

Techniciens Économie
Pascal **GROUSSET**

Un bureau composé du **Président** et de **6 vice-présidents :**

- Administration générale, finances, ressources humaines
- Action sociale
- Développement économique, activités agricoles et touristiques
- Aménagement du territoire, protection et mise en valeur de l'environnement
- Enfance et Jeunesse
- Voirie, service technique, bâtiments

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Jean-Patrick **LANDREAU**
06 07 98 81 80 - jp.landreau@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

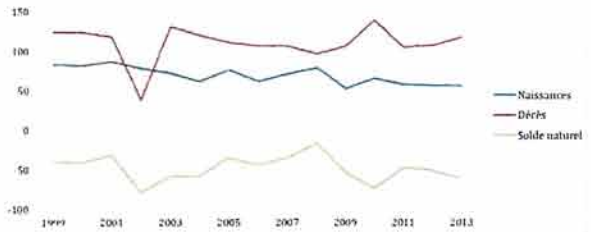

Pyramide des âges

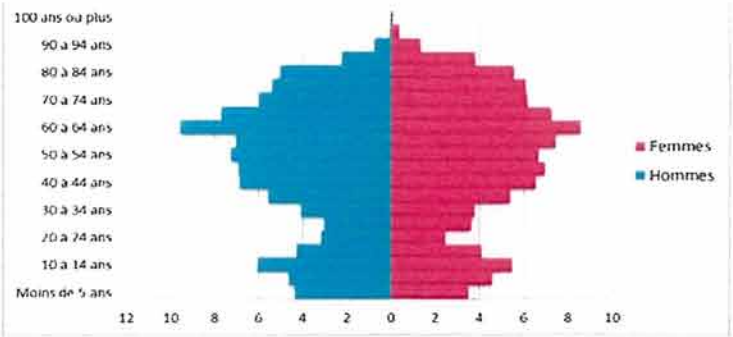

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 18,5% de la population totale contre 28,5% de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie reste tout de même en progrès, notamment chez les femmes qui représente 30% de la population contre 27% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	4 008	100	8 711
Ménages d'une personne	1 198	29,9	1 198
• *Hommes seuls*	*580*	*14,5*	*580*
• *Femmes seules*	*618*	*15,4*	*618*
Autres ménages sans famille	116	2,9	255
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 694	67,2	7 258
• *couple sans enfants*	*1 486*	*37,1*	*3 088*
• *couple avec enfant(s)*	*908*	*22,7*	*3 388*
• *famille monoparentale*	*299*	*7,5*	*782*

	2013	%
Ensemble	6 860	100
Résidences principales	4 012	58,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 308	33,6
Logements vacants	540	7,9
Maisons	6 452	94,1
Appartements	321	4,7

Peu d'appartements (5%).
1/3 des logements sont secondaires.

474 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 53,3% pour 1000 habitants (au-dessus de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

- **272** services aux particuliers
- **49** commerces
- **13** services et équipements de l'enseignement
- **48** services et équipements de la santé
- **6** services de transport
- **45** équipements sportifs
- **41** équipements du tourisme.

1/3 des habitants de la CCDVP vit seul, plus d'1/3 vit en couple sans enfants, 1/4 en couple avec enfants.

Économie & Emploi

	2013	%
Ensemble	767	100
Industrie	78	10,2
Construction	141	18,4
Commerce, transports, services divers	281	36,6
• *dont commerce et réparation automobile*	*134*	*17,5*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	133	17,3

ZAE du territoire

Cartographie : Direction de la Communication CCDVP

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	5 003	72,4	3 622	14,4	523	2 616
Hommes	2 487	75,4	1 876	13,7	257	72,2
Femmes	2 517	69,4	1 746	15,2	266	

72,2 % des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

L'Artisanat représente 43,3 % du tissu économique local, soit, pratiquement 1 entreprise sur 2 est artisanale. Les entreprises sont essentiellement implantées du côté de la vallée de la Dordogne et des infrastructures routières.

Nombre d'entreprises

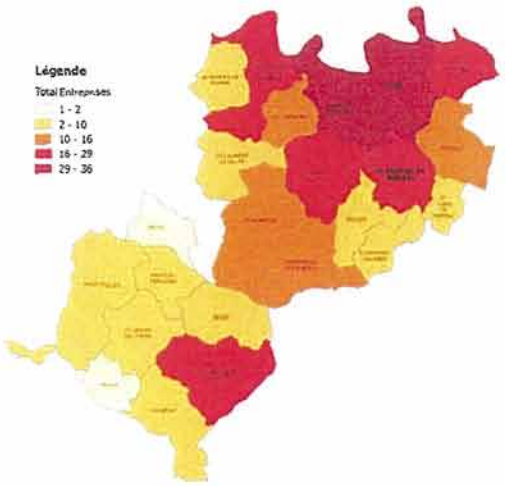

Artisanat par secteur d'activité

Les secteurs du bâtiment et des services sont prédominants sur le territoire, si l'on se réfère au nombre d'entreprises. Mais si l'on se réfère aux chiffres de la Dordogne, ce sont les secteurs de l'alimentation et de la production qui sont les plus représentatifs ; avec 15,7% en alimentation pour Domme, contre 12,4% pour la Dordogne, et 19% en production pour Domme contre 14,4% pour la Dordogne.

2 pôles représentatifs : le terroir (châtaigne, bois, noix,...) et le tourisme (197 sites touristiques en Dordogne, dont 10% sur le territoire.

Alimentation

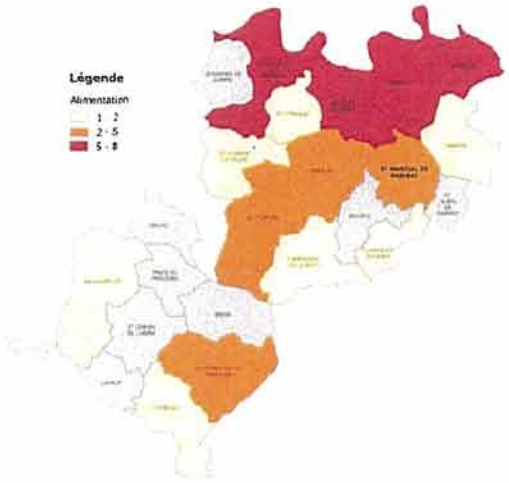

Bâtiment

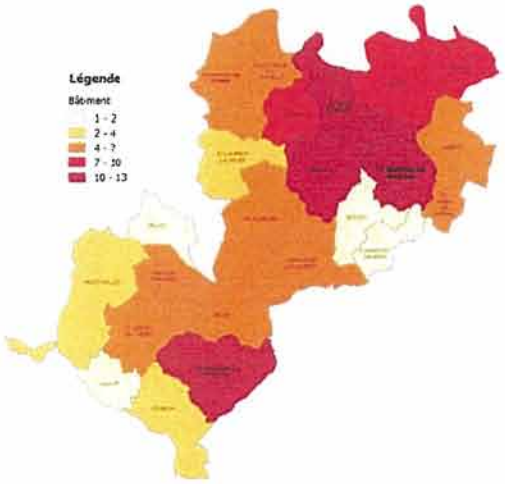

Production

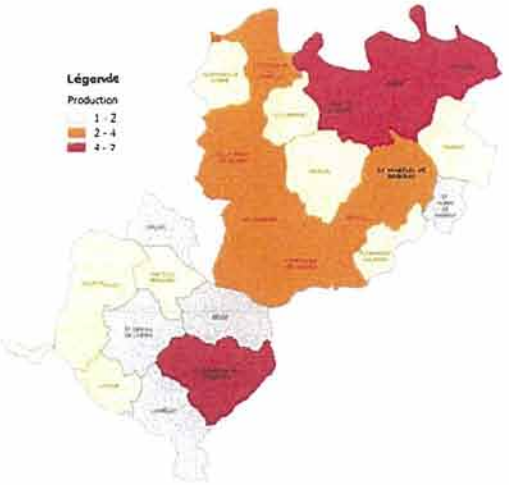

Services

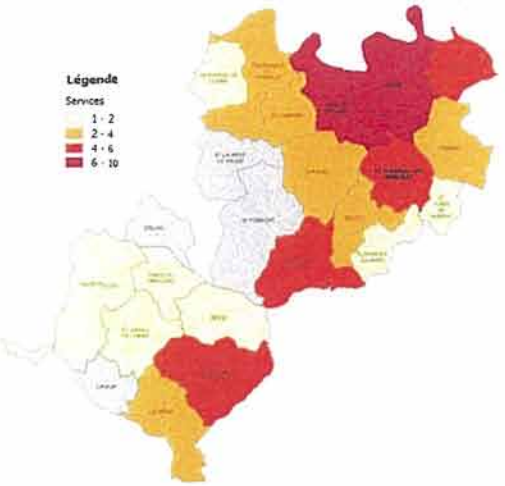

Salariés et apprentis

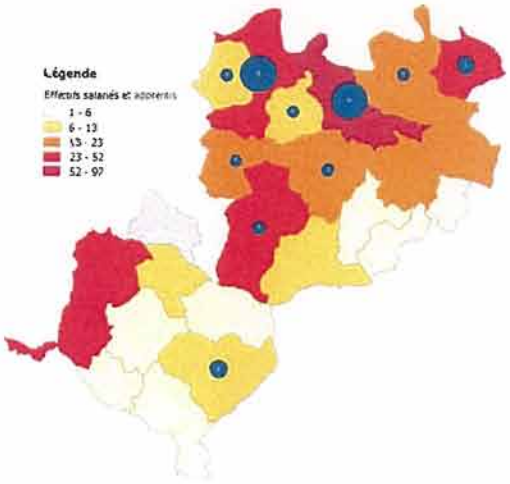

Salariés implantés essentiellement du côté de la Vallée de la Dordogne et des infrastructures routières, ainsi qu'à Villefranche du Périgord. Apprentissage peu représenté dans le sud car peu d'offres d'hébergements et peu de salariés.

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

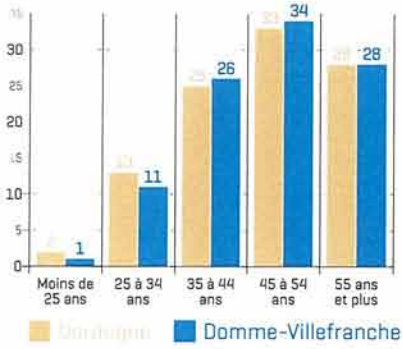

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 48 ans.

Ce chiffre s'explique par le fait que l'Artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

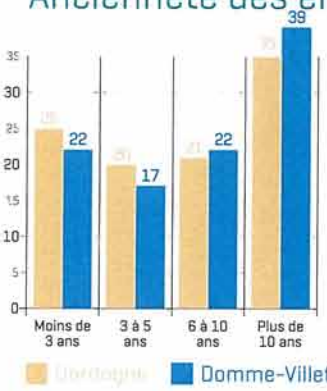

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 9 ans. Quelque soit l'échelle territoriale observée, la variation est inchangée.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Attractivité touristique du territoire (Domme)
> Maillage des services de proximité dense et équilibré
> Savoir-faire locaux

Faiblesses

> Population vieillissante
> Solde naturel négatif et en baisse
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problématique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi.
> Tissu artisanal concentré au Nord de la CC

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Maintenir un maillage territorial équilibré des pôles de proximité (Domme et Villefranche du Périgord)
> Accompagner le développement économique au travers du soutien de l'emploi, de la création d'entreprises, de la filière formation
> Anticiper la transmission d'entreprises.

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes **Dronne et Belle**

Dordogne PÉRIGORD LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Dronne et Belle

Créée le 1er janvier 2014 ... **22** communes ... Superficie **504,19 km²** ... Population **11 730** hab. ... Densité **23** hab/km²

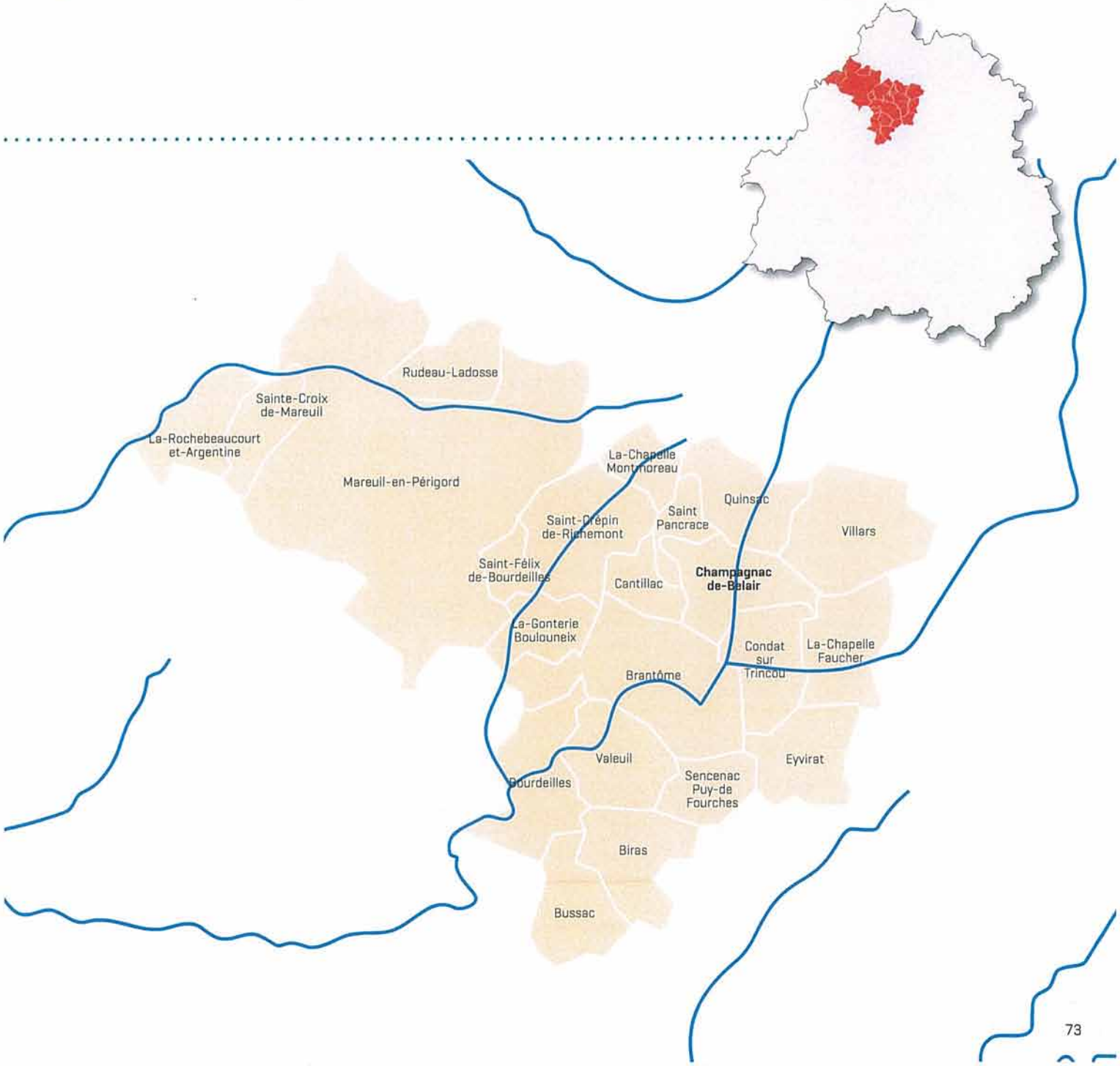

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Jean-Paul **COUVY**

Élu référent Économie
Pascal **MAZOUAUD**

Technicien Économie
Jérôme **CHEVREL**
Directeur adjoint
de la communauté de communes
Dronne et Belle

Un bureau composé du **Président**
et de **9 vice-présidents :**

- Tourisme et Développement touristique
- Culture, médiathèque, bibliothèques, piscines
- Enfance, jeunesse, périscolaire
- Développement économique, numérique, communication
- Administration générale, finances, CLECT, mutualisation
- Voirie
- Développement durable, urbanisme, SPANC
- Bâtiments, patrimoine
- Action Sociale

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Bertrand **DENIS-PALEM**
06 37 81 83 67 - b.denis-palem@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

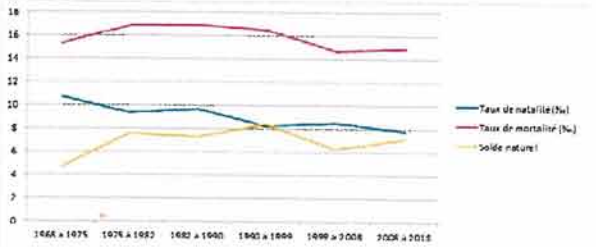

Pyramide des âges

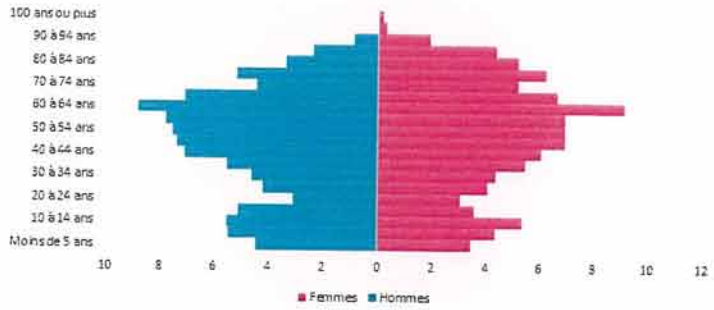

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 19% de la population totale contre 27% de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie est en progrès, notamment chez les femmes qui représente 30% de la population contre 23% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages 2013	%	Population des ménages 2013
Ensemble	5 137	100	11 053
Ménages d'une personne	1 642	32	1 642
• *Hommes seuls*	*738*	*14,4*	*738*
• *Femmes seules*	*904*	*17,6*	*904*
Autres ménages sans famille	152	3	329
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	3 343	65,1	9 081
• *couple sans enfants*	*1 801*	*35,1*	*3 730*
• *couple avec enfant(s)*	*1 249*	*24,3*	*4 582*
• *famille monoparentale*	*293*	*5,7*	*769*

	2013	%
Ensemble	7 394	100
Résidences principales	5 123	69,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 391	18,8
Logements vacants	880	11,9
Maisons	6 930	93,7
Appartements	429	5,8

Peu d'appartements (6%).
1/5 des logements sont secondaires.

479 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 41,7% pour 1000 habitants (au-dessus de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

266 services aux particuliers
49 commerces
17 services et équipements de l'enseignement
77 services et équipements de la santé
6 services de transport
37 équipements sportifs
27 équipements du tourisme.

1/3 des habitants de la CCDB vit seul, plus d'1/3 vit en couple sans enfants, 1/4 en couple avec enfants.

Économie Emploi

	2013	%
Ensemble	722	100
Industrie	78	10,8
Construction	138	19,1
Commerce, transports, services divers	433	60
• *dont commerce et réparation automobile*	*141*	*19,5*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	73	10,1

ZAE du territoire

Cartographie : Direction de la Communication CDB

	Population	Actifs %	Actifs Nombre	Chômage %	Chômage Nombre	Emplois dans la zone
Ensemble	6 771	72,7	4 920	10,5	518	4 328
Hommes	3 435	74,3	2 553	9,9	253	88,0
Femmes	3 336	71,0	2 367	11,2	265	

88 % des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

Brantôme et Mareuil sont d'anciens chef lieu de canton, ainsi que les communes les plus peuplées qui centralisent naturellement l'activité économique et les services.

Les entreprises artisanales sont installées le long des infrastructures routières : Périgueux-Nontron et Périgueux-Angoulême.

Nombre d'entreprises

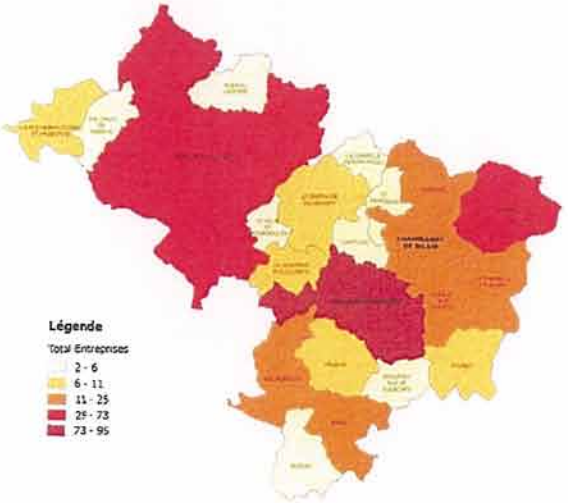

Artisanat par secteur d'activité

Les entreprises du secteur alimentaire se concentrent essentiellement à Brantôme car elles sont liées au tourisme, à l'attractivité économique et à la présence de services de proximité (moyenne supérieure à la moyenne départementale). Dans lez ZAE, situées à Biras, Valeuil, Champagnac de Bélair et au Vieux Mareuil se trouvent les entreprises du secteur du bâtiment. Enfin, la CC est marquée par la présence de nombreux métiers d'arts, notamment à La Rochebeaucourt.

Alimentation

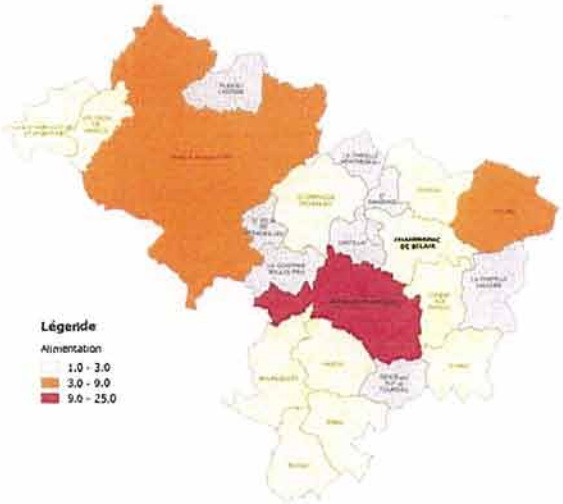

Bâtiment

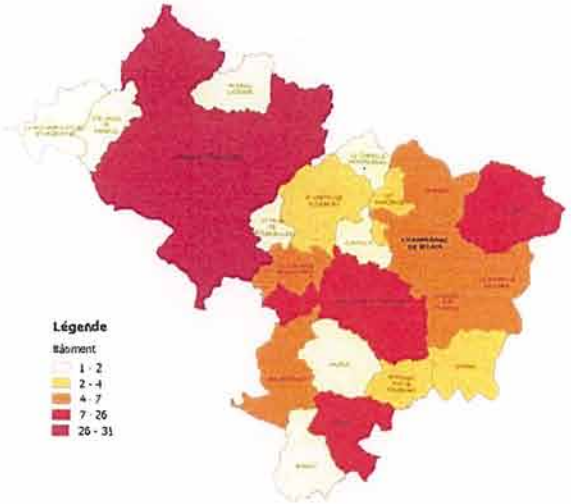

Production

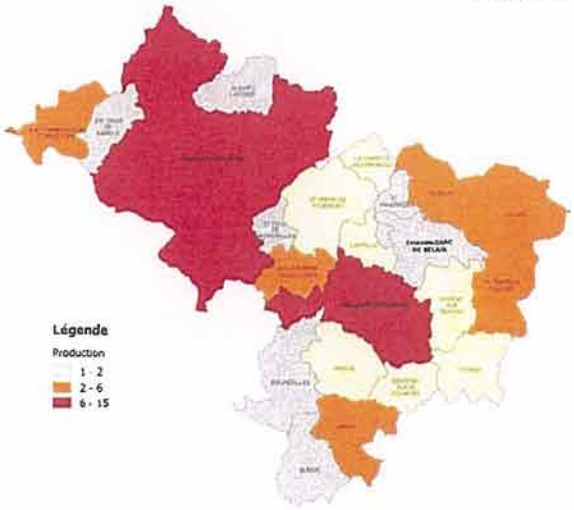

Services

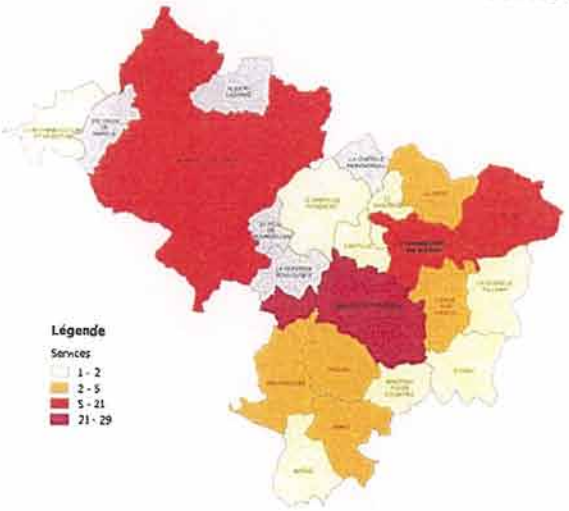

Salariés et apprentis

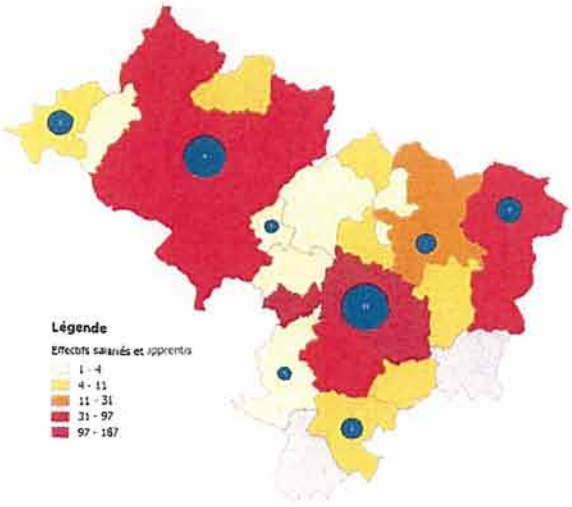

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 1,2 ; Bâtiment : 1,4 ; Production : 1,3 ; Services : 1,8

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

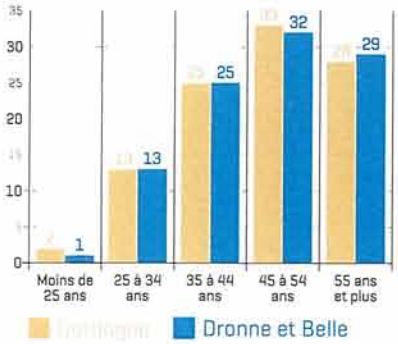

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 47 ans.

Ce chiffre s'explique par le fait que l'artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

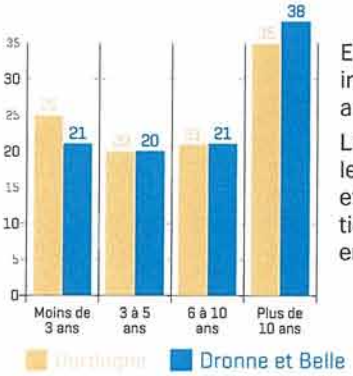

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 10 ans.

Les entreprises sont pérennes sur le territoire (38% de plus de 10 ans et pas de décalage entre la création (21%) et le développement des entreprises (20%).

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Proximité de Périgueux et Angoulême
> Tissu artisanal dense et équilibré
> Equipements et services de proximité
> Nombreuses ZAE

Faiblesses

> Population vieillissante
> Solde naturel négatif et en légère baisse
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problématique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Maintenir un maillage territorial équilibré des pôles de proximité
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements de services
> Favoriser et faciliter l'initiative économique, la création d'entreprises
> Conforter le tissu artisanal comme levier de développement de l'emploi
> Anticiper la transmission d'entreprises

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes
Isle Double Landais

Dordogne PÉRIGORD LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Isle Double Landais

Créée le 1er janvier 2014 · 9 communes · Superficie 235,95 km² · Population 11 938 hab. · Densité 51 hab/km²

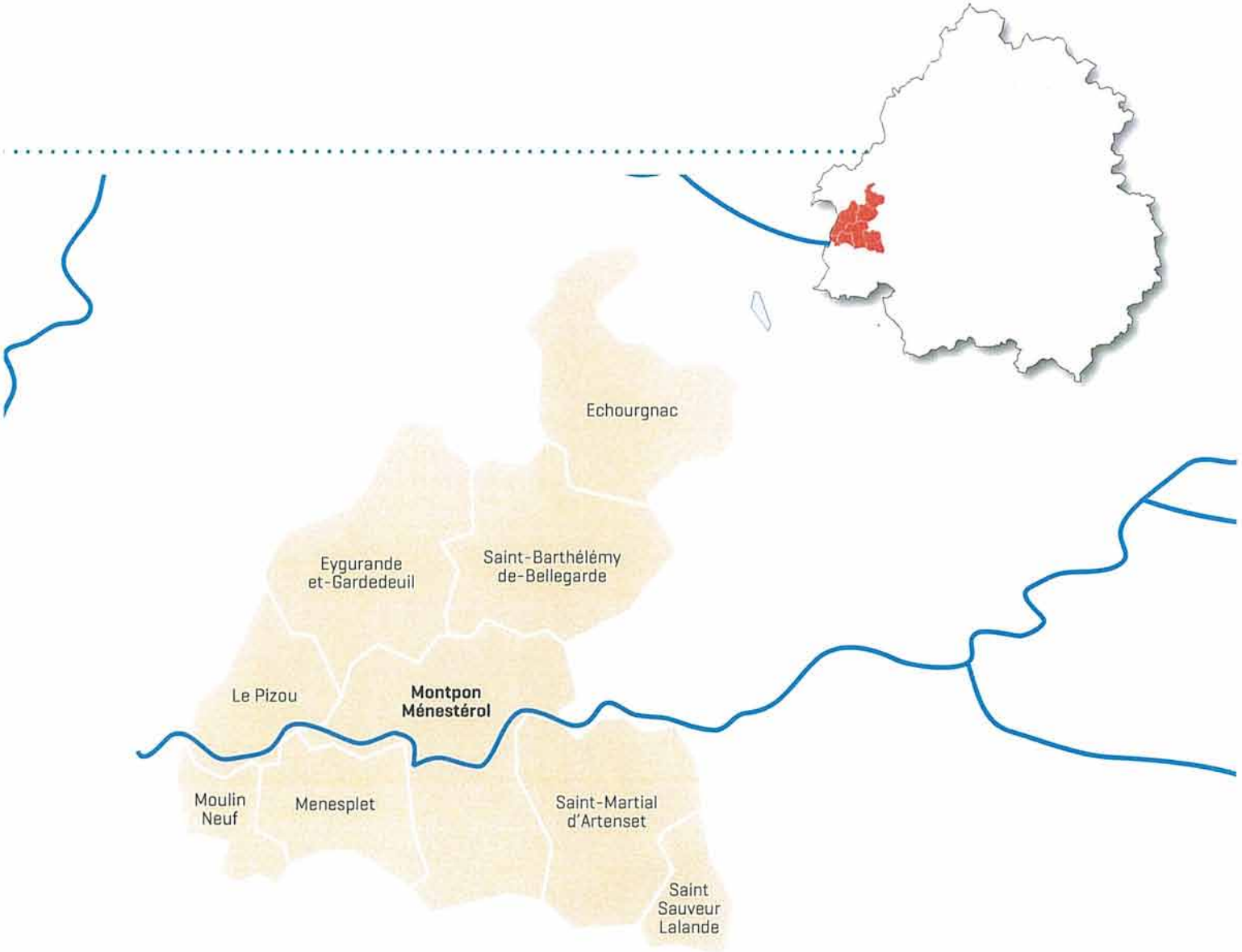

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Jean-Paul **LOTTERIE**

Élu référent Économie
Franck **SALAT**

Technicien Économie
Hélène **RAYNAUD**

Un bureau composé du **Président** et de **8 vice-présidents :**

- Finances
- Affaires sociales
- Environnement, rivières et SPANC
- Enfance et jeunesse
- Patrimoine et urbanisme
- Economie, commerce et agriculture
- Voirie et travaux
- Tourisme et animations

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Thierry **GENAUDEAU**
05 53 35 87 50 - t.genaudeau@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

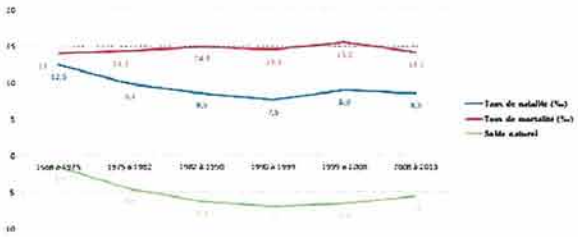

Pyramide des âges

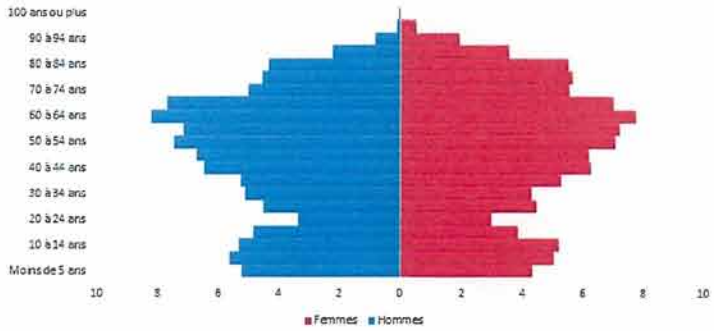

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 22,5% de la population totale contre 28,5 % de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie est en progrès, notamment chez les femmes qui représente 32 % de la population contre 25 % chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	5 421	100	11 608
Ménages d'une personne	1 806	33,3	1 806
• *Hommes seuls*	*797*	*14,7*	*797*
• *Femmes seules*	*1 009*	*18,6*	*1 009*
Autres ménages sans famille	104	1,9	217
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	3 510	64,8	9 585
• *couple sans enfants*	*1 886*	*34,8*	*3 965*
• *couple avec enfant(s)*	*1 155*	*21,3*	*4 443*
• *famille monoparentale*	*470*	*8,7*	*1 176*

	2013	%
Ensemble	6 659	100
Résidences principales	5 402	81,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	431	6,5
Logements vacants	826	12,4
Maisons	6 079	91,3
Appartements	524	7,9

442 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 37,3% pour 1000 habitants (au-dessous de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

244 services aux particuliers
69 commerces
14 services et équipements de l'enseignement
64 services et équipements de la santé
6 services de transport
40 équipements sportifs
5 équipements du tourisme.

1/3 des habitants de la CCIDL vit seul, plus d'1/3 vit en couple sans enfants, 1/5 en couple avec enfants.

Économie Emploi

	2013	%
Ensemble	613	100
Industrie	49	8
Construction	108	17,6
Commerce, transports, services divers	389	63,5
• *dont commerce et réparation automobile*	*154*	*25,1*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	67	10,9

ZAE du territoire

Cartographie : Direction de la Communication CD24

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	6 834	68,9	4 711	15,7	739	4 037
Hommes	3 399	70,9	2 409	15,0	361	85,7
Femmes	3 436	67,0	2 302	16,4	378	

85,7 % des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

Montpon et Ménesplet sont les pôles d'attractivité de la CC et concentrent ainsi une forte densité d'entreprises.

La CC est un territoire attractif situé aux portes de pôles structurants (Périgueux et Bordeaux notamment). Sa proximité avec l'échangeur autoroutier lui permet d'être reliée rapidement à la Métropole Bordelaise et ainsi faciliter les échanges de biens et de services avec la Gironde, Coutras et Libourne.

Nombre d'entreprises

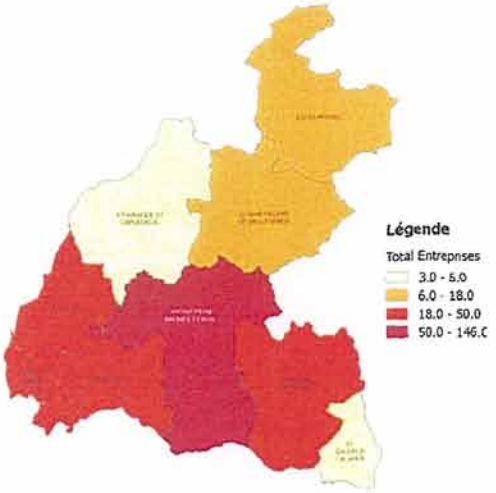

Artisanat par secteur d'activité

La CC Isle Double Landais recense 3 entreprises artisanales phares que sont : Grégoire (Fabrication de menuiseries), Prunier Manufacture (élevage d'esturgeons et production de caviar) et Technifloat (transformation de verre). De plus, l'attractivité et la dynamique économique du territoire est accentuée par la présence de KIMO (fabrication d'instruments de mesure). Ce point est important car les entreprises artisanales du territoire font de la sous-traitance pour cette entreprise inscrite au registre du commerce. La sous-traitance est un élément important de création et de maintien de l'emploi sur la CC.

Alimentation

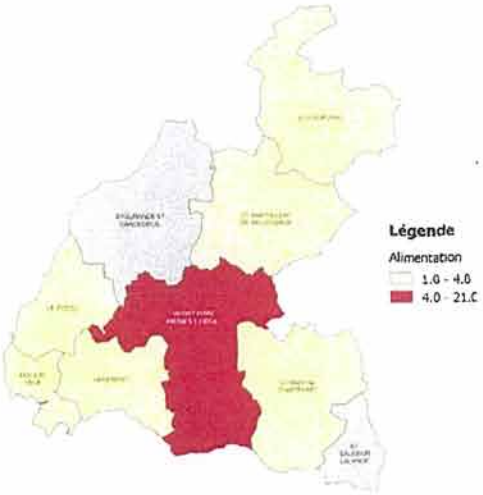

Bâtiment

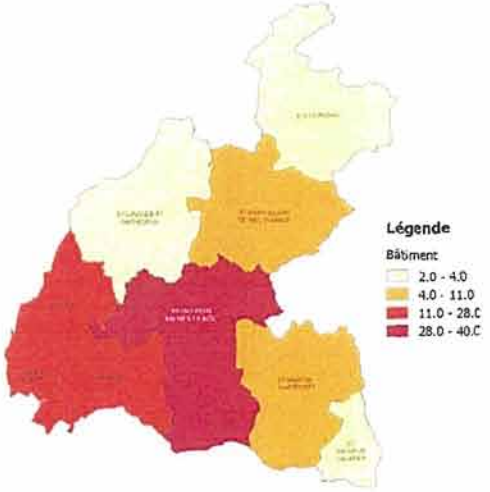

Production

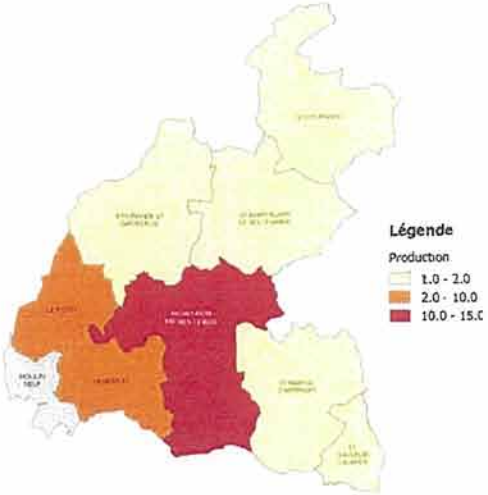

Services

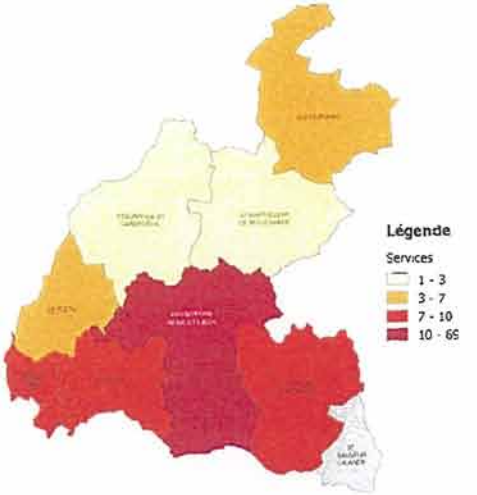

Salariés et apprentis

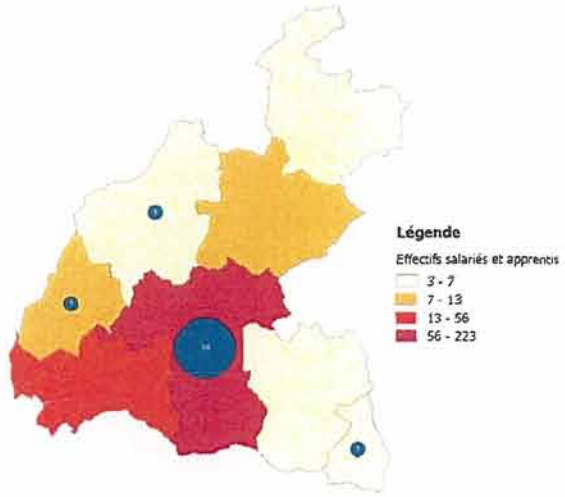

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 1,6 ; Bâtiment : 1 ; Production : 2,1 ; Services : 1

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 47 ans.

Ce chiffre s'explique par le fait que l'artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

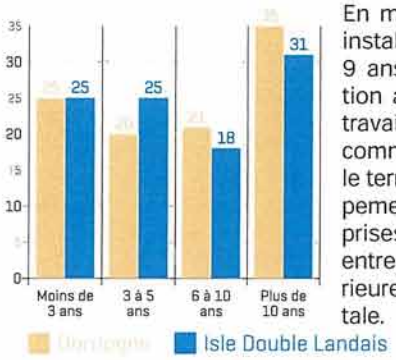

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 9 ans. Si l'on relie cette information au fait que 85,7 % des actifs travaillent sur la communauté de communes, nous pouvons dire que le territoire est propice au développement et à la pérennité des entreprises, malgré une moyenne des entreprises de plus de 10 ans inférieure à la moyenne départementale.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Tissu artisanal dense et équilibré
> Porte d'entrée de la Gironde et proximité des pôles structurants (Périgueux, Bordeaux, Libourne)
> Accessibilité - échangeur autoroutier et gare SNCF
> Sous-traitance de KIMO (entreprise commerciale de fabrication d'instruments de mesure)

Faiblesses

> Population vieillissante
> Solde naturel négatif
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problématique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi
> Equipements et services de proximité

Enjeux/Priorités

> Favoriser et faciliter l'initiative économique, la création d'entreprises
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements et des services
> Maintenir l'attractivité et favoriser le retour d'une population jeune et active
> Maintenir et développer les pôles secondaires (Monpazier, Le Buisson et Beaumont) en complémentarité de l'influence du pôle de Lalinde. Equilibrer les territoires.
> Conforter le tissu artisanal comme levier de développement de l'emploi
> Anticiper la transmission d'entreprises

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes
Isle et Crempse en Périgord

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord

Créée le 1er janvier 2017 | 28 communes | Superficie 428,92 km² | Population 14 618 hab. | Densité 33 hab/km²

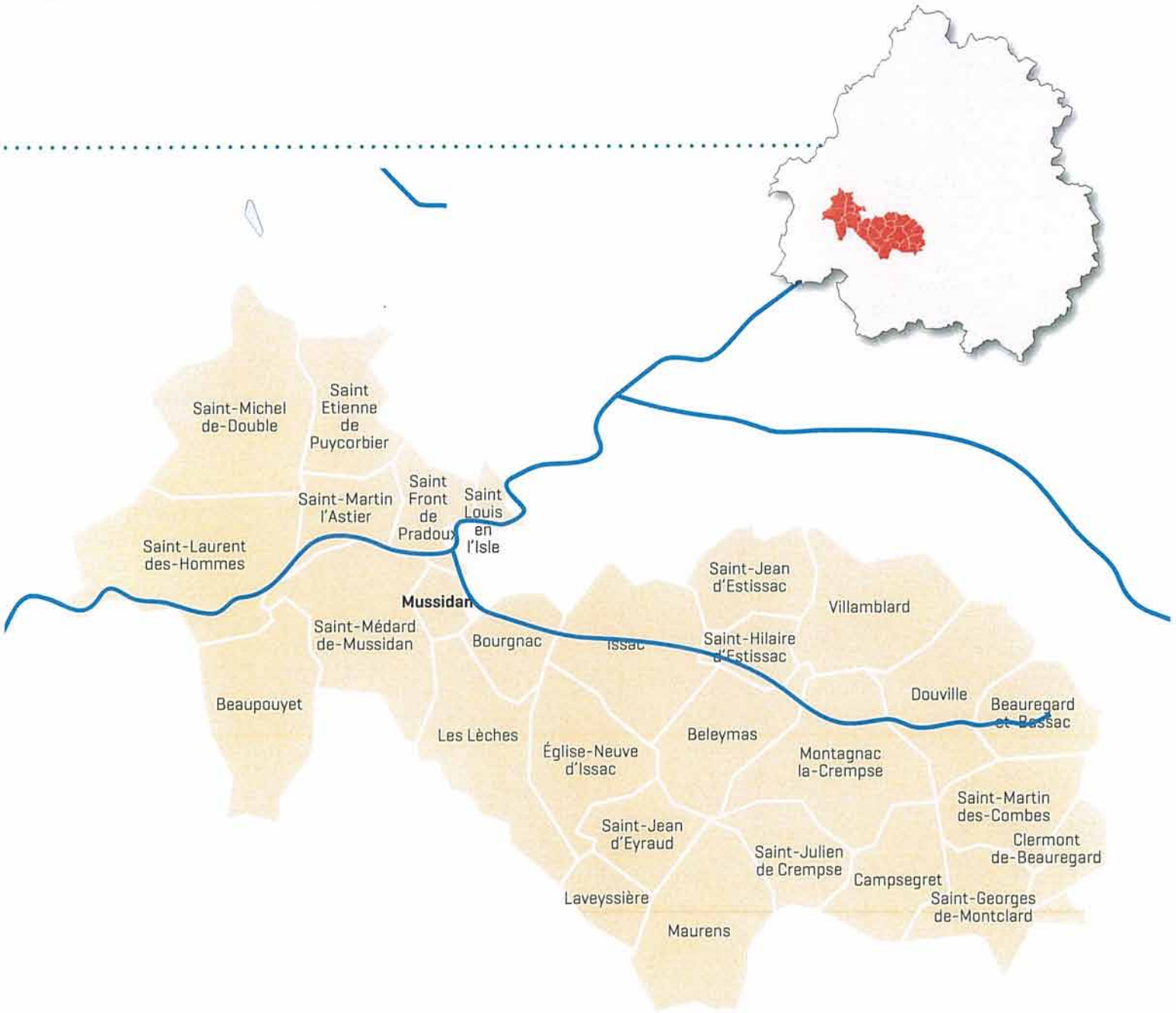

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Marie-Rose **VEYSSIÈRE**

Élu référent Économie
Michel **CAMPAGNAUD**

Un bureau composé du **Président**
et de **9 vice-présidents :**

- Finances, personnel et services publics
- Economie, ZAE, commerce et artisanat
- Urbanisme, SCOT, logements et aires d'accueil des gens du voyage
- Education, culture, sport et communication
- Action sociale en direction de la petite enfance, de la jeunesse, de l'adolescence etd es séniors
- Voirie et accessibilité
- Tourisme, animations touristiques, chemins de randonnée et véloroute-voie verte
- Développement durable, numérique, forêt et rivières
- Assainissement et ordures ménagères

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Thierry **GENAUDEAU**
05 53 35 87 50 - t.genaudeau@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

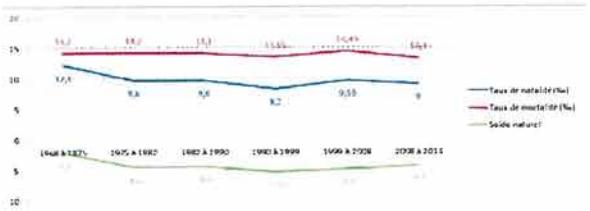

Pyramide des âges

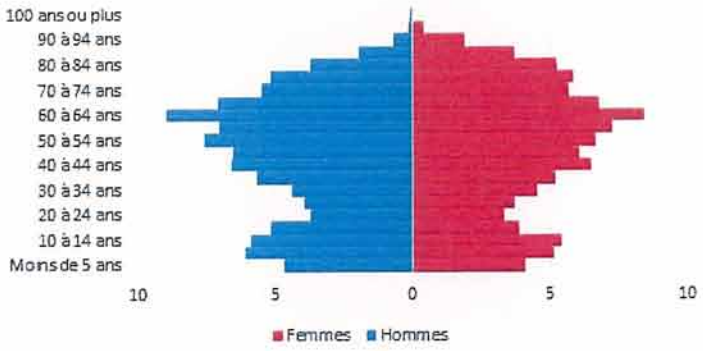

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 19,2% de la population totale contre 29,5% de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie reste tout de même en progrès, notamment chez les femmes qui représente 32% de la population contre 26% chez les hommes

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	4 251	100	11 608
Ménages d'une personne	1 462	34,4	1 806
• *Hommes seuls*	*524*	*12,3*	*797*
• *Femmes seules*	*115*	*2,7*	*1 009*
Autres ménages sans famille	409	9,6	217
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 266	53,3	9 585
• *couple sans enfants*	*1 886*	*34,8*	*3 965*
• *couple avec enfant(s)*	*1 155*	*21,3*	*4 443*
• *famille monoparentale*	*470*	*8,7*	*1 176*

	2013	%
Ensemble	8 325	100
Résidences principales	6 495	78,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	936	11,2
Logements vacants	894	10,7
Maisons	7 692	92,4
Appartements	572	6,9

496 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 34,6% pour 1000 habitants (au-dessous de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

280 services aux particuliers
59 commerces
20 services et équipements de l'enseignement
83 services et équipements de la santé
5 services de transport
37 équipements sportifs
12 équipements du tourisme.

1/5 des habitants de la CCICP vit seul, plus d'1/3 vit en couple sans enfants, 1/4 en couple avec enfants.

Économie Emploi

	2013	%
Ensemble	744	100
Industrie	78	10,5
Construction	163	21,9
Commerce, transports, services divers	427	57,4
• *dont commerce et réparation automobile*	*150*	*35,1*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	76	10,2

ZAE du territoire

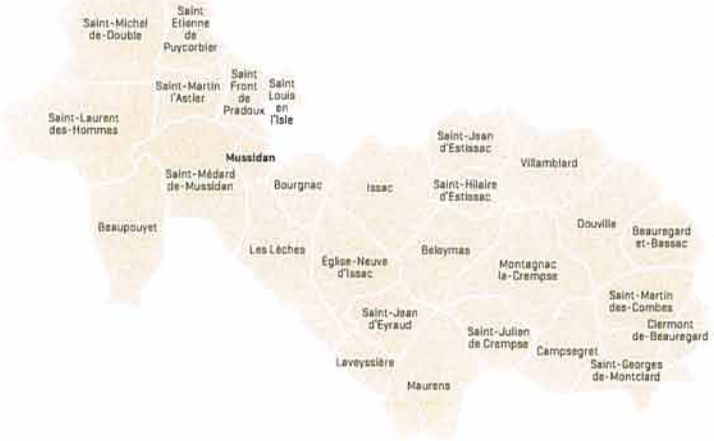

Cartographie : Direction de la Communication CDC74

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	8 264	71,3	5 896	14,0	826	3 789
Hommes	4 102	74,0	3 036	12,7	387	64,3
Femmes	4 161	68,8	2 861	15,4	440	

64,3 % des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

L'Artisanat de la CC Isle et Crempse en Périgord représente 54,9% du tissu économique local. On a donc un tissu artisanal dense et équilibré.

Malgré tout, il y a peu de consommation locale sur ce territoire et peu d'équipements et de services de proximité car la CC est proche de pôles structurants (Périgueux et Bergerac par exemple).

Nombre d'entreprises

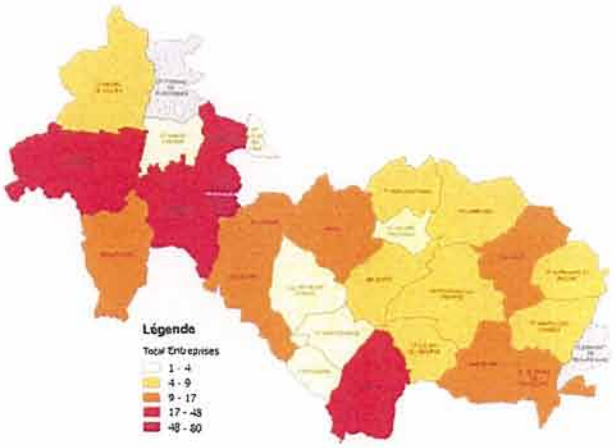

Artisanat par secteur d'activité

Si on s'intéresse à la ventilation des entreprises artisanales par secteur d'activité sur le territoire, on peut remarquer que les entreprises sont concentrées à Mussidan. Dans le secteur alimentaire, on y retrouve ainsi 3 boulangeries. De plus la fabrication de sièges à Mussidan, pour les salles de spectacles agit sur l'attractivité de la CC, ainsi que la ZAE des Lèches, positionne au niveau de l'échangeur autoroutier Mussidan-Sourzac/Neuvic qui permet de se rendre rapidement à Bergerac ou Périgueux.

Alimentation

Bâtiment

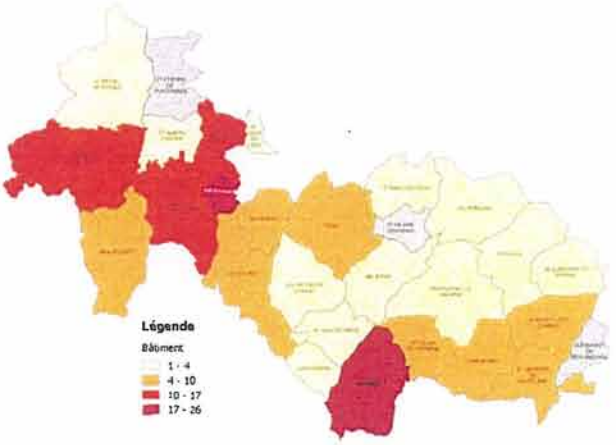

Production

Services

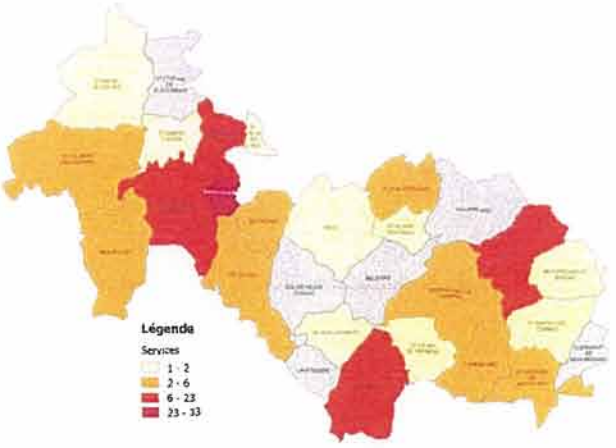

Salariés et apprentis

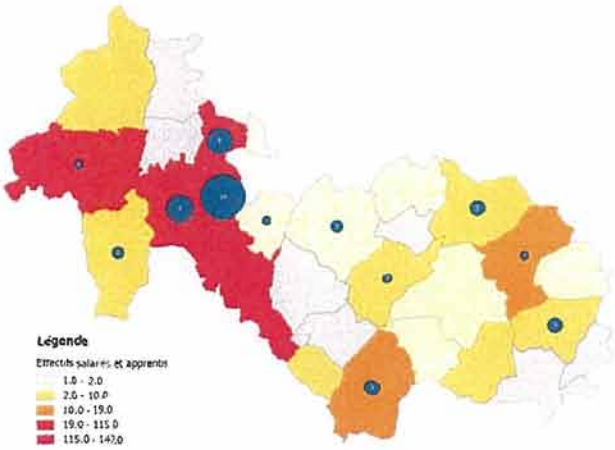

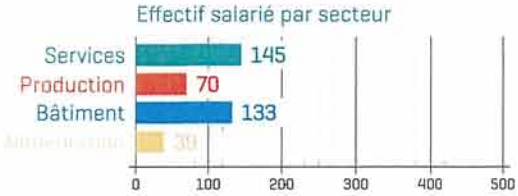

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 1,3 ; Bâtiment : 1,2 ; Production : 1,6 ; Services : 1,3

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

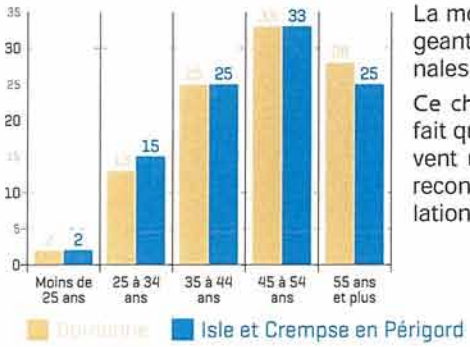

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 46 ans.

Ce chiffre s'explique par le fait que l'artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

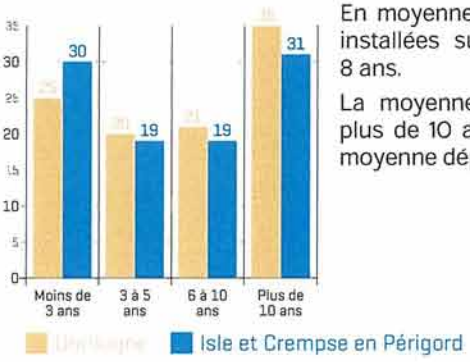

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 8 ans.

La moyenne des entreprises de plus de 10 ans est inférieure à la moyenne départementale (- 4 pts).

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Proximité de l'échangeur autoroutier
> Solde naturel en hausse
> Tissu artisanal dense
> Fabrication de siège pour les salles de spectacle
> ZAE des Lèches

Faiblesses

> Équipements et services de proximité insuffisants
> Solde naturel négatif
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problématique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi.

Enjeux/Priorités

> Favoriser et faciliter l'initiative économique, la création d'entreprises
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements et des services
> Maintenir l'attractivité et favoriser le retour d'une population jeune et active
> Maintenir et développer les pôles secondaires (Monpazier, Le Buisson et Beaumont) en complémentarité de l'influence du pôle de Lalinde. Equilibrer les territoires.
> Conforter le tissu artisanal comme levier de développement de l'emploi
> Anticiper la transmission d'entreprises

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes
Isle Vern Salembre

Dordogne PÉRIGORD LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Isle Vern Salembre

Isle Vern Salembre

Créée le 1er janvier 2014 | 16 communes | Superficie 284 km² | Population 19 088 hab. | Densité 63 hab/km²

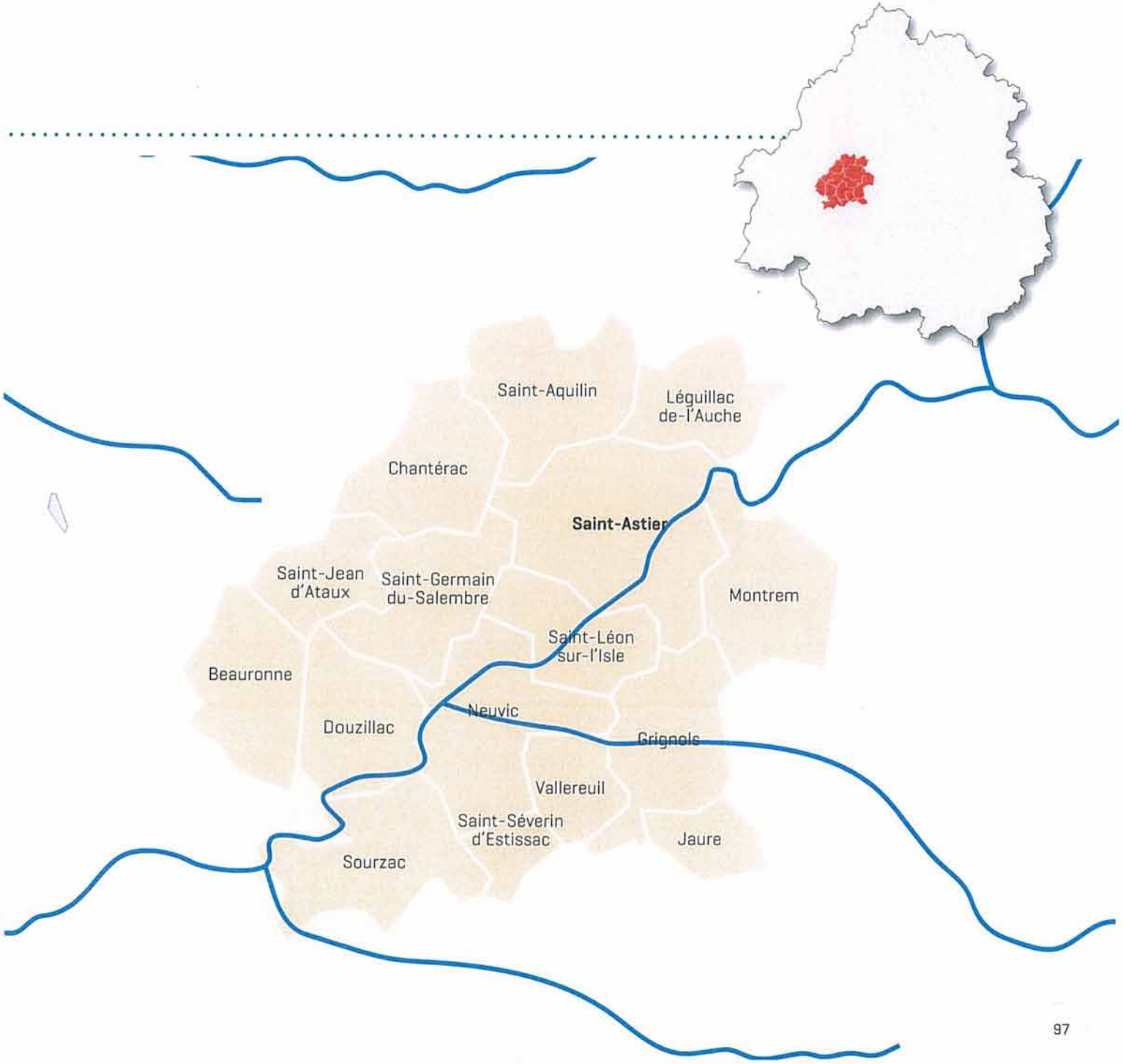

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Jacques **RANOUX**

Élu référent Économie
François **ROUSSEL**
Maire de Neuvic

Technicien Économie
Jean-Luc **RICAUD**

Un bureau composé du **Président** et de **11 vice-présidents :**

- Politique du territoire
- Technique
- Moyens généraux
- Politique éducative
- Gestion des déchets et SPANC
- Voirie
- Ressources Humaines
- Finances
- Piscines
- Activités éducatives

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Thierry **GENAUDEAU**
05 53 35 87 50 - t.genaudeau@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

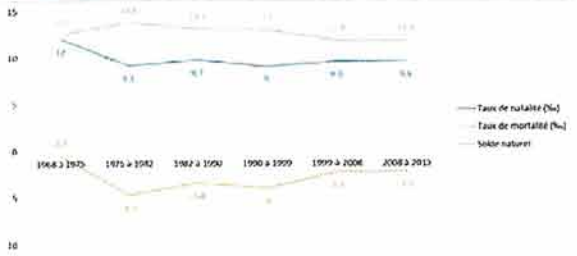

Pyramide des âges

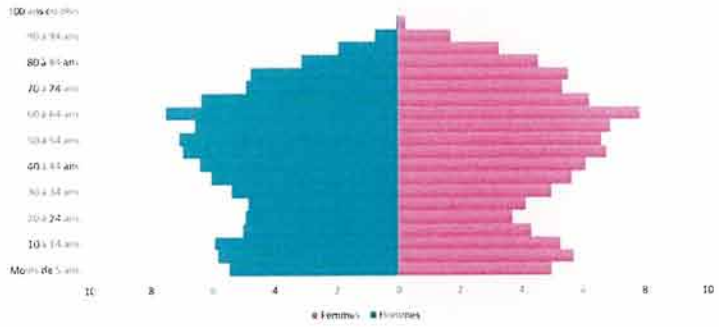

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 21% de la population totale contre 25% de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie reste tout de même en progrès, notamment chez les femmes qui représente 27% de la population contre 22% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	8 483	100	18 703
Ménages d'une personne	2 590	30,5	2 590
• *Hommes seuls*	*1 051*	*12,4*	*1 051*
• *Femmes seules*	*1 539*	*18,1*	*1 539*
Autres ménages sans famille	177	2,1	387
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	5 715	67,4	15 726
• *couple sans enfants*	*2 972*	*35*	*6 089*
• *couple avec enfant(s)*	*2 057*	*24,3*	*7 798*
• *famille monoparentale*	*686*	*8,1*	*1 839*

	2013	%
Ensemble	10 252	100
Résidences principales	8 431	82,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	958	9,3
Logements vacants	863	8,4
Maisons	9 272	90,4
Appartements	895	8,7

566 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 29,3% pour 1000 habitants (au-dessous de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

310 services aux particuliers
60 commerces
19 services et équipements de l'enseignement
82 services et équipements de la santé
8 services de transport
79 équipements sportifs
8 équipements du tourisme.

1/3 des habitants de la CCIVS vit seul, plus d'1/3 vit en couple sans enfants, 1/4 en couple avec enfants.

Économie Emploi

	2013	%
Ensemble	794	100
Industrie	83	10,5
Construction	170	21,4
Commerce, transports, services divers	465	58,6
• *dont commerce et réparation automobile*	*172*	*21,7*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	76	9,6

ZAE du territoire

Cartographie : Direction de la Communication D24

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	11 482	69,2	7 941	14,6	1 162	4 828
Hommes	5 820	69,3	4 032	12,8	517	60,8
Femmes	5 662	69,0	3 909	16,5	645	

60,8 % des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

L'Artisanat de la CC Isle Vern Salembre représente 53,4% du tissu économique local. On a donc un tissu artisanal dense et équilibré. La CC est également marqué par la présence de l'entrepôt de Beauty Success et de sa coopérative, ainsi que de l'école de Gendarmerie et l'Armée de Terre.

Seulement 60,8 % des actifs de la CC travaillent sur le territoire, les autres travaillent majoritairement sur la communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

Nombre d'entreprises

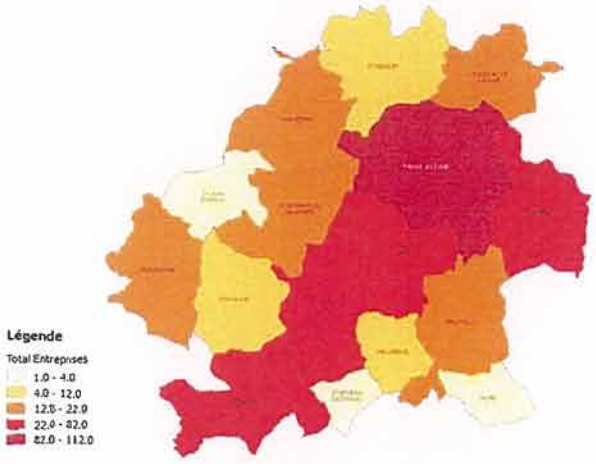

Artisanat par secteur d'activité

Neuvic et St Astier sont les pôles d'attractivité de la CC, mais c'est à Neuvic que l'on recense la majorité des entreprises artisanales, notamment des entreprises sous-traitées par l'usine de Chaux (industrie) après leur reconversion (fabrication de chaussures) grâce à des compétence et une main d'œuvre communes.

On retrouve également sur la CC de la fabrication de fromages sur la commune de Montrem.

Alimentation

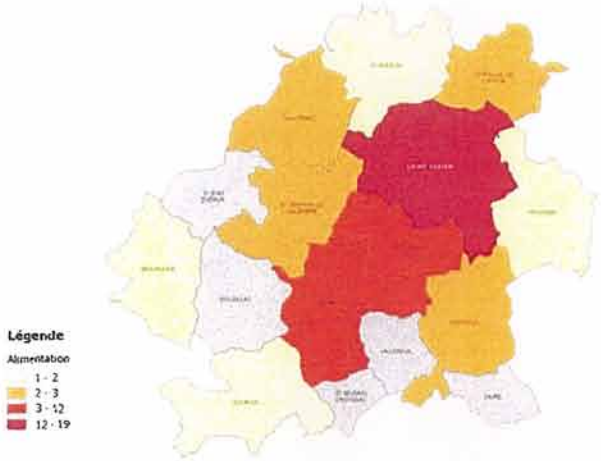

Bâtiment

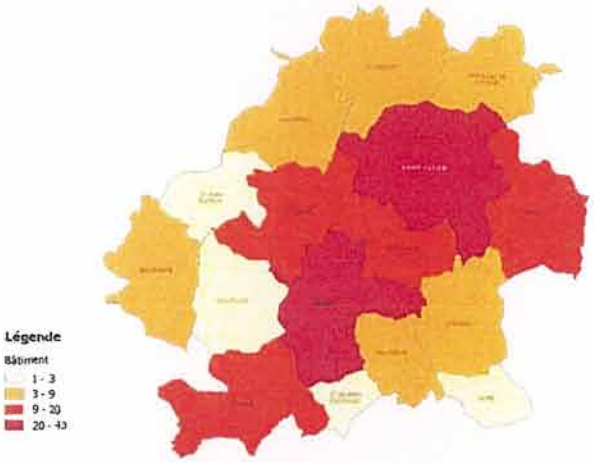

Production

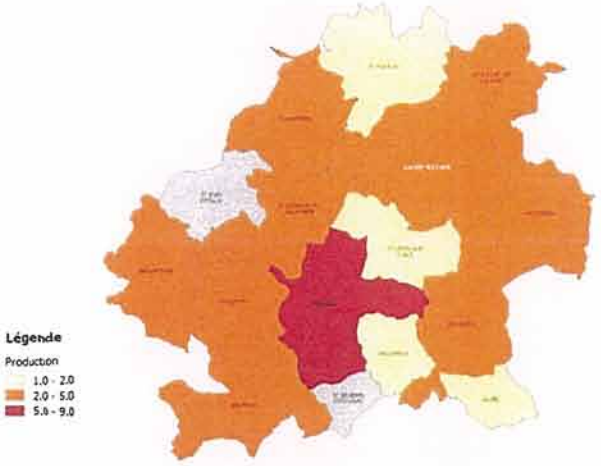

Services

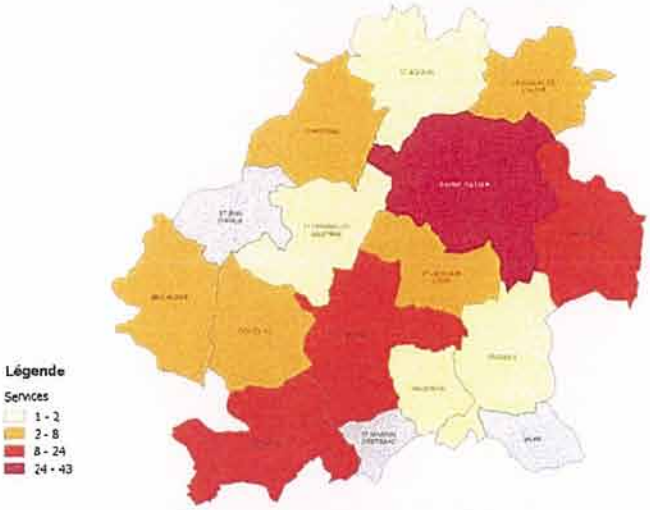

Salariés et apprentis

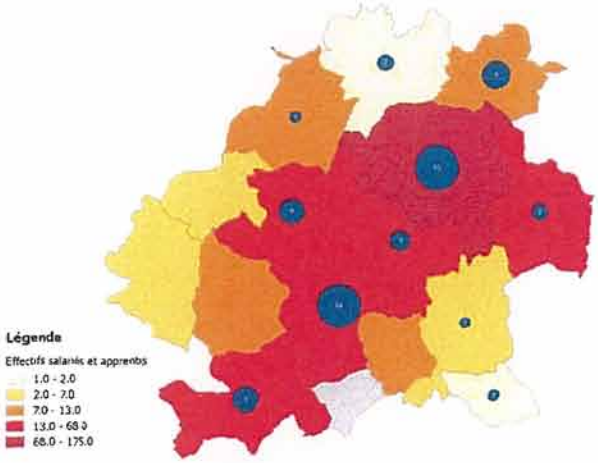

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 1,5 ; Bâtiment : 1 ; Production : 1,1 ; Services : 1

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

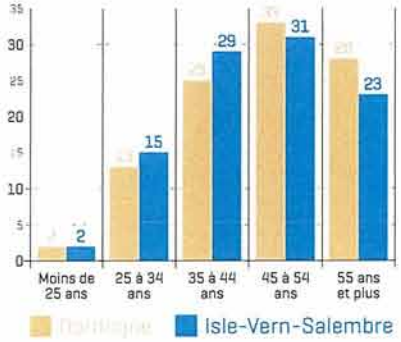

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 45 ans.

Ce chiffre s'explique par le fait que l'artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

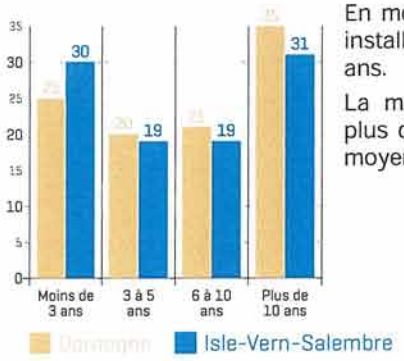

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 8 ans.

La moyenne des entreprises de plus de 10 ans est inférieure à la moyenne départementale (-4 pts).

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Attractivité du territoire (Entrepôt Beauty Success ,École de Gendarmerie et Armée de Terre).
> Tissu artisanal dense et équilibré
> Sous-traitance de l'industrie (usine de chaux) Compétences et savoir-faire spécifiques
> Nombreuses ZAE

Faiblesses

> Équipements et services de proximité insuffisants
> Solde naturel négatif et en légère baisse
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problématique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi.

Enjeux/Priorités

> Favoriser et faciliter l'initiative économique, la création d'entreprises
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements et des services
> Maintenir l'attractivité et favoriser le retour d'une population jeune et active
> Conforter le tissu artisanal comme levier de développement de l'emploi
> Anticiper la transmission d'entreprises

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes des **Marches du Périg'Or Limousin Thiviers-Jumilhac**

Dordogne PÉRIGORD LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes des Marches du Périg'Or Limousin Thiviers-Jumilhac

Créée le 1er janvier 2017 ... **22** communes ... Superficie **499,72 km²** ... Population **14 348** hab. ... Densité **29** hab/km²

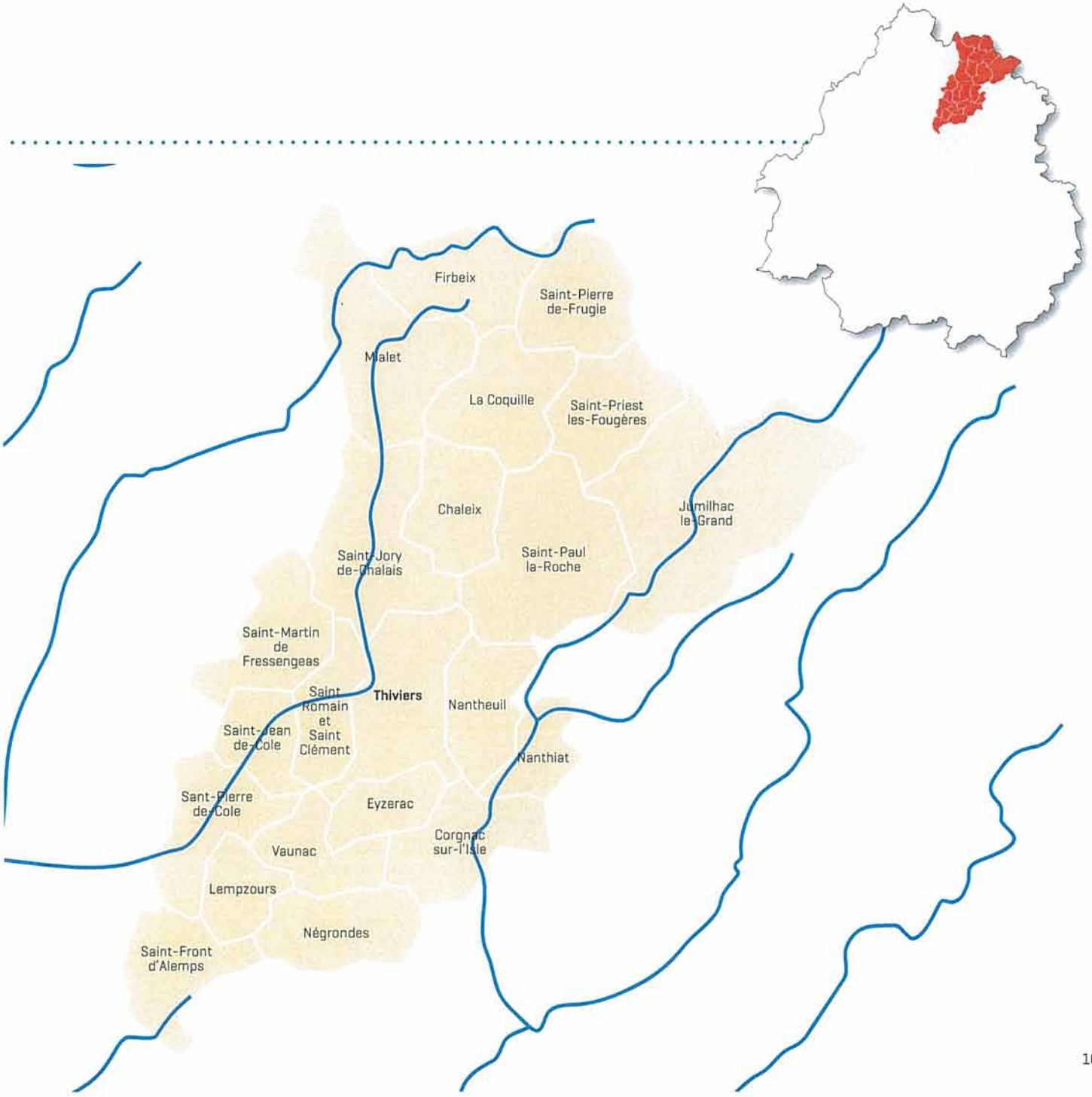

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Bernard **VAURIAC**

Élu référent Économie
Claude **CAMELIAS**

Technicien Économie
Vincent **RENARD**
Directeur adjoint

Un bureau composé du **Président** et de **9 vice-présidents** :

- Voirie et bâtiments
- Enfance et jeunesse
- Economie
- Tourisme
- Communication et culture
- Environnement
- Agriculture et développement durable
- Administration générale et finance

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Marie **BESSON**
05 53 35 87 31 - m.besson@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

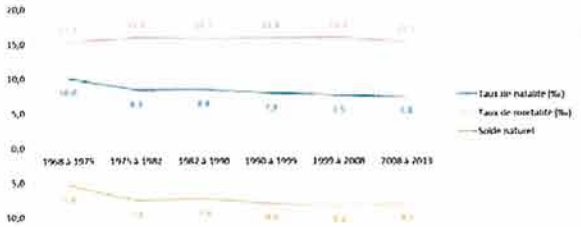

Pyramide des âges

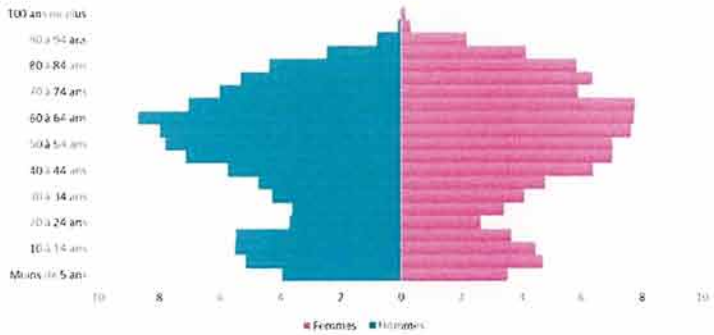

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 19% de la population totale contre 28% de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie est en progrès, notamment chez les femmes qui représente 32% de la population contre 25% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	4 823	100	18 703
Ménages d'une personne	1 608	33,3	2 590
• *Hommes seuls*	*471*	*9,8*	*1 051*
• *Femmes seules*	*89*	*1,8*	*1 539*
Autres ménages sans famille	383	7,9	387
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 743	56,9	15 726
• *couple sans enfants*	*2 972*	*35*	*6 089*
• *couple avec enfant(s)*	*2 057*	*24,3*	*7 798*
• *famille monoparentale*	*686*	*8,1*	*1 839*

	2013	%
Ensemble	10 546	100
Résidences principales	7 469	70,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 784	16,9
Logements vacants	1 293	12,3
Maisons	9 646	91,5
Appartements	842	8,0

Peu d'appartements (4%).
1/5 des logements sont secondaires.

648 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 45,2% pour 1000 habitants (au-dessus de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

- **327** services aux particuliers
- **30** commerces
- **29** services et équipements de l'enseignement
- **97** services et équipements de la santé
- **8** services de transport
- **76** équipements sportifs
- **15** équipements du tourisme.

1/3 des habitants de la CCMPL vit seul, 2/5 vit en couple sans enfants, 1/5 en couple avec enfants.

Économie Emploi

ZAE du territoire

	2013	%
Ensemble	942	100
Industrie	112	11,9
Construction	182	19,3
Commerce, transports, services divers	551	58,5
• *dont commerce et réparation automobile*	*201*	*36,5*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	97	10,3

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	9 085	71,0	6 447	12,3	795	4 561
Hommes	4 655	72,6	3 381	11,2	379	70,7
Femmes	4 429	69,2	3 067	13,6	416	

70,7 % des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

L'Artisanat de la CC représente 49,4% du tissu économique local. On a donc un tissu artisanal dense et équilibré.

La route nationale 21 reliant Limoges à Périgueux est le principal axe de communication qui traverse la communauté de communes et facilite les échanges avec Limoges et Brive.

Nombre d'entreprises

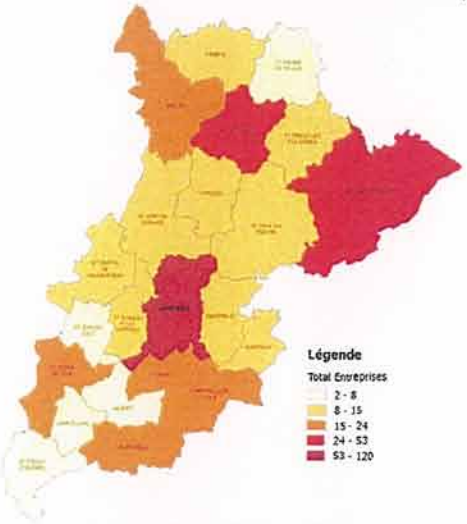

Artisanat par secteur d'activité

La communauté de communes est marquée par la présence de patrimoine naturel. L'activité artisanale est de ce fait spécialisée en partie dans les domaines touchant au patrimoine (secteur du bâtiment), à la géologie (secteur de la production)...

De plus, ce phénomène s'amplifie et est valorisé par le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, l'Ecocentre de St Pierre de Frugie, le Pôle d'Excellence Rural Géologie et Patrimoine... ainsi que par le développement du tourisme vert, notamment avec la Route Richard Cœur de Lion et le Chemin de St Jacques de Compostelle.

Alimentation

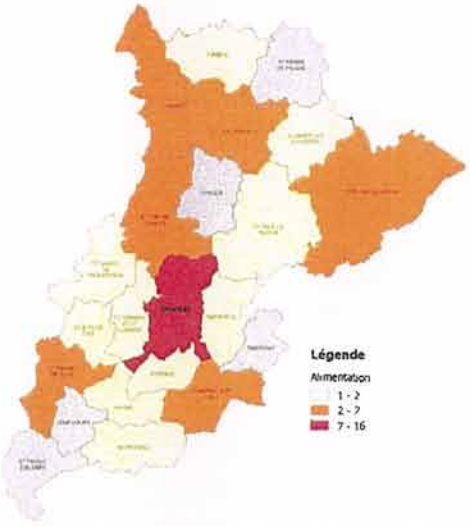

Bâtiment

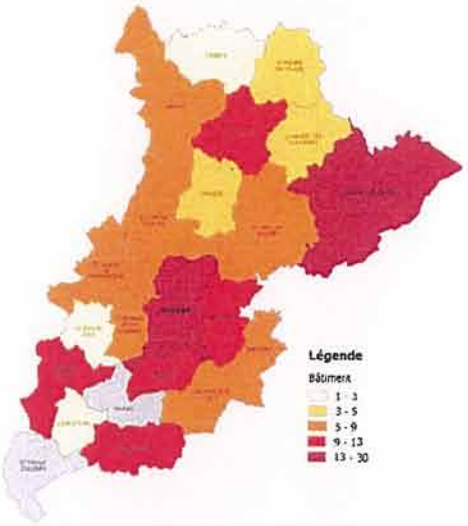

Production

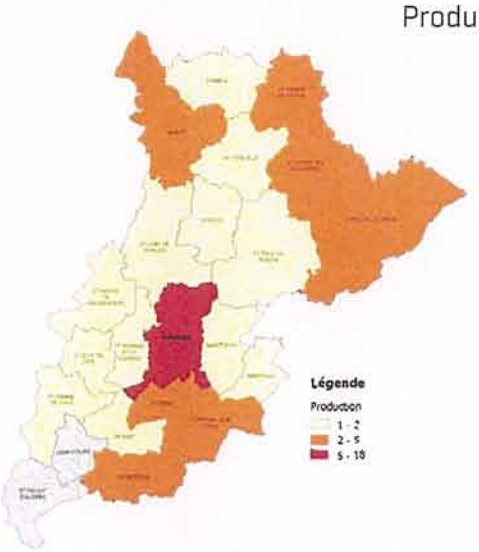

Services

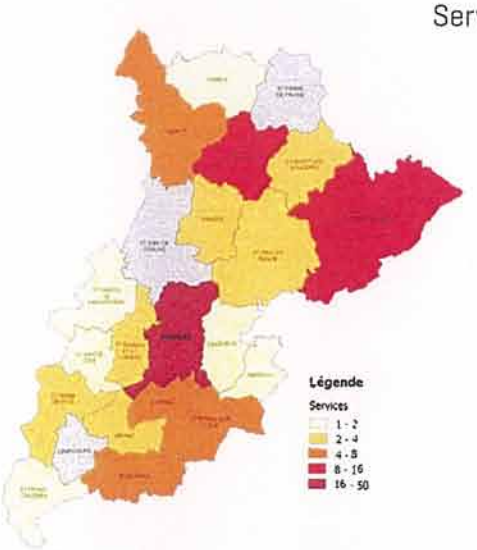

Salariés et apprentis

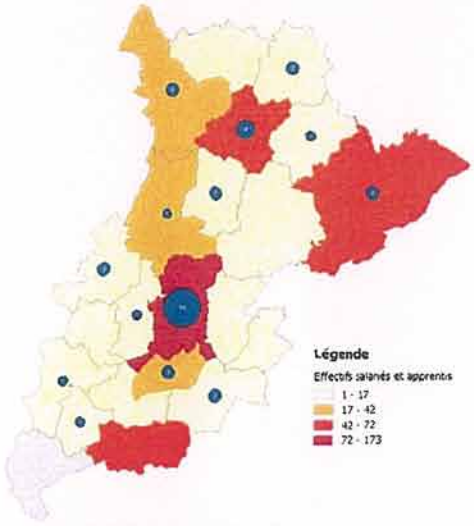

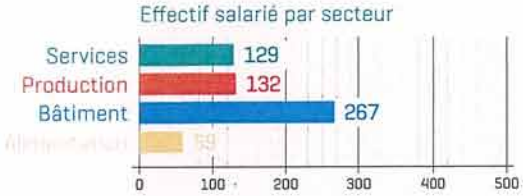

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 0,8 ; Bâtiment : 1,8 ; Production : 0,9 ; Services : 1,2

Évolution du solde immatriculations/radiations

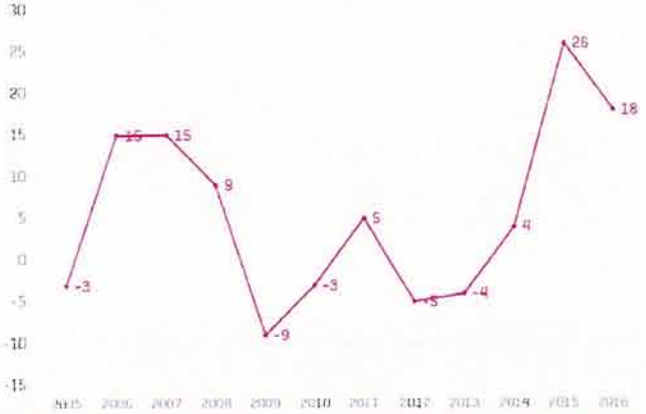

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

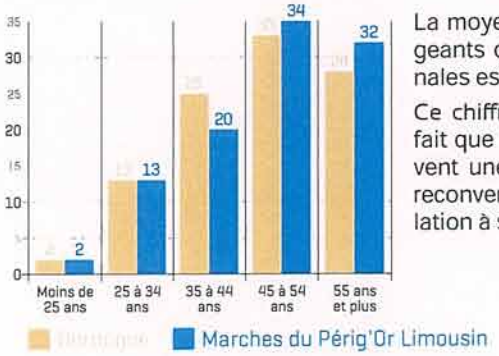

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 48 ans.

Ce chiffre s'explique par le fait que l'artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

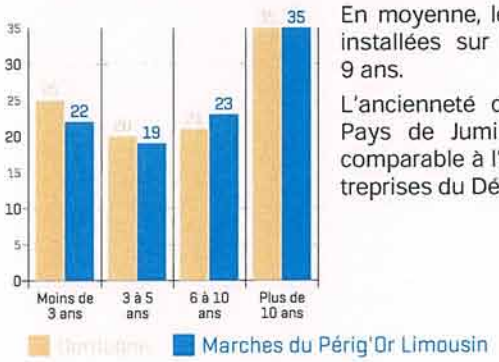

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 9 ans.

L'ancienneté des entreprises du Pays de Jumilhac le Grand est comparable à l'ancienneté des entreprises du Département.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Solde naturel en hausse
> Facilité d'accès vers Limoges et Brive
> Tissu artisanal dense et équilibré
> Patrimoine naturel et culturel : Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, Ecocentre de St -Pierre de Frugie, Pôle d'Excellence Rural Géologie et Patrimoine, Route Richard Cœur de Lion, Chemin de St Jacques de Compostelle...
> Equipements et services de proximité

Faiblesses

> Population vieillissante
> Solde naturel négatif
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problématique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Maintenir un maillage territorial équilibré des pôles de proximité
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements de services
> Favoriser et faciliter l'initiative économique, la création d'entreprises
> Conforter le tissu artisanal comme levier de développement de l'emploi
> Anticiper la transmission d'entreprises

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes
Montaigne Montravel et Gurson

Dordogne PÉRIGORD LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson

Créée le 1er janvier 2013 ... **18** communes ... Superficie **260,91 km²** ... Population **12 154** hab. ... Densité **45** hab/km²

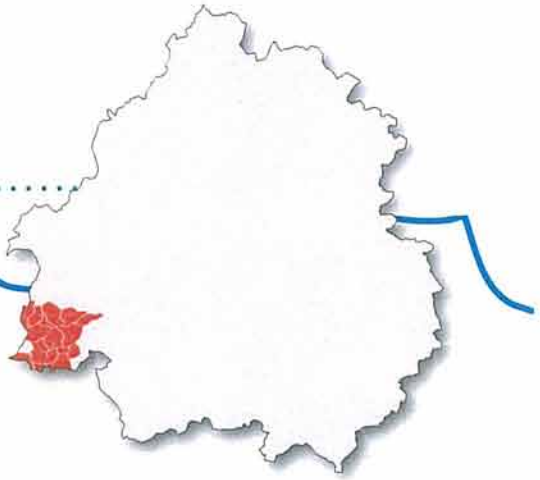

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Thierry **BOIDÉ**

Élu référent Économie
Gilbert **DE MIRAS**
Maire de Vélines

Technicien Économie
Roquine **CARUSO**

Un bureau composé du **Président** et de **6 vice-présidents.**
9 commissions :

- Enfance, jeunesse
- Tourisme, rivière
- Economie
- Action sociale
- EHPAD, MFR
- SPANC
- Voirie
- Aménagement de l'espace et urbanisme
- Sports et culture

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Bertrand **LACOMBE**
06 70 70 25 08 - b.lacombe@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

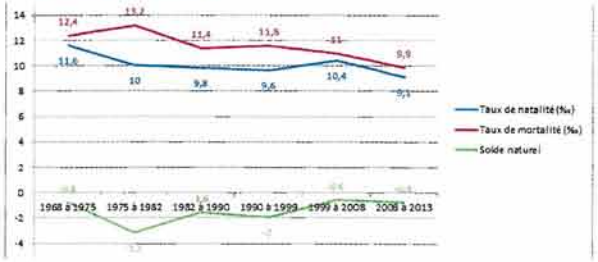

Pyramide des âges

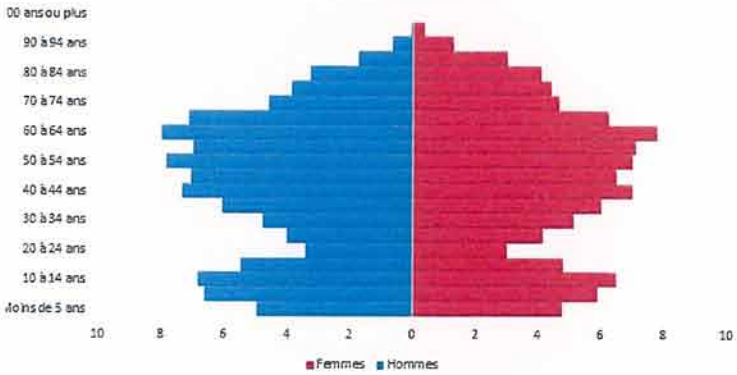

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 23% de la population totale contre 23% de plus de 65 ans. La population est donc équilibrée.

L'espérance de vie est en progrès, notamment chez les femmes qui représente 24% de la population contre 21% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	**5 053**	100	**11 639**
Ménages d'une personne	**1 407**	27,8	**1 407**
• *Hommes seuls*	*622*	*12,3*	*622*
• *Femmes seules*	*785*	*15,5*	*785*
Autres ménages sans famille	**118**	2,3	**291**
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	**3 528**	69,8	**9 941**
• *couple sans enfants*	*1 839*	*36,4*	*3 817*
• *couple avec enfant(s)*	*1 327*	*26,3*	*5 126*
• *famille monoparentale*	*362*	*7,2*	*997*

	2013	%
Ensemble	6 413	100
Résidences principales	5 063	79
Résidences secondaires et logements occasionnels	741	11,6
Logements vacants	609	9,5
Maisons	6 078	94,8
Appartements	267	4,2

Peu d'appartements (4%).
Seul 1 logement sur 10 est secondaire.

397 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 33,7% pour 1000 habitants (au-dessous de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

231 services aux particuliers
33 commerces
16 services et équipements de l'enseignement
60 services et équipements de la santé
7 services de transport
42 équipements sportifs
8 équipements du tourisme.

Moins d'1/3 des habitants de la CCMMC vit seul, plus d'1/3 vit en couple sans enfants, 1/4 en couple avec enfants.

Économie Emploi

ZAE du territoire

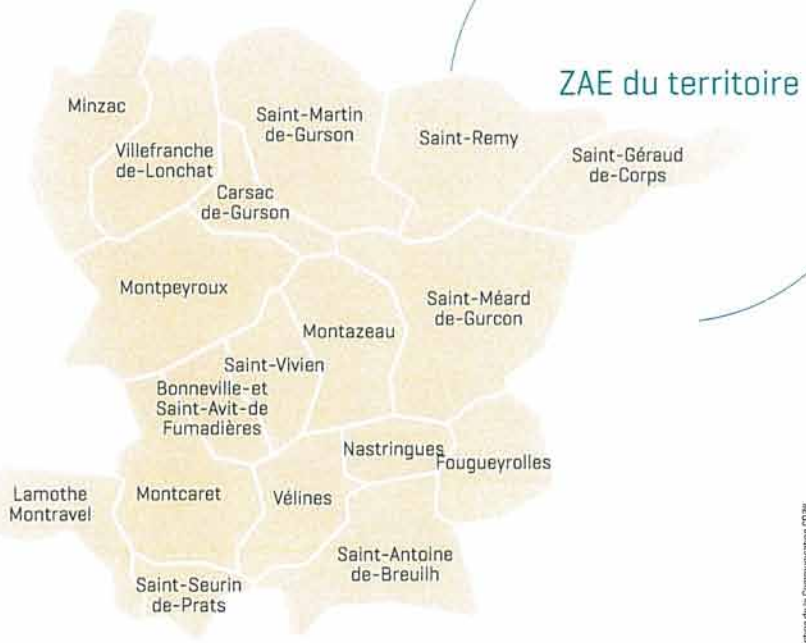

Cartographie : Direction de la Communication CDC

	2013	%
Ensemble	633	100
Industrie	52	8,2
Construction	142	22,4
Commerce, transports, services divers	376	59,4
• *dont commerce et réparation automobile*	*133*	*21*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	63	10

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	7 060	72,4	5 108	14,0	716	2 772
Hommes	3 529	76,0	2 682	12,4	333	54,3
Femmes	3 531	68,7	2 425	15,8	383	

54,3% des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

La communauté de communes de Montaigne Montravel et Gurson se situe dans la partie ouest du Bergeracois.

Les cantons de Villefranche de Lonchat et Vélines ont bénéficié d'une forte croissance de population. Cette partie du Bergeracois est sous l'influence de Bergerac mais aussi des la communes de Sainte Foy la grande et Libourne en gironde. De plus, cet axe permet de relier Bergerac à Bordeaux par la départementale d'une part et l'autoroute d'autre part.

Nombre d'entreprises

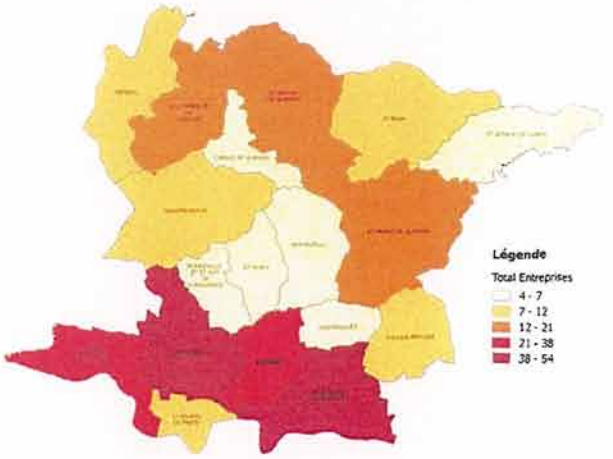

Artisanat par secteur d'activité

Sur ce territoire implantation des entreprises et des emplois se fait naturellement dans l'axe de la vallée, où se situe les principaux axes de circulation. Sur les zones de coteaux, la viticulture est dominante.

Alimentation

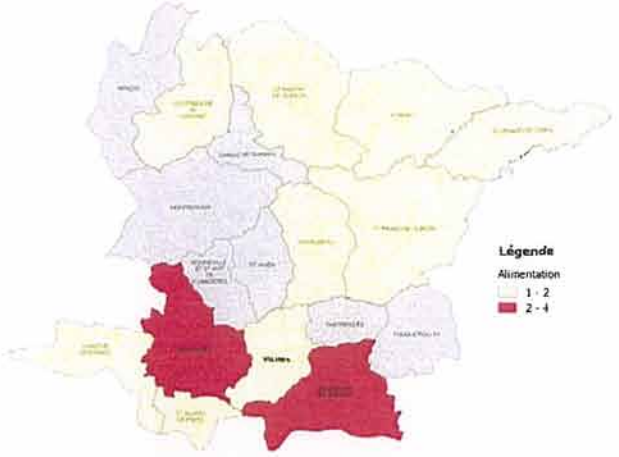

Bâtiment

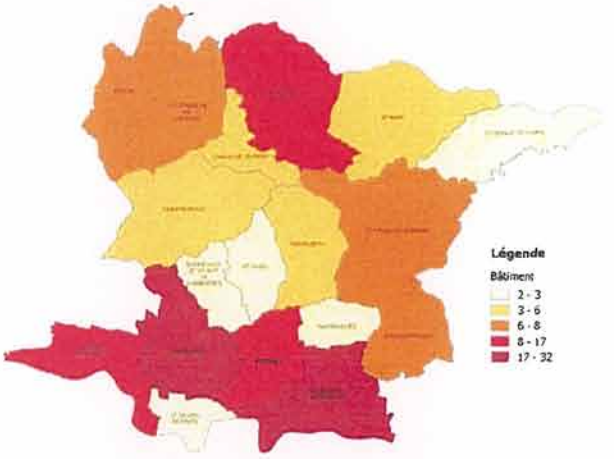

Production

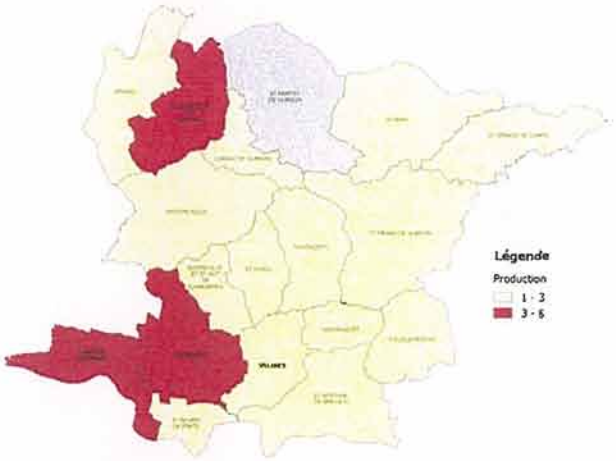

Services

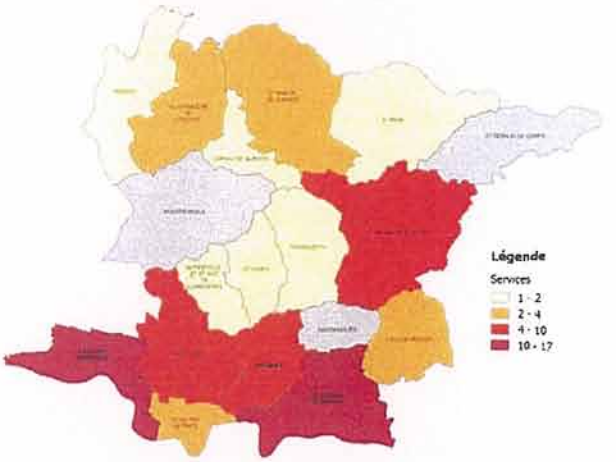

Salariés et apprentis

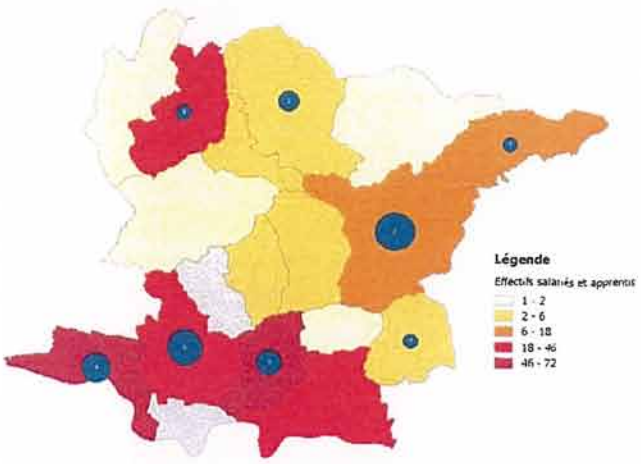

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 1,1 ; Bâtiment : 0,8 ; Production : 1,6 ; Services : 0,8

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

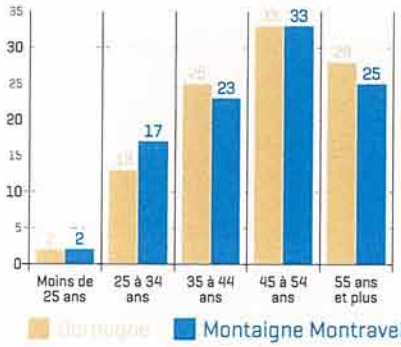

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 46 ans.

Ce chiffre s'explique par le fait que l'artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

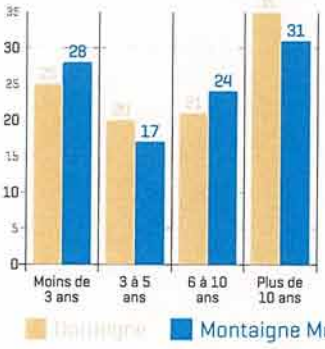

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 8 ans.

On constate que la part d'entreprises de plus de 10 ans est moins importante que la moyenne départementale.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Solde naturel positif
> Population équilibrée
> Solde des immatriculations/radiations positif et en progrès

Faiblesses

> Insuffisance des services à la population
> Entreprises artisanales et ZAE essentiellement dans le sud de la CC
> Part des entreprises de plus de 10 ans moins impor
tante que la moyenne départementale

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Maintenir un maillage territorial équilibré des pôles de proximité
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements de services
> Accompagner le développement économique au travers du soutien de l'emploi, de la création d'entreprises, de la filière formation
> Anticiper la transmission d'entreprises

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes
Pays de Fénelon

Dordogne PÉRIGORD LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Pays de Fénelon

Créée le 1er janvier 2014 ... 19 communes ... Superficie 321,45 km² ... Population 9 935 hab. ... Densité 30 hab/km²

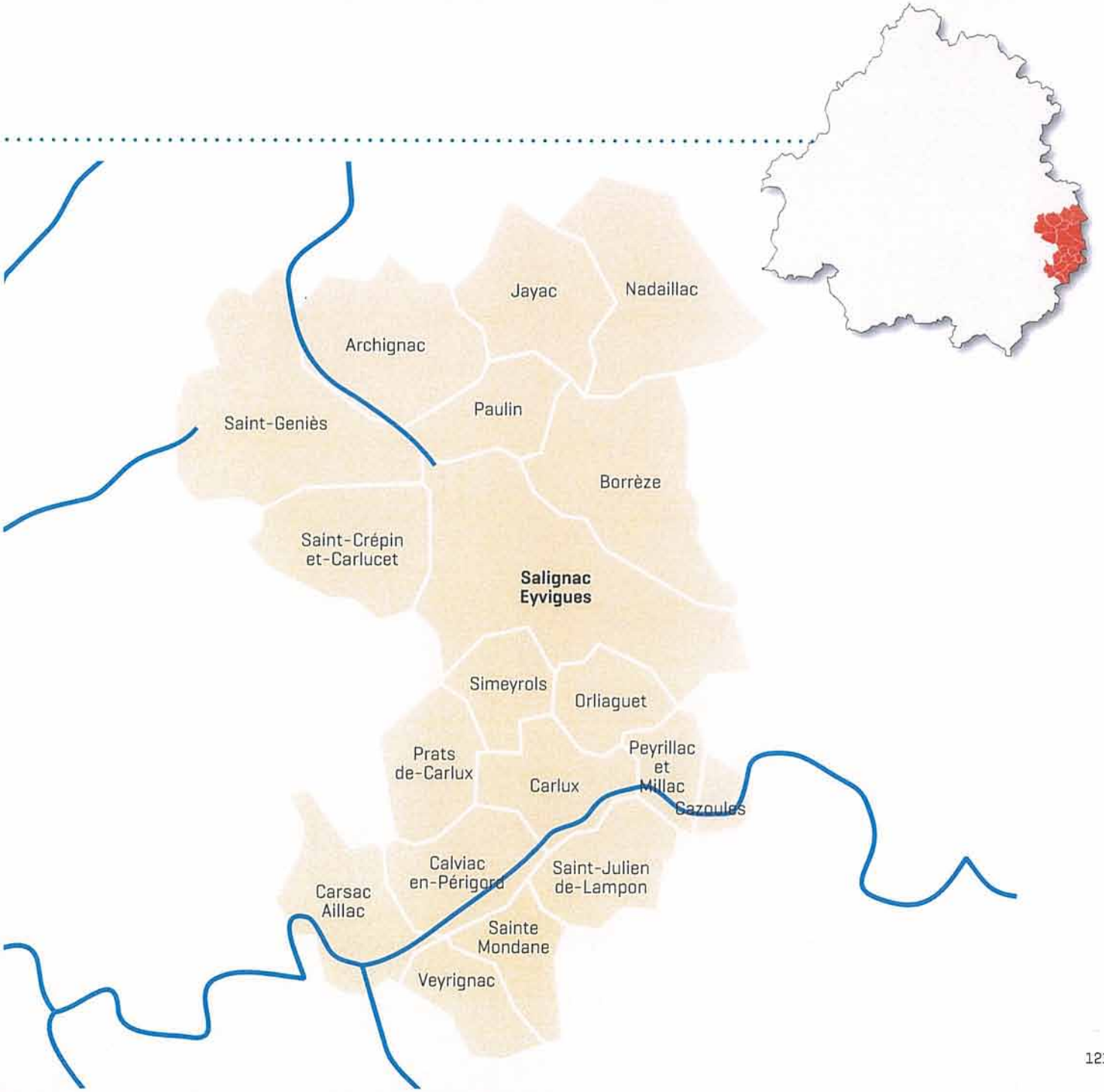

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Patrick **BONNEFON**

Élu référent Économie
Michel **LAJUGIE**

Techniciens Économie
Olivier **JOUENNE**
DGS

Un bureau composé du **Président** et de **6 vice-présidents** :

- Développement économique et aménagement de l'espace
- Tourisme, culture et communication
- Finances, logement et personnel
- Environnement, bascule, chenil et rivière
- Santé, numérique et service public
- Petite enfance, jeunesse et sport

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Jean-Patrick **LANDREAU**
06 07 98 81 80 - jp.landreau@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

Pyramide des âges

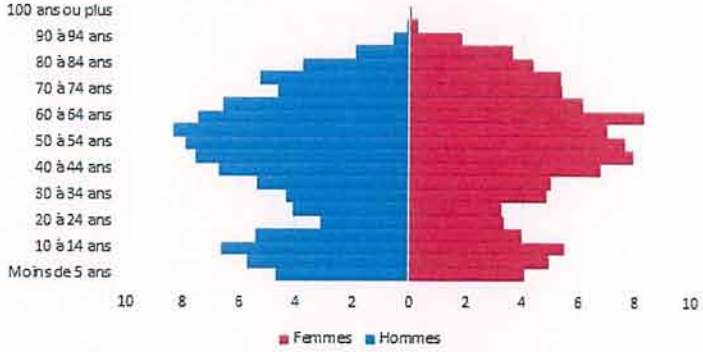

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 20% de la population totale contre 25% de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie reste tout de même en progrès, notamment chez les femmes qui représente 27% de la population contre 23% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	4 206	100	9 375
Ménages d'une personne	1 221	29	1 221
• *Hommes seuls*	*546*	*13*	*546*
• *Femmes seules*	*676*	*16,1*	*676*
Autres ménages sans famille	116	2,8	249
Ménages avec famille[s] dont la famille principale est :	2 868	68,2	7 904
• *couple sans enfants*	*1 422*	*33,8*	*2 921*
• *couple avec enfant[s]*	*1 113*	*26,5*	*4 122*
• *famille monoparentale*	*334*	*7,9*	*861*

	2013	%
Ensemble	6 643	100
Résidences principales	4 208	63,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 921	28,9
Logements vacants	514	7,7
Maisons	6 239	93,9
Appartements	357	5,4

395 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 41,2% pour 1000 habitants (au-dessus de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

220 services aux particuliers
36 commerces
15 services et équipements de l'enseignement
49 services et équipements de la santé
3 services de transport
42 équipements sportifs
30 équipements du tourisme.

Environ 1/3 des habitants de la CCPDF vit seul, 1/3 vit en couple sans enfants, 1/4 en couple avec enfants.

Économie Emploi

	2013	%
Ensemble	632	100
Industrie	54	8,5
Construction	128	20,3
Commerce, transports, services divers	391	61,9
• *dont commerce et réparation automobile*	*113*	*17,9*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	59	9,3

ZAE du territoire

Cartographie : Direction de la Communication (2024)

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	5 694	74,4	4 239	12,7	540	2 479
Hommes	2 836	77,2	2 190	11,3	247	58,5
Femmes	2 858	71,7	2 050	14,2	292	

58,5% des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

Situé à proximité du pôle urbain Sarlat et au croisement des axes menant à Montignac, Brive et Souillac, Salignac représente le pôle d'équilibre de la Communauté de communes du Pays de Fénelon.

Nombre d'entreprises

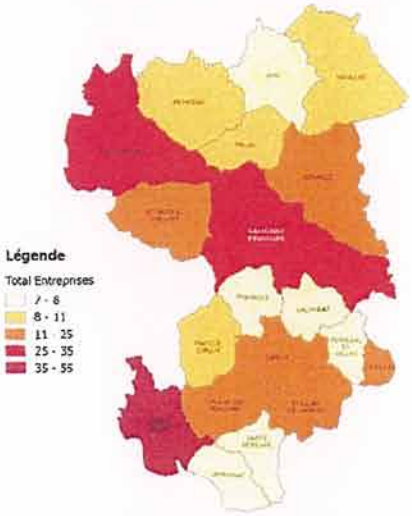

Artisanat par secteur d'activité

On observe une concentration du tissu artisanal le long des axes routiers majeurs, à savoir la D10 (Axe Sarlat/Brive) et la D704 (Axe Sarlat/Montignac). Proximité de Sarlat (Carsac-Aillac) et de Souillac à l'Est, ce qui permet une bonne rapidité de déplacement et une meilleure mobilité.

Alimentation

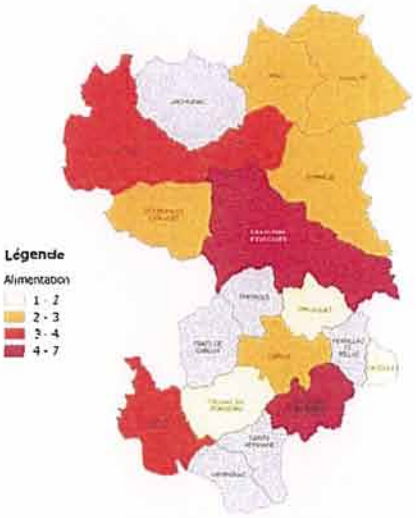

Bâtiment

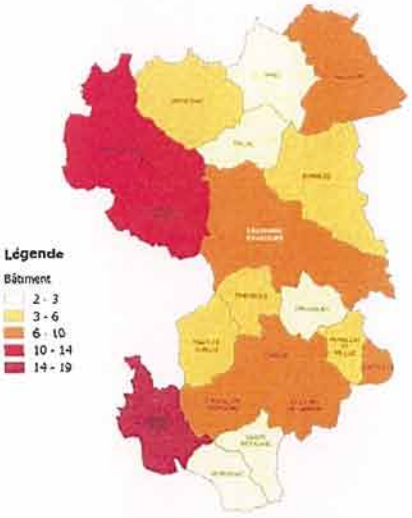

Production

Services

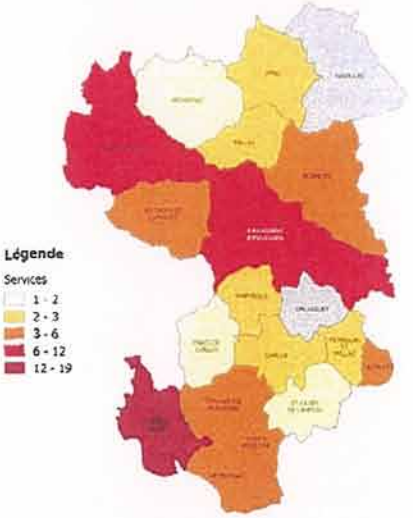

Salariés et apprentis

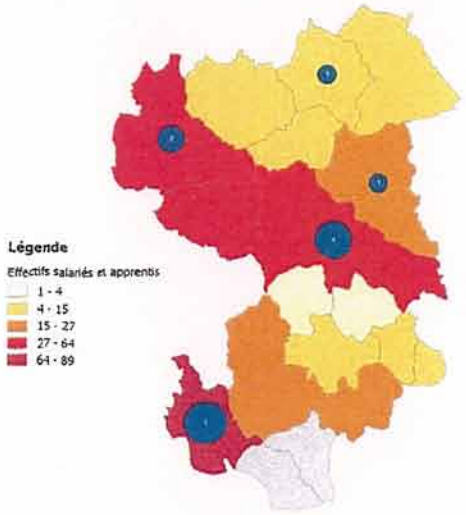

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 2 ; Bâtiment : 1,5 ; Production : 2 ; Services : 1

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

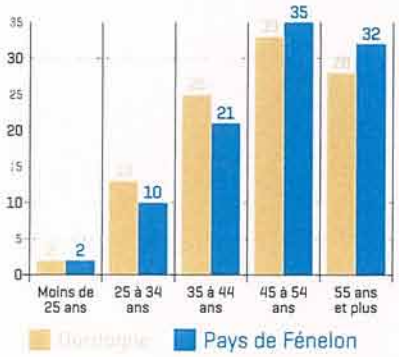

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 48 ans.

Ce chiffre s'explique par le fait que l'artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

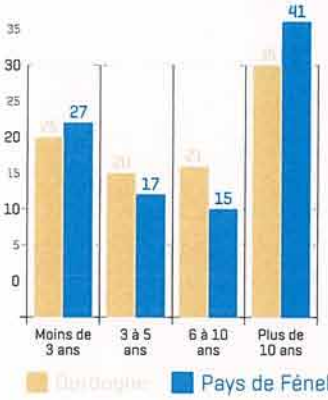

L'ancienneté moyenne des entreprises sur le territoire est de 10 ans.

Les entreprises ont un sentiment d'appartenance au territoire, ce qui est propice à leur développement et à leur pérennité.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Accessibilité - positionnement (proche de Sarlat et Souillac ; 15min de l'échangeur autoroutier)
> Tissu artisanal dense et équilibré
> Territoire propice au développement et à la pérennité des entreprises artisanales
> Equipements et services de proximité

Faiblesses

> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problématique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi.
> Solde naturel négatif
> Vieillissement de la population

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Maintenir un maillage territorial équilibré des pôles de proximité
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements de services
> Accompagner le développement économique au travers du soutien de l'emploi, de la création d'entreprises, de la filière formation

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes
Pays de Lanouaille

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Pays de Lanouaille

Créée le 1er janvier 2017 ... **28** communes ... Superficie **533,54 km²** ... Population **13 970** hab. ... Densité **26** hab/km²

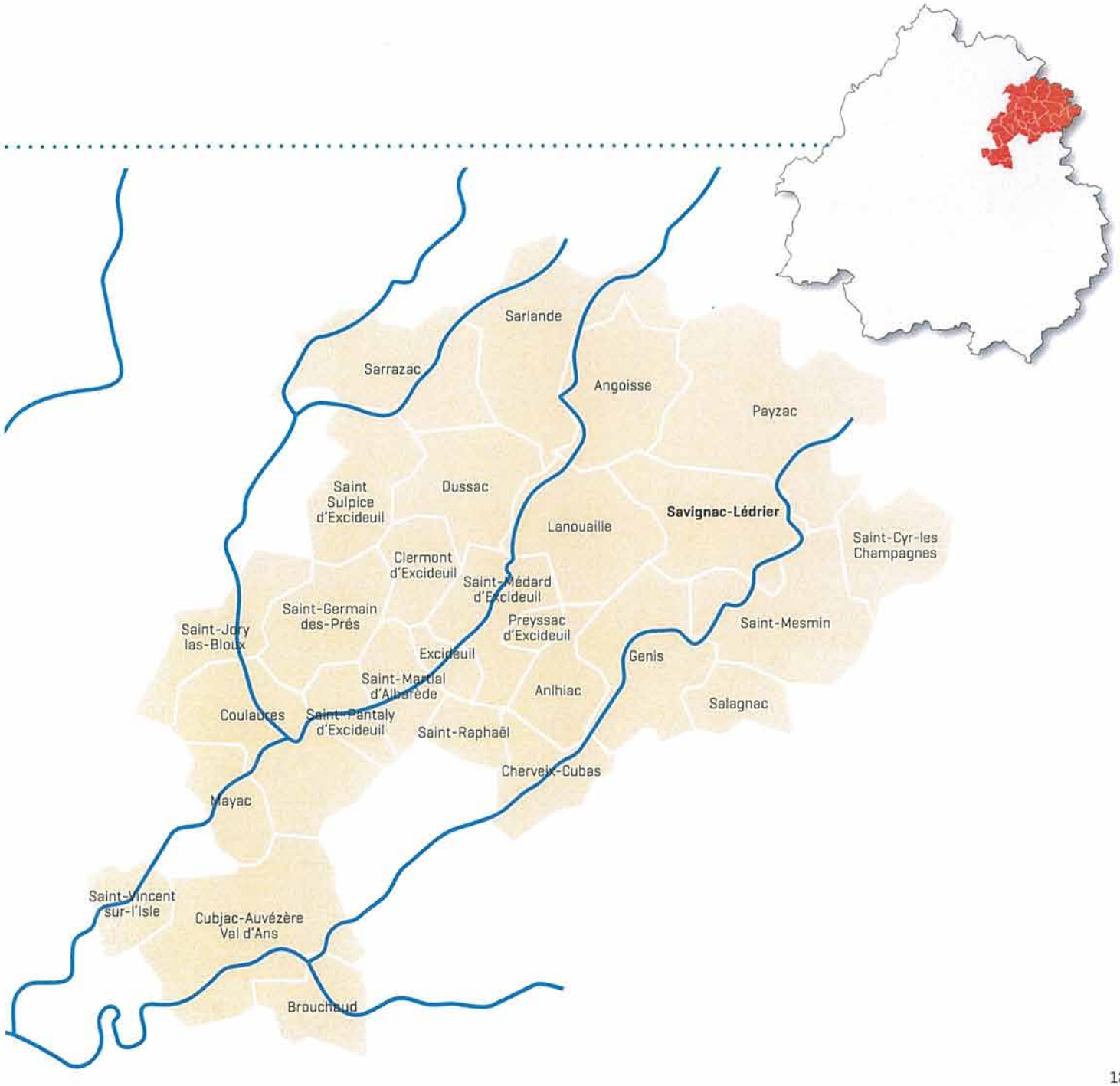

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Bruno **LAMONERIE**

Élus référent Économie
Corinne **DUCROCQ**

Techniciens Économie
Vincent **LETICHE**

Un bureau composé du **Président** et de **10 vice-présidents :**

- Développement économique et jeunesse
- Aménagement de l'espace
- Action sociale
- Rivière
- Tourisme
- Administration générale et communication
- Culture
- Urbanisme
- Environnement
- Habitat

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Marie **BESSON**
05 53 35 87 31 - m.besson@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

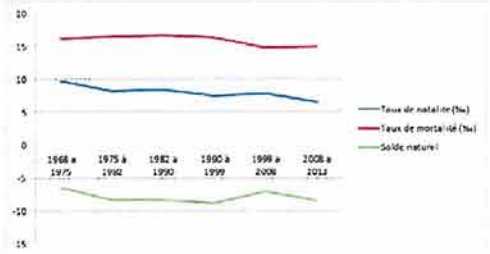

Pyramide des âges

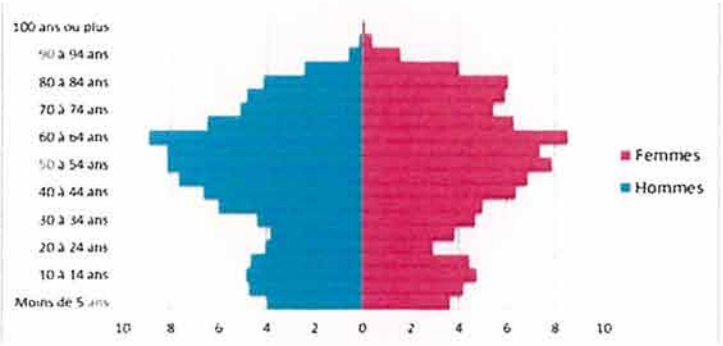

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse ; il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 18% de la population totale contre 26,5% de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie est en progrès, notamment chez les femmes qui représente 29% de la population contre 24% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages 2013	%	Population des ménages 2013
Ensemble	6 816	100,0	14 336
Ménages d'une personne	2 257	33,1	2 257
• *Hommes seuls*	*924*	*13,6*	*924*
• *Femmes seules*	*1 333*	*19,6*	*1 333*
Autres ménages sans famille	204	3,0	478
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4 354	63,9	11 600
• *couple sans enfants*	*2 386*	*35,0*	*4 905*
• *couple avec enfant(s)*	*1 522*	*22,3*	*5 584*
• *famille monoparentale*	*446*	*6,5*	*1 112*

	2013	%
Ensemble	9 930	100,0
Résidences principales	6 791	68,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 971	19,8
Logements vacants	1 167	11,8
Maisons	9 186	92,5
Appartements	622	6,3

578 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 38,7% pour 1000 habitants (au-dessous de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

320 services aux particuliers
64 commerces
23 services et équipements de l'enseignement
86 services et équipements de la santé
7 services de transport
65 équipements sportifs
13 équipements du tourisme.

Environ 1/3 des habitants de la CCPDF vit seul, 1/3 vit en couple sans enfants, 1/4 en couple avec enfants.

Économie & Emploi

	2013	%
Ensemble	809	100
Industrie	79	9,8
Construction	193	23,9
Commerce, transports, services divers	234	28,9
• *dont commerce et réparation automobile*	*161*	*19,9*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	142	17,6

ZAE du territoire

Cartographie : Direction de la Communication CD24

	Population	Actifs %	Actifs Nombre	Chômage %	Chômage Nombre	Emplois dans la zone
Ensemble	8 895	71,0	6 316	11,2	705	4 634
Hommes	4 555	72,9	3 321	10,5	348	73,4
Femmes	4 340	69,0	2 995	11,9	356	

73,4% des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

L'Artisanat représente 56,9 % du tissu économique local. Les entreprises sont souvent positionnées proches des axes routiers. Attraction du côté de St Yrieix et Limoges. En ce qui concerne la densité, le nombre d'entreprises artisanales a augmenté plus vite que la population notamment sur Angoisse (383 ets pour 10000 hab.) et Payzac (400 ets pour 10000 hab.), ce qui n'est pas le cas de Sarrazac (163 ets pour 10000 hab.) ou Génis (170 ets pour 10000 hab.).

Nombre d'entreprises

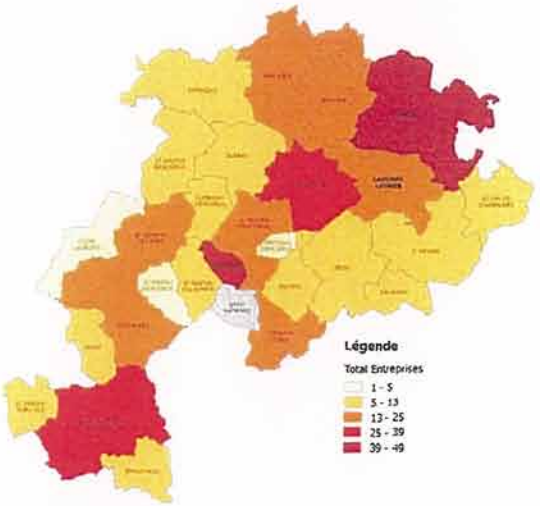

Artisanat par secteur d'activité

Les secteurs du bâtiment et des services sont prédominants sur le territoire, si l'on se réfère au nombre d'entreprises. Cela se justifie par la grande présence de production agricole sur le territoire qui nécessite la réparation des machines, notamment dans la production de pommes. En ce qui concerne le bâtiment, on peut noter, par exemple, l'installation de nombreux couvreurs sur le territoire ces dernières années. Ceci est dû notamment à l'épisode de grêle et à une forte présence de résidences principales ou secondaires à réhabiliter.

Alimentation

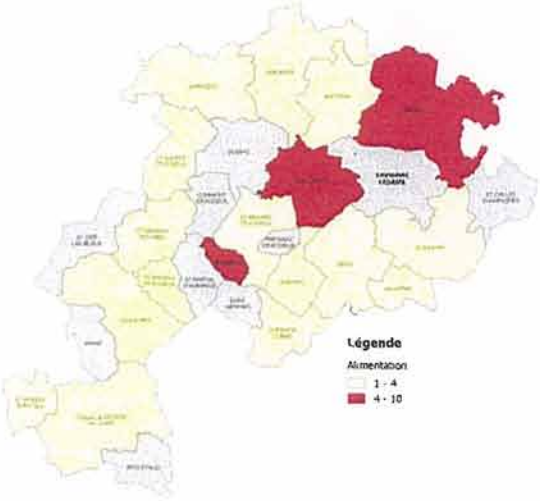

Bâtiment

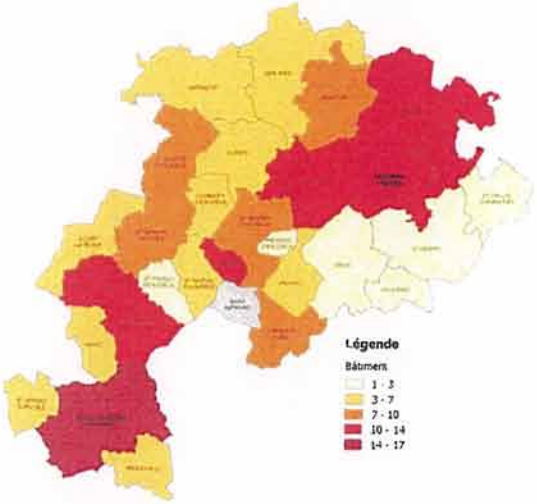

Production

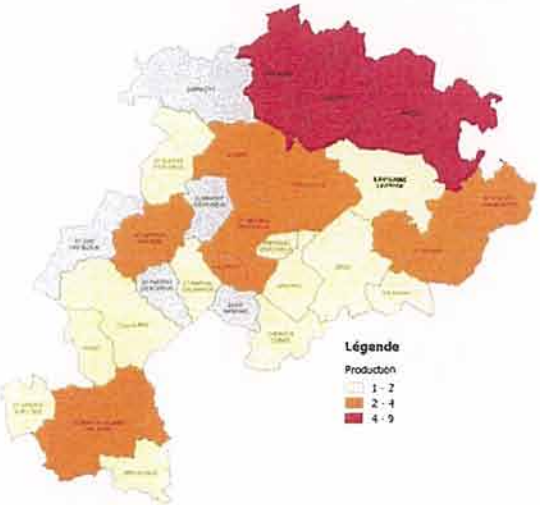

Services

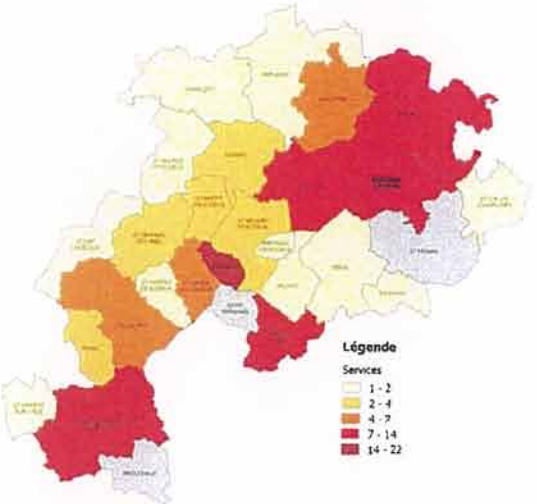

Salariés et apprentis

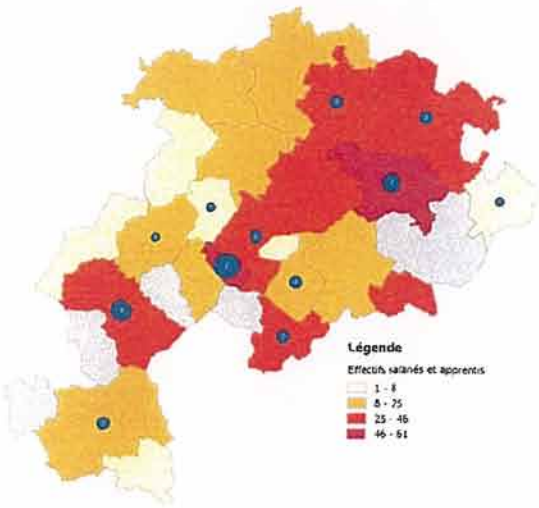

L'effectif des apprentis suit l'effecti f de s salariés. Les apprentis qui sont formés dans les CFA de Dordogne sont ceux qui reprendront pour partie les entreprises demain et contribueront au maintien du tissu économique local.

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

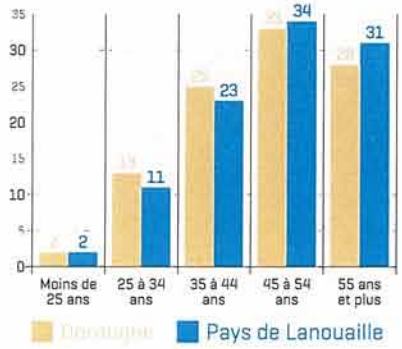

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 48 ans.

Ce chiffre s'explique par le fait que l'artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

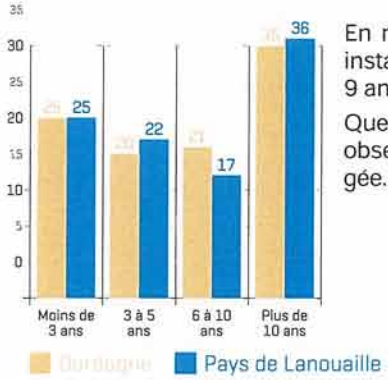

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 9 ans.

Quelque soit l'échelle territoriale observée, la variation est inchangée.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Proximité de Brive et Limoges
> Solde naturel en hausse
> Patrimoine naturel : le tourisme vert : Route du foie gras, la noix, la pomme...
> Savoir-faire locaux

Faiblesses

> Population vieillissante
> Solde naturel négatif
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problé-matique de transmission et de transmissibili-té de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi.
> Equipements et services de proximité
> Couverture numérique

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Maintenir un maillage territorial équilibré des pôles de proximité
> Accompagner le développement économique au travers du soutien de l'emploi, de la création d'entreprises, de la filière formation
> Anticiper la transmission d'entreprises.

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes
Pays de Saint-Aulaye

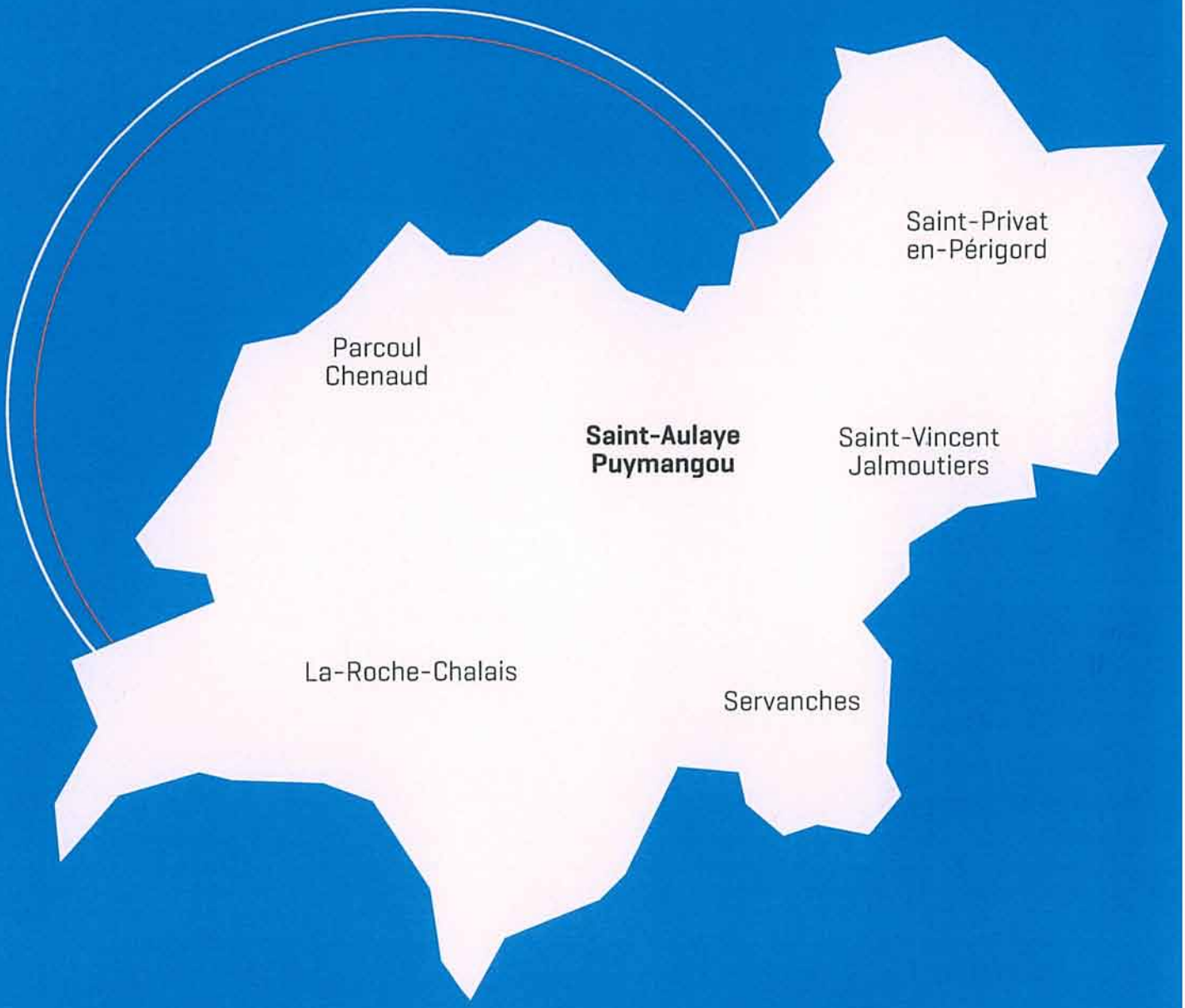

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Aquitaine
Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye

Créée le **8 juillet 1999** ... **6** communes ... Superficie **242,96 km²** ... Population **6 822** hab. ... Densité **28** hab/km²

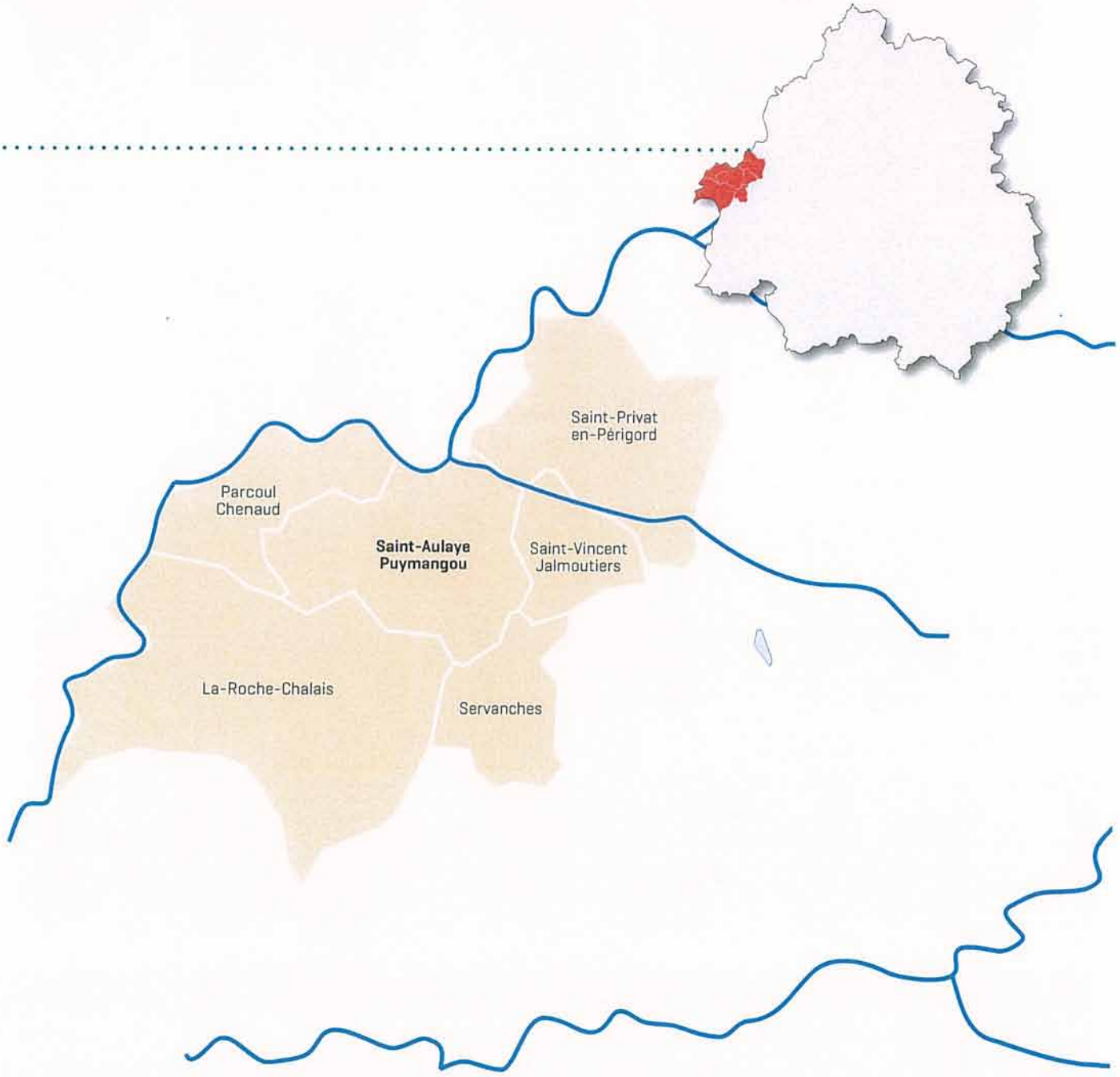

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Jacques **DELAVIE**

Élu référent Économie
Jean-Jacques **GENDREAU**

Technicien Économie
Laurence **GODET**
Directrice Générale des Services de la communauté de communes du Pays de Saint Aulaye.

Un bureau composé du **Président** et de **3 vice-présidents :**

- Affaires scolaires et de la jeunesse
- Aménagement du territoire, tourisme et développement économique et durable
- Affaires sociales, santé et solidarité

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Bertrand **DENIS-PALEM**
06 37 81 83 67 - b.denis-palem@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

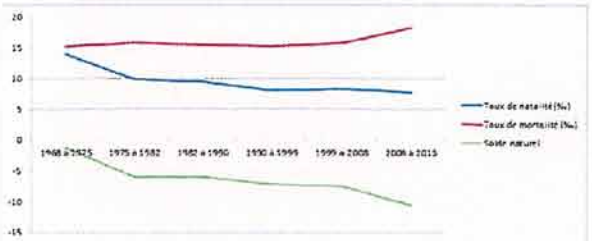

Pyramide des âges

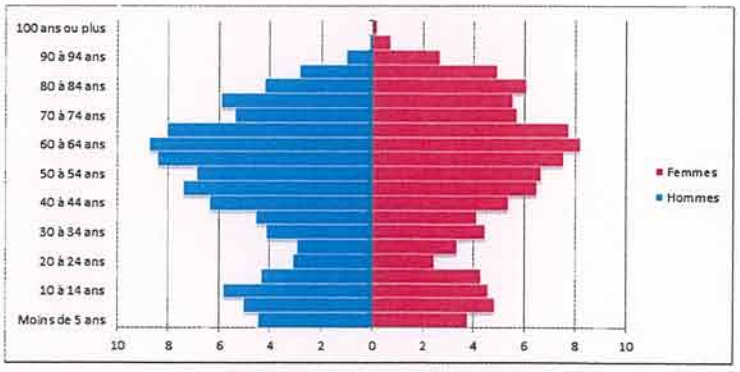

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 19 % de la population totale contre 23 % de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie est en progrès, notamment chez les femmes qui représente 26 % de la population contre 20 % chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	1 911	100	14 336
Couples avec enfant(s)	607	31,8	2 257
Familles monoparentales	*253*	*13,2*	*924*
hommes seuls avec enfant(s)	*54*	*2,8*	*1 333*
femmes seules avec enfant(s)	*199*	*10,4*	*1 333*
Couples sans enfant	1 051	55	11 600

	2013	%
Ensemble	4 030	100
Résidences principales	2 995	74,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	582	14,4
Logements vacants	453	11,3
Maisons	3 783	93,9
Appartements	223	5,5

283 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 42,3% pour 1000 habitants (au-dessus de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

151 services aux particuliers
32 commerces
8 services et équipements de l'enseignement
46 services et équipements de la santé
5 services de transport
34 équipements sportifs
7 équipements du tourisme.

Environ 1/3 des habitants de la CCPDF vit seul, 1/3 vit en couple sans enfants, 1/5 en couple avec enfants.

Économie Emploi

	2013	%
Ensemble	369	100
Industrie	36	9,8
Construction	78	21,1
Commerce, transports, services divers	220	59,6
• dont commerce et réparation automobile	*69*	*18,7*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	35	9,5

ZAE du territoire

Cartographie : Direction de la Communication CD24

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	3 677	68,8	2 529	16,1	407	2 327
Hommes	1 808	71,6	1 295	13,6	176	92,0
Femmes	1 870	66,0	1 235	18,7	231	

92,0% des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

L'Artisanat représente 47,2 % du tissu économique local, soit, pratiquement 1 entreprise sur 2 est artisanale sur la Communauté de communes du Pays de St Aulaye.

La répartition des entreprises sur le territoire se fait en fonction des infrastructures routières, notamment l'axe Ribérac/Libourne. Ainsi, la Roche Chalais et St Aulaye échangent avec Libourne, Coutras, et la Gironde en général.

Nombre d'entreprises

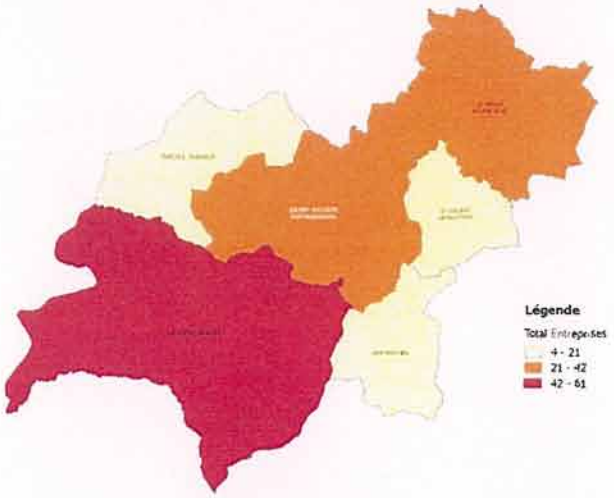

Artisanat par secteur d'activité

La Roche Chalais détient moins de commerces alimentaires que St Aulaye car l'évasion commerciale se fait essentiellement en direction de Coutras. En outre, ces deux communes centralisent les services de proximité, ce qui permet aux entreprises de s'y installer. Cela explique une densité plus forte d'entreprises artisanales, tous secteurs confondus, dans ces communes.

Alimentation

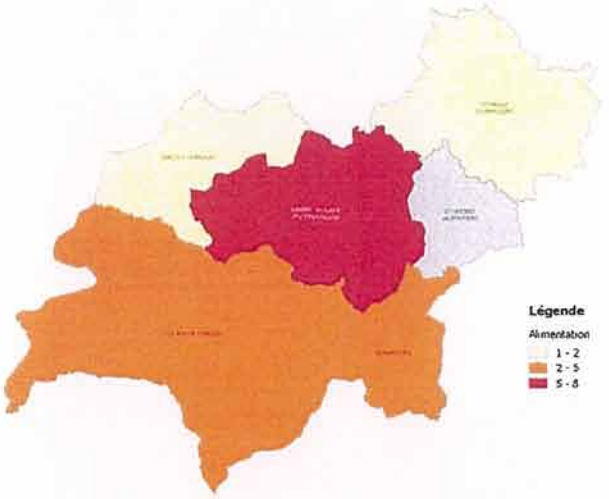

Bâtiment

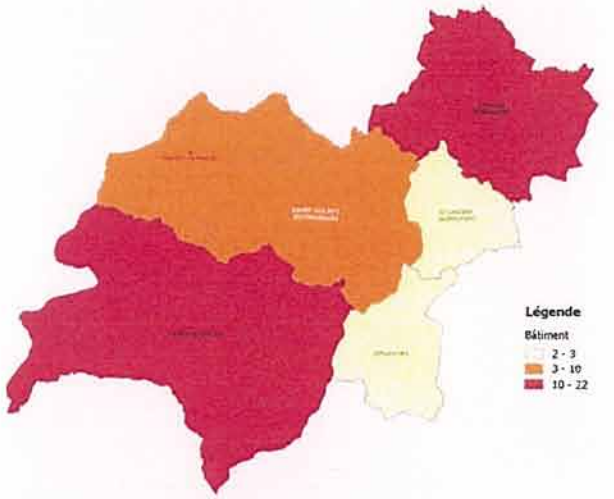

Production

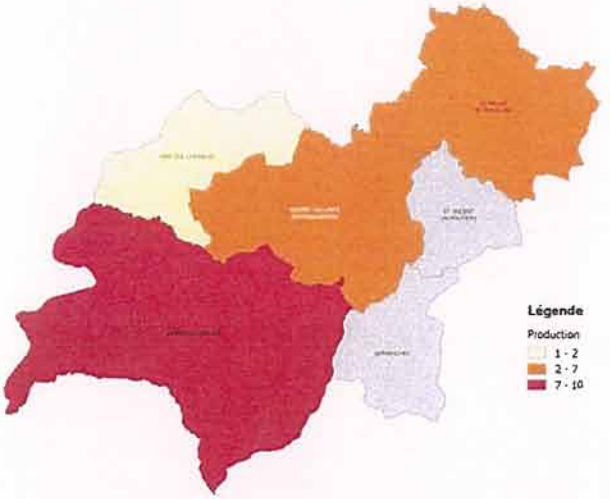

Services

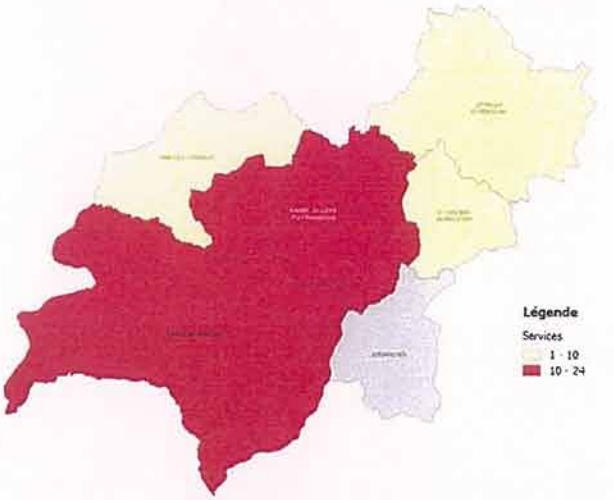

Salariés et apprentis

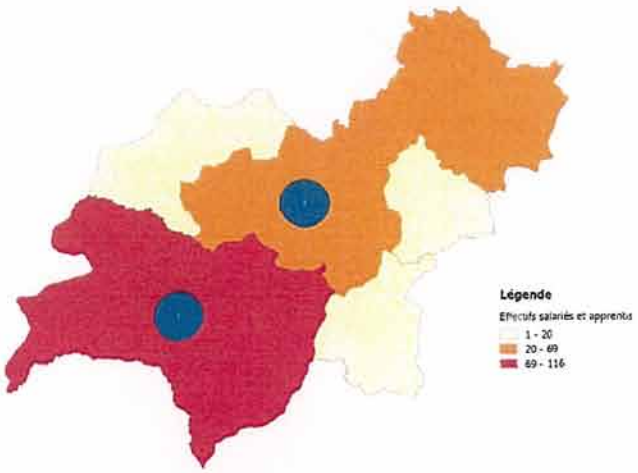

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 1 ; Bâtiment : 1,8 ; Production : 1,5 ; Services : 1,6

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

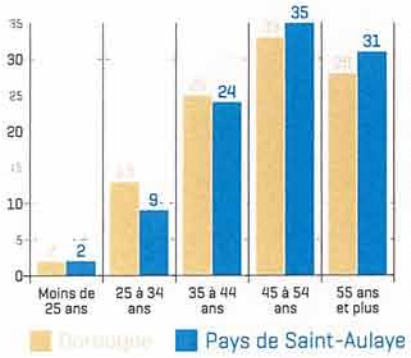

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 49 ans, soit 2 ans au-dessus de la moyenne départementale (47 ans).

Ce chiffre s'explique par le fait que l'Artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

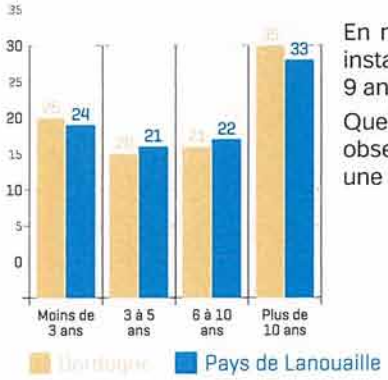

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 9 ans.

Quelque soit l'échelle territoriale observée, nous pouvons étudier une variation similaire.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Attractivité de la clientèle grâce à des événements culturels récurrents
> Nombreux services de proximité permettant le dynamisme de la communauté de communes (maison médicale, gendarmerie, EPAD... et dynamisme commercial)

Faiblesses

> Perte récurrente de population sur certains cantons
> Solde naturel négatif
> Vieillissement de la population
> Activité concentrée essentiellement à l'Ouest du territoire car attirée par la Gironde.

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Maintenir un maillage territorial équilibré des pôles de proximité
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements de services
> Accompagner le développement économique au travers du soutien de l'emploi, de la création d'entreprises, de la filière formation

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes **du Pays Ribéracois**

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes du Pays Ribéracois

Créée le 1er janvier 2014 ... **44** communes ... Superficie **683,67 km²** ... Population **19 827** hab. ... Densité **29** hab/km²

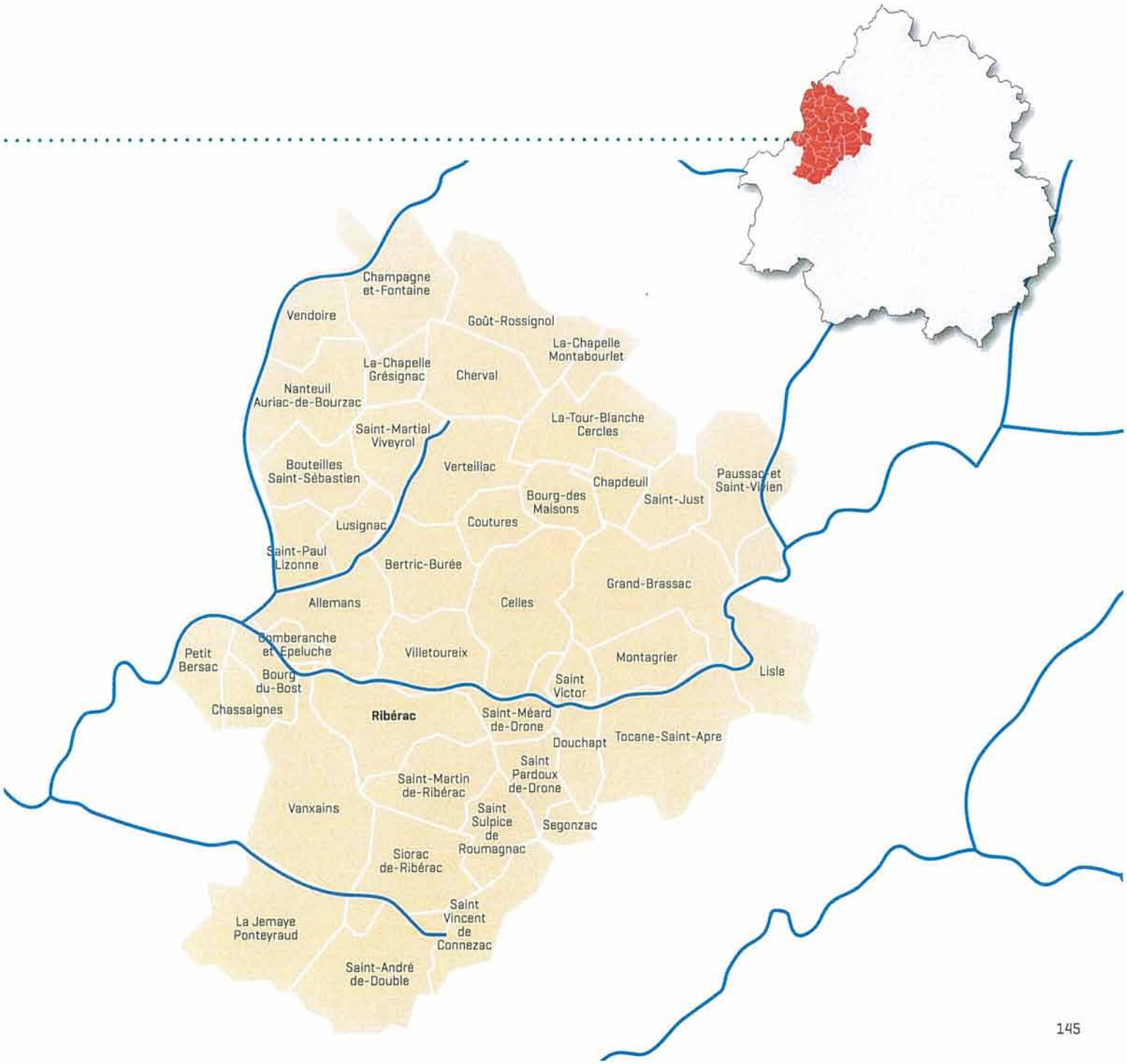

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Didier **BAZINET**

Élu référent Économie
Patrice **FAVARD**

Technicien Économie
Yoann **COUVANT**

Un bureau composé du **Président** et de **15 vice-présidents :**

- Administration générale/ Ressources Humaines
- Développement économique
- Affaires extra et péri scolaires
- Bâtiments / Patrimoine /SPANC
- Affaires sociales
- Communication
- Développement Culturel
- Voirie
- Développement touristique
- Environnement / Développement durable
- Sports et loisirs
- Affaires financières / Prospectives budgétaires
- Politiques publiques contractuelles
- Aménagement de l'espace/ Urbanisme
- Affaires scolaires

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Bertrand **DENIS-PALEM**
06 37 81 83 67 - b.denis-palem@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

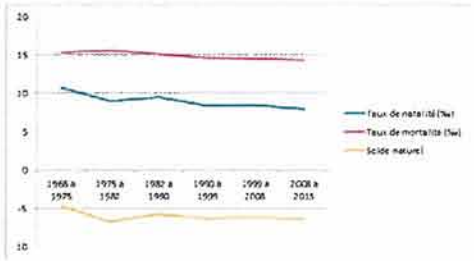

Pyramide des âges

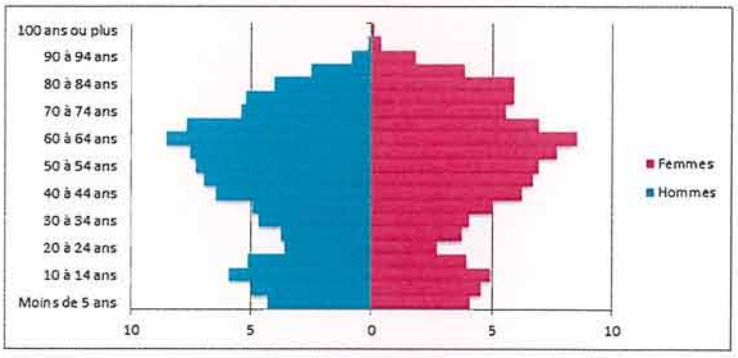

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 22 % de la population totale contre 28,5 % de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie est en progrès, notamment chez les femmes qui représente 31 % de la population contre 26 % chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	5 961	100	11 639
Couples avec enfant(s)	2 036	34,2	1 407
Familles monoparentales	*650*	*10,9*	*622*
hommes seuls avec enfant(s)	*129*	*2,2*	*785*
femmes seules avec enfant(s)	*521*	*8,7*	*785*

	2013	%
Ensemble	12 989	100
Résidences principales	9 063	69,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 576	19,8
Logements vacants	1 350	10,4
Maisons	11 974	92,2
Appartements	879	6,8

Peu d'appartements (7%).
1/5 des logements sont secondaires.

872 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 44% pour 1000 habitants (au-dessus de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

477 services aux particuliers
102 commerces
39 services et équipements de l'enseignement
130 services et équipements de la santé
5 services de transport
104 équipements sportifs
15 équipements du tourisme.

Plus de la moitié d'1/3 des habitants de la CCPR vit en couple sans enfants, plus d'1/3 en couple avec enfants.

Économie & Emploi

	2013	%
Ensemble	1 180	100
Industrie	101	8,6
Construction	228	19,3
Commerce, transports, services divers	725	61,4
• *dont commerce et réparation automobile*	*236*	*20*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	126	10,7

ZAE du territoire

Cartographie : Direction de la Communication CCPR

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	11 362	71,0	8 070	12,9	1 041	5 893
Hommes	5 696	74,2	4 224	11,6	490	73,0
Femmes	5 666	67,9	3 847	14,3	551	

73,0% des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

L'Artisanat représente 49,1 % du tissu économique local, soit, pratiquement 1 entreprise sur 2 est artisanale. Elles sont positionnées dans la couronne de Ribérac, à Villetoureix et à Tocane St Apre, ainsi que le long de l'axe Périgueux-Ribérac, qui permet des échange avec Périgueux.

La CC du Pays Ribéracois est autonome car elle recense de nombreuses grandes et moyennes surfaces.

Nombre d'entreprises

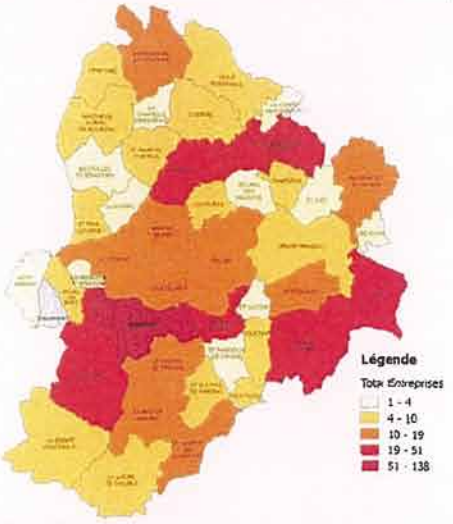

Artisanat par secteur d'activité

Ribérac est le pôle d'attractivité de la CC. La commune concentre de nombreux équipements et services permettant aux entreprises de s'y installer. En ce qui concerne la ventilation des entreprises artisanales dans le reste de la CC, on retrouve une forte concentration d'entreprises des secteurs du bâtiment et de la production dans la ZAE de Villetoureix. Et c'est à Paussac et St Vivien que l'on retrouve l'essentiel des entreprises de production avec les carrières et l'extraction de la pierre. Celles-ci travaillent localement.

Alimentation

Bâtiment

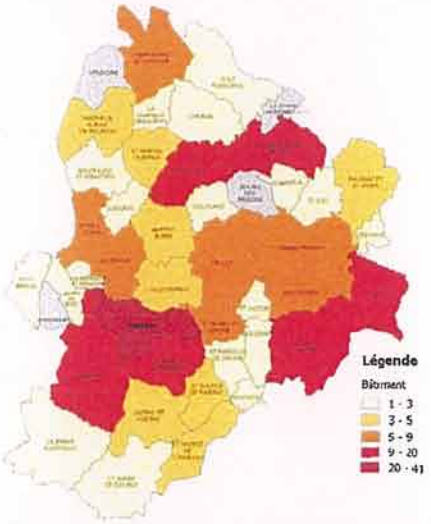

Production

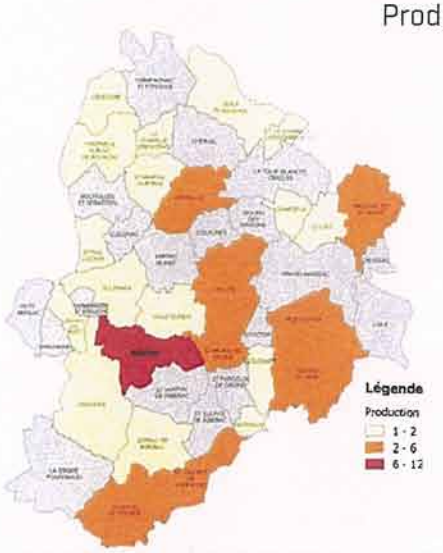

Services

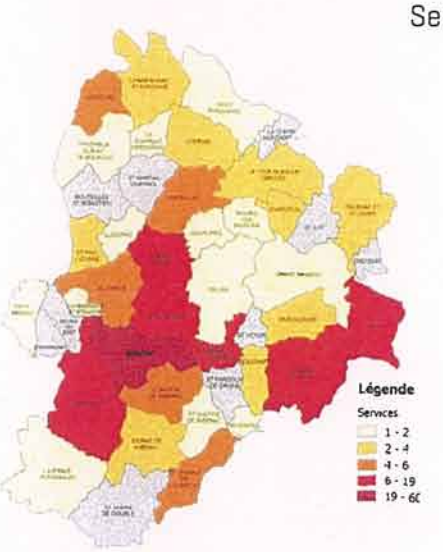

Salariés et apprentis

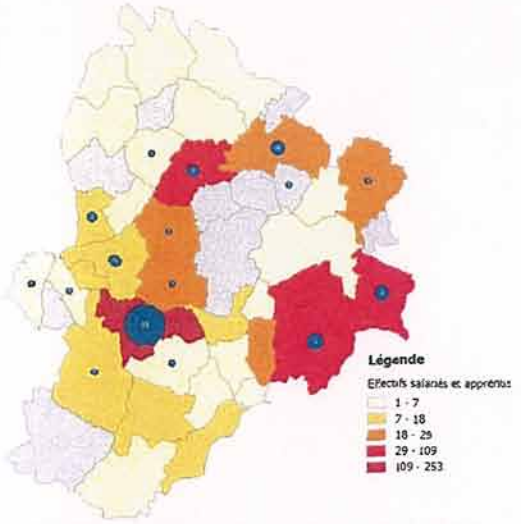

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 1,6 ; Bâtiment : 1,7 ; Production : 1,2 ; Services : 1

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

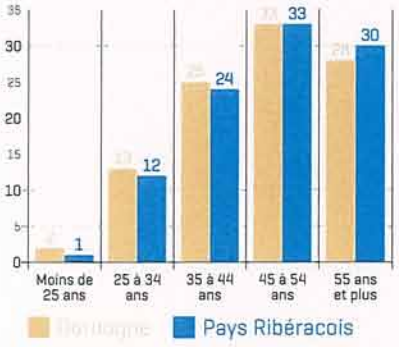

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 47 ans.

Ce chiffre s'explique par le fait que l'Artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

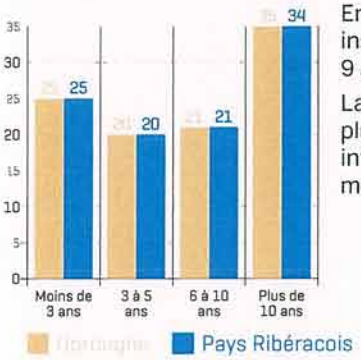

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 9 ans.

La moyenne des entreprises de plus de 10 ans est légèrement inférieure à la moyenne départementale (-1 point).

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Tissu artisanal dense et équilibre
> Equipements et services de proximité
> Nombreuses ZAE
> Nombreuses grandes et moyennes surfaces
> Savoir-faire local : extraction de pierres

Faiblesses

> Population vieillissante
> Solde naturel négatif
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problématique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Maintenir un maillage territorial équilibré des pôles de proximité
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements de services
> Favoriser et faciliter l'initiative économique, la création d'entreprises
> Conforter le tissu artisanal comme levier de développement de l'emploi
> Anticiper la transmission d'entreprises

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes
Périgord Nontronnais

Dordogne PÉRIGORD LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Périgord Nontronnais

PERIGORD NONTRONNAIS
communauté de communes

Créée le 1er janvier 2017 ... **28** communes ... Superficie **565,61 km²** ... Population **15 976** hab. ... Densité **28** hab/km²

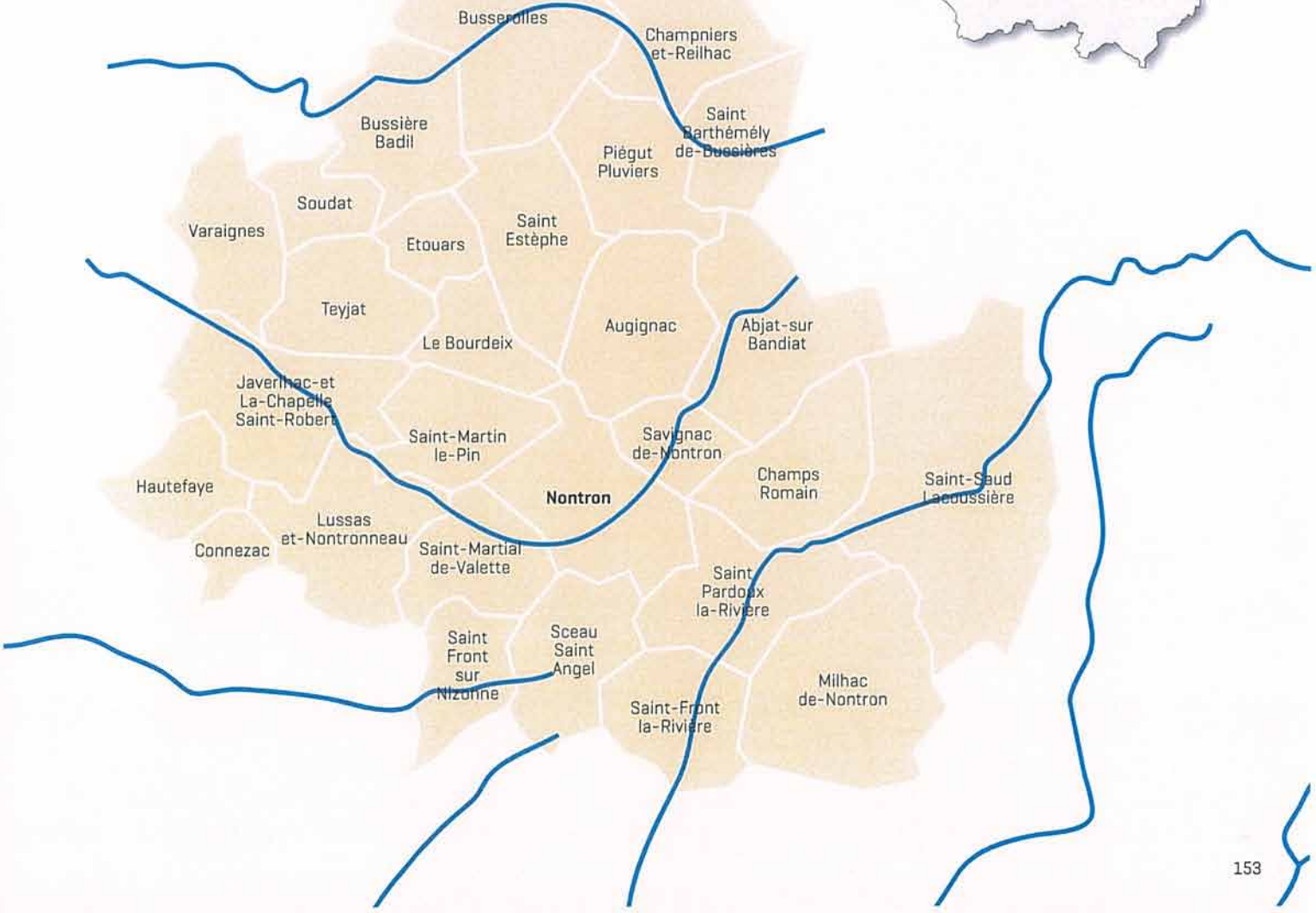

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Marcel **RESTOIN**

Élu référent Économie
Pascal **MECHINEAU**

Technicien Économie
Delphine **BERNARD**

Un bureau composé du **Président** et de **8 vice-présidents.**
11 commissions :

- Finances et contrôle de gestion, suivi de projets
- Mise en place de la compétence eau et assainissement
- Ressources humaines, schéma de mutualisation
- Communication, culture, évènementiel, relations avec le Département et la Région, éducation populaire
- Développement économique, économie sociale, emploi
- Développement touristique, développement durable, transition énergétique
- Logement, habitat, OPAH, aménagement de l'espace
- Action Sociale
- Relations avec les communes, pistes forestières, véloroute-voie verte, PDIPR, cadre de vie
- Crèches, RAM, ALSH, TAP, périscolaire
- Equipements sportifs communautaires

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Bertrand **DENIS-PALEM**
06 37 81 83 67 - b.denis-palem@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

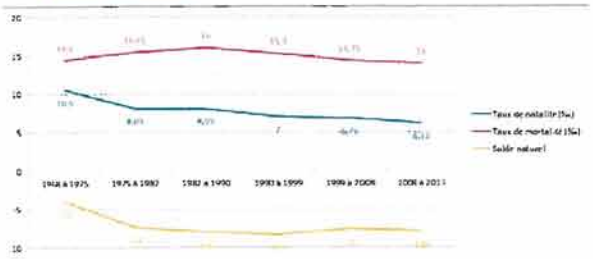

Pyramide des âges

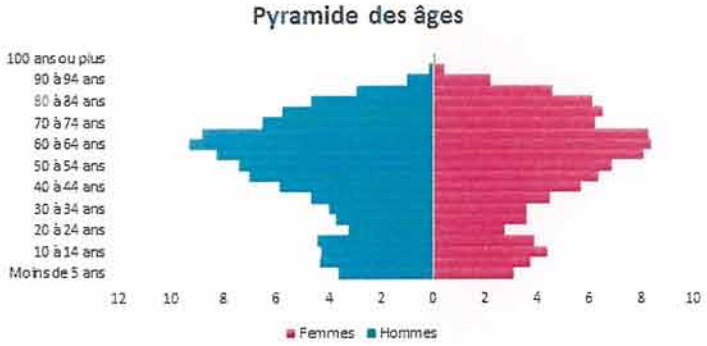

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 16% de la population totale contre 32% de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie est en progrès, notamment chez les femmes qui représente 34% de la population contre 29% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	4 893	100,0	14 336
Couples avec enfant(s)	1426	29,1	2 257
Familles monoparentales	*502*	*10,3*	*924*
hommes seuls avec enfant(s)	*102*	*2,1*	*1 333*
femmes seules avec enfant(s)	*399*	*8,2*	*1 333*

	2013	%
Ensemble	11 261	100,0
Résidences principales	7 705	68,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 347	20,8
Logements vacants	1 207	10,7
Maisons	10 226	90,8
Appartements	947	8,4

484 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 45,8% pour 1000 habitants (au-dessus de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

261 services aux particuliers
77 commerces
16 services et équipements de l'enseignement
74 services et équipements de la santé
2 services de transport
39 équipements sportifs
15 équipements du tourisme.

Plus d'1/3 des habitants de la CCPN vit seul, plus d'1/3 en couple sans enfants, 1/5 en couple avec enfants.

Économie & Emploi

	2013	%
Ensemble	1027	100,0
Industrie	123	12,0
Construction	231	22,5
Commerce, transports, services divers	596	58,0
• dont commerce et réparation automobile	*204*	*34,2*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	77	7,5

ZAE du territoire

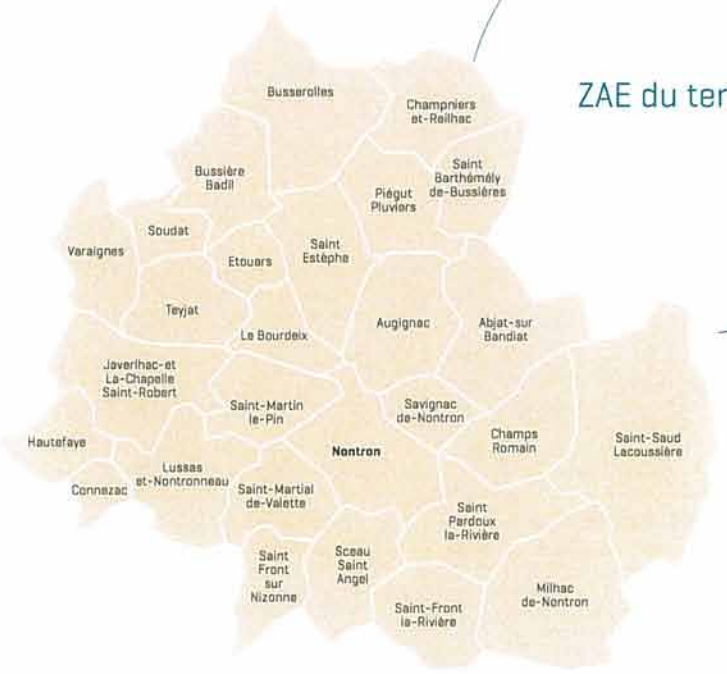

Cartographie : Direction de la Communication CDPN

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	8 807	72,0	6 340	12,1	764	5 416
Hommes	4 361	74,6	3 255	10,8	352	85,4
Femmes	4 445	69,4	3 085	13,4	412	

85,4% des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

La Communauté de communes du Périgord Vert Nontronnais est située au carrefour des axes vers Limoges, Périgueux et Angoulême.

Sur la Communauté de communes du Périgord Vert Nontronnais, nous observons 6 communes avec une grande densité artisanale. Si on compare cette communauté de communes aux autres du Périgord Vert, on remarque que les entreprises sont mieux réparties sur l'ensemble du territoire.

Nombre d'entreprises

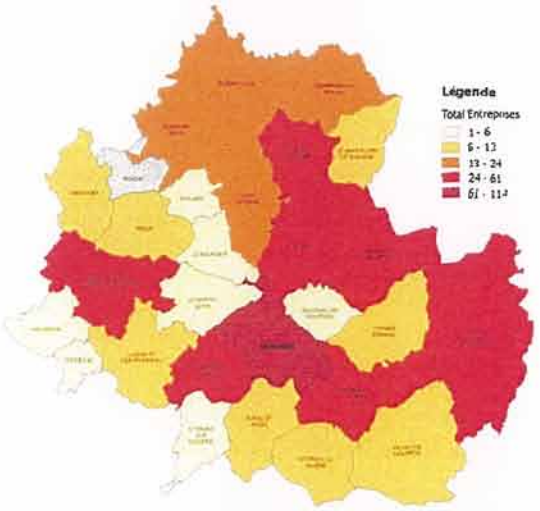

Artisanat par secteur d'activité

La communauté de communes possède un taux d'équipements de 45,8% pour 1000 habitants. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que Nontron est une sous-préfecture. La commune centralise donc l'essentiel des services de proximité. Le secteur de la production est surreprésenté sur le territoire (19,4% contre 14,4% pour le département) avec la présence de la filière cuir (luxe) et bois (scieries et menuiseries). On retrouve également de nombreux garages ; les principales marques sont représentées.

Alimentation

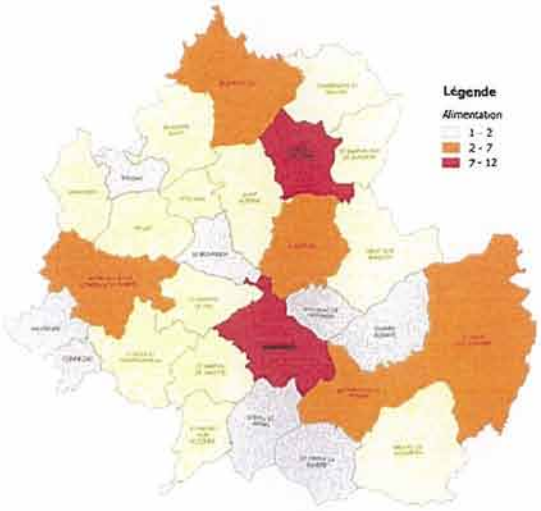

Bâtiment

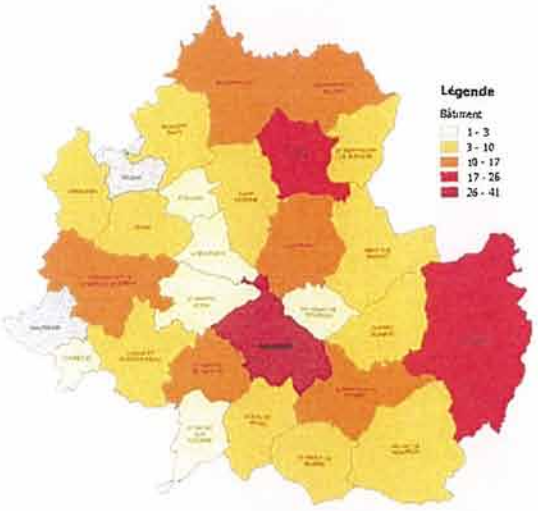

Production

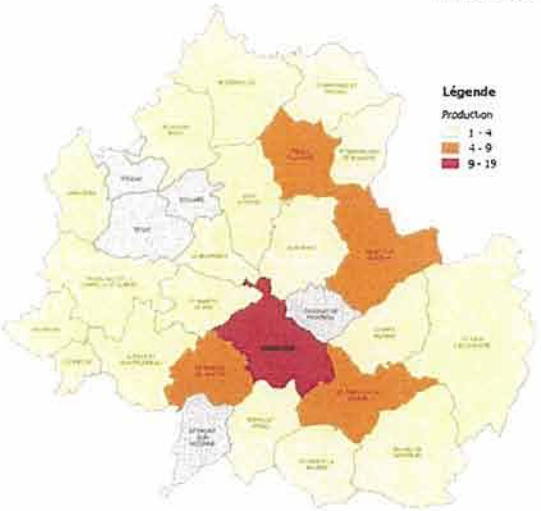

Services

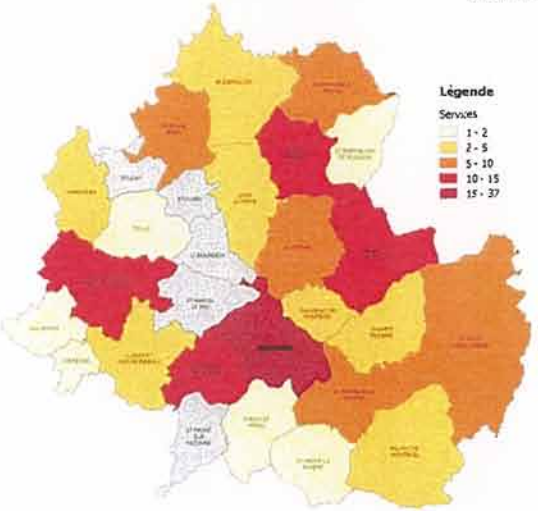

Salariés et apprentis

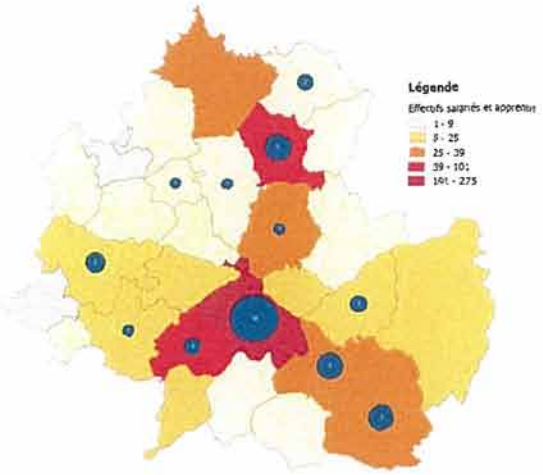

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 2,4 ; Bâtiment : 1,7 ; Production : 2,8 ; Services : 0,9

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

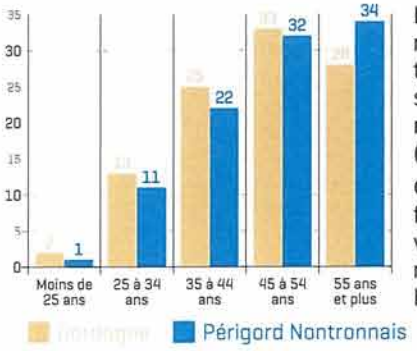

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 48 ans, soit 1 an au-dessus de la moyenne départementale (47 ans).

Ce chiffre s'explique par le fait que l'Artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

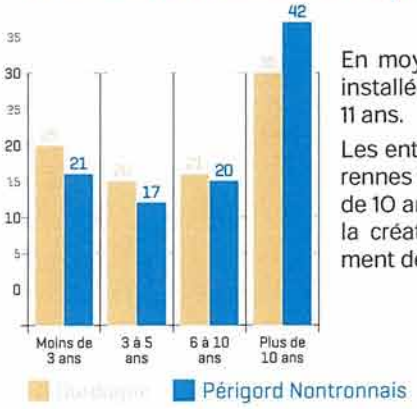

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 11 ans.

Les entreprises sont stables et pérennes sur la territoire (42% de plus de 10 ans et peu de décalage entre la création (21%) et le développement des entreprises (20%).)

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Carrefour des axes vers Périgueux, Angoulême et Limoges
> Tissu artisanal dense et équilibré
> Equipements et services de proximité
> Présence de la filière cuir (luxe) et bois (scieries et menuiseries)
> Nombreuses ZAE

Faiblesses

> Population vieillissante
> Solde naturel négatif et en baisse
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problématique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Maintenir un maillage territorial équilibré des pôles de proximité
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements de services
> Favoriser et faciliter l'initiative économique, la création d'entreprises
> Conforter le tissu artisanal comme levier de développement de l'emploi
> Anticiper la transmission d'entreprises

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes
Portes Sud Périgord

Dordogne PÉRIGORD LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Portes Sud Périgord

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD

Créée le 1er janvier 2014 ... **28** communes ... Superficie **569,5 km²** ... Population **8 783** hab. ... Densité **15** hab/km²

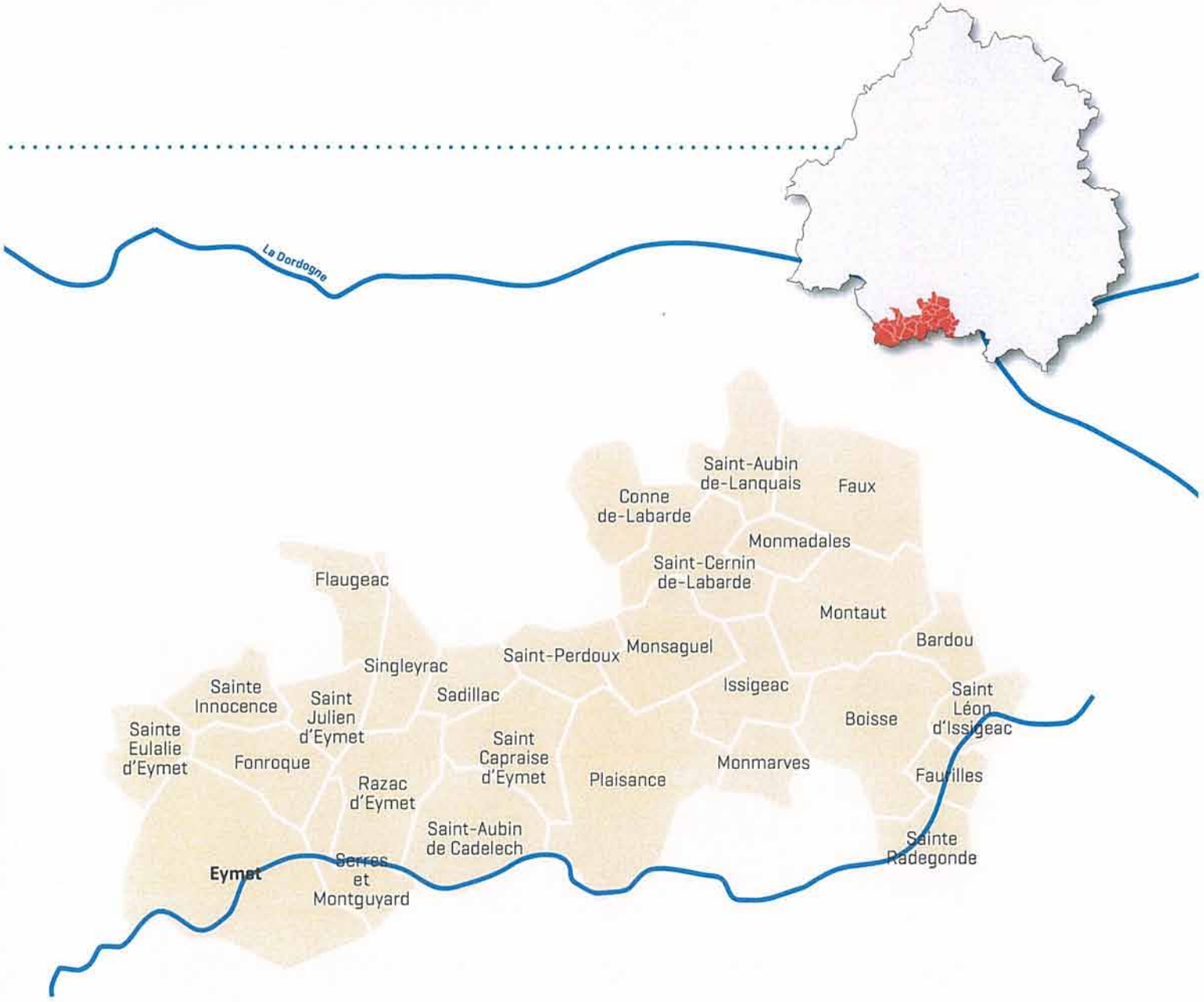

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Jérôme **BETAILLE**

Élu référent Économie
Hervé **DELAGE**

Technicien Économie
Marie **FOSSEZ**

Un bureau composé du **Président**
et de **6 vice-présidents :**

- Développement économique, agriculture, commerce, artisanat
- Finances, marchés publics, groupement de commandes
- Aménagement de l'espace, urbanisme, participation au SYCOTEB, élaboration de cartes communales, voirie, environnement, logement
- Enfance, jeunesse, sport, scolaire, périscolaire
- Tourisme, action culturelle, communication, biblio-thèque, PDIPR, associations culturelles, investissement, matériel d'animation
- Cadre de vie, ordures ménagères, lutte contre le frelon asiatique, assainissement non-collectif
- Action sociale

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Bertrand **LACOMBE**
06 70 70 25 08 - b.lacombe@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

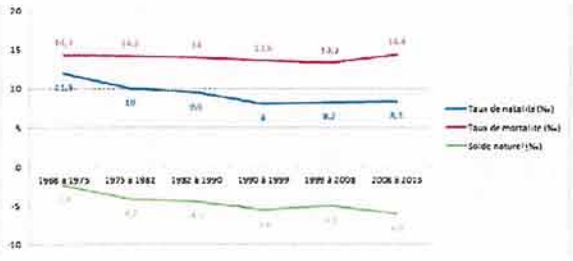

Pyramide des âges

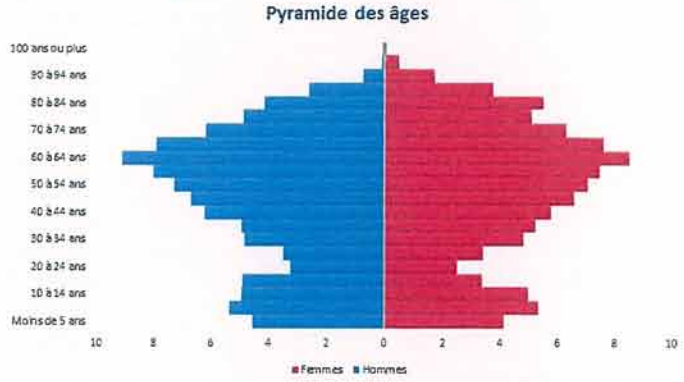

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans.Les moins de 20 ans représentent 21,5% de la population totale contre 29% de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie est en progrès, notamment chez les femmes qui représente 31% de la population contre 27% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	3 927	100	8 377
Ménages d'une personne	1 234	31,4	1 234
• *Hommes seuls*	*497*	*12,7*	*497*
• *Femmes seules*	*736*	*18,8*	*736*
Autres ménages sans famille	56	1,4	133
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 638	67,2	7 010
• *couple sans enfants*	*1 447*	*36,9*	*2 941*
• *couple avec enfant(s)*	*903*	*23*	*3 347*
• *famille monoparentale*	*287*	*7,3*	*722*

	2013	%
Ensemble	5 448	100
Résidences principales	3 933	72,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 003	18,4
Logements vacants	512	9,4
Maisons	5 044	92,6
Appartements	382	7

384 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 45% pour 1000 habitants (au-dessus de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

234 services aux particuliers
48 commerces
11 services et équipements de l'enseignement
47 services et équipements de la santé
4 services de transport
33 équipements sportifs
7 équipements du tourisme.

1/3 des habitants de la CCPSP vit en couple sans enfants et plus de la moitié en couple avec enfants.

Économie & Emploi

ZAE du territoire

	2013	%
Ensemble	634	100
Industrie	63	9,9
Construction	118	18,6
Commerce, transports, services divers	397	62,6
• *dont commerce et réparation automobile*	*137*	*21,6*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	56	8,8

Cartographie : Direction de la Communication CDPH

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	4868	72,6	3536	12,6	445	2 142
Hommes	2430	75,7	1840	10,2	188	60,6
Femmes	2438	69,6	1696	15,2	258	

60,6% des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

Ce territoire est traversé d'une part par la route départementale 933 reliant Bergerac à Marmande et d'autre part par la route nationale 21 reliant Bergerac à Agen. Les villages d'Issigeac et d'Eymet sont situés à environ 30 minutes de Bergerac. Cette situation leur permet d'être moins sous influence que d'autres communes et ainsi jouer un rôle de pôles d'équilibre en concentrant une offre commerciale et de services adaptée.

Nombre d'entreprises

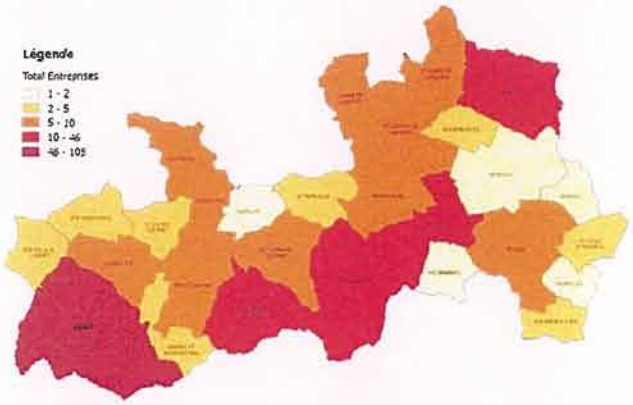

Artisanat par secteur d'activité

On observe que la densité artisanale sur ce territoire est plus importante sur les communes d'Issigeac et d'Eymet. L'occupation du reste de l'espace est à l'ouest plutôt représenté par la viticulture et à l'est plutôt par l'agriculture traditionnelle, notamment avec l'élevage, la culture des vergers et des céréales.

Alimentation

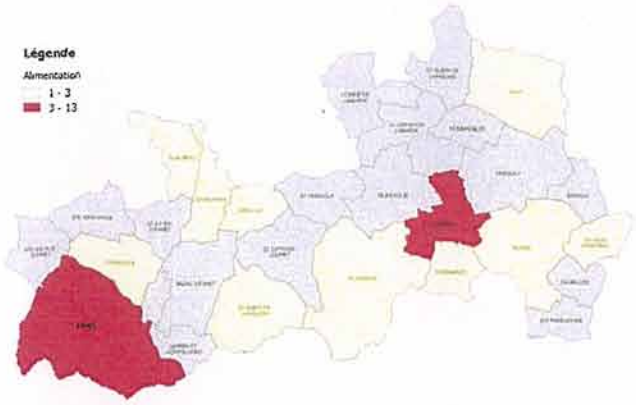

Bâtiment

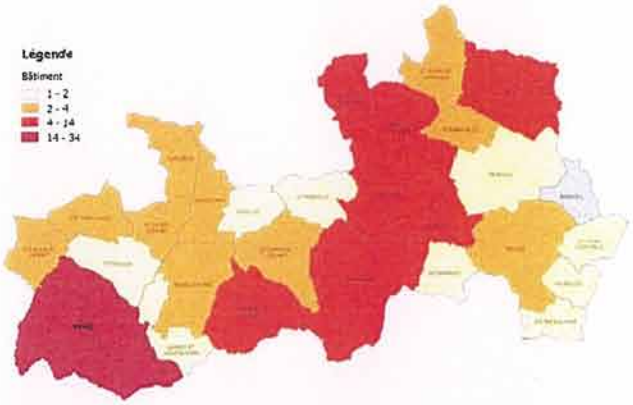

Production

Services

Salariés et apprentis

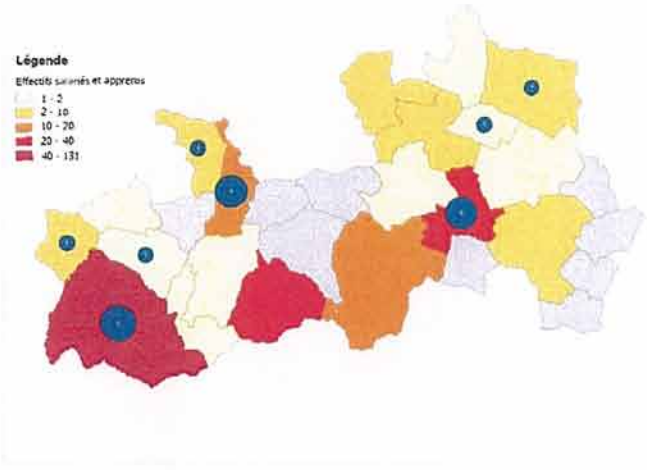

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 2,2 ; Bâtiment : 0,8 ; Production : 0,7 ; Services : 0,8

Évolution du solde immatriculations/radiations

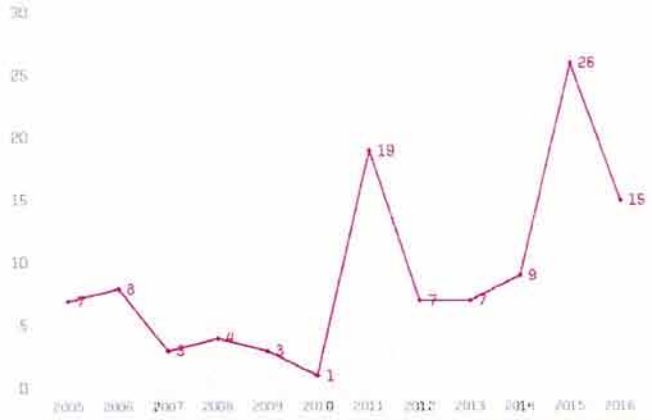

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

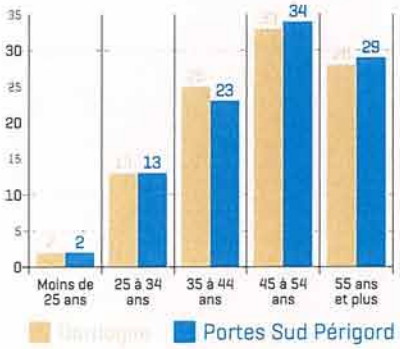

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 48 ans, soit 1 an au-dessus de la moyenne départementale (47 ans).

Ce chiffre s'explique par le fait que l'Artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

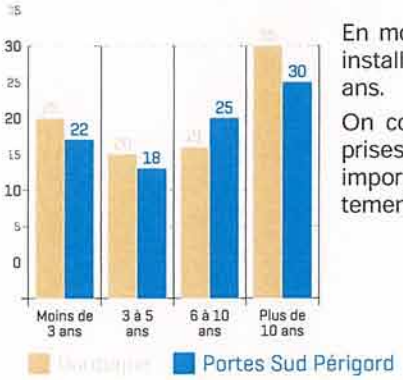

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 9 ans.

On constate que la part d'entreprises de plus de 10 ans est moins importante que la moyenne départementale.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Issigeac et Eymet ont une situation de pôles d'équilibre
> Solde des immatriculations/radiations positif et en progrès
> Equipements et services à la population

Faiblesses

> Solde naturel négatif
> Vieillissement de la population
> Part des entreprises de plus de 10 ans moins importante que la moyenne départementale

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Maintenir un maillage territorial équilibré des pôles de proximité
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements de services
> Accompagner le développement économique au travers du soutien de l'emploi, de la création d'entreprises, de la filière formation
> Anticiper la transmission d'entreprises

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes
Sarlat Périgord Noir

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Aquitaine
Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Sarlat Périgord Noir

Communauté de communes
SARLAT PÉRIGORD NOIR

Créée le **31 décembre 2010** ... **13** communes ... Superficie **228,4 km²** ... Population **17 060** hab. ... Densité **75** hab/km²

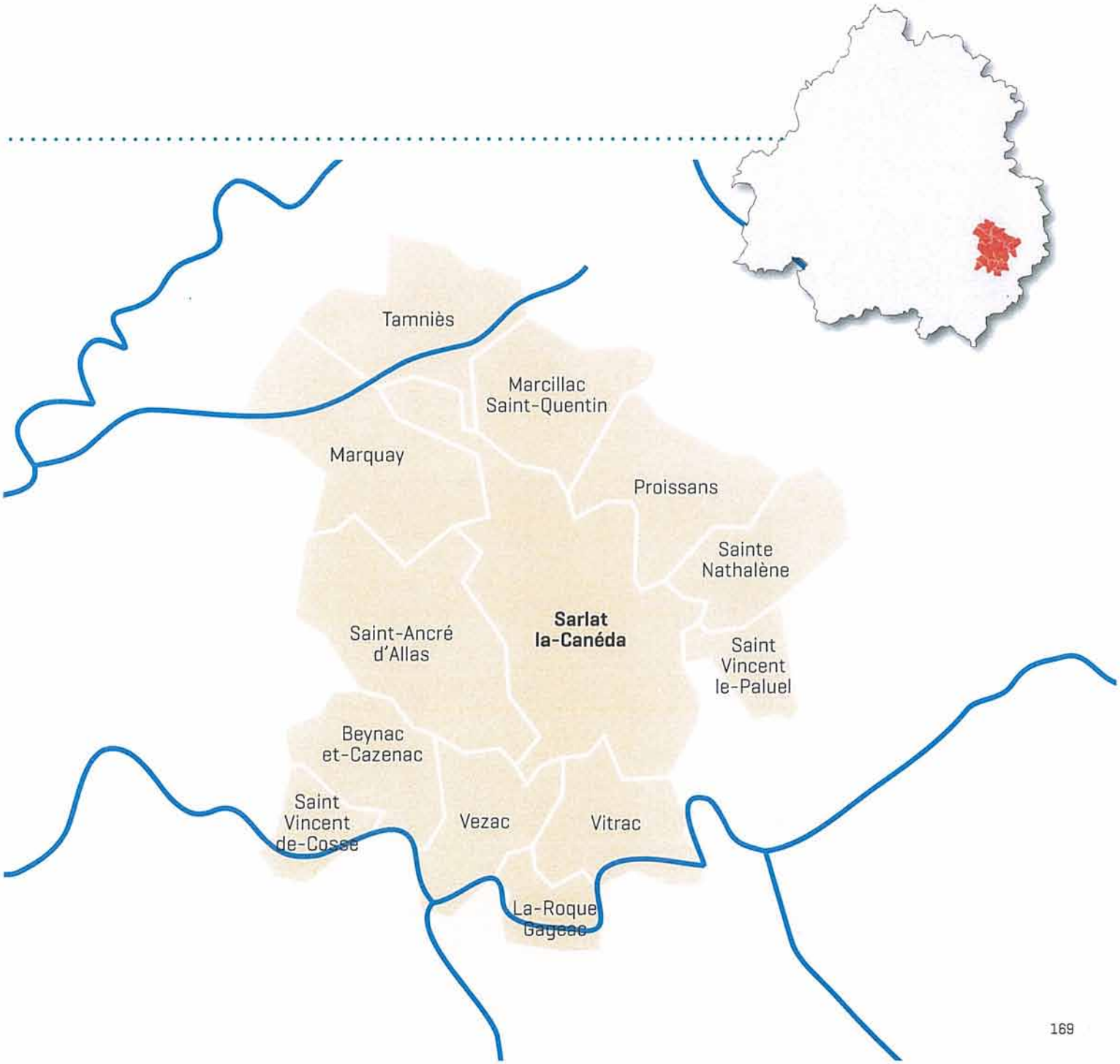

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Jean-Jacques **DE PERETTI**

Élus référents Économie
Benoît **SECRESTAT**
Franck **DUVAL**

Techniciens Économie
François **VIDILLES**

Un bureau composé du **Président** et de **11 vice-présidents :**

- Economie touristique
- Emploi et développement économique
- Politique de solidarité, santé et seniors
- Finances, administration générale et ressources humaines
- Voirie
- Agriculture et ruralité
- Culture
- Aménagement de l'espace et urbanisme
- Economie numérique et communication
- Environnement et valorisation du patrimoine naturel
- Voirie en second rang

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Jean-Patrick **LANDREAU**
06 07 98 81 80 - jp.landreau@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

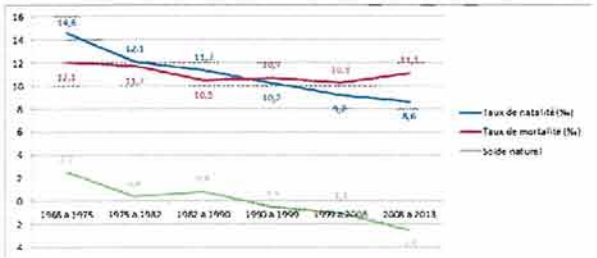

Pyramide des âges

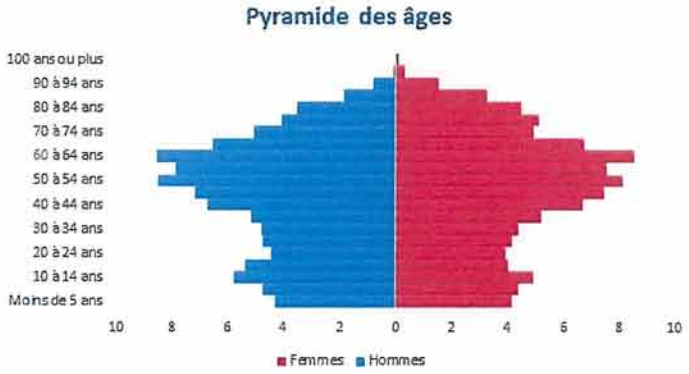

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 19% de la population totale contre 24% de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie reste tout de même en progrès, notamment chez les femmes qui représente 26% de la population contre 22% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	7 997	100	16 221
Ménages d'une personne	2 976	37,2	2 976
• *Hommes seuls*	*1 284*	*16,1*	*1 284*
• *Femmes seules*	*1 691*	*21,1*	*1 691*
Autres ménages sans famille	207	2,6	474
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4 814	60,2	12 771
• *couple sans enfants*	*2 611*	*32,6*	*5 411*
• *couple avec enfant(s)*	*1 571*	*19,6*	*5 771*
• *famille monoparentale*	*632*	*7,9*	*1 588*

	2013	%
Ensemble	10 745	100
Résidences principales	7 991	74,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 744	16,2
Logements vacants	1 010	9,4
Maisons	8 115	75,5
Appartements	2 516	23,4

971 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 58,4% pour 1000 habitants (au-dessus de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

475 services aux particuliers
168 commerces
23 services et équipements de l'enseignement
138 services et équipements de la santé
10 services de transport
70 équipements sportifs
87 équipements du tourisme.

1/3 des habitants de la CCSPN vit seul, plus d'1/3 vit en couple sans enfants et 1/4 en couple avec enfants.

Économie & Emploi

ZAE du territoire

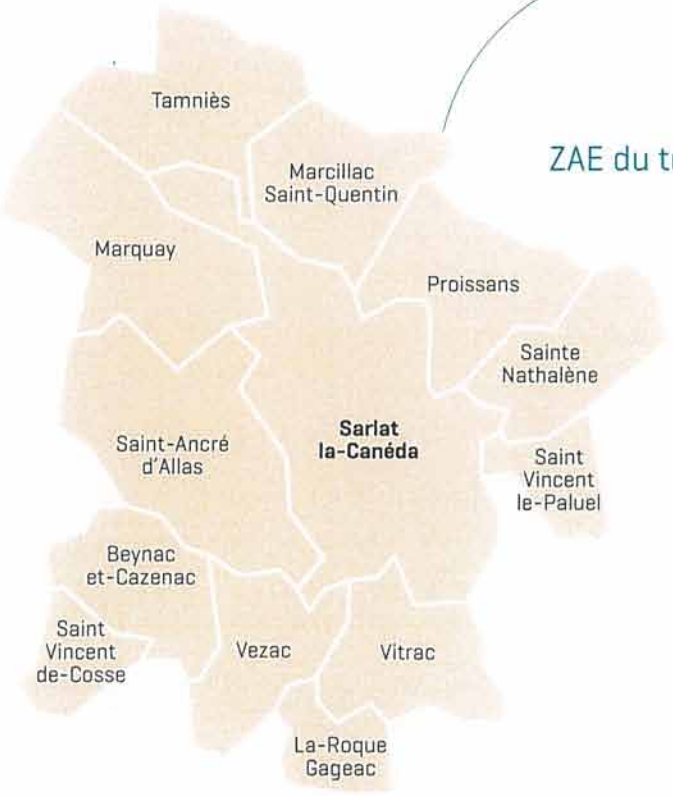

Cartographie : Direction de la Communication CDPN

	2013	%
Ensemble	1 435	100
Industrie	92	6,4
Construction	166	11,6
Commerce, transports, services divers	1 032	71,9
• *dont commerce et réparation automobile*	*330*	*23*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	145	10,1

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	10 138	74,0	7502	15,5	1 164	8 299
Hommes	4 945	76,5	3 781	14,5	549	110,6
Femmes	5 193	71,6	3 720	16,5	615	

110,6% des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

Le tissu artisanal de la CC est dense et équilibré sur l'ensemble du territoire. Il est distribué le long de l'Axe Montignac/ Vallée de la Dordogne. Les entreprises s'installent naturellement sur le territoire grâce à son attractivité touristique et sa forte présence de services de proximité .

Nombre d'entreprises

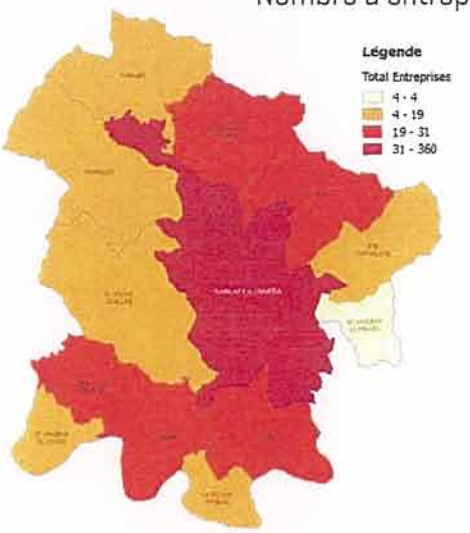

Artisanat par secteur d'activité

La CC est un territoire propice au développement et à la pérennité des entreprises artisanales. Sarlat en est le pôle d'attractivité et concentre l'essentiel des services de proximité. Ces aspect est visible au niveau des secteurs alimentaire et services. De plus l'attractivité touristique de ce territoire est liée au développement des métiers d'arts et à la valorisation des savoirs faire locaux.

Alimentation

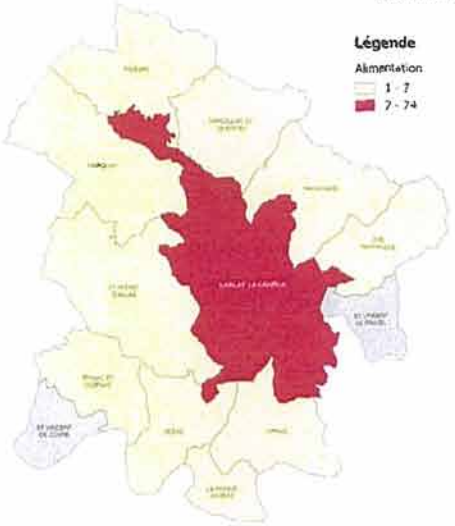

Bâtiment

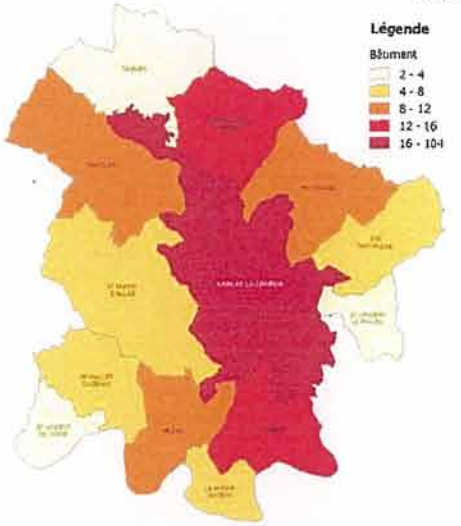

Production

Services

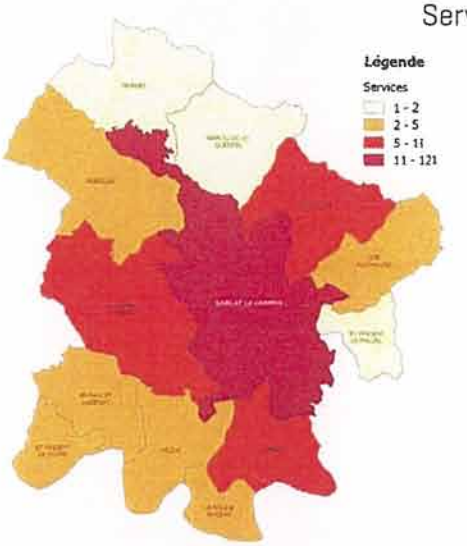

Salariés et apprentis

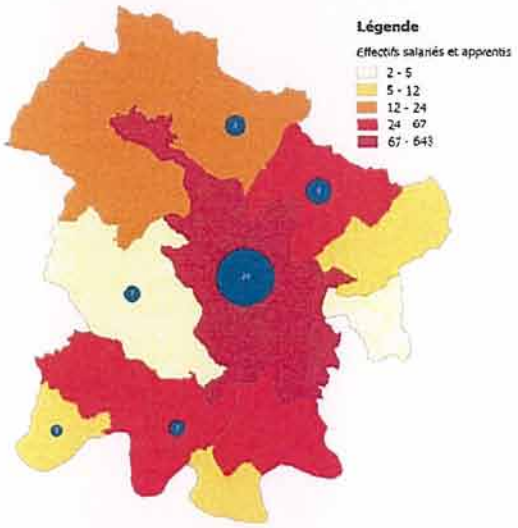

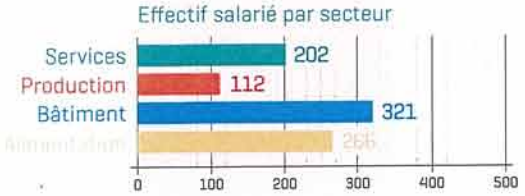

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 2,5 ; Bâtiment : 1,7 ; Production : 1,3 ; Services : 1,2

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

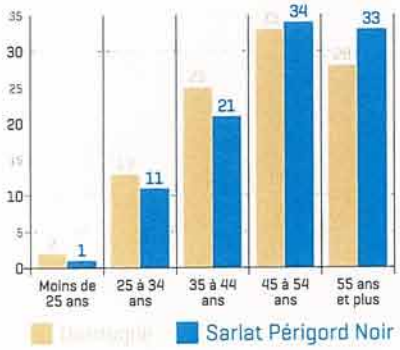

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 48 ans, soit 1 an au-dessus de la moyenne départementale (47 ans). Ce chiffre s'explique par le fait que l'Artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte). On assiste à un vieillissement de la population des chefs d'entreprises.

Ancienneté des entreprises

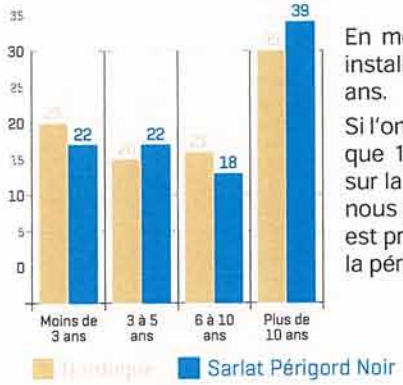

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 10 ans.

Si l'on relie cette information au fait que 110,6 % des actifs travaillent sur la communauté de communes, nous pouvons dire que le territoire est propice au développement et à la pérennité des entreprises.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Tissu artisanal dense et équilibré sur l'ensemble du territoire
> Attractivité touristique du territoire
> Maillage des services de proximité dense et équili-bré
> Territoire propice au développement et à la péren-nité des entreprise artisanale
> Savoir-faire locaux spécifiques (métiers d'arts, agroalimentaire, bâtiment...)

Faiblesses

> Solde naturel négatif
> Vieillissement de la population
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problématique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi.

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Accompagner le développement économique au travers du soutien de l'emploi, de la création d'entreprises, de la filière formation
> Conforter le tissu artisanal, levier du développement de l'emploi.
> Anticiper la transmission d'entreprises

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes
Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Dordogne PÉRIGORD LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Créée le 1er janvier 2014 · **38** communes · Superficie **576,74 km²** · Population **23 486** hab. · Densité **41** hab/km²

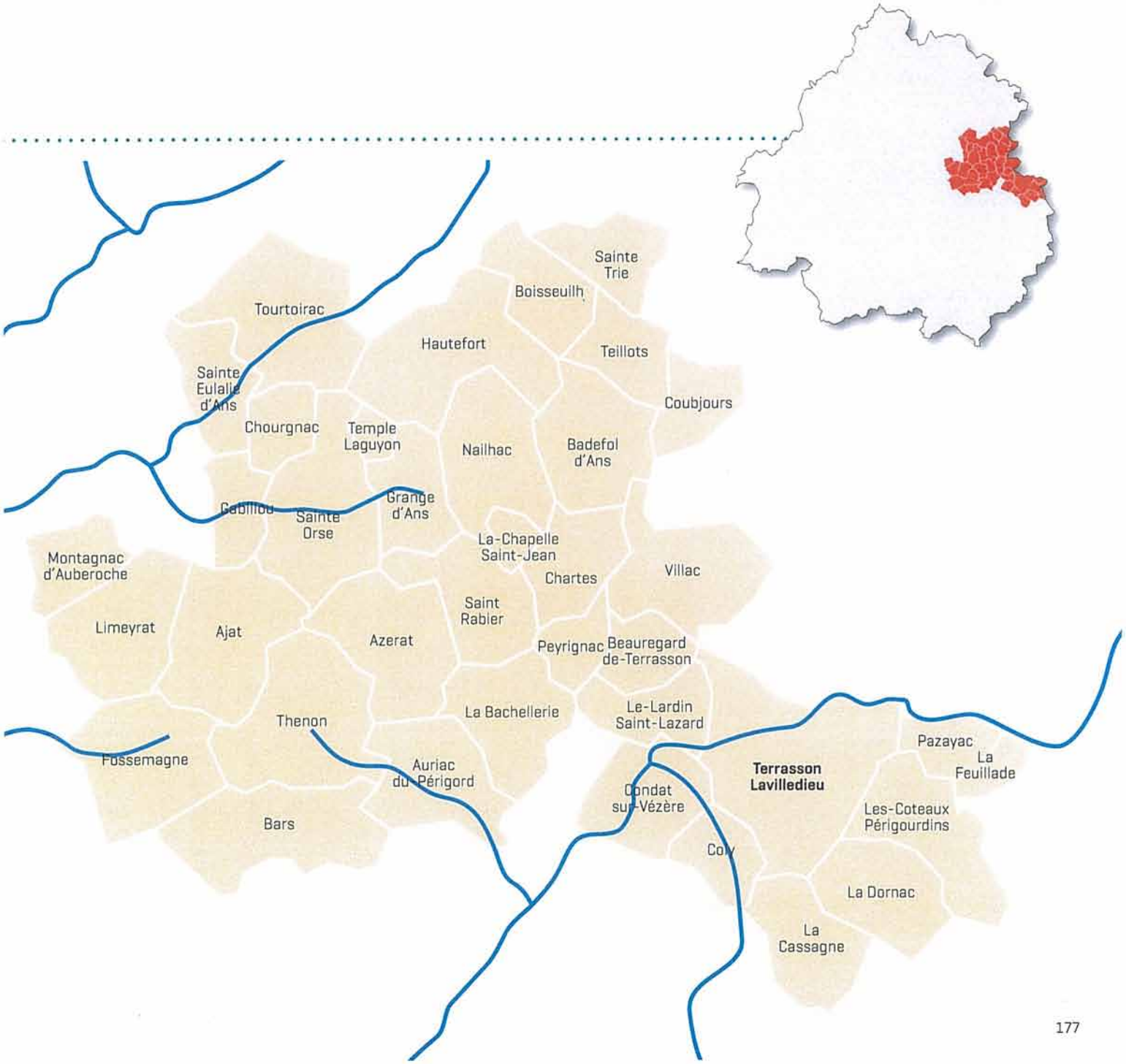

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Dominique **BOUSQUET**

Élu référent Économie
Jean **BOUSQUET**

Technicien Économie
Julien **CACHICA**

Un bureau composé du **Président**
et de **10 vice-présidents :**

- Management , organisation et Finances
- Elaboration du budget
- Contrôle de gestion, ressources humaines , assainissement non collectif (SPANC), budget
- Tourisme
- Economie , ordures ménagères
- Enfance , culture , sport , éducation
- Action sociale
- Equipements , travaux , infrastructures
- Urbanisme , logement , marchés publics
- Environnement , agriculture , PDIPR , syndicat mixte du bassin versant de la Vézère

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Jean-Patrick **LANDREAU**
06 07 98 81 80 - jp.landreau@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

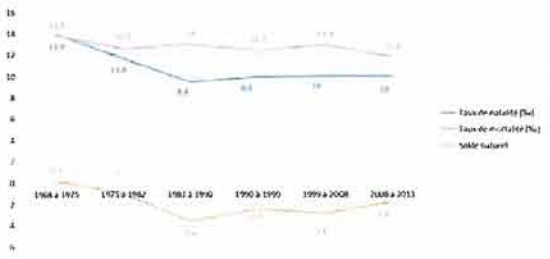

Pyramide des âges

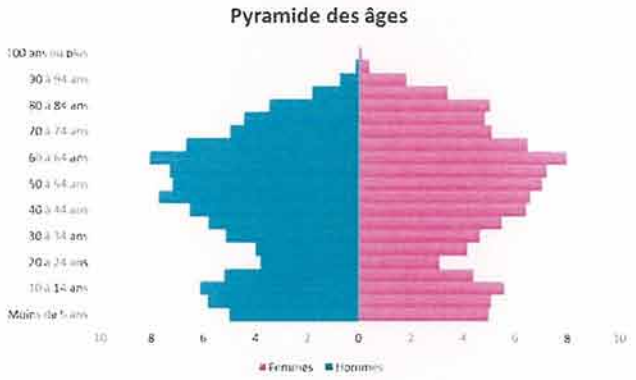

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 21% de la population totale contre 25% de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie reste tout de même en progrès, notamment chez les femmes qui représente 27% de la population contre 22% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	10 319	100	22 553
Ménages d'une personne	3 266	31,7	3 266
• *Hommes seuls*	*1 465*	*14,2*	*1 465*
• *Femmes seules*	*1 802*	*17,5*	*1 802*
Autres ménages sans famille	282	2,7	651
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	6 771	65,6	18 635
• *couple sans enfants*	*3 321*	*32,2*	*6 816*
• *couple avec enfant(s)*	*2 593*	*25,1*	*9 702*
• *famille monoparentale*	*857*	*8,3*	*2 117*

	2013	%
Ensemble	14 030	100
Résidences principales	10 305	73,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 384	17
Logements vacants	1 341	9,6
Maisons	12 420	88,5
Appartements	1 549	11

890 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 38,4% pour 1000 habitants (au-dessous de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

473 services aux particuliers
124 commerces
34 services et équipements de l'enseignement
124 services et équipements de la santé
8 services de transport
105 équipements sportifs
22 équipements du tourisme.

1/3 des habitants de la CCTPNTH vit seul, 1/3 vit en couple sans enfants et 1/4 en couple avec enfants.

Économie & Emploi

ZAE du territoire

Cartographie : Direction de la Communication CD24

	2013	%
Ensemble	1 253	100
Industrie	147	11,7
Construction	249	19,9
Commerce, transports, services divers	731	58,3
• *dont commerce et réparation automobile*	*278*	*22,2*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	126	10,1

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	13 594	72,6	9 864	15,1	1 492	7 813
Hommes	6 820	75,9	5 176	13,2	682	79,2
Femmes	6 774	69,2	4 689	17,3	810	

79,2% des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

On observe une distribution des entreprises artisanales le long des axes de communication majeurs que sont l'ancienne N89 (actuellement D6089) qui reliait Bordeaux/Lyon. Remplacée depuis pour usages longues distances par l'A89.

Nombre d'entreprises

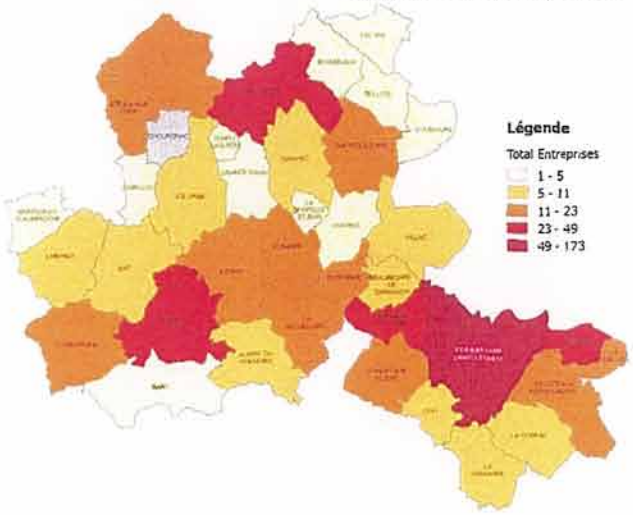

Artisanat par secteur d'activité

Le territoire est desservi par 2 échangeurs autoroutiers qui assurent l'attractivité du territoire et le rend plus accessible. La majorité des entreprises artisanales sont concentrées à Thenon, Terrasson et Le Lardin pour ce qui est du sud de la CC et à Hautefort pour le nord. Hautefort constitue de ce fait un pôle d'équilibre de la CC, où les entreprises ont peu de concurrence avec les communes alentours en comparaison avec les pôles du sud. Les entreprises de services sont naturellement installées dans ces communes structurantes.

Alimentation

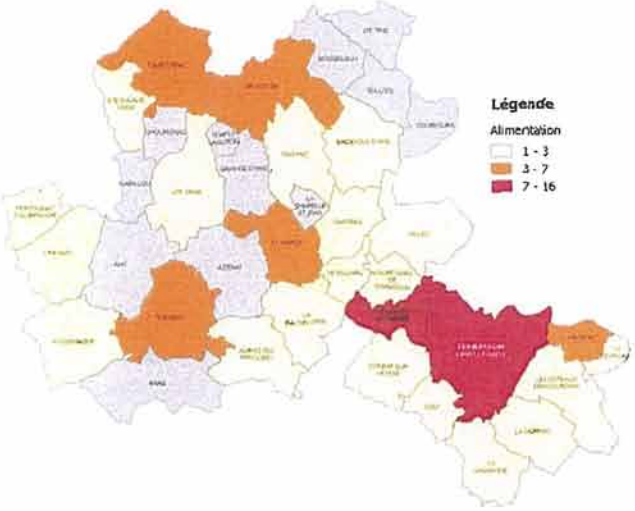

Bâtiment

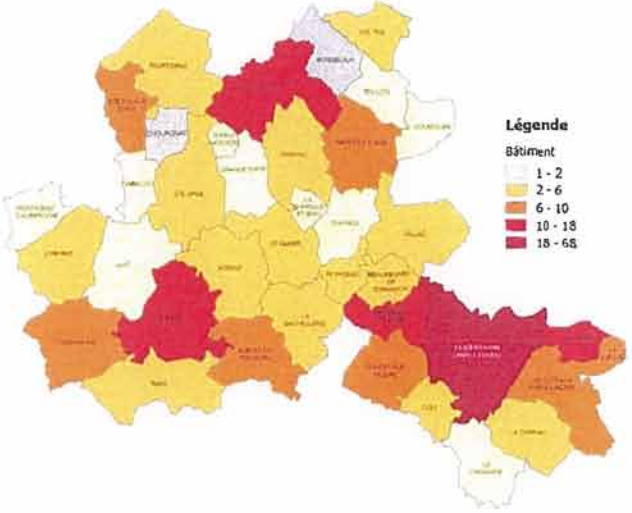

Production

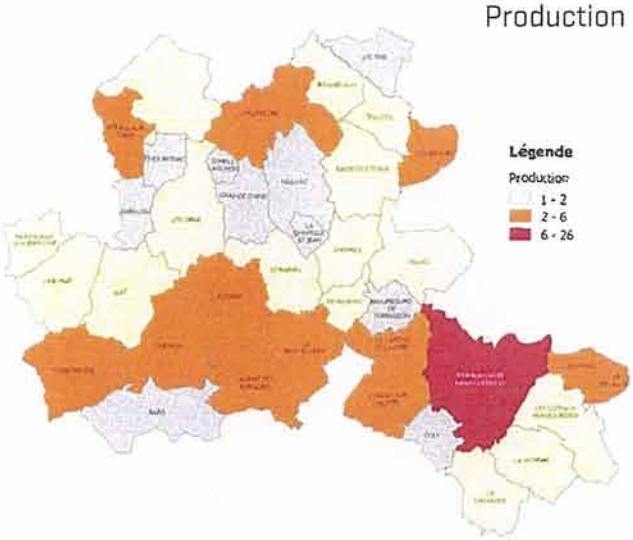

Services

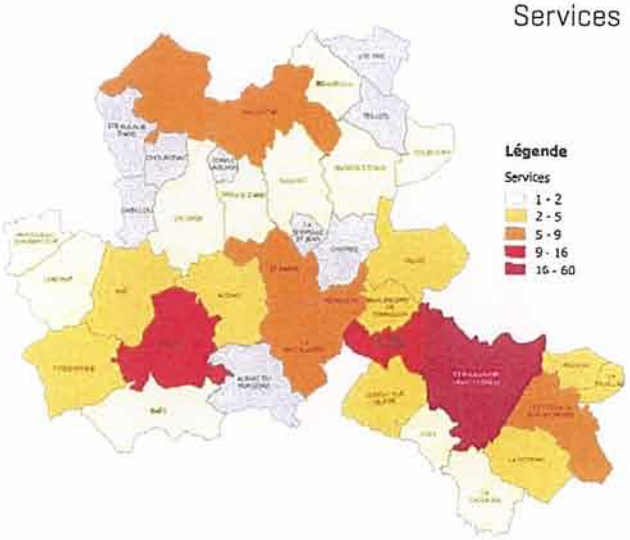

Salariés et apprentis

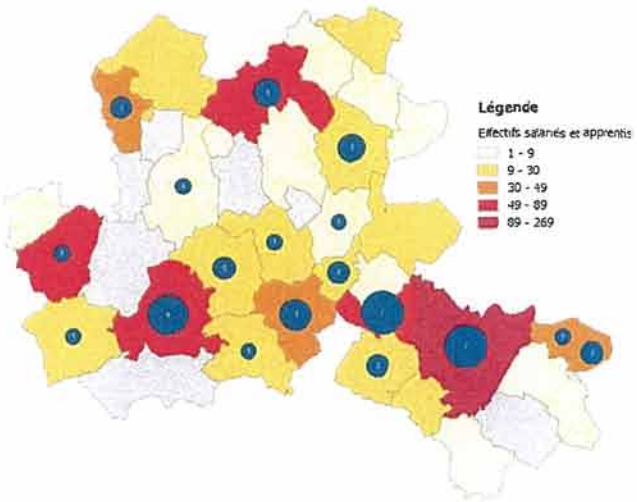

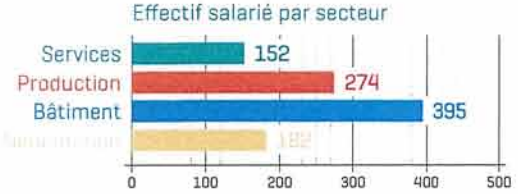

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 2 ; Bâtiment : 1,5 ; Production : 2,5 ; Services : 0,9

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

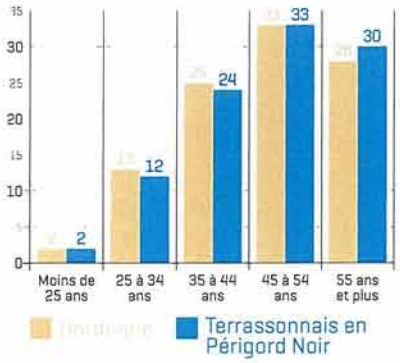

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises de artisanales est de 48 ans, soit 1 an au-dessus de la moyenne départementale (47 ans).

Ce chiffre s'explique par le fait que l'Artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

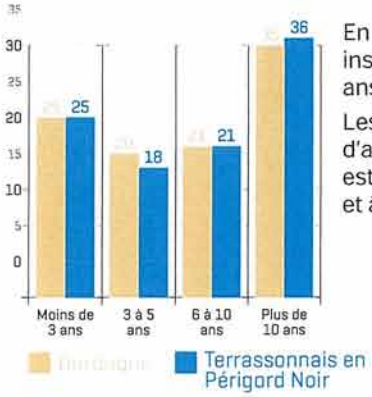

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 10 ans.

Les entreprises ont un sentiment d'appartenance au territoire, ce qui est propice à leur développement et à leur pérennité.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Solde naturel positif
> Maillage artisanal équilibré
> Accès direct à deux échangeurs autoroutiers
> Grande diversité et densité de ZAE

Faiblesses

> Population vieillissante
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : probléma-tique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi.
> Maillage des équipements et des services de proximité insuffisant.

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Maintenir un maillage territorial équilibré des pôles de proximité
> Organiser une répartition territoriale rationnelle des équipements de services
> Accompagner le développement économique au travers du soutien de l'emploi, de la création d'entreprises, de la filière formation
> Anticiper la transmission d'entreprises

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes
Vallée de la Dordogne et forêt Bessède

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Vallée de la Dordogne et forêt Bessède

Créée le 1er janvier 2014 ... **20** communes ... Superficie **250,23 km²** ... Population **9 270** hab. ... Densité **37** hab/km²

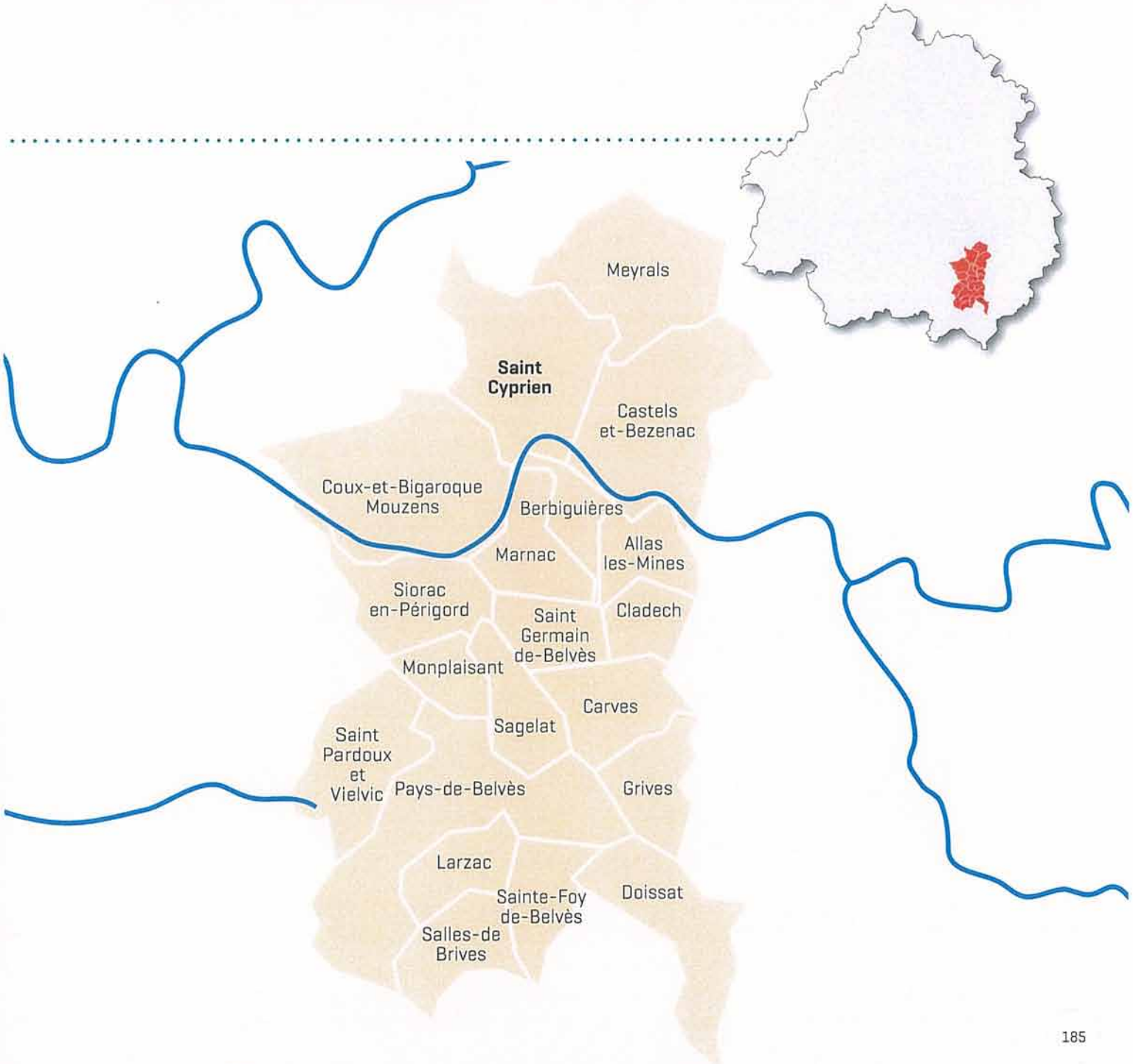

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Michel **RAFALOVIC**

Élu référent Économie
Christian **SIX**
Maire de Saint-Cyprien

Technicien Économie
Laurence **HEVIN**
DGS

Un bureau composé du **Président** et de **9 vice-présidents** :

- Affaires scolaires et périscolaires
- Développement économique
- Tourisme et Communication
- Entretien des équipements et du patrimoine bâti
- Voirie
- Pôle de l'enfance
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Finances et fiscalité
- Développement du territoire, action sociale et aire d'accueil des gens du voyage

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Jean-Patrick **LANDREAU**
06 07 98 81 80 - jp.landreau@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

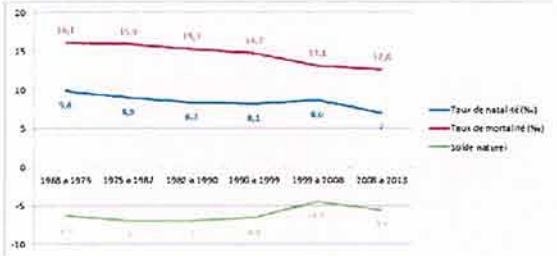

Pyramide des âges

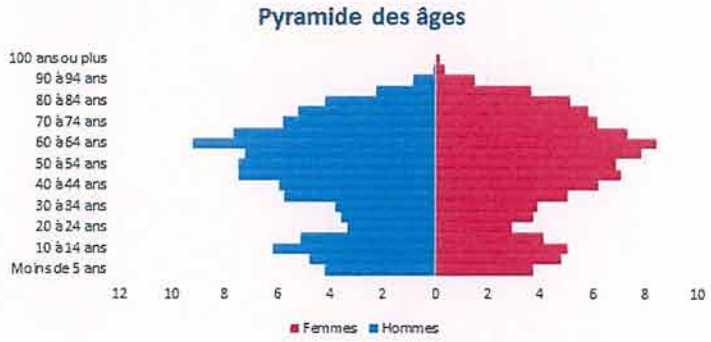

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 19 % de la population totale contre 28 % de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie reste tout de même en progrès, notamment chez les femmes qui représente 30 % de la population contre 26% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages 2013	%	Population des ménages 2013
Ensemble	4 306	100	9 045
Ménages d'une personne	1 436	33,4	1 436
• *Hommes seuls*	*637*	*14,8*	*637*
• *Femmes seules*	*799*	*18,6*	*799*
Autres ménages sans famille	131	3	318
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 738	63,6	7 290
• *couple sans enfants*	*1 563*	*36,3*	*3 237*
• *couple avec enfant(s)*	*882*	*20,5*	*3 330*
• *famille monoparentale*	*293*	*6,8*	*723*

	2013	%
Ensemble	6 789	100
Résidences principales	4 302	63,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 955	28,8
Logements vacants	532	7,8
Maisons	6 160	90,7
Appartements	569	8,4

327 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 49,1% pour 1000 habitants (au-dessus de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

251 services aux particuliers
51 commerces
11 services et équipements de l'enseignement
67 services et équipements de la santé
7 services de transport
41 équipements sportifs
30 équipements du tourisme.

1/3 des habitants de la CCVDFB vit seul, plus d'1/3 vit en couple sans enfants et 1/5 en couple avec enfants.

Économie Emploi

	2013	%
Ensemble	700	100
Industrie	52	7,4
Construction	141	20,1
Commerce, transports, services divers	426	60,9
• *dont commerce et réparation automobile*	*134*	*19,1*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	81	11,6

ZAE du territoire

Cartographie : Direction de la Communication (2014)

	Population	Actifs %	Actifs Nombre	Chômage %	Chômage Nombre	Emplois dans la zone
Ensemble	5 364	70,6	3 788	14,4	547	2 786
Hommes	2 633	74,5	1 962	12,0	236	73,5
Femmes	2 731	66,9	1 826	17,0	310	

73,5% des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

L'Artisanat représente 47 % du tissu économique local, soit pratiquement 1 entreprise sur 2 est artisanale sur la communauté de communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède.

Les entreprises artisanales de la Communauté de communes se concentrent essentiellement le long des axes routiers (D710 et D703).

C'est le long de ces axes que se sont naturellement développés l'économie et le tourisme.

Nombre d'entreprises

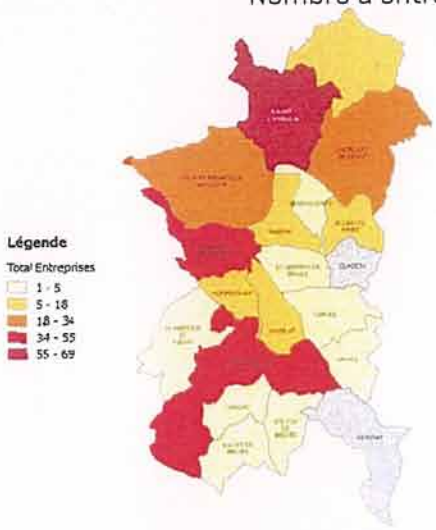

Artisanat par secteur d'activité

4 pôles d'attractivité se démarquent : Belvès, Le Coux-et-Bigaroque, Saint-Cyprien et Siorac-en-Périgord.

Ces 4 pôles centralisent les services de proximité, ce qui permet aux entreprises de s'y installer. Cela explique que l'on y retrouve l'essentiel de l'activité artisanale sur le territoire. La part du secteur des services (32 %) est légèrement supérieure à la moyenne départementale (29 %).

Alimentation

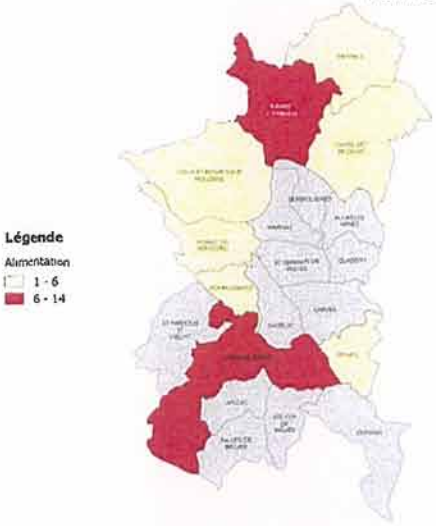

Bâtiment

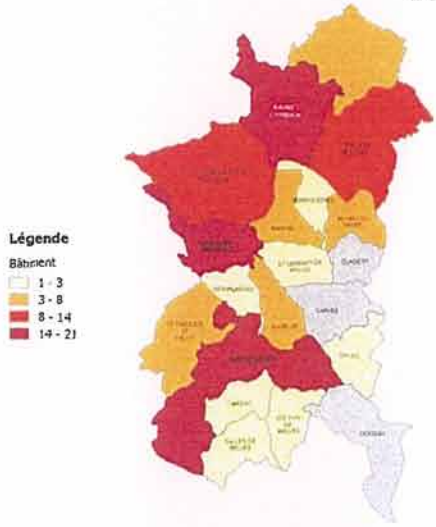

Production

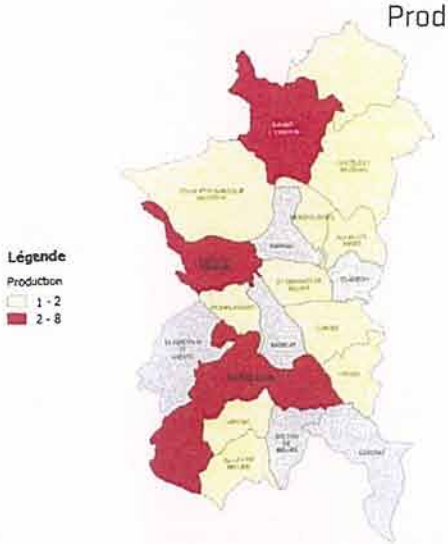

Services

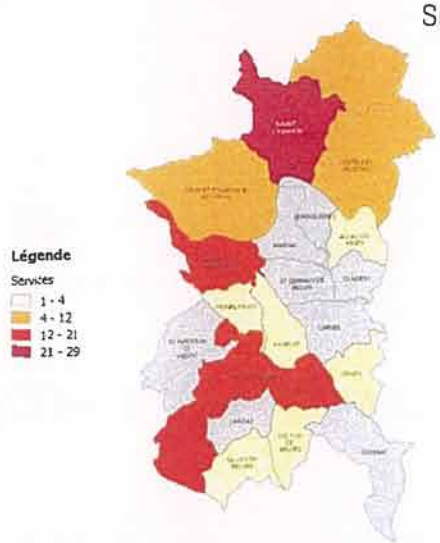

Salariés et apprentis

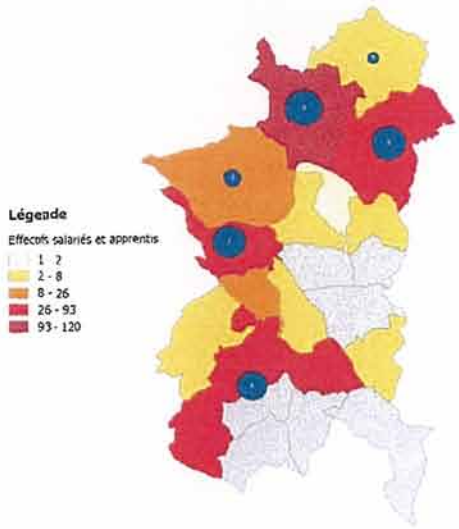

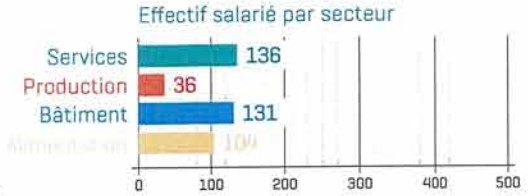

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 2,4 ; Bâtiment : 0,9 ; Production : 1,1 ; Services : 1,3

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

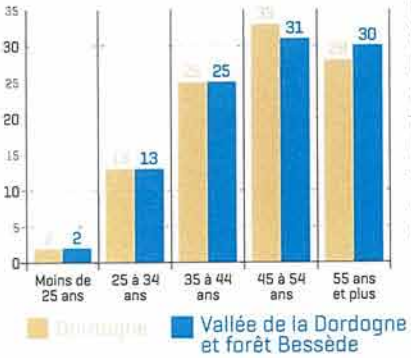

L'âge moyen des dirigeants d'entreprises est de 47 ans. Pour beaucoup, l'artisanat est une seconde vie sur le territoire. Quelle que soit l'échelle territoriale observée, le pourcentage pour chaque tranche d'âge est équivalent.

Ancienneté des entreprises

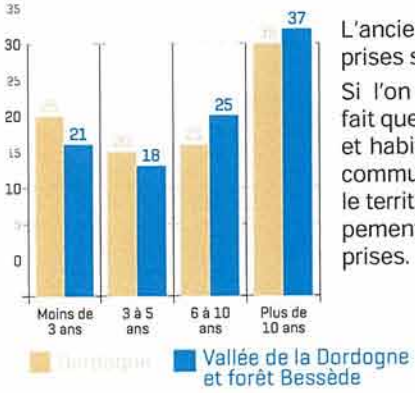

L'ancienneté moyenne des entreprises sur le territoire est de 9 ans.

Si l'on relie cette information au fait que 73,5 % des actifs travaillent et habitent sur la communauté de communes, nous pouvons dire que le territoire est propice au développement et à la pérennité des entreprises.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Attractivité touristique du territoire
> Diversité et richesse patrimoniale et environnementale
> Savoir-faire locaux spécifiques
> Territoire propice au développement et à la pérennité des entreprises artisanales
> Equipements et services de proximité

Faiblesses

> Population vieillissante
> Solde naturel en baisse
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problématique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi.
> Faible densité d'entreprises au sud-est de la CC

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Maintenir un maillage territorial équilibré des pôles de proximité
> Accompagner le développement économique au travers du soutien de l'emploi, de la création d'entreprises, de la filière formation
> Conforter le tissu artisanal, levier du développement de l'emploi.
> Anticiper la transmission d'entreprises

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes
Vallée de l'Homme

Dordogne PÉRIGORD LE DÉPARTEMENT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Aquitaine Dordogne

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Vallée de l'Homme

Créée le 1er janvier 2014 | 28 communes | Superficie 519,93 km² | Population 15 676 hab. | Densité 30 hab/km²

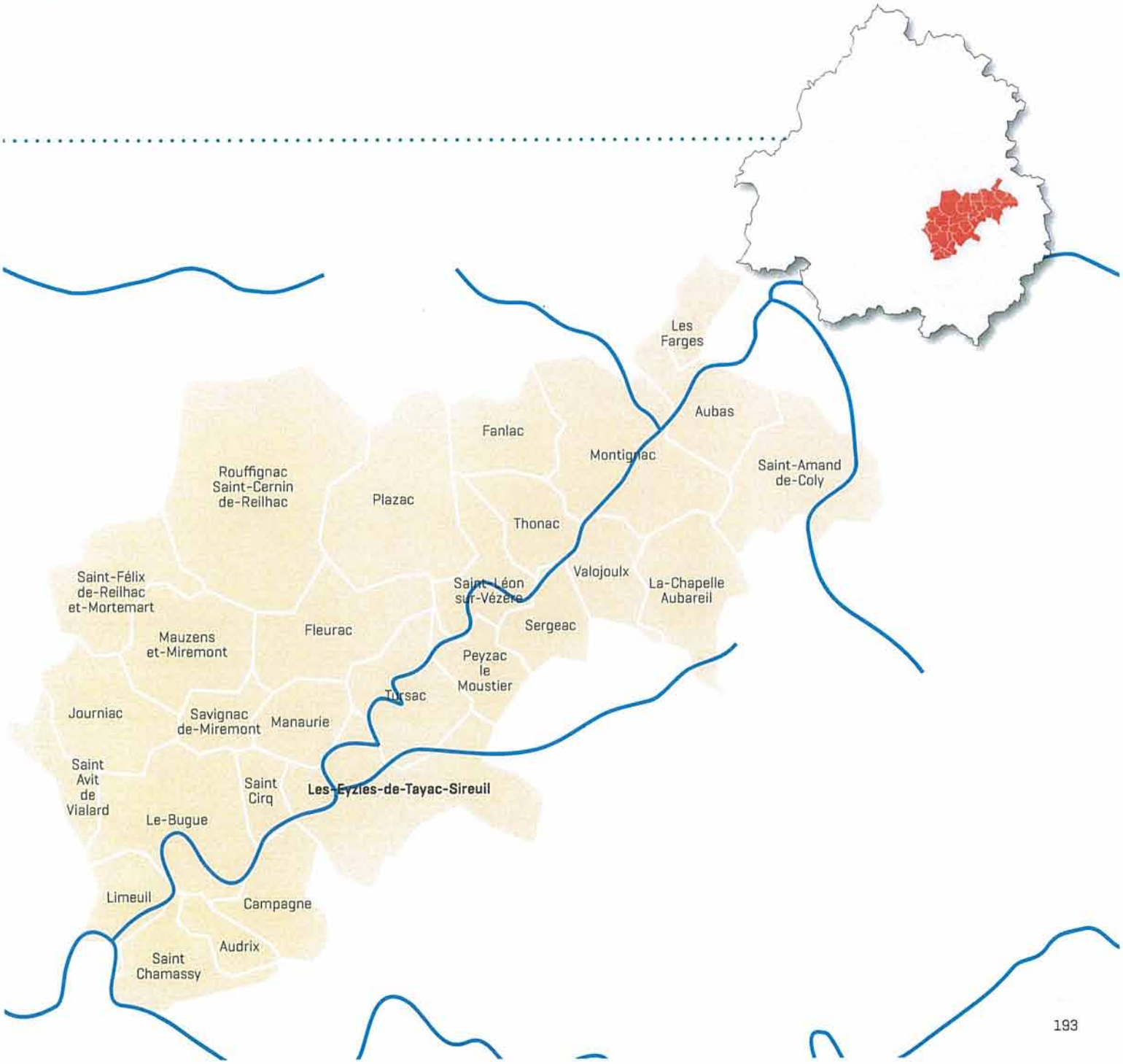

Acteurs clés du terrioire

Le **Président**

Philippe **LAGARDE**

Élu référent Économie
Ludovic **MARZIN**

Technicien Économie
Marie-Laure **VILLESUZANNE**

Un bureau composé du **Président** et de **10 vice-présidents :**

- Voirie
- Assainissement
- Agenda 21
- Tourisme
- Communication
- Enfance, services à la personne
- Finances
- Développement économique
- Urbanisme
- CLECT

Technicien Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne
Jean-Patrick **LANDREAU**
06 07 98 81 80 - jp.landreau@cm24.fr

Principales missions :

- Accueil et conseil des porteurs de projet : création
- Accompagnement des entreprises en développement
- Appui au montage des dossiers de financement
- Animation des projets de développement local du territoire

Démographie

Solde naturel

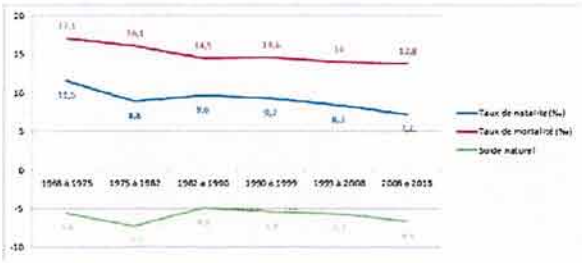

Pyramide des âges

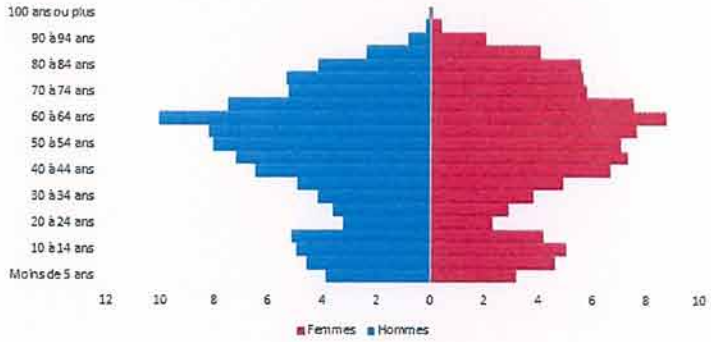

Nous pouvons voir une certaine symétrie entre les hommes et les femmes. La natalité est en baisse, il y a moins d'enfants de moins de 5 ans que de 10-15 ans. Les moins de 20 ans représentent 18% de la population totale contre 29% de plus de 65 ans. La population est donc vieillissante.

L'espérance de vie reste tout de même en progrès, notamment chez les femmes qui représente 31% de la population contre 26% chez les hommes.

Vie locale

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2013	%	2013
Ensemble	7 065	100	14 656
Ménages d'une personne	2 393	33,9	2 393
• *Hommes seuls*	*914*	*12,9*	*914*
• *Femmes seules*	*1 479*	*20,9*	*1 479*
Autres ménages sans famille	204	2,9	455
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4 468	63,2	11 808
• *couple sans enfants*	*2 532*	*35,8*	*5 209*
• *couple avec enfant(s)*	*1 445*	*20,5*	*5 354*
• *famille monoparentale*	*491*	*6,9*	*1 246*

	2013	%
Ensemble	11 043	100
Résidences principales	7 104	64,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 888	26,2
Logements vacants	1 051	9,5
Maisons	9 894	89,6
Appartements	1 071	9,7

803 équipements
sur la communauté de communes,
soit un taux d'équipements de 53,5% pour 1000 habitants (au-dessus de la moyenne départementale qui est de 40,2%).

441 services aux particuliers
97 commerces
20 services et équipements de l'enseignement
103 services et équipements de la santé
12 services de transport
61 équipements sportifs
69 équipements du tourisme.

1/3 des habitants de la CCVDFB vit seul, plus d'1/3 vit en couple sans enfants et 1/5 en couple avec enfants.

Économie Emploi

ZAE du territoire

Cartographie : Direction de la Communication CC24

	2013	%
Ensemble	1 335	100
Industrie	107	8
Construction	237	17,8
Commerce, transports, services divers	852	63,8
• *dont commerce et réparation automobile*	*274*	*20,5*
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	139	10,4

	Population	Actifs		Chômage		Emplois dans la zone
		%	Nombre	%	Nombre	
Ensemble	8 779	70,4	6 177	14,8	912	4 909
Hommes	4 356	72,8	3 170	139,0	4 406	79
Femmes	4 423	68,0	3 007	0,0	0	

79% des actifs travaillent dans la zone, c'est-à-dire sur la communauté d'agglomération.

Artisanat

Le territoire s'articule autour des pôles touristiques majeurs que sont : Montignac, les Eyzies et La Bugue.

Un 4e pôle se dégage : Rouffignac qui rassemble l'ensemble des secteurs de l'Artisanat et 1 500 habitants.

Nombre d'entreprises

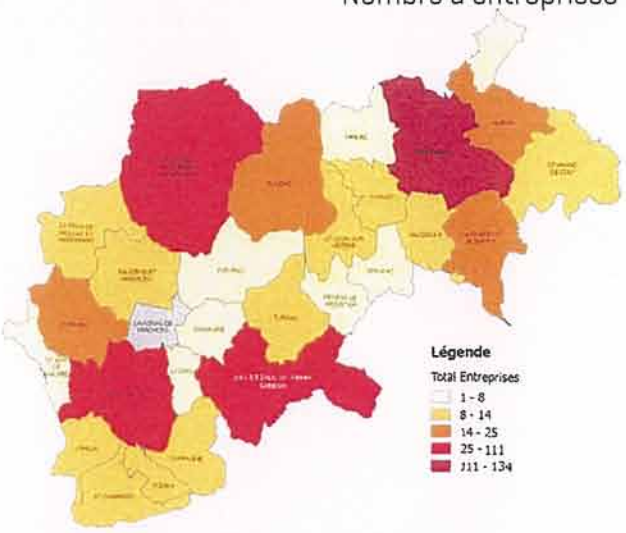

Artisanat par secteur d'activité

Ces 4 pôles centralisent les services de proximité, ce qui permet aux entreprises de s'y installer. Cela s'explique par la forte attractivité touristique du territoire. La zone de chalandise de Rouffignac est relativement protégée car éloignée des autres pôles du territoire.

En comparaison avec le Département, la part du secteur alimentaire (14,4% contre 12,4%) et du secteur de la production (17,4% contre 14,4%) sont plus représentées.

Alimentation

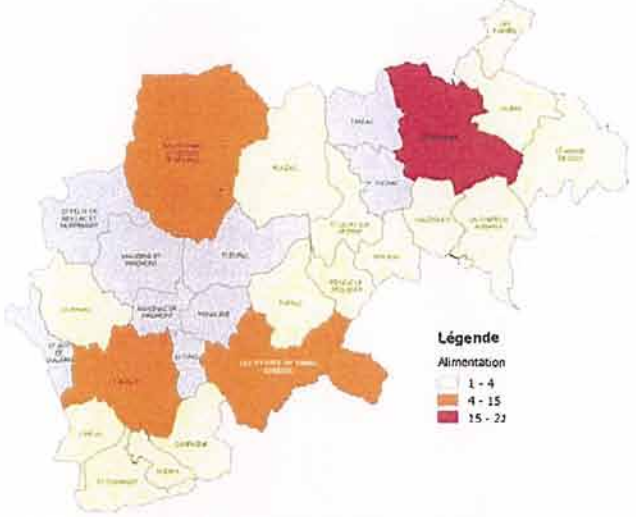

Bâtiment

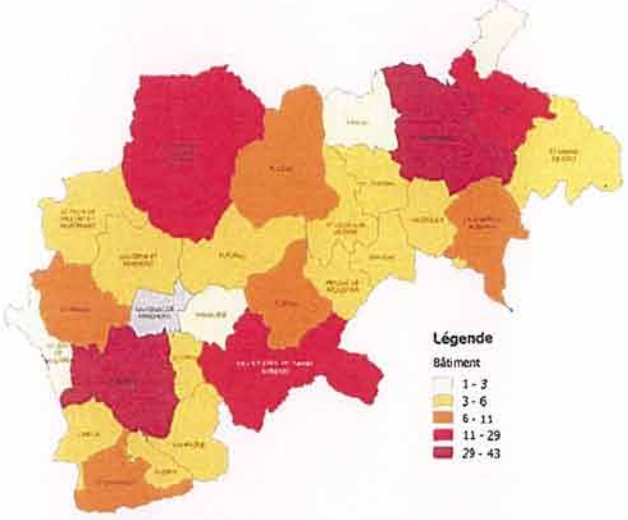

Production

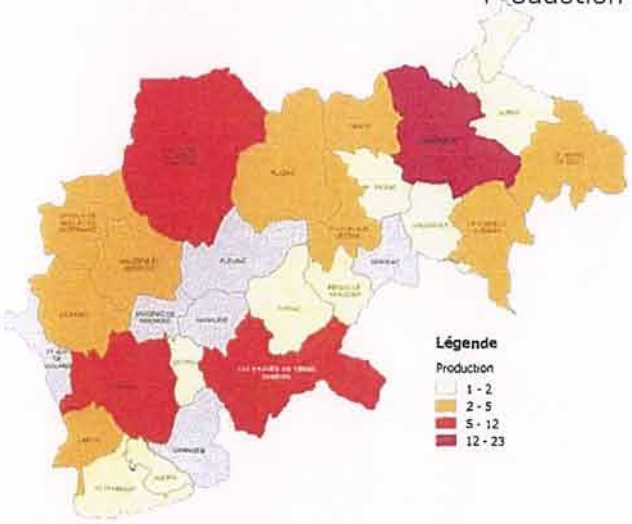

Services

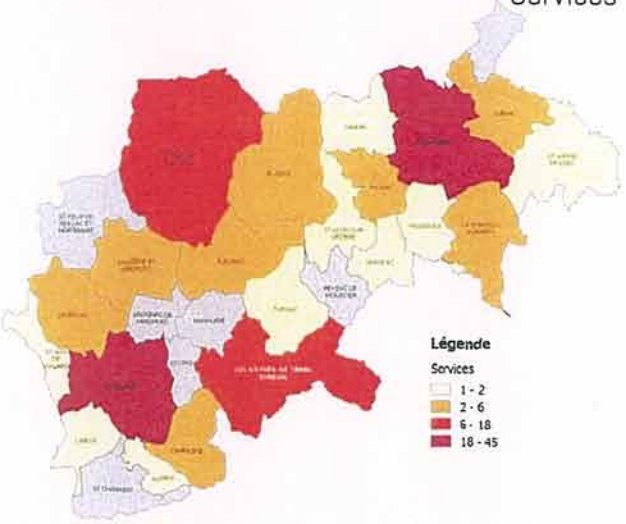

Salariés et apprentis

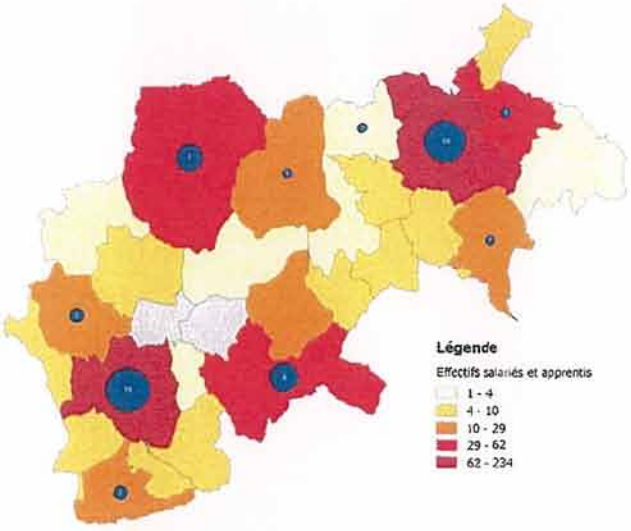

Si l'on ramène le nombre de salariés par secteur d'activité au nombre d'entreprises dans ces mêmes secteurs, nous avons les résultats suivants :

Alimentation : 2,1 ; Bâtiment : 1,3 ; Production : 1 ; Services : 1,1

Évolution du solde immatriculations/radiations

2008-2009 : solde négatif lié à la crise économique ; 2009-2010 : apparition du régime d'autoentrepreneur ; 2013-2014 : vérification de la qualification et obligation du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ; 2014-2015 : obligation d'immatriculation des autoentrepreneurs.

Âge des dirigeants

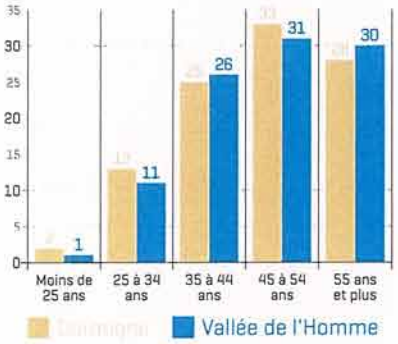

La moyenne d'âge des dirigeants d'entreprises artisanales est de 47 ans.

Ce chiffre s'explique par le fait que l'Artisanat soit souvent une seconde vie (une reconversion ou une installation à son compte).

Ancienneté des entreprises

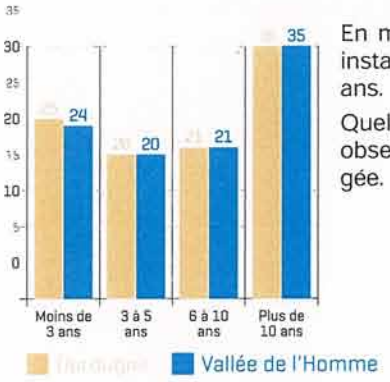

En moyenne, les entreprises sont installées sur le territoire depuis 9 ans.

Quelque soit l'échelle territoriale observée, la variation est inchangée.

Enjeux pour l'artisanat

Forces

> Tissu artisanal équilibré sur l'ensemble du territoire
> Attractivité touristique du territoire
> Maillage des services de proximité dense et équilibré
> Savoir-faire locaux spécifiques (métiers d'arts, agroalimentaire, bâtiment...)

Faiblesses

> Population vieillissante
> Solde naturel en baisse
> Locaux professionnels attenant au domicile des chefs d'entreprises artisanales : problématique de transmission et de transmissibilité de l'entreprise ainsi que de maintien de l'emploi.

Enjeux/Priorités

> Maintenir l'attractivité du territoire
> Répondre aux attentes des différentes tranches d'âge
> Maintenir un maillage territorial équilibré des pôles de proximité
> Accompagner le développement économique au travers du soutien de l'emploi, de la création d'entreprises, de la filière formation
> Anticiper la transmission d'entreprises.

Déposée au contrôle de légalité et publiée le 2 5 JAN. 2018

Conseil départemental de la Dordogne
Direction du développement économique
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 PÉRIGUEUX CEDEX
Tél. 05 53 02 01 10
cd24.economie@dordogne.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat interdépartementale Aquitaine-Dordogne
295 Boulevard des Saveurs
Cré@vallée Nord
24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS
Tél. 05 53 35 87 00
conseil@cm24.fr

Conception Jérome Riboulet

Direction de la communication, Conseil départemental de la Dordogne - Octobre 2017

Déposée au Contrôle de légalité le 25 Janvier 2018 et publiée le 25 Janvier 2018.

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la DORDOGNE

Délibération n° 18-05 du 15 janvier 2018

Orientations Budgétaires 2018

Service du Tourisme.
Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine.
Rapport d'observations définitives relatives à l'enquête nationale
sur les politiques touristiques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des juridictions financières,

VU la lettre du Président de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine en date du 8 novembre 2017 transmettant le rapport d'observations définitives s'inscrivant dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières sur les politiques en matière de Tourisme, exercices 2010 et suivants,

VU les documents adressés à chacun des membres de l'Assemblée départementale en date du 3 janvier 2018,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème et 1ère Commissions,

VU les absences de Mme Annie SEDAN, de M. Frédéric DELMARÈS, de Mme Maryline FLAQUIERE, de Mme Mireille BORDES et de M. Michel TESTUT du Groupe Socialiste et Apparentés,

VU les pouvoirs donnés à M. Michel KARP par Mme Annie SEDAN, à Mme Cécile LABARTHE par M. Frédéric DELMARÈS, à M. Jean-Fred DROIN par Mme Maryline FLAQUIERE, à M. Germinal PEIRO par Mme Mireille BORDES et à M. Jean-Paul LOTTERIE par M. Michel TESTUT,

VU l'absence de M. Jacques AUZOU du Groupe Communiste, Front de Gauche et Apparentés,

VU le pouvoir donné à Mme Marie-Claude VARAILLAS par M. Jacques AUZOU,

Déposée au Contrôle de légalité le 25 Janvier 2018 et publiée le 25 Janvier 2018.

VU les absences de Mme Natacha MAYAUD, de Mme Joëlle HUTH, de M. Adib BENFEDDOUL et de M. Laurent MOSSION du Groupe Le Rassemblement de la Dordogne,

VU les pouvoirs donnés à M. Thierry CIPIERRE par Mme Joëlle HUTH, à M. Thierry BOIDÉ par M. Adib BENFEDDOUL et à Mme Christel DEFOULNY par M. Laurent MOSSION ;
Mme Natacha MAYAUD n'a pas de pouvoir.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine présenté en annexe portant observations définitives relatives à l'enquête nationale sur les politiques touristiques.

Déposée au contrôle de légalité et publiée le 25 JAN. 2018

Chambre régionale
des comptes
Nouvelle-Aquitaine

Le président

Bordeaux, le 08 NOV. 2017

Nos références à rappeler :
KSP GD170808 CRC
024090024

à

Monsieur le président
du conseil départemental de la Dordogne
2, rue Paul Louis Courier – CS 11200
24019 Périgueux

Dossier suivi par :
Myriam LAGARDE, greffière de la 2ème section
T. 05 56 56 47 00
Mel. alpc@crtc.ccomptes.fr

Contrôle n° 2016-0054

Objet : notification des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion du département de la Dordogne (enquête tourisme)

P.J. : 1 rapport

Lettre recommandée avec accusé de réception

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur le contrôle des comptes et de la gestion du département de la Dordogne, lequel s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières sur les politiques en matière de tourisme, concernant les exercices 2010 et suivants ainsi que la réponse qui y a été apportée.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à sa communication à votre assemblée délibérante. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport et la réponse seront joints à la convocation adressée à chacun de ses membres.

Dès la tenue de cette réunion, ce document pourra être publié et communiqué aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Par ailleurs, je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 243-17 du code précité, le rapport d'observations et la réponse jointe sont transmis au préfet ainsi qu'au directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que *« dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».*

.../

Il retient ensuite que *« ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9 »*.

Dans ce cadre, vous voudrez bien notamment préciser les suites que vous aurez pu donner aux recommandations qui sont formulées dans le rapport d'observations, en les assortissant des justifications qu'il vous paraîtra utile de joindre, afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.

Jean-François Monteils

Chambre régionale des comptes
Nouvelle-Aquitaine

SERVICE DU TOURISME DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE DORDOGNE

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

Années 2010 et suivantes

LA SYNTHESE GENERALE DU RAPPORT 2

LA RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS 5

LA PROCEDURE 6

GLOSSAIRE 7

PARTIE 1 : LE TOURISME EN DORDOGNE 8

1. LE PANORAMA ET LES CHIFFRES CLES DU TOURISME EN DORDOGNE 8

1.1. LES CARACTERISTIQUES DE LA DESTINATION 8
1.2. LES FREQUENTATIONS TOURISTIQUES 14
1.3. LES AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE EN DORDOGNE 15
1.4. LES MOYENS 16

PARTIE 2 : LE SERVICE DU TOURISME DU DEPARTEMENT 17

2. L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE TOURISME EN DORDOGNE 17

2.1. LE TOURISME DEFINI PAR LE LEGISLATEUR COMME UNE COMPETENCE PARTAGEE 17
2.2. L'EVOLUTION DES DEPENSES TOURISTIQUES DU DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE 19
2.3. LA STRATEGIE DU DEPARTEMENT AVEC LES AUTRES ACTEURS DU TOURISME 20
2.4. L'ARTICULATION ENTRE LE SERVICE DU TOURISME ET LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME 22

3. LE CADRE STRATEGIQUE DU TOURISME DU DEPARTEMENT 25

3.1. LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DU TOURISME 2007-2013 25
3.2. LA PREPARATION DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ENTRE 2013 ET 2016 26
3.3. LE RAPPORT STRATEGIQUE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2016–2020 27
3.4. LES DEMARCHES DE SOUTIEN A LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS AU SEIN DU CADRE STRATEGIQUE DU DEPARTEMENT 28

4. LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE 32

4.1. L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE GLOBALE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL 32
4.2. LES OBJECTIFS ASSIGNES AUX MISSIONS DU CDT ET L'EVALUATION DE LEUR REALISATION 34

5. LES MISSIONS DU SERVICE DU TOURISME DE 2012 A 2016 36

5.1. L'ORGANIGRAMME CONÇU EN 2012 LEGEREMENT MODIFIES EN 2016 37
5.2. LA CELLULE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 38
5.3. LE BUREAU DES ACTIVITES NATURE ET RANDONNEE 42
5.4. LE BUREAU DE L'ANIMATION TOURISTIQUE 44
5.5. LE BUREAU DU E–TOURISME 45
5.6. LE BUREAU ADMINISTRATIF ET FINANCIER 46

LES ANNEXES 47

LA SYNTHESE GENERALE DU RAPPORT

L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE TOURISME EN DORDOGNE

Le tourisme désormais défini par le législateur comme une compétence partagée, le département pourrait apparaître "pris en tenaille" en matière de politique touristique, entre des régions au poids accru et des intercommunalités de plus en plus puissantes.

Les documents stratégiques du département ne font pas référence aux objectifs fixés au niveau national en matière de politique touristique. Toutefois, ils ne sont pas en décalage avec ceux-ci, et tout spécialement l'augmentation d'ici 2020 de 25 % du nombre de visiteurs en Dordogne. A l'absence de schéma régional du tourisme s'ajoute le retard d'une réactualisation du schéma départemental du tourisme. Outre ce document de planification nécessaire, il manque à ce jour la formalisation d'un document spécifique pour les acteurs du tourisme détaillant les missions du service du tourisme et du comité départemental du tourisme, ainsi qu'un plan d'action concertée et formalisé pour un meilleur travail en commun entre l'échelon local, les directeurs d'offices de tourisme, et l'échelon départemental.

LE CADRE STRATEGIQUE DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE TOURISME

Le bilan du schéma précédent n'a pas été présenté à l'assemblée délibérante. Il est nécessaire que les élus obtiennent systématiquement des bilans des schémas qu'ils ont eux-mêmes adoptés, préalable indispensable au développement de l'évaluation des politiques publiques.

De plus, Il apparait que le schéma départemental de développement touristique a peu servi d'outil de référence et que certains acteurs importants n'en ont pas eu connaissance. Cela doit inciter à faire du prochain schéma départemental un cadre visible et incontournable. Le travail de l'atelier tourisme des assises départementales en charge de préparer le schéma suivant n'a pas pour autant débouché de façon immédiate sur l'élaboration d'un schéma départemental coconstruit, y compris dans son étape de finalisation, avec les acteurs. Il n'y a pas eu non plus la mise en place d'un comité de pilotage pour travailler à sa rédaction. Le schéma départemental du tourisme a vocation à être celui de l'ensemble des acteurs d'un département et non pas seulement le cadre d'action du conseil départemental. Ce document cadre qui vise à servir de référence aux différents acteurs du tourisme du territoire doit être à la fois coconstruit et finalisé en concertation avec eux.

La collectivité doit élaborer son schéma départemental dès la finalisation du schéma régional en cours d'élaboration. En effet, il paraît difficile pour les acteurs du tourisme d'y voir clair dans cette succession de documents stratégiques (janvier 2015, novembre 2016 ...) changeant presque à chaque fois de cadre d'analyse. De plus, le cadre stratégique de la politique du conseil départemental en matière de tourisme n'est pas assorti d'objectifs précis et mesurables, accompagnés d'indicateurs chiffrés, permettant ensuite, pour certains, leur reprise dans la convention pluriannuelle conclue avec le comité départemental du tourisme. Le prochain schéma départemental pourrait aussi identifier précisément, outre ces indicateurs, les acteurs responsables de chaque action, en désignant un chef de file. S'agissant de la formation des acteurs dans les documents stratégiques, le remplacement du « cluster tourisme » par l'université du tourisme fait perdre la dimension de l'association des acteurs socioprofessionnels.

Le conseil départemental doit formaliser et compléter son dispositif de suivi et d'évaluation des politiques touristiques. Le rapprochement des objectifs réalisés par le service du tourisme par rapport aux objectifs assignés pourrait être joint au rapport d'activité.

LES MOYENS DE LA FONCTION TOURISME ET DU SERVICE DU TOURISME DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le département de la Dordogne dispose d'atouts majeurs, au travers de son patrimoine naturel et culturel très riche, pour maintenir son attractivité touristique, estimée à 3 millions de visiteurs par an. L'ampleur des moyens consacrés à la politique du tourisme en Dordogne est supérieure aux autres départements de la région, pour l'investissement, et comparable pour les moyens en fonctionnement. D'une part, sa stratégie de développement

touristique comprend de nombreuses actions diversifiées : présence sur Internet, lancement de produits touristiques, coordination des acteurs, formation… D'autre part, son niveau d'investissement a représenté un effort d'aménagement important des sites touristiques depuis 2011, notamment au travers de deux grands projets : le pôle international de la Préhistoire et le centre international d'art pariétal de Montignac-Lascaux.

Toutefois, il est noté la réduction du soutien aux associations. Notamment, s'agissant de l'union départementale des offices de tourisme, le dispositif retenu, d'une fin du subventionnement et de la simple assistance ponctuelle du service du tourisme, ne permet pas de maintenir l'autonomie et l'autogestion de la professionnalisation de leurs agents par les directeurs de l'office de tourisme.

LE DETAIL DES MISSIONS DU SERVICE DU TOURISME

L'accompagnement du département aux projets touristiques des intercommunalités est significatif en volume. Au vu de l'importance de l'économie du tourisme en Dordogne, et pour une meilleure visibilité et pilotage, il pourrait être utile de réaliser un bilan annuel d'exécution sectoriel pour les nouveaux contrats de projets territoriaux, ressortant de la politique des équipements touristiques.

Au vu de l'état des lieux des hébergements, il apparaît que l'objectif est particulièrement ambitieux avec un nombre de touristes supplémentaires à atteindre d'ici 2020 présentant une augmentation de 33 %, c'est-à-dire 1 million de nouveaux visiteurs. Cet objectif suppose un réel investissement dans l'élévation du niveau de confort et de standard de l'hébergement, qui reste à venir. Le volume des aides attribuées en 2015 est relativement limité, ainsi que les conditions limitatives pour en bénéficier. L'accompagnement public à l'hébergement, s'il ne consiste qu'en la réponse à la réglementation visant à l'accessibilité et à la mise aux normes, ne répond pas notamment à l'attente d'une certaine clientèle étrangère quant à une élévation des standards et du confort pour un parc hôtelier parfois vieillissant. En tout état de cause, l'aide au secteur de l'hébergement a désormais été transférée à la Région, depuis la loi NOTRé à compter du 1er janvier 2016.

L'importance des moyens consacrés à l'investissement dans les circuits de randonnée pédestre et cycliste, alors que le taux de couverture du département est déjà de 93 %, pose question. Le département de la Dordogne est le seul en Nouvelle-Aquitaine à disposer d'un bureau spécifique dédié au développement de l'itinérance douce. Aucun département n'a conservé un bureau des activités « nature et randonnée » au sein des services du tourisme. Nonobstant les effectifs importants, divers autres services (tourisme, sport, culture) ont également travaillé à l'animation des itinéraires, posant la question de la nécessité d'un service dédié.

Par ailleurs, le choix de scinder, et parfois de dupliquer, l'animation touristique entre le comité départemental du tourisme et le service du tourisme n'est pas celui d'autres collectivités, ce qui n'est pas de nature à participer à la continuité et de la lisibilité d'une politique en soutien des territoires locaux. En effet, les acteurs ont du mal à identifier les responsabilités respectives du service du tourisme et du CDT. A titre d'exemple, la diffusion d'informations locales aux touristes ne relève pas du rôle du service du tourisme mais de celui des offices de tourisme.

Le maintien des compétences en matière d'e–tourisme à la fois auprès du comité départemental du tourisme et des services du département est spécifique au département de la Dordogne, qui conduit à s'interroger sur l'utilisation efficace et lisible par les acteurs des moyens qui y sont consacrés.

La réforme en 2016 de l'organigramme de 2012 reste très réduite. Elle fait perdurer un niveau élevé d'effectifs, dont certains exercent une action de terrain habituellement exercée par le comité départemental du tourisme ou même les offices de tourisme. Pendant la période contrôlée, le bureau administratif et financier du tourisme a comporté jusqu'à cinq agents, ce qui paraît particulièrement surdimensionné.

A la différence de beaucoup de services du tourisme des départements de la région, la réorganisation des services a été relativement marginale, tant en volume des moyens humains consacrés, que dans le détail des compétences.

SUITES DU PRESENT CONTROLE

Le président du conseil départemental a indiqué que devra être engagée, notamment pour faire face à des moyens contraints, une réflexion pour mieux calibrer dans son volume le service du tourisme et augmenter ses synergies avec le comité départemental du tourisme. Il a fait sienne la nécessité de définir des indicateurs fiables et de rendre compte de façon régulière à l'assemblée délibérante de l'évaluation des politiques et des moyens déployés. En revanche, il n'a annoncé aucune mesure pour améliorer le travail conjoint avec les offices de tourisme.

LA RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

Les juridictions financières examinent les suites réservées à leurs recommandations de régularité et de performance et les évaluent en fonction du niveau de mise en œuvre.

GOUVERNANCE, MOYENS ET ORGANISATION INTERNE

1. Formaliser un document spécifique détaillant les missions du service de tourisme et du comité départemental du tourisme (CDT).
   [Recommandation de performance à suivre]

2. Engager une réflexion sur un possible regroupement des compétences entre le comité départemental du tourisme et le service du tourisme à la fois dans une optique de guichet unique et de meilleure utilisation des moyens.
   Recommandation de performance à suivre]

CADRE STRATEGIQUE

3. Elaborer un nouveau schéma départemental du tourisme, en assortissant chaque action de la désignation d'un chef de file, service ou comité départemental du tourisme, et la fixation d'objectifs mesurables, accompagnés d'indicateurs chiffrés.
   [Recommandation de performance à suivre]

4. Etoffer dans le schéma de développement touristique départemental une approche permettant non seulement la valorisation des outils de formation présents en Dordogne mais aussi une mise en réseau et une meilleure coopération entre les acteurs économiques.
   [Recommandation de performance à suivre]

5. Etablir une nouvelle convention pluriannuelle entre le département et le CDT reprenant les axes définis par le prochain schéma départemental.
   [Recommandation de performance à suivre]

EVALUATION

6. Réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre du schéma départemental du tourisme.
   [Recommandation de performance à suivre]

7. Etablir un rapport annuel d'exécution pour les contrats de projets territoriaux ressortant de la politique des équipements touristiques.
   [Recommandation de performance à suivre]

LA PROCEDURE

Le contrôle a été effectué dans le cadre du programme 2016 de la chambre et d'une enquête commune à la Cour des comptes et aux chambres régionales des comptes sur les politiques en faveur du tourisme.

L'ouverture du contrôle a été notifiée à M. Germinal PEIRO, président du conseil départemental, ordonnateur, et à M. Bernard CAZEAUX, son prédécesseur, par lettres du 8 janvier 2016.

L'entretien de début de contrôle s'est déroulé le 28 janvier 2016 avec l'ordonnateur.

L'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 9 janvier 2017 avec l'ordonnateur et le 12 janvier 2017 avec son prédécesseur.

Lors de sa séance du 5 avril 2017, la chambre a formulé des observations provisoires qui suivent, adressées à l'ordonnateur et à l'ancien ordonnateur.

Un extrait des observations les concernant a été adressé à M. Alain ROUSSET, président de la région Nouvelle-Aquitaine, Mme Sylvie CHEVALIER, présidente du comité départemental du tourisme de la Dordogne, et Mme Isabelle HYVOZ, présidente de l'Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiatives de la Dordogne, tiers intéressés.

M. Germinal PEIRO, ordonnateur, a adressé une réponse le 7 juillet 2017 à la chambre, enregistrée le 11 juillet 2017, et M. Bernard CAZEAUX, ancien ordonnateur, a adressé une réponse enregistrée à la chambre le 25 juillet 2017.

Mme HYVOZ, présidente de l'union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative de Dordogne (UDOTSI), tiers mis en cause, a adressé une réponse à la chambre le 18 juillet 2017, enregistrée le 24 juillet 2017.

Mme Sylvie CHEVALIER, présidente du comité départemental du tourisme de la Dordogne, tiers mis en cause, a adressé une réponse à la chambre le 17 juillet 2017, enregistrée le 21 juillet 2017.

Monsieur ROUSSET, président de la région nouvelle Aquitaine a adressé une réponse le 25 juillet 2017, enregistrée à la chambre le 31 juillet 2017.

Lors de sa séance du 31 août 2017, la chambre a arrêté les observations définitives qui figurent dans le présent rapport.

GLOSSAIRE

ADT : Agence Départementale du Tourisme
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDT : Comité Départemental du Tourisme
CIAPLM : Centre International de l'Art Pariétal Montignac-Lascaux (ou Lascaux IV)
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CRT : Comité Régional du Tourisme
DGE : Direction Générale des Entreprises
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPIDOR : Etablissement public territoriale du bassin de la Dordogne
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IVBD : Interprofession des Vins de Bergerac et Duras
MONA : Mission des Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine
OTSI : Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
PIP : Pôle International de la Préhistoire
Rn2D : Réseau National des Destinations Départementales
SABDP : Société d'exploitation de l'Aéroport de Bergerac-Dordogne-Périgord
SDHPA : Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air
SIRTAQUI : Système d'Information Régional Touristique AQUItain
SLA : Service Loisirs Accueil
SMAD : Syndicat Mixte Air-Dordogne
UDOTSI : Union départementale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative
UMIH : Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

PARTIE 1 : LE TOURISME EN DORDOGNE

1. LE PANORAMA ET LES CHIFFRES CLES DU TOURISME EN DORDOGNE

1.1. LES CARACTERISTIQUES DE LA DESTINATION

1.1.1. Un atout majeur : un patrimoine naturel et culturel riche

Le département de la Dordogne est le troisième département français pour la taille de son territoire. Son patrimoine naturel et culturel représente un atout majeur pour la destination Dordogne-Périgord dans la mesure où il lui permet d'exploiter plusieurs filières touristiques. Celles-ci sont au nombre de quatre :

- le **tourisme de nature** s'est développé avec les randonnées pédestres, le cyclotourisme, la pêche ou encore le canoë, grâce à une diversité de paysages préservés (rivières et vallées, forêts, vignoble, parc naturel régional Périgord-Limousin) et des bases de loisirs aménagées. La Dordogne est le premier département français pour le nombre d'équipements d'accueil à la ferme (agritourisme) ;
- le **tourisme culturel** est un pan important du tourisme en Dordogne avec d'une part la Préhistoire (Lascaux et les sites préhistoriques de la vallée de la Vézère), et d'autre part les nombreux sites historiques et architecturaux, dont des châteaux, des bastides du Moyen-Age, des villages de caractère (10 sont classés « *Plus beaux villages de France* ») ainsi que les villes de Sarlat, Périgueux et Bergerac, toutes trois labellisées « *Ville d'art et d'Histoire* » ;
- la **gastronomie** participe à la notoriété de la destination Dordogne-Périgord et a été relevée comme étant l'une de ses forces dans l'étude livrée au CDT en 2012. Elle se décline autours de la découverte des produits du terroir (routes gourmandes), des marchés et des restaurants gastronomiques ;
- L'**œnotourisme,** enfin, participe à la découverte de la Dordogne avec le vignoble du pays de Bergerac, labellisé « *Vignoble et Découvertes* », et ses13 appellations d'origine contrôlée.

Des éléments du patrimoine du département sont valorisés par un classement de l'UNESCO. Il s'agit des sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère, soit 15 sites, ainsi que trois étapes[1] des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, inscrits au patrimoine mondial. Enfin, le bassin de la Dordogne a été classé en 2012 au titre de la réserve mondiale de biosphère.

Forte de ce patrimoine, la destination propose ainsi 191 sites et monuments ouverts aux visites en 2015. Neuf sites comptabilisent plus de 100 000 entrées annuelles. Il en ressort que le fac-similé de la grotte de Lascaux, communément nommé Lascaux II, est la locomotive touristique du département, sa fréquentation étant en constante progression (à l'exception de l'année 2013).

Une nouvelle reproduction de la grotte de Lascaux a ouvert au public le 15 décembre 2016. Dénommé le centre international d'art pariétal Montignac-Lascaux (CIAPML) ou encore Lascaux IV, cet équipement permet d'apprécier la quasi-intégralité de la grotte de Lascaux, contrairement à Lascaux II qui ne reproduisait que 90 % des peintures originales, et sera enrichi de contenus numériques sur la Préhistoire. Destiné à être un élément phare de l'offre culturelle et touristique du territoire, le département vise un nombre de visiteurs à hauteur de 400 000 par an.

---

[1] La cathédrale Saint-Front à Périgueux, l'église Saint-Avit à Saint-Avit-Senieur et l'église abbatiale Notre-Dame de la Nativité au Buisson-de-Cadouin.

Tableau 1 – Principaux sites touristiques du département

En nombre de visites

Principaux sites	2011	2012	2013	2014	2015
Lascaux II	249 514	257 717	252 523	257 861	267 603
Château de Castelnaud	245 000	240 000	245 000	249 071	235 801
Parc de Marqueyssac	190 000	185 000	186 000	199 340	192 182
Forteresse La Roque St Christophe	177 442	173 061	168 033	158 805	172 836
Aquarium du Périgord Noir	169 200	169 000	129 560	130 000	150 230
Château de Beynac	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Pôle International de la Préhistoire	110 266	98 700	117 758	146 121	139 764
Gouffre de Proumeyssac	146 000	149 400	150 000	150 000	137 500
Le Village du Bournat	111 000	116 000	116 000	108 000	112 000

Source : CDT (2015) et Atout France (2011-2014)

La Dordogne bénéficie d'un patrimoine culturel et naturel dont la richesse permet au secteur du tourisme d'exploiter quatre filières, le tourisme culturel, de nature, gastronomique et l'œnotourisme, ainsi que d'une thématique de la Préhistoire qui lui permet de se différencier de ses concurrents.

1.1.2. Un effort d'aménagement des sites touristiques

La participation publique du département intervient exclusivement et à la place du CDT sur des projets structurants et à maîtrise d'ouvrage publique (guide des aides) par le canal des subventions de son Fonds d'Intervention. Les modes de gestion des sites touristiques publics sont variés : convention d'exploitation (DSP) du centre international d'art pariétal de Montignac-Lascaux (et du Thot) avec la SEMITOUR[2], qui va gérer Lascaux IV jusqu'en 2030. La périodicité des investissements pour entretenir et mettre en valeur les sites est très variable. Elle dépend de la taille des sites, du dynamisme et de l'envergure financière des gestionnaires. Sur 190 sites, les 10 sites les plus visités ont accueilli 57 % du nombre total de visiteurs annuels.

Les aménagements réalisés pour faciliter l'accès (transport gratuit, stationnement, etc.) et l'accessibilité des sites donnent lieu à des situations très variables, Lascaux II fonctionnant par exemple avec une billetterie « hors site » et des visites à heures fixes. Plusieurs sites remarquables sont contingentés en matière de nombre d'entrées journalières, pour des raisons de conservation, comme la grotte de Font-de-Gaume. Certains sites pratiquent des tarifs préférentiels le matin. Concernant les sites préhistoriques, le centre d'accueil du pôle international de la Préhistoire (PIP) a un rôle de diffusion et de régulation (médiation) vers les différents sites.

Le département accompagne les collectivités en matière d'aménagement des bourgs dans le cadre de la politique contractuelle et participe également au label « Villes et Villages Fleuris ». Il intervient également pour des opérations à maîtrise d'ouvrage publique dans le cadre de la politique de contractualisation, notamment s'agissant des besoins en termes d'opérations de rénovation et d'entretien du patrimoine.

L'attractivité des différents types de sites, peut être ainsi analysée :

- les évolutions muséographiques récentes passent par l'introduction des nouvelles technologies, pour le site du Thot par exemple : réalité augmentée, 3D, ateliers enfants interactifs ;
- les quatre plans d'eau majeurs du département ont bénéficié ces dernières années de financements, pour leurs aménagements et leurs équipements. La fréquentation s'accroit. En 2014, elle est estimée à 93 912 personnes et en 2015 à 137 232 personnes, soit une augmentation de 46 % sur l'ensemble des sites. Pour autant, leur équilibre financier n'est pas assuré ;
- la recherche de labels, comme la marque « Tourisme et Handicap », guide parfois la stratégie d'investissement des sites touristiques. Ainsi, le site de Saint-Estèphe a obtenu ce label pour tous

[2] La SEMITOUR Périgord, gestionnaire de sites culturels d'hébergement et de loisirs, et organisateur de manifestations touristiques et culturelles, est une société d'économie mixte dont le département de la Dordogne est le premier actionnaire. Elle a pour mission de valoriser et présenter un ensemble de sites exceptionnels (dont Lascaux II), et d'accueillir et animer des lieux de séjours.

les types de handicap. Autre exemple, les plus beaux jardins visent le label « Jardin remarquable » qui nécessite souvent des investissements particuliers.

Les opérations d'aménagement intègrent les questions environnementales. Ainsi, certains sites, comme ceux de l'association « Visites en Périgord », sont engagés dans des politiques de qualité qui incluent des aspects environnementaux tels que la gestion des déchets. La politique du département engagée avec les communes vise à la généralisation de la charte « zéro herbicide » et les plans d'eau cherchent à obtenir le Pavillon Bleu.

L'attractivité s'opère, principalement, au travers d'investissements en nouvelles technologies et à la qualification de l'offre, via des labels. Pour autant, ceci ne suffit pas toujours à atteindre leur point de rentabilité, du fait d'une saisonnalité très marquée.

Le grand axe de perfectionnement de l'aménagement des sites touristiques en Dordogne demeure la gestion des flux pour un meilleur étalement à la fois sur l'année et sur le territoire ainsi que le développement de la médiation culturelle et touristique.

1.1.3. Les forces et faiblesses de la destination

Interrogés sur les forces et faiblesses de la Dordogne au plan touristique, le CDT et le service tourisme du département dressent une liste de sept forces :

- la notoriété de la destination, en France et à l'étranger ;
- la richesse patrimoniale du département, telle que décrite *supra* ;
- la qualité des hébergements, notamment en hôtellerie de plein air ;
- des animations et activités variées, tels que les festivals et les activités de pleine nature ;
- une gastronomie réputée ;
- des acteurs motivés : les habitants acquis à la cause touristique par leur hospitalité, les professionnels par la qualité de leurs prestations et les élus sensibles au développement touristique et à ses enjeux en termes d'emploi.

L'annexe 1 présente un bilan synthétique descriptif des réalisations mises en œuvre dans chacune des filières touristiques. Par ailleurs, d'autres atouts ont été évoqués lors des assises départementales du tourisme qui se sont tenues le 9 octobre 2015 à l'initiative du département. Il s'agit en l'occurrence d'un réseau routier dense, la présence d'un aéroport international à Bergerac, la structuration touristique avec le regroupement des offices de tourisme et la couverture de 87 % du territoire par la taxe de séjour et enfin une offre de formation importante pour les professionnels.

Pour ce qui concerne les faiblesses, le CDT et le département en identifient essentiellement cinq :

- une accessibilité moyenne, due à l'éloignement des grands aéroports internationaux et des gares TGV, ainsi qu'une couverture du territoire insuffisante pour ce qui concerne les réseaux internet et de téléphonie mobile (l'annexe 2 présente un bilan synthétique de l'accessibilité du département) ;
- une saisonnalité marquée ;
- une offre déséquilibrée, avec 55 % des hébergements se situant dans le seul Périgord Noir[3], une hétérogénéité des sites touristiques, un manque de lisibilité parmi les nombreuses animations et un manque d'infrastructures adaptées au tourisme d'affaires ;
- une hôtellerie traditionnelle vieillissante et une offre haut de gamme peu développée ;
- une concurrence entre les acteurs qui ne favorise pas l'émergence d'une cohérence des stratégies et des actions.

De même, d'autres faiblesses ont été relevées lors des assises départementales du tourisme, parmi lesquelles : une absence de perception par les touristes de la diversité des activités, et notamment des activités pour enfants, l'absence d'un événement ou festival de notoriété internationale générateur de fréquentation et d'image,

3 Correspond peu ou prou à l'arrondissement de Sarlat.

un manque de lisibilité parmi la multiplicité des marques locales ou encore une pratique des langues étrangères insuffisante, alors que la fréquentation touristique internationale est forte.

Enfin, des opportunités ont été identifiées par les acteurs lors des assises. Il s'agit pour l'essentiel de l'important potentiel de promotion que représentent l'exposition itinérante Lascaux III[4], en tournée depuis 2012 dans de grandes métropoles mondiales, et l'ouverture de Lascaux IV en décembre 2016, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité avec la mise en place de la Ligne Grand Vitesse Sud-Europe Atlantique, le lancement d'une marque unique pour le territoire « Dordogne-Périgord » et des filières qu'il est nécessaire de développer et d'exploiter (nature et affaires notamment).

1.1.4. Le parc d'hébergements

En préambule, il est intéressant d'observer la répartition hétérogène des hébergements touristiques sur le territoire départemental. En effet, d'après l'observatoire du CDT, plus de 59 % de ceux-ci se situent dans le seul Périgord noir, tandis que le restant se partage entre le Périgord pourpre (19,3 %), le Périgord vert (14,1 %) et le Périgord blanc (7,5 %)[5].

1.1.4.1. L'hôtellerie de tourisme

D'après le CDT, les hôtels représentent 8,6 % de la capacité d'hébergement touristique du département. Selon les statistiques publiées par l'INSEE[6], la Dordogne compte, au 1er janvier 2016, 217 hôtels, dont 72 % sont classés. En progression entre 2013 (208) et 2015 (220), l'année 2016 s'est distinguée par une baisse (217) de leur nombre (voir annexe 4). Plus de la moitié des hôtels sont classés 1, 2 et 3 étoiles (65 %), tandis que 9 % sont classés 4 ou 5 étoiles. Un quart de ces établissements ne bénéficie d'aucun classement, même si cette proportion diminue depuis 2013.

D'un point de vue comparatif (voir annexe 5), la Dordogne accueille sur son territoire 11 % des hôtels de la Nouvelle-Aquitaine, et se situe à ce titre au 4ème rang derrière les Pyrénées-Atlantiques (18 %), la Gironde (17 %) et la Charente-Maritime (14 %).

Figure 1 – La répartition des hôtels de tourisme par catégorie en 2016

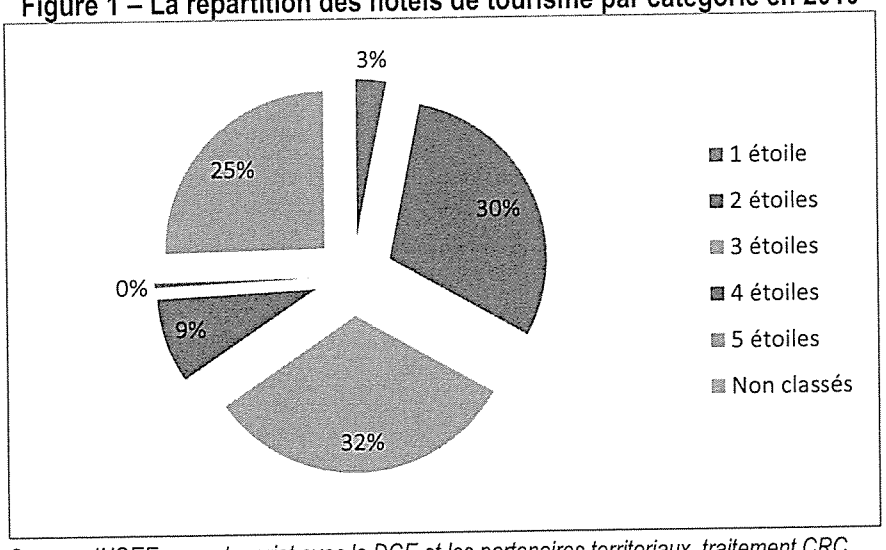

Source : INSEE en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux, traitement CRC

La capacité d'accueil, en nombre de chambres, s'élève à 4 354 en 2016 et suit la même progression que celle du nombre d'hôtels. En outre, on assiste à une légère montée en gamme de cette capacité dans la mesure où

4 Depuis 2012, l'exposition s'est arrêtée à Bordeaux, Chicago, Houston, Montréal, Bruxelles, Genève, Paris, Séoul et est à Tokyo depuis le 31 octobre 2016.

5 Les Périgord pourpre, vert et blanc correspondent à peu près aux arrondissements de Bergerac, Nontron et Périgueux.

6 Les statistiques ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2013.

le nombre de chambres non classées a diminué de 29 %, tandis que parallèlement les chambres de 1 et 2 étoiles progressaient respectivement de 47 % et 22 %. En revanche, le nombre de chambres de 4 et 5 étoiles est resté stable.

En 2016, la Dordogne concentre 8 % de la capacité d'accueil en hôtellerie touristique de la Nouvelle-Aquitaine, se plaçant ainsi au 6ème rang derrière la Gironde, les Pyrénées-Atlantiques, la Charente-Maritime, la Vienne et les Landes. Ainsi, il ressort de ces chiffres que les établissements hôteliers périgourdins disposent d'une capacité d'hébergement plus restreinte que l'ensemble des hôtels de la région. En effet, un hôtel du Périgord offre en moyenne 20 chambres, contre 28 pour l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Aujourd'hui, l'hôtellerie traditionnelle rencontre plusieurs difficultés. Celles-ci ont pu être identifiées à l'occasion de la tenue d'un atelier, organisé en 2014 en vue de la préparation d'un schéma départemental du tourisme. Tout d'abord, il a pu être constaté une inadaptation de l'offre par rapport aux nouvelles attentes des clients d'une part, et à l'exigence de normes plus contraignantes d'autre part. Les structures sont en général désuètes, vieillissantes et manquent de services annexes, salle de séminaire ou de restauration. Elles nécessitent donc des investissements importants de rénovation : mise aux normes et embellissements. Or, les exploitants ne disposent pas d'un autofinancement suffisant étant donné la faible rentabilité de leurs établissements. Par ailleurs, ces exploitants ont en moyenne 55 ans. Dès lors, la question de la transmission d'entreprise se pose car, même si le département est attractif, le taux de reprise demeure faible étant donné l'importance des investissements nécessaires. Enfin, les professionnels déplorent un manque de visibilité sur Internet, dû en partie à une méconnaissance de ce média, et relèvent la nécessité d'accroitre la formation des personnels à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux langues étrangères.

La Dordogne est le département de l'intérieur néo-aquitain le plus pourvu en hôtels de tourisme (4ème sur l'ensemble de la région) mais ceux-ci disposent d'une capacité d'hébergement inférieure à la moyenne régionale. Les exploitants doivent faire face à d'importants défis parmi lesquels la modernisation des bâtiments et des équipements, la transmission des établissements et la formation des personnels aux nouvelles technologies et aux langues étrangères.

1.1.4.2. L'hôtellerie de plein air

Ce type d'hébergement représente quasiment la moitié de la capacité d'hébergement touristique du département, ce qui souligne le caractère très saisonnier de la fréquentation. Selon les chiffres publiés par l'INSEE, le parc en hôtellerie de plein air est composé, au 1er janvier 2016, de 234 campings dont 85 % sont classés (voir annexe 4). Plus de la moitié (59 %) sont classés 3, 4 ou 5 étoiles tandis que 26 % sont classés 1 ou 2 étoiles. Seuls 15 % ne bénéficie d'aucun classement.

Figure 2 - La répartition des campings par catégorie en 2016

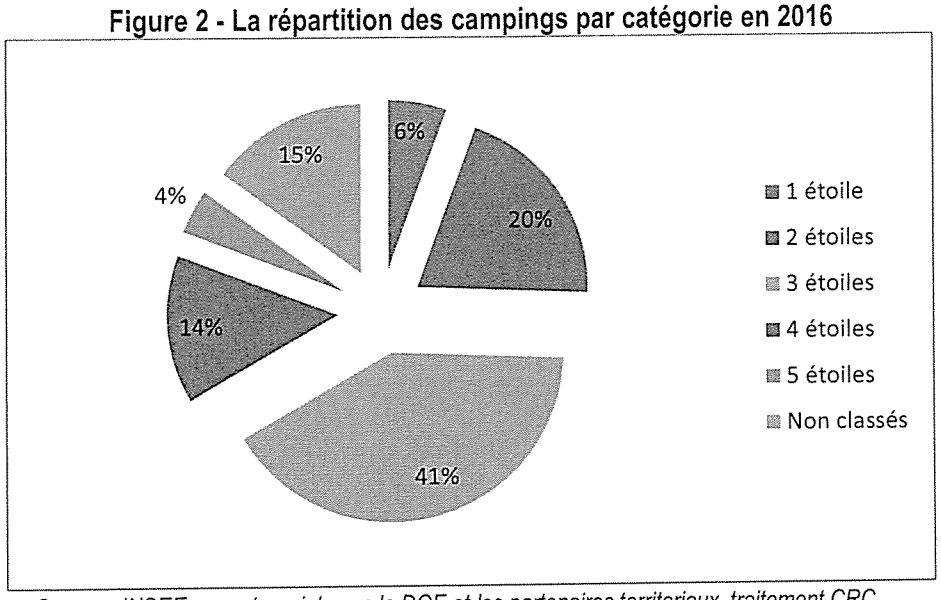

Source : INSEE en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux, traitement CRC

La Dordogne concentre 17 % de l'offre régionale en nombre de campings, et se classe au 2ème rang des départements néo-aquitains les plus pourvus, derrière la Charente-Maritime (22 %). Néanmoins, la capacité moyenne (87 emplacements) des campings est inférieure à celle de l'ensemble des campings de la région (125 emplacements). En effet, la Dordogne dispose de 20 229 emplacements au 1er janvier 2016, soit 11 % de l'offre régionale, qui la place au 4ème rang derrière la Charente-Maritime (27 %), les Landes (22 %) et la Gironde (20 %).

L'hôtellerie de plein air représente près de la moitié de la capacité d'hébergement touristique du département.

1.1.4.3. Les autres hébergements

Les chiffres concernant les autres hébergements sont issus des tableaux de bord de suivi de l'économie touristique diffusés par le CDT. Ils sont constitués des résidences de tourisme, des meublés, des chambres d'hôtes ou encore des villages de vacances. Les meublés saisonniers rassemblent 22,4 % de l'offre d'hébergements touristiques, constitués de 4 506 hébergements en 2015 (soit 27 051 lits), dont quasiment le tiers est classé[7]. Les résidences de tourisme représentent 4,6 % de la capacité d'hébergement touristique de la Dordogne. Elles sont au nombre de 14 et comptent 5 517 lits en 2015. Par ailleurs, la Dordogne compte 1 921 chambres d'hôtes (4 647 lits), dont 5,5 % sont labélisés « gîtes de France » et 4,5 % « *Clévacances* ». Les villages de vacances ne représentent que 1,7 % des lits marchands du département, soit 2 109 lits répartis sur 18 structures. Enfin, le CDT recense également les résidences secondaires qui constituent des hébergements dits « non marchands ». Celles-ci sont estimées au nombre de 30 000 et représenteraient 150 000 lits, soit un peu plus de la moitié des lits marchands.

[7] 9,5 % sont labélisés « gîtes de France » et 4,4 % sont labellisés « *Clévacances* ».

1.2. LES FREQUENTATIONS TOURISTIQUES

1.2.1. Les chiffres « clés »

Tableau 2 – Evolution des fréquentations touristiques entre 2011 et 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de visiteurs par an	**3 000 000**	**3 000 000**	**3 000 000**	**3 000 000**	**3 000 000**
dont touristes étrangers		*30 %*			
dont touristes internes à la région		*19 %*			
Nombre de nuitées	**18 000 000**	**18 000 000**	**18 000 000**	**18 000 000**	**18 000 000**
dont nuitées non marchandes			*9 9000 000*	*9 9000 000*	*9 9000 000*
dont nuitées hôtel	*1 074 188*	*1 049 515*	*1 029 581*	*1 036 802*	*1 031 982*
dont nuitées camping	*2 915 526*	*2 923 926*	*3 086 790*	*3 061 030*	*3 073 678*
dont autres nuitées marchandes	*4 000 000*	*4 000 000*	*4 000 000*	*4 000 000*	*4 000 000*
Capacité d'hébergement (*en nombre de lits marchands*)	**107 157**	**105 709**	**113 713**	**116 586**	**120 613**
dont hôtels	*9 018*	*9 044*	*9 327*	*10 397*	*10 412*
dont camping	*54 324*	*54 939*	*62 565*	*60 920*	*63 213*
dont résidence de tourisme	*3 650*	*4 271*	*4 831*	*5 517*	*5 517*

Source : CDT 24

Il a été noté une absence importante de précision (cf. *infra*) s'agissant de l'évaluation des données de la fréquentation touristique, reconduites dans les comptes rendus du comité départemental du tourisme chaque année entre 2011 et 2015.

1.2.2. La destination, les séjours et ses enjeux économiques

Les caractéristiques des séjours et de la destination se présentent comme suit :

Tableau 3 – Les caractéristiques des séjours

Principaux pays d'origine des touristes étrangers en hébergement marchand en 2014	Pays Bas (48% de la clientèle étrangère) ; Royaume Uni (24,5%) ; Belgique (9,1%) ; Allemagne (4,9%) ; Espagne (3,5%) ; Etats Unis (2,3%)
Dépense par touriste	Français : 40,10 € par jour et par personne Etrangers : 69,50 € par jour et par personne Moyenne : 48,40 €
Durée moyenne des séjours	Français : 7,2 jours Etrangers : 7,9 jours Moyenne : 7,4 jours

Source : enquête de clientèle 2012 réalisée par TNS SOFRES

Les enjeux économiques du tourisme sont appréhendés avec le même caractère d'une estimation très approximative répétée chaque année.

Tableau 4 – L'impact économique du tourisme

En %, M€, emplois et %

	2011	2012	2013	2014	2015
% du PIB départemental	10	10	10	10	10
Chiffre d'affaires du secteur	900	900	900	900	900
Nombre d'emplois dans le secteur	6 200	--	--	--	--
Part du tourisme dans l'emploi régional	11,7	--	--	--	--

Source : CDT 24

S'agissant des données relatives aux emplois, elles sont liées aux études pilotées par la Région avec l'INSEE et le Comité Régional du Tourisme (CRT) d'Aquitaine. L'étude sur la régionalisation des comptes satellites du tourisme, comme l'étude sur l'emploi touristique, qui n'a pas été reconduite depuis 2014, portait sur 2011. Pour ce qui est de l'étude emploi, c'est une étude structurelle lourde que l'INSEE ne peut conduire que tous les 3 ou 4 ans. Pour ce qui est de la régionalisation du compte satellite du tourisme, les régions ont demandé un renouvellement annuel auprès de l'INSEE et de la Banque de France. Mais dans les faits, il n'est pas possible légalement pour les CDT ou des instituts privés de mobiliser les fichiers qui permettent ce travail. Il est donc nécessaire d'attendre les productions nationales.

Les départements sont dépendants d'études nationales anciennes pour suivre les enjeux économiques notamment en termes d'emploi du secteur du tourisme.

1.3. LES AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE EN DORDOGNE

Les axes stratégiques ont été principalement arrêtés à partir des deux études opérées en 2012 et 2013 par des consultants. Ils sont synthétisés dans le tableau ci-après :

Tableau 5 – La stratégie du tourisme en Dordogne

Principales cibles visées :	- pour les marchés français : Bretagne, Pays de Loire, Paris, Sud-Ouest ; - pour les marchés étrangers : Pays-Bas, Angleterre, Espagne, Belgique, Amérique du Nord.
Principaux points de développement :	- développement de la fréquentation sur les « ailes de saison » ; - reconquête de la clientèle néerlandaise, développement des marchés espagnols et anglais, entretien des marchés nord-américains (suites aux actions de Lascaux III aux USA et Canada) ; - préparation de l'opération Lascaux III au Japon avec organisation de conférence de presse, *workshop* professionnels, *masterclass* et séminaires de formation des agents de voyage et tours-opérateurs en partenariat avec la SEMITOUR, l'IVBD et le CRT avec ATOUT France.
Principales actions prévues :	- **renforcement de la promotion via Internet** sur ces différents marchés européens avec Atout France, soutien à la promotion des lignes aériennes avec le Département et le SMAD, développement d'actions de séduction en direction de la presse, des agents de voyages et tours opérateurs via des accueils de presse et Eductours de découverte du département ; - **développement d'outils numériques dédiés** (sites Internet en langues étrangères avec ATOUT France, manuel des ventes dédié aux professionnels de la distribution, clips vidéos, photothèques, argumentaires de vente, etc.) ; - **lancement des « routes mythiques du Périgord »** à l'international en s'appuyant sur des circuits prêts à consommer et à commercialiser par des distributeurs et revendeurs internationaux sur les trois axes identitaires de la Dordogne (préhistoire, châteaux et gastronomie) ; - **mise en réseau des acteurs et des filières**, qualification de l'offre, démarche qualité (classement des meublés), labellisation des meublés de tourisme (Gîtes de France et Clévacances), segmentation des offres (« *Dordogne en Famille* » par exemple) ; - **formation-actions** des socio-professionnels (marketing expérientiel[8], *yield management*[9], prospective sur la société française et le tourisme, etc.)

Source : CDT 24

1.4. LES MOYENS

Tableau 6 – Les moyens consacrés au tourisme par le département de la Dordogne

En € et en %

	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses annuelles du département dans le domaine du tourisme	5 744 823	5 354 265	11 623 554	16 767 346	21 928 108
Budget du département	506 355 031	503 241 721	507 759 346	510 610 695	512 548 423
Part du budget consacrée au tourisme	*1,1*	*1,1*	*2,3*	*3,3*	*4,3*

Source : Département 24

Le département a fait un effort important en investissement de 2013 à 2015. Il s'agit essentiellement de l'investissement pour le centre international d'art pariétal de Montignac-Lascaux, mais également d'investissements sur d'autres sites gérés par la SEMITOUR, comme le cloître de Cadouin ou le lac de Gurson.

D'après une étude conduite par l'association des départements de France, 62 départements ayant répondu consacrent en moyenne près de 1 % de leur budget aux dépenses touristiques, avec une répartition de 59 % pour les dépenses de fonctionnement et de 41 % pour les dépenses d'investissement. S'agissant de la région Nouvelle-Aquitaine, les moyens consacrés au tourisme, rapportés au total du budget départemental, varient de

façon importante. Ainsi, pour l'année 2015 on constate un ratio de 2,8 % dans le département de la Charente-Maritime ou encore de 1 % dans le département de la Vienne.

Le département de la Dordogne fait des efforts notables en investissement pour le financement du tourisme.

L'ordonnateur a souligné que *« la récente publication INSEE (Analyses de juillet 2017) [qui] confirme que l'emploi touristique représente en Dordogne 5 % de l'emploi total soit le taux le plus élevé parmi les départements non littoraux de la Nouvelle-Aquitaine.*

Depuis la crise de 2008, le secteur du tourisme a d'ailleurs été le seul à demeurer créateur d'emploi en Dordogne et la collectivité départementale compte poursuivre ses efforts de mise en valeur de son patrimoine, d'accompagnement de la structuration de l'économie touristique et de promotion du Périgord. La fréquentation de l'aéroport de Bergerac (plus de 300.000 passagers en 2016) et le succès du Centre International de l'Art Pariétal de Montignac-Lascaux (plus de 200.000 visiteurs de janvier à juin 2017) viennent confirmer le Département dans sa stratégie.

Dans un monde complexe et changeant (impact des technologies numériques, concurrence accrue entre les territoires…), le Département a la volonté de rassembler acteurs publics et professionnels du tourisme pour conforter un modèle de développement touristique souvent envié. »

PARTIE 2 : LE SERVICE DU TOURISME DU DEPARTEMENT

2. L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE TOURISME EN DORDOGNE

Le conseil départemental est un acteur majeur du tourisme en Dordogne. Il est le prescripteur de la stratégie départementale qui doit avoir un double rôle : un rôle de fédérateur des énergies de l'ensemble des acteurs publics et privés, ainsi qu'un rôle d'intermédiaire entre la stratégie de la région Nouvelle-Aquitaine et celle des intercommunalités. Le département assure aussi une fonction essentielle d'encadrement du comité départemental du tourisme (CDT), au travers d'une convention pluriannuelle et de ses conventions annuelles d'application. Enfin, le département a un rôle implicite de soutien et de facilitateur de la coordination des structures opérationnelles que sont les offices de tourisme.

2.1. LE TOURISME DEFINI PAR LE LEGISLATEUR COMME UNE COMPETENCE PARTAGEE

Le code du tourisme fixe les principes généraux de l'organisation générale du tourisme et insiste sur la nécessaire coordination entre les acteurs publics[10] qui agissent en faveur du tourisme. Les réflexions préliminaires du législateur sur le cadre juridique des politiques touristiques territoriales ne donnaient pas un

---

[8] Le « **marketing expérentiel** » est un concept commercial de théâtralisation d'un lieu de vente ou de service qui implique l'usager dans une mise en scène de la marque et de ses produits ou services. Cette implication du client a pour but de générer en lui des émotions de bien-être, qui sont censées faciliter la création d'une relation particulière entre la marque et lui.

[9] Le *« **yield management** »* est un système de gestion tarifaire des capacités disponibles telles des chambres en hôtellerie ou des sièges dans le transport aérien et ferroviaire, qui a pour objectif l'optimisation du remplissage et du chiffre d'affaires.

[10] Selon l'article L. 111-1 du code du tourisme, *« l'Etat, les régions, les départements et les communes sont compétents dans le domaine du tourisme et exercent ces compétences en coopération et de façon coordonnée ».*
Selon l'article L. 111-2 du code du tourisme, *« Les collectivités territoriales sont associées à la mise en œuvre de la politique nationale du tourisme. Elles conduisent, dans le cadre de leurs compétences propres et de façon coordonnée, des politiques dans le domaine du tourisme ».*
Selon l'article L. 121-1 du code du tourisme, l'Etat définit et met en œuvre la politique nationale du tourisme. Il dispose d'un opérateur, Atout France, qui est l'Agence de développement touristique de la France. Elle a notamment pour mission de promouvoir et développer la marque "France" à l'international (il existe un site France.fr qui met l'accent sur diverses destinations) et d'adapter l'offre française à la demande touristique nationale et internationale. Atout France a un réseau de 32 bureaux répartis dans 27 pays.

rôle essentiel au département. Le rapport du comité Balladur (2009), par exemple, proposait de retirer la compétence tourisme aux départements : "*Dans le domaine des acteurs périgourdins du tourisme, les trois niveaux de collectivités locales sont compétents pour définir et mettre en œuvre, sur leur territoire, des actions de développement touristique en cohérence avec la politique nationale. Les régions, les départements et les communes, mais aussi les groupements de communes peuvent créer des structures d'intervention. Le Comité a retenu des auditions auxquelles il a procédé qu'il y avait là des redondances et dispersions de moyens auxquelles il y avait lieu de porter remède. Il n'y aurait donc qu'avantage à réserver cette compétence aux communes ou à leurs groupements et aux régions, l'échelon départemental n'apparaissant pas, en cette matière, comme le plus approprié.*"

Le troisième volet de la réforme de la loi portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite loi NOTRé) du 7 août 2015 a maintenu la compétence départementale en matière de tourisme. Elle demeure partagée[11] entre tous les niveaux d'administration locale. La Loi NOTRé ne renforce pas outre mesure le niveau départemental et poursuit notamment la clarification de la répartition des compétences entre les collectivités, le renforcement des compétences économiques de la région et le renforcement de l'intercommunalité. Lors des discussions sur la loi NOTRé, le Réseau National des Destinations Départementales (Rn2D), association loi 1901 qui réunit l'ensemble des structures départementales du tourisme, a défendu le maintien de la compétence des départements en matière de tourisme et s'est opposé à ce que la région soit chef de file en la matière. L'article L. 1111-9 du CGCT limite donc le rôle de chef de file de la région à certaines compétences parmi lesquelles ne figurent pas le tourisme.

Le code du tourisme donne à la région de nombreuses missions[12], notamment en matière de planification, de collecte et de diffusion des données, et de promotion sur les marchés étrangers au travers de son comité régional du tourisme (CRT).

S'agissant de l'intercommunalité, la loi NOTRé vise à rationaliser la carte des intercommunalités, en leur donnant de nouvelles ambitions : renforcer la solidarité financière, favoriser la solidarité territoriale, faire des intercommunalités des porteurs de projets d'envergure et développer l'offre et la qualité de service aux citoyens. L'objectif est de passer d'intercommunalités de gestion à de véritables intercommunalités de projets. Ce rôle renforcé des intercommunalités concerne en tout premier lieu le tourisme : « *la promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme* » figure désormais parmi les compétences que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit en lieu et place des communes membres (CGCT, art. L. 5214-16 et L. 5216-5), au même titre que les communautés urbaines (L. 5215-20) et les métropoles (L. 5217-2).

S'agissant de la répartition des compétences tourisme, le département peut apparaître désormais comme "pris en tenaille" entre des régions au poids accru et des intercommunalités de plus en plus puissantes.

Il n'est pas fait référence, dans la stratégie départementale de la Dordogne pour 2017-2021, aux orientations fixées au niveau national. Or, selon l'article L. 111-1 du code du tourisme, « *l'Etat, les régions, les départements et les communes sont compétents dans le domaine du tourisme et exercent ces compétences en coopération*

---

[11] Selon l'article L. 1111-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « *les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier* ».

[12] Article L. 131-1 : « *Dans le cadre de ses compétences en matière de planification, la région définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional. Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs* prévu à *l'article L. 131-7 fixe les modalités et les conditions de mise en œuvre des objectifs ainsi définis par le plan régional, notamment en matière de financement. Des conventions entre les collectivités territoriales concernées définissent, d'une part, les actions contribuant à l'exécution des objectifs fixés par le plan régional et, d'autre part, les modalités de mise en œuvre du schéma mentionné à l'alinéa précédent.* »

Article L. 131-2 : « *Le conseil régional assure le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives à l'activité touristique dans la région. Il coordonne, dans la région, les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristiques.* »

Article L. 131-4 : « *Il est créé dans chaque région un comité régional du tourisme.* »

Article L. 131-5 : « *Les actions de promotion sur les marchés étrangers sont coordonnées par le comité régional du tourisme et par le comité départemental du tourisme.* »

et de façon coordonnée », ce qui suppose implicitement que chaque département indique dans son schéma touristique les priorités retenues au niveau national.

L'objectif premier de la communication du conseil départemental en matière de politique touristique est l'augmentation du nombre de visiteurs étrangers. Cet objectif est en cohérence avec la priorité stratégique de l'Etat en matière de tourisme telle qu'elle a été fixée en 2015, après l'annonce par le ministre des affaires étrangères et du développement international, en juin 2014, de 30 mesures concrètes en faveur du tourisme annoncé, avec quatre domaines essentiels dans lesquels la France doit progresser : le numérique, l'accueil, la formation, l'investissement, l'objectif étant de faire passer le nombre de touristes étrangers de trois à quatre millions.

2.2. L'EVOLUTION DES DEPENSES TOURISTIQUES DU DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

En 2015, le budget global du conseil départemental s'est élevé à 512 548 423 €, dont 120 892 262 € en matière d'investissement et 391 656 161 € en matière de fonctionnement. Les dépenses figurant sur la fonction 94 « tourisme » du budget du conseil départemental apparaissent très volatiles. En effet, les montants annuels des exercices 2011 et 2012 s'élevaient à environ 5,5 M€, puis à 12 M€ et 16 M€ en 2013 et 2014, pour atteindre finalement 22 M€ en 2015. Ces évolutions sont dues au programme d'investissement lourd engagé par le département pour la construction du pôle international de la Préhistoire et le financement du centre international d'art pariétal de Montignac-Lascaux, plus communément nommé Lascaux IV (5 306 477 € en 2013 ; 12 034 141 € en 2014 ; 17 323 029 € en 2015). Les dépenses du service du tourisme proprement dites sont relativement constantes, sauf en 2015.

Tableau 7 – Les dépenses allouées au service du tourisme du département de la Dordogne

En K€

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total des dépenses de la fonction 94	12 603	5 745	5 354	11 624	16 767	21 928
Dépenses du service tourisme	2 031	2 212	2 003	2 295	2 235	2 873
dont CDT	*1 246*	*1 330*	*1 469*	*1 357*	*1 710*	*1 567*

Source : département 24

Les dépenses d'investissement sont sans commune mesure avec les dépenses de fonctionnement.

Tableau 8 – Les dépenses du département allouée au tourisme en 2015

En K€

Montant global des dépenses en faveur du tourisme	**21 928 (dont 2 873 affectés au service du tourisme)**
dont montant des dépenses tourisme en matière d'investissement en 2015 (aides octroyées à des porteurs de projet public ou privé) :	20 087
dont montant global des aides accordées aux entreprises touristiques privées en 2015 (dont meublés et chambres d'hôtes)	243
dont montant global des aides accordées aux opérateurs publics ou en faveur de projets public/privé en 2015	929
dont autres :	10
dont montant des dépenses tourisme en matière de fonctionnement en 2015 (soutien financier à des structures de type ADT, relai de labels, UDOTSI...) :	1 692
dont subvention au CDT/ADT	1 567
dont subvention aux OTSI et assimilés (UDOTSI, relais...)	6

Source : département 24

Au regard de l'objectif particulièrement ambitieux d'accroître de 1 million le nombre de visiteurs d'ici 2020, la baisse des subventions du département au comité départemental du tourisme interroge, alors que ces subventions étaient déjà sensiblement inférieures, rapportées au flux des touristes, comparativement à d'autres départements de la région. Il peut aussi être constaté une baisse des subventions aux associations diverses œuvrant en matière touristique, avec une division de l'ordre de trois des montants attribués depuis 2012 : de plus de 55 000 € en 2012; la subvention est passée à près de 19 000 € en 2013, et à 14 000 € en 2015.

Si les dépenses de fonctionnement affectées au tourisme sont en légère diminution, le conseil départemental a engagé un effort important d'investissement essentiellement concentré sur le pôle international de la Préhistoire et le site dit de « Lascaux IV ».

2.3. LA STRATEGIE DU DEPARTEMENT AVEC LES AUTRES ACTEURS DU TOURISME

2.3.1. L'articulation entre les services du tourisme de la région et du département

Le code du tourisme prévoit que la région élabore sa stratégie touristique à moyen terme dans le cadre d'un plan régional adopté par son assemblée délibérante (article L. 131-1).

L'ancienne région Aquitaine n'a pas adopté *stricto sensu* de plan régional[13] formalisant la stratégie touristique à moyen terme. Mais, le président de la région Nouvelle-Aquitaine a fait valoir que même en l'absence de ce document, non impératif, selon lui, de nombreux documents (contrat d'objectifs touristiques de territoire ou plan marketing) constituent les éléments de la stratégie touristique de la région.

Si le département de la Dordogne ne disposait pas d'un plan régional au sens strict du terme, rien ne l'empêchait, à l'instar des quatre autres départements aquitains, de réactualiser son schéma 2007–2013 et son intervention pouvait s'inscrire dans le cadre d'un règlement d'intervention précisant les modalités de financement par la région des projets touristiques portés par les structures publiques et privées.

---

[13] Il n'existait pas de « Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs », plan régional (ou SRADT) prévu à l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales et le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs prévus à l'article L. 131-7 du code du tourisme, et dans lequel aurait pu s'inscrire la stratégie départementale.

Les appels à projets touristiques régionaux[14] lancés en 2014 et 2015 par la région, permettant aux territoires infra départementaux de candidater, ont pu, selon le département, déconnecter les acteurs des enjeux globaux du département : office de tourisme (OT), établissement public de coopération intercommunale (EPCI), pays. Ainsi, lors des appels à projets, le soutien financier apporté aux EPCI a conduit à atténuer la pertinence des actions départementales puisque le département n'a pas été consulté mais juste parfois associé. Les choix et priorités, la détermination des actions et projets proposés par les OT et leurs collectivités de rattachement à la région l'ont été par ces territoires infra-départementaux en direct avec elle, et sans concertation avec le département puisque les financements étaient régionaux. Par suite, lors de la réflexion sur la pertinence des territoires géographiques susceptibles de répondre aux appels à projets, des divergences sont apparues entre la région et le département sur les découpages liés aux territoires de consommation des clientèles.

Selon le président du conseil départemental, la non concertation et la non prise en compte, par la région, des analyses et stratégies du CDT et du département pour la structuration et l'organisation des territoires ont contribué à déconnecter le département de ses territoires touristiques. Le président de la région a, quant à lui, précisé que *« le département et/ou le CDT étant membres des comités techniques et comités de pilotages des appels à projets, il apparait difficile de soutenir que la Région a déconnecté les territoires de leur département ou de leurs stratégies touristiques, alors même qu'ils ont été informés et associés par les services de la Région et territoires candidats. »*

Indépendamment de ces considérations, le président de la région Nouvelle-Aqutaine a indiqué que le schéma régional devrait être achevé au premier trimestre 2018, permettant une bonne articulation avec le prochain schéma départemental.

2.3.2. Le lien entre le service du tourisme du conseil départemental et le réseau des offices de tourisme

En 2017, le département de la Dordogne compte 20 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)[15], dont les moyens consolidés consacrés à certains volets de la politique touristique excèdent ceux du département lui-même. De même, les agents des offices de tourisme sont de plus en plus formés et constituent un atout essentiel dans la mise en œuvre des politiques touristiques. Cet atout est tout autant celui de l'échelon départemental que celui de l'échelon local, pour des objectifs qui sont communs.

Le service du tourisme, responsable de l'échelon départemental des politiques touristiques, doit travailler en étroite liaison avec la cheville ouvrière de l'échelon infra-départemental que sont les offices de tourisme. La mise en place d'une gouvernance partagée et d'indicateurs économiques communs est nécessaire. Certains directeurs d'offices de tourisme ont considéré que l'action très récente du service du tourisme du conseil départemental, en matière de collecte de la taxe de séjour (incitation à une harmonisation des pratiques sans obligation sur le mode du volontariat, recherche de solutions techniques, mise à disposition d'outil et formation *ad hoc…)* est exemplaire du rôle de soutien attendu par les collectivités publiques de l'échelon infra-départemental.

Cependant, les services du département ne satisfont pas certaines attentes recensées par des membres du comité technique du CDT, représentant quatre des plus grands offices de tourisme de la Dordogne, qui ont constaté :

- peu de contacts avec le service du tourisme, aucune rencontre régulière avec des agents de développement spécialisés dans le domaine du tourisme (hormis pour Sirtaqui) » ;
- une méconnaissance des actions menées par le service du tourisme ;
- un soutien aux territoires touristiques qui parait pour les offices peu lisible ;

---

[14] Le service du tourisme de la région Nouvelle-Aquitaine a désigné un de ses agents correspondants des acteurs du tourisme en Dordogne.

[15] A savoir 2 communautés d'agglomération et 18 communautés de communes.

- une attente de la mise en place d'une stratégie partagée en termes de tourisme (schéma de développement touristique) qui permettra à chacun d'aller dans le même sens et de définir le rôle de chaque acteur (Région-CRT-Département-CDT-UDOTSI-OT) ;
- le caractère sous-optimal d'un fonctionnement en terme de "supérieur hiérarchique" avec le souhait d'un développement d'un travail conjoint en mode projet.

Des axes de perfectionnement ont été identifiés et ne sont présentés ici qu'à titre indicatif, car devant impérativement être issus d'un travail de réflexion conjoint entre les partenaires :

- faire transparaitre clairement les rôles respectifs du service tourisme du conseil départemental (CD) et ceux du comité départemental du tourisme (CDT) dans la politique touristique du département ;
- renforcer l'accompagnement en ingénierie ;
- être davantage présent sur le terrain et être source de proposition ;
- accompagner et sensibiliser les élus locaux à l'importance de la compétence tourisme, les aider à se former ;
- développer plus un service public au service de tous les acteurs du département, plutôt que d'investir dans la commercialisation d'hébergement à l'échelle du département via le CDT.

L'élaboration d'un plan d'action concerté entre le service du tourisme du département et les offices de tourisme, pour un meilleur travail en commun, est souhaitable.

La présidente de l'union départementale a fait valoir que les moyens cumulés des offices de tourisme étant supérieurs à ceux du département, cela rend d'autant plus important une définition explicite de la gouvernance partagée et que l'efficacité des politiques touristiques requiert de donner toute leur place aux offices de tourisme, chevilles ouvrières du tourisme au plan local. De ce fait, la concertation et des relations partenariales privilégiées sont essentielles.

En tout état de cause, il peut être souligné que d'autres départements ont accru la participation des directeurs d'offices de tourisme et pas seulement des élus des intercommunalités à la gouvernance des politiques touristiques.

2.4. L'ARTICULATION ENTRE LE SERVICE DU TOURISME ET LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

2.4.1. Les moyens affectés au service du tourisme et à son « bras armé » : comparaison par rapport à ses homologues

La plupart des effectifs des services du tourisme des départements de la région Nouvelle-Aquitaine ont décru très sensiblement puisque la plupart de leurs compétences en la matière ont été confiées à leur comité départemental du tourisme. Le législateur a lui-même favorisé le dessaisissement de la compétence départementale en matière de tourisme. L'article L. 132-2 du code du tourisme précise en effet que le comité départemental du tourisme, créé à l'initiative du conseil départemental, prépare et met en œuvre la politique touristique du département. On peut effectivement considérer que si le comité départemental du tourisme a à la fois la mission de préparer et de mettre en œuvre cette politique, il peut prendre en charge la quasi-totalité du travail administratif afférent au tourisme, ce qui a été opéré dans plusieurs départements de la Nouvelle-Aquitaine qui ne conservent plus que deux ou trois chargés de mission sur le tourisme au sein de leurs services.

Il y a un écart important entre les moyens des services du conseil départemental de la Dordogne et ceux de la quasi-totalité des autres départements de la région. Ainsi, les départements des Landes et de la Gironde ont des volumes touristiques supérieurs à ceux de la Dordogne alors que leurs effectifs affectés au service tourisme représentent entre le tiers et la moitié de ceux observés pour le service tourisme de la Dordogne.

Tableau 9 – Moyens affectés aux services du tourisme : comparatif entre départements

En milliers de nuitées et en K€

	ACTIVITE TOURISTIQUE en 2015		MOYENS AFFECTES en 2015	
	Nombre de nuitées en hotellerie (en milliers)	*Nombre de nuitées en camping (en milliers)*	*Effectifs affectés au tourisme*	*Budget affecté au tourisme (en k€)*
Charente (16)	439	139	2	1 573
Charente-Maritime (17)	2239	6 619	N.C.	Inv : 1 237 Fct : 3 703
Corrèze (19)	498	484	1,2 ETP	Inv : 600 Fct : 1 360
Creuse (23)	128	129	2	AP 130 CP 153
Dordogne (24)	**1 032**	**3 074**	**21**	**Inv : 20 087 - Fct : 1 841**
Gironde (33)	4 090	4 519	8 ETP	AP 3305 CP 4210
Landes (40)	1 113	5 722	6	5 132
Lot-et-Garonne (47)	394	305	3,3 ETP	1 700
Pyrénnées-Atlantique (64)	2 683	1 990	N.C.	N.C.
Deux-Sèvres (79)	469	140	0	765
Vienne (86)	1699	315	6,6ETP	2 499
Haute-Vienne (87)	663	196	4	Inv : 128 - Fct : 1 032

Source : INSEE et collectivités

Les moyens en personnel du service du tourisme en Dordogne sont très nettement supérieurs à ceux des autres départements de la région[16]. Pour autant, le comité départemental du tourisme de Dordogne ne dispose pas de moyens très sensiblement inférieurs à ses homologues des autres départements.

Tableau 10 – Moyens affectés aux CDT: comparatif entre départements

En milliers de nuitées, en équivalents temps-plein et en K€

	ACTIVITE TOURISTIQUE en 2015		MOYENS AFFECTES		
	Nombre de nuitées en hôtellerie	*Nombre de nuitées en camping*	*Effectif total*	*Recettes totales*	*Subvention du département*
Charente (16)	439	139	14,3	1 360	1 247
Corrèze (19)	498	484	16,5	1 275	1 200
Creuse (23)	128	129	12,2	1 252	981
Dordogne (24)	**1 032**	**3 074**	**23**	**2 697**	**1 576**
Gironde (33)	4 090	4 519	31,9	2 472	2 243
Landes (40)	1 113	5 722	23	2 154	1 860
Lot-et-Garonne (47)	394	305	16	1 866	1 305
Pyrénées-Atlantiques (64)	2 683	1 990	29	3 198	2 700
Deux-Sèvres (79)	469	140	10	910	750
Vienne (86)	1699	315	33,66	2 352	1 691
Haute-Vienne (87)	663	196	6	812	520

Source : INSEE et collectivités

Une réflexion sur un regroupement des compétences, entre le comité départemental du tourisme et le service du tourisme serait utile, à la fois dans une optique de guichet unique et surtout de meilleure utilisation des moyens, comme l'ont initié la plupart des départements de la région.

[16] Ainsi, le service tourisme gère les aménagements liés au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, puis le CDT édite les plans-guides de randonnées des territoires concernés, mais c'est le service du tourisme qui représente les randonnées dans les salons nationaux.

2.4.2. *La répartition des compétences exercées directement par le service du tourisme et celle déléguée au comité départemental du tourisme*

La répartition actuelle des compétences entre le service du tourisme du conseil départemental et le comité départemental du tourisme se présente comme suit :

Tableau 11 – La répartition des missions entre le service tourisme du Département et le CDT

Stratégie départementale	Service du tourisme	CDT24	Autres
Coordination des Conférence départementale du tourisme	X		
Comité stratégique (examen de dossiers, arbitrage sur les projets, bilan de la politique touristique)	X	X	
Elaboration du schéma (maitrise d'ouvrage : définition des objectifs et des axes du schéma)	X	X	
Evaluation du schéma (maitrise d'œuvre : conduite d'entretiens, évaluation…)	X		consultant
Evaluation des COTT (élaboration du cadre règlementaire d'intervention, suivi des schémas locaux par territoire)	X	X	Région Mona Pays
Elaboration de la stratégie de communication de l'institution	X		
Elaboration de la stratégie de communication en matière de marketing touristique	X	X	
Relations institutionnelles	X	X	
Politiques transversales	X	X	
Observations		X	
Structuration et coordination de l'offre			
Développement de l'offre touristique (accompagnement des porteurs de projets)	X	X	
Elaboration et gestion des Plans et schémas (PDIPR, nautisme…)	X		
Etudes (suivi) nouveaux outils : GPS, SIG	X		
Gestion des aides publiques + rédaction conventions (administratif)	X		
Instruction des projets	X	X	
Accompagnement des projets (ingénierie sur la mobilisation des financements européens, nationaux, régionaux… appui au montage de dossier)	X		
Accompagnement des projets (porteurs de projets, OT)	X	X	
Animation et suivi réseau COTT (pour les 6 territoires)	X		
Animation réseau des OTSI			UDOTSI
Qualification de l'offre			
Classement des meublés de tourisme		X	
Animation du label Tourisme & Handicap		X	
Démarche qualité des OTSI			UDOTSI
Circuits du PDIPR, haltes nautiques, circuits vélo	X		
Communication touristique			
Conception de la communication touristique	X	X	
Mise en œuvre de la communication touristique	X	X	
Gestion des sites internet touristiques		X	
Développement des produits e-tourisme		X	
Edition de documents de communication	X	X	
Promotion touristique			
Promotion de la destination auprès de professionnels		X	
Promotion de la destination auprès du public (ex. salon de la randonnée à Lyon : service du tourisme CD24)	X	X	
Mise en valeur des produits par l'e-tourisme (mutualisation CRT)		X	
Relations presse, générale et spécialisée		X	
Gestion des bases de données (SIRTAQUI) (mutualisation CRT)	X	X	CRT
Bureau d'accueil des tournages	X		
Accueil et information			
Gestion de l'accueil boutique, réponses aux demandes d'information du public		X	
GRC (front office et back office)		X	

Source : CRC, après validation par le Département de la Dordogne et le CDT

NOTA : UDOTSI : union départementale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative ; MONA : mission des offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine ; CRT : comité régional du tourisme

Les principales missions du service tourisme du département sont :

- l'accompagnement des collectivités et acteurs du tourisme dans leur démarche de structuration et de professionnalisation (ingénierie, conseils, assistance ; appui au montage de projets etc.) ;
- le développement de l'offre touristique de loisirs de pleine nature et du principe d'itinérance douce (gestion, suivi et mise en tourisme du plan départemental d'itinérance douce et de randonnées, du Plan Nautique et des Véloroutes Voies Vertes) ;
- le développement d'outils d'animation pour la valorisation des itinérances douces.

De nombreux acteurs du tourisme en Dordogne semblent opérer une confusion entre les missions du service du tourisme du conseil départemental et celles du CDT. Le détail des missions et actions de chacun devrait se retrouver dans le guide de l'ingénierie publique aux collectivités, en cours de rédaction. Cependant, il n'est pas sûr que ce guide à paraitre, qui comprendra huit volets, dont un seul consacré au tourisme, remplisse aisément ce rôle d'information des élus et des socioprofessionnels.

1. La chambre recommande de formaliser un document spécifique détaillant les missions du service de tourisme et du comité départemental du tourisme.
2. Elle recommande également d'engager une réflexion sur un possible regroupement des compétences entre le comité départemental du tourisme et le service du tourisme, à la fois dans une optique de guichet unique et de meilleure utilisation des moyens.

En réponse, l'ordonnateur a indiqué que *« La Chambre relève l'importance des effectifs affectés au tourisme d'itinérance. Cela correspond aux choix de la collectivité de développer une offre d'activités de pleine nature d'accès gratuit toute l'année complémentaires au développement des sites payants. A l'avenir, le Département sera sans doute contraint de recalibrer le dimensionnement de ce service au regard des contraintes budgétaires et de rechercher de plus grandes synergies avec le CDT. »*

3. LE CADRE STRATEGIQUE DU TOURISME DU DEPARTEMENT

3.1. LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DU TOURISME 2007-2013

Le schéma de développement touristique 2007-2013 de la Dordogne, issu du travail de concertation mené dans le cadre des assises départementales du tourisme, avait pour ambition de définir les fondements de la politique touristique du département. Il s'articule autour de quatre grandes thématiques : l'observation touristique et les hébergements ; les produits touristiques et la commercialisation ; l'image et la promotion ; l'organisation touristique des territoires et des acteurs. Les principaux acteurs concernés par les actions recensées dans le schéma départemental du tourisme étaient le département, la SEMITOUR[17] et le CDT. Le schéma départemental du tourisme 2007–2013 a privilégié l'action publique départementale au détriment de la fixation d'un cadre d'analyse et de stratégie concerté pour l'ensemble des acteurs, notamment l'échelon local. Le travail partenarial renforcé avec les pays, également prévu, est rapidement devenu subsidiaire, voire a été abandonné.

Le schéma départemental du tourisme a vocation à être celui de l'ensemble des acteurs d'un département et non pas seulement du cadre d'action du conseil départemental.

Au terme de ce schéma, le département a souhaité dresser un bilan de la politique menée et des actions engagées pour préparer la nouvelle politique touristique départementale pour la période 2015-2020. Pour ce faire, il a mandaté un consultant spécialisé en tourisme, hôtellerie et loisirs, pour procéder à l'analyse des actions engagées et établir une méthodologie pour le nouveau schéma. Un bilan précis de l'exécution du schéma a été

[17] La Semitour Périgord, gestionnaire de sites culturels, d'hébergement et de loisirs, et organisateur de manifestations touristiques et culturelles, est une société d'économie mixte dont le département de la Dordogne est le premier actionnaire. Elle a pour mission de valoriser et présenter un ensemble de sites exceptionnels (dont Lascaux II et Lascaux IV) et d'accueillir et d'animer des lieux de séjours.

réalisé en avril 2013. Cependant, le niveau de réalisation de chaque action n'a pas toujours pu être réellement évalué en l'absence d'indicateurs chiffrés inclus dans le schéma.

Sur l'ensemble des 16 actions, beaucoup ont été mises en œuvre, aboutissant pour nombre d'entre elles à plusieurs pages descriptives, sans que l'on puisse déterminer si l'objectif a réellement été atteint ou non, faute d'une définition précise en amont de ce que serait l'atteinte de l'objectif.

Enfin, bon nombre d'actions débouchent, après leur bilan, à des préconisations d'orientation pour le futur schéma. Or, il s'agit, à ce stade, de préconisations émanant d'un cabinet de consultant.

Il est regrettable que ce bilan n'ait pas été présenté à l'assemblée délibérante, d'autant plus qu'il comporte de nombreux points qui auraient pu utilement enrichir les débats du conseil départemental et permettre de mieux positionner le prochain schéma départemental du tourisme, par exemple en page 4 : « ***L'exécution de ces actions présente un bilan paradoxal*** *: dans les faits, la plupart des actions prévues ont été initiées et souvent menées à bien (leur non-exécution tenant à des facteurs exogènes, comme par exemple la cessation d'activité de France Guide) ; pourtant,* ***de l'aveu même des acteurs concernés, le schéma leur a peu servi d'outil de référence ; bien souvent, ils n'en avaient même pas eu connaissance****. Ceci vaut aussi pour les services du Conseil général en charge de la culture, sport, environnement, dont les dépenses d'investissements liées au développement touristique sont sensiblement plus importantes que celles du service tourisme* ».

Il est nécessaire que les élus obtiennent systématiquement des bilans des schémas qu'ils ont eux-mêmes adoptés, préalable indispensable au développement de l'évaluation des politiques publiques.

3.2. LA PREPARATION DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ENTRE 2013 ET 2016

Lors de la première conférence départementale du tourisme de la Dordogne en 2013, ont été posés des objectifs ambitieux puisqu'il s'agissait « *de passer de 3 à 4 millions de visiteurs par an* ». Organisée autour de 10 ateliers thématiques, cette conférence a consisté à procéder au diagnostic du schéma 2007–2013 ainsi qu'à la préparation du schéma 2014–2020. Il avait été posé la notion de contrat territorial de destination permettant de fédérer l'ensemble des partenaires pour un ensemble d'actions divisées en trois lots : un tronc commun départemental à volet touristique, des conventions territoriales, un comité de coordination des actions touristiques.

La conférence départementale du tourisme n'a pas abouti à la rédaction d'un schéma en tant que tel. N'a été présenté qu'un rapport d'orientation de la politique départementale du tourisme, en annexe de la délibération adoptant le budget primitif 2015. Ce rapport liste six axes majeurs visant à articuler la réflexion autour du schéma touristique départemental 2015–2020. Les axes sont présentés de façon quelque peu laconique, même si un peu plus de détails sont donnés dans l'annexe, puisque des objectifs sont associés à chacun des axes suivants :

- une organisation renouvelée de l'activité touristique en Dordogne ;
- une offre touristique en adéquation avec la demande ;
- une stratégie promotionnelle de conquête de clientèle ;
- un dispositif d'observation comme outil d'optimisation ;
- un programme continu de formation à la professionnalisation ;
- un outil de développement territorial répondant aux impératifs d'une économie de la coopération.

Le cadre particulièrement ambitieux de la première conférence départementale du tourisme en 2013 n'a pas pu déboucher, comme prévu, sur la rédaction d'un véritable schéma départemental du tourisme.

Une nouvelle tentative pour établir de manière concertée une politique stratégique en matière de tourisme s'est opérée dans le cadre plus large des assises départementales de concertation avec les citoyens de la Dordogne d'octobre 2015. Après l'envoi de 4 000 questionnaires, 10 ateliers ont été constitués pour débattre de l'ensemble des politiques publiques en Dordogne, dont un atelier spécifique consacré au tourisme. Cet atelier visait à établir un état des lieux, à valider la nécessité d'une politique touristique départementale et à indiquer comment la mettre en œuvre au travers d'un schéma départemental de développement touristique.

Ces assises ont permis de dégager des pistes de travail, récapitulées en annexe 3, qui confortent celles résultant du bilan 2007/2013 et d'identifier des priorités : capitaliser sur Lascaux III et IV ; mettre en tourisme des infrastructures d'activité de pleine nature ; améliorer l'adéquation de l'offre d'hébergement et d'activité ; renforcer l'appui à la structuration des EPCI et de définir des voies de mise en œuvre de ces priorités : affirmer la politique touristique départementale ; construire ensemble (privé/public) un plan d'action ; opérer la centralisation des données des observatoires.

Le travail de l'atelier tourisme des assises départementales de 2015 n'a pas pour autant débouché de façon immédiate sur l'élaboration d'un schéma départemental coconstruit avec les acteurs ou tout du moins sur la mise en place d'un comité de pilotage pour travailler à sa rédaction.

3.3. LE RAPPORT STRATEGIQUE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2016–2020

Le conseil départemental a voté, en novembre 2016, un rapport stratégique, relativement succinct d'une vingtaine de pages, intitulé « la politique départementale de développement touristique 2017/2021 ». Les 12 objectifs poursuivis sont présentés parallèlement aux 6 axes. Ils sont récapitulés en annexes 4 et 5.

Ce rapport ne suit pas la structuration des six axes qui avait été votée précédemment en 2015, pour servir de cadre de réflexion aux politiques touristiques. Sont d'abord posés, dans ce rapport, douze objectifs, lesquels sont ensuite déclinés en six axes qui ne correspondent pas à ceux qui avaient structuré le document d'orientation adopté avec le budget primitif de 2015. Il n'est pas aisé de faire le lien entre les quatre familles d'actions du schéma départemental 2007–2013 et les six axes du rapport stratégique de 2016. Il est nécessaire à chaque fois de réassembler complètement les actions et les axes pour pouvoir détecter une éventuelle continuité. Ainsi, l'action 1-3 relative à la qualification des hébergements touristiques semble correspondre dans le nouveau rapport stratégique à l'axe 4 intitulé « poursuivre la professionnalisation des acteurs ». De même, l'action 4.2 consacrée à l'ingénierie territoriale semble correspondre à l'axe 1 « optimiser la structuration du tourisme départemental ». Le lien supposé entre chaque action du schéma départemental 2007/2013 et le rapport stratégique de 2016 est présenté en annexe 4. Une meilleure visibilité, notamment par les socioprofessionnels, suppose la permanence du cadre d'analyse.

Cette succession de documents stratégiques, dont le cadre d'analyse n'est pas constant, n'en permet pas une approche lisible.

Une différence importante apparaît entre le schéma de développement touristique 2007 et le rapport stratégique de 2016. Comme récapitulé en annexe 5, le schéma de développement touristique 2007–2013 assigne de façon méthodique un chef de file à chaque action. Or, tel n'est pas le cas pour le nouveau document programmatique du département.

De plus, aucun de ces objectifs n'est réellement assorti d'un indicateur quantitatif permettant de constater sa bonne réalisation. C'est d'autant plus dommageable qu'un certain nombre d'entre eux sont mis en œuvre par une association subventionnée dans le cadre d'une convention. Disposer d'indicateurs quantitatifs permettrait à terme un pilotage beaucoup plus dynamique du comité départemental du tourisme, comme ont pu le faire d'autres départements en situation de constater que l'objectif est réalisé à 50 %, 75 % ou 100 %. De même, les éléments de diagnostic, du contexte où se réalise une action, ne sont pas eux-mêmes toujours chiffrés (par exemple, les hébergements non encore labellisés). Il est dès lors difficile de mesurer la bonne application du schéma par l'action du comité départemental du tourisme. De la même manière, les conventions triennales conclues entre le comité départemental du tourisme et le département font référence à la mise en place d'indicateurs de mesure de l'activité du CDT, mais elles ne les comportent pas elles-mêmes. Par ailleurs, l'ensemble n'est assorti d'aucun échéancier de réalisation. Il en est de même des éléments qui en découlent, comme par exemple pour les conventions annuelles d'application de la convention-cadre conclues entre le CDT et le département. Il est pourtant nécessaire de mettre en place un chaînage vertueux des indicateurs de ces différents documents : ceux du schéma départemental conditionnant ceux de la convention pluriannuelle, puis ceux des conventions annuelles d'application.

3. La chambre régionale des comptes recommande d'élaborer un nouveau schéma départemental du tourisme, en assortissant chaque action de la désignation d'un chef de file, service ou comité départemental du tourisme, et de la fixation d'objectifs mesurables, accompagnés d'indicateurs chiffrés.
4. Elle recommande également d'étoffer dans le schéma de développement touristique départemental une approche permettant non seulement la valorisation des outils de formation présents en Dordogne mais aussi une mise en réseau et une meilleure coopération entre les acteurs économiques.
5. Elle recommande enfin d'établir une nouvelle convention pluriannuelle entre le département et le CDT reprenant les axes définis par le prochain schéma départemental.

En réponse, l'ordonnateur a indiqué partager la nécessité *« de définir mieux et de façon plus partenariale, les orientations stratégiques de la politique touristique départementale, d'améliorer l'attirail statistique pour disposer d'indicateurs fiables et de rendre compte de façon régulière à l'assemblée délibérante de l'évaluation des politiques et des moyens déployés ».*

Il apparaît enfin que l'élaboration du rapport stratégique de 2016 a donné lieu à quelques réunions informelles entre le comité départemental du tourisme et le service du tourisme du département mais que les autres acteurs majeurs du tourisme de la Dordogne n'ont pas été conviés. La collectivité a considéré que toutes les données intégrées au rapport stratégique avaient déjà été débattues en 2013 et en 2015. Les réflexions préalables semblaient donc dispenser les services du département de devoir finaliser les documents, notamment avec les offices de tourisme. Il a été constaté une frustration certaine de ces chevilles ouvrières de la politique touristique locale, de ne pas avoir été invitée à participer à la réactualisation, l'arbitrage et la finalisation de ce rapport stratégique. Deux mois après le vote du conseil départemental, les offices de tourisme n'avaient toujours pas été destinataires de ce rapport.

L'ordonnateur a indiqué qu'*« avec la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, une relation renforcée doit s'établir entre le Département et les intercommunalités - leurs présidents et les vice-présidents en charge du tourisme. C'est le sens de la conférence départementale des territoires que j'ai créée cette année et qui rassemble Présidents des EPCI et élus départementaux. C'est le même souci qui m'arrive en offrant une place aux EPCI dans le fonctionnement du Comité Départemental de Tourisme (CDT) ».*

Pour autant, une coconstruction au plan technique du schéma départemental avec l'échelon local, c'est-à-dire les directeurs d'offices de tourisme, agissant dans le cadre du mandat qui leur est défini par les élus des intercommunalités, apparaît nécessaire et ce, d'autant plus que, comme le précise au demeurant une délibération du conseil départemental, le cadre de la politique touristique devra être *« en adéquation avec la nouvelle politique contractuelle départementale en faveur des EPCI et des communes »*.

3.4. LES DEMARCHES DE SOUTIEN A LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS AU SEIN DU CADRE STRATEGIQUE DU DEPARTEMENT

3.4.1. Les enjeux liés à la professionnalisation des acteurs du tourisme

Le rapport d'orientations de 2015 avait considéré que la qualité de l'offre touristique dépend du niveau d'expertise des acteurs. Un bon niveau d'expertise témoigne de la présence de professionnels avisés, rendus plus autonomes et meilleurs gestionnaires de leur activité. Les enjeux liés à la professionnalisation des acteurs concernent quatre grandes filières prioritaires pour lesquelles le besoin de renforcer le partage d'expériences est patent et dont l'accompagnement bénéficieraient à rendre l'offre touristique en Dordogne plus attractive :

- **l'hôtellerie/la gastronomie**, en vue de générer une dynamique collective des acteurs et de renforcer le lien avec le territoire : rencontres thématiques, accompagnement gestion/projet, partage des savoir-faire, sensibilisation aux produits locaux et évènements, circuits courts ;
- **l'écotourisme**, volonté départementale d'être une terre d'excellence environnementale, véritable levier d'attractivité touristique pour demain (les différents écolabels, l'accueil pour tous, les initiatives locales en matière d'économies d'énergie et de développement durable ;

- **le tourisme social** dans la perspective d'un tourisme pour tous, en lien avec les politiques régionales ;
- **le numérique** et **les nouvelles technologies**, un enjeu majeur, pour répondre aux nouvelles demandes et attentes des touristes (les animateurs numériques du territoire, la mobilité, les nouvelles technologies liées à la découverte culturelle et la médiation culturelle et touristique.

Les politiques locales visant à renforcer la qualité des prestations de restauration intègrent seulement des démarches ponctuelles et restent à développer. Elles existent au travers d'actions de tiers au service du tourisme du département ou du CDT : dans le cadre de de labels[18], de l'identification d'axes de progression de l'accueil via les opérations « clients mystère »[19], par l'organisation de formations[20] adaptées à destination des professionnels. Le département accompagne les acteurs du tourisme dans leur effort de professionnalisation, uniquement au travers de ses cycles de conférences organisées par le comité départemental du tourisme. La formation ne fait pas réellement partie des missions confiées au comité départemental du tourisme ou exercées directement par le service du tourisme. En effet, Il est considéré que la formation et la professionnalisation des acteurs dépendent de la CCI Dordogne et de la MONA (Région) pour les offices de tourisme. Les atouts dont dispose le département de la Dordogne en matière de formation touristique[21] n'avaient de ce fait pas été intégrés à ce jour dans un dispositif permettant de concevoir et de mettre en œuvre de façon plus systématique la professionnalisation des acteurs du tourisme.

Jusqu'en 2017, le département n'avait pas développé de programme intégré visant à la mise en œuvre d'un plan de professionnalisation des acteurs, rassemblant les acteurs socioprofessionnels et les organismes de formation.

3.4.2. Les outils susceptibles d'être mobilisés pour la professionnalisation des acteurs du tourisme

Les grands axes de perfectionnement envisagés pour le soutien à la professionnalisation des acteurs en Dordogne étaient le « cluster »[22] tourisme du conseil départemental et le projet « High Hospitality » pour 2016/2017 mis en place par la CCI. La mise en œuvre d'un projet de cluster tourisme avait été envisagée en vue du développement de relations nouvelles entre acteurs publics et privés autour des thèmes de l'innovation et de la recherche. La synergie et la mutualisation des moyens entre les partenaires volontaires devait permettre l'émergence de ressources compétitives et de retombées bénéfiques à l'ensemble du territoire.

---

[18] Il n'y a pas de label local pour la restauration mais il existe une association de restaurateurs de métiers : les Toques du Périgord. La MOPA soutient la démarche « Assiettes de pays ». Il n'y a pas d'articulation avec le label national « Maitre Restaurateurs ». A ce jour, on recense près de 25 restaurateurs qui détiennent ce label sur le département. Ces restaurateurs ont également intégré le label « Fait Maison ». Le titre de « Maitre-restaurateur » a une ambition supérieure au label « Fait Maison », car il garantit la qualité de la cuisine mais aussi les services de l'ensemble du restaurant. Ce sont deux démarches complémentaires qui permettent de couvrir l'ensemble du secteur et qui l'inscrive dans une dynamique de qualité et de transparence. Par ailleurs, le CDT cherche à développer le label Tourisme et handicap pour les restaurants (sans aides de l'Etat).

[19] Des actions visent à améliorer l'accueil dans les restaurants (formation professionnelle, démarches collectives du type « client mystère » etc). Par exemple, l'opération « client mystère » mise en place par le comité interprofessionnel des vins de la région de Bergerac (CIVRB) afin de savoir si les prestataires touristiques promeuvent les vins de Bergerac.

[20] Les formations professionnelles organisées par la CCI ainsi que les plans locaux de formation inter-filière mis en place par la MONA permettent d'adapter les compétences des professionnels du tourisme dans une logique de territoire.

[21] L'Ecole Supérieure Internationale de Savignac, service décentralisé de la CCI, qui propose des formations (initiales et continues) diplômantes à Bac + 2, Bac + 3 et Bac + 5.sur le management en hôtellerie, restauration, tourisme et évènementiel ;
L'école hôtelière du Périgord - 3 structures en une : un Centre de Formation d'Apprentis (CFA), pour les candidats souhaitant être immédiatement intégrés en entreprise ; un Lycée Technologique Hôtelier, pour les formations sous statut scolaire et étudiant, ponctuées de stages en entreprise ; un Centre de Formation Continue, pour des formations qualifiantes dispensées à l'Ecole Hôtelière ou en entreprise.

[22] Il s'agit de mobiliser et fédérer des entreprises, des centres de formation, de recherche et des acteurs publics dans l'objectif de renforcer la mise en réseau des acteurs, l'innovation et la recherche de nouveaux outils et produits innovants pour développer de nouveaux savoir-faire, l'emploi sur le territoire départemental. Cela doit permettre d'amener chaque acteur du tourisme en Dordogne à contribuer à la professionnalisation des acteurs, à la montée en gamme de l'offre, de partager collectivement les enjeux d'innovation et de stratégie face à une clientèle de plus en plus exigeante, positionnant ainsi la Dordogne comme territoire d'expérimentation de nouveaux concepts, outils et produits touristiques.

Le projet de cluster avait été défini de façon particulièrement précise. Il a donné lieu à des délibérations votées par le conseil départemental. Il partait d'un diagnostic précis, considérant le peu de coopération entre les acteurs, le besoin de professionnalisation et le besoin de formation. Une solution de type « pôle de compétitivité » ou cluster était parue particulièrement adéquate. De plus, elle permettait d'associer des organismes de formation comme l'institut universitaire technologique de Périgueux, ayant des formations sur le tourisme, et l'école hôtelière de Savignac de renommée internationale. Il semble que la perception d'une concurrence du cluster par rapport au CDT ait entraîné l'absence de mise en œuvre du travail important initié par les services et les élus du département. Le projet de cluster a été abandonné pour être remplacé par l'université du tourisme, dont l'ambition est très sensiblement en-deçà de celle d'un cluster. De plus, il n'y a aujourd'hui pas de cadre formel précis à cette université, si ce n'est sa mention dans le rapport stratégique. Cette université s'articule autour de deux outils, les ateliers du tourisme et les ateliers de l'innovation. La première séance de l'université consacrée à l'e-tourisme s'est déroulée au cours du premier trimestre 2017.

Suite aux interrogations et réticences du CDT, la mise en place d'un cluster a été écartée et remplacée par l'université du tourisme, un outil aux ambitions moindres, peu ou pas formalisées à ce jour.

3.4.3. Les démarches de soutien à la professionnalisation des agents des offices de tourisme : la convention et le soutien financier du conseil départemental à l'union départementale des offices de tourisme

Le service du tourisme du département intègre dans son organigramme, jusqu'en 2016, un bureau de l'aide à la professionnalisation des acteurs du tourisme. Lors de la refonte de l'organigramme en 2016, ce bureau a été supprimé. Ses missions sont désormais assumées par le bureau du développement touristique. Or, il existe en Dordogne, comme dans la quasi-totalité des départements, une Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (UDOTSI), dont les statuts prévoient une mission d'animation et de professionnalisation des offices de tourisme.

Les directeurs d'offices de tourisme ont souligné le rôle et la valeur ajoutée[23] de l'UDOTSI et indiqué avoir eu recours à ses services pour des sujets très variés : un accompagnement sur un dossier de classement d'office ou de commune touristique, une convention d'objectifs et de moyens, une stratégie définie, un projet de service à présenter, des formations pour leurs agents à mettre en place Cet accompagnement leur semble d'autant plus important aujourd'hui qu'avec la loi NOTRé, plus de 50 % des offices du département vont devoir dissoudre leur EPIC ou association et revoir leur classement en raison des fusions ou extensions de leur collectivité de rattachement.

Le département est d'ailleurs signataire d'une convention avec l'union départementale pour financer et accompagner la professionnalisation des agents des offices de tourisme. Pour ces missions essentielles à la

---

[23] L'UDOTSI, c'est :
- des conseils éclairés sur des questions liées au fonctionnement de l'office de tourisme ;
- un interlocuteur facilement joignable, des réponses rapides et claires. ;
- un éclairage professionnel compétent avant une prise de décision ;
- un soutien à la professionnalisation par la mise en œuvre de journées techniques thématiques de formation ;
- un espace de dialogue, d'échange et de partage d'expériences entre OT (trait d'union qui facilite l'enrichissement mutuel et la synergie entre structures) ;
- un appui juridique (information et mise à disposition des textes règlementaires) ;
- un soutien par l'intervention de l'UD lors d'assemblées générales pour donner un éclairage extérieur sur un projet auprès des élus ou partenaires (crédibilité) ;
- une veille et un suivi de l'actualité juridique et de l'évolution réglementaire, relayée par mail aux OT (envoyés régulièrement par l'UD) ;
- une aide technique conséquente pour le montage de dossiers de classement (dossiers lourds et chronophages) ;
- une aide technique et une animation de réseau des OT inscrits dans la démarche qualité ;
- un relais des attentes et des interrogations du réseau au niveau régional et national.

professionnalisation des agents des offices, l'UDOTSI bénéficie, par convention[24], de la mise à disposition d'une salariée à mi-temps, non pas « portée » par le département, mais par le comité départemental du tourisme. Cette situation ne simplifie pas l'identification claire de la responsabilité des acteurs.

Par courrier du 20 juin 2016, le président du conseil départemental a indiqué qu'il envisage de réintégrer au sein du comité départemental du tourisme la mission d'animation et de professionnalisation des offices, avec la fin de la mise à disposition de l'agent auprès de l'union départementale du tourisme, entérinée lors du conseil d'administration en date du 7 septembre. Pour autant, il ne semble pas y avoir de "réintégration" des missions de l'UDOTSI au sein du CDT, comme cela est écrit dans la lettre du président du conseil départemental à la présidente de l'union départementale des offices de tourisme. En effet, le président du conseil départemental n'a pas qualité pour prononcer la réintégration de missions qui appartiennent en propre aux offices de tourisme et qu'ils exercent au travers d'une association. En tout état de cause, la subvention de 6 000 € pour l'année 2016 n'a pas été versée.

Les directeurs du réseau des offices de tourisme ont pu être critiques quant à cet abandon par le département de l'accompagnement nécessaire pour la professionnalisation des offices de leurs agents, considérant que « *Les offices de tourisme les plus importants qui sont directement en relation avec la MOPA, désormais rebaptisée MONA*[25]*, ne devraient pas trop en souffrir mais les autres, de taille plus modeste, et bénéficiant jusque-là de l'assistance de l'union départementale, n'auront pas forcément la ressource nécessaire pour participer aux actions de la MOPA et ils s'en trouveront donc affaiblis* ». Une liste des actions de la MONA est présentée en annexe 10.

Dans le même sens, la présidente de l'union départementale des offices de tourisme a manifesté son souhait d'un surcroît de soutien et de conjonction d'actions entre l'échelon départemental et l'échelon local. Elle considère « qu'*au moment où le Département a investi, sans schéma départemental, 70 millions d'euros voire plus pour Lascaux 4, les offices de tourisme sont un relais essentiel d'information et de promotion en corrélation avec le CDT* ».

Le président du conseil départemental a indiqué à la présidente de l'union départementale que le service du tourisme mettrait ses moyens à sa disposition ponctuellement pour concourir à l'accompagnement de la professionnalisation des acteurs.

L'arrêt de la mise à disposition d'un demi équivalent temps plein auprès de l'union départementale pose par ailleurs, selon les directeurs des offices de tourisme, un problème pour la continuité de la mission d'accompagnement des offices de tourisme dans leur professionnalisation. Le dispositif retenu, d'une assistance ponctuelle du service du tourisme, ne permet pas, selon ces mêmes directeurs, de maintenir l'autonomie et l'autogestion de la professionnalisation de leurs agents par les directeurs de l'office de tourisme.

La présidente de l'UDOTSI a indiqué que l'arrêt des missions de l'union départementale et leur exercice par le service du tourisme est considéré par les directeurs d'offices de tourisme comme préjudiciable à son bon accomplissement. De plus, selon elle, le caractère perfectible de la communication du service du tourisme auprès des offices de tourisme, sous l'angle de ses missions et de sa structuration, a été réaffirmé de façon unanime par les membres de l'union départementale des offices de tourisme.

---

[24] La convention tripartite Département - CDT - UD a été signée pour un an le 4 novembre 2015. Il s'agit de la première convention tripartite, les précédentes n'étaient conclues qu'entre le Département et l'UD (convention classique de subventionnement, avec mention de la mise à disposition du bureau à l'Espace Tourisme).

25 La MOPA (Mission des offices de tourisme et pays touristiques d'Aquitaine) est née le 15 mai 2003 autour d'un programme collectif réunissant la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristiques d'Aquitaine (FRPAT) et la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative d'Aquitaine (FROTSI). Les soutiens du Conseil Régional d'Aquitaine et de l'État (DRT) s'élève à 80 % du budget. Le programme d'action de la MOPA a toujours permis de travailler sur trois grand thèmes majeurs pour le tourisme régional : la professionnalisation des acteurs du tourisme, la structuration touristique des territoires et les Marques de pays, appui au développement du e-tourisme, et accompagnement des démarches qualité. Désormais avec la fusion des trois régions a été constitué la tête de réseau des Offices de Tourisme en Nouvelle-Aquitaine : la MONA, la Mission des Offices de Tourisme Nouvelle-Aquitaine.

4. LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE

4.1. L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE GLOBALE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL

Les dispositions de l'article L. 3121-21 du CGCT sont bien mises en œuvre. Elles prévoient que *« chaque année, le président rend compte au conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du département, de l'activité et du financement des différents services du département et des organismes qui dépendent de celui-ci »*. Ce rapport précise également l'état d'exécution des délibérations du conseil départemental et la situation financière de la collectivité et donne lieu à un débat. Il paraissait intéressant de voir comment la compétence tourisme, transversale par nature, était présentée dans le rapport annuel d'activité des services. Il est effectivement intégré dans le rapport d'activité des services quatre à cinq pages maximum décrivant de façon très succincte l'activité des différents bureaux du service du tourisme. Il n'est pas de ce fait effectué de rapport sur la façon dont le département conduit la politique transversale du tourisme qui implique une demi-douzaine de directions.

Le dispositif de suivi et d'évaluation du tourisme par le département semble parfois se cantonner à une analyse[26], certes utile et nécessaire, de l'évolution du nombre de touristes, ou des capacités d'hébergements,. sous-traitée auprès du comité départemental du tourisme. Mais le dispositif d'évaluation et de suivi de la politique touristique ne saurait se résumer à celui de la fréquentation. Il convient également d'évaluer effectivement l'impact réel de chacune des actions entreprises sur les résultats globaux éventuels.

La présentation du suivi et de l'évaluation de la politique touristique devrait suivre la structuration des actions prévues, et mettre en regard de chacune d'elle un objectif prévisionnel quantifié par action, et un indicateur de réalisation.

Le dispositif de suivi et d'évaluation des politiques touristiques se répartit entre des responsabilités confiées au comité départemental du tourisme par la convention triennale et des responsabilités assumées par le service du tourisme. Il ressort du tableau ci-après qu'un certain nombre d'actions de suivi ne sont pas encore mises en œuvre et doivent donc être développées.

---

[26] Ainsi, est présenté cette synthèse en terme de suivi et d'évaluation : *« à l'échelle internationale, les années 2007 à 2015 ont été le théâtre de nombreux événements ayant eu une influence contrastée sur l'évolution des flux touristiques et nuitées. Les crises tant économiques que politiques tendent à favoriser un repli des clientèles européennes vers la France (au détriment du Maghreb notamment) ainsi qu'« un tourisme de proximité » qui concerne la Dordogne (19 % des touristes en Dordogne sont originaires du Sud-ouest selon l'étude TNS SOFRES 2012). Elles ont également eu une influence sur les séjours des Britanniques dans le Sud-ouest (la Dordogne étant cependant moins impactée avec une augmentation des nuitées de cette clientèle de plus de 29 % entre 2010 et 2013), après le spectaculaire développement favorisé par les liaisons aériennes low cost. Dans ce contexte particulier, le tourisme en Dordogne a plutôt « bien tiré son épingle du jeu ». Le CDT estime en effet que la fréquentation touristique totale (y compris non marchande) est passée de 2,6 à 3 millions d'arrivées entre 2006 et 2015 (Source : Suivi de la Demande Touristique TNS SOFRES) ;*

- *La capacité d'accueil des hébergements touristiques a progressé globalement, entre 2007 et 2015. On constate :*
- *l'augmentation de plus de 33 % en lits marchands, notamment s'agissant du nombre de lits des campings (+16 %) ;*
- *la création exponentielle de nouvelles résidences de tourisme (+ 228 % en nombre de lits soit un triplement de la capacité), notamment en vallée de la Vézère ; de parcs résidentiels de loisirs (+ 65 % en lits) et le développement des hébergements diffus -gîtes et chambres d'hôtes- (+ 70 % en lits) ;*
- *la capacité d'hébergement des hôtels s'est quant à elle maintenue (+20 %), mais ne s'est guère accompagnée d'une montée en gamme, hormis pour quelques cas de rénovations ou créations ;*
- *selon l'INSEE, la fréquentation hôtelière est restée quasiment stable entre 2010 et 2015 : + 2,2 % en nombre de nuitées, mais avec une baisse de la part des Français (-2,20%) et une très forte progression des étrangers (+16,6%) ;*
- *dans le même temps, les nuitées des campings ont progressé de 5,37 % avec une augmentation des nuitées françaises de 18,63 % et une baisse des nuitées étrangères de 10,4 % (imputable largement à la diminution des nuitées néerlandaises soit – 26,5 %).*
- *parallèlement, la fréquentation des sites et monuments a progressé de 11,6 % entre 2007 et 2015 (échantillon représentatif de 40 sites en analyse constante) pour un nombre total de sites passé de 185 à 190. »*

Tableau 12 – Le suivi et l'évaluation des actions engagées

	Structure théoriquement responsable de la mise en œuvre de ce suivi		Mise en œuvre effective	Mise en œuvre non encore effective
	CDT	*SD24*		
Le suivi semestriel par tableau de bord des indicateurs sur le développement des divers hébergements		X		Non encore mis en place
Le suivi semestriel par tableau de bord des indicateurs sur le développement des grands sites		X		Non encore mis en place
L'évaluation à mi-parcours et à l'issue de chaque schéma de développement touristique	X	X		Des assises du Tourisme sont prévues à mi-mandat (probablement en 2018)
Le suivi des fiches actions du schéma départemental du tourisme				À mettre en œuvre
Les indicateurs liés au nombre de dossiers annuels subventionnés : montés, réalisés, abandonnés/ raison de l'abandon, nature des dossiers		X	Pour les contacts des demandes des porteurs de projet et pour les dossiers réalisés uniquement.	
L'évaluation des projets financés dans le cadre des conventions territoriales (COTT) signées : évaluation des plans d'action des partenaires conventionnés, contrôle de l'utilisation des subventions allouées		X	Par l'intermédiaire des Pays qui ont réalisés le bilan des COTT	
Le suivi des engagements des bénéficiaires de subvention départementale		X	Sur les 10 années qui suivent l'octroi de la subvention	
Le contrôle sur place avant versement de chaque aide à l'investissement fonctionnement (contrôle des pièces, rencontres annuelles...)		X	Par le biais des agents du Bureau administratif et financier	
Bilan annuel des aides accordées		X	Intégré dans le rapport annuel de l'activité du Service	
Le rapport d'activité annuel du département sur le tourisme incluant un état d'avancement du plan d'action touristique		X		A prévoir
PDIPR		X	Suivi réalisation (couts, kilométrages, conventions..) entretien ,gestion et valorisation	
Vélo routes voies vertes		X	IDEM avec la participation aux comités d'itinéraires	
Plan Nautique		X	Suivi réalisation, gestion et valorisation	

Source : département 24

L'évaluation de l'ensemble de la politique touristique de la Dordogne bénéficie d'un horizon, l'objectif quantitatif arrêté par les élus, c'est-à-dire l'augmentation des flux touristiques par l'attraction d'un million de touristes supplémentaires. Si l'objectif existe, il n'y a pas suffisamment de désignation formelle de la structure en charge de suivre l'atteinte de celui-ci, par une observation régulière d'objectifs intermédiaires prédéfinis. En effet, l'exécution du schéma départemental du tourisme est plus large que les seules actions déléguées au comité départemental du tourisme.

Toutefois, à partir du moment où le département sera doté d'un schéma départemental du tourisme, un bilan annuel de ce schéma devrait permettre de rendre compte de cette politique transversale, pour un secteur essentiel à l'économie du département de la Dordogne. L'établissement d'un bilan par un consultant à l'issue de la période pluriannuelle du schéma est utile mais n'est pas suffisant pour un réel pilotage. Attribuer formellement au service du tourisme, voire au comité départemental comme cela a pu être opéré dans d'autres départements de la région, la responsabilité de la réalisation d'un bilan de mise en œuvre annuelle du schéma départemental du tourisme est souhaitable.

6. La chambre recommande donc de réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre du schéma départemental du tourisme.

4.2. LES OBJECTIFS ASSIGNES AUX MISSIONS DU CDT ET L'EVALUATION DE LEUR REALISATION

Les relations du CDT avec le département sont nécessairement étroites, car il est chargé, tant aux termes de la loi que de ses dispositions statutaires, de mettre en œuvre la politique départementale du tourisme. Par ailleurs, les financements et avantages divers fournis par la collectivité départementale sont importants. Ces relations sont de plusieurs types : mise à disposition de personnels du département, convention pour l'utilisation des locaux, convention triennale qui définit ses missions.

En contrepartie des missions confiées au CDT, sont arrêtés ses modalités de subventionnement[27] par le département ainsi que les modalités de contrôle de la collectivité sur son activité. Pour que le comité départemental du tourisme puisse piloter les actions que lui délègue le département et pour que celles-ci puissent être évaluées, ses diverses missions telles qu'elles figurent dans ses statuts doivent pouvoir se traduire par des objectifs opérationnels et des projets d'action. Leur repérage fait intervenir plusieurs documents. Il s'agit du schéma départemental de développement touristique, des conventions triennales et annuelles conclues entre le département et le CDT et des délibérations du conseil d'administration du CDT.

Pour apprécier le résultat des objectifs visés, le suivi est fait en interne et présenté aux instances décisionnelles. Les budgets, plans d'actions, objectifs et résultats sont présentés en bureau, au conseil d'administration et en assemblée générale, en général en juin, du CDT chaque année, ainsi qu'en amont au comité technique des directeurs d'OT et pays et au comité technique de promotion. Ils sont ensuite présentés chaque année aux élus départementaux en session plénière.

4.2.1. La contractualisation avec le comité départemental du tourisme à actualiser

La dernière convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, conclue entre le département de la Dordogne et le comité départemental du tourisme, réaffirme la volonté de réaliser les objectifs du schéma départemental et indique que cela passe « *par la préparation et la mise en œuvre d'une politique forte, volontariste et claire qui constitue la mission confiée au CDT* ». Dans ce cadre, la convention rappelle les compétences du comité départemental du tourisme et indique expressément que la convention d'application annuelle doit permettre :

- d'identifier et de valider les actions à mener par le CDT ;
- d'évaluer régulièrement la cohérence des actions engagées et des axes de développement du département de la Dordogne ;
- de mieux appréhender le mode de fonctionnement de l'association et d'obtenir des garanties sur la qualité de la gestion des fonds mis à disposition ;

---

[27] En contrepartie de ces missions, les conventions fixent les modalités du subventionnement par le département. Ces modalités ont été précisées par avenant à la convention annuelle d'application. Ainsi, le département alloue au CDT une dotation annuelle de fonctionnement sous forme de subvention décidée dans le cadre du vote de son budget primitif. Il avait été relevé dans le contrôle précédent l'absence de visibilité quant aux dates précises de versement des échéances de la subvention. Au cours de la période sous revue, il a été opéré une sécurisation des modalités de versement de la subvention départementale, afin de disposer d'une trésorerie suffisante sur le 1er semestre : un nouvel échéancier a été instauré en 2014 avec un versement de la subvention en 4 fois. Puis en 2015 et 2016, ont été prévus 3 versements dont un premier versement de 50 % dans le mois suivant le vote du budget primitif du département puis 2 versements de 25 %.

- de recevoir toutes les informations nécessaires pour mesurer l'efficacité de ses actions.

La convention en vigueur a été signée le 7 mars 2011, pour la période 2011-2013. Elle a, depuis, été chaque année prorogée d'un an, sans véritable mise à jour de son contenu, les conventions annuelles d'application se contentant de lister un plan d'actions, généralement sans l'assortir d'indicateurs de réalisation. La convention triennale a fait l'objet de trois conventions annuelles d'application pour chacune des années concernées (2011, 2012 et 2013). La convention triennale a été prorogée par le conseil départemental sans véritable mise à jour. La simple prorogation annuelle de la convention triennale de 2011 ne permet pas véritablement de mettre à jour le cadre d'exécution des missions du CDT. C'est ainsi que la convention annuelle d'application de 2015 n'est pas en phase avec les orientations votées par le conseil départemental en janvier 2015.

La rédaction d'une nouvelle convention pluriannuelle entre le département et le CDT reprenant les axes définis par le rapport stratégique, sinon par le prochain schéma départemental, serait de bonne gestion.

4.2.2. Les contrôles financiers pertinents et précis du département sur le comité départemental du tourisme

Etant donné la succession de deux résultats fortement déficitaires, la collectivité a procédé à un audit du CDT, en mai 2014, effectué par une mission d'appui au contrôle budgétaire rattachée à la direction de l'économie et de l'emploi du département. La méthodologie pratiquée par cette mission a permis l'examen de la situation financière, de la gouvernance, de la gestion budgétaire et des ressources humaines. Après l'établissement d'un diagnostic sous forme de points forts et points faibles, ont été formulées des préconisations auxquelles est associé un plan d'actions. A l'occasion de cet audit, une analyse particulièrement précise a été conduite par le département incluant des recommandations dont certaines restent à mettre en œuvre. Cette mission d'appui au contrôle budgétaire a permis de passer d'un budget prévisionnel avec un déficit évalué à hauteur de 111 029 € à un excédent de 31 963 € pour l'exercice 2015.

À cet audit ponctuel, s'ajoutent les contrôles réguliers du département (comptes, comptes rendus, documents préparatoires du conseil d'administration et de l'assemblée générale, états déclaratifs annuels). Néanmoins, ceux-ci ne peuvent pas être considérés comme mettant en œuvre entièrement l'obligation d'évaluation incluse dans la convention triennale.

Même si les contrôles mis en œuvre par le département sont réguliers et parfois détaillés comme pour l'audit financier de 2014, ils sont insuffisants en tant que tels pour permettre une réelle évaluation annuelle des actions menées et des résultats obtenus, rapprochés des coûts, par action, incluant le personnel, qui implique de porter une appréciation sur l'impact socio-économique des actions entreprises.

4.2.3. Les contrôles d'impact socio-économiques du département sur le comité départemental du tourisme

Afin de garantir que le comité départemental du tourisme contribue à permettre à la Dordogne de rester le premier département en nuitées en environnement campagne, avec un développement suffisamment équilibré entre les 4 pays périgourdins, l'ensemble de son activité doit être évalué. Les conventions triennales conclues avec le CDT imposent une évaluation régulière de la cohérence des actions engagées par celui-ci et une mesure de leur efficacité. L'évaluation des actions doit porter sur de nombreuses composantes du résultat global : à la fois sur l'adaptation de l'offre à la demande, sur l'évolution des comportements des offreurs, sur l'évolution des parts de marché obtenues en terme de fréquentation, et sur l'impact économique du développement touristique. Cette évaluation de l'impact d'ensemble exige que soient suffisamment formalisées en amont les données fournies au conseil départemental. De même, si existent différents documents, études statistiques, notamment de fréquentation touristique, études de suivi de l'offre touristique, et autres études, l'assemblée des élus n'est destinataire que du rapport d'activité, qui constitue un document synthétique relativement succinct. N'existe pas non plus de bilan annuel d'exécution du schéma départemental de développement touristique.

S'agissant des données qualitatives pour l'évaluation des impacts, les documents disponibles permettant cette mesure restent partiels en termes qualitatifs, notamment sur l'évolution des comportements des offreurs pour s'adapter à la demande, et sur l'impact économique du développement touristique. Ont surtout été réalisées par

l'observatoire du CDT quelques enquêtes ponctuelles de satisfaction de la clientèle, déjà anciennes, (essentiellement : sites et monuments visités ; déroulement de la saison dans le pays du grand Bergeracois) et les enquêtes mensuelles de conjoncture, qui recueillent les impressions des professionnels sur le déroulement de la saison.

S'agissant des données quantitatives, on rencontre les mêmes limites en termes de précision et d'ancienneté. Ces limites s'étendent aux résultats quantitatifs eux-mêmes, dans la mesure où les évolutions des différents indicateurs de développement (nombre de nuitées, nombre de lits réservés, nombre d'hébergements labellisés, etc.) ne sont pas rapprochées des chiffres de référence de chaque indicateur. En effet, si le CDT présente une évolution du nombre d'hébergements labellisés, il ne rapproche pas ce nombre de celui des hébergements non labellisés, de celui des hébergements labellisables et de celui des hébergements expertisés. Les calculs des taux d'occupation des types d'hébergements (rapport entre lits occupés et lits ouverts à la réservation) sont également perfectibles. Une convention a été passée avec l'INSEE pour ce calcul, mais celui-ci ne porte que sur l'hôtellerie et les campings et, de plus, il n'est pas décomposé par zone géographique, ce qui pourtant serait particulièrement utile.

Le CDT ne remet pas au département, par exemple, une étude annuelle permettant la mesure de l'impact de chacune de ses actions. Ainsi, le document, diffusé annuellement, intitulé « Bilan de la saison touristique N. », ne constitue qu'un recueil de données quantitatives, replacées dans une évolution touristique d'ensemble par territoire. Certes, l'identification et la validation des actions sont contenues dans le budget prévisionnel accompagné du programme prévisionnel d'actions, ainsi que dans le rapport d'activité. Toutefois, l'appréhension du fonctionnement de l'association, et de la qualité de sa gestion ne fait toujours pas l'objet d'indicateurs systématiquement rapprochés des actions. L'évaluation des résultats d'activité a lieu de manière diverse, mais sans que soit établie une grille précise de mesure et d'analyse de résultats dans chacun des domaines d'activité du CDT.

L'évaluation, pourtant requise par la convention triennale, de la contribution du comité départemental à la politique touristique par action est incertaine, rendant l'impact de la politique touristique et économique du département lui-même imprécis.

5. LES MISSIONS DU SERVICE DU TOURISME DE 2012 A 2016

Le service du tourisme du département dispose d'une équipe de 20 personnes qui accompagne des collectivités, acteurs du tourisme dans leur démarche de structuration et de professionnalisation (offices de tourisme, associations, ...) au travers de :

- conseils et assistance (appui au montage de projets, soutien au financement, simulation de taxe de séjour, aide à la définition et à la prise de compétence tourisme...) ;
- pilotage des conventions territoriales des 4 Pays touristiques et de l'Entente Interdépartementale Dordogne/Gironde ;
- contributions à l'animation des réseaux SIRTAQUI (système d'information touristique régional Aquitaine) et ITIAQUI, en lien avec le Comité Départemental du Tourisme ;
- la valorisation de l'information et de l'accueil touristique sur les propriétés départementales ;
- l'ingénierie touristique des EPCI mais aussi, à titre expérimental, le pilotage d'un pôle partagé d'aide au développement de l'offre touristique (CDT/CCI/CR/CDT) ;
- d'expériences innovantes par la mise en place d'un cluster tourisme ;
- développement de l'offre touristique de nature et du principe de l'itinérance douce par :
    - la gestion et l'animation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR) et du Plan Départemental des Activités de Loisirs et de Randonnée Nautiques (PDALRN),
    - le développement d'outils d'animation : site www.randonnée-dordogne.com , « Randonnée en Fête », « L'Isle fête la Randonnée» et de thématiques emblématiques « chemins de Saint Jacques de Compostelle, Lawrence d'Arabie ».

Les missions relevant de la compétence tourisme ne sont pas effectuées uniquement par le service du tourisme. En effet, six autres directions sont impliquées dans la mise en œuvre de la politique touristique de la Dordogne.

Tableau 13 – La répartition des missions liées au tourisme au sein des services du département

Direction concernée	Implication dans une politique liée au tourisme	Observation
Patrimoine et culture	Propriétés départementales classées Monuments historiques / Lascaux IV	
Agriculture	Œnotourisme/ filières agro-alimentaires d'excellence (foie gras, truffes, noix…)	Approche par filière. Actions réalisées en lien avec le pôle « Tourisme et Promotion » de la Chambre d'agriculture
Commerce et artisanat	Route des métiers d'art, visites d'entreprises	
Direction de l'Environnement	Assainissement des hébergements touristiques	Aides de l'Agence de l'eau en lien avec le syndicat de l'hôtellerie de plein air
Infrastructures	Gestion des sites départementaux de baignade et forêt ouverte au public/Signalisation/ Label Villes et Villages fleuris/suivi travaux propriétés départementales	Il y a plusieurs directions au sein des Routes : chacune en charge d'un domaine particulier : par exemple le Pôle Paysage, la Direction du patrimoine bâti….
Sport	Eté actif/ PDESI et CDESI	Schéma des activités sportives en cours d'élaboration

Source : département 24

La totalisation des chiffres des dépenses touristiques, présentée au paragraphe 1.3 du présent rapport, provient de la ventilation opérée par le budget. En effet, le vote du budget s'opère par fonction. Dans ce cadre, sont regroupées dans la fonction 94 toutes les dépenses afférentes a priori au tourisme. Mais ce chiffre doit être relativisé en l'absence de comptabilité analytique permettant d'intégrer de façon plus exhaustive d'autres dépenses de tourisme prises en charge par d'autres directions (sport, culture, patrimoine etc.).

Le coût total de la politique tourisme du département n'est pas connu, car, en l'absence de comptabilité analytique précise, les coûts tourisme d'autres directions du conseil départemental sont incertains.

5.1. L'ORGANIGRAMME CONÇU EN 2012 LEGEREMENT MODIFIE EN 2016

Chargé de la mise en œuvre de la politique départementale en matière de tourisme en lien avec le comité départemental du tourisme, le service était rattaché à la direction de l'organisation et du développement territorial (DODT). En début de la période contrôlée, une modification de l'organigramme, validée en commission technique paritaire le 19 juillet 2012, indique que le nombre d'agents est passé de 23 à 22 agents :

- la cellule de développement touristique est passée de quatre à trois agents ;
- le bureau des activités nature et randonnée est passé de cinq à six agents ;
- le bureau d'appui à la professionnalisation des acteurs du tourisme a conservé le même nombre d'agents ;
- le bureau administratif et financier est passé de cinq à six agents ;
- par ailleurs, quatre agents demeurent en charge de l'animation touristique de terrain (rôle normalement dévolu aux offices de tourisme).

La réforme de l'organigramme de 2012 a été modeste quant aux nombres d'agents du service tourisme, d'autant que certains agents exercent une action de terrain habituellement mise en oeuvre par le comité départemental du tourisme ou même les offices de tourisme.

Le nombre total de salariés en équivalent temps plein était de 17, le 1er janvier 2016.

Le tourisme a été intégré au 1er octobre 2016 au sein du développement économique et rattaché à la direction du développement économique. Cette réorganisation a été présentée comme mise en œuvre pour être en situation de « *répondre aux nouvelles attentes des touristes exprimées dans une étude TNS Sofres, au reprofilage du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, à l'Acte III de la décentralisation dit loi NOTRé* » :

A la différence de beaucoup de services du tourisme des départements de la région, la réorganisation des services a été relativement marginale, tant en volume des moyens consacrés, que dans le détail des compétences.

En outre, il a été défini, en forme de projets de service, des objectifs pour le service du tourisme en 2013. Ces dernières présentés en annexe 6. Pour autant, il n'a jamais été procédé à la présentation formelle d'un compte rendu de l'atteinte de ces objectifs. Un tel compte rendu aurait toute sa place dans une annexe du bilan du schéma départemental du tourisme. Le rapport d'activité est actuellement structuré par composante du service du tourisme et non par les objectifs qui lui ont été assignés. Ce contenu, s'il est normal pour un rapport d'activité, pourrait être complété d'un document additionnel partant réellement du projet de service pour le service du tourisme. Dans ce cadre, le projet de service élaboré, en 2013, doit aujourd'hui être mis à jour.

La tenue d'une session des assises départementales dédiée au tourisme d'octobre 2015 (état des lieux partagés, rédaction de fiches enjeux/questions et préparation de tables rondes participatives) aurait permis de dégager des pistes de travail de nature à conforter, selon le département, celles résultant du précédent schéma touristique 2007-2013. La double approche bilan du précédent schéma/assises départementales a été réalisée conjointement par le service et le CDT. L'objectif était de servir de base à l'élaboration d'un rapport stratégique et opérationnel en vue d'asseoir la future politique départementale de développement touristique à l'horizon 2016-2020.

Dans ce contexte, il convient de joindre au rapport d'activité ou au bilan annuel du schéma départemental du tourisme un compte rendu des objectifs réalisés du projet de service de 2013 ne serait pas inutile.

5.2. LA CELLULE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La cellule de développement touristique comporte quatre agents et propose un accompagnement des collectivités et des investisseurs privés. Les projets touristiques importants ou emblématiques ayant été soutenus par le département ces dernières années portent sur les aides à l'hôtellerie, essentiellement pour le respect des normes d'accessibilité et l'accompagnement des collectivités, s'agissant notamment du classement Véloroute Voie Verte Vallée de l'Isle et de la Dordogne.

5.2.1. L'appui au développement d'hébergements notamment hôteliers

Le parc de l'hôtellerie indépendante en Dordogne est caractérisée par un nombre relativement important[28] de structures qui présentent, pour une bonne partie d'entre elles, un retard en termes de normes de confort et de niveau de standard. Le nouveau classement des hôtels a fait passer le nombre d'établissements classés de 221 à 150 en 2013. Il est souligné que la procédure de classification[29] n'est pas achevée, ce qui explique la diminution des chiffres, et les 70 hôtels manquants.

---

[28] 230 établissements avec une prépondérance de Logis de France, (47 établissements), 6 Relais du silence, 15 Châteaux Hôtels Collection, 2 Relais et Châteaux.

[29] On constate une diminution du nouveau classement dans les premières catégories (146 hôtels de 0 à 2 *ancien classement, 64 en 1 et 2 * reclassés en 2013), mais pas de glissement important pour les hôtels trois étoiles. Il convient toutefois d'attendre la finalisation du classement pour en tirer des conséquences. D'autres caractéristiques apparaissent :

- une baisse du nombre d'établissements en milieu rural moins importante que la moyenne nationale ;
- une taille modeste :103 établissements de 6 à 25 chambres dont 65 de 6 à 15 chambres. Seuls 11 établissements ont 50 chambres ou plus ;
- une fréquentation qui se maintient sur ces 5 dernières années, alors qu'elle baisse dans les Landes, Pyrénées Atlantiques et Lot et Garonne, d'après les chiffres de l'INSEE ;
- un nombre significatif d'hôtels en vente : environ 30 (chiffre difficilement vérifiable) avec une difficulté pour vendre les petits établissements, en attente pour certains depuis + de 2 ans (28 à la CCI, dont 14 pas classés) ;
- 140 exploitants ont plus de 55 ans ;
- une mono clientèle touristique pour nombre d'entre eux et donc soumis à une forte saisonnalité.

Tableau 14 – L'évolution du nombre d'hôtels classés

Classement	2013	Ancien classement
0*		29
1*	**5**	14
2*	**59**	103
3*	**67**	60
4*	**18**	15
5*	**1**	
	150	221

Source : CDT

L'objectif d'un million de nouveaux visiteurs, d'ici 2020, semble peu réaliste au regard de la capacité d'accueil, réduite par la saisonnalité. Il pourrait le devenir s'il était accompagné d'un objectif quantitatif d'accroissement des taux de remplissage en basse et moyenne saison. L'augmentation prévisible du parc d'hébergements que devrait générer l'ouverture de Lascaux IV restent à ce jour hypothétique. La question des capacités d'accueil, notamment hôtelières, et de leur attractivité est de ce fait essentiel.

Or, s'agissant des hébergements, quatre difficultés constituent autant de défis à relever pour la collectivité publique en charge du développement touristique :

- une inégalité dans la répartition territoriale, 55 % du parc d'hébergements se situant en Périgord Noir ;
- un retard en termes de standards de l'hôtellerie traditionnelle : qualité et quantité du parc des hébergements hôteliers du fait de leur taille (- de 30 chambres), petite hôtellerie rurale nécessitant de gros investissements tant pour la remise aux normes que pour la décoration ;
- une absence de stratégie commerciale et de gestion de la stratégie tarifaire selon les périodes et les taux de remplissage ;
- le manque d'infrastructures adaptées au tourisme d'affaires.

L'objectif particulièrement ambitieux à atteindre d'ici 2020 d'une augmentation de 25 % du nombre de touristes supplémentaires, suppose un réel investissement dans l'élévation du niveau de confort et des standards de l'hébergement.

L'objectif du conseil départemental par son plan d'aide[30] a donc été d'aider à la création, à la rénovation, et à l'extension d'hôtels de tourisme n'adhérant pas à une chaîne hôtelière intégrée au travers d'une subvention en capital bénéficiant à des maîtres d'ouvrage privés, visant à contribuer à une meilleure adéquation des établissements aux besoins du marché et aux exigences des clientèles, à enrayer le phénomène de disparition de la petite hôtellerie rurale en identifiant et accompagnant notamment les établissements « critiques » dont la disparition entrainerait la « désertification » d'un territoire en termes de lits hôteliers et à développer le nombre et le niveau de prestations des hôtels de Dordogne.

Le plan était ambitieux et comprenait quatre séries d'actions : une prestation de conseil et d'ingénierie des hôtels ; le soutien d'une cellule « transmission – reprise » ; la création d'un plan de soutien à l'investissement

[30] A titre d'exemple, la collectivité s'est fixée des objectifs en termes d'aide à la création et à la transmission des entreprises du secteur (aides à l'investissement, bourse et salons dédiés au secteur, etc). Elle a notamment créé un COPIL dédié à l'hôtellerie traditionnelle associant le CDT, l'UMIH, la CCI et les banques afin de soutenir et d'accompagner ce secteur hôtelier en difficulté. De plus, l'accueil des investisseurs est organisé. Le CDT en appui du service du tourisme du Département (accueil physique des porteurs de projets), de la CCI, du SDHPA, de la Chambre d'Agriculture, des Pays ou de la Région accompagne les porteurs de projets. Un document spécifique a été édité par le CDT : le « Guide du porteur d'hébergement touristique en Dordogne » aussi téléchargeable en ligne sur l'espace Pro du site web du CDT. Le CDT est aussi en soutien des actions de PERIGORD DEVELOPPEMENT sur les porteurs de projets hôteliers et participe au FORUM TOURINVEST organisé par ATOUT France et HOSPITALITY MANAGEMENT pour la promotion de la destination auprès des groupes hôteliers nationaux et internationaux.

pour requalifier et aider au développement des hôtels ; une aide à la stratégie : commercialisation et suivi de l'évolution de la concurrence nationale et internationale.

C'est surtout le plan de soutien à l'investissement[31] qui a été sollicité. L'instruction des demandes d'aides a été opérée par le service du tourisme, sur avis technique du CDT. Le total des aides publiques ne pouvait dépasser 25 % du montant des travaux du projet, dont un maximum de 20 % pour la subvention départementale. Le maître d'ouvrage s'engageait à laisser l'établissement en exploitation pendant au moins 10 ans, sauf à rembourser la subvention au prorata du nombre des années restant à courir jusqu'aux 10 ans. Il s'engageait également à augmenter la période d'ouverture pour atteindre un minimum de 9 mois sur 12. La collectivité n'a pas fixé d'objectifs quantitatifs (nombre de chambres à rénover, nombre d'établissement à soutenir), mais plutôt qualitatifs, notamment pour l'hôtellerie traditionnelle et de plein air. Pour l'hôtellerie de plein air, il s'agissait essentiellement de l'assainissement des structures, et pour l'hôtellerie traditionnelle de travaux d'extension ou de restructuration avec obligations de classement et d'exploitation durant un minimum de 10 ans.

Le volume relativement limité des aides attribuée en 2015 (19 entreprises soit 8 hôtels et 11 campings) ainsi que les conditions limitatives pour en bénéficier, peuvent être relevés. À ce constat, s'ajoute l'intervention cumulative du comité départemental du tourisme et du service de tourisme pour l'instruction des dossiers, à la différence de la plupart des départements de la Nouvelle-Aquitaine.

L'accompagnement à l'investissement pour l'offre d'hébergement a été complété par une opération d'audit en faveur de l'hôtellerie indépendante engagée depuis 2012 dans l'objectif d'accélérer « la mise aux normes sécurité et accessibilité ». Ce premier objectif a, dans les faits, primé sur le second, c'est-à-dire contribuer à la montée en gamme en termes de classement pour continuer d'assurer un bon niveau de confort et de qualité, correspondant aux standards attendus par les touristes. De 2012 à 2015, cette opération financée par le département à hauteur de 50 %, a permis la réalisation de 126 audits, qui ont bénéficié à 86 hôtels, dont 20 pour le reclassement, 26 pour la sécurité, 75 pour l'accessibilité, 30 pour les AD'Ap (Agenda d'accessibilité programmée) et d'une étude de repositionnement. En pratique, la majorité des opérations hôtelières a visé à l'accessibilité et en la mise aux normes des établissements. Si les audits pouvaient être l'occasion de réfléchir à une élévation des standards pour mieux correspondre aux attentes de la clientèle, tel n'a pas été vraiment le cas.

---

[31] Le guide des aides favorisait la création, la rénovation, la modernisation et restructuration pour l'hôtellerie traditionnelle et la modernisation pour l'hôtellerie de plein air. Des aides à l'investissement en hôtellerie traditionnelle pouvaient être couplées à des audits de reclassement, d'accessibilité, sécurité et/ou de repositionnement. Le Département n'a pas souhaité établir de zonage territorial pour les aides. Les projets de rénovation ont pu être d'un montant conséquent pour l'hôtellerie traditionnelle, l'aide du Département pouvant aller jusqu'à 120 000 €. Les projets de modernisation hôtelière de plein air sont moindres, l'aide départementale pouvait s'élever jusqu'à 18 000 € en complément de la Région et de l'Europe.

Tableau 15 – Le bilan de l'opération d'audit proposé aux structure hôtelières indépendantes

En Nb & en €

Type d'hébergement	Nombre de dossiers			Montant engagé			Montant mandaté		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Chambres d'hôtes	0	1	0	0	5 400	0	0	0	0
Camping	5	12	10	77 449	196 380	137 736	18 000	51 157	72 000
Hôtel	7	5	8	269 440	271 491	271 491	159 183	148 690	145106
Meublé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tourisme	2	1	0	13 000	6 750	0	6 750	0	20 250
PRL	0	0	0	0	0	0	0	67 500	0
TOTAL	**14**	**19**		**359 889**	**480 021**	**383 707**	**183 933**	**267 347**	**242 756**

Source : département 24

L'accompagnement public à l'hébergement, s'il ne consiste qu'en la réponse à la réglementation visant à l'accessibilité et à la mise aux normes, ne répond pas à l'attente d'une certaine clientèle étrangère d'une élévation des standards et du confort d'un parc hôtelier vieillissant.

5.2.2. La politique d'aide de la collectivité au secteur de la restauration

Il n'existe pas de dispositifs d'aide pour soutenir la création ou la transmission des entreprises du secteur de la restauration. Néanmoins, des subventions ont été accordées pour favoriser la rénovation des restaurants. Ce dispositif d'aide n'a été possible que jusqu'en 2013 dans le cadre des aides pour favoriser la réadaptation et la mise en conformité des cuisines d'hôtels-restaurants. Du fait de l'absence de demande, cette aide n'a pas été reconduite. Par ailleurs, en 2014, le législateur a mis en place officiellement le titre de maitre-restaurateur répondant, selon le service du tourisme, ainsi d'une autre manière aux attentes qualitatives de la clientèle.

La loi NOTRé réduit désormais les possibilités d'intervention du département. Il n'est plus compétent en matière d'interventions économiques de droit commun. Ainsi, à compter du 1er janvier 2016, il ne peut plus participer au financement des aides et régimes d'aides de la région. Les interventions du département dont le fondement légal était la clause de compétence générale ne sont plus possibles. Désormais, la définition des régimes d'aides et l'octroi des aides de droit commun aux entreprises sont de la compétence exclusive de la région.

L'aide à la restauration, interrompue en 2014, semblait ne pas susciter une demande de la part des restaurateurs, sachant que l'aide au secteur de la restauration comme de l'hébergement a été transférée à la région à partir du 1er janvier 2016.

5.2.3. L'ingénierie touristique aux collectivités sous la forme d'aides et d'assistance aux porteurs de projets.

Au niveau intercommunal, le département intervient après un diagnostic partagé des enjeux stratégiques de développement et sur une contractualisation de développement de projets structurants définis à partir des priorités départementales. A été financée, par exemple, une partie des projets structurants de la ville de Sarlat et du Syndicat Intercommunal du Canal de Lalinde portés par des maitres d'ouvrages publics avec le concours du Fond d'Intervention Touristique (FIT). L'aide financière pour accompagner les collectivités dans leurs investissements touristiques a augmenté de façon très importante en 2015, du fait du mandatement de dossiers engagés les années précédentes.

Tableau 16 – L'activité relative à l'ingénierie touristique

En Nb. & € & %

Nombre de dossiers		Montant engagé		*Evolution*	Montant mandaté		*Evolution*
2014	2015	2014	2015		2014	2015	
3	2	150 000	115 330	*-23,1 %*	178 431,33	714 997,84	*300,7 %*

Source : département 24

L'accompagnement significatif du département aux projets touristiques des intercommunalités peut être relevé.

Une stratégie départementale[32] de développement des territoires dans un cadre contractuel renouvelé a été votée en 2016 par le conseil départemental. Elle inclut le complément des procédures mises en place avec le bloc communal et la définition d'une nouvelle forme de contractualisation avec les EPCI. Ce contrat de projet territorial devra s'inscrire dans le cadre des priorités[33] des politiques départementales, parmi lesquelles figurent les équipements touristiques d'initiative publique. La mise en place de contrats de projets territoriaux avec chaque intercommunalité devrait permettre d'assurer un développement harmonieux des territoires, facilitant la création d'activités nouvelles dans tous les domaines, dont le domaine touristique.

Dans un souci de cohérence de l'action départementale, ce nouveau contrat a vocation, s'agissant du tourisme, à relayer sur les territoires infra-départementaux les politiques territoriales et les schémas en découlant dans le cadre de politiques territoriales départementales et à accompagner les intercommunalités dans le maintien et le développement de leurs équipements en privilégiant la construction et la mise aux normes d'équipements structurants d'intérêt communautaire.

7. La chambre régionale des comptes recommande d'établir un rapport annuel d'exécution pour les contrats de projets territoriaux ressortant de la politique des équipements touristiques.

5.3. LE BUREAU DES ACTIVITES NATURE ET RANDONNEE

En application de la législation, le département a compétence pour l'établissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) en liaison avec les communes, l'Etat, les établissements publics gestionnaires de l'espace naturel et les associations représentant les utilisateurs. Ce plan vise à garantir la validité et la pérennité d'un réseau départemental des viabilités piétonnières (sentiers, chemins ou pistes) ouvertes au public pour la pratique de la promenade et de la randonnée. Le bureau des activités nature et randonnée comporte 4,5 agents. Il est le gestionnaire du PDIPR qui comptabilise, en Dordogne et en 2015, 8 031 kilomètres (kms) de parcours inscrits aménagés et entretenus sur des chemins ruraux de 523 collectivités, soit un taux de couverture de 93 %. L'objectif est de compléter cette mise en réseau par une étude sur les cantons non pourvus. Il est toutefois constaté un ralentissement de l'ouverture des nouveaux sentiers, puisque l'augmentation de la taille du réseau depuis 2012 s'élève à 131 kms, soit 1,6 % du réseau.

---

[32] Les objectifs visent à :
- renforcer l'échelon intercommunal comme un acteur fort des stratégies locales mises en œuvre ;
- positionner le couple Département/intercommunalité comme indissociable dans l'ambition stratégique de développement des territoires ;
- inscrire les contrats de projets dans le cadre des grandes priorités départementales fixées et adoptées par le Département après une phase de consultation et de concertation issues des assises départementales 2015.

[33] Figurent parmi ces priorités : l'immobilier d'entreprises ; le foncier agricole et naturel ; les maisons de santé ; les équipements culturels et sportifs ; les équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse ; le patrimoine, l'habitat et les énergies renouvelables ; les équipements relatifs à la politique de l'eau ; les équipements touristiques d'initiative publique ; les infrastructures.

Tableau 17 - Le bilan des investissements pour le plan départemental des randonnées

En €

Montant mandaté	
2014	2015
21 655	38 607

Source : département 24

Depuis 2013, le département a également mobilisé différents partenaires publics et privés du territoire à la qualification des chemins de randonnée inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées. La mise en tourisme des activités de loisirs de pleine nature a fait l'objet d'efforts importants de la part du département, des collectivités locales et des Pays, notamment dans l'aménagement structurant des 160 kilomètres de véloroutes voies vertes, sachant que l'objectif est de 550 kms, et des 8 000 kms de chemins de randonnée balisés dans le cadre du PDIPR[34].

Une vingtaine de haltes nautiques pour le plan départemental des activités de loisirs et de randonnée nautique (PDALRN) ont été installées.

Le conseil départemental a aussi redéfini des parcours cyclables sur sites partagés, permettant d'optimiser la sécurité des cyclistes, à partir d'un cahier des charges validé en commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI).

Enfin, l'itinérance pédestre et cyclable sur plusieurs jours portant sur une thématique particulière, avec identification des point d'accès et de sortie et des services tout au long de l'itinéraire, produits qui peuvent être proposés à des particuliers par des tour-opérateurs, a été valorisée.

Tableau 18 – Le bilan des opérations liées aux véloroutes

En € & %

	Nombre de dossiers		Montant engagé		
VRVV	2014	2015	2014	2015	*Evolution en %*
Etudes	1	1	76 993	28 448	*-63,05*
Travaux	7	1	1 546 722	410 000	*-73,49*
TOTAL	8	2	1 623 715	438 448	*-13,00*

Source : département 24

La disproportion entre les effectifs du bureau et le montant des investissements afférents à la randonnée ou le nombre de dossiers traités s'agissant des pistes cyclables (deux en 2015), peut être relevé.

Le PDALRN est aussi mis en boucle avec les autres schémas en vue de donner davantage de lisibilité et de cohérence et faire que le département soit un vaste « espace de loisirs ».

Enfin, les aménagements réalisés dans le cadre d'outils départementaux (PDIPR, plan nautique, etc.) et leur valorisation par des animations, mettant en exergue une ou plusieurs collectivités, ne sont pas délégués au CDT. Ce dernier intervient dans le champ de compétences qui lui est laissé par le département, celui de la promotion départementale de l'outil et de l'aménagement dans sa globalité, mais aussi d'une partie de l'animation touristique.

L'importance de l'effectif consacré à l'investissement dans les circuits de randonnée pédestre et cycliste, alors que le taux de couverture du département est déjà de 93 %, interroge. Le département de la Dordogne est le seul en Nouvelle-Aquitaine à disposer d'un bureau spécifique dédié au développement de l'itinérance douce. Les projets, par exemple de pistes cyclables, sont directement réalisés par le service infrastructure dans les

[34] 1 kilomètre de PDIPR induit un investissement moyen de 500 €/km, 1 km de véloroutes représente environ 50 000 € alors qu'1 km de voie verte hors acquisition et étude représente 150 000 €/km à minima.

autres départements. De même, la Dordogne est le seul département à conserver en son sein une telle implication dans l'animation touristique parallèlement à son CDT.

5.4. LE BUREAU DE L'ANIMATION TOURISTIQUE

5.4.1. Un bureau exerçant des compétences d'animation en substitution des compétences traditionnelles du CDT

Le bureau de l'animation touristique comporte quatre agents. Il intervient depuis 2 ans au salon de la randonnée de Lyon, jugé « *beaucoup plus professionnel et porteur au plan économique* » que celui de Paris. Ce bureau poursuit ainsi son programme annuel d'animation avec la publication en 2015 du dépliant « Histoires de randonnées ». Ce document[35] répond à une demande forte qui est de bénéficier de contenus culturels et patrimoniaux lors des randonnées.

Chaque année, il est proposé de nouvelles thématiques de randonnée en itinérance douce à thèmes sur plusieurs jours avec des possibilités d'hébergement et de restauration. L'objectif est de donner du contenu enrichi plutôt que de la simple information, notamment sur le plan culturel, patrimonial, historique, environnemental (audio guide, cartes Open Street Map, prises de traces GPS, descriptifs techniques etc.). Le plus récent itinéraire emblématique, « Dans les Pas de l'Homme de Lascaux », réalisé sur 90 km (entre Terrasson-La-Villedieu et Limeuil) est connecté aux gares et fait partie des circuits coup de cœur du réseau TER d'Aquitaine.

De plus, différents services (tourisme, sports, culture) ont travaillé à l'animation des itinéraires de balades ou l'organisation d'évènements thématiques, grâce, par exemple, à la nouvelle application d'itinérance douce « Itiaqui » (outil qui propose gratuitement des itinéraires à parcourir à pied, à vélo, à cheval ou en bateau sur l'ensemble du territoire aquitain), ce qui donne aux loisirs de pleine nature en Dordogne une véritable visibilité.

Nonobstant les effectifs importants du bureau de l'animation touristique, divers autres services (tourisme, sport, culture) travaillent à l'animation des itinéraires, posant la question de la nécessité d'un service dédié.

Le service du tourisme s'occupe également de l'accompagnement de l'animation touristique sur les sites départementaux, qui consiste en un appui aux services gestionnaires des sites départementaux (La Jemaye - St Estèphe - Rouffiac et Gurson). L'objectif est d'améliorer, d'agrémenter et d'harmoniser les politiques d'accueil touristique par :

- la réalisation de fiches randonnées autour des bases de loisirs départementales ;
- la mise en place d'animations randonnées pour enfants et adultes à la Jemaye et Gurson (Randoland) ;
- la formation rapide et le suivi des agents saisonniers sur ces sites ;
- la réalisation et l'exploitation d'enquêtes de satisfaction auprès des visiteurs ;
- la gestion de la documentation touristique : (mise en place des dépliants aux bureaux d'accueil, approvisionnement en cours de saison, participation à la bourse d'échange départementale et Parc Naturel Périgord Limousin).

L'édition de cartes afférentes à l'itinérance douce est une compétence du comité départemental du tourisme. La société d'économie mixte SEMITOUR assure quant à elle l'animation touristique sur ces sites.

L'animation touristique est une compétence effectuée en doublon par plusieurs organismes (service du tourisme du département, SEMITOUR, comité départemental du tourisme) en Dordogne à la différence des regroupements opérés dans les autres départements et, contrairement aux autres départements, la Dordogne a conservé un bureau des activités « nature et randonnée » au sein des services du tourisme.

---

[35] Dans la première partie de « Histoires de Randonnées », des parcours vitrine sont sélectionnés par type de pratiquant (en famille, sportifs etc.) et par discipline (à vélo, à cheval, à pied, sur l'eau), ce qui présente l'avantage d'identifier des offres spécifiques sur les 8500 km du PDIPR. La seconde partie du document est dédiée aux animations proposées par les partenaires sur les chemins ou routes à faible trafic du département. Cette partie intègre le calendrier annuel des « Randonnées en Fête », randonnées gratuites et animées proposées dans toute la Dordogne.

5.4.2. La justification par le conseil départemental de la non délégation de l'animation touristique des aménagements réalisés dans le cadre d'outils départementaux

Le département a justifié la non délégation de l'animation touristique des aménagements réalisés de la façon suivante :

« Le bureau de l'animation intervient en relais des aménagements réalisés par le bureau du développement de l'itinérance douce touristique pour les plans et schémas départementaux : PDIPR, plan nautique, véloroutes voies vertes. Ce type d'aménagement nécessite, selon le service du tourisme, une étroite collaboration avec les services départementaux (environnement, culture, archéologie, sport, agriculture, route, etc.), car il demande une connaissance approfondie des politiques départementales transversales en lien avec les élus territoriaux. Chaque fois qu'une opération départementale d'aménagement de ce type est réalisée, une convention de partenariat est signée avec le maître d'ouvrage (communauté de communes) qui s'engage pour l'entretien et la gestion de l'itinéraire, mais pas pour sa valorisation. La convention, validée par l'assemblée départementale, est en outre cosignée par le CDT qui, pour sa part, s'engage à promouvoir ledit aménagement.

Par ailleurs, le PDIPR en Dordogne est ouvert à tous types de pratiques et balisé en conséquence et se distingue ainsi, par exemple, de celui de la Gironde qui n'est pas ouvert aux pratiquants équestres.

Ce choix de scinder l'animation touristique entre le comité départemental du tourisme et le service du tourisme occasionne un doublon au niveau des moyens et ne facilite pas la connaissance par les acteurs du tourisme des responsabilités respectives du service du tourisme et du CDT.

Le conseil départemental a mis en place, aux principales entrées du département, des Relais Information Services visant à fournir des informations touristiques sur le département. Il gère également deux points d'accueil et d'information touristique (« La Coquille » et « La Porte de la Vézère » à Terrasson). La gestion directe de ces points d'accueil et d'information départementaux se poursuit malgré la baisse de fréquentation.

La diffusion d'informations locales aux touristes ne relève pas de la mission du service du tourisme mais de celle des offices de tourisme ».

5.5. LE BUREAU DU E–TOURISME

De 2007 à 2015, s'est aussi confirmé le rôle déterminant d'internet dans les démarches d'information et de réservation des voyages et séjours et l'arrivée de nouveaux acteurs mondiaux (Booking, Airbnb, Homeaway etc...). Les plateformes de vente et de mise en relation en ligne imposent une remise en cause profonde des modes traditionnels de promotion et commercialisation des destinations et des produits, avec notamment le développement de l'économie collaborative.

Le bureau du e–tourisme, avec 2,5 agents, accompagne dans le domaine des outils numériques les collectivités et autres acteurs comme les offices de tourisme dans leur démarche de professionnalisation et de valorisation territoriale. En 2015, il a engagé un programme d'information[36] au regard des modifications de la loi de finances 2015 et notamment de l'article 67 sur la réforme de la taxe de séjour (TS). Le taux de couverture de la TS est passé de 56 % en 2012 à 89 % en 2015. Pour autant, on ne peut que constater une baisse relative des sommes perçues au fil du temps.

---

[36] Pour ce faire, un large partenariat s'est établi avec la paierie départementale, les services de la Préfecture et ceux de la Direction départementale du budget (réunions, courriers, relances, élaboration d'un livret récapitulatif des mesures induites) et l'Union des Maires pour la diffusion de l'information.

Tableau 19 – Recettes de la taxe de séjour

En €

Années	Taxe départementale	Taxe de séjour
2012	151 000	1 661 000
2013	174 152	1 915 000
2014	189 973	2 089 000
2015	175 000	1 925 000

Source : département 24

D'ores et déjà, afin de palier ce qui ne représente pour l'instant qu'une légère décélération, il a été engagé avec l'agence technique départementale une réflexion technique sur le développement d'un outil numérique de déclaration et de gestion de la TS afin d'améliorer le suivi détaillé de cette ressource financière par l'observation et la connaissance plus précise du potentiel touristique du territoire.

Par ailleurs, l'année 2016 a été aussi l'occasion pour le binôme en charge (un agent du service du tourisme et un agent du comité départemental du tourisme) d'entamer un programme de formation des acteurs périgourdins aux outils SIRTAQUI (base de données régionale d'information touristique) et « Itiaqui » (application dédiée à la randonnée), 69 personnes ayant ainsi été formées (principalement des agents des offices de tourisme et de collectivités). Ce programme a permis d'alimenter une centaine de sites internet et de fournir des représentations cartographiques libres de droits pour différentes éditions « randonnées » conçues et élaborées en interne.

Le maintien des compétences en matière d'e-tourisme entre le comité départemental du tourisme et les services du département, spécifique au département de la Dordogne, pose la question de sa lisibilité.

5.6. LE BUREAU ADMINISTRATIF ET FINANCIER

La préparation budgétaire et l'exécution budgétaire de l'ensemble du service s'est principalement réalisée en étroite coordination entre le chef de service et les 3 agents du bureau administratif et financier.

Tableau 20 – Budget alloué au service du tourisme

En € et %

SECTIONS	DEPENSES REALISEES		
	2014	2015	*Evolution*
Investissement	489 971	1 264 769	*158,1 %*
Fonctionnement	1 789 509	1 691 754	*-5.5 %*
TOTAL	**2 279 480**	**2 956 523**	***29,7 %***

Source : département 24

Au cours de la période examinée, le bureau administratif et financier du tourisme, avec jusqu'à cinq agents, a été sur-doté. Son intégration dans un bureau administratif et financier transversal devrait être l'occasion d'un réajustement.

LES ANNEXES

ANNEXE 1 – Les thématiques touristiques 47
ANNEXE 2 – L'accessibilité de la destination 54
ANNEXE 3 – La synthèse des pistes de travail issu des assises départementales du tourisme de 2015 59
ANNEXE 4 – les 12 objectifs du rapport stratégique de novembre 2016 60
ANNEXE 5 – Les six axes de la politique départementale de développement touristique identifiés 61
ANNEXE 6 – Le comparatif du schéma 2007/2013 et du rapport stratégique 2017/2021 64
ANNEXE 7 – Le cadre stratégique du schéma 2007-2013 et les maîtres d'œuvre des actions 65
ANNEXE 8 – Nombre et capacité des hébergements touristiques 66
ANNEXE 9 – Comparatif départemental des capacités d'hébergements touristiques 66
ANNEXE 10 – Les programmes développés par la MONA 67
ANNEXE 11 – Les objectifs assignés au service du tourisme de la Dordogne 68

ANNEXE 1 – Les thématiques touristiques

A. LA GASTRONOMIE

I. LA STRATEGIE DES ACTEURS LOCAUX POUR PROMOUVOIR LE TERRITOIRE A PARTIR DE LA GASTRONOMIE LOCALE.

La gastronomie locale fait partie des stratégies touristiques des acteurs locaux. Parmi les actions entreprises, peuvent être citées les opérations Lascaux III menées à l'international par le CDT, les filières et la chambre gastronomique ; la participation du Département au salon de l'agriculture à Paris et l'organisation de l'événement le « Périgord à Montmartre » et une opération promotionnelle au cours de laquelle des producteurs du territoire investissent une quarantaine de stands dans le quartier parisien. En outre, le CDT débutera en 2017 la commercialisation de la « *route mythique du Périgord gourmand* », un circuit allant de Nontron à Villefranche-du-Périgord et basé sur la gastronomie, les produits et les savoir-faire.

Par ailleurs, les comités et offices de tourisme (OT) ont développé des actions visant à organiser une offre touristique dédiée à la découverte de la cuisine locale : de nombreuses visites, circuits, excursions valorisent la gastronomie locale et les produits du terroir. Les OT disposant d'une centrale de réservation et le SLA référencent dans leurs catalogues et sur Internet des offres et forfaits packagés pour individuels et groupes (les stages gourmands par exemple). Dans le cadre des tournées de Lascaux III, les produits du terroir et filières sont représentés au travers du déjeuner avec la presse, de masterclass, de dégustations et de l'édition d'un catalogue des exposants remis aux participants et invités.

Des partenariats sont également noués avec les agences de voyage pour développer des offres packagées intégrant la gastronomie locale, notamment à l'occasion des tournées de Lascaux III. Des tour-opérateurs et agents de voyages sont démarchés pour distribuer ces offres et séjours auprès de leurs clientèles.

II. LES GRANDS EVENEMENTS AUTOUR DE LA CUISINE FRANÇAISE ET AUTRES ACTIONS LIEES A LA DECOUVERTE DE LA GASTRONOMIE LOCALE.

Il n'existe pas, selon le CDT, de données permettant d'apprécier les fréquentations touristiques de la fête de la gastronomie. Par ailleurs, d'autres initiatives que cette fête visent à valoriser au niveau touristique les richesses culinaires du département, comme par exemple les Nuits Gourmandes (tous les mercredis) en 2015, le salon International du Livre Gourmand (tous les 2 ans) organisés par la ville de Périgueux ainsi que « Fest'Oie », la Fête de la Truffe, la Fête de la noix initiée par la ville de Sarlat.

Des actions sont également conduites pour renforcer la promotion de la gastronomie locale dans les guides touristiques, au travers du manuel des ventes et du dossier de presse édités chaque année par le CDT en direction de la presse française et étrangère et sur les mini sites web développés avec les bureaux d'ATOUT France en Europe. Cette filière est également valorisée dans le magazine de séduction.

Le CDT a lancé en juin 2016 un nouvel événementiel grand public pour lancer la saison autour de « la Fête des 1001 Châteaux ». La gastronomie sera notamment à l'honneur dans le cadre de ce weekend qui sera d'envergure départementale dans un premier temps puis régionale avant d'envisager une communication à l'échelle nationale d'ici quatre à cinq ans. En outre, la ville de Périgueux a pour projet la création d'un nouvel équipement, la « Manufacture gourmande », lieu dédié aux savoirs et savoir-faire liés à la gastronomie du sud-ouest.

Il est à souligner l'absence de données pour ses actions ayant une origine publique.

B. L'ŒNOTOURISME

I. LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS DE LA FILIERE

Le chef de file de la mise en réseau des acteurs publics et privés de la filière œnotourisme est assuré par une organisation professionnelle : l'association « Interprofession des Vins de Bergerac Duras » (IVBD), née de la fusion entre « le Conseil Interprofessionnel des Vins de la Région de Bergerac » et « le Conseil Interprofessionnel des Vins de Duras ». Elle assure la mise en réseau des différents acteurs en lien avec cette thématique.

Les acteurs de la filière s'inscrivent dans le cadre de la démarche « cluster » créée en 2000 au niveau national, via le label national « *Vignobles et Découvertes* » porté par l'office de tourisme de Bergerac. L'objectif du label est de développer l'attractivité touristique des destinations viticoles par une mise en valeur de leurs richesses et une mise en réseau de leurs acteurs.

Ces politiques conduites par les acteurs publics font l'objet d'une concertation. En effet, la région, le département, la chambre d'agriculture de la Dordogne, l'Etat et ses services (agriculture, tourisme, ...) France AgriMer et l'Union Européenne participent au développement et au financement de certaines actions.

II. L'AMBITION DES POLITIQUES VISANT A STRUCTURER LA FILIERE

Les collectivités locales concernées par cette thématique (le Bergeracois) partagent les mêmes objectifs de développement de l'œnotourisme. Elles participent par exemple au développement et au financement de certaines actions (la Route des vins, par exemple, avec près de 140 vignerons et caves du vignoble qui adhèrent à la charte qualité de la Route des vins). Il pourrait être envisagé d'enrichir l'offre en la décloisonnant (lien avec l'itinérance à vélo, la découverte de la gastronomie et du patrimoine local, lien avec l'offre culturelle, etc.).

III. LES FREQUENTATIONS ET LA DIVERSITE DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Les services du CDT ne disposent, ni des informations sur la fréquentation touristique (nombre de touristes, origine géographique, types d'hébergements privilégiés), ni des études effectuées sur ce segment de marché, ni des enquêtes de satisfaction. De telles études permettraient pourtant de préciser si le développement de l'œnotourisme est limité par les capacités d'hébergement notamment pour l'accueil de groupes nombreux et d'indiquer si les professionnels du vin se sont diversifiés dans des activités touristiques (hébergement au château, culture et vin etc.).

L'offre locale se caractérise par une gamme de prestations diversifiées autour de la thématique : visite de groupes « découverte » ou « prestige » pour des présentations thématiques, sensorielles et gustatives, « journée des viticulteurs » durant lesquelles des membres de la « Route des vins » viennent à la rencontre des visiteurs à « la Maison des Vins de Bergerac », au sein de laquelle une exposition sert de vitrine et de point de départ à la Route des vins.

IV. LES DEMARCHES QUALITE

Les acteurs locaux ont développé des labels locaux. L'OT de Bergerac est labellisé « Vignobles et Découvertes » depuis 2014. Il n'a pas été communiqué le champ des prestations couvert par les démarches qualité existantes (l'accueil des touristes en fait-il partie ? la maîtrise d'une langue étrangère fait-elle partie des critères d'appréciation ?)

V. LES ITINERANCES AUTOUR DU VIN

Les actions menées par les acteurs publics et privés intègrent quelques démarches liées à l'itinérance (découverte des vignobles par la route, le vélo etc.) dans le cadre de « la Route des Vins de Bergerac ». Elles restent à développer.

VI. VINS ET EVENEMENTIELS

Des événementiels sont organisés autour du vin : lancement de SoFEMME et Vin lors de l'ouverture de Bordeaux Fête le Vin en 2014, opération dans le cadre du Tour de France, associé à tous les évènementiels de Sarlat (festival du cinéma, Fest'oie, ...). Il n'a pas été communiqué de niveaux de fréquentations de ces événements.

L'accueil (desserte aéroport ou gare vers la ville), le transport et l'hébergement des touristes pour les événements de grande ampleur est en cours de réflexion.

VII. LA PROMOTION ET LA COMMERCIALISATION

La promotion et la commercialisation de l'offre locale sont assurées auprès des clientèles étrangères :

- sur des salons internationaux : French Wine discoveries au Royaume-Uni, salon Wine Professional à Amsterdam etc. ;
- par l'accueil presse de journalistes étrangers : Etas- unis, Canada ;
- par la fourniture de Kit PLV personnalisé bilingue français/flamand pour 50 opérateurs belges qui le souhaitaient en 2014 (kakémono, carte des vignobles plastifiées etc.).

Un site portail internet dédié à la commercialisation touristique du vignoble existe : www.vins-bergerac.fr . Il n'a pas été communiqué de résultats de la commercialisation par ce dernier.

C. LE TOURISME D'AFFAIRES

VIII. LES INVESTISSEMENTS ET L'EQUILIBRE FINANCIER DES PARCS D'EXPOSITION.

Le département est doté d'un parc des expositions situé à Marsac-sur-l'Isle, une commune limitrophe de Périgueux. L'équipe dirigeante du parc des expositions du Périgord souhaite, pour les années à venir, accroître l'organisation de manifestations sur le parc et hors les murs. Construit en 1983, il nécessite différentes rénovations : mise en conformité des réseaux d'eau et d'électricité et réfection du réseau routier interne entre autres. Ces travaux n'ont pas n'a été chiffrés, mais une estimation globale avoisinerait 700 000 €.

Les ressources de cette structure relèvent de trois sources :

- l'organisation de manifestations et salons dans l'enceinte du parc avec un accompagnement, de sa définition à sa réalisation (par exemple, le salon de l'habitat) ;
- l'organisation de manifestations et évènementiels à l'extérieur du parc. A titre d'exemple, les salons de l'habitat de Brive et Tulle confient leur montage au parc des expositions de Périgueux ;
- locations de trois halls d'une capacité d'accueil allant de 700 à 3 000 personnes.

Le parc des expositions a pour vocation d'accueillir tous les types d'évènements, privés ou ouverts au public. Ses prestations s'adaptent à la demande des organisateurs : location de salles, aménagements entièrement

personnalisables, accompagnement en conception, accompagnement en réalisation, prestation liée à la sécurité.

IX. L'ACTIVITE DU PARC DES EXPOSITIONS

L'évolution des manifestations dépend, d'une année sur l'autre, de leur périodicité. En effet, certaines manifestations se déroulent tous les deux ans. Le parc des expositions a organisé 32 manifestations dans différentes villes de France (le salon des Métiers de Bouches à Caen par exemple) en 2014 contre 16 en 2015. A ce jour, 20 sont programmées pour l'année 2016. En ce qui concerne, les manifestations sur le site de Marsac sur l'Isle, on note une progression : 20 en 2014, 25 en 2015. Pour 2016, 27 sont programmées à ce jour.

Les activités du parc des expositions ne sont pas diversifiées au-delà du seul pôle « foire, salon, congrès ». Les événementiels d'entreprise accueillis représente une faible part.

Les retombées économiques des activités développées par le parc des expositions est, selon le département, difficilement mesurable. On peut néanmoins noter que le parc accueille plus de 100 000 visiteurs par an. Les dépenses moyennes des congressistes et visiteurs de salons ne sont pas chiffrées.

Il n'apparaît pas que les acteurs locaux aient mené des études sur le positionnement de leur offre par rapport à celle des destinations comparables.

X. LA COORDINATION DES ACTEURS LOCAUX

A ce jour, il n'existe pas de coordination des actions conduites par le parc des expositions avec les autres acteurs privés (notamment les hébergements, les taxis, les transports au sein de l'agglomération) pour une meilleure desserte avec l'aéroport ou la gare et la prise en charge des touristes (saturation ou non des capacités hôtelières, pratique du tarif salon ...).

La coordination des actions avec les offices et comités de tourisme (promotion du territoire auprès des congressistes et organisation de l'accueil des clientèles d'affaires) paraît minimale. Le parc des expositions donne les coordonnées de l'office de tourisme de Périgueux et a inséré un lien vers le site web de l'office sur son site. Le SLA, qui commercialise des séminaires et congrès, s'adresse directement aux différents prestataires en fonction des demandes du client. A ce jour, il n'existe pas de coordination avec les collectivités locales. La structure ne perçoit aucune subvention.

Un axe de développement fort à concrétiser est la coordination avec les différents prestataires publics et/ou privés afin d'être complémentaires et non en concurrence. En 2015, la communauté d'agglomération du Grand Périgueux a organisé le salon AGIR réunissant près de 400 professionnels des régies de bus. Le salon et la restauration du midi se sont tenus au parc, un cocktail a été organisé à Vesunna et enfin un repas/gala au Palio.

D. LE TOURISME CULTUREL

XI. LA VALORISATION ECONOMIQUE DES MONUMENTS

Le CDT n'a pas développé de plan d'actions de valorisation économique autour des sites remarquables de Dordogne. Selon l'association, cela ne relève pas de son ressort, mais concerne chaque gestionnaire.

XII. L'INFORMATION ET LES ACTIONS EN DIRECTION DES CLIENTELES TOURISTIQUES

Les acteurs locaux ont une politique dynamique en termes d'information sur leur patrimoine culturel, dans le cadre d'actions individuelles ou via les groupements (SEMITOUR et Visites en Périgord). Le référencement dans les guides touristiques donne lieu à des actions spécifiques par le CDT qui est le correspondant des guides touristiques (Routard, Guide Vert).

Les monuments visités donnent lieu à des enquêtes de satisfaction auprès des touristes, pour certains groupements de sites dans le cadre de leur plans qualité (c'est le cas de Visites en Périgord).

XIII. LA STRATEGIE TOURISTIQUE DES MONUMENTS

Les structures qui gèrent les monuments ont une stratégie en direction des clientèles touristiques dans le cadre d'actions individuelles ou via les groupements (SEMITOUR et Visites en Périgord).

Les objectifs et actions prévues (notamment les clientèles cibles, les politiques promotionnelles, les outils de commercialisation, les politiques éditoriales via les guides de voyage, l'information patrimoniale) sont détaillés dans le contrôle de la SEMITOUR par exemple.

XIV. LA VALORISATION DES MONUMENTS CLASSES AU PATRIMOINE DE L'UNESCO

Les sites UNESCO font l'objet d'une communication sur l'ensemble des outils de promotion du CDT (Sites Internet, dossier de presse, manuel des ventes) et du Pôle International de la Préhistoire aux Eyzies pour ce qui concerne les sites préhistoriques.

Les monuments ont développé des démarches qualité prenant en compte l'accueil des touristes : le référentiel national ATOUT France qualité PREHISTOIRE est piloté par le PIP aux Eyzies.

XV. ACTIONS EN DIRECTION DES SITES MOINS FREQUENTES

Les acteurs locaux développent des actions pour faire connaître des sites moins fréquentés. Par exemple, le PASS'PERIGORD est édité par le CDT.

XVI. LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'EVENEMENTIEL

Des événements festifs sont développés dans les lieux patrimoniaux, mais dans le cadre d'actions individuelles ou via les groupements (SEMITOUR et Visites en Périgord). Le CDT a un projet d'un événementiel lié à la mise en valeur des châteaux. Le Département ou le CDT ne détiennent pas les résultats en termes de flux touristiques et d'impacts économiques des actions individuelles organisées via les groupements.

XVII. LA CONNAISSANCE DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE DES SITES ET EVENEMENTS CULTURELS

Un outil de mesure de la fréquentation des monuments publics ouverts à la visite et événements culturels d'audience large est l'observatoire de suivi de l'économie touristique départementale. Les seuls éléments concernant la nationalité des visiteurs de sites figurent dans l'étude de clientèle TNS SOFRES. Peu de prestataires enregistrent les origines de leurs clientèles : la SEMITOUR le fait dans certains de ses sites.

XVIII. LES METIERS D'ART

Les métiers sont valorisés touristiquement, par exemple au travers de la route des métiers d'art de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Dordogne et le Pôle des Métiers d'Art de Nontron.

E. LE DEVELOPPEMENT DE L'EVENEMENTIEL

La place de l'événementiel dans les stratégies touristiques des acteurs locaux est à l'heure actuelle insuffisante car elle s'adresse plutôt à la population locale, hormis pour quelques festivals (Festival du Périgord Noir, Mimos, Festival de Théâtre de Sarlat, SINFONIA...). Il manque un évènement majeur déclencheur de séjours en Dordogne. Il y a de nombreuses manifestations locales, mais les visiteurs perçoivent la Dordogne comme une destination où l'on s'ennuie selon les retours de l'étude TNS Sofres.

Les deux ou trois manifestations majeures en Dordogne sont MIMOS, le festival des jeux du théâtre de Sarlat, le festival du Périgord Noir, Sinfonia. Il a été procédé à une tentative d'évaluation de l'impact économique primaire et secondaire sur MIMOS avec la méthode élaborée par la direction générale des entreprises du ministère du tourisme mais cela n'a pas été probant car la population locale est largement concernée et le volet « Off » dont il est difficile de collecter les données prédominant. Les organisateurs ont leurs propres systèmes

de comptage. Pour les autres manifestations, les comptages sont liés à la billetterie. Mais ce ne sont pas des manifestations de masse.

Un axe de développement pour accroitre l'attractivité de la destination liée à l'évènementiel est le projet d'événementiel autour des châteaux porté par le CDT.

F. L'ECOTOURISME OU TOURISME DE NATURE

XIX. LA PRISE EN COMPTE DU TOURISME DE NATURE DANS LES STRATEGIES TOURISTIQUES

Le CDT édite depuis de nombreuses années des documents de promotion (cartes de randonnées) du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). Ces documents sont visualisables sur le site web du CDT et sont vendus localement via les OT. Le CDT participe à la promotion des sites de pratique et des prestataires en proposant un guide pratique (numérique) des loisirs nature. Il a mis en place une politique de soutien des filières canoës et tourisme équestre notamment au travers de sites internet dédiés et d'actions de valorisation diverses (chartes…). Ainsi, 18 000 plans-guides de randonnée ont été vendus en 2015.

Le schéma touristique sur les activités et sports de pleine nature est cohérent avec les objectifs inscrits dans le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR, article L. 361-1 code de l'environnement) et dans le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI, article L. 311-3 du code du sport).

XX. LE TOURISME A VELO

La promotion du tourisme à vélo auprès des clientèles extérieures est assurée par différents moyens :

- édition d'une carte cyclo-départementale à destination du grand public (élaborée et cofinancée en partenariat avec la fédération française de cyclotourisme de la Dordogne) ;
- travail en partenariat avec France Vélo Tourisme pour déployer la marque ACCUEIL VELO le long des vélo-routes/voies vertes aménagées et inscrites au schéma national Vélo-routes/Voies vertes (V90 pour le moment) ;
- valorisation des centres VTT sur le site internet du CDT au travers d'une sélection d'itinéraires VTT. Il s'agit globalement d'actions de promotion. Les investissements concernant les infrastructures relèvent soit de collectivités soit de prestataires privés ;
- valorisation de parcours cyclables par le biais du site internet rando.dordogne.fr du Conseil Départemental (traces GPS, cartes téléchargeables etc.).

Le CDT 24 et le Comité Départemental de Cyclotourisme de Dordogne ont édité, en commun, une nouvelle carte cyclotouriste départementale avec l'appui technique du Conseil départemental de la Dordogne. Ce support propose 20 circuits en boucle de 15 à 80 kms, 4 itinéraires sur véloroutes et voies vertes et un parcours en itinérance de plusieurs jours à la découverte du Périgord, « sur les traces du jeune Lawrence d'Arabie ». Par ailleurs, il existe une convention technique entre le département et les deux comités vélo de Dordogne.

Depuis 2012, le Conseil départemental investit dans des études (60 072 €) et des travaux (2 294 894 €) sur la vallée de l'Isle, la vallée de la Dordogne, la vallée du Céou, la coulée d'Oc et la vallée de la Vézère. Toutefois, la Dordogne n'a pas participé aux actions de promotion du comité régional du tourisme sur les voies vertes.

XXI. LE TOURISME FLUVIAL

Le CDT et le Conseil départemental ne sont pas concernés par le tourisme fluvial à proprement parler, mais la Dordogne est la première destination de France pour le canoë loisirs (60 loueurs). De plus, des bateaux-promenade à passagers (gabarres ou barques) sont exploités sur les rivières Dordogne, Isle et Dronne. Dans le cadre du Plan Départemental des Activités de Loisirs et de Randonnées Nautiques (PDALRN), le Conseil départemental appuie l'équipement de haltes nautiques sur les différents cours d'eau du département.

Une dizaine de syndicats et EPCI s'occupent de la gestion des cours d'eau et prennent en compte cet enjeu dans les programmes de travaux (restauration, entretien des berges). L'établissement public territoriale du bassin de la Dordogne (EPIDOR) gère le domaine public fluvial.

Près de 400 000 journées canoës-kayaks sont pratiquées et distribuées par une soixantaine de prestataires.

Les acteurs locaux n'ont pas développé d'offres particulières en direction des touristes pratiquant l'itinérance fluviale (circuits vélo, découverte du patrimoine, etc.).

XXII. L'IMPLICATION DES ACTEURS DE LA FILIERE AGRICOLE DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRITOURISME

La Dordogne est la première destination française pour l'agritourisme. Les acteurs de la filière agricole sont, pour la plupart, regroupés sous différentes marques ou labels (Bienvenue à la Ferme, Marché de Producteurs de Pays, Gîtes de France, Agriculture Biologique, etc.) en fonction de leurs activités. L'association « Agriculture et Tourisme » gère toutes ces marques. Beaucoup se sont tournés vers l'agritourisme car cela offre une activité et un revenu complémentaire sur l'exploitation agricole. Des visites de fermes (réseau des fermes ouvertes, fermes pédagogiques) permettent aussi d'expliquer le métier et la vie des agriculteurs.

Les acteurs de la filière ont comme interlocuteur privilégié la chambre d'agriculture mais aussi les services départementaux (agriculture, tourisme).

Le programme « Randonnée en Fête », initié par le service tourisme du Département depuis 2003, permet de mettre en avant une randonnée liée à une ou des filières agricoles : la randonnée peut arriver sur un marché de producteurs de pays, une visite de ferme peut être proposée sur l'itinéraire, un déjeuner peut être organisé le midi dans une ferme auberge. La Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) va rééditer son guide « La Dordogne à pied » en 2017, le Conseil départemental a proposé de thématiser cette édition pour créer un guide de randonnée autour des filières, des produits et de la gastronomie qui sera vraisemblablement nommé « La Dordogne gourmande à pied ». Un travail de partenariat est engagé entre la FFRP, le Département et l'association « Agriculture et Tourisme » afin d'éditer le guide.

Un travail est en cours sur la création de deux itinéraires équestres « vitrine » : un au nord et un au sud du département qui privilégierait l'accueil dans les fermes équestres ou relais équestres.

ANNEXE 2 – L'accessibilité de la destination

A. LE TRANSPORT AERIEN ET LES AEROPORTS

XXIII. LA PRESENCE D'UN AEROPORT INTERNATIONAL EN DORDOGNE

Deux aéroports sont situés sur le département de la Dordogne : Périgueux Bassillac et Bergerac-Dordogne-Périgord. Pour ce qui concerne le premier, il n'existe que la ligne Paris-Orly essentiellement fréquentée par une clientèle d'affaires présentant un fort taux d'exportation du département vers Paris. Cette ligne est exploitée par une compagnie qui opère avec des appareils de petite taille (Beech 1900D), dont le rapport performance/coût est perfectible. Ces facteurs induisent des tarifs conséquents pour les usagers, réduisant ainsi le potentiel de développement de la ligne.

L'aéroport de Bergerac-Dordogne-Périgord, quant à lui, a franchi en 2016 le cap des 300 000 passagers. Sur la base de son trafic 2015, il est classé 29ème aéroport de France[37]. Il accueille aujourd'hui douze lignes internationales (à destination de la Grande-Bretagne, de la Belgique et des Pays-Bas) et une ligne nationale (Nice) desservies par six compagnies aériennes dont seulement une est réellement considérée comme « low cost »[38], à savoir Ryanair. Trois sont catégorisées de « low fare »[39], soit Flybe, Jet2.com, Transavia, et deux comme « régulières » ou « legacy », British Airways et I Gavion. L'aéroport n'a pas été sollicité, à ce jour, par des compagnies aériennes non européennes. Le CDT considère malgré tout que le département est très dépendant des compagnies à bas coût puisque 99 % de passagers voyagent sur vols à bas coût et que ce sont ces compagnies qui génèrent la majorité de passagers entrants au sein du territoire.

Souvent cité comme facteur rédhibitoire à la création initiale lors des négociations et discussions avec l'ensemble des compagnies, seule la compagnie Ryanair a préféré cesser l'exploitation de la ligne Bergerac-Marrakech après sa seule saison d'opération en 2013 pour des causes liées à la fiscalité. Cependant, il faut noter que la taxe « passager » marocaine était de 9 € par passager au départ.

Jusqu'en 2008, l'administration et le développement de la plate-forme était exécutée de manière « libre » avec les décisions et financements (demandes pour financements externes et autofinancement) gérés par la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Dordogne en interne. L'aéroport n'a alors pas de statut juridique indépendant et est considéré en tant que service de la chambre. Le directeur « de service » est directement sous les ordres du directeur général et du président de la CCI. Au 1er janvier 2008, la propriété de la plate-forme et des terres avoisinantes est transmise au Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD) et la gestion confiée à la CCI. La forme juridique de la plate-forme est maintenue mais la CCI se voit dans l'obligation de rendre des comptes sur la performance au SMAD.

En parallèle, l'Union Européenne impose des mesures de contrôle[40] des circuits de financement des campagnes marketing pour les compagnies aériennes. Ces campagnes doivent être contractualisées et recevables en fin de période mais surtout, elles doivent répondre aux besoins de promotion du territoire. C'est ainsi que l'office de tourisme de Bergerac assure les liaisons entre les compagnies et le département de 2008 à 2013.

En 2012, la législation impose le lancement d'un appel d'offre pour une délégation de service public (DSP) qui doit être ordonnancée par le syndicat. Après plusieurs mois de délibération, la CCI se voit à nouveau confier la gestion de l'aéroport par DSP.

Par ailleurs, les contributions des acteurs publics à destinations du SMAD sont redéfinies en 2012. Le département devient dès lors le premier financeur de l'équipement (à hauteur de 49 %). L'aéroport devient

---

[37] *Source : Union des Aéroports Français.*
[38] Bas coût.
[39] Moyen coût.
[40] Guidelines 2005-2009.

un aéroport départemental et sa promotion est confiée au CDT qui gère les campagnes marketing à l'international de l'équipement en liaison avec la société d'exploitation de l'aéroport de Bergerac-Dordogne-Périgord (SABDP), correspondant à 1,2 M€ pour 2016, pour assurer le développement de la plate-forme en concordance avec le développement touristique du département. L'ensemble des contrats de promotion du territoire, en lien avec les compagnies aériennes, sont gérées par les services du comité conformément aux nouvelles lignes directrices européennes du 4 avril 2014.

Enfin, il existe une complémentarité pour les aéroports de Bergerac-Dordogne-Périgord et de Bordeaux-Mérignac. En effet, ces deux plateformes ont établi des liens techniques et rationnels. Des liens commerciaux en matière de développement stratégique sont officieux mais néanmoins existants. Cela est dû, selon le CDT, à l'entente cordiale entre les équipes des deux plateformes mais aussi à la réalité du marché aérien et touristique local, national et international. En effet, les nouvelles directives européennes imposent la rationalisation des stratégies commerciales tant au niveau des aéroports qu'au niveau des compagnies aériennes (tous types confondus). Ainsi, chaque ouverture ou maintien de ligne doit impérativement être soutenue par un business plan avec projection à moyen terme (minimum 3 ans). Une compagnie, quelle qu'elle soit, n'ouvrira pas une ligne qui ne généra pas un bénéfice « propre », donc qui ne dispose pas d'un marché avéré. Cette réalité impose une complémentarité entre l'ensemble des aéroports aquitains et avoisinants.

XXIV. LES PROFILS DES PASSAGERS TRANSITANT PAR L'AEROPORT

Pour les élus, l'aéroport Bergerac Dordogne Périgord est un outil territorial dont l'objectif est de faciliter l'accès à la Dordogne. Ainsi, il travaille en collaboration avec le CDT de la Dordogne ainsi que l'ensemble des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (OTSI) du territoire. Ces entités représentent une source de données et de statistiques essentielle au développement intelligent de la plate-forme : ce sont ces lieux de réception qui mesurent et analysent les influx touristiques. Sans trafic initial, la mise en place d'une ligne aérienne est un non-sens.

En 2014, 99 % des passagers sont internationaux et 73 % sont des non-résidents. Près de deux-tiers d'entre eux déclarent séjourner en Dordogne lorsque le tiers restant est ventilé entre le Lot-et-Garonne, le Lot, la Gironde et la Charente. Les passagers de nationalité britannique constituent l'essentiel des arrivées via l'aéroport de Bergerac, jusqu'à 91 % en 2010. On observe une légère baisse puisque la proportion des Britanniques passe de 78 % en 2011 à 72 % 2014. Les passagers belges et hollandais constituent respectivement 7 % et 8 % des passagers en 2014 et les Français ne représentent que 10 % d'entre eux. Les passagers sont constitués pour 30 % de retraités et pour 40 % de professions libérales, de cadres et de professions intermédiaires. 76 % des passagers ont plus de 45 ans.

Si le CDT considère que les voies aériennes peuvent capter jusqu'à 20 % des touristes provenant d'un bassin émetteur accessible en voiture ou en train sans animation de marché, nous pouvons supposer que le taux d'accroissement de cette même clientèle peut être accéléré avec l'augmentation des moyens d'accès. Ainsi, sans une ligne directe depuis Roissy Charles de Gaulle, la Dordogne se prive de sa capacité de pénétration de marché import, que cela soit domestique ou international.

Selon les études TNS-SOFRES commandées en 2012 par le CDT et l'ensemble des études ATOUT France, 95 % des visiteurs en Dordogne viennent en voiture particulière. La desserte SNCF est assez complexe et les temps de parcours entre aéroports internationaux et Périgueux sont longs. Les aéroports de Bergerac et de Bordeaux restent les deux outils stratégiques pour atteindre la Dordogne. Les nouvelles liaisons de Bergerac vers London City et Amsterdam vont permettre de connecter la Dordogne aux grands hubs internationaux.

Par ailleurs, il a pu être établi un profil de la clientèle aérienne de l'aéroport de Bergerac en termes d'hébergement à partir de l'étude d'impact économique des aéroports aquitains (édition 2014) initiée par la chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Aquitaine :

- 42 % des voyageurs rejoignent une résidence principale ou secondaire chez de la famille ou des amis ;
- 25 % rejoignent une résidence secondaire personnelle ;
- 19 % rejoignent un village de vacances ou une auberge de jeunesse ;
- 10 % rejoignent un hôtel ;

- 4 % rejoignent un camping.

La durée des séjours s'établit entre trois et sept nuits pour 60 % des voyageurs, et d'une à deux semaines pour 25 % des voyageurs.

XXV. L'IMPACT ECONOMIQUE DE L'AEROPORT POUR LE DEPARTEMENT

L'ensemble des lignes à destination de l'aéroport Bergerac Dordogne Périgord répondent à des attentes touristiques puisqu'elles ont comme origine les bassins émetteurs principaux des flux des visiteurs. La « rentabilité » touristique de ces lignes est suivie par l'étude d'impact économique des aéroports aquitains. L'impact direct de l'aéroport de Bergerac est estimé à 14 établissements, 9 M€, et 106 emplois. L'impact indirect est évalué à 67 M€, dont 43 M€ pour la Dordogne, et correspond aux dépenses effectuées par les passagers non-résidents.

L'étude précitée comptabilise également un impact induit à hauteur de 77 M€. Il représente l'ensemble des flux monétaires directs et indirects. L'impact global est lui estimé à 153 M€, intégrant notamment les dépenses des résidents évalués à 45 M€ ou les investissements immobiliers des passagers et les taxes fiscales. Si 277 312 passagers génèrent 153 M€ de retombées économiques territoriales, nous pouvons dire que chaque passager arrivant en Dordogne et en territoire limitrophe représente 551,70 €.

Selon l'étude de la chambre de Commerce et d'industrie, l'impact global des flux de passagers de l'aéroport de Bergerac est estimé à 153 M€.

XXVI. LA NECESSITE DE FACILITER L'ACCES ET L'ACCUEIL A L'AEROPORT

Aujourd'hui, l'aéroport de Bergerac ne bénéficie pas d'un accès par transport public. Seuls les taxis privés assurent la liaison entre l'aérogare et le centre-ville de Bergerac ainsi que six sociétés de location de véhicules de tourisme. Malgré des demandes répétées pour inclure le terminal dans le réseau d'autocars départemental, la connexion avec le département reste inexistante. La voie d'accès principale se fait par voie communale.

L'accueil de la part des équipes de l'aéroport est reconnu pour sa qualité, en dépit des difficultés d'accès, d'un manque de visibilité dans la mesure où l'équipement n'est pas mentionné au niveau de la signalétique depuis l'autoroute, depuis la route nationale 21 (ancien nom), et du centre-ville de Bergerac et des autres agglomérations importantes du secteur (non existant) ainsi que d'un manque notable de services « extra aéronautiques » (boutiques, hôtels, restaurants) dans la zone.

En dehors des présentoirs dédiés à la littérature promotionnelle mis en place par le service commercial de l'aéroport, il n'existe aucun point d'information touristique sur place. Il n'y a pas de bureau d'accueil ni de mise en scène de la Dordogne (Préhistoire et vignobles) au sein du hall de départ ou d'arrivée. La promotion de la destination n'est pas mise en valeur et reste un frein, selon le CDT, pour les primo visiteurs. Le comité diffuse néanmoins à l'arrivée et dans le hall de départ son magazine des vacances et des loisirs en version anglaise.

L'existence de deux grands aéroports régionaux à proximité du territoire, soit Bordeaux et Toulouse, qui détiennent les capacités et les moyens pour assurer un développement du trafic quantifiable par millions, la capacité d'accueil de la plateforme, la capacité d'accueil en nombre de lits marchands du département, l'essor socio-économique du territoire avec l'accroissement limitée de l'investissement exogène, la concurrence locale, nationale et internationale en tant que « destination » et surtout le pouvoir d'investissement du Département, sont des conditions sine qua nones et rédhibitoires à l'impulsion du trafic.

Un axe de progrès réside, selon les études existantes, en la création de navettes entre Bergerac et Sarlat ainsi qu'entre Bergerac et Périgueux, aux périodes de fortes affluences, en avant saison, à l'ouverture des lignes et selon les arrivées du jour.

B. L'INTERMODALITE ET LA DESSERTE DES DESTINATIONS TOURISTIQUES

XXVII. LE RENFORCEMENT DE L'INTERMODALITE POUR FACILITER LES DEPLACEMENTS TOURISTIQUES

Les acteurs locaux ne semblent pas avoir réellement développé une politique globale des transports qui intègre les problématiques touristiques avec notamment des trajets bus/TER parfaitement articulés (quais, horaires, etc.) et desservant les principaux pôles touristiques.

Pour le transport en TER, il existe des tarifs spécifiques avec des pass touristiques permettant un nombre de déplacements illimités à la journée ou à la semaine : il s'agit des abonnements Izy Pass, mais il n'y a pas de communication.

XXVIII. L'AMELIORATION DE LA DESSERTE DES VILLES DE PROVINCE PAR LE TRAIN

L'impact touristique des chantiers LGV existants n'a pas encore été évalué. De même, les acteurs locaux ne semblent pas avoir une stratégie touristique d'accueil en court séjour des clientèles étrangères de passage à Paris.

Le CDT participe au club du tourisme d'affaires du CRT Aquitaine. L'OT de Périgueux reste le plus actif puisqu'il participe aux opérations et workshops professionnels organisés par le CRTA en région et sur Paris. Le CDT, via le Service Loisir Accueil (SLA), privilégie le travail sur fichier de la RN2D (association nationale des CDT et ADT) qui se compose d'un fichier de plus de 2 000 adresses qualifiées par les CDT et SLA de France.

Le président de la région a détaillé les efforts importants que cette dernière concède en matière de transports régionaux et notamment :

- le programme de modernisation des arrêts Ter depuis 2003 vise à améliorer l'accueil des voyageurs et l'accessibilité. Dans ce cadre, 17 gares et haltes de Dordogne ont été modernisées ; les travaux de la gare de Sarlat sont en cours de finalisation, et la modernisation de la gare des Eyzies est prévue pour 2018 ; ainsi, en 2018, grâce à l'action de la Région, 71% des gares Ter et 33% des haltes de Dordogne seront modernisées ;

- l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux permet d'améliorer l'intermodalité autour des gares principales (ex : projet de pôle d'échanges de la gare de Périgueux, actuellement en cours d'études sous le pilotage de l'Agglomération) ;

- Le renforcement de l'offre : on compte désormais 28 circulations entre Bergerac et Bordeaux, soit 8 liaisons de plus. Et les principales villes touristiques (les Eyzies, Sarlat,...) sont desservies régulièrement par le TER, tous les jours de la semaine ;

- La mise en œuvre des tarifs tribu, permettant de partager un trajet en TER en famille, entre amis et bénéficier de réductions pour voyager occasionnellement dans la région et un billet jeunes pour les jeunes de moins de 28 ans voyageant occasionnellement ;

- Le financement des travaux de régénération de la ligne Bergerac-Sarlat en 2013 (pour 55 M€) qui vise à améliorer les temps de parcours.

XXIX. LA DECOUVERTE DE L'OFFRE TOURISTIQUE PAR LE TRAIN

Les TER ne desservent pas les principales zones touristiques du département : par exemple Montignac-Lascaux n'est pas desservi.

La collectivité a une stratégie de facilitation des déplacements des touristes par le TER. L'objectif serait de créer des liens entre les itinéraires véloroutes des voies vertes de la vallée de l'Isle (TER Bordeaux/Limoges) et de la vallée de la Dordogne (TER Bordeaux/Brive). Mais il ne semble pas y avoir nécessairement de coordination entre ces services, les TER étant hors du champ de compétence du Département.

Pour l'intermodalité, à l'avenir tout reste à construire avec notamment l'arrivée de Lascaux IV. Un travail d'animation avec les TER est à effectuer pour un pass « Train + vélo » afin de favoriser l'itinérance douce sur le territoire. Cela étant, chaque TER ne peut transporter au maximum que 5 vélos.

ANNEXE 3 – La synthèse des pistes de travail issu des assises départementales du tourisme de 2015

- intégrer les outils numériques afin de créer du lien avec les clients (logiciel de gestion de la relation client, réseaux sociaux, mobilité /m-tourisme, expérience client, contenus vidéos, photos…) ;
- s'appuyer sur l'ouverture du Centre International de l'Art Pariétal de Montignac-Lascaux (CIAPML), prévue en décembre 2016, pour gagner de nouveaux visiteurs, notamment étrangers, ainsi que sur l'exposition Lascaux III[41], vitrine internationale de NOTRé département ;
- fédérer les partenariats publics/privés et mutualiser les moyens de communication et de promotion autour de la marque « Dordogne-Périgord, c'est de l'Or » ;
- accompagner par de l'ingénierie les EPCI : diagnostic de territoire, suivi des schémas et plans départementaux, gestion du PDIPR et de l'itinérance douce. Cette ingénierie, en lien avec la nouvelle contractualisation dans le cadre de la mise œuvre du contrat territorial de projets entre chaque EPCI et le Département, est un véritable outil de développement économique ;
- structurer les territoires dans une organisation en mode projet tenant compte des clientèles et construite selon un processus défini :
    - positionnement (image) + envergure du territoire de consommation ;
    - marchés-cibles (français, étrangers) ;
    - typologie des clients visés ;
    - produits et services disponibles sur le territoire ou à créer ;
    - animations et évènements existants ou à créer ;
    - commercialisation ;
    - organisation des ressources humaines et financières.
- poursuivre le travail de développement de la fréquentation sur les ailes de saison notamment et favoriser une meilleure répartition des flux touristiques sur l'ensemble du département ;
- accentuer l'information des élus et l'accompagnement des professionnels par des séminaires de sensibilisation, des formations-actions (accueil, langues, nouvelles technologies, animation des réseaux sociaux, actions commerciales et marketing, gestion de la relation-client…) et encourager la culture de l'accueil chez tous les Périgourdins ;
- communiquer sur les animations et notamment les activités de pleine nature (ex. évènements sportifs du type « trails »), en ciblant les départements limitrophes ;
- générer des évènementiels-phares à rayonnement national ;
- valoriser toutes les ressources patrimoniales (gastronomie, itinérance douce…) ;
- poursuivre la mise en accessibilité des sites, activités et hébergements touristiques aux personnes en situation de handicap (en abordant les quatre déficiences).

---

[41] Cette exposition itinérante présente 5 grands fac-similés représentant des parois de la grotte de Lascaux. En tournée depuis 2012 dans de grandes métropoles mondiales, elle a notamment fait étape à Bordeaux, Chicago, Houston, Montréal, Bruxelles, Genève, Paris, Séoul et est à Tokyo depuis le 31 octobre 2016.

ANNEXE 4 – les 12 objectifs du rapport stratégique de novembre 2016

1. capitaliser sur l'ouverture de Lascaux, centre international de l'art pariétal, véritable vecteur de développement touristique à l'échelle mondiale pour gagner de nouvelles parts de marché, notamment à l'international, d'ici 2020 tout en escomptant des retombées liées aux visiteurs de l'exposition itinérante Lascaux III, notamment via les tour-opérateurs et agents de voyage ;
2. conforter le rôle du numérique comme vecteur d'aménagement prioritaire du territoire, de promotion/commercialisation, et de prise en charge du visiteur :
   - en termes de réseau (débit suffisant pour les besoins des clientèles) ;
   - en termes de technologies liées au tourisme ;
3. fédérer les actions des partenaires publics et privés en matière de promotion et de commercialisation (plates-formes de vente, fichiers-clients etc.), autour d'axes de communication et d'outils partagés et mutualiser les moyens ;
4. accompagner les EPCI dans leur prise de compétence tourisme et leur apporter appui, conseil et ingénierie, en partenariat avec l'union départementale des maires, en vue d'optimiser le développement économique de leur territoire (diagnostic, suivi des schémas et plans départementaux etc.). Cette ingénierie doit rentrer dans le cadre de la nouvelle contractualisation et de la mise œuvre du contrat territorial de projets entre chaque EPCI et le département ;
5. accompagner les territoires dans leur structuration par un appui technique en vue de bâtir des projets de territoire tenant compte du potentiel du secteur et dans une logique de complémentarité, la définition d'objectifs en termes de clientèles, la mobilisation des ressources humaines et financières et débouchant sur la mise en place d'une organisation et d'une animation adéquates.
6. valoriser toutes les ressources patrimoniales disponibles sur le territoire en transversalité : patrimoine naturel, préhistorique, historique dont médiéval, industriel, gastronomique et mettre en réseau les thèmes emblématiques comme l'art de vivre, l'histoire ou la pleine nature qui peuvent se décliner autour :
   - d'itinérance douce à thématique : « chemins de saint jacques en Périgord », « dans les pas des hommes de Lascaux », ...
   - de routes thématiques : « châteaux, bastides en vallée de la Dordogne », « préhistoire, monde souterrain en vallée de l'homme », « gastronomie, terroirs et savoir-faire », qui constituent autant de produits d'appel emblématiques supports de la communication du CDT pour renforcer l'attractivité de la destination à l'international ;
7. renforcer les synergies en matière d'innovation – recherche - formation en créant l'université du tourisme de la Dordogne, de manière à animer de façon permanente les « ateliers du tourisme » associant, sous l'égide du département (service du tourisme et CDT 24), les organismes de formation spécialisés en tourisme (notamment l'iut, l'école internationale de Savignac, le lycée agricole, les chambres consulaires), la région et ses outils et les entreprises, afin de mener des expérimentations ciblées sur les domaines les plus en pointe dans le département (gastronomie, médiation culturelle etc.). Dans ce cadre, les partenariats avec l'IUT de périgueux seront poursuivis et développés ;
8. compléter et renforcer l'offre de loisirs de pleine nature en tant que vecteur de découverte du territoire par le biais de l'itinérance douce à thèmes (véloroutes/voies vertes, dans les pas de l'homme de Lascaux, Saint Jacques de Compostelle, Lawrence d'Arabie, les troubadours, circuits des églises à coupoles romanes) et des filières (canoë, golf, équestre etc.) ;
9. favoriser le développement et la modernisation de l'offre d'hébergement, notamment en termes d'hôtellerie et de camping, en renforçant le rôle d'interface et d'ingénierie du département et de ses partenaires institutionnels, entre les entreprises et tous les financeurs et en premier lieu la région ;
10. accompagner les socio-professionnels dans leur démarche d'adaptation aux nouvelles exigences des marchés en développant des programmes annuels de formations-actions (actions commerciales, marketing, tarifications et politiques de prix, communication etc.) ;
11. améliorer les outils d'observation de l'activité touristique, en termes qualitatifs et quantitatifs (ex. poids des résidences secondaires et principales) et mesurer et évaluer les actions entreprises ;
12. faciliter l'émergence d'évènementiels phares afin de drainer de nouvelles clientèles et séduire les journalistes.

ANNEXE 5 – Les six axes de la politique départementale de développement touristique identifiés par le rapport stratégique de novembre 2016

Aux termes du rapport voté par le conseil départemental en novembre 2016, les six axes ci-dessous devront prendre en compte :

- l'approche économique pour faire du tourisme un levier de développement,
- l'approche marketing qui met le territoire et le client au cœur de la stratégie,
- une stratégie de qualification (qualité et singularité de l'offre),
- une stratégie qui intègre la population locale comme prescripteur du territoire,
- une stratégie de conquête face à la concurrence (positionnement et différenciation).

AXE 1 : OPTIMISER L'ORGANISATION et LA STRUCTURATION DU TOURISME DEPARTEMENTAL en renforçant la mutualisation et la synergie des moyens afin d'asseoir les enjeux de gouvernance et les inscrire dans un cadre d'organisation renouvelée.

Poursuivre l'organisation du territoire en constante évolution et assurer son développement :

- axe institutionnel autour des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et de leurs offices de tourisme, s'appuyant sur des compétences précises, en partenariat avec l'Union Départementale des Maires et l'ensemble des collectivités concernées. Cette organisation, en lien avec la nouvelle contractualisation -Contrat Territorial de Projets entre chaque EPCI et le Département- doit permettre le renforcement du développement et de l'attractivité du territoire.
- axe stratégique fédérant les partenariats public/privé tout en veillant à favoriser les complémentarités des territoires et de leurs offres touristiques, ainsi que la mutualisation des ressources humaines et financières.

Le Conseil départemental souhaite mettre en place une politique concertée, partenariale et stratégique afin de faire face à l'accroissement de la concurrence et à l'évolution des comportements des clients et prenant en compte les enjeux de péréquation des territoires.

Pour cela, il favorisera l'appui technique pour organiser sept ou huit territoires touristiques (de consommation) intérieurs cohérents du point de vue de l'offre touristique en lien avec la clientèle.

Plusieurs paramètres importants devront donc être pris en considération et faire l'objet d'ajustement : l'Acte III de la Décentralisation, dont la loi NOTRé, le contexte économique et la nécessité d'améliorer la lisibilité du territoire et de son offre (aménagement, signalétique etc.).

AXE 2 : AMELIORER LES OUTILS D'OBSERVATION et D'EVALUATION DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE et compléter le dispositif existant par de nouveaux indicateurs, tant au niveau quantitatif que qualitatif. Développer l'animation et les outils de l'Observatoire du CDT pour affiner les dispositifs et les pratiques (visiteurs, origines, flux, trafic web des offices de tourisme etc.).

Il s'agira en outre:

- d'améliorer l'évaluation de l'impact de la politique touristique départementale en termes d'image, de satisfaction, de comportement, de chiffre d'affaires, d'emplois…,
- de définir avec les partenaires, les indicateurs de valorisation économique pertinents pour mesurer et évaluer les actions de la stratégie mise en œuvre collectivement.

AXE 3 : CONTINUER A ADAPTER L'OFFRE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE POUR REPONDRE AUX NOUVELLES ATTENTES DES CLIENTELES ET RENFORCER DURABLEMENT L'ECONOMIE TOURISTIQUE, en termes d'image, de qualité des offres d'hébergements, d'activités et des sites touristiques en tenant compte de l'enjeu de la « dessaisonalisation » (printemps et début d'été, automne…)

Le Conseil départemental favorise l'investissement sur les territoires pour renforcer et qualifier l'offre touristique, que ce soit à son niveau avec ses propres sites ou au niveau des collectivités.

Cette démarche peut être menée en :

- poursuivant et confortant la stratégie départementale de soutien à l'hôtellerie par l'accompagnement, le conseil et l'ingénierie tout en tenant compte de la loi NOTRé qui, depuis le 1er janvier 2016, reconnait la région comme seule compétente en matière économique et sachant qu'il n'y aura donc plus d'aides directes possibles du département ;
- instituant un comité chargé de suivre et d'évaluer cette stratégie de soutien à l'hôtellerie avec les différents partenaires (CCI, CDT, UMIH, Région, Comité des Banques, Logis du Périgord ...) ;
- facilitant le conseil technique concerté aux porteurs de projets privés et publics, notamment en matière d'études de marché, de marketing touristique... ;
- adaptant l'offre et les services aux nouveaux segments de clientèles ciblés : clientèles internationales, familles, sportifs ... (thématisations de l'offre ex. Routes mythiques) ;
- accompagnant la montée en gamme des hébergements et des services offerts : qualification de l'offre et expérience client ;
- apportant des réponses pour lever les freins clients détectés lors des études clientèles TNS-SOFRES, ex. peur de l'ennui, manque d'évènementiels phares culturels ou sportifs et d'animations pour les familles... ;
- développant l'offre famille, l'offre de loisirs et de pleine nature complément indispensable de l'offre d'hébergement et en favorisant notamment l'itinérance douce à thème (Saint Jacques de Compostelle, Lawrence d'Arabie, les sentiers de l'Homme...), les loisirs sportifs (sites de pratique) et évènements sportifs (Périgord Raid Aventures 400/600 participants, Rando Silex VTT 1500 participants, Marathon des Forts 2500 participants, ...) ;
- intégrant les clientèles de proximité dans la stratégie de conquête avec les offres loisirs et activités de pleine nature précédemment citées ;
- Adressant des marchés nouveaux ou préexistants à même de permettre un allongement significatif de la saison (retraités, étrangers en vacances scolaires...).

<u>AXE 4 : POURSUIVRE LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DU TOURISME DEPARTEMENTAL</u> (filières, têtes de réseau, Pays...) par le soutien aux démarches qualité et formations –actions.

L'objectif est de mettre en œuvre un plan de formation pluriannuel de développement des expertises et des savoir-faire en tenant compte des attentes émises par nos partenaires touristiques lors des ateliers du tourisme de 2013 et des Assises Départementales « Tourisme » de 2015 (formations au marketing, web, accueil-GRC, commercialisation) : séminaires animés par des spécialistes, rencontres d'information thématiques décentralisées, Conférence annuelle du tourisme et/ou Université d'automne du tourisme ...

<u>AXE 5 : RENFORCER LES OUTILS PROMOTIONNELS ET COMMERCIAUX</u> (dont la vente en ligne) au service d'une politique de conquête plus affirmée prenant en compte prioritairement l'avant et l'arrière-saison, les enjeux de mobilité du client (Mobile-tourisme) et l'économie collaborative.
Le Conseil départemental veut se doter d'une stratégie de promotion du Périgord à l'international (mission confiée notamment à la SEMITOUR et à la Direction de la Communication du CD et au CDT en accompagnement de Lascaux 3 notamment) afin de conforter l'affichage de NOTRé positionnement touristique autour de thèmes emblématiques comme par exemple la Préhistoire avec LASCAUX, Centre International de l'Art Pariétal qui s'affiche comme le produit phare, vecteur d'ouverture à l'international, et l'opération Grand Site National en Vallée Vézère, ou encore la gastronomie.

Au vu de la progression des ventes de tablettes, de smartphones (3.6 millions ont été vendues en 2012 en France avec une progression de 140% entre 2011 et 2012 et une prévision de 5.1 millions d'unités *(données CDT)*), il convient de continuer à renforcer la stratégie web du CDT et de ses partenaires et d'adapter les outils et leurs fonctionnalités aux évolutions des comportements et aux modes de consommation des clients (création d'applications web).

Il s'agit également :

- de poursuivre l'accompagnement de l'Exposition Internationale LASCAUX 3 et d'exploiter les atouts de Lascaux pour appuyer le référencement et la distribution de l'offre touristique via les grands réseaux de distribution Nord-Américains, Européens, et asiatiques, (rappel : suite au démarchage en Amérique du Nord et en Europe en accompagnement de Lascaux 3, le CDT dispose d'un fichier de 400 tours opérateurs et agents de voyages) ;
- de préparer l'ouverture de LASCAUX, Centre International de l'Art Pariétal à l'hiver 2016, développer les clientèles à l'international sans oublier les marchés de proximité ;

- de renforcer l'impact de la Marque DORDOGNE-PERIGORD sur les marchés français et étrangers (USA, Japon,...), notamment grâce au Centre International d'Art Pariétal Montignac-Lascaux pour l'ensemble du département ;
- de conforter et partager la stratégie de marque DORDOGNE-PERIGORD en termes d'image, de produits touristiques, de communication interne et externe au département et de définition de l'expérience promise au client ;
- de renforcer les accueils et aides techniques auprès de la presse ;
- de développer et mutualiser les outils de commercialisation (vente en ligne, fichiers-clients, plate-forme technologiques etc...) ;
- de développer le tourisme d'affaires et les séjours pour les groupes après une refonte des infrastructures d'accueil existantes.

ANNEXE 6 – Le comparatif du schéma 2007/2013 et du rapport stratégique 2017/2021

Schéma départemental 2007–2013	Rapport stratégique de 2016
Observation et Hébergement	
Action 1-1 meilleure lecture de l'activité économique	AXE 2 AMELIORER LES OUTILS D'OBSERVATION ET D'EVALUATION de L'ACTIVITE TOURISTIQUE
Action 1-2 Maîtrise des grands projets et développement durable	La question de l'orientation des investissements découlant des conclusions du cabinet se retrouve dans L'AXE 3 : CONTINUER A ADAPTER L'OFFRE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE POUR REPONDRE AUX NOUVELLES ATTENTES DES CLIENTELES N.B : la notion de développement durable est transversale à l'ensemble des actions menées par le Conseil Départemental
Action 1-3 la qualification des hébergements touristiques	AXE 4 : POURSUIVRE LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DU TOURISME DEPARTEMENTAL (filières, têtes de réseau, Pays…) par le soutien aux démarches qualité et formations –actions.
Action 1-4 Les priorités en matière d'aides publiques	AXE 1 : OPTIMISER L'ORGANISATION et LA STRUCTURATION DU TOURISME DEPARTEMENTAL – axe institutionnel Les priorités en matière d'aides publiques départementales se concentrent sur les équipements publics depuis les orientations fixées par la loi NOTRé. Celles-ci doivent intégrer le cahier des charges de la nouvelle politique contractuelle départementale
Produits touristiques et commercialisation	
Action 2-1 Impulsion donnée par le CG au travers des sites départementaux et des actions transversales	Lascaux 4 : axe 5 : renforcer les outils promotionnels et commerciaux bases de loisirs propriétés départementales : axe 3 continuer a adapter l'offre touristique departementale pour repondre aux nouvelles attentes des clienteles
Action 2-2 Développement de l'expertise des projets locaux à enjeu départemental	axe 1 : optimiser l'organisation et la structuration du tourisme departemental – axe institutionnel et stratégique
Action 2-3 Label Tourisme et handicap dans les structures d'accueil et de loisirs	axe 3 : continuer à adapter l'offre touristique departementale pour repondre aux nouvelles attentes des clienteles
Action 2-4 L'accueil des campings-cars	intégrer dans la stratégie du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air
Action 2-5 Commercialisation des produits touristiques	axe 3 : continuer à adapter l'offre touristique departementale pour repondre aux nouvelles attentes des clienteles et axe 5 : renforcer les outils promotionnels et commerciaux
Image et promotion	
Action 3-1 Modernisation du logo « Dordogne/Périgord » et charte graphique partenairale/adaptation des différents outils de promotion	axe 5 : renforcer les outils promotionnels et commerciaux
Action 3-2 Site internet portail unique du tourisme départemental : renforcement du site du CDT	axe 5 : renforcer les outils promotionnels et commerciaux
Action 3-3 Actions promotionnelles en partenariat public/privé	axe 4 : poursuivre la professionnalisation des acteurs du tourisme departemental (filières, têtes de réseau, pays…) par le soutien aux démarches qualité et formations –actions.
Action 3-4 signalétique aux entrées de département	axe 1 : optimiser l'organisation et la structuration du tourisme departemental – axe institutionnel (ingénierie du service du tourisme dans le cadre de la signalisation d'intérêt local)
Organisation touristique des territoires et des acteurs	
Action 4-1 Renforcement des synergies entre acteurs privés et publics au niveau départemental : comité technique du CDT et mission « e-tourisme »	axe 4 : poursuivre la professionnalisation des acteurs du tourisme departemental (filières, têtes de réseau, pays…) par le soutien aux démarches qualité et formations –actions
Action 2-2 Ingénierie territoriale (CG/CDT/UDOTSI) autour des 4 Périgord : mission organisation touristique territoriale	axe 1 : optimiser l'organisation et la structuration du tourisme departemental – axes institutionnel et stratégique
Action 4-3 Renforcement des synergies avec les politiques régionales, nationales et européennes, notamment en termes d'innovation, tourisme durable, emploi/formation	axe 6 : favoriser l'innovation, la recherche et la competitvite de l'économie touristique en créant l'université du tourisme de la dordogne

Source : département 24

ANNEXE 7 – Le cadre stratégique du schéma 2007-2013 et les maîtres d'œuvre des actions

DOMAINE	ACTION	MAITRE D'ŒUVRE/PARTENAIRES
Observations touristique et hébergements	1/ Renforcer la mesure de l'activité touristique 2/ Maîtriser les grandes structures touristiques et le développement durable 3/ Promouvoir l'hébergement qualifié 4/ Renforcer l'hébergement existant et mieux équilibrer les zones touristiques	CDT : pays et groupements professionnels CDT et Conseil général/Etat, chambres consulaires CDT/sociopro. OTSI – groupements locaux C.G.-CDT/chambres consulaires – C.R. – Etat
Produits touristiques	5/ Promouvoir des sites exemplaires 6/ Favoriser l'expertise de projets à maîtrise d'ouvrage non départementale 7/ Multiplier les sites et hébergements labellisée « tourisme et handicap » 8/ Mettre en place une politique d'accueil des camping-cars 9/ Renforcer le SLA sur les sites nationaux de réservation 10/ Mettre en réseau l'offre de produits au plan départemental	.C.G – C.R. Semitour – CDT (pour la promotion) C.G. – CDT/ chambres consulaires – Etat CDT :asso spécialisées CDT-SLA / C.G. SDHPA professionnels CDT – SLA CDT – SLA/OT
Image et promotion	11/ Moderniser les outils de communication 12/ Renforcer le site informatique du CDT et les actions promotionnelles innovantes	CDT – C.G./pays OT – groupements professionnels CDT – C.G. groupements professionnels
Organisation touristique des territoires et des acteurs	13/ Elargir le comité technique du CDT et créer une mission « e-tourisme » CDT – C.G. 14/ Développer le conseil auprès des acteurs locaux 15/ Informer les porteurs de projets sur les axes prioritaires des politiques touristiques et sur leur financement	C.G.-CDT/partenaires institutionnels et socioprofessionnels CDT-C.G./UDOTSI CDT – C.G. – chambres consulaires.

Source : département 24

ANNEXE 8 – Nombre et capacité des hébergements touristiques

En Nb. & %

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS OU TERRAINS								NOMBRE DE CHAMBRES OU D'EMPLACEMENTS						
au 1er janvier	2013	2014	%	2015	%	2016	%	2013	2014	%	2015	%	2016	%
HOTELS DE TOURISME														
Ensemble	208	210	100%	220	100%	217	100%	4 192	4 251	100%	4 358	100%	4 354	100%
dont 1 étoile	N.D.	6	3%	7	3%	7	3%	N.D.	134	3%	197	5%	197	5%
dont 2 étoiles	N.D.	58	28%	63	29%	65	30%	N.D.	1 094	26%	1 284	29%	1 331	31%
dont 3 étoiles	N.D.	68	32%	69	31%	70	32%	N.D.	1 711	40%	1 709	39%	1 736	40%
dont 4 étoiles	N.D.	18	9%	20	9%	19	9%	N.D.	517	12%	557	13%	519	12%
dont 5 étoiles	N.D.	1	0%	1	0%	1	0%	N.D.	11	0%	11	0%	11	0%
Non classés	N.D.	59	28%	60	27%	55	25%	N.D.	784	18%	600	14%	560	13%
CAMPINGS														
Ensemble	N.D.	222	100%	229	100%	234	100%	N.D.	19 714	100%	20 244	100%	20 229	100%
dont 1 étoile	N.D.	11	5%	18	8%	13	6%	N.D.	516	3%	993	5%	572	3%
dont 2 étoiles	N.D.	53	24%	52	23%	47	20%	N.D.	3 508	18%	3 010	15%	2 603	13%
dont 3 étoiles	N.D.	90	41%	92	40%	96	41%	N.D.	8 190	42%	8 377	41%	8 699	43%
dont 4 étoiles	N.D.	29	13%	30	13%	33	14%	N.D.	3 729	19%	4 234	21%	4 472	22%
dont 5 étoiles	N.D.	11	5%	10	4%	10	4%	N.D.	2 423	12%	2 390	12%	2 362	12%
Non classés	N.D.	28	13%	27	12%	35	15%	N.D.	1 348	7%	1 240	6%	1 521	8%

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

ANNEXE 9 – Comparatif départemental des capacités d'hébergements touristiques

En Nb. & %

	NB ETABLISSEMENTS				NB CHAMBRES-EMPLACEMENTS			
	Hôtels de tourisme	%	Campings	%	Hôtels de tourisme	%	Campings	%
Charente	64	3%	25	2%	1 701	3%	1 661	1%
Charente-Maritime	273	14%	307	22%	7 559	14%	47 848	27%
Corrèze	109	6%	98	7%	2 245	4%	6 265	4%
Creuse	37	2%	42	3%	672	1%	2 003	1%
Dordogne	217	11%	234	17%	4 354	8%	20 229	11%
Gironde	324	17%	164	12%	12 786	23%	34 688	20%
Landes	192	10%	192	14%	4 725	9%	38 859	22%
Lot-et-Garonne	69	4%	49	3%	1 618	3%	2 888	2%
Pyrénées-Atlantiques	352	18%	153	11%	9 414	17%	14 391	8%
Deux-Sèvres	81	4%	38	3%	1 987	4%	1 690	1%
Vienne	108	6%	51	4%	5 167	9%	3 166	2%
Haute-Vienne	112	6%	58	4%	2 788	5%	3 283	2%
TOTAL (Nouvelle-Aquitaine)	1 938	100%	1 411	100%	55 016	100%	176 971	100%

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

ANNEXE 10 – Les programmes développés par la MONA

La MOPA, aujourd'hui MONA, a depuis sa création été à l'origine de programmes spécifiques dans le cadre de ses missions. Plusieurs de ses programmes ont été repris au niveau national par le réseau des offices de tourisme.

PLF : le Programme Local de Formation
Il s'agit d'un outil de professionnalisation lancé en 2005 par la MOPA. Il se compose de deux programmes :
– PLF OT (programme local de formation des Offices de Tourisme) ;
– PLFI (Programme Local de Formation Interfillières).

APEX : Accueil par excellence
Cette formation créée en 2013 a pour objectif de de remettre l'accueil au centre du dispositif de l'office de tourisme en favorisant l'accueil au comptoir, l'accueil à distance, ou l'accueil déporté sur le territoire (hors les murs), de redonner un sens au métier et conforter l'expertise des conseillers en séjour et d'accompagner les personnels dans la maitrise des outils numériques et dans l'observation et évaluation des clientèles.
Cette formation a été construite à partir de l'expérience Québecoise « Service par excellence » rebaptisée en France "Accueil par excellence" par la MOPA.
La formation est répartie sur 10 jours pour les conseillers et conseillères en séjour des offices de tourisme de toute la France.

SADI : Schéma d'accueil et de diffusion de l'information
Mise en place en janvier 2013, le SADI est une formation destinée aux équipes des Offices de Tourisme en France. Le but de ce schéma est de mieux accueillir le visiteur des offices de tourisme avec un maillage du territoire complet.

ANT : Animateur Numérique de Territoire
Initiée en 2010 en Aquitaine par la MOPA et le CDT Béarn Pays Basque, la formation Animateur numérique de territoire est à présent programmée dans toutes les régions et a été repris par le réseau national des Offices de Tourisme de France. Environ 1200 ANT ont été formés en France et en Belgique depuis la création du programme en 2010.

Reporter de Territoire :
La formation intitulée « Reporter de territoire » a été créée par la MOPA entre 2012 et 2013. Elle a été proposée, au réseau des salariés institutionnels du tourisme aquitain, dès la sortie du Programme MOPA 2013.
Le nom de ce parcours « Reporter de territoire » correspond à un référentiel précis dont le déroulé a été prévu sur un minimum de 10 journées.
Cette formation a également été organisée par d'autres Relais Territoriaux en France. Au 30 juin 2014, environ 100 stagiaires avaient suivi la formation « reporter de territoire en Aquitaine, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de la Loire et Poitou-Charente.

SNUT (Stratégie Numérique de Territoire Touristique)
Il s'agit d'un outil d'autodiagnostic mis en place en 2014. Il permet aux Offices de Tourisme principalement, d'identifier les points forts et les points faibles de la stratégie numérique adoptée, d'analyser les résultats obtenus et cibler les marges de progression prioritaire.
Développé autour de 130 critères, répartis en 7 thèmes (Site Internet, Réseaux Sociaux, Mobilité, Internet de séjour, Mise en Marché, Accompagnement des Professionnels et E-réputation), ce référentiel permet également aux Offices de Tourisme d'évaluer leur stratégie numérique par rapport aux autres Offices de France via des filtres (en fonction du statut de l'OT, de son collège, de sa localisation etc.)

ANNEXE 11 – Les objectifs assignés au service du tourisme de la Dordogne

OBJECTIFS DE SERVICE A METTRE ŒUVRE POUR 2013	
I. LASCAUX : le produit d'appel phare de la politique touristique	1. Mettre en place l'itinérance emblématique dédiée « Le Sentier de l'Homme » en partenariat avec le CDT et envisager avec le P.I.P. si possible l'inscription de Lascaux à la thématique existante d'itinéraire culturel Européen « Chemin d'Art rupestre Européen ».
	2. Intégrer une mise en réseau souhaitée de la thématique sur quelques circuits particuliers du P.D.I.P.R. comme Cap Blanc et Commarque.
	3. Valoriser les 2 labels UNESCO (patrimoine mondial+biosphère).
II. LANCER le CLUSTER TOURISME	1. Finaliser la définition de l'outil à mettre en place avec les partenaires principaux (tant en interne qu'en externe).
	2. Assurer le suivi du partenariat avec l'IUT et ses laboratoires de recherche (section TOURISME).
III. Mieux faire connaître l'offre touristique de la Dordogne	1. Mettre en place une stratégie d'accueil touristique sur le web du CG et autres réseaux sociaux pour mieux valoriser les activités nature.
	2. Repositionner les documents existants pour communiquer autrement.
IV. Accompagner et structurer les acteurs du tourisme	1. Contribuer à la réflexion sur une génération de conventionnement avec les nouvelles intercommunalités intégrant le Tourisme et le réseau des OT.
	2. Favoriser la mise en œuvre de Contrats Territoriaux de Destination Touristique, articulés avec les nouvelles intercommunalités.
V. Conforter et ancrer les fonctions du CDT	1. Mener à terme avec le CDT le bilan du Schéma de Développement Touristique 2007-2013.
	2. Poursuivre le travail commun en matière de SIRTAQUI, e-tourisme et d'optimisation de la taxe de séjour en prenant notamment appui notamment sur l'observatoire du CDT.

OBJECTIFS DE SERVICE A METTRE ŒUVRE POUR 2013	
VI. Promouvoir une offre touristique en phase avec les attentes des touristes	1. Contribuer à la mise en place de l'outil Régional d'Itinérance Numérique.
	2. Faciliter la mise en œuvre opérationnelle des véloroutes/voies vertes (Isle/Dordogne/Coulée d'Oc).
	3. Achever les aménagements du P.D.IP.R., poursuivre la réalisation du Plan nautique et contribuer à la réalisation du P.D.E.S.I. en participant à la C.D.E.S.I.
	4. Poursuivre le travail engagé avec la Direction de la Culture sur la thématique des itinérances douces et de leur qualification (grille de classification).
VII. Renforcer l'attractivité la communication et l'animation sur les propriétés départementales	1. Définir une réelle stratégie d'accueil et d'information touristique pour mettre les sites départementaux en synergie avec les Offices de Tourisme à proximité (créer du lien).
	2. Contribuer à la réalisation d'un document d'information général (COMMUNICATION) et participer aux différents SALONS/FOIRES et ÉVÈNEMENTS (Lawrence d'Arabie, chemins Jacquaires et Sportelle) pour en favoriser la communication/promotion.
VIII. Elaborer le nouveau Schéma Départemental du Tourisme	1. Faciliter la définition et contribuer à la rédaction du nouveau Schéma 2014-2020.
	2. Co-animer les ateliers de réflexion indispensables à un consensus avec les acteurs départementaux.

En démarche transversale et pour tous les agents, décliner et favoriser autant que faire se peut la transversalité avec les différents services du Conseil départemental, en vue de favoriser une réelle CULTURE du TOURISME (Routes-Sports-Social-Culture…)

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Marc BECRET
Tél. : 05.53.02.20.21
Courriel : m.becret@dordogne.fr

Objet : Observations provisoires relatives à l'examen de la gestion du département de la Dordogne (enquête tourisme)

V/Réf. : KSP GA170704 CRC 2016-0054 M7426

N/Réf. : MB/VN

Lettre recommandée AR

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Périgueux, le 26 octobre 2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

à

Monsieur Jean-François MONTEILS
Président
Chambre régionale des Comptes
3, Place des Grands-Hommes
CS 30059
33064 BORDEAUX Cedex

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
27 OCT. 2017
NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur le Président,

Par courrier du 21 septembre dernier, vous m'adressez les observations définitives arrêtées par la Chambre dans le cadre de l'enquête nationale sur les politiques en matière de tourisme.

Je note tout d'abord avec satisfaction la reconnaissance des efforts faits de longue date par la collectivité départementale pour développer l'économie touristique de la Dordogne. L'ouverture en décembre 2016 du Centre International de l'Art Pariétal de Montignac-Lascaux en constitue l'étape la plus récente et son succès (450.000 visiteurs à ce jour) ne peut que conforter le Département dans sa stratégie.

Je prends également bonne note des recommandations formulées par la Chambre pour l'avenir.

Concernant, l'intérêt de disposer d'un Schéma départemental définissant les orientations stratégiques à poursuivre, je rappelle que les travaux préparatoires à l'élaboration du nouveau schéma départemental du tourisme de la Dordogne ont débuté en 2014 avec la mise en place de 10 ateliers thématiques associant les professionnels du secteur. Cette démarche a été contrariée par l'annonce des projets de lois MAPTAM puis NOTRe qui posaient la question du chef de filât en matière touristique.

C'est pourquoi, la réflexion engagée a abouti à la production et l'adoption d'orientations stratégiques de développement touristique ne constituant pas un véritable schéma au sens réglementaire du terme.

Aujourd'hui, le cadre législatif est stabilisé et le code du Tourisme stipule que « dans chaque département, le Conseil départemental établit, autant que de besoin, un schéma d'aménagement touristique départemental. Ce schéma prend en compte les orientations définies par le Schéma régional de développement du Tourisme et des Loisirs ». La région Nouvelle-Aquitaine a entrepris le travail d'élaboration de son schéma et dès que celui-ci sera adopté, le Département engagera la réflexion permettant de décliner ses orientations au niveau de la Dordogne.

En la matière, je partage pleinement le souci exprimé par la Chambre de veiller à la qualité du travail partenarial à conduire avec l'ensemble des acteurs publics et privés de l'économie touristique départementale.

KSP GA170764 CRC
27/10/2017

70/71

Déposée au contrôle de légalité et publiée le 25 JAN. 2018

La Chambre invite dans ce cadre à réinterroger les places respectives et les rapports entre le Service du Tourisme du Département et le Comité départemental du Tourisme. J'y suis favorable même si l'organisation actuelle a le mérite d'assigner aux différents outils départementaux des fonctions bien identifiées : pilotage des politiques départementales aux services départementaux, promotion touristique au CDT, gestion des sites affermés à la SEMITOUR.

La Chambre insiste sur l'attention plus grande à apporter aux exercices d'évaluation des orientations et actions déployées par la collectivité. Je ne puis qu'adhérer à ces suggestions.

Je veux revenir sur quelques points particuliers du rapport. Tout d'abord, la Chambre regrette que le bilan du précédent schéma départemental du tourisme n'ait pas été présenté aux élus. Je ne puis partager ce constat. Si dans la forme, aucun document d'évaluation exhaustif n'a effectivement été produit, les élus départementaux ont régulièrement été informés de l'exécution du schéma au travers des rapports annuels d'activité des services, de rapports spécifiques présentés lors des sessions du budget primitif 2015 et de la DM2 2016 et enfin, à l'occasion des Assises de la Dordogne à l'automne 2015.

Concernant l'effectif du service du tourisme jugé notoirement supérieur à la moyenne des départements, la Chambre établit une comparaison entre la Dordogne et la Gironde. Je crois utile de rappeler que les organisations différentes des départements invalident toute comparaison hâtive dans la mesure où en Gironde le suivi du PDIPR est assuré par le service des Sports, le Plan Vélo est animé par la direction des Routes et le service de l'Environnement se charge du Plan Nautisme.

Pour ce qui touche au partenariat avec les intercommunalités, je souhaite rappeler la production récente du guide de l'ingénierie départementale qui comporte un volet « Tourisme » ainsi que les réunions avec les intercommunalités et leurs offices de tourisme en vue de créer une véritable dynamique de travail.

Je voudrais enfin m'étonner de l'insistance avec laquelle la Chambre invite le Département à financer l'Union départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative qui constitue aujourd'hui une structure inadaptée aux enjeux de professionnalisation de l'activité touristique. Celle-ci passe désormais par les intercommunalités que je considère comme les interlocuteurs de terrain les plus légitimes.

Au regard de ces évolutions, l'UDOTSI risque de se transformer en un simple organisme de défense catégoriel de ses membres et voir dépérir ses fonctions traditionnelles qu'elle n'a pu assumer jusqu'à aujourd'hui que grâce au soutien matériel, humain et financier du Département.

Telles sont les remarques qu'appellent de ma part les observations définitives de la Chambre sur la politique touristique du Département.

Je vous remercie des quelques jours complémentaires de délai de réponse que vous avez bien voulu m'accorder et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération respectueuse.

Cordialement

Le Président du Conseil départemental,

Germinal PEIRO

Déposée au Contrôle de légalité le 25 Janvier 2018 et publiée le 25 Janvier 2018.

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la DORDOGNE

Délibération n° 18-06 du 15 janvier 2018

Orientations Budgétaires 2018

Service du Tourisme.
Chambre Régionale des Comptes.
Rapport d'observations définitives relatives à la gestion du Comité départemental du tourisme de la Dordogne pour les années 2012 et suivantes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème et 1ère Commissions,

VU les absences de Mme Annie SEDAN, de M. Frédéric DELMARÈS, de Mme Maryline FLAQUIERE, de Mme Mireille BORDES et de M. Michel TESTUT du Groupe Socialiste et Apparentés,

VU les pouvoirs donnés à M. Michel KARP par Mme Annie SEDAN, à Mme Cécile LABARTHE par M. Frédéric DELMARÈS, à M. Jean-Fred DROIN par Mme Maryline FLAQUIERE, à M. Germinal PEIRO par Mme Mireille BORDES et à M. Jean-Paul LOTTERIE par M. Michel TESTUT,

VU l'absence de M. Jacques AUZOU du Groupe Communiste, Front de Gauche et Apparentés,

VU le pouvoir donné à Mme Marie-Claude VARAILLAS par M. Jacques AUZOU,

VU les absences de Mme Natacha MAYAUD, de Mme Joëlle HUTH, de M. Adib BENFEDDOUL et de M. Laurent MOSSION du Groupe Le Rassemblement de la Dordogne,

VU les pouvoirs donnés à M. Thierry CIPIERRE par Mme Joëlle HUTH, à M. Thierry BOIDÉ par M. Adib BENFEDDOUL et à Mme Christel DEFOULNY par M. Laurent MOSSION ;
Mme Natacha MAYAUD n'a pas de pouvoir.

VU la non-participation ni au débat ni au vote de la Présidente du Comité Départemental de Tourisme (CDT) Mme Sylvie CHEVALLIER,

Déposée au Contrôle de légalité le 25 Janvier 2018 et publiée le 25 Janvier 2018.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, à l'unanimité des membres votants, présents ou représentés,

PREND ACTE du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine portant observations définitives relatives à la gestion du Comité départemental du tourisme de la Dordogne pour les années 2012 et suivantes présenté en annexe.

Déposée au contrôle de légalité et publiée le 25 JAN. 2018

Chambre régionale
des comptes
Nouvelle-Aquitaine

Le président

Bordeaux, le 06 DEC. 2017

Nos références à rappeler :
KSP GD170884 CRC
2016-0051

à

Monsieur Germinal PEIRO
président du conseil départemental de la Dordogne
2 rue Paul-Louis Courier – CS 11200
24019 PERIGUEUX

Dossier suivi par :
Myriam LAGARDE, greffière de la 2ème section
T. 05 56 56 47 00
Mel. : nouvelleaquitaine@crtc.ccomptes.fr

Contrôle n° 2016-0051

Objet : observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association « comité départemental du tourisme de la Dordogne » (enquête tourisme)

P.J. : 1 rapport

Lettre recommandée avec accusé de réception

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'association « comité départemental du tourisme de la Dordogne » concernant les exercices 2012 et suivants ainsi que la réponse qui y a été apportée.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres. En application de l'article R 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Ce document est également transmis au représentant légal de l'organisme qui le présentera à la prochaine réunion de son assemblée délibérante.

Dès la tenue de cette réunion il pourra être publié et communiqué aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

Jean-François Monteils

Chambre régionale des comptes
Nouvelle-Aquitaine

COMITE DEPARTEMENTAL DE TOURISME DE DORDOGNE

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

Années 2012 et suivantes

LA SYNTHESE GENERALE DU RAPPORT 4

LA RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS 6

LA PROCEDURE 7

GLOSSAIRE 8

1. LE PANORAMA ET LES CHIFFRES CLES DU TOURISME EN DORDOGNE 9

1.1. LES CARACTERISTIQUES DE LA DESTINATION 9
1.2. LES FREQUENTATIONS TOURISTIQUES 15
1.3. LES AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE EN DORDOGNE 16
1.4. LES MOYENS 17

2. PRESENTATION GÉNÉRALE DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE DORDOGNE 18

2.1. LA CREATION ET LES MISSIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME 18
2.2. LES MOYENS AFFECTES AU CDT : COMPARAISON PAR RAPPORT A SES HOMOLOGUES 20

3. LA STRATEGIE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME AVEC LES AUTRES ACTEURS DU TOURISME 21

3.1. LA REGION AQUITAINE 21
3.2. LE LIEN AVEC LA POLITIQUE TOURISTIQUE DU DEPARTEMENT 21
3.3. LES ACTEURS DU TOURISME DANS LE DEPARTEMENT 22
3.4. LA PERSISTANCE DE DIVERGENCES SUR LE PARTAGE DES RESPONSABILITES DES DIFFERENTS ACTEURS DU TOURISME EN DORDOGNE. 23
3.5. LE LIEN AVEC LES ASSOCIATIONS « PILIERS » DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 24

4. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME 27

4.1. UN COMITE DE DIRECTION JUSQU'EN DECEMBRE 2012 27
4.2. LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 27
4.3. LE REGLEMENT DES COTISATIONS PAR LES MEMBRES 28
4.4. LE COMITE TECHNIQUE ET LA REPRESENTATION DES OFFICES DE TOURISME 28
4.5. LA REPRESENTATION DE LA CHEVILLE OUVRIERE DU TOURISME A L'ECHELON LOCAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME 30

5. LES MISSIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME 33

5.1. LA FONCTION DU CDT « OBSERVATIONS TOURISTIQUES ET HEBERGEMENTS » 34
5.2. LA FONCTION DU CDT « PRODUITS TOURISTIQUES ET COMMERCIALISATION » 41
5.3. LA FONCTION DU CDT « IMAGE PROMOTION » 47
5.4. LA FONCTION DU CDT « L'ORGANISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES ET DES ACTEURS » 55
5.5. L'AUTRE MISSION NON FORMALISEE DANS LA CONVENTION PLURIANNUELLE 59
5.6. LES MODALITES DE REDDITION DES COMPTES ANNUELS AU DEPARTEMENT PAR LE CDT 62

6. LA SITUATION FINANCIERE ET LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE 63
6.1. L'ORGANISATION COMPTABLE ET LA PROCEDURE BUDGETAIRE 63
6.2. L'APPROCHE PAR LE BILAN 65
6.3. L'APPROCHE PAR LE COMPTE DE RESULTAT 67
6.4. LA TENUE D'UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE 72
6.5. LA GESTION DU PERSONNEL DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME 73
LES ANNEXES 75

DIFFUSION LIMITEE

LA SYNTHESE GENERALE DU RAPPORT

1. LES THEMATIQUES TOURISTIQUES

Les thématiques touristiques dans leur ensemble ont été investies par le comité départemental du tourisme (CDT) et le département pour développer l'attractivité de la Dordogne. Il peut être souligné le caractère particulièrement complet du spectre des actions qui ont été réalisées ou projetées dans tous les domaines (gastronomie, œnotourisme, tourisme d'affaires, tourisme culturel, développement de l'événementiel, et écotourisme).

2. PRESENTATION GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

Le comité départemental du tourisme est un acteur majeur, tant pour l'observation de l'activité touristique, pour la promotion de la destination, que pour l'animation de la politique touristique du département, ou la commercialisation de produits touristiques et d'hébergement. Une convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée avec le département de la Dordogne sert de support à une convention annuelle d'application.

Les moyens cumulés du service du tourisme du département et du comité départemental du tourisme sont très sensiblement supérieurs à ceux des autres départements de la région Nouvelle-Aquitaine. Un travail d'unification et de simplification, voire de renforcement des compétences du comité départemental, comme cela a été entrepris dans la plupart des autres départements, devrait s'imposer. Par ailleurs, la répartition des responsabilités de chacun des acteurs gagnerait à être présentée dans un document de communication expliquant comment s'articulent le service du tourisme du département, le comité départemental du tourisme et les offices de tourisme. Un certain nombre d'attentes des offices du tourisme par rapport au comité départemental du tourisme, mais également du comité départemental du tourisme vis-à-vis des offices a aussi été recensé.

Le comité départemental du tourisme est en lien avec de nombreux autres partenaires. Ses relations avec ses « satellites », relais départemental des gîtes de France, association loisirs accueil Dordogne-Périgord et association clévacances, ont été clarifiées.

3. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

Un grand nombre des recommandations formulées lors du contrôle précédent ont été mises en œuvre, notamment le remplacement du comité de direction par une assemblée générale, une meilleure qualité des procès-verbaux et la comptabilisation des votes dans les instances.

Il est regrettable que le principal syndicat hôtelier de la Dordogne ait dû être radié lors de l'assemblée générale, privant cette instance de pilotage d'un acteur majeur du tourisme. La mise en place d'un « comité technique » est un premier pas dans la perspective d'un rapprochement entre l'échelon départemental et les offices de tourisme locaux. L'intégration de quelques directeurs des offices de tourisme, au conseil d'administration, voire même au bureau pourrait, certainement constituer un plus.

4. LES MISSIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

Les missions confiées au comité départemental du tourisme couvrent tous les aspects du développement touristique. Cependant, la convention pluriannuelle n'a pas été mise à jour depuis plus de cinq ans. Elle doit, dès lors, être à la fois actualisée et précisée.

La mission dévolue à l'observatoire départemental pour suivre l'économie touristique et pilotée par le CDT permet d'alimenter les acteurs avec un ensemble de données. Les données relatives à l'emploi non disponibles ou au nombre de nuitées apparaissent incomplètes. Un certain nombre d'études commandées à des prestataires extérieurs permettent de disposer de résultats, mais sans cohérence complète faute de méthodologie suffisamment précise.

La mission « hébergement » appelle une meilleure qualification en termes de standard qualité et une connaissance plus complète du parc.

La mission de mise en réseau de l'offre reste encore très perfectible et passe par une plus grande mutualisation, notamment de ses bases de données informatiques, entre l'échelon local et l'échelon départemental.

Si la mission de labellisation « tourisme et handicap » se réalise correctement, aucun objectif quantitatif n'est fixé dans la convention. Il s'agit d'ailleurs d'un problème récurrent pour presque toutes les actions dévolues au CDT. La fixation « ex-ante » pour chaque action d'objectifs intermédiaires qui permettraient d'en vérifier la réalisation semble nécessaire.

C'est sur sa mission image et promotion que le comité départemental du tourisme a été le plus actif. La mise en œuvre de son plan marketing lui a permis de diversifier ses actions autour d'une stratégie de marque. Des bilans précis sont réalisés, mais ceux-ci restent ponctuels et pourraient être complétés d'une partie plus analytique pour infléchir la stratégie à venir. L'évolution des cibles de communication, se traduit par une diminution de la présence du comité départemental du tourisme dans les foires et salons, une progression de sa présence sur les médias numériques, et une communication davantage orientée vers des journalistes ou des tour-opérateurs que vers le grand public.

Les missions concernant l'organisation touristique des territoires et des acteurs sont amenées à être modifiées par le nouveau cadre de soutien à l'ingénierie territoriale défini par le conseil départemental. De même, la redéfinition des moyens alloués à l'union départementale des offices de tourisme (UDOTSI) impactera à l'avenir l'organisation des acteurs.

Certaines missions prévues par la convention pluriannuelle paraissent aujourd'hui devoir être supprimées ou redéfinies (politique d'accueil des camping-cars ou production du service de réservation « loisirs accueil »). Une évolution majeure doit être préparée d'ici 2018 : la fin de la commercialisation pour les gîtes de France et ses conséquences sur la rentabilité du service loisirs accueil (SLA).

D'autres missions ne sont pas formalisées dans la convention pluriannuelle alors qu'elles correspondent, soit à des mises en œuvre effectives par le CDT, soit à des actions impératives pour le développement touristique de la Dordogne. Il s'agit notamment de la prise en compte de la problématique de l'accueil, de la mise en place d'un programme continu de formation et de professionnalisation des acteurs, d'un outil de développement territorial d'une économie de la coopération. Enfin, une mission de fait a été définie pour le CDT : celle de chef de projet du volet « communication numérique » du contrat de destination « vallée de la Dordogne », lequel pose une interrogation quant à son périmètre et sa pertinence en termes de marché.

Pour la reddition de comptes par le CDT de la mise en œuvre des missions que lui délègue le département, un manque de cohérence entre les documents stratégiques de la Dordogne et la convention triennale signée par le conseil départemental avec le comité départemental du tourisme peut être relevé. Alors que ladite convention prévoit la présentation d'indicateurs d'efficacité, d'économie et d'efficience des mesures engagées, il n'en est rien.

5. LA SITUATION FINANCIERE ET LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

L'organisation comptable du comité départemental du tourisme avait suscité de nombreuses observations lors du contrôle précédent. Elles ont, pour la plupart, été mises en œuvre, notamment la transmission au conseil départemental d'un programme d'action détaillé à l'appui de la demande de la subvention globale annuelle. Il reste cependant à finaliser la comptabilité analytique en répartissant en particulier les charges de personnel.

Les ressources de l'association sont très dépendantes de la subvention annuelle allouée par le département puisque celle-ci en représente 70 %. Elle enregistre une progression globale de 5,1 % pour la période contrôlée mais a entamé un recul en 2015 par rapport à l'année précédente (-3 %).

Les charges d'exploitation augmentent modérément (3,2 %). Le fonds de roulement diminue. Néanmoins, la récurrence d'un excédent du cycle d'exploitation permet à la trésorerie de progresser, plaçant l'association dans une situation financière satisfaisante. La capacité d'autofinancement demeure positive sur l'ensemble de la période, à l'exception de l'année 2013.

Le secteur non lucratif correspond à l'animation des acteurs et à la promotion du territoire. Le secteur lucratif, essentiellement la commercialisation des hébergements, présente un déficit structurel et la diminution de son activité va impacter l'équilibre financier.

LA RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

Les juridictions financières examinent les suites réservées à leurs recommandations de régularité et de performance et les évaluent en fonction du niveau de mise en œuvre.

1. Mener un travail conjoint rassemblant le CDT et les offices de tourisme en vue de clarifier le partage des responsabilités, puis élaborer un document conjoint au CDT et aux offices pour une meilleure perception par tous les acteurs des missions de chacun.
   [Performance : à mettre en œuvre]

2. Dissoudre l'association « loisirs service accueil » et intégrer ses moyens et ses missions au sein du comité départemental.
   [Performance : mise en œuvre en cours]

3. Etablir des comptes rendus pour les organes consultatifs.
   [Performance : mise en œuvre en cours]

4. Etablir un meilleur équilibre dans la composition du conseil d'administration permettant une réelle représentation des offices de tourisme.
   [Performance : à mettre en oeuvre]

5. Faire figurer dans les documents publics du CDT les sources et la méthodologie de calcul des chiffres produits.
   [Performance : mise en œuvre en cours]

6. Veiller à ce que le cahier des charges des deux prochaines études qualitatives impose une permanence de la méthode de chiffrage.
   [Performance : mise en œuvre en cours]

7. Développer une collecte de données plus précises afférentes à l'animation de l'ensemble des filières touristiques.
   [Performance : à mettre en œuvre]

8. Préciser les actions dévolues au CDT, en indiquant le cas échéant les objectifs intermédiaires qui permettraient d'en vérifier la réalisation.
   [Performance : à mettre en œuvre]

9. Revoir l'organisation de l'utilisation du logiciel SIRTAQUI, en intégrant plus largement les offices de tourisme.
   [Performance : à mettre en œuvre]

10. Initier, en liaison avec le service communication du département, une gestion commune de la marque touristique de la Dordogne par le comité départemental du tourisme et le département de la Dordogne.
    [Performance : à mettre en œuvre]

11. Faire figurer dans le rapport d'activité et le document d'exécution des objectifs et des actions du CDT des indicateurs d'efficacité, d'économie et d'efficience.
    [Performance : mise en œuvre en cours]

12. Finaliser la comptabilité analytique par intégration de l'ensemble des codes analytiques, et surtout répartition des salaires et des charges de personnel.
    [Performance : mise en œuvre en cours]

LA PROCEDURE

Le contrôle a été effectué au titre du programme de la chambre dans le cadre d'une enquête commune à la Cour des comptes et aux chambres régionales des comptes portant sur les politiques en faveur du tourisme.

L'ouverture du contrôle a été notifiée à Mme Sylvie CHEVALIER, présidente depuis le 11 juin 2015, et à M. Jean-Fred DROUIN, son prédécesseur, par lettres du 3 février 2016 et du 24 novembre 2016.

L'entretien de début de contrôle s'est déroulé le 28 janvier 2016 avec le directeur, Christophe GRAVIER.
L'entretien de fin de contrôle s'est déroulé le 9 janvier 2017 avec la présidente et son prédécesseur, en présence du directeur du CDT.

Lors de sa séance du 5 avril 2017, la chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées à la représentante légale et à son prédécesseur.

Un extrait des observations les concernant a été adressé à : M. Germinal PEIRO, président du département de la Dordogne et de l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR), M. Jérôme PEYRAT, président de l'office de tourisme de Sarlat-Périgord noir, Mme Isabelle HYVOZ, présidente de l'union départementale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative de la Dordogne, M. Alain ROUSSET, président de la région Nouvelle-Aquitaine, M. Jean-Fred DROUIN, président de l'association « Service Loisirs Accueil Dordogne-Périgord », M. Gérard LABROUSSE, président du relais départemental des « gîtes de France », M. Mickael BELTRAMI, président de l'association départementale des « logis de France » du Périgord, M. Jean-Luc BOUSQUET, président de l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie de la Dordogne, M. Thierry NARDOU, président du syndicat mixte air Dordogne (SMAD), M. Christophe FAUVEL, président de la chambre de commerce et d'industrie de la Dordogne, tiers mis en cause.

Mme Sylvie CHEVALIER, présidente du CDT24, a adressé, à la chambre le 17 juillet 2017, une réponse, conjointe avec l'ancien ordonnateur Jean Fred DROIN, enregistrée le 21 juillet 2017.

M. Germinal PEIRO, président du Département de la Dordogne, a adressé une réponse à la chambre, enregistrée le 11 juillet 2017.
M. Gérard LABROUSSE, président du relais départemental des « Gîtes de France », a adressé une réponse à la chambre, enregistrée le 17 juillet 2017.
M. Mickael BELTRAMI, président de l'association départementale des « Logis de France », a adressé une réponse à la chambre, enregistrée le 17 juillet 2017.
M. Jean-Fred DROIN, président de l'association « Service Loisirs Accueil Dordogne-Périgord » a adressé le 19 juillet 2017 une réponse à la chambre, enregistrée le 21 juillet 2017.
M. Jean-Luc BOUSQUET, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de la Dordogne, a adressé une réponse à la chambre, enregistrée le 21 juin 2017.
M. Thierry NARDOU, président du SMAD, a adressé une réponse à la chambre enregistrée le 13 juillet 2017.
Mme Isabelle HYVOZ, présidente de l'UDOTSI, a adressé une réponse à la chambre, enregistrée le 21 juillet 2017.
M. Germinal PEIRO, président d'EPIDOR, a adressé une réponse à la chambre, enregistrée le 27 juillet 2017.
M. Alain ROUSSET, président de la région Nouvelle-Aquitaine, a adressé une réponse à la chambre, enregistrée le 31 juillet 2017

Lors de sa séance du 31 août 2017, la chambre a arrêté les observations définitives qui figurent dans le présent rapport.

GLOSSAIRE

ADT : Agence Départementale du Tourisme
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDT : Comité Départemental du Tourisme
CIAPLM : Centre International de l'Art Pariétal Montignac-Lascaux (ou Lascaux IV)
CRT : Comité Régional du Tourisme
DGE : Direction Générale des Entreprises
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPIDOR : Etablissement public territoriale du bassin de la Dordogne
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IVBD : Interprofession des Vins de Bergerac et Duras
MONA : Mission des Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine
OTSI : Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
PIP : Pôle International de la Préhistoire
SABDP : Société d'exploitation de l'Aéroport de Bergerac-Dordogne-Périgord
SDHPA : Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air
SIRTAQUI : Système d'Information Régional Touristique AQUItain
SLA : Service Loisirs Accueil
SMAD : Syndicat Mixte Air-Dordogne
UDOTSI : Union départementale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative
UMIH : Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

COMMUNICABLE

1. LE PANORAMA ET LES CHIFFRES CLES DU TOURISME EN DORDOGNE

1.1. LES CARACTERISTIQUES DE LA DESTINATION

1.1.1. Un atout majeur : un patrimoine naturel et culturel riche

Le département de la Dordogne est le troisième département français de par son ressort territorial. Son patrimoine naturel et culturel représente un atout majeur pour la destination Dordogne-Périgord dans la mesure où il lui permet d'exploiter plusieurs filières touristiques. Celles-ci sont au nombre de quatre :

- le **tourisme de nature** s'est développé avec les randonnées pédestres, le cyclotourisme, la pêche ou encore le canoë, grâce à une diversité de paysages préservés (rivières et vallées, forêts, vignoble, parc naturel régional Périgord-Limousin) et des bases de loisirs aménagées. La Dordogne est le premier département français pour le nombre d'équipements d'accueil à la ferme (agritourisme) ;
- le **tourisme culturel** est un pan important du tourisme en Dordogne avec d'une part la Préhistoire (Lascaux et les sites préhistoriques de la vallée de la Vézère), et d'autre part les nombreux sites historiques et architecturaux, dont des châteaux, des bastides du Moyen-Age, des villages de caractère (10 sont classés « *Plus beaux villages de France* ») ainsi que les villes de Sarlat, Périgueux et Bergerac, toutes trois labellisées « *Ville d'art et d'Histoire* » ;
- la **gastronomie** participe à la notoriété de la destination Dordogne-Périgord et a été relevée comme étant l'une de ses forces dans l'étude livrée au CDT en 2012. Elle se décline autours de la découverte des produits du terroir (routes gourmandes), des marchés et des restaurants gastronomiques ;
- L'**œnotourisme,** enfin, participe à la découverte de la Dordogne avec le vignoble du pays de Bergerac, labellisé « *Vignoble et Découvertes* », et ses13 appellations d'origine contrôlée.

Des éléments du patrimoine du département sont valorisés par un classement de l'UNESCO. Il s'agit des sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère, soit 15 sites, ainsi que trois étapes[1] des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, inscrits au patrimoine mondial. Enfin, le bassin de la Dordogne a été classé en 2012 au titre de la réserve mondiale de biosphère.

Forte de ce patrimoine, la destination propose ainsi 191 sites et monuments ouverts aux visites en 2015. Neuf sites comptabilisent plus de 100 000 entrées annuelles. Il en ressort que le fac-similé de la grotte de Lascaux, communément nommé Lascaux II, est la locomotive touristique du département, sa fréquentation étant en constante progression (à l'exception de l'année 2013).

Une nouvelle reproduction de la grotte de Lascaux a ouvert au public le 15 décembre 2016. Dénommé le centre international d'art pariétal Montignac-Lascaux (CIAPML) ou encore Lascaux IV, cet équipement permet d'apprécier la quasi-intégralité de la grotte de Lascaux, contrairement à Lascaux II qui ne reproduisait que 90 % des peintures originales, et sera enrichi de contenus numériques sur la Préhistoire. Destiné à être un élément phare de l'offre culturelle et touristique du territoire, le département vise un nombre de visiteurs à hauteur de 400 000 par an.

---

[1] La cathédrale Saint-Front à Périgueux, l'église Saint-Avit à Saint-Avit-Senieur et l'église abbatiale Notre-Dame de la Nativité au Buisson-de-Cadouin.

Tableau 1 – Principaux sites touristiques du département

En nombre de visites

Principaux sites	2011	2012	2013	2014	2015
Lascaux II	249 514	257 717	252 523	257 861	267 603
Château de Castelnaud	245 000	240 000	245 000	249 071	235 801
Parc de Marqueyssac	190 000	185 000	186 000	199 340	192 182
Forteresse La Roque St Christophe	177 442	173 061	168 033	158 805	172 836
Aquarium du Périgord Noir	169 200	169 000	129 560	130 000	150 230
Château de Beynac	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Pôle International de la Préhistoire	110 266	98 700	117 758	146 121	139 764
Gouffre de Proumeyssac	146 000	149 400	150 000	150 000	137 500
Le Village du Bournat	111 000	116 000	116 000	108 000	112 000

Source : CDT (2015) et Atout France (2011-2014)

La Dordogne bénéficie d'un patrimoine culturel et naturel dont la richesse permet au secteur du tourisme d'exploiter quatre filières, le tourisme culturel, de nature, gastronomique et l'œnotourisme, ainsi que d'une thématique de la Préhistoire qui lui permet de se différencier de ses concurrents.

1.1.2. Un effort d'aménagement des sites touristiques

La participation publique du département intervient exclusivement et à la place du CDT sur des projets structurants et à maîtrise d'ouvrage publique (guide des aides) par le canal des subventions de son Fonds d'Intervention. Les modes de gestion des sites touristiques publics sont variés : convention d'exploitation (DSP) du centre international d'art pariétal de Montignac-Lascaux (et du Thot) avec la SEMITOUR[2], qui va gérer Lascaux IV jusqu'en 2030. La périodicité des investissements pour entretenir et mettre en valeur les sites est très variable. Elle dépend de la taille des sites, du dynamisme et de l'envergure financière des gestionnaires. Sur 190 sites, les 10 sites les plus visités ont accueilli 57 % du nombre total de visiteurs annuels.

Les aménagements réalisés pour faciliter l'accès (transport gratuit, stationnement, etc.) et l'accessibilité des sites donnent lieu à des situations très variables, Lascaux II fonctionnant par exemple avec une billetterie « hors site » et des visites à heures fixes. Plusieurs sites remarquables sont contingentés en matière de nombre d'entrées journalières, pour des raisons de conservation, comme la grotte de Font-de-Gaume. Certains sites pratiquent des tarifs préférentiels le matin. Concernant les sites préhistoriques, le centre d'accueil du pôle international de la Préhistoire (PIP) a un rôle de diffusion et de régulation (médiation) vers les différents sites.

Le département accompagne les collectivités en matière d'aménagement des bourgs dans le cadre de la politique contractuelle et participe également au label « Villes et Villages Fleuris ». Il intervient également pour des opérations à maîtrise d'ouvrage publique dans le cadre de la politique de contractualisation, notamment s'agissant des besoins en termes d'opérations de rénovation et d'entretien du patrimoine.

L'attractivité des différents types de sites, peut être analysée :

- les évolutions muséographiques récentes passent par l'introduction des nouvelles technologies, pour le site du Thot par exemple : réalité augmentée, 3D, ateliers enfants interactifs ;
- les quatre plans d'eau majeurs du département ont bénéficié ces dernières années de financements, pour leurs aménagements et leurs équipements. La fréquentation s'accroit. En 2014, elle est estimée à 93 912 personnes et en 2015 à 137 232 personnes, soit une augmentation de 46 % sur l'ensemble des sites. Pour autant, leur équilibre financier n'est pas assuré ;

[2] La SEMITOUR Périgord, gestionnaire de sites culturels d'hébergement et de loisirs, et organisateur de manifestations touristiques et culturelles, est une société d'économie mixte dont le département de la Dordogne est le premier actionnaire. Elle a pour mission de valoriser et présenter un ensemble de sites exceptionnels (dont Lascaux II), et d'accueillir et animer des lieux de séjours.

- la recherche de labels, comme la marque « Tourisme et Handicap », guide parfois la stratégie d'investissement des sites touristiques. Ainsi, le site de Saint-Estèphe a obtenu ce label pour tous les types de handicap. Autre exemple, les plus beaux jardins visent le label « Jardin remarquable » qui nécessite souvent des investissements particuliers.

Les opérations d'aménagement intègrent les questions environnementales. Ainsi, certains sites, comme ceux de l'association Visites en Périgord, sont engagés dans des politiques de qualité qui incluent des aspects environnementaux tels que la gestion des déchets. La politique du département engagée avec les communes vise à la généralisation de la charte « zéro herbicide » et les plans d'eau cherchent à obtenir le Pavillon Bleu.

L'attractivité s'opère, principalement, au travers d'investissements en nouvelles technologies et par la qualification de l'offre, via des labels, qui ne permettent cependant pas toujours d'atteindre leur point de rentabilité en raison d'une saisonnalité très marquée.

Le grand axe de perfectionnement de l'aménagement des sites touristiques en Dordogne est la gestion des flux pour un meilleur étalement à la fois sur l'année et sur le territoire ainsi que le développement de la médiation culturelle et touristique.

1.1.3. Les forces et faiblesses de la destination

Interrogés sur les forces et faiblesses de la Dordogne au plan touristique, le CDT et le service tourisme du département dressent une liste de sept forces :

- la notoriété de la destination, en France et à l'étranger ;
- la richesse patrimoniale du département, telle que décrite *supra* ;
- la qualité des hébergements, notamment en hôtellerie de plein air ;
- des animations et activités variées, tels que les festivals et les activités de pleine nature ;
- une gastronomie réputée ;
- des acteurs motivés : les habitants acquis à la cause touristique par leur hospitalité, les professionnels par la qualité de leurs prestations et les élus sensibles au développement touristique et à ses enjeux en termes d'emploi.

L'annexe 1 présente un bilan synthétique descriptif des réalisations mises en œuvre dans chacune des filières touristiques. Par ailleurs, d'autres atouts ont été évoqués lors des assises départementales du tourisme qui se sont tenues le 9 octobre 2015 à l'initiative du département. Il s'agit en l'occurrence d'un réseau routier dense, la présence d'un aéroport international à Bergerac, la structuration touristique avec le regroupement des offices de tourisme et la couverture de 87 % du territoire par la taxe de séjour et enfin une offre de formation importante pour les professionnels.

Pour ce qui concerne les faiblesses, le CDT et le département en identifient essentiellement cinq :

- une accessibilité moyenne, due à l'éloignement des grands aéroports internationaux et des gares TGV, ainsi qu'une couverture du territoire insuffisante pour ce qui concerne les réseaux internet et de téléphonie mobile (l'annexe 2 présente un bilan synthétique de l'accessibilité du département) ;
- une saisonnalité marquée ;
- une offre déséquilibrée, avec 55 % des hébergements se situant dans le seul Périgord Noir[3], une hétérogénéité des sites touristiques, un manque de lisibilité parmi les nombreuses animations et un manque d'infrastructures adaptées au tourisme d'affaires ;
- une hôtellerie traditionnelle vieillissante et une offre haut de gamme peu développée ;
- une concurrence entre les acteurs qui ne favorise pas l'émergence d'une cohérence des stratégies et des actions.

[3] Correspond peu ou prou à l'arrondissement de Sarlat

De même, d'autres faiblesses ont été relevées lors des assises départementales du tourisme, parmi lesquelles : une absence de perception par les touristes de la diversité des activités, et notamment des activités pour enfants, l'absence d'un événement ou festival de notoriété internationale générateur de fréquentation et d'image, un manque de lisibilité parmi la multiplicité des marques locales ou encore une pratique des langues étrangères insuffisante, alors que la fréquentation touristique internationale est forte.

Enfin, des opportunités ont été identifiées par les acteurs lors des assises. Il s'agit pour l'essentiel de l'important potentiel de promotion que représentent l'exposition itinérante Lascaux III[4], en tournée depuis 2012 dans de grandes métropoles mondiales, et l'ouverture de Lascaux IV en décembre 2016, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité avec la mise en place de la Ligne Grand Vitesse Sud-Europe Atlantique, le lancement d'une marque unique pour le territoire « Dordogne-Périgord » et des filières qu'il est nécessaire de développer et d'exploiter (nature et affaires notamment).

1.1.4. Le parc d'hébergements

En préambule, il est intéressant d'observer la répartition hétérogène des hébergements touristiques sur le territoire départemental. En effet, d'après l'observatoire du CDT, plus de 59 % de ceux-ci se situent dans le seul Périgord noir, tandis que le restant se partage entre le Périgord pourpre (19,3 %), le Périgord vert (14,1 %) et le Périgord blanc (7,5 %)[5].

1.1.4.1. L'hôtellerie de tourisme

D'après le CDT, les hôtels représentent 8,6 % de la capacité d'hébergement touristique du département. Selon les statistiques publiées par l'INSEE[6], la Dordogne compte, au 1er janvier 2016, 217 hôtels, dont 72 % sont classés. En progression entre 2013 (208) et 2015 (220), l'année 2016 s'est distinguée par une baisse (217) de leur nombre (voir annexe 4). Plus de la moitié des hôtels sont classés 1, 2 et 3 étoiles (65 %), tandis que 9 % sont classés 4 ou 5 étoiles. Un quart de ces établissements ne bénéficie d'aucun classement, même si cette proportion diminue depuis 2013.

D'un point de vue comparatif (voir annexe 5), la Dordogne accueille sur son territoire 11 % des hôtels de la Nouvelle-Aquitaine, et se situe à ce titre au 4ème rang derrière les Pyrénées-Atlantiques (18 %), la Gironde (17 %) et la Charente-Maritime (14 %).

Figure 1 – La répartition des hôtels de tourisme par catégorie en 2016

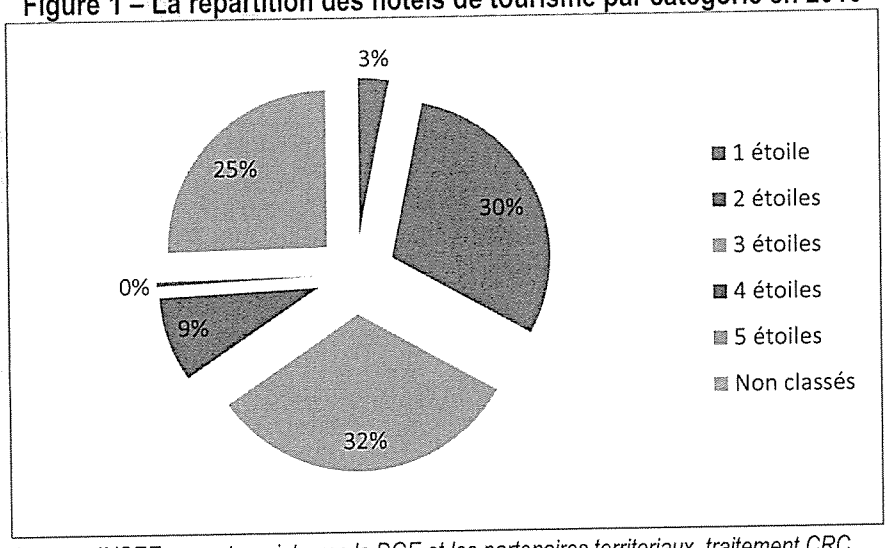

Source : INSEE en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux, traitement CRC

4 Depuis 2012, l'exposition s'est arrêtée à Bordeaux, Chicago, Houston, Montréal, Bruxelles, Genève, Paris, Séoul et est à Tokyo depuis le 31 octobre 2016.
5 Les Périgord pourpre, vert et blanc correspondent à peu près aux arrondissements de Bergerac, Nontron et Périgueux.
6 Les statistiques ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2013.

La capacité d'accueil, en nombre de chambres, s'élève à 4 354 en 2016 et suit la même progression que celle du nombre d'hôtels. En outre, on assiste à une légère montée en gamme de cette capacité dans la mesure où le nombre de chambres non classées a diminué de 29 %, tandis que parallèlement les chambres de 1 et 2 étoiles progressaient respectivement de 47 % et 22 %. En revanche, le nombre de chambres de 4 et 5 étoiles est resté stable.

En 2016, la Dordogne concentre 8 % de la capacité d'accueil en hôtellerie touristique de la Nouvelle-Aquitaine, se plaçant ainsi au 6ème rang derrière la Gironde, les Pyrénées-Atlantiques, la Charente-Maritime, la Vienne et les Landes. Ainsi, il ressort de ces chiffres que les établissements hôteliers périgourdins disposent d'une capacité d'hébergement plus restreinte que l'ensemble des hôtels de la région. En effet, un hôtel du Périgord offre en moyenne 20 chambres, contre 28 pour l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Aujourd'hui, l'hôtellerie traditionnelle rencontre plusieurs difficultés. Celles-ci ont pu être identifiées à l'occasion de la tenue d'un atelier, organisé en 2014 en vue de la préparation d'un schéma départemental du tourisme. Tout d'abord, il a pu être constaté une inadaptation de l'offre par rapport aux nouvelles attentes des clients d'une part, et à l'exigence de normes plus contraignantes d'autre part. Les structures sont en général désuètes, vieillissantes et manquent de services annexes, salle de séminaire ou de restauration. Elles nécessitent donc des investissements importants de rénovation (mises aux normes et embellissements). Or, les exploitants ne disposent pas d'un autofinancement suffisant étant donné la faible rentabilité de leurs établissements. Par ailleurs, ces exploitants ont en moyenne 55 ans. Dès lors, la question de la transmission d'entreprise se pose car, même si le département est attractif, le taux de reprise demeure faible étant donné l'importance des investissements nécessaires. Enfin, les professionnels déplorent un manque de visibilité sur Internet, dû en partie à une méconnaissance de ce média, et relèvent la nécessité d'accroitre la formation des personnels à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux langues étrangères.

La Dordogne est le département de l'intérieur néo-aquitain le plus pourvu en hôtels de tourisme (4ème sur l'ensemble de la région) mais ceux-ci disposent d'une capacité d'hébergement inférieure à la moyenne régionale. Les exploitants doivent faire face à d'importants défis parmi lesquels la modernisation des bâtiments et des équipements, la transmission des établissements et la formation des personnels aux nouvelles technologies et aux langues étrangères.

1.1.4.2. L'hôtellerie de plein air

Ce type d'hébergement représente quasiment la moitié de la capacité d'hébergement touristique du département, ce qui souligne le caractère très saisonnier de la fréquentation. Selon les chiffres publiés par l'INSEE, le parc en hôtellerie de plein air est composé, au 1er janvier 2016, de 234 campings dont 85 % sont classés (voir annexe 4). Plus de la moitié (59 %) sont classés 3, 4 ou 5 étoiles tandis que 26 % sont classés 1 ou 2 étoiles. Seuls 15 % ne bénéficie d'aucun classement.

Figure 2 - La répartition des campings par catégorie en 2016

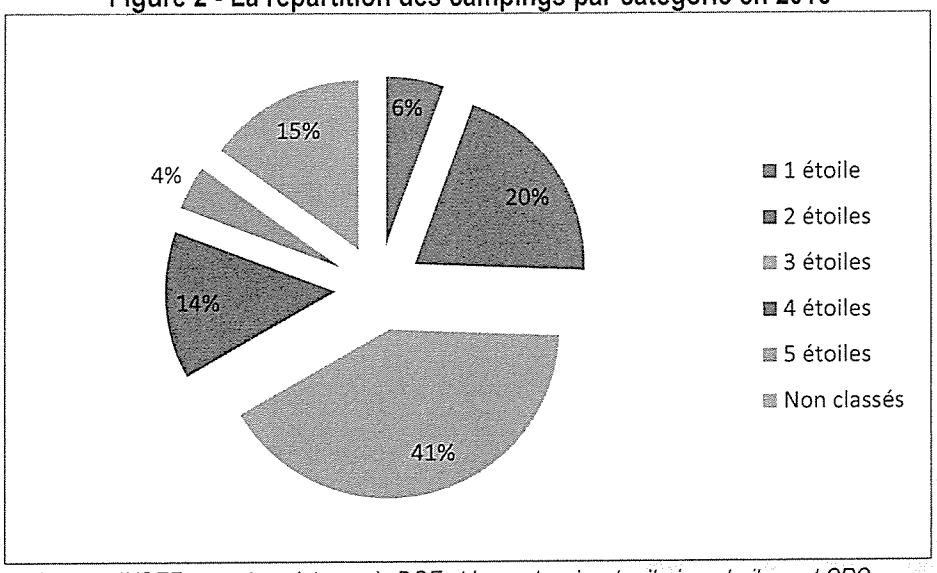

Source : INSEE en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux, traitement CRC

La Dordogne concentre 17 % de l'offre régionale en nombre de campings, et se classe au 2ème rang des départements néo-aquitains les plus pourvus, derrière la Charente-Maritime (22 %). Néanmoins, la capacité moyenne (87 emplacements) des campings est inférieure à celle de l'ensemble des campings de la région (125 emplacements). En effet, la Dordogne dispose de 20 229 emplacements au 1er janvier 2016, soit 11 % de l'offre régionale, qui la place au 4ème rang derrière la Charente-Maritime (27 %), les Landes (22 %) et la Gironde (20 %).

L'hôtellerie de plein air représente près de la moitié de la capacité d'hébergement touristique du département.

1.1.4.3. Les autres hébergements

Les chiffres concernant les autres hébergements sont issus des tableaux de bord de suivi de l'économie touristique diffusés par le CDT. Ils sont constitués des résidences de tourisme, des meublés, des chambres d'hôtes ou encore des villages de vacances. Les meublés saisonniers rassemblent 22,4 % de l'offre d'hébergements touristiques et sont constitués de 4 506 hébergements en 2015 (soit 27 051 lits), dont quasiment le tiers est classé[7]. Les résidences de tourisme représentent 4,6 % de la capacité d'hébergement touristique de la Dordogne. Elles sont au nombre de 14 et comptent 5 517 lits en 2015. Par ailleurs, la Dordogne compte 1 921 chambres d'hôtes (4 647 lits), dont 5,5 % sont labélisés « gîtes de France » et 4,5 % « *Clévacances* ». Les villages de vacances ne représentent que 1,7 % des lits marchands du département, soit 2 109 lits répartis sur 18 structures. Enfin, le CDT recense également les résidences secondaires qui constituent des hébergements dits « non marchands ». Elles sont estimées à 30 000 et représenteraient 150 000 lits, soit un peu plus de la moitié des lits marchands.

[7] 9,5 % sont labélisés « gîtes de France » et 4,4 % sont labellisés « *Clévacances* ».

1.2. LES FREQUENTATIONS TOURISTIQUES

1.2.1. Les chiffres « clés »

Tableau 2 – Evolution des fréquentations touristiques entre 2011 et 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de visiteurs par an	**3 000 000**	**3 000 000**	**3 000 000**	**3 000 000**	**3 000 000**
dont touristes étrangers		*30 %*			
dont touristes internes à la région		*19 %*			
Nombre de nuitées	**18 000 000**	**18 000 000**	**18 000 000**	**18 000 000**	**18 000 000**
dont nuitées non marchandes			*9 9000 000*	*9 9000 000*	*9 9000 000*
dont nuitées hôtel	*1 074 188*	*1 049 515*	*1 029 581*	*1 036 802*	*1 031 982*
dont nuitées camping	*2 915 526*	*2 923 926*	*3 086 790*	*3 061 030*	*3 073 678*
dont autres nuitées marchandes	*4 000 000*	*4 000 000*	*4 000 000*	*4 000 000*	*4 000 000*
Capacité d'hébergement (*en nombre de lits marchands*)	**107 157**	**105 709**	**113 713**	**116 586**	**120 613**
dont hôtels	*9 018*	*9 044*	*9 327*	*10 397*	*10 412*
dont camping	*54 324*	*54 939*	*62 565*	*60 920*	*63 213*
dont résidence de tourisme	*3 650*	*4 271*	*4 831*	*5 517*	*5 517*

Source : CDT 24

Il a été noté une absence importante de précision, développée infra dans le présent rapport, s'agissant de l'évaluation des données de la fréquentation touristique, reconduites dans les comptes rendus du comité départemental du tourisme chaque année entre 2011 et 2015.

1.2.2. La destination, les séjours et ses enjeux économiques

Les caractéristiques des séjours et de la destination se présentent comme suit :

Tableau 3 – Les caractéristiques des séjours

Principaux pays d'origine des touristes étrangers en hébergement marchand en 2014	Pays Bas (48% de la clientèle étrangère) ; Royaume Uni (24,5%) ; Belgique (9,1%) ; Allemagne (4,9%) ; Espagne (3,5%) ; Etats Unis (2,3%)
Dépense par touriste	Français : 40,10 € par jour et par personne Etrangers : 69,50 € par jour et par personne Moyenne : 48,40 €
Durée moyenne des séjours	Français : 7,2 jours Etrangers : 7,9 jours Moyenne : 7,4 jours

Source : enquête de clientèle 2012 réalisée par TNS SOFRES

Les enjeux économiques du tourisme sont estimés, chaque année, de manière très approximative.

Tableau 4 – L'impact économique du tourisme

En %, M€, emplois et %

	2011	2012	2013	2014	2015
% du PIB départemental	10	10	10	10	10
Chiffre d'affaires du secteur	900	900	900	900	900
Nombre d'emplois dans le secteur	6 200	--	--	--	--
Part du tourisme dans l'emploi régional	11,7	--	--	--	--

Source : CDT 24

S'agissant des données relatives aux emplois, elles sont liées aux études pilotées par la Région avec l'INSEE et le Comité Régional du Tourisme (CRT) d'Aquitaine. L'étude sur la régionalisation des comptes satellites du tourisme, comme l'étude sur l'emploi touristique, qui n'a pas été reconduite depuis 2014, portait sur 2011. L'étude sur l'emploi touristique est en effet une étude structurelle lourde que l'INSEE ne peut conduire que tous les 3 ou 4 ans. Pour ce qui est de la régionalisation du compte satellite du tourisme, les régions ont demandé un renouvellement annuel auprès de l'INSEE et de la Banque de France. Mais dans les faits, il n'est pas possible légalement pour les CDT ou des instituts privés de mobiliser les fichiers qui permettent ce travail. Il est donc nécessaire d'attendre les productions nationales.

Les départements sont dépendants d'études nationales anciennes pour suivre les enjeux économiques notamment en termes d'emploi du secteur du tourisme.

1.3. LES AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE EN DORDOGNE

Les axes stratégiques ont été principalement arrêtés à partir des deux études opérées en 2012 et 2013 par des consultants. Ils sont synthétisés dans le tableau ci-après :

Tableau 5 – La stratégie du tourisme en Dordogne

Principales cibles visées :	○ pour les marchés français : Bretagne, Pays de Loire, Paris, Sud-Ouest ; ○ pour les marchés étrangers : Pays-Bas, Angleterre, Espagne, Belgique, Amérique du Nord.
Principaux points de développement :	○ développement de la fréquentation sur les « ailes de saison » ; ○ reconquête de la clientèle néerlandaise, développement des marchés espagnols et anglais, entretien des marchés nord-américains (suites aux actions de Lascaux III aux USA et Canada) ; ○ préparation de l'opération Lascaux III au Japon avec organisation de conférence de presse, *workshop* professionnels, *masterclass* et séminaires de formation des agents de voyage et tours-opérateurs en partenariat avec la SEMITOUR, l'IVBD et le CRT avec ATOUT France.
Principales actions prévues :	○ **renforcement de la promotion via Internet** sur ces différents marchés européens avec Atout France, soutien à la promotion des lignes aériennes avec le Département et le SMAD, développement d'actions de séduction en direction de la presse, des agents de voyages et tours opérateurs via des accueils de presse et Eductours de découverte du département ; ○ **développement d'outils numériques dédiés** (sites Internet en langues étrangères avec ATOUT France, manuel des ventes dédié aux professionnels de la distribution, clips vidéos, photothèques, argumentaires de vente, etc.) ; ○ **lancement des « routes mythiques du Périgord »** à l'international en s'appuyant sur des circuits prêts à consommer et à commercialiser par des distributeurs et revendeurs internationaux sur les trois axes identitaires de la Dordogne (préhistoire, châteaux et gastronomie) ; ○ **mise en réseau des acteurs et des filières**, qualification de l'offre, démarche qualité (classement des meublés), labellisation des meublés de tourisme (Gîtes de France et Clévacances), segmentation des offres (« *Dordogne en Famille* » par exemple) ; ○ **formation-actions** des socio-professionnels (marketing expérientiel[8], *yield management*[9], prospective sur la société française et le tourisme, etc.)

Source : CDT 24

1.4. LES MOYENS

Tableau 6 – Les moyens consacrés au tourisme par le département de la Dordogne

En € et en %

	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses annuelles du département dans le domaine du tourisme	5 744 823	5 354 265	11 623 554	16 767 346	21 928 108
Budget du département	506 355 031	503 241 721	507 759 346	510 610 695	512 548 423
Part du budget consacrée au tourisme	*1,1*	*1,1*	*2,3*	*3,3*	*4,3*

Source : Département 24

[8] Le « **marketing expérentiel** » est un concept commercial de théâtralisation d'un lieu de vente ou de service qui implique l'usager dans une mise en scène de la marque et de ses produits ou services. Cette implication du client a pour but de générer en lui des émotions de bien-être, qui sont censées faciliter la création d'une relation particulière entre la marque et lui.

[9] Le « ***yield management*** » est un système de gestion tarifaire des capacités disponibles telles des chambres en hôtellerie ou des sièges dans le transport aérien et ferroviaire, qui a pour objectif l'optimisation du remplissage et du chiffre d'affaires.

Le département a fait un effort important en investissement de 2013 à 2015. Il s'agit essentiellement de l'investissement pour le centre international d'art pariétal de Montignac-Lascaux, mais également d'investissements sur d'autres sites gérés par la SEMITOUR, comme le cloître de Cadouin ou le lac de Gurson.

D'après une étude conduite par l'association des départements de France, 62 départements ayant répondu consacrent en moyenne près de 1 % de leur budget aux dépenses touristiques, avec une répartition de 59 % pour les dépenses de fonctionnement et de 41 % pour les dépenses d'investissement. S'agissant de la région Nouvelle-Aquitaine, les moyens consacrés au tourisme, rapportés au total du budget départemental, varient de façon importante. Ainsi, pour l'année 2015 on constate un ratio de 2,8 % dans le département de la Charente-Maritime ou encore de 1 % dans le département de la Vienne.

Le département de la Dordogne fait des efforts notables en investissement pour le financement du tourisme.

2. PRESENTATION GÉNÉRALE DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE DORDOGNE

Concernant, le contrôle organique du comité départemental du tourisme, les recommandations formulées par la chambre des comptes dans son rapport d'observations définitives du 3 septembre 2012 ont pour la plupart été mises en œuvre (Cf. tableau figurant en annexe 3). Le comité départemental du tourisme a notamment procédé au vote de nouveaux statuts et d'un règlement intérieur, à la mise en place d'un comité technique, à la fourniture d'un plan d'action prévisionnel chiffré à l'appui des demandes de subventions, et à une modification des relations avec l'association gîte de France et Clévacances. Les autres recommandations, la simplification des comptes courants, le développement d'une comptabilité analytique complète et le développement d'indicateurs de résultats intégrés à la fois à la convention et au rapport rendant compte de la mise en œuvre des plans d'action, n'ont pas été mises en œuvre à ce jour.

2.1. LA CREATION ET LES MISSIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

Les conditions de création des comités départementaux du tourisme, ainsi que celles de l'exercice de leurs missions, sont encadrées par la loi. La forme juridique qui doit être retenue pour ces comités est en revanche laissée à l'appréciation des conseils départementaux qui conservent l'initiative en la matière. Les CDT et ADT (agence départementale du tourisme) sont principalement des associations loi 1901 rassemblant au sein de leurs instances les principaux opérateurs touristiques du département ainsi que les collectivités. Leurs conseils d'administration sont des espaces de concertation et des instances partenariales composées de conseillers départementaux (49 %), de consulaires, OTSI, CRT, et d'autres acteurs économiques (hôtellerie, campings, agents immobiliers, activités de loisirs).

L'office départemental de tourisme de la Dordogne a été créé le 21 juin 1960. Transformé en 1993 en comité départemental du tourisme et en association régie par la loi du 1er juillet 1901, il est principalement régi par l'article L. 132-4 du code du tourisme, issu de la loi du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme, et définissant le cadre d'intervention des départements dans le domaine du tourisme : « *le comité départemental du tourisme, créé à l'initiative du conseil départemental, prépare et met en œuvre la politique touristique du département…. Le conseil départemental fixe le statut, les principes d'organisation et la composition du comité départemental du tourisme qui contribue notamment à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels, les organismes et toute structure locale intéressés à l'échelon départemental et intercommunal* ».

Conformément à la loi de 1992, l'objet du CDT est très large[10], puisqu'il est chargé de mettre en œuvre la politique départementale du tourisme, sur la base du schéma départemental, et va jusqu'à la commercialisation de produits touristiques et la création d'associations qu'il anime. Ses missions, en appui des opérateurs privés et publics, s'articulent autour de quatre axes principaux, détaillés à l'article 2 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre le département et le CDT pour les années 2011-2013 :

- **observation** de l'activité touristique, notamment par la réalisation d'un tableau de bord annuel départemental et de tableaux de bord territoriaux ;
- **production et commercialisation** de produits touristiques, via le Service de réservation Loisirs Accueil (SLA 24) ;
- **promotion**, communication et marketing comprenant les « eductours », les relations presse, la promotion numérique (web et réseaux sociaux), l'édition de supports, et la promotion plus spécifique de l'aéroport de Bergerac ;
- **structuration** touristique des territoires et des acteurs : accueil des porteurs de projets, classement des offices de tourisme (OT), labellisations, etc.

De plus, le CDT anime et met en œuvre le projet collectif de mise en marché de la destination Dordogne-Périgord au service de l'accompagnement du développement touristique des territoires. Pour cela, il noue des partenariats avec les opérateurs privés et publics, dans leurs démarches de structuration, de positionnement, d'adaptation de leurs services et de conquête et fidélisation de leurs clients.

Le CDT assure la totalité des missions confiées par le code du tourisme. En complément de ces missions, il assure aussi l'animation de la marque nationale « Tourisme et Handicap », le classement des meublés, l'édition de plans-guides de randonnées (collection d'une quarantaine de supports). Il assure aussi depuis 2014 la gestion des enveloppes marketing et promotion de l'aéroport de Bergerac. En partenariat avec les départements du Lot et de la Corrèze, il coordonne et anime le développement du label « Clévacances vallée du Lot et Dordogne » (parc de 550 hébergements). Il anime également un référentiel qualité « Dordogne en Famille » dédié à la qualification d'une offre destinée aux familles avec enfants de 6 à 12 ans. Ce référentiel a vocation à se déployer en direction des hôtels et restaurants en 2016 et 2017. Il vient enfin de lancer la création de trois routes touristiques dédiées à la promotion à l'international des « Best Of » de la Dordogne sur les marchés anglo-saxons.

Le CDT est conçu comme le pivot d'un réseau d'organismes privés ou publics couvrant la plus grande part de l'action touristique dans le département. Ce caractère très diffus constitue tant un moyen de coordination du développement touristique dans le département qu'un risque de dilution des responsabilités et de moindre lisibilité quant à son impact réel sur le développement touristique.

Le département et le CDT sont signataires d'une convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens et d'une convention d'application annuelle qui intègre les objectifs et actions principales que le CDT s'engage à mettre en œuvre sur l'année concernée. Il n'y a pas de convention cadre entre le comité régional du tourisme (CRT) et le CDT, sinon la participation à la définition du plan marketing du CRT et la participation de la présidente

---

[10] L'objet du CDT est présenté à l'article II de ses statuts de la manière suivante :
« Le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT/24) a pour objet, dans un but d'intérêt général, de :

- *contribuer à assurer la promotion de la destination Dordogne-Périgord ;*
- *contribuer à assurer l'élaboration et la commercialisation de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels, les organismes et toute structure locale intéressés à l'échelon départemental et intercommunal ;*
- *participer à l'animation de la politique touristique du Département ;*
- *assurer la mise en œuvre, le déploiement, le suivi et l'animation, le cas échéant, du Schéma Départemental de Développement Touristique, pour le compte du Département et sous son autorité, en liaison avec les Services du Département ;*
- *assurer l'animation et la coordination d'associations diverses œuvrant au plan départemental dans le domaine du tourisme.*

Plus généralement, le CDT/24 est chargé de susciter, favoriser, coordonner toute initiative locale et départementale pouvant concourir au développement du tourisme en Dordogne. »

du CDT au bureau du CRT ; ce dernier étant lui-même membre de l'assemblée générale du CDT. Avec le CRT, existent des conventions particulières, telles les conventions avec l'INSEE ou portant sur le SIRTAQUI.

Le CDT dispose d'une équipe de 22 personnes organisées en pôles d'expertises (administratif, web et marketing, aménagement et production, édition et commercialisation).

2.2. LES MOYENS AFFECTES AU CDT : COMPARAISON PAR RAPPORT A SES HOMOLOGUES

Un certain nombre d'acteurs considère, à l'instar d'un des directeurs d'office de tourisme, que « *les moyens donnés au CDT ne sont pas suffisants au regard des prétentions touristiques* ». On peut observer en effet que même si ses moyens paraissent plus élevés que la moyenne, en rapportant ces moyens au volume des flux touristiques, le CDT24 dispose d'une subvention départementale qui n'est que légèrement supérieure aux CDT du Lot-et-Garonne ou encore de la Charente, alors que les enjeux touristiques et les volumes sont bien moindres. L'agence départementale du tourisme de la Vienne est dans un positionnement spécifique ayant fait le choix d'une internalisation importante (infographie par exemple). En tout état de cause, il n'est pas évident de comparer les moyens affectés aux différents comités départementaux du tourisme de la région.

Tableau 7 - Comparatif des moyens affectés aux comités départementaux de tourisme de la Région (hors Charente-Maritime)

En ETP et K€

	MOYENS AFFECTES		
	Effectif total	Recettes totales	Montant de la subvention du Département
Charente (16)	*14,3*	1 360	1 247
Corrèze (19)	*16,5*	1 275	1 200
Creuse (23)	*12,2*	1 252	981
Dordogne (24)	**23**	**2 697**	**1 576**
Gironde (33)	*31,9*	2 472	2 243
Landes (40)	*23*	2 154	1 860
Lot-et-Garonne (47)	*16*	1 866	1 305
Pyrénées-Atlantiques (64)	*27,9*	3 197	2 700
Deux-Sèvres (79)	*10*	910	750
Vienne (86)	*39*	2 574	1 538
Haute-Vienne (87)	*6*	812	520

Source : les comités départementaux du tourisme

Cependant, la majorité des départements transfère compétences et moyens aux comités départementaux du tourisme, au regard du rôle particulièrement large qui leur est imparti par le code du tourisme, de la nécessité de proposer aux usagers, comme aux opérateurs, un guichet unique, et de l'intérêt de pouvoir penser dans le même temps les questions d'aménagement et de fonctionnement. Ce mouvement de transfert de compétences a entraîné une réduction très sensible des effectifs des services du tourisme des conseils départementaux de la région.

La situation de la Dordogne est donc spécifique avec le maintien d'un service du tourisme aux effectifs particulièrement nombreux qui gère notamment les aménagements liés au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, le CDT, quant à lui, éditant les plans-guides de randonnées des territoires concernés.

Il a été évoqué par l'un des membres du comité technique du conseil départemental du tourisme que « *l'idée de regrouper l'ensemble des services du département intervenant sur le tourisme au sein d'une même entité (Agence de Tourisme) semble découler du bon sens* ».

La Dordogne, contrairement à la majorité des autres départements, conserve un service du tourisme étoffé.

3. LA STRATEGIE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME AVEC LES AUTRES ACTEURS DU TOURISME

3.1. LA REGION AQUITAINE

Il n'existait pas pendant la période contrôlée de « *Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs* »[11] dans lequel aurait pu s'inscrire la stratégie départementale. Néanmoins, le plan marketing touristique du comité régional du tourisme est perçu par le CDT24 comme pertinent et cohérent avec les actions et schémas de développement touristiques des départements. Il a fait l'objet de discussions, d'une concertation et de débats.

En revanche, les appels à projets touristiques régionaux lancés, en 2014 et 2015, par la région permettant aux territoires infra départementaux de candidater ont, selon le comité départemental du tourisme, déconnecté les acteurs (OT, EPCI, Pays) des enjeux globaux du département. Ainsi, lors des appels à projets, le soutien financier apporté aux OT qui ont répondu de façon groupée a conduit à atténuer la pertinence des actions départementales puisque le CDT n'a pas été consulté mais juste parfois associé. Les choix et priorités, la détermination des actions et projets proposés par les OT, et leurs collectivités de rattachement, à la région l'ont été par les territoires en direct avec elle, sans concertation avec le CDT et le département puisque les financements étaient régionaux. Ainsi, lors de la réflexion sur la pertinence des territoires géographiques susceptibles de répondre aux appels à projets, des divergences sont apparues entre la région et le département sur les découpages liés aux territoires de consommation des clientèles : l'analyse du CDT était de structurer et de regrouper des territoires pertinents en termes de consommation touristique et d'offre, tout en collant aux territoires administratifs des EPCI, la région quant à elle privilégiant les aspects organisationnels et la gouvernance.

Le département de la Dordogne et le CDT ont estimé avoir été « *non associés en amont à la construction des projets (structuration et organisation des territoires) financés par la région, ont été en partie déconnectés des territoires touristiques.* »

Le président de la région Nouvelle-Aquitaine a souligné en réponse que « *le département et/ou le CDT étant membre des comités techniques et comités de pilotage des appels à projet, il apparaît difficile de soutenir que la région a déconnecté les territoires de leur département ou de leurs stratégies touristiques, alors même qu'ils ont été informés et associés par les services de la région et territoires candidats* ».

3.2. LE LIEN AVEC LA POLITIQUE TOURISTIQUE DU DEPARTEMENT

Selon les statuts du CDT, celui-ci est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique touristique du département dans son ensemble. Or, le service du tourisme et du développement touristique du département garde des compétences propres (gestion du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, du plan départemental des activités de loisirs et de randonnée nautique et du schéma directeur des relais-information-service en matière de signalisation routière).

En apparence il n'y a pas chevauchement de compétences pour les actions menées conjointement entre le CDT et le service tourisme du département, ce dernier ayant surtout une compétence administrative et financière (procédure d'instruction et de suivi des aides).

- Ainsi, pour les itinéraires de promenades et de randonnées, le service tourisme étudie sur place avec les collectivités les itinéraires qu'elles envisagent, s'assure du caractère public des sentiers, négocie avec d'éventuels propriétaires privés la traversée de propriétés, rédige les conventions, suit les travaux de maîtrise d'ouvrage locale, présente au conseil départemental les demandes de subventions et assure le suivi de la procédure financière. Lorsque ces tâches sont remplies, le CDT réalise les plans-guides et effectue leur promotion.

---

[11] Plan régional (ou SRADT) prévu à l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales et le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs prévus à l'article L. 131-7 du code du tourisme.

- Dans le cadre d'autres actions, le service tourisme se rend sur place, mais, semble-t-il, surtout pour monter financièrement les projets et s'assurer que ceux-ci réunissent les conditions d'attribution des aides, notamment en matière d'hébergement. Sur ces projets, le service tourisme demande l'avis technique du CDT. La collaboration ne parait pas présenter de difficultés. Elle est facilitée par la proximité physique des deux entités.

Toutefois, pour certains opérateurs du tourisme, cela implique d'avoir deux interlocuteurs : le service du tourisme et le comité départemental. Ainsi, une commune peut avoir pour interlocuteur le service du tourisme s'agissant des aménagements touristiques envisagés, mais également pour interlocuteur le comité départemental du tourisme pour anticiper la promotion ou la communication d'un tel aménagement.

Le président du département a estimé que l'organisation de la politique touristique des autres départements de la région Nouvelle-Aquitaine ne prend pas en compte les spécificités locales propres au département de la Dordogne. S'il reconnait qu'une plus grande synergie est à rechercher entre le service du tourisme du Département et le CDT, il rappelle néanmoins que ce dernier n'agit que par délégation du département. Selon lui, « *Un regard rétrospectif sur l'évolution de l'économie touristique de la Dordogne montre que si une attention particulière doit bien entendu être portée aux conditions de mise en œuvre des politiques publiques dans ce domaine, ce sont bien les orientations politiques définies par l'Assemblée départementale et les autres acteurs publics qui ont un rôle déterminant dans l'évolution des territoires. Dans ce registre, les choix faits depuis la Décentralisation me semblent avoir montré toute leur pertinence : préservation et mise en valeur du patrimoine, Lascaux 2, Lascaux-l'exposition internationale, le Centre International de l'Art Pariétal de Montignac-Lascaux, création de la SEMITOUR, etc.* ». Il estime ainsi que « *dans un contexte de raréfaction de l'argent public, les enjeux aujourd'hui sont le renforcement du pilotage politique et la recherche d'optimisation des moyens* ».

Le département de la Dordogne, contrairement à la plupart des départements de la région Nouvelle-Aquitaine, n'a pas encore engagé un travail de simplification de sa politique touristique, en donnant une compétence d'ensemble au comité départemental du tourisme

3.3. LES ACTEURS DU TOURISME DANS LE DEPARTEMENT

La mise en œuvre de la politique touristique du département passe, selon les statuts du comité, par la coordination des organismes et collectivités intéressés, par la concentration et la diffusion des informations touristiques détenues par divers organismes et collectivités, par l'étude des moyens de développement de l'équipement touristique, en lien avec divers partenaires, par l'organisation et l'animation des structures de labellisation, de promotion et de commercialisation dans le cadre de « services rendus » et par la contribution à l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques, avec tous les organismes intéressés à l'échelon intercommunal et départemental.

Dans ce cadre, le CDT 24 collabore avec le niveau régional, national et international (ATOUT France, CRT notamment), et avec tous les acteurs représentatifs du tourisme au niveau départemental dont :

- les services du département (Direction générale, Tourisme et développement touristique, Sports, Communication, Culture, Pôle Paysage et Espaces verts, Economie, Agriculture, Affaires européennes et Coopération décentralisée), la SEMITOUR, la société public locale (SPL) Lascaux III et le Pôle International de la Préhistoire (PIP) ;
- les institutionnels, que sont les offices de tourisme, les chambres consulaires et l'aéroport (SABDP et SMAD), les regroupements touristiques locaux dont les "Pays" et le parc naturel régional Périgord Limousin ;
- les socio-professionnels au travers de leurs syndicats ou groupements et filières d'activités (CCI, chambre d'agriculture, chambre de métiers, syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air, clubs hôteliers, associations de sites, groupements de prestataires canoë, l'interprofession des vins de Bergerac et de Duras).

Les compétences s'opèrent, se complètent ou divergent en fonction des missions de chaque type d'acteurs publics ou privés et de leur organisation : ingénierie, accueil, information, promotion, stratégie de marque commerciale, marque de destination, territoire de consommation.

Une réflexion doit être lancée, selon le directeur du CDT, avec les offices de tourisme et les présidents des EPCI pour segmenter les missions et métiers selon les attentes des clients, *« avant le séjour, pendant et après »*, pour répartir les missions des uns et des autres. En l'occurrence, il s'agirait de confier au CDT les missions de séduction, de conquête des prospects jusqu'à la décision de réserver un séjour, puis de laisser le rôle majeur aux OT pour aider les clients à consommer le territoire en les guidant pour ensuite partager collectivement les actions de gestion des bases de données afin de maximiser la fidélisation des visiteurs dans le cadre d'outils de gestion de la relation client commun. Cette réflexion amenant à répartir les responsabilités de chacun vis-à-vis des attentes du client recoupe le groupe de travail en cours sur « la gestion de la relation client » (GRC). Ce groupe de travail peut être l'occasion d'élaborer un document consensuel validé par tous, dépassant la seule question de la relation client, et permettant de répartir les responsabilités des différents acteurs du tourisme.

La présidente du CDT, quant à elle, a indiqué qu'il était envisagé de constituer un comité d'orientation stratégique (COS) adossé au CDT et rassemblant les présidents d'EPCI (ou vice-présidents chargés du tourisme) et les présidents des offices de tourisme. Elle ajoute que le document de stratégie précité pourrait être la première action de ce nouvel organe de gouvernance partagée entre le CDT, les EPCI et leurs offices de tourisme.

3.4. LA PERSISTANCE DE DIVERGENCES SUR LE PARTAGE DES RESPONSABILITES DES DIFFERENTS ACTEURS DU TOURISME EN DORDOGNE.

Il existe une grande marge de perfectionnement pour un partage des responsabilités consensuel entre l'échelon local des acteurs du tourisme, les offices de tourisme, et l'échelon départemental, le comité départemental du tourisme notamment. La clarification consensuelle des responsabilités respectives des CDT et des offices de tourismes doit être recherché directement avec les représentants des offices de tourisme qui ont une approche plus concrète des enjeux que les présidents des collectivités intercommunales de tutelle.

La présidente de l'union départementale des offices de tourismes, quant à elle, considère notamment que :

- *« la suggestion de répartir les missions de façon aussi nette (avant / pendant / après) ressort d'une vision un peu monolithique des situations tant locales que départementales, les enjeux à l'échelon local ne correspondant pas systématiquement à celle de l'échelon départemental ;*
- *:les responsabilités des différents acteurs sont en partie codifiées par le Code du Tourisme, puis éventuellement complétées par la collectivité de tutelle, et il est difficile de penser que les OT peuvent s'en affranchir pour répondre aux attentes, souhaits ou décisions du CDT »* ;
- *« les Présidents d'EPCI ne sont pas forcément les interlocuteurs les plus pertinents en terme de relais vis-à-vis des OT [...], faute de recul et de technicité [...]. De plus il n'est pas évident que les Présidents d'EPCI soient les plus au fait des attentes des clients, ce serait plutôt les techniciens des OT »* ;
- *« Il y a globalement un problème de positionnement et de décision du CDT ; en effet, même si certaines opérations sont intéressantes, le travail se reporte sur les OT (ex. : Dordogne en famille, GRC), sans aucun cadre conventionnel, sans formalisation, sans concertation en amont ».*

Elle considère également que *« la mise en cause assez systématique des OT par le CDT n'est pas la meilleure façon de créer de bonnes conditions de travail en commun, d'autant que cela occulte la réalité du quotidien de la plupart des OT (effectif limité, ultra-polyvalence, etc.). L'un des exemples est le Sirtaqui, qui en Aquitaine n'a pas été conçu en concertation avec les OT comme cela a pu se faire dans d'autres régions, d'où une fonctionnalité moindre pour les utilisateurs. Les OT sont conscients que les saisies sont importantes et font de leur mieux dans la mesure de leurs moyens. Le fait d'être régulièrement, publiquement et officiellement critiqués n'améliore en rien la situation et la saisie mais dégrade les relations. De façon assez générale, les OT ont un sentiment mitigé vis à vis de l'attitude du CDT à leur égard, avec des exigences unilatérales alors même que*

les structures départementales elles-mêmes ne travaillent pas vraiment en concertation. A ce sujet l'organisation du Département n'est pas très lisible (Service Tourisme, CDT, Semitour, Service Communication du Département…). Les rôles et positions des différents services ou structures, en plus du CDT et des OT, gagneraient à être clarifiées et leur coordination améliorée »

1. **La chambre régionale des comptes recommande de mener un travail conjoint avec les offices de tourisme aux fins de clarifier le partage des responsabilités entre le CDT et ces derniers, puis d'élaborer un document conjoint pour faire connaître à tous les acteurs leurs missions respectives.**

3.5. LE LIEN AVEC LES ASSOCIATIONS « PILIERS » DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le CDT constitue aussi le pivot d'un réseau d'organismes de structures associatives qu'il contribue à animer dans la mesure où il les associe dans l'élaboration et l'application de la politique départementale du tourisme. Les organismes qui n'ont pas conclu de convention avec le CDT bénéficient néanmoins de prestations gratuites (mise à disposition ponctuelle de salles de réunions et diverses facilités de fonctionnement).

Tableau 8 – Les partenaires du CDT

Organisme	Type de lien	Prestation du CDT à l'organisme	Caractéristiques de l'organisme
Relais départemental des Gîtes de France Dordogne	- Convention annuelle - Budget annexe du CDT jusqu'en 2016	Mise à disposition de personnel/matériel	-Personnalité morale- -Budget inclus dans budget CDT -Pas de personnel en propre
Clévacances Dordogne	-Convention annuelle -Budget annexe du CDT jusqu'en 2013	Mise à disposition de personnel/matériel	-Personnalité morale- -Budget inclus dans budget CDT -Pas de personnel en propre
Loisirs Accueil Dordogne	Convention annuelle	Mise à disposition de personnel/matériel	-Personnalité morale- -Budget propre -Pas de personnel en propre
Logis du Périgord	Convention annuelle	- Siège - Assistance technique	-Personnalité morale -Budget propre
Union Départementale des Syndicats d'Initiative et Offices de Tourisme (UDOTSI)	Convention tripartite Département/CDT/UDOTSI	- Siège - Assistance technique	-Personnalité morale - Budget propre
Association Touristique de la Vallée de la Dordogne		- Siège	-Personnalité morale - Budget propre
Sur la Route des 1001 Châteaux		- Siège	-Personnalité morale - Budget propre -Association « en sommeil »
Antenne des Stations Vertes de Vacances		-Relais promotionnel	Relais informel de la fédération nationale
Toques du Périgord		- Siège	-Personnalité morale - Budget propre
Ambassade des Saveurs du Périgord		- Siège	Association « en sommeil »
Union Départementale des Confréries		- Siège	-Personnalité morale - Budget propre - Nouveau dans les statuts 2011
Coordination Départementale Randonnée et Sports Nature		- Siège	-Personnalité morale - Budget propre
Comité Départemental de Tourisme Equestre		- Siège	-Personnalité morale - Budget propre

Source : CDT24

Dans le cadre de ses missions, l'association organise et anime des structures privées de labellisation, de promotion et de commercialisation, dont certaines sont citées nommément dans les statuts, qui n'établissent toutefois pas de liste exhaustive. Sur les 13 structures partenaires initiales, deux sont actuellement en sommeil (« Sur la route des 1001 châteaux » et « Ambassade des saveurs en Périgord »). Cinq structures ont passé une convention avec le CDT pour formaliser et préciser l'étendue de leurs relations. Les autres structures (6) ont des relations peu développées avec le CDT: elles y ont simplement leur siège social et font quelques réunions par an dans les locaux du CDT. Enfin, l'union départementale des confréries, créée en 2011, a des relations limitées avec le CDT (siège). Au final, le CDT travaille surtout avec 5 associations avec lesquelles il a formalisé sa relation.

Le bon accomplissement de ses missions implique pour le CDT de travailler avec plusieurs associations ayant un rôle moteur en termes de politique touristique.

3.5.1. L'association « Relais départemental des gîtes de France Dordogne – Périgord »

L'association « Relais départemental des gîtes de France Dordogne–Périgord » (RGF 24), dont le siège est au CDT, est présidée par un conseiller départemental. Le directeur du CDT en est également le secrétaire général à titre bénévole. Elle bénéficiait, selon les termes d'une convention conclue avec le CDT, de l'appui logistique du comité qui mettait en effet à sa disposition à titre gratuit des locaux et à titre onéreux, des moyens de fonctionnement (téléphone, télécopieurs, photocopieurs et autres matériels de bureau, affranchissement, véhicule de service) et la totalité de son personnel (une secrétaire à temps plein, un agent à 10 % pour la coordination des équipements touristiques et la promotion, un agent à 50 % pour l'animation, un agent à 10 % pour l'administration générale). En vertu de cette même convention, le CDT assumait les charges de personnel, y compris les déplacements liés à l'activité du RGF 24. En outre, le CDT réalisait à titre gratuit pour son compte l'annuaire départemental annuel en liaison avec l'association « Loisirs accueil » et sa diffusion. Enfin, l'association « Loisirs accueil », par une convention passée avec le CDT, assurait en exclusivité la commercialisation des produits « Gîtes de France Dordogne » En contrepartie, la dotation annuelle pour services rendus versée au CDT constituait également une contribution à l'association RGF 24.

Au 1er janvier 2016, l'association du relais départemental des « Gîtes de France » a pris son autonomie financière et administrative. Une nouvelle convention a donc été conclue avec le CDT. L'association du relais salarie deux employés et rembourse les salaires et les charges d'une salariée du CDT. Ses revenus sont constitués des cotisations de ses adhérents et du versement pas le SLA de la dotation pour services rendus, représentant 14 % du montant hors taxes des commissions perçues sur la vente des produits labellisés « Gîtes de France ».

La prise d'autonomie au 1er janvier 2016 de l'association du relais départemental des gîtes de France, qui constituait une structure fonctionnelle du CDT, modifie de façon importante la mission de commercialisation des hébergements du comité départemental du tourisme.

3.5.2. L'association « clévacances »

La convention passée entre le CDT et l'association « clévacances » dont le siège est au CDT, reprend les mêmes dispositions que celles de la convention passée avec l'association RGF 24. Toutefois, le personnel mis à disposition à titre gratuit par le CDT est plus restreint, un agent à 50 % (labellisation, secrétariat et catalogue) et un agent à 60 % pour l'animation.

Cette association constituait une structure fonctionnelle du CDT pour la gestion d'un label exclusif, mais était dotée d'organes institutionnels propres (conseil d'administration, assemblée générale, bureau).

L'association Clévacances Dordogne-Périgord a été dissoute le 7 mars 2013 et a été intégrée dans le CDT sous la forme d'un service dédié.

3.5.3. L'association « Loisirs accueil Dordogne-Périgord »

L'association « Loisirs accueil Dordogne-Périgord », est présidée par Jean-Fred DROUIN, conseiller départemental. Cette structure, qui est une agence de voyage pour le milieu rural, a la personnalité morale et l'autonomie financière.

Elle bénéficie de la logistique du CDT avec la mise à disposition de ses locaux, de ses moyens de fonctionnement (téléphone, matériels de bureau, fourniture, affranchissements, véhicules de service) et de 4,5 équivalents temps plein (4,5 ETP). Les avantages en nature dont elle bénéficie ont été estimés à 30 % des frais de fonctionnement du CDT. Le CDT assure en outre en sa faveur des actions de promotion (pour l'essentiel, diffusion des éditions de Loisirs accueil dans les foires et salons et par courrier, accueil de presse).

En contrepartie, elle verse une dotation annuelle pour services rendus, dont le calcul prend en compte des frais de personnel (260 000 €) et de moyens matériels tels que les frais de participation aux frais de promotion (35 000 €), de frais postaux (9 000 €), de téléphone (3 000 €) et de mises à disposition de locaux, mobilier, fournitures de bureau et véhicules de services (27 000 €), et assure de manière ponctuelle des ventes d'hébergements au CDT.

L'association SLA peut également assurer directement des dépenses de fonctionnement ou de promotion liées aux deux structures.

L'imbrication peu lisible de l'association « loisirs accueil » et du comité départemental du tourisme peut être notée.

Les perspectives d'activité de l'association « loisirs accueil » peuvent amener à remettre en cause son fonctionnement de façon autonome. Le CDT apparaît comme la structure support permettant à cette association de fonctionner, de compléter l'offre du CDT, et plus globalement, de participer aux missions de service public dans le domaine touristique avec l'approbation tacite du département.

2. La chambre régionale des comptes recommande de dissoudre l'association « loisirs accueil » et d'intégrer ses moyens et ses missions au sein du comité départemental.

En réponse, la présidente du CDT et le président de l'association service loisirs accueil ont précisé qu'en raison du départ des « Gîtes de France » de la centrale de réservation, le SLA devra effectivement dissoudre l'association qui le porte et intégrer le CDT au sein de son service commercial.

3.5.4. Les autres associations : logis de France du Périgord et l'union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (UDOTSI).

Deux autres associations, « Logis de France du Périgord » et l'union départementale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative (UDOTSI), nouent également des liens avec le CDT.

- L'association « Logis de France du Périgord » avait passé une convention avec le CDT, qui faisait l'objet d'avenants annuels. Elle bénéficiait à ce titre des avantages en nature suivants : siège social, secrétariat général adjoint assuré par le directeur à titre gratuit, logistique (locaux, téléphone, télécopieurs, photocopieurs et autres matériels de bureau), personnel (un animateur à 30 % et en tant que de besoin, personnel d'accueil et de direction pour le secrétariat général et la promotion). En contrepartie, elle s'était engagée à être un partenaire privilégié du CDT 24 et à lui apporter son concours sous diverses formes : enquêtes statistiques pour l'observatoire, opérations de promotion, accueil de journalistes et actions diverses de relations publiques dans l'intérêt des deux structures. L'association a souhaité interrompre son mandat vis-à-vis du comité départemental du tourisme. La seule relation conventionnelle susceptible de subsister serait la mise à disposition de locaux.

- L'union départementale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative conventionnait uniquement avec le département dans le cadre de l'attribution d'une subvention par ce dernier. En 2015, une convention tripartite incluant le CDT a été conclue et l'UDOTSI, qui bénéficiait jusqu'alors d'un demi équivalent temps plein mis à disposition par le comité départemental du tourisme, s'est vue signifier la fin de cette subvention en nature.

La présidente de l'UDOTSI, quant à elle, considère que la fin de la subvention en nature, l'absence de formalisation et de transparence, ont entraîné la défiance justifiée qui en découle et précise que « *l'UDOTSI n'est donc absolument pas reconnue comme une association « pilier » par le Département et le CDT.[...] L'absence de transparence complique singulièrement le partenariat. C'est également un désaveu assez brutal de l'importance du rôle des offices de tourisme et de leurs besoins* »

L'interruption ou la diminution importante des relations conventionnelles du CDT avec ces deux associations partenaires peut être relevée.

4. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

4.1. UN COMITE DE DIRECTION JUSQU'EN DECEMBRE 2012

Lors de son précédent contrôle, la chambre avait constaté que le CDT 24 était constitué en association de la loi de 1901, mais que ses statuts ne prévoyaient qu'un comité de direction et un bureau. Le CDT n'avait pas non plus de règlement intérieur, ne tenait pas de registre spécial pour consigner les changements intervenus dans l'administration ou la direction et ne disposait pas d'un registre des délibérations du comité de direction, des procès-verbaux succincts étant seuls rédigés.

Aussi, les statuts du CDT ont été modifiés 29 novembre 2012 pour que puissent être mis en place une assemblée générale et un conseil d'administration, en lieu et place du comité de direction et que soit tenu un registre des délibérations et un registre de la « Vie associative ». Un règlement intérieur a été adopté par le comité de direction le même jour.

4.2. LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A compter de l'exercice 2013, les procès-verbaux de réunions de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du bureau reprennent, pour chaque décision, un décompte précis des votes.

Un progrès sensible a été enregistré dans la précision de la rédaction des procès-verbaux, et notamment la comptabilisation des votes.

De 2012 à 2015, les organes de pilotage se sont réunis comme suit :

Tableau 9 – Réunions des organes de pilotage du CDT24

DATES	REUNION
27/03/2012	Bureau
25/06/2012	Comité de Direction
05/10/12	Comité de direction
29/11/12	Comité de direction (vote nouveaux statuts)
25/04/13	Assemblée générale
25/04/13	Conseil d'administration
18/10/13	Bureau
06/02/14	Conseil d'administration
19/06/14	Assemblée Générale
20/10/14	Bureau
19/02/15	Conseil d'administration
11/06/15	Assemblées générales ordinaires et extraordinaires
01/07/15	Bureau + Conseil d'administration
26/11/15	Bureau

Source : CDT24

La fréquence de réunion du bureau, non fixée par les statuts, est faible, de l'ordre d'une seule fois par an. Cette instance, dont le rôle n'est pas précisé par les statuts, n'a pas véritablement de réalité.

Les instances de pilotage se réunissent relativement peu, en règle générale une fois par an, notamment pour le bureau.

4.3. LE REGLEMENT DES COTISATIONS PAR LES MEMBRES

Tableau 10 – Récapitulatif des cotisations partenariales

En €

N° mémoire	Partenaire	Montant cotisation
16/01	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne	790,00
16/02	Chambre des Métiers de la Dordogne	790,00
16/03	Chambre d'Agriculture de la Dordogne	790,00
16/04	Syndicat Départemental d'Hôtellerie de Plein Air	480,00
16/05	UDOTSI	160,00
16/06	Fédération Départementale des Chasseurs	160,00
16/07	Fédération Départementale de Pêche	160,00
16/08	Comité Départemental du Tourisme Equestre	160,00
16/09	Comité Départemental de Cyclotourisme	160,00
16/10	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	160,00
16/11	Syndicat de loueurs de la Vézère	40,00
16/12	IVBD	160,00
16/13	Association Foie Gras Périgord	160,00
16/14	Logis du Périgord	160,00
16/15	SEMITOUR	160,00
16/16	Association Visites en Périgord	160,00
16/17	Club Hôtelier de Sarlat	160,00
16/18	Club Hôtelier de Périgueux	160,00
16/19	Toques du Périgord	160,00
16/20	Association des Hébergistes en Périgord	160,00
16/21	1001 Châteaux	160,00
16/22	Syndicat de loueurs de la rivière Dordogne	40,00
16/23	Syndicat de loueurs Dronne, Isle , Auvézère	40,00
16/24	CODEP FFCK 24	40,00
	TOTAL	***5 570,00***

Source : CDT24

Un nouveau barème de cotisations a été adopté en 2012, une dizaine d'années après le précédent. Par ailleurs, les statuts prévoient seulement la possibilité d'exiger des cotisations des membres du CDT, hors des membres de droit comme le département ou des membres associés[12]. Tous les partenaires sont à jour de leur cotisation à l'exception de l'union des métiers des industries hôtelières (UMIH) qui n'a pas acquitté sa cotisation depuis trois ans. De ce fait, elle ne fait plus partie de l'assemblée générale.

L'absence au sein du comité départemental du tourisme d'un acteur du tourisme aussi important que le principal syndicat hôtelier de la Dordogne interroge.

4.4. LE COMITE TECHNIQUE ET LA REPRESENTATION DES OFFICES DE TOURISME

Les statuts prévoient également trois organes consultatifs :

- Le comité technique CDT/Pays/offices de tourisme
- Le comité technique « promotion »
- Le comité financier

Le **Comité Technique CDT/Pays/Offices de Tourisme** (OT) est composé des techniciens des Pays, Pays d'Accueil Touristiques, regroupements d'offices de tourisme, ainsi que d'un technicien du service « tourisme et développement touristique » du département, en tant que de besoin et selon l'ordre du jour. La fréquence des réunions est, en principe, mensuelle (sauf en période estivale), sur convocation du directeur. Le « comité technique CDT/Pays/offices de tourisme » est un groupe technique de travail, d'échanges et de concertation sur les dossiers intéressant le réseau.

[12] Dans une association, la cotisation représente le moyen simple et le plus sûr d'en identifier les membres effectifs.

Tableau 11 – Fréquence des réunions du comité technique CDT/OT/Pays

INSTANCE	DATES DE REUNIONS
COMITE TECHNIQUE CDT/OT/PAYS	08/02/2012; 28/03/2012; 02/05/2012 ; 07/06/2012; 02/10/2012; 08/02/2013 ; 29/05/2013 ; 02/10/2013 ; 12/02/2014; 06/05/2014 ; 16/12/2014 ; Séminaires » Langlois » les 21 et 22/01/2015 + 23 et 24/03/2015 ; 19/11/2015

Source : CDT

S'il a bien été procédé à la mise en place d'un comité technique CDT/OT/Pays (élargi en 2016 aux établissements publics de coopération intercommunale) avec les directeurs de ces structures, il ne se réunit néanmoins que trois à quatre fois par an, soit trois fois moins que ce qui est prévu aux statuts.

Le Comité technique « promotion » est composé des techniciens membres du comité technique CDT/Pays/OT, ainsi que des représentants d'un certain nombre d'instances : le syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air (SDHPA), les clubs hôteliers, l'association « logis du Périgord », l'association « Toques du Périgord », « Bienvenue à la ferme/Agriculture et Tourisme », le relais départemental des « gîtes de France » Dordogne-Périgord, la SEMITOUR, sites en Périgord, l'aéroport de Bergerac, la filière golf, les agences réceptives, le syndicat des loueurs de canoë, autres associations de prestataires regroupés œuvrant dans le domaine touristique, etc.

Tableau 12 – Fréquence des réunions du comité technique promotion

INSTANCE	DATES DE REUNIONS
COMITE TECHNIQUE « PROMOTION »	22/06/1012 ; 18/10/2012 ; 19/06/2013 ; 25/10/2013 09/10/2014 ; 18/06/2015 ; 11/09/2015

Source : CDT24

Ce comité se réunit en principe 2 fois par an et en tant que de besoin, sur convocation du directeur. Il ne s'est réuni qu'une seule fois en 2014. Il constitue un lieu d'échanges sur l'analyse des marchés, l'évaluation des actions de promotion menées par le CDT/24 et ses partenaires, et la préparation concertée des programmes d'actions.

Le **comité financier du CDT24** comprend le trésorier, le trésorier adjoint, ainsi que deux « contrôleurs de gestion » désignés par l'assemblée générale. Assistent à ses réunions le directeur du CDT24 ou son représentant, la personne chargée de la comptabilité au CDT24, ainsi que l'expert-comptable, qui présente les comptes. Le comité financier se réunit automatiquement suite à la clôture des comptes de l'année écoulée et en tant que de besoin, sur convocation du directeur. Il a un rôle consultatif concernant les finances du CDT24. Il examine les comptes de l'année écoulée (bilan, compte de résultat, rapport de gestion) présentés par l'expert-comptable, avant présentation devant le conseil d'administration et l'assemblée générale. Il peut être convoqué à la demande du trésorier, ou du directeur, pour avis sur tout dossier concernant les finances de l'association. Le CDT24 dispose également de commissions particulières, comme celle prévue dans le cadre du règlement des achats ou celle prévue dans le cadre des recrutements.

Tableau 13 – Fréquence des réunions des comités consultatifs du CDT24

INSTANCE	DATES DE REUNIONS
COMITE FINANCIER	25/06/2012 ; 25/04/2013 ; 16/06/2014 ; 04/06/2015
COMMISSION « RECRUTEMENT »	2 fois : en 2012 et 2014

Source : CDT24

Le CDT ne procède pas à la rédaction d'un compte rendu systématique lors des comités techniques « Promotion » et lors des comités techniques des directeurs d'OT, puisqu'en général, il est imprimé et donné en main propre un exemplaire papier des présentations. De ce fait, il s'agit essentiellement, selon ses membres, d'une cellule de communication, d'information et d'échanges pour associer les OT à l'actualité du CDT, à ses projets et à leur évolution et recueillir les avis et commentaires des directeurs sur ses actions, mais aussi sur

leurs projets et leurs attentes. Il est simplement présenté un diaporama qui sert de fil conducteur aux discussions et débats. Ceux-ci n'ont donc pas de trace formelle en tant que telle.

3. La chambre régionale des comptes recommande d'établir des comptes rendus pour les organes consultatifs.

En réponse, la présidente du CDT s'est engagée à procéder systématiquement à la rédaction d'un compte rendu à l'issue de chaque réunion d'intérêt en lien avec la gouvernance et les arbitrages entre opérateurs.

4.5. LA REPRESENTATION DE LA CHEVILLE OUVRIERE DU TOURISME A L'ECHELON LOCAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

4.5.1. Le maintien des insatisfactions mutuelles de l'échelon infra-départemental et de l'échelon départemental malgré la création du comité départemental du tourisme

Le fonctionnement optimum des politiques touristiques implique une bonne coopération à l'échelon départemental, mais aussi à l'échelon infra-départemental. La présidente de l'union départementale des offices de tourisme, quant à elle, a souligné qu'il existe « *un vrai besoin de clarification, de transparence et de visibilité et de nouveau, les attentes des OT peuvent se résumer à : confiance, concertation, transparence et compétences* ».

S'agissant des attentes de l'échelon infra-départemental, les membres rencontrés du comité technique, rassemblant les directeurs d'offices de tourisme estiment que le comité départemental du tourisme devrait :

- faire ressortir plus clairement les rôles respectifs du service du tourisme du département et ceux du CDT dans la politique touristique départementale, en détaillant par exemple le rôle du conseil départemental dans l'accompagnement et l'aide à la structuration, en lien avec les EPCI, ainsi que le rôle du comité départemental du tourisme dans la promotion et la mise en valeur de l'offre touristique (commercialisation et promotion) ;
- renforcer l'accompagnement en ingénierie ;
- être davantage présent sur le terrain et être source de propositions ;
- sensibiliser les élus locaux à l'importance du tourisme en Dordogne, les accompagner et les aider à se former.

La présidente de l'UDOTSI, quant à elle, a indiqué que « *les propos des OT sont assez bien résumés. S'ajoutent toutefois quelques compléments, en lien avec les éléments précédents :*

- *l'importance d'une observation fiable et claire ;*
- *le besoin d'améliorer les compétences des salariés du CDT ;*
- *l'idée d'impulser une démarche qualité globale, sur tout le territoire, en commençant par le CDT, afin d'être exemplaire (ISO 9001, ISO 9014...) ;*
- *une mise en cohérence au niveau des élus entre les discours (le tourisme, enjeu majeur...) et les actes (baisse de moyens). A noter qu'à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, soit 12 départements, seuls les CDT de Lot et Garonne et de Dordogne voient leurs moyens régresser* ».

S'agissant des attentes de l'échelon départemental, il existe, selon le CDT, « *une vraie volonté des acteurs privés et institutionnels de mutualiser des budgets en commun sur des actions de promotion et à participer à la promotion internationale du département. Mais cela pose des difficultés au niveau des gros offices de tourisme à accepter le principe d'une stratégie de promotion commune sous l'égide du CDT. Il existe une difficulté pour mutualiser des actions et des budgets malgré la baisse de leurs subventions. La mise en place du comité technique des directeurs d'offices de tourisme, l'organisation de réunions bilan des plans d'actions de N-1, la co-construction de plans d'actions promotionnels via l'organisation de réunions de préparation des plans d'actions promotionnels et le partage des enjeux de la marque de destination « Dordogne-Périgord » ne semble pas avoir suffi. La grande difficulté, malgré de nombreuses actions et réunions organisées en 5 ans, consiste donc à mutualiser des moyens et ressources sur le plan de la promotion, de commercialisation des produits et séjours, circuits, excursions (en France et à l'étranger en direction des tours opérateurs et agents de voyage) dans la*

mesure où de trop nombreux acteurs ne peuvent ou ne veulent pas jouer « collectif ». Des investissements promotionnels des offices de tourisme sont dispersés et individuels sans volonté commune de vendre la destination en complément et avec le CDT et le CRTA. Une concurrence « indirecte et involontaire » entre les plans d'actions du CDT et du CRTA puisque les opérateurs dont les OT peuvent piocher selon leur propre stratégie dans les actions partenariales offertes chaque année par le CDT, le CRTA et/ou ATOUT France. »

Il existe un axe fort de perfectionnement pour augmenter les synergies entre l'échelon départemental et infra-départemental, et répondre ainsi aux attentes insatisfaites.

4.5.2. La création du comité technique du comité départemental du tourisme semble insuffisante en termes de gouvernance

Les statuts ont été à nouveau modifiés le 11 juin 2015 afin, notamment, de tenir compte de la création d'une instance consultative rassemblant les directeurs d'offices de tourisme.

Si la création du comité technique correspond, selon le directeur du CDT, à un progrès en termes de meilleure association des directeurs des OT, on pourrait considérer que la solution retenue reste en dessous de la gouvernance optimale. Aussi, certains comités départementaux du tourisme ont fait entrer des directeurs d'offices de tourisme au sein du conseil d'administration. Plusieurs arguments plaident pour une telle solution :

- plusieurs directeurs d'offices de tourisme rencontrés ont estimé que ces instances (comité technique, le comité de promotion) sont davantage des instances d'information que de véritables instances consultatives et encore moins des lieux de concertation ;
- un certain nombre de missions prévues à l'article II des statuts du CDT sont aussi celles dévolues à l'échelon local donc aux offices de tourisme. Ainsi, on peut considérer qu'il y a non seulement une intersection mais parfois des synergies indispensables à mettre en œuvre entre le CDT et les OT ;
- le comité a pour mission à la fois de participer à l'animation de la politique touristique du département et d'assurer la mise en œuvre, le déploiement, le suivi et l'animation du schéma départemental. Tout renforcement d'une relation de coresponsabilité entre l'échelon local et l'échelon départemental ne peut que favoriser une meilleure cohérence dans la mise en œuvre de ce schéma ;
- il peut aussi exister sur certaines missions une concurrence entre l'échelon départemental et l'échelon local. C'est le cas pour la commercialisation des produits touristiques ou des hébergements. Cela plaide également pour un accroissement d'un travail concerté.

La présidente de l'union départementale des offices de tourisme, quant à elle, a indiqué que *« le comité technique est plus l'occasion d'une présentation, d'une information, que d'une concertation. Les OT n'ont pas du tout l'impression de co-construire mais plutôt d'être informés voire sommés de suivre les directives du CDT. Or il n'existe aucun lien de subordination entre le CDT et les OT, mais un partenariat supposé être "gagnant - gagnant" -c'est en tout cas le souhait des OT. Les OT ne sont pas tous associés, consultés en amont, appelés à donner un avis – ou cet avis n'est pas suivi d'effet (ex. mini-sites, magazine séduction). Cependant, tous sont également tenus par une convention d'objectifs et de moyens avec leur collectivité, et doivent rendre des comptes. Dans certains cas il ne leur est pas possible de suivre les actions du CDT. De plus le comité technique n'a qu'une voix consultative au sein du conseil d'administration du CDT ».*

Elle a également précisé que « *En ce qui concerne la concurrence sur certaines missions entre les OT et le CDT, il convient de relativiser, d'autant que les OT qui commercialisent sont peu nombreux (5 sont immatriculés, et 3 sont sur l'hébergement, même s'il est vrai que ces trois-là représentent désormais une part importante de l'offre et de la fréquentation du département).*

- *Pour la commercialisation des produits touristiques et des hébergements, c'est une compétence facultative tant pour les CDT que les OT, confiée par la collectivité de tutelle. Il n'y a pas à proprement de concurrence, mais une offre de service aux touristes, selon leur projet de séjour, avec l'objectif de faciliter la transaction et d'améliorer leur expérience client. Par ailleurs il est à noter qu'au niveau national nombre de SLA ont été dissous, la commercialisation étant assurée par les OT ou certains Relais (ex. Gîtes de France).*

- *Pour d'autres produits (ex. : tourisme d'affaire, congrès, séminaires) les OT concernés considèrent que c'est plutôt le CDT, dans sa quête de « reconversation », qui leur fait concurrence, plutôt que l'inverse. Les OT ont en effet une antériorité sur ce sujet, une spécialisation et une proximité. De surcroît ces missions, certes en principe facultatives, se voient confiées obligatoirement aux OT pour qu'ils puissent répondre aux critères de classement des OT en catégorie I. Ce classement est obligatoire pour, par exemple, les stations de tourisme (en Dordogne : Sarlat et Périgueux, Bergerac en projet). Ces critères ont été fixés par le ministère du Tourisme et sont contrôlés par la Préfecture. En conséquence il est délicat de reprocher aux OT de cultiver l'excellence dans leur prestation et de faire en sorte de répondre aux attentes de leurs collectivités respectives. »*

Le comité technique mis en en place en 2012 devrait n'être qu'une première étape vers une gouvernance intégrant la coresponsabilité inhérente aux politiques touristiques.

4.5.3. L'élargissement de la gouvernance en permettant une représentation du comité technique au sein du conseil d'administration

L'article L. 132-3 du code du tourisme indique que *« le comité départemental du tourisme doit comprendre des membres représentant six catégories d'organismes : 1° Les organismes consulaires et, le cas échéant, les comités d'expansion économique ; 2° Les offices de tourisme et les syndicats d'initiative ; 3° Les professions du tourisme, du thermalisme, et des loisirs ; 4° Les associations de tourisme et de loisirs ; 5° Les communes touristiques ou leurs groupements et les stations classées de tourisme ; 6° Le comité régional du tourisme »*. La responsabilité particulière des offices de tourisme dans la conduite des politiques touristiques à l'échelon local peut amener à considérer que leur représentation doit l'être non seulement dans un comité technique mais également au sein de l'instance de décision que peut être le conseil d'administration, voire le bureau. Un directeur d'OT, membre du comité technique, a résumé ainsi le sentiment de l'ensemble des directeurs rencontrés : « *La représentation des OT dans les instances dirigeantes du CDT est trop faible ; la participation des OT aux seuls comités techniques du CDT ne permet pas, aux gros OT en particulier, de peser sur la stratégie du CDT* ».

Par ailleurs, le comité départemental envisage une nouvelle refonte de ses statuts en 2017 afin de faire entrer au sein de son assemblée générale, « *tout en maintenant la supériorité numérique des représentants des socio-professionnels* », les EPCI qui ont l'obligation d'exercer la compétence tourisme depuis le 1er janvier 2017. En effet, un courrier du président du département mentionne pour l'avenir une représentation au sein du CDT des présidents ou vice-présidents des EPCI, mais ne mentionne en rien une représentation des offices de tourisme, au travers de leurs présidents ou de leurs directeurs. Il n'est cependant pas certain que les partenaires pertinents pour la co-construction et le pilotage de la politique du tourisme soit les élus des intercommunalités.

A titre d'exemple, une formation a été organisée par le CDT auprès des élus avec l'envoi de 400 invitations, 12 seulement ont répondu. La présidente de l'union départementale des offices de tourisme, elle-même élue d'une intercommunalité considère que « *ce sont les offices de tourisme qui sont les plus à même d'apporter une contribution efficace au sein de l'instance de gouvernement du CDT au moment de prendre des décisions à caractère stratégique* ». L'échelon exécutif des offices de tourisme paraît au moins, dans les faits, se situer autant au niveau de leur directeur que de leur président.

La présidente du CDT, pour sa part, estime qu'intégrer tous les directeurs d'OT au sein du conseil d'administration n'apporterait aucune plus-value dès lors que le budget et le plan d'actions de l'association, adoptés par les administrateurs, ont déjà fait l'objet d'un consensus en amont avec les représentants techniques des OT. Elle précise en outre que le conseil d'administration compte un représentant des directeurs d'OT ainsi que le président de l'UDOTSI. Elle indique enfin que « *la création du comité d'orientations stratégiques et l'intégration de tous les Présidents d'EPCI et/ou Vice-Présidents chargés du Tourisme au sein du CA du CDT dans le cadre de la refonte des statuts permettra de prendre en compte les nouveaux acteurs et leurs attentes.* »

Au final :

- il n'est effectivement pas réaliste d'intégrer les 19 directeurs d'offices de tourisme au conseil d'administration du CDT ;
- la représentation des offices de tourisme est aujourd'hui réduite à 4 % des sièges du conseil d'administration, en Gironde cette part est de 20 % avec 7 sièges (ne sont comptés ici que les représentants des offices de tourisme stricto sensu et non de leur EPCI) ;
- le conseil d'administration d'un comité départemental du tourisme n'a pas vocation à n'être ouvert qu'aux élus puisqu'il intègre une part importante de représentants des professionnels et des représentants institutionnels, notamment chambres consulaires ;
- le pilotage d'un comité départemental du tourisme est donc partagé entre des élus, des professionnels du secteur, des institutionnels et des représentants des offices de tourisme, qui sont quotidiennement en contact avec les touristes ;
- la composition du conseil d'administration doit refléter un équilibre entre les 4 composantes ci-dessus ; cet équilibre n'est aujourd'hui pas assuré dans le département de la Dordogne.

Il peut être constaté que la plupart des CDT de Nouvelle-Aquitaine ont accru très sensiblement la représentation des offices de tourisme au sein de leurs conseils d'administration. Il s'agit de mettre l'accent, non pas sur la nécessaire relation politique entre les élus des intercommunalités et ceux du département, mais sur une co-construction au plan technique entre les acteurs de terrain et les animateurs des politiques touristiques que sont les représentants des offices de tourisme.

4. La chambre régionale des comptes recommande d'établir un meilleur équilibre dans la composition du conseil d'administration permettant une réelle représentation des offices de tourisme.

5. LES MISSIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

Conformément à ses statuts, le CDT prépare et met en œuvre la politique touristique du département de la Dordogne, et assume à ce titre, selon l'article 2 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens du 7 mars 2011, quatre fonctions principales, qui se subdivisent en 16 actions comme infra :

1. *Observation touristique et hébergements :*

- développer une meilleure mesure de l'activité touristique ;
- permettre la maîtrise des « grands projets » et du développement durable ;
- qualifier les hébergements touristiques ;
- aider à fixer les priorités départementales ;
- accompagner l'impulsion donnée par le département au travers des sites départementaux (à vocation culturelle ou pleine nature) et des actions transversales ;
- accentuer l'accroissement de la saison et inciter à l'ouverture, tant des hébergements que des animations sur la plus grande partie de l'année et créer de nouveaux produits d'avant et d'arrière-saison ;
- promouvoir des projets locaux à enjeu départemental (hors hébergement) ;
- conduire et accroître le développement des labels dont Tourisme et Handicap dans les structures d'accueil et de loisirs.

2. *Produits touristiques et commercialisation*

- mettre en place une politique publique d'accueil des camping-cars ;
- assurer le positionnement de la production du Service de réservation Loisirs Accueil (SLA 24) ;
- créer les conditions matérielles d'une mise en réseau de l'offre au plan départemental.

3. *Image et Promotion*

- compléter les outils existants notamment par des supports thématiques ;
- permettre la lisibilité de la Dordogne dans les grands vecteurs nationaux d'information ;
- concevoir, réaliser et conduire des actions promotionnelles en partenariat public/privé.

4. *L'organisation touristique des territoires et des acteurs*

- renforcer les synergies entre acteurs publics et privés au niveau départemental par l'élargissement du comité technique du CDT et par sa participation à la mission e-tourisme ;
- contribuer à l'ingénierie territoriale autour des 4 Périgord : la Mission Organisation Touristique Territoriale (MOTT).

Pour chaque action des quatre grandes fonctions, le cadre d'exercice des actions principales prévues à la convention pluriannuelle, accompagné le cas échéant de constats, voire de recommandations, sera examiné infra.

5.1. LA FONCTION DU CDT « OBSERVATIONS TOURISTIQUES ET HEBERGEMENTS »

5.1.1. L'action « développer une meilleure mesure de l'activité touristique »

La mesure de l'activité touristique est l'une des fonctions essentielles du comité départemental du tourisme. Elle permet à tous les acteurs de disposer des mêmes données, de débattre sur l'évolution de ces données et de vérifier l'impact positif des mesures entreprises pour augmenter l'attractivité du territoire et mieux satisfaire les touristes.

L'observatoire départemental de suivi de l'économie touristique est piloté par le CDT, en partenariat avec le comité régional du tourisme (CRT), dans le cadre d'une convention tripartite conclue entre le CRT, le CDT et l'INSEE. Il suit l'évolution des nuitées marchandes mensuellement, par pays et nationalités, des séjours, des taux d'occupation du parc des hébergements marchands (principalement hôtels et campings). Il réalise aussi des tableaux de bord territoriaux de la consommation touristique en chiffre d'affaires généré par la fréquentation touristique sur les territoires de consommation. Il tient à jour un état de l'offre par communes. Il réalise des enquêtes mensuelles sur les fréquentations de sites et monuments. Il pilote des études de suivi des nuitées et des séjours par typologie d'hébergements marchands, mais aussi des études qualitatives et quantitatives (exemple : études TNS-SOFRES PROTOURISME 2013 pour le CDT Dordogne et étude régionale en cours 2015-2016). Le coût de l'observatoire est de 70 000 € comprenant les frais INSEE, FLUX VISION Orange, SDT TNS SOFRES et le salaire de la chargée de l'observatoire. Le CDT réalise également avec le comité régional et l'association « Clévacances » un état de l'évolution des nuitées pour les chambres d'hôtes et les gîtes. L'observatoire tient également à jour un état complet de l'offre touristique (hébergements) classée et labellisée, au moyen de fiches communales permettant des analyses cantonales ou sur des zones définies. Ce recensement a été complété par l'offre non classée, dans la mesure où elle a pu être repérée sur internet ou via les offices de tourisme. L'observatoire mène également des analyses sur les profils des clientèles par le biais de comptages spécifiques : analyse des demandes courriers, e-mail et téléphone parvenues au CDT ; analyse des profils de clientèles du Service Loisirs Accueil.

5.1.1.1. Les problèmes d'ancienneté, de pertinence et d'utilité des données recueillies

Le département considère qu'il dispose des données nécessaires à la conduite et au suivi de ses actions en matière de tourisme, à l'exception du volet emplois directs et indirects qui n'est pas suivi régulièrement et trop coûteux à mettre en œuvre à l'échelle d'un département. Le CRT et la région conduisent des études de clientèles tous les 5 à 10 ans seulement.

Les nuitées en hébergement non marchand de façon scientifique représentent, selon des évaluations incertaines[13], 55 % des nuitées totales touristiques du département, dont les nuitées en résidences principales

[13] L'offre de plus en plus diffuse au travers des diverses plates-formes en ligne, rend la constitution de statistiques difficile.

(accueil de parents ou d'amis) et secondaires (30 000 résidences secondaires selon l'INSEE, représentant 150 000 lits touristiques non marchands au 1er janvier 2015).

Tableau 14 –Des données évaluées caractérisées par leur imprécision

En nombre de nuitées, M€ et %

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de visiteurs par an	**3 000 000**	**3 000 000**	**3 000 000**	**3 000 000**	**3 000 000**
Nombre de nuitées	**18 000 000**	**18 000 000**	**18 000 000**	**18 000 000**	**18 000 000**
dont nuitées non marchandes			9 9000 000	9 9000 000	9 9000 000
dont autres nuitées marchandes	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Part dans le PIB départemental	*10 %*	*10 %*	*10 %*	*10 %*	*10 %*
Chiffre d'affaires du secteur en M€	900	900	900 millions	900 millions	900 millions
Nombre d'emplois dans le secteur	6 200	Non disponible (n.d.)	n.d.	n.d.	n.d.
Part du tourisme dans l'emploi régional	*11,7 %*	*n.d.*	*n.d.*	*n.d.*	*n.d.*

Source : CDT 24

La collecte des données s'effectue parfois, selon le département, avec une fréquence et dans des délais suffisamment courts pour être utiles. Si certaines données sont disponibles, d'autres sont particulièrement imprécises, évaluées sommairement et reconduites d'année en année.

Le comité départemental du tourisme intègre dans ses rapports et ses comptes rendus un chiffre de 18 millions de nuitées annuelles (chiffre arrondi) entre 2010 et 2015. Il apparaît que la plupart des acteurs du tourisme rencontrés ont été interrogatifs quant aux modalités de calcul des nuitées.

La méthodologie de calcul[14] n'apparaît pas sur les documents diffusés par le CDT à l'appui des chiffres fournis pour 2012 :

- pour les nuitées des Français : 1,7 millions de voyages (SDT) X 7,2 jours (durée moyenne enquête clientèle TNS PROTOURISME) = 12 240 000 nuitées de touristes français ;
- pour les nuitées des étrangers : (30% des voyages selon l'enquête clientèle) soit 728 570 voyages x 7,9 jours (durée séjour selon enquête clientèle) = 5 756 000 nuitées de touristes étrangers ;
- soit un total de 17 996 000 nuitées arrondi à 18 millions.

Par ailleurs, d'autres méthodologies d'estimation des flux comme celle souscrite avec la méthode « Flux Vision d'Orange », suivant directement les déplacements des cartes SIM des mobiles, va donner une autre estimation des nuitées « plus précise » mais qui demandera elle aussi des commentaires méthodologiques précis.

Certains acteurs du tourisme n'ayant pu obtenir les sources des chiffres produits par le comité départemental du tourisme sont insatisfaits et s'interrogent en particulier sur la réalité du chiffre de 3 millions de touristes figurant dans la plupart des documents du CDT et du département. Ainsi, la présidente de l'union départementale des offices de tourisme a considéré que l'objectif de « *un million de visiteurs en plus* », avait été fixé « *sans objectifs mesurables, sans précisions, sans explications et sans aucune concertation en amont. Sans compter les interrogations légitimes qui se posent en matière d'observation touristique (clarté, fiabilité et partage des chiffres, de la méthodologie). […] Les données communiquées n'étant pas fiables, certains OT en*

[14] Selon le directeur du CDT, les chiffres de cet exercice procèdent d'un calcul validé sur l'année 2012 et rétropôlé, à partir de l'enquête clientèle Dordogne TNS SOFRES PROTOURISME 2012 et de l'étude TNS SOFRES 2012.

sont à espérer pouvoir créer leur propre observatoire, ce qui certes ne va pas dans le sens de la mutualisation mais leur permettrait de disposer de chiffres précis avec une méthodologie transparente, très utiles pour décider de leur plan d'action et convaincre leurs élus ».

5. La chambre régionale des comptes recommande de faire figurer dans les documents publics du CDT les sources et la méthodologie de calcul des chiffres produits.

En réponse, la présidente du CDT s'est engagée à mettre en œuvre cette recommandation.

5.1.1.2. Les études commandées par le comité départemental du tourisme

Les données et études servent à orienter les plans d'actions promotionnels selon l'évolution des nuitées par pays émetteur et sont prises en compte dans les études marketing de positionnement et dans la redéfinition de la stratégie de marque, mise en œuvre en 2015.

En effet, le CDT a fait réaliser, en 2012, une grande enquête de clientèle qui a permis de dégager les typologies de clientèles et leurs modes de consommation. Cette étude a été le point de départ d'un travail sur la production touristique, en collaboration notamment avec les offices de tourisme. Les montants dépensés au titre des études et enquêtes se sont élevés à 120 000 € en 2012 pour les études qualitatives et quantitatives, puis à 25 000€ en moyenne les années suivantes.

Le CDT utilise les statistiques élaborées au niveau national et par d'autres acteurs, tout en en mesurant les limites et imperfections : par exemple les discordances avec l'étude de 2012, notamment sur la répartition des provenances de clientèles françaises.

Outre l'enquête clientèle de 2012 précitée, le CDT a souscrit, via la fédération nationale, au système flux vision d'Orange. Des tableaux de bord de station (développés par le CRT) vont être proposés aux territoires qui le souhaitent. Des tableaux territoriaux sont fournis aux territoires qui le demandent, notamment dans le cadre des dossiers d'appels à projet de la région. Cependant, les flux vision d'Orange n'ont pu être exploités du fait d'un changement de méthode et de redressements en cours (dispositif expérimental qui fait l'objet d'ajustements au plan national).

Le dispositif statistique rencontre des difficultés puisque les trois sources de statistiques (enquêtes de 2012, enquête du comité régional du tourisme de 2016, suivi des flux vision Orange) donnent des chiffres ne correspondant, ni entre eux, ni avec ceux des études nationales.

Ces études qualitatives permettent d'améliorer l'adéquation de l'offre touristique avec la demande[15], leur intérêt essentiel étant qu'elles permettent de suivre des évolutions. Comme il apparaît sur le tableau figurant en annexe 6, on observe de grandes évolutions. Ainsi, la clientèle des touristes français passe, en proportion du nombre total de touristes, de 70 à 80 % ; celle des étrangers de 30 à 20 %. Les primo-visiteurs sont divisés par deux, voire par trois si l'on considère uniquement les touristes étrangers ; l'hébergement marchand perd plus de 40 % de sa part de marché ; le Périgord noir voit sa part de marché amputée du quart de son niveau de 2012. Or, il apparaît que la méthodologie des questionnaires rend impossible toute réelle comparaison entre 2012 et 2016, pour apprécier une évolution à la hausse ou à la baisse. En effet, l'étude de 2016, à la différence de celle de 2012, intègre 43 % de séjours qui se font hors vacances scolaires.

L'étude de 2015, du fait d'un changement de méthode, ne permet pas, en l'état, de suivre une réelle évolution du tourisme en Dordogne.

6. La chambre régionale des comptes recommande de veiller à ce que le cahier des charges des deux prochaines études qualitatives impose une permanence de la méthode de chiffrage.

---

[15] Comme souhaité, dans le document d'orientation accompagnant le budget primitif, *« une double considération est à observer en la matière : l'apparition de nouveaux profils de touristes s'imposent à tous les territoires globalement et [...] doit amener tous les acteurs à soigner et développer une offre touristique adaptée »*.

En réponse la présidente du CDT s'est engagée à mettre en œuvre cette recommandation. Elle a néanmoins indiqué qu'en l'absence d'une méthodologie statistique harmonisée au niveau national, chaque consultant spécialisé applique ses propres méthodes. Il n'est dès lors pas possible de déterminer de façon précise certaines données et de comparer leur évolution. Selon elle, il s'agit d'une faiblesse qui concerne l'ensemble de l'économie touristique française.

Elle a rappellé que « *une société d'analyse des marchés, pour le compte des services de l'Etat, via le SDT (Suivi de la Demande Touristique) annuel, estimait en 2016 à 11 millions de nombre de nuitées Françaises pour la Dordogne, que une seconde société d'analyse des marchés dans le cadre de la dernière enquête en 2016 pour le CRT Aquitaine et ses départements a estimé au total à 14.092.000 le nombre de nuitées françaises et étrangères et, que une 3e société en 2016 a décompté 8.870.000 nuitées françaises et donne l'hypothèse de 3.810.000 nuitées étrangères. Aussi, et en l'absence d'une stratégie et/ou d'une méthodologie homogénéisée à l'échelle nationale, il sera impossible de déterminer de façon précise ces données et de les comparer dans le temps ce qui, effectivement, est un handicap qui n'est pas spécifique à la Dordogne mais concerne l'économie touristique française dans sa globalité.* »

5.1.1.3. L'exemple de la difficile mesure des indicateurs quantitatifs d'offre d'hébergements et les discordances entre les chiffres de l'INSEE et du CDT issus d'ATOUT FRANCE

L'impact mesuré par les résultats des principaux indicateurs quantitatifs d'offre d'hébergements est a priori le plus facilement perceptible, mais reste très partiel et approximatif. Le tableau infra donne les résultats de l'évolution du parc de lits marchands[16], de 2011 à 2015, par rapport à 2006. La dernière ligne du tableau appelle une précision. Le CDT calcule le montant du chiffre d'affaires en multipliant le nombre de nuitées dans l'année pour l'ensemble des types d'hébergements pour une dépense moyenne estimée en 2012 à 40,10 €. Sachant que le nombre de nuitées en 2012 est d'environ 21 millions, le chiffre d'affaires ressort à 866 M€. Ce mode de calcul demeure très approximatif, et ce d'autant plus que la non mise à jour du nombre de visiteurs, de la durée moyenne de séjour et de la dépense moyenne aboutit à reconduire le chiffre d'affaires d'année en année de 2012 à 2015. En effet, les données actuelles sont issues de l'étude TNS de 2012 qui, pour des raisons budgétaires, ne peut pas être renouvelée chaque année. Or, quand une mise à jour est opérée, elle atteste d'évolutions sensibles. Ainsi, le CRT a présenté dans ses grandes lignes l'étude de 2015/2016. Les premiers indicateurs concernant la Dordogne sont les suivants : plus de 12 % de diminution pour la durée de séjour et 25 % d'augmentation des dépenses moyennes par jour et par personne :

[16] La notion de lit marchand signifie lit payant (hors lit occupé par un parent ou ami).

Tableau 15 – Evolution du parc de lits marchands

	2006	2011	2012	2013	2014	2015
Hôtellerie (lits)	8 520	8 410	9 044	9 327	10 415	10 412
Camping (lits)	54 387	53 466	54 939	62 565	62 499	63 213
Villages de vacances, PRL et résidence de tourisme (lits)	4 906	7 513	7 350	8 629	9 644	9 644
Meublés (estim.lits)	14 938	19 157	22 031	22 107	23 657	27 051
Chambres d'hôtes (estim.)	3 952	4 841	5 663	4 439	4 578	4 647
Autres structures regroupées ou structures non classées	7 059	9 683	6 682	6 646	5 811	5 646
Total lits marchands	93 762	103 070	105 709	113 713	116 604	120 613
Nombre de visiteurs (y/c excursionnistes et touristes en hébergements non marchands)	2,6 millions	2,9 millions	3 millions	3 millions	3 millions	3 millions
Durée de séjour moyenne (en jours)	10	9	7,2 (étude TNS SOFRES)	idem	idem	idem
Dépense moyenne (en €/jour)			40,10 (étude TNS SOFRES)	idem	idem	idem
Chiffre d'affaires (en M€)	780	858	866	idem	idem	idem

Source : CDT24

Il existe une convention annuelle de partenariat avec l'institut national des statistiques et des études économiques (INSEE) relative aux enquêtes de fréquentation touristique. En effet, l'INSEE réalise une enquête nationale auprès des hébergements collectifs ainsi que des campings (de mai à septembre). Il réalise également une enquête mensuelle de fréquentation dans l'hôtellerie toute l'année mais la taille de l'échantillon national pour l'Aquitaine ne permettrait pas la diffusion de résultats fiables au niveau infrarégional.

C'est pourquoi le CDT24 et d'autres CDT de l'ancienne région Aquitaine, ont signé avec l'INSEE une convention pour y remédier. Cependant, la précision de la nouvelle enquête laisse encore à désirer[17].

Le CDT Dordogne est également destinataire des enquêtes nationales et régionales. Au niveau national, le CDT reçoit notamment le mémento du tourisme, édité par la direction générale des entreprises (DGE), qui répertorie l'ensemble des chiffres. Le CDT achète également l'extraction « Dordogne » annuelle du SDT (Suivi de la Demande Touristique) de TNS SOFRES qui concerne les Français (tarif groupé négocié par le CRT), ainsi que l'étude Flux Vision d'Orange.

Au niveau régional, le CDT est partenaire du CRT de la Nouvelle-Aquitaine, notamment en apportant son soutien logistique et en faisant de l'animation auprès des prestataires (notamment meublés et chambres d'hôtes) pour les enquêtes de conjoncture et en apportant son concours pour l'enquête de clientèle 2015-2016. Le CDT

[17] L'INSEE ne calcule pas le taux d'occupation pour les meublés, les gîtes labellisés, les chambres d'hôtes et les résidences collectives de tourisme, de sorte que le CDT ne connaît pas globalement le taux d'occupation des hébergements. Cette méconnaissance provient en partie du fait que de nombreux hébergements sont gérés directement par leurs propriétaires et échappent à la centralisation de l'information. Le CDT a, cependant, une connaissance partielle de la situation, à l'occasion de visites ou d'études sur place.

cofinance aussi l'enquête de conjoncture estivale régionale, qui permet de connaître le ressenti des prestataires du tourisme à des moments clefs de la saison (fin juin ; fin juillet ; après le 15 août et fin septembre).

Il est apparu qu'il existait des différences entre les chiffres de l'INSEE et ceux publiés par le CDT dans ses tableaux de bord. Ces différences proviennent de discordances existantes entre les chiffres de l'INSEE et les listes d'Atout France qui sont directement utilisées par le comité départemental. Elles s'expliquent, selon le CDT, notamment par les petits hôtels de campagne de cinq chambres qui ne sont en général pas répertoriés par l'INSEE.

Tableau 16 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2015

	INSEE		Listes Atout France	
	Hôtels	Chambres	Hôtels	Lits
Ensemble	220	4 358	254	10 412
1 étoile	7	197	6	338
2 étoiles	63	1 284	62	2 907
3 étoiles	69	1 709	68	3 793
4 étoiles	20	557	21	1 298
5 étoiles	1	11	1	27
Non classé	60	600	96 (66 + 30)	2 049

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

De même, pour les campings des différences sensibles existent dans la mesure où certaines structures, soit plus de la moitié, n'ont pas engagé leur classement Atout France.

Tableau 17 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2015

	INSEE		Listes Atout France	
	Terrains	Emplacements	Campings	Lits
Ensemble	229	20 244	254	63 213
1 étoile	18	993	12	1454
2 étoiles	52	3 010	49	9164
3 étoiles	92	8 377	90	26 921
4 étoiles	30	4 234	29	13 571
5 étoiles	10	2 390	10	7 356
Non classé	27	1 240	64 (25 + 39)	4 747

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

Des discordances entre les recensements des hébergements effectués par l'INSEE et ceux effectués par « Atout France » peuvent être notées.

En conclusion, il apparaît qu'un axe de perfectionnement existe pour améliorer l'exhaustivité et la précision de la collecte des données, notamment pour les filières thématiques récapitulées dans l'annexe 1.

7. La chambre régionale des comptes recommande de développer une collecte plus précise de données afférentes à l'animation de l'ensemble des filières touristiques.

En réponse, la présidente du comité départemental du tourisme pose la question des moyens, estimant qu'un demi équivalent temps plein ne permettra pas de développer une collecte plus précise. Elle a indiqué qu'une question en ce sens sera posée à la collectivité départementale.

5.1.2. L'action « qualifier les hébergements touristiques »

Cet objectif passe par la promotion des remises à niveau d'hébergements existants, des transmissions ou reprises d'hébergements et la création de types d'hébergements sous-représentés dans certaines zones. Les bilans d'activité ne donnent aucun résultat pour la réalisation de cette action. Le CDT ne connaît pas le

nombre d'hébergements rénovés, d'une part, parce que les propriétaires s'adressent directement aux organismes financeurs (département, région ou chambres consulaires) et, d'autre part, parce que certains propriétaires rénovent sans le recours aux aides.

Il en ressort que la promotion de cette valorisation réalisée reste très aléatoire pour le CDT. Il en est de même pour le nombre des transmissions d'hébergements qui ne sont connus principalement qu'à l'occasion des classements d'hébergements.

Cet objectif vise aussi la sensibilisation des diverses catégories d'hébergeurs de tourisme, autour du plan « Qualité Tourisme » de l'Etat, et notamment la promotion de la labellisation des hébergements. Divers organismes, comme notamment l'association des « gîtes de France », l'association des « Logis de France », ou l'association « Clévacances », disposent de labels-qualité. Cette action de promotion est suivie par le CDT. Il est accrédité pour le classement des meublés et effectue régulièrement des visites de sensibilisation et d'expertise auprès de candidats à la labellisation.

Avec la reprise d'autonomie de l'association des « gîtes de France », il ne subsiste plus au CDT que la labellisation « Clévacances ».

Se pose la question du maintien de la labellisation Clévacances par le comité départemental du tourisme, l'intérêt d'engager des moyens pour le maintien de cette labellisation pour éviter de laisser les « gîtes de France » en situation de monopole interrogeant sur son utilité même.

De plus, le CDT est agréé par la préfecture pour effectuer les visites obligatoires préalable au classement des meublés de tourisme, chaque visite obligatoire générant pour le comité départemental du tourisme une recette. Une nouvelle procédure de classement est intervenue à la suite de la loi du 22 juillet 2009 relative à la modernisation des services touristiques. Le CDT a obtenu l'accréditation dans le cadre de cette procédure. Les résultats quantitatifs des classements en 2015 sont les suivants : 190 campings et surtout 2 881 meublés classés ou labellisés. Le nombre de meublés total classés et non classés est estimé par le CDT à environ 4 500.

L'absence de mise en œuvre des sanctions prévues (une amende de 3e classe) en cas de non déclaration en mairie pour les meublés et les chambres d'hôtes a été constatée. La taxe de séjour prévoit un tarif dissuasif pour les meublés et les chambres d'hôtes non classés. Il n'a pas été procédé pendant la période contrôlée à un réel recoupement entre la liste des meublés, des chambres d'hôtes et les annonces d'internet pour effectuer un prononcé effectif de sanctions.

Les meublés classés ou labellisés ne représentent qu'environ 50 % du parc total. Le CDT ne dispose pas d'inventaire exhaustif des meublés.

5.1.3. L'action « Expertise de projets à maîtrise d'ouvrage non départementale »

Il s'agit de projets publics ou privés susceptibles de s'inscrire dans des objectifs départementaux, le CDT constituant l'assurance de la bonne insertion dans la politique départementale. En pratique, la coordination par le CDT se heurte à des difficultés. La Dordogne ne constitue pas, comme certains autres départements ruraux, un département de développement touristique récent. L'offre de produits touristiques, notamment l'hébergement, existe de longue date dans de nombreuses communes. Le CDT n'a donc pas à créer l'offre, mais seulement à la développer. Cet existant facilite certaines pratiques de maîtrise d'ouvrage extérieure au département. L'augmentation principale du nombre de lits marchands provient pour ces dix dernières années des meublés et surtout des lits de résidences de vacances. Il s'agit de la création de centres de vacances par des groupes nationaux ou internationaux dans les zones de revitalisation rurale, où les investisseurs bénéficient d'aides, notamment fiscales. Or, ni le CDT, ni le service tourisme du département, ne sont associés au montage de ces opérations, traitées directement entre investisseurs et communes concernées.

La publication en 2017 du guide de l'ingénierie du département devrait permettre de remédier à l'insuffisante association du comité départemental du tourisme et du service du tourisme du département à l'expertise des projets touristiques à maîtrise d'ouvrage non départementale.

5.1.4. *L'action « conduire et accroître le développement des labels dont Tourisme et Handicap dans les structures d'accueil et de loisirs »*

Le label national « tourisme et handicap » a fait l'objet d'une délégation confiée aux CDT pour le montage des dossiers, le conseil aux prestataires candidats, l'analyse des « questionnaires d'auto-évaluation », et les visites de labellisation. Les CDT doivent présenter les dossiers devant la commission régionale *ad hoc* présidée par le directeur de la DIRECCTE. En Dordogne, fin 2015, 47 équipements bénéficiaient du label, 25 hébergements, 21 sites et 1 office de tourisme. Les structures labélisées figurent sur le site internet du CDT. Le guide de l'aménageur, prévu par la convention de délégation a fait l'objet d'une brochure.

La présidente du CDT a indiqué que la gestion de la marque est davantage dans une phase de renouvellement (tous les 5 ans) que de développement. Elle a rappelé en outre que ¼ d'équivalent temps plein est consacré à cette mission qui se fait sans moyens alloués par l'État et sans véritable promotion au plan national.

L'action est en cours de réalisation, mais à son rythme, aucun objectif quantitatif n'ayant été fixé dans la convention.

5.1.5. *Les autres actions dévolues au CDT pour la fonction « Observations touristiques et hébergements »*

L'action posant la nécessité « *d'accentuer l'accroissement de la saison et inciter à l'ouverture, tant des hébergements que des animations sur la plus grande partie de l'année et créer de nouveaux produits d'avant et d'arrière-saison* » est stratégique pour augmenter le nombre de touristes avec des capacités d'hébergements limités. Or, c'est plutôt une évolution inverse, c'est-à-dire une diminution de la saison qui se resserre de plus en plus autour de la période du 14 juillet au 15 août qui peut être constatée.

La présidente du comité départemental du tourisme, pour sa part, pose la question de la fiabilité des dispositifs de chiffrage.en indiquant que « *concernant l'absence d'indicateurs de suivis objectifs pour apprécier l'augmentation ou la diminution de la durée de la saison, le CDT dispose désormais de FLUX VISION ORANGE pour agréger les nuitées en hébergements marchands et non marchands. Une fois que les « process et méthodologie » seront rodés au plan national, le CDT pourra suivre jour par jour et mois par mois l'évolution quantitative des nuitées sur le département pour les clientèles nationales et internationales, et effectuer des comparatifs sur plusieurs années, en l'absence d'un autre dispositif national pertinent.* »

L'absence du suivi d'indicateurs objectifs pour apprécier l'augmentation ou la diminution de la durée de la saison touristique peut être relevée.

De même, les autres actions listées dans la convention triennale et non détaillées ci-dessus ont un caractère particulièrement général qui ne se prête pas à une réelle évaluation :

- permettre la maîtrise des « grands projets » et du développement durable ;
- aider à fixer les priorités départementales ;
- accompagner l'impulsion donnée par le conseil départemental au travers des sites départementaux (à vocation culturelle ou pleine nature) et des actions transversales ;
- promouvoir des projets locaux à enjeu départemental (hors hébergement).

8. La chambre régionale des comptes recommande de préciser les actions dévolues au CDT, en indiquant le cas échéant les objectifs intermédiaires qui permettraient d'en vérifier la réalisation.

5.2. La fonction du CDT « Produits touristiques et commercialisation »

5.2.1. *L'action « mettre en place une politique publique d'accueil des camping-cars »*

Cet objectif visait la mise en place d'une politique départementale d'accueil des camping-cars. Le CDT était chargé d'en coordonner la réflexion. En pratique, une commission départementale associant les professionnels

avait été constituée et était coordonnée par le CDT. Le référentiel élaboré pour ce mode de tourisme, le recensement des structures existantes, une rubrique distincte sur le site internet distinguant les campings privés avec aménagements spéciaux et les aires publiques aménagées par des collectivités, et les réunions locales organisées par le CDT ont par suite permis un développement de cette forme d'accueil.

La présidente du CDT ayant confirmé que cette action n'a plus lieu d'être. Il conviendra dès lors d'en prendre acte à l'occasion de l'élaboration d'une nouvelle convention triennale.

5.2.2. L'action « promotion et la commercialisation de produits touristiques de toute nature »

L'association « service Loisirs-Accueil Dordogne-Périgord » a pour mission l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques de toute nature : elle est fonctionnellement rattachée au CDT24 (mise à disposition de moyens humains et matériels), mais dispose d'une autonomie juridique et financière qui permet d'en individualiser l'activité, notamment au plan fiscal. En application de la loi du 22 juillet 2009 fixant les conditions des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyage ou de séjours, le SLA 24 a obtenu une immatriculation délivrée par Atout France le 15 novembre 2010, dans le cadre du CDT, complétée par une carte professionnelle de gestion immobilière (prestations touristiques), conformément à la réglementation en vigueur. « Loisirs Accueil Dordogne » commercialise plus de 400 hébergements et 60 produits touristiques, plus des séjours et circuits pour les groupes.

Le service de commercialisation est évalué sur ses résultats, son volume d'affaires, la progression de ses ventes et le nombre de clients servis (5 000 € de pertes en 2015 et une marge commerciale de 399 000 €). Le SLA Dordogne génère 2,1 M€ de volume d'affaires entièrement reversés dans l'économie locale. Il apporte un appui aux hôtels et prestataires dans la commercialisation de forfaits thématiques, circuits et excursions pour les individuels, les groupes, autocaristes, entreprises sur les ailes de saisons. La plus-value du service loisirs accueil repose sur la possibilité d'obtenir une assistance humaine et des conseils personnalisés pour le client. Pour les propriétaires, cela leur permet de se décharger de toute la gestion administrative, l'encaissement, l'édition des contrats, les assurances annulation, suivi des plaintes et relogement. Le taux de commission varie selon le type de produits. Il est de 18 % TTC sur l'hébergement « sec » et entre 10 et 15 % sur les groupes et le tourisme d'affaires.

Le nombre des produits « gîtes de France » (gîtes ruraux, maisons d'hôtes, gîtes de groupe, city break) est d'environ 500 unités. Ce nombre place la Dordogne au 5e rang des départements dans la Nouvelle-Aquitaine. Ces produits sont tous sur le site www.gites-de-france-dordogne.com et sur le site national des « gîtes de France ». La commercialisation se fait de 2 manières : soit directement par les propriétaires, qui cherchent eux-mêmes les locataires, font les contrats et assurent l'accueil ; soit indirectement par le SLA auquel les propriétaires confient cette mission hors l'accueil par mandat, ce dernier prenant une commission de 18 % sur le prix total payé par le client et facturant des frais de dossier de 20 € par contrat.

L'activité de réservation des meublés labellisés demeure relativement stable tant en nombre d'hébergements qu'en nombre de contrats et en durée de fréquentation. L'évolution est cependant discordante entre les meublés labellisés « gîtes de France » et les meublés « Clévacances », ces derniers accusant des baisses de 50 % en nombre de contrats et de 21 % en nombre d'hébergements. L'évolution est assez semblable pour les hébergements groupés.

Tableau 18 – Les résultats du SLA24

En nombre de contrats et €

Type de produit	2012	2013	2014	2015
Gîtes de France (meublés)	2 653 (224 gîtes)	2 728 (219 gîtes)	2 493 (224 gîtes)	2 727 (231 gîtes)
Moyenne	13,8 semaines	14,4 semaines	12,6 semaines	13,0 semaines
Clévacances (meublés)	378 (47 meubles)	309 (42 meubles)	244 (40 meubles)	188 (27 meubles)
Moyennne	10,3 semaines	9,4 semaines	7,5 semaines	7,8 semaines
Hébergements en village (villages vacances, meublés regroupés, PRL)	177	149	165	162
Résidences de Tourisme	61	39	33	26
Hôtellerie de Plein Air	21	31	14	26
Chambres d'Hôtes	82	94	82	84
Hôtellerie traditionnelle (hors forfaits, hébergements sec)	48	45	28	15
Produits à thème - Randonnées/Roulottes - Circuits individuels - Stages	 54 76 5	 46 74 4	 31 45 5	 28 45 7
Groupes	23	16	25	26
Volume d'affaires	**2 033 603**	**2 164 687**	**2 101 718**	**2 098 496**

Source : CDT24

Sur un total de meublés, non classés, classés, et labellisés, estimé à environ 4 500, le SLA n'assure la réservation que pour un peu plus de 5 %. Encore s'agit-il uniquement de meublés labellisés Clévacances ou Gîtes de France. Cela interroge sur le dynamisme de cette structure, fortement concurrencée par d'autres sites informatiques de réservation et par la gestion informatique de la réservation assurée par les propriétaires de meublés.

Théoriquement, l'association « service loisirs-accueil Dordogne-Périgord » est distincte de l'association « comité départemental du tourisme ». Pour autant, dans la formulation de cette action, les deux sont étroitement imbriquées, non seulement par des mises à disposition de personnel et des flux financiers, mais également parce que le département assigne de fait une mission de pilotage de l'association SLA au CDT. L'externalisation de l'activité de réservation du CDT vers l'association « service loisirs accueil » est fondée sur une volonté de pouvoir traiter à la fois la commercialisation du département et celle de deux départements limitrophes. C'est sur cette base que le modèle économique a été construit à l'origine et qu'a été choisi une animation par le SLA 24 en lieu et place du CDT24.

L'animation conjointe du label Clévacances Dordogne, Lot et Corrèze par le SLA 24 et non par le CDT24 repose sur les arguments suivants :

- le SLA Dordogne dispose d'une licence d'agent de voyage qui lui permet de dépasser les frontières administratives de la Dordogne au titre de la commercialisation de produits, services et prestations ce qui n'est pas le cas du CDT 24 qui est limité en terme d'intervention à son territoire de compétence et à celui de son financeur principal, le conseil départemental ;
- au regard de ses statuts, le SLA est autorisé à intervenir hors Dordogne et dispose à ce titre d'une autorisation préfectorale ;

- au-delà de l'animation du label Clévacances sur le territoire de la Corrèze et du Lot, l'objectif était de commercialiser d'ici deux ans au moins 50 % du parc Clévacances de ces deux départements, via le SLA 24, en proposant aux propriétaires le service de vente et de réservation en ligne de la Dordogne qui n'existe plus en Corrèze et dans le Lot puisque ces départements ne disposent plus de SLA depuis plus de 5 ans.

Le SLA avait proposé de contractualiser sur ce marché de la réservation d'hébergements avec les OT autorisés, mais aucun ne souhaite conduire une démarche commune puisque désormais les nouvelles directives européennes ont supprimé les limites de compétence et de territoire.

Il existe une concurrence implicite entre le comité départemental du tourisme et certains offices de tourisme sur la mission de commercialisation. L'absence d'une contribution des deux départements, de la Corrèze et du Lot, pour financer le déficit d'exécution du budget du SLA, peut être également soulignée.

Un élément essentiel de l'activité du CDT, les réservations d'hébergements et dans une moindre mesure les réservations d'autres produits touristiques, est réalisé par le SLA. Les résultats en début et en fin de période sont retracés dans le tableau en annexe 7, par type de produits dont le SLA assure la réservation. Le volume d'affaires est resté constant entre 2012 et 2015, dépassant légèrement les 2 M€.

Le volume d'affaires réalisé pour les « gîtes de France » par le service loisirs accueil (SLA) se situait à 1 590 000 € pour 2015. Ce volume représentait 76 % du volume total de sa commercialisation. Il était produit par les locations réalisées pour les 231 meublés et chambres d'hôtes qui lui ont été confiés par ses adhérents. Le SLA a ainsi dégagé 242 000 € de commissions, dont une partie était ristournée au relais.

Le SLA est à ce titre l'agent commercial exclusif des gîtes de France (250 hébergements) en centrale de réservation. Les ressources du relais proviennent des cotisations des adhérents aux « gîtes de France » et de la réversion d'une partie des commissions perçues par le SLA, l'accord portant sur 14 % du montant hors taxes des commissions auxquelles s'ajoute une somme de 15 700 € reversée ensuite à la Fédération Nationale des Gîtes de France au titre d'apporteur d'affaires.

Une part significative de l'activité du comité départemental du tourisme est constituée par la réservation d'hébergements en partenariat avec l'association service loisirs accueil. Cette association est dépendante de son principal client, les « gîtes de France », pour les trois quarts de son chiffre d'affaires.

Au 1er janvier 2016, le relais départemental des « gîtes de France » de la Dordogne a pris son autonomie administrative et financière par rapport au CDT et ne souhaite pas renouveler la convention de commercialisation le liant à SLA au-delà de décembre 2017 au motif que :

- le nombre de propriétaires souhaitant confier leurs réservations au SLA est en baisse régulière ;
- le tarif de 18 % est jugé trop élevé (en général il se situe entre 10 et 15 % dans les autres départements) [18] ;
- la concurrence des sites internet proposant des réservations est de plus en plus forte ;
- le nombre de semaines louées ne semble pas suffisant pour le président du relais départemental des « gîtes de France » et il est souvent inférieur à ce que beaucoup de propriétaires font par eux-mêmes ;

[18] Le taux de commission du SLA sur les « Gîtes de France » a été relevé pour amortir la commission reversée à la fédération nationale qui facturait 3 % sur le volume d'affaires réalisé via le site internet national « Gîtes de France », et dont l'impact n'avait jamais été réintégré dans le modèle économique. L'augmentation du taux de commission, qui n'est probablement pas neutre dans le retrait du relais, a été également justifiée par : le fait que le « Service Loisirs Accueil » ne reçoit aucune subvention du Département (alors que c'est le cas dans certains départements) ; la refonte de son site Internet ; l'autofinancement de ses investissements notamment les versions successives de la plate-forme logicielle ; la nécessité de financer des postes divers pour : faire traduire tous ses hébergements, éditer ses brochures, financer le routage, de la téléprospection, commissionner les revendeurs (distributeurs externes) et autofinancer ses campagnes d'achats de mots clés (10 à 15 000 € par an). La raison essentielle est cependant la volonté d'équilibrer le bilan annuel sachant que le parc de 250 hébergement « Gîtes de France » est insuffisant pour équilibrer les charges de fonctionnement dont la masse salariale. Il faudrait, selon le directeur du CDT, 350 hébergements pour revenir à un taux de commission de 16 %.

- le système de la Dordogne est de plus en plus isolé, le relais départemental étant le seul dans la région de Nouvelle-Aquitaine à ne pas avoir son propre service et un des derniers en France ;
- la fédération nationale des « gîtes de France » ne souhaite plus que les relais départementaux confient à des tiers leur commercialisation.

Le président du relais départemental des « gîtes de France » souhaitait, pour renouveler l'exclusivité commerciale au SLA en 2018, une augmentation des commissions reversées au relais départemental. A l'absence d'un accord sur le partage des commissions en vue d'une augmentation du reversement des commissions du SLA au relais Dordogne, s'est ajoutée la volonté d'indépendance du relais départemental Dordogne ; ainsi qu'une stratégie de marque et non de destination demandée par la fédération nationale des « gîtes de France ». Le comité départemental a justifié l'absence d'un accord par le volume insuffisant du parc et la qualité perfectible des logements de celui-ci. Selon le directeur du CDT, le parc n'a pas évolué mais est à peine stable pour des cotisations annuelles d'adhésion aux relais des gîtes de France Dordogne beaucoup plus élevées que dans le Lot par exemple (dans le Lot, les GDF comptent plus de 1 000 adhérents ; contre moins de 500 en Dordogne).

En fait, il n'était pas possible que l'association « service loisirs accueil » accroisse son déficit, par la diminution des taux de commission, au profit de l'association des « gîtes de France ».

La stratégie du SLA depuis deux ans pour remplacer la commercialisation perdue des « gîtes de France » a consisté à créer une nouvelle gamme de produits « Maisons et Villas du Périgord » - « Demeures et maisons de charme du Périgord ». Mais les perspectives dans ce domaine étant aujourd'hui celles d'une commercialisation s'effectuant de plus en plus au travers du site Internet au niveau national, cette stratégie sera loin de suffire pour atteindre l'équilibre financier de l'association service loisirs accueil, ce qui notamment pose la question du devenir des personnels mis à disposition par le CDT à l'association service loisirs accueil et affectés à la location pour « gîtes de France » (3 postes).

Jusqu'en 2015, le SLA était déficitaire. Le volume insuffisant d'hébergements, et un montant de charges significatives à répartir ont imposé le relèvement des taux de commission à 18 % alors que la moyenne nationale se situe à 15% et présente une tendance à la baisse en raison de la concurrence des services en ligne. Cette situation a concouru au non-renouvellement par les « gîtes de France » de leur commercialisation au travers du comité départemental du tourisme.

Avec la perte de la commercialisation des relais gîtes de France, la mission de commercialisation de l'hébergement ne permet plus à très court terme de se situer au-dessus des seuils de rentabilité qui justifieraient le maintien de cette activité.

5.2.3. L'action « créer les conditions matérielles d'une mise en réseau de l'offre au plan départemental »

5.2.3.1. L'offre en matière d'hébergement du service loisirs accueil

La mise en réseau de l'offre départementale a été réalisée. Un portail unique fait le lien entre les hébergements, les OTSI et le SLA pour les réservations. Le client peut indifféremment accéder à la réservation en allant sur le site d'un OTSI ou sur celui du SLA. Toutefois, si l'offre départementale est regroupée, seuls les hébergements confiés à la réservation du CDT (SLA) y figurent, les locations directes par les propriétaires (hôtels, meublés, campings...) n'étant pas répertoriées sur le site. La réservation partagée n'existe pas. On ne peut donc pas parler d'une mise en réseau de l'ensemble de l'offre départementale. D'autant que d'autres sites informatiques, nationaux, voire internationaux, assurent la réservation d'une partie de ces hébergements non confiés à la réservation par le SLA.

La mise en réseau n'a concerné que les hébergements confiés à la réservation du CDT et non l'ensemble de l'offre départementale.

5.2.3.2. Le système d'information régionale touristique de l'Aquitaine : collecte de données afférentes à l'offre (manifestations, activités et hébergement) et sa coordination locale

Le CDT coordonne au plan départemental, avec l'appui d'un agent du département, le système d'information touristique régional dénommé « SIRTAQUI » (Système d'information régional touristique aquitain), qui permet, grâce à un recueil des données en temps réel par les partenaires locaux, de disposer d'un état de l'offre détaillé, actualisé et partagé. Ce système permet également des extractions pour les éditions papier et des « syndications » [19]pour les sites internet (sites du CDT et du CRT, 24 sites locaux des OT ou des Pays alimentés). Tous les offices de tourisme disposent désormais d'un accès à la base. Un club utilisateurs départemental a été mis en place. La base départementale comprend 4 065 offres d'hébergements et activités (hors agenda des manifestations). Les informations touristiques du département sont ainsi accessibles à près de 4 millions d'internautes par an via les sites institutionnels du CDT, des OT, du CRT. L'accès est étendu à 15 millions d'internautes via des tiers autorisés à récupérer les données de la base.

A la différence d'autres régions, ce système n'est pas la propriété de celle-ci mais d'une société privée entraînant un surcroît de dépendance à celle-ci. Les professionnels des offices de tourisme sont réservés quant à la lourdeur de ce logiciel et de ses limites notamment par rapport à celui développé dans la région Rhône-Alpes. Un axe de perfectionnement important de ce logiciel concerne la gestion de la relation client (le nombre d'adresses courriel des clients rentré dans le système est très faible). Il peut être noté par ailleurs que le module de e-marketing et le module de planning de disponibilité (analyse des flux et des consultations) sont peu utilisés.

Il subsiste des anomalies dans la saisie, puisque souvent seuls les adhérents des offices y figurent et que ne sont pas supprimés les hébergeurs ayant mis un terme à leur activité. Mais le CDT ne parvient pas à récupérer toutes les données des OT qui, selon la direction, « *ne jouent pas le jeu de la mutualisation* » (nombre de visiteurs, origine des visiteurs dans les points d'accueil, nombre de visites et pages vues sur les sites web des OT, volume d'affaires des centrales de réservation, visites guidées, etc.).

La présidente de l'union départementale des offices de tourisme a souligné que « *Il est possible que certaines anomalies dans la saisie existent. Un vrai travail d'harmonisation serait à faire, les modes de calcul et de saisie restant encore trop hétérogènes malgré les recommandations tant du réseau des OT, y compris au niveau national que, par exemple, du CDT* ».

Les difficultés rencontrées par le CDT pour disposer de données consolidées complètes, provenant notamment des offices de tourisme, peuvent être relevées.

S'il est intéressant d'avoir un binôme pour suivre les utilisations et la coordination du logiciel SIRTAQUI, il y a peu d'intérêt de maintenir cette compétence en doublon au sein du comité départemental et au sein des services du département (seul département à avoir un référent pour le système d'information régionale touristique), sachant qu'il existe d'autres points de collecte d'informations touristiques non-intégrés dans le réseau

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de mieux impliquer les offices de tourisme dans la définition d'une meilleure utilisation de SIRTAQUI. Pour cela, il pourrait être recouru à un groupe projet plutôt qu'à une coordination d'un club d'utilisateurs à partir du CDT.

Selon la présidente du CDT, les offices de tourisme sont suffisamment associés à l'utilisation et à l'évolution de SIRTAQUI. En revanche, elle estime que la base de données souffre davantage d'un manque de temps accordé par les élus à leurs salariés pour l'alimenter et que les mouvements de personnel ne permettent pas d'améliorer la qualité des données saisies. C'est la raison pour laquelle un courrier a été adressé par la présidente à l'ensemble des présidents d'OT afin de les sensibiliser à cet enjeu. Ainsi, la constitution d'un groupe projet ne ferait sens, selon elle, qu'à la condition que les offices de tourisme allouent davantage de temps à leurs équipes pour collecter, traiter, qualifier et mettre en forme les données.

---

[19] Transfert automatique de données d'un site internet à un autre site.

9. La chambre régionale des comptes recommande de revoir l'organisation de l'utilisation du logiciel SIRTAQUI en intégrant plus largement les offices de tourisme.

5.3. LA FONCTION DU CDT « IMAGE PROMOTION »

5.3.1. L'action « compléter les outils existants notamment par des supports thématiques »

5.3.1.1. Une stratégie de communication notamment thématique fondée sur un plan marketing

Le plan marketing de la destination fait l'objet d'un document écrit particulier réalisé par le cabinet PROTOURISME en complément des études TNS-SOFRES de 2013. Ce document est la traduction opérationnelle des études et de l'état des lieux. Il s'intitule « *Accompagnement à stratégie de marque de la destination* » et se compose :

- d'une analyse de l'environnement mondial (évolution des comportements clients) et des enjeux du tourisme de demain ;
- d'un diagnostic attaché à la destination ;
- d'une stratégie pour accompagner le déploiement et la notoriété de la marque en lien avec les focus de familles clients ciblées ;
- d'un plan d'actions décliné en 3 axes :
  - le numérique et la stratégie sur le web et les réseau sociaux ;
  - les médias et les éditions ;
  - la commercialisation et la distribution.

C'est donc à partir des études TNS-SOFRES, de la stratégie de marque et des objectifs du département et de ses partenaires privés et publics (comité promotion élargi) que le CDT construit chaque année son plan d'actions promotionnelles en tenant compte des possibilités de financement allouées par le département.

Parmi les actions stratégiques, cinq exemples de traduction des préconisations dans le plan marketing peuvent être relevés :

1. développement et structuration de l'offre familiale avec le référentiel « Dordogne en Famille » et la qualification d'une offre dédiée aux enfants de 3 à 12 ans ;
2. déploiement de la marque « Dordogne-Périgord » sur tous les supports de communication du CDT et montée en gamme des séjours (création de produits et séjours autour d'expériences dédiées aux clients) ;
3. déploiement des réseaux sociaux, création de newsletters clients (groupes et individuels) et d'une stratégie de gestion de la relation client (création d'un groupe projet OT-CDT) et de gestion de la relation clientèle sur internet (fidélisation client), en lien avec le poids du bouche à oreille dans le choix de la destination par les nouveaux clients ;
4. développement d'actions ciblées à l'international en appui de Lascaux III (déjeuners de presse, workshops professionnels avec tours operateurs et agents de voyage, création d'un manuel des ventes dédié aux professionnels de la distribution) ;
5. création des routes mythiques du Périgord pour repositionner la destination à l'international autour de ses trois pôles touristiques discriminants *(Route Mythique de la Préhistoire et du monde souterrain, Route Mythique des Châteaux, des chevaliers et des Bastides, Route Mythiques de la gastronomie de terroirs et de l'homme)* avec les socioprofessionnels de chaque thématique.

Même si les plans d'actions ont été présentés en comité de promotion, toute action permettant de préparer, de poursuivre et de prolonger cette coresponsabilité de la construction du plan marketing avec les offices de tourisme ne peut qu'être profitable à la mise en œuvre de celui-ci.

La bonne déclinaison du plan marketing découlant des études de 2012, sans qu'il soit toutefois détaillé en objectifs chiffrés dans la convention triennale qui lie le département et le comité départemental du tourisme, peut être notée.

5.3.1.2. Une stratégie de communication qui donne lieu à des bilans précis

Les actions de promotion peuvent être suivies au travers d'une double entrée : thématique et géographique, s'agissant du pays de destination des touristes « ciblés ». Le bilan des actions de promotion effectuées par le CDT se présente comme récapitulé par le tableau de l'annexe 6. Il existe bien un suivi des actions de promotion effectuées par le comité départemental du tourisme, à la fois sur le plan quantitatif mais également sur l'impact auprès de publics cibles. Ainsi, s'agissant des communications au travers d'Internet, sont comptabilisés les taux d'ouverture des courriels, ainsi que les taux de clics sur les liens hypertextes.

Un rapport de synthèse général fait cependant défaut, permettant de tirer tous les enseignements des intérêts manifestés par les publics cibles, qu'ils soient très positifs ou très faibles.

Une note courte annuelle d'analyse permettant de distinguer les actions qui semblent avoir porté des fruits, au moins en termes de manifestation d'intérêt et celles qui doivent être repensées dans leur forme ou leur finalité serait sans doute un plus.

5.3.1.3. La modernisation des outils de communication : charte graphique et mailing

Cet objectif vise l'amélioration de plusieurs outils de communication : le logo « Dordogne-Périgord » ; la charte graphique par pays ; les dépliants thématiques ; photothèque et DVD. De manière générale, le CDT édite un ensemble de dépliants thématiques ou par type d'hébergements (« terre de randonnées » ; fêtes, activités et manifestations ; catalogue « Clévacances » ; chambres d'hôtes ; campings ; hôtels ; carte des pistes de cyclotourisme). Diverses éditions de brochure sont réalisées, comme la brochure « séjours individuels », éditée à 8 000 exemplaires en 2015 et diffusée à l'occasion de ces opérations de promotion et directement par courrier (57 000 € de ventes). Ces documents sont téléchargeables. Le catalogue des produits est complété par une brochure pour groupes (tirée à 8 000 exemplaires pour les années 2014 et 2015), principalement destinée aux comités d'entreprises, agences de voyage et aux associations.

La présidente de l'UDOTSI, quant à elle, considère que « *la nouvelle communication du CDT n'est pas non plus issue d'une concertation, sans compter que lors de la consultation lancée par celui-ci pour une agence de communication, une seule structure a répondu -qui a été retenue par défaut et qui a fait deux propositions. L'amélioration n'est pas significative, même si en effet c'est plus moderne* ».

La modernisation des outils de communication peut améliorer la relation client (client guichet ou client Internet). Il s'agit notamment de la meilleure utilisation possible des adresses collectées par les acteurs locaux. Le CDT projette la mutualisation avec les OT des fichiers-clients[20] pour constituer un outil marketing de fidélisation des clients sur les produits, mais aussi un outil d'observation qualitatif dans le cadre de la mise en œuvre d'une gestion de la relation client collective (GRC).

Un cahier des charges a ainsi été élaboré dans le cadre d'une mise en concurrence pour une prestation d'accompagnement du groupe projet, qui comprend le CDT et des offices de tourisme. Ce groupe projet s'est réuni trois fois en 2016 et a constitué en son sein des groupes de travail[21]. Il regroupe plusieurs acteurs *(agents du CDT + OT de Sarlat, Périgueux, Lascaux, Brantôme, Thiviers, Monpazier , service du Tourisme et service des Sports du conseil départemental + Syndicat des Campings de Dordogne)* et fera l'objet d'un accompagnement sur 2017 et 2019 par le CDT avec l'appui d'un cabinet spécialisé en gestion de la relation client via Internet.

---

[20] Grâce aux contacts enregistrés dans la base SIRTAQUI, notamment suite aux opérations d'accompagnement de Lascaux III à l'étranger, le CDT dispose d'un fichier client de 34 100 adresses auxquelles sont envoyées, chaque trimestre, des newsletters. S'ajoutent les fichiers tour-Opérateurs et agents de voyages constitués lors des différentes actions de promotion, dont les opérations avec Lascaux III durant 4 ans, soit 626 adresses.

[21] Trois sous-groupes ont été constitués et sont pilotés et animés directement par trois OT (au titre de la gouvernance), puis coordonnés par le CDT24 (équipe web et Sirtaqui) : Sarlat (contenus, rédactionnel, ligne éditoriale, Newsletter et qualification des bases de données) ; Périgueux (juridique et réglementation liées à l'exploitation des bases de données) ; Bergerac (Export et récupération des adresses mails ; fournisseur d'accès).

Cette approche vise, d'une part, à faire revenir les touristes en Dordogne après un premier séjour et, d'autre part, à maximiser le « bouche-à-oreille » identifié dans les études qualitatives comme un des leviers importants pour choisir la destination. La constitution d'un nouvel espace de travail est précieuse pour permettre de combler le fossé qui existe aujourd'hui entre l'échelon local et l'échelon départemental.

La présidente de l'union départementale des offices de tourisme considère qu'une meilleure gestion de la relation client passe par :

- une action fédératrice pour l'ensemble des OT ;
- le respect de la réglementation vis à vis de l'utilisation des coordonnées des personnes sans leur consentement éclairé et libre ;
- la recherche des compétences indispensables. A titre d'exemple, l'OT de Sarlat, pourtant doté de personnels qualifiés (ANT, e-marketing…), s'est fait accompagner par un cabinet spécialisé dans la GRC ;
- un budget spécifique pour un logiciel dédié, puisque le Sirtaqui est vu comme l'outil à utiliser, alors qu'il n'est pas adapté et que toutes les destinations qui font de la GRC ont investi dans un logiciel dédié ;
- une juste répartition des charges de travail incombant aux uns et aux autres, sans prendre le pas sur les missions de base des différentes structures.

L'aboutissement de cette démarche, particulièrement stratégique, d'une gestion de la relation clients commune au CDT et aux offices de tourisme apparaît important.

5.3.1.4. Une stratégie promotionnelle de conquête de la clientèle

Dans le rapport d'orientation joint au budget primitif 2015, il avait été considéré qu'à l'international le positionnement touristique de la Dordogne devait être particulièrement travaillé autour des thèmes emblématiques de la préhistoire et de l'art de vivre. Le développement des technologies nomades induit des modes de consommation qui exigent la mise en place d'une offre réactive et compétitive. S'agissant des clientèles étrangères, a débuté en 2016 la co-construction avec les partenaires de « Routes Mythiques » à destination des clientèles notamment nord-américaines. Une application « web storytelling » sur tablette et smartphone a été lancée à l'automne 2016 en anglais pour guider les touristes lors de leur découverte des routes mythiques. Par ailleurs, le CDT a procédé en 2016 à la refonte de son site internet, avec une nouvelle maquette, plus ergonomique. Un mini site canoë a été créé. « Loisirs Accueil » a également refait son site de vente en ligne.

Les nouvelles stratégies promotionnelles en matière de conquête de clientèles pourraient faire l'objet d'indicateurs d'impact (nombre de consultations des sites Internet, évolution de l'activité de la filière concernée, etc.) dans le rapport d'activité.

5.3.1.5. La politique de marque

La marque est utilisée pour symboliser plus globalement l'attractivité économique du territoire. La marque « Périgord » est détenue par le département, notamment pour les produits agro-alimentaires. La marque touristique est utilisée par Périgord Développement et l'aéroport de Bergerac. Le CDT, avec l'appui financier du département, a donné l'impulsion de la création de la marque. Elle est déclinée sur tous ses supports, à savoir les éditions, sites Internet, dossiers de presse, à l'occasion de l'opération Lascaux III à l'international. La marque Périgord est déposée par le département et la plate-forme de marque touristique a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'institut national de la propriété industrielle par le CDT.

La marque a fait l'objet d'un travail avec l'agence DDB et d'un cahier des charges d'utilisation[22] et de déclinaison pour un investissement de 20 000 € en 2014-2015. Le déploiement est encore trop récent (janvier 2015) pour pouvoir mesurer l'impact de cette nouvelle stratégie, notamment avec la baisse des dotations dédiées à la promotion de la marque Dordogne-Périgord.

---

[22] La marque est utilisable par les différents acteurs mais il n'existe pas de charte d'utilisation à ce jour, ce travail restant à réaliser. Un document d'utilisation de la marque est cependant disponible pour faciliter son déploiement à l'échelle des territoires, filières et OT.

Le CDT n'a pas prévu d'évaluer la notoriété de la marque avant 5 ans, le temps d'asseoir le nouveau positionnement. Mais le CRT de la Nouvelle-Aquitaine conduit actuellement une étude qualitative (et quantitative), sur une année 2015/2016, qui devrait analyser l'attractivité et la notoriété des marques de destination de la région.

La charte graphique est diffusée à la demande. Un logo est associé à la marque, avec un slogan, « *Dordogne-Périgord - C'est de l'Or* » pour les marchés francophones et « BEST OF France » pour les marchés internationaux. Pour autant, les anciens vecteurs de communication identifiant quatre zones en Périgord (noir, vert, pourpre et blanc) n'ont pas totalement disparu.

Le CDT rencontre en effet des difficultés pour déployer sa marque sur les territoires, chacun d'entre eux souhaitant exister individuellement. C'est notamment le cas de la commune de Sarlat dont la notoriété lui permet de considérer qu'elle n'a pas besoin de la marque départementale pour être visible. Le degré d'appropriation par les acteurs de la marque touristique est donc perfectible. En effet, seul le SDHPA (syndicat des campings) l'a déployée en s'appropriant les éléments de langages et graphiques. L'OT de Sarlat s'est approprié la charte du CDT en la déclinant sur le slogan « *Le voyage des sens* », mais sans reprendre les couleurs et le bloc marque de la destination en première de couverture.

Deux autres marques existent ainsi en Dordogne à côté de la marque Dordogne-Périgord : Sarlat et la Vallée de la Dordogne. Cela pose un problème de coordination entre elles. Le message promotionnel apparait de manière lisible et stable depuis 2015 (slogan, promesse et valeurs), mais le message sur la destination n'est pas identique à toutes les strates des collectivités locales dans leurs actions touristiques. On constate à minima la reprise du logo. Les actions de communication prévues au budget 2016 pour faire vivre la marque (l'utilisation d'objets communicationnels, services partagés etc.) intègrent de la publicité sur le lieu de vente (affiches, etc.).

Il pourrait être intéressant, à l'instar d'autres territoires, de pouvoir disposer d'un animateur et d'une stratégie partagée avec le conseil départemental au moins pour que la marque touristique puisse être déclinée par le département.

10. La chambre régionale des comptes recommande d'initier, en liaison avec le service communication du département, une gestion commune de la marque touristique de la Dordogne par le comité départemental du tourisme et le département de la Dordogne.

En réponse, la présidente du CDT a précisé que les cibles du CDT et du service tourisme du département ne sont pas les mêmes, mais qu'une homogénéisation des deux marques et des chartes graphiques offrirait plus d'impact et que le CDT serait prêt, dans ce but, à travailler avec le département.

5.3.2. L'action « permettre la lisibilité de la Dordogne dans les grands vecteurs nationaux d'information »

Cette action de la convention triennale est un petit peu vague dans sa formulation, les vecteurs nationaux d'information pouvant être, à défaut de précision, la presse nationale, les médias numériques, les foires et les salons.

5.3.2.1. Activité des sites informatiques du comité départemental du tourisme et promotion innovante

Cet objectif vise la refonte de l'architecture du site internet du CDT et la mise en place de liens réciproques conventionnés avec les sites des institutionnels (pays, OTSI...) et des groupements professionnels. Le but est la création d'un portail unique sur l'information touristique dans le département pour le grand public.

Tableau 19 – Fréquentation des sites internet du CDT et de ses partenaires

En nombre de consultations

	2012	2013	2014	2015	2016
Site du CDT	255 591	364 614	532 161	586 708	308 198
Site "Canoe Dordogne" - *à partir de juin 2013*	-	2 255	11 373	28 378	14 800
Site "Clévacances 24" - *à partir de février 2013*	-	8 777	22 622	31 051	14 880
Site "Gîtes de France" - *à partir de février 2013*	-	72 227	101 911	97 483	64 423
Site "SLA" - *à partir de janvier 2015*	-	-	-	124 230	73 709

Source : CDT24

L'activité des sites informatiques passe aujourd'hui par un investissement essentiel dans le référencement de ceux-ci. Il est souligné qu'il n'est pas procédé à l'achat de mots-clefs pour faciliter le référencement de la destination sur des moteurs de recherche. Le CDT ne dispose plus des moyens nécessaires à ce type de politique.

La diminution très significative des consultations en 2016, qui ne peut s'expliquer par une comptabilisation sur 11 mois seulement pour cette année, interroge.

5.3.2.2. Les campagnes de communication nationales et internationales

Les supports des campagnes de communication (presse, télévision, radio, internet...) sont variés. Il est estimé en 2013 que le bouche à oreille et les conseils de parents, familles et amis intervenaient dans plus de 70 % des cas dans le choix de la destination, et pour 25 % des cas suite à la lecture d'articles et de reportages dans la presse écrite et télévisée. De ce fait, à partir de 2014, tous les investissements en matière de promotion et marketing ont été réorientés vers la création d'une base de données commerciale, de newsletters grand public et professionnelles (tour operateurs, agents de voyage). Internet mobilise aujourd'hui plus de 50 % des investissements puisque 70 % des clients s'informent, préparent, organisent et réservent leurs séjours via ce média. Ce qui a conduit le CDT à lancer un nouveau site web, en 2016, avec une meilleure mise en scène de la destination illustrée par des photos, des vidéos. Ses contenus ont également été recentrés sur des items majeurs comme les événementiels, l'agenda, les incontournables et l'hébergement marchand.

L'opération dite Lascaux III[23] qui a eu un rôle structurant en termes de communication internationale doit être examinée à part. L'impact de cette opération de promotion originale qu'est l'exposition internationale itinérante se mesure à travers les chiffres de fréquentation des hébergements marchands du département par les natifs des pays d'accueil de Lascaux III. Ainsi, depuis 2012, la proportion de Suisses a progressé de 9 %, et de 18 % pour les Américains. De fait, chaque étape est l'occasion de promouvoir la destination Dordogne-Périgord par le biais de la célèbre grotte. Ainsi, c'est le comité départemental du tourisme de la Dordogne qui est chargé par le département d'accompagner l'exposition sur le plan touristique. Pour cela, il organise sur place des rencontres avec la presse et des professionnels du tourisme ainsi que des événements autours de la gastronomie et des vins du Périgord.

[23] Lascaux III se présente comme la vitrine internationale de la Dordogne. Elle consiste en une exposition itinérante de 1 000 m² construite à partir de 5 fac-similés représentant des parois de la grotte de Lascaux. Conçus et réalisés par l'atelier des fac-similés du Périgord, ils ont été financés par le département de la Dordogne à hauteur de 2,8 M€. L'exploitation, la gestion, la promotion et l'entretien de l'exposition ont été confiés à une société publique locale. L'objectif économique affiché par les deux collectivités était clair : par le moyen de la location de l'exposition à des musées dans le monde (pour 60 000 € de loyer mensuel en moyenne), la société devait trouver les recettes nécessaires pour couvrir ses charges. C'est le cas puisqu'elle n'affiche que des résultats excédentaires depuis sa création (43 000 € en 2015).

Afin d'assurer la réussite de ces opérations de séduction, le CDT bénéficie de l'accompagnement et du soutien des équipes d'Atout France, qui coordonne les rendez-vous et la présentation de la destination avec les équipes commerciales du CDT, du comité régional du tourisme de la Nouvelle-Aquitaine et de l'ensemble des filières touristiques du département. Depuis son inauguration à Bordeaux en 2012, l'exposition a fait étape dans 9 grandes métropoles situées en France, Belgique, Suisse, Corée du Sud, au Japon, Canada et aux Etats-Unis. A ce jour, plus d'un million de visiteurs ont pu admirer la reproduction des parois de Lascaux.

Depuis 2013, une part importante des investissements a été fléchée vers l'international, les marchés nord-américains et d'Europe du nord restant des marchés prioritaires pour le CDT et le CRT de Nouvelle-Aquitaine, mais les pays ciblés varient d'une année à l'autre. Il n'y a plus de campagne publicitaire à proprement parler, le CDT ayant réorienté ses actions directement vers les professionnels, actions dites business-to-business (BtoB), en direction de la presse, des tour-opérateurs, des agents de voyage, des distributeurs, des réceptifs et des autocaristes.

Il est impossible aujourd'hui de mesurer le retour sur investissement des actions en direction du grand public, d'autant que ces campagnes sont noyées dans une multitude de messages qui minimisent leur impact. Il n'existe pas d'indicateurs permettant de suivre le résultat des campagnes publicitaires en termes de fréquentation (nombre, durée et dépenses) puisqu'il ne s'agit pas, selon le CDT, de campagnes de communication traditionnelles, mais d'actions en BtoB avec rendez-vous personnalisés et démarchages des tours opérateurs et agents de voyage dans les pays concernés.

Les campagnes de communication manquent de continuité d'une année sur l'autre. Selon le CDT, « *l'axe de progrès pour les campagnes de communication à l'avenir serait de pouvoir disposer de budgets pour entretenir et relancer les contacts rencontrés sur place tous les ans (tournées d'accompagnement de Lascaux III), voire de disposer d'enveloppes promotion et marketing pour rappeler la destination aux différents marchés travaillés* ».

5.3.2.3. La stratégie de présence sur les médias numériques

Le CDT est autonome sur sa ligne de communication. Il s'est appuyé sur les services d'une société spécialisée, pour réaliser un audit de sa présence sur le web, de son portail et des améliorations à opérer à l'occasion du lancement du nouveau site web. Le service dédié à la promotion numérique du CDT a été renforcé depuis deux ans et dispose désormais de 2 équivalent-temps plein (ETP).

L'ensemble des sites Internet du portail départemental (CDT-SLA-Gîtes de France-Clévacances-Périgord Canoë et Je pars en Dordogne) sont tous reliés entre eux et avec les OT, les villes d'Art et d'Histoire, les Plus beaux villages, etc. La mise à jour des informations figurant sur le site portail relatives aux entreprises du secteur (hébergement, restauration, loisirs, offre culturelle, etc.) est réalisée à l'aide du SIRTAQUI via les saisies des offices de tourisme. Certaines données sont saisies par le CDT.

Le CDT est présent sur les réseaux sociaux, dans la mesure où il dispose d'un compte Facebook, Flickr, d'une chaîne YouTube, et d'un compte Instagram. Un agent à quart temps est alloué à la mise à jour des contenus, actualités et animation des comptes. Ce modeste investissement permet à la Dordogne d'être désormais présente sur les réseaux sociaux. Des outils numériques, comme le « QR code », qui permet d'accéder à une page Internet à partir d'un téléphone portable, facilitent, comme les bornes interactives, des reconstitutions ou des visites virtuelles, et sont référencés sur l'ensemble des supports papier dont le MAG, Dordogne en Famille et sur les plans guides de randonnées qui sont vendus dans divers points de vente.

Selon le CDT, un nouvel axe de progrès pourrait consister à développer de nouveaux contenus et de nouveaux clips vidéo, en lien avec les différents axes de promotion de la destination, et l'accueil de bloggeurs. Des actions ont été prévues mais n'ont pas été mises en œuvre.

Des liens permettent de mettre en réseau les sites territoriaux au départ des sites web CDT et CRT. La réciproque n'est pas toujours vraie avec les sites des OT, dont celui de Sarlat qui ne joue pas, selon le CDT, le jeu de la politique de développement des liens entre les partenaires dont le CDT en particulier. Il est aujourd'hui impossible d'avoir un suivi de l'ensemble des sites des offices de tourisme qui ne

communiquent pas, selon le CDT, les données de fréquentation de leurs sites à l'observatoire, malgré de nombreuses relances. La seule option possible consiste à chercher à collecter l'information par d'autres biais, dont les comptes rendus de conseils d'administration et d'assemblées générales lorsqu'ils sont communiqués au comité, sachant que le mode de comptabilisation diffère entre les structures (nombre de visiteurs, uniques ou cumulés, nombre de pages vues, nombre de sessions etc.).

L'effort important effectué par le CDT pour augmenter sa présence sur les médias numériques peut être noté. Mais Il n'existe pas de schéma stratégique départemental sur l'e-tourisme permettant de mieux coordonner la stratégie et les outils des différents acteurs.

5.3.2.4. Une participation aux foires et aux salons sur le tourisme en retrait

Le CDT ne participe quasiment plus qu'à des salons professionnels dédiés à la presse ou à des agents de voyages, groupes et tour-opérateurs. Les seules opérations maintenues en propre en 2016 sont le salon des vacances de Bruxelles, d'Utrecht pour le camping avec le SDHPA. En outre, il s'associe au département (Direction de la communication) pour être présent sur le salon de l'agriculture, des randonnées (Destinations Nature) et Périgord à Montmartre.

Mais les retombées économiques estimées en termes de fréquentation de la destination, et sur les recettes touristiques générées par la participation à ces salons, ne semblent pas justifiées. Pour le CDT, les retombées sont marginales sauf en terme d'image[24] mais le comité ne dispose plus de moyens pour entretenir ce mode de communication. La part du financement public sur le total des ressources de financement de ces salons se monte à moins de 10 % de l'enveloppe dédiée à la promotion, soit environ 10 000 € ou 20 000 € en intégrant les rendez-vous professionnels (MédiaTour Madrid ou Pays-Bas). La solution retenue consiste à n'investir que sur certains salons professionnels (presse, tour-opérateurs et agents de voyage) ainsi que sur les salons professionnels thématiques (27 salons en 2000, 2 en 2016).

Le comité départemental du tourisme, estimant le retour sur investissement insuffisant, mais aussi par manque de moyens, s'est repositionné sur des actions à destination des professionnels.

5.3.2.5. L'impact spécifique des foires et des salons et de l'accueil de journalistes

Le niveau de connaissance par le CDT de l'impact de deux types d'actions qu'il mène chaque année est apparu globalement satisfaisant (les foires et salons et l'accueil de journalistes et de tour-opérateurs/agents de voyages), même si la comptabilité analytique du CDT est encore trop incomplète pour présenter un coût suffisamment fiable de chacune des manifestations. Les données de chaque manifestation sont récapitulées dans le tableau en annexe 8.

S'agissant des foires et salons, le CDT s'oriente vers des présences partagées avec d'autres partenaires pour en limiter le coût et favoriser l'attractivité auprès des visiteurs. Le bilan, en termes d'impact sur la fréquentation touristique du département, est difficile à établir et le CDT n'en a pas une mesure suffisante. Le bilan s'apprécie essentiellement aujourd'hui à travers le nombre de visiteurs et le nombre de documents distribués par le CDT. Le comité départemental du tourisme a bien mis en œuvre pour la presque totalité des foires et salons, un calcul du nombre de visiteurs de son stand.

---

[24] Lors de ces manifestations, le CDT véhicule l'image générale « Dordogne-Périgord », ce qui bénéficie à l'ensemble de l'activité touristique. Mais, les retombées paraissent difficiles à mesurer, comme le montre le tableau en page suivante. Les manifestations professionnelles, quant à elles, permettent de rencontrer les tour-opérateurs et agents de voyage qui programment généralement déjà la destination, et qui souhaitent connaître les nouveautés ou recevoir des conseils du CDT. Pour d'autres qui envisagent de la programmer, les contacts se prennent ensuite directement avec les socio-professionnels. Selon les marchés, le CDT participe individuellement ou achète un espace sur les stands du CRTA ou Atout France, l'agence de développement touristique de l'Etat à laquelle de très nombreux professionnels adhérent.

L'absence de réalisation d'une analyse qualitative, plus formalisée, des échanges tant avec le public qu'avec les professionnels, lors des foires et salons, qui aurait une utilité au niveau de la connaissance des besoins et de la stratégie marketing du CDT, peut être relevée.

L'accueil de journalistes et de tour-opérateurs est suivi de manière satisfaisante. Ce type d'action est toujours privilégié, en raison de son caractère porteur. Le coût est limité pour le CDT mais l'impact important, même si, ici aussi, il restait difficilement mesurable. Toutefois, depuis le dernier contrôle, le comité départemental du tourisme a développé des outils de mesure de l'impact de ses actions par l'abonnement à *l'argus de la presse* pour la mesure des retombées presse suite aux accueils ou aides techniques (entre 2 et 4 millions d'euros d'équivalent publicitaire/an).

Tableau 20 - Répartition par type de média/ Argus de la Presse

En €

ANNEES	TYPE DE MÉDIA	NOMBRE DE RETOMBÉES	NOMBRE DE SUPPORTS	ÉQUIVALENT PUBLICITAIRE
2012	Presse	592	291	4 142 405,00
	Internet	156	105	751 157,00
2013	Presse	405	200	3 862 485,00
	Internet	121	87	783 125,00
2014	Presse	410	206	3 101 684,00
	Internet	75	47	337 667,00
2015	Presse	453	203	2 797 518,00
	Internet	251	125	1 011 302,00

Source : CDT24

L'accueil des journalistes a également été développé. L'investissement moyen « Accueils presse et TO » est de 30 000 € par an hors salaires et charges des deux personnes attachées au service promotion et presse. En moyenne, le CDT obtient de ses partenaires privés et publics associés en terme de prise en charge au moins 50 % des frais d'accueil qui sont ainsi partagés avec les offices, les prestataires visités et le CRT.

Tableau 21 – Bilan des journalistes accueillis (France & étrangers)

ANNEES	MEDIAS ACCUEILLIS	AIDES TECHNIQUES	EDUCTOURS	TOTAL GENERAL
2012	42	0	2	44
2013	40	23	2	65
2014	26	13	2	41
2015	63	23	2	88

Source : CDT24

Le comité départemental du tourisme suit beaucoup plus précisément l'impact de ses actions, notamment sa présence dans les médias numériques et ses actions de communication.

5.3.3. L'action « concevoir, réaliser et conduire des actions promotionnelles en partenariat public/privé »

S'agissant des partenaires publics et privés associés au financement des campagnes, dans le cadre des tournées à l'international, on retrouve essentiellement le CRT, la SEMITOUR, l'interprofession des vins de Bergerac et de Duras, l'aéroport de Bergerac et l'IGP Foie Gras du Périgord. Pour les marchés francophones (dont québécois), ce sont les offices de tourisme de Sarlat, Périgueux et de Montignac.

Au vu des ressources financières contraintes des financeurs publics, la nécessité de poursuivre le développement d'actions en partenariat avec le secteur privé s'impose.

5.3.4. Une action non formulée explicitement dans la convention triennale : la nécessité d'améliorer la cohérence des actions de promotion entre l'ensemble des acteurs

La promotion touristique est en principe déclinée sur chaque territoire au travers des différents échelons des collectivités locales. Le principe de coopération et de coordination des collectivités territoriales dans le domaine du tourisme, posé par les articles L. 111-1 et L. 111-2 du code du tourisme, semble parfois avoir du mal à s'opérer de façon consensuelle. Toutefois, il est à souligner que :

- les entreprises privées ne déclinent pas toujours la stratégie départementale (même segmentation de la clientèle, même message ...), et ont au contraire des objectifs contradictoires en termes de publics cibles ;
- des synergies avec certains acteurs privés de l'écosystème touristique existent : CCI, associations professionnelles, compagnies de transport aérien, hôtellerie et restauration, entreprises d'évènementiels. Des partenariats existent avec les regroupements de sites (SEMITOUR, VISITES EN PERIGORD et le SDHPA). Les partenariats se font majoritairement sur l'international en appui des opérations Grand Lascaux avec le Département, la SEMITOUR et ATOUT France. A l'international, les cibles et segments sont les mêmes. Mais pour ce qui concerne les marchés français et de proximité, il n'y a pas véritablement de concordance sur les marchés et bassins de clientèles, notamment pour les grands sites en vallée de la Dordogne ;
- le partenariat avec la CCI pour la promotion de la destination se fait au travers de la SABDP en matière de démarchage des compagnies aériennes, notamment « Low Cost » ;
- l'UMIH Dordogne, principal syndicat hôtelier du département, est inexistant en matière d'actions promotionnelles et de partenariat avec le CDT ;
- le rôle des citoyens dans la promotion touristique reste un axe à développer. Il n'existe pas de démarche de type « ambassadeurs » compte tenu des enveloppes disponibles et de la multitude des missions à réaliser. Seul l'OT de Bergerac a mis en place une démarche ambassadeurs « B for You ! ». Parallèlement, et de façon indépendante, un mouvement de « greeters »[25] se développe dans le département.

Une plus grande unité d'approche du comité départemental et des offices de tourisme, dans la définition des cibles et des messages pour les actions de promotion, passe par un fonctionnement plus participatif du comité de promotion.

5.4. LA FONCTION DU CDT « L'ORGANISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES ET DES ACTEURS »

5.4.1. L'action « Renforcer les synergies entre acteurs publics et privés au niveau départemental : par l'élargissement du comité technique du CDT et par sa participation à la mission e-tourisme »

5.4.1.1. L'élargissement du comité technique du CDT et la mission e-tourisme

La réalisation de ces deux actions peut sembler satisfaisante. Le comité technique du CDT s'est élargi par la participation des pays, ce qui renforce la sensibilisation des élus locaux au développement du tourisme. Une cellule permanente « e-tourisme » a été créée associant les divers utilisateurs et des « animateurs numériques de territoires » ont pour fonction la sensibilisation et le développement de l'e-tourisme.

[25] Les « Greeters » sont des bénévoles passionnés de leur ville ou de leur région qui accueillent des visiteurs pour découvrir et partager leur environnement de vie. Ils adhèrent à l'association « Fédération France Greeters ».

Les offices de tourisme attendent que ces structures ne soient pas simplement des lieux d'information mais de co-construction. De plus la cellule « e-tourisme » n'a pas à ce jour abouti à la création d'un schéma directeur en la matière.

5.4.1.2. Un rôle implicite pour cette action : l'assistance portée par le CDT aux porteurs de projets

Un objectif rappelé dans le schéma départemental 2007–2013 vise l'information des porteurs de projets touristiques sur les axes prioritaires des politiques départementale, régionale et nationale, et sur les financements disponibles. Cette action constitue plus une préoccupation générale en termes de soutien à l'aménagement touristique local dans une optique de cohésion qu'une opération proprement dite. Le CDT apporte ainsi son conseil aux porteurs de projets, donne des avis techniques aux commissions du conseil départemental, du conseil régional et de l'Union européenne pour l'attribution d'aides publiques, participe à la commission départementale d'action touristique (CDAT) et à la commission départemental d'équipement commercial (CDEC), pour les questions de positionnement commercial des équipements et s'associe au montage de projets locaux lors de réunions « sur le terrain ».

Le CDT est associé au niveau des informations qu'il détient et qui sont utiles, pour les études de marchés préalables notamment, mais les études restent financées par les porteurs de projets. Le temps passé par le CDT pour réaliser des travaux de nature statistique (taux de fréquentation, taux d'occupation de lits…), à la demande de porteurs de projets, ne fait pas l'objet de facturation, ce qui interroge.

Les tâches d'accompagnement des porteurs de projets du CDT ne sont pas véritablement précisées et détaillées dans la convention triennale.

5.4.2. L'action « Contribuer à l'ingénierie territoriale autour des 4 Périgord : la Mission Organisation Touristique Territoriale (MOTT) »

5.4.2.1. Le renouvellement par le conseil départemental du soutien à l'ingénierie territoriale pour l'activité touristique en Dordogne

Le schéma départemental du tourisme de 2007 à 2013 avait prévu la passation d'une convention tripartite entre le CDT, le département et l'union départementale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative (UDOTSI) pour développer l'ingénierie territoriale auprès des acteurs locaux : collectivités locales, EPCI et OTSI. La réalisation de cette action s'est traduite par la création de la mission organisation touristique territoriale (MOTT24) qui associe les trois types d'acteurs. Cette mission avait pour tâche d'aider les acteurs locaux à mieux organiser le développement touristique au niveau non plus seulement communal, mais aussi territorial (pays, notamment). Un guide de l'organisation territoriale de la politique du tourisme avait été élaboré et diffusé.

Cependant, il manquait un véritable cadre d'actions structurées détaillant l'assistance du département à l'ingénierie territoriale au profit des communes et de leurs intercommunalités. Il est indiqué notamment dans l'axe 1 du document d'orientation de la politique départementale du tourisme de janvier 2015, que le dispositif mis en place devra être cohérent, lisible et que les relations entre les acteurs s'établiront autour de partenariats : « *des compétences d'ingénierie seront développées par le département en direction des territoires touristiques intérieurs en appui et assistance au développement des projets locaux* ».

Cette démarche n'a pu être finalisée que fin 2016 et un guide de l'ingénierie est actuellement en cours d'élaboration. Il sera le support des actions de la nouvelle stratégie départementale d'assistance aux communes et aux intercommunalités dans leurs missions d'aménagement du territoire et de développement de services. Un axe entier de ce guide est consacré aux opérations touristiques.

L'insuffisante formalisation de l'offre départementale en matière de compétences d'ingénierie va prendre fin avec la publication d'un guide de l'ingénierie déclinant le dispositif voté fin 2016 par le conseil départemental.

5.4.3. Les autres actions non précisées dans la convention triennale au titre de l'organisation du territoire

5.4.3.1. Le lien entre le comité départemental du tourisme et l'union départementale des offices de tourisme

La professionnalisation des acteurs passe, entre autres, par celle des agents des offices de tourisme. Cette mission d'animation et de professionnalisation des offices de tourisme est inscrite dans les statuts de l'union départementale des offices de tourisme, association qui regroupe l'ensemble des offices de tourisme du département. À cette fin, elle bénéficie de la mise à disposition d'une salariée à mi-temps. En fait, cette salariée n'a pas été mise directement à disposition de l'union départementale par le département mais par l'intermédiaire du comité départemental du tourisme, ce qui ne va pas dans le sens de l'identification claire de la responsabilité des acteurs suite à la convention tripartite signée fin 2015.

Le rôle, et la valeur ajoutée[26], qu'apporte l'union départementale des offices de tourisme (UDOTSI) sont jugés essentiels par les directeurs d'offices de tourisme. Ceux-ci ont indiqué avoir eu recours aux services de l'UDOTSI pour un accompagnement sur un dossier de classement d'office, de commune touristique ou de station, une convention d'objectif et de moyen, une stratégie à mettre en place, un projet de service à présenter, des formations pour leurs agents à mettre en place, etc. Cet accompagnement semble d'autant plus important aujourd'hui qu'avec la loi NOTRé et les fusions ou extensions d'EPCI, plus de 50 % des offices du département vont devoir dissoudre leur EPIC ou association et vont de ce fait faire perdre le classement de leurs communes en communes ou stations touristiques.

Les années 2015 et 2016 ont vu l'interruption du versement de la subvention à l'union départementale des offices de tourisme pour réaliser la professionnalisation des offices de tourisme. Dans le même temps, a été supprimé le bureau d'aide à la professionnalisation des acteurs du tourisme du conseil départemental, ses missions ayant été intégrées dans le bureau du développement touristique. Lors du conseil d'administration du 7 septembre 2016, il a été annoncé la fin de la mise à disposition de la salariée. Pour autant, il ne semble pas y avoir de "réintégration" des missions de l'UDOTSI au sein du CDT, comme cela est écrit dans la lettre du président du conseil départemental à la présidente de l'union départementale des offices de tourisme.

Les directeurs du réseau des offices de tourisme ont pu être critiques quant à cet abandon par le département de l'accompagnement, jugé par eux, nécessaire de l'échelon local. Les offices de tourisme les plus importants qui sont directement en relation avec la Mission des Offices de tourisme de la Nouvelle-Aquitaine (MONA)[27] ne devraient pas trop en souffrir mais les autres, de taille plus modeste, et bénéficiant jusque-là de l'assistance de

---

[26] Pour les directeurs, il s'agit de :

- conseils éclairés sur des questions liées au fonctionnement de l'office de tourisme ;
- un interlocuteur facilement joignable, des réponses rapides et claires ;
- un éclairage professionnel compétent avant une prise de décision ;
- un soutien à la professionnalisation par la mise en œuvre de journées techniques thématiques de formation ;
- un espace de dialogue, d'échange et de partage d'expériences entre OT (trait d'union qui facilite l'enrichissement mutuel et la synergie entre structures)
- un appui juridique (information et mise à disposition des textes règlementaires) ;
- un soutien par l'intervention de l'UD lors d'assemblées générales pour donner un éclairage extérieur sur un projet auprès des élus ou partenaires. (Crédibilité) ;
- une veille et un suivi de l'actualité juridique et de l'évolution réglementaire, relayés par mail aux OT (envoyés régulièrement par l'UD) ;
- une aide technique conséquente pour le montage de dossiers de classement (dossiers lourds et chronophages) ;
- une aide technique et une animation de réseau des OT inscrites dans la démarche qualité ;
- un relais des attentes et des interrogations du réseau au niveau régional et national.

[27] La MONA est une association loi 1901 soutenue par la région Nouvelle-Aquitaine et qui poursuit deux objectifs : être la tête du réseau des offices de tourisme de la Nouvelle-Aquitaine et être l'outil de professionnalisation des acteurs du tourisme et de structuration des territoires touristiques de la grande région.

l'union départementale, n'auront pas forcément la ressource nécessaire pour participer aux actions de la MONA et risquent donc de s'en trouver affaiblis.

Le président du département a indiqué que les choix de sa collectivité, au regard de la contrainte budgétaire, ont impacté ses partenaires, mais que des dispositions ont été prises pour que le service du tourisme assure un appui en ingénierie aux offices de tourisme.

La présidente de l'UDOTSI a indiqué :

- « *L'UD est donc, depuis le 1er juillet, employeur, sur la base d'un temps partiel (24h/semaine), pour continuer à assurer l'accompagnement des OT, mais il est peu probable que l'union départemental puisse maintenir le poste dans la durée, en l'absence d'une subvention spécifique du département, pour des raisons de financement* » ;
- « *L'UD est consciente qu'une subvention n'est pas un dû, mais cela atteste qu'elle n'est pas vue comme un interlocuteur privilégié et encore moins comme "pilier" du développement touristique, ni les OT comme des acteurs qui méritent d'être accompagnés, alors qu'ils ont des besoins, nombreux et spécifiques et sont les chevilles ouvrières du tourisme en Dordogne. Et que de nombreuses exigences sont formulées à leur égard.* »
- « *Le bureau d'aide à la professionnalisation [du service du tourisme du département] n'a été qu'une coquille vide, dont les OT n'ont pas vraiment tiré profit, la compétence technique n'ayant pas été satisfaisante* ».

Elle a également relevé que le temps de travail de l'agent qui s'est retrouvé partagé entre l'union départementale et le comité départemental du tourisme a généré plusieurs litiges.

S'agissant de l'accompagnement de la professionnalisation des acteurs, la nécessité d'une clarification quant aux rôles respectifs du département et du comité départemental s'impose.

L'arrêt de la mise à disposition d'un agent auprès de l'union départementale pose un problème pour la continuité de la mission d'accompagnement des offices de tourisme dans leur professionnalisation.

5.4.4. *La commercialisation de l'offre touristique hors hébergements*

Cinq offices de tourisme sont habilités à commercialiser des produits packagés (Sarlat, Périgueux, Montignac Lascaux, Terrasson et Bergerac). Tous sont en capacité de vendre du forfait et des packages. La SEMITOUR dispose aussi d'une licence d'agent de voyage. Une très grande marge de progrès existe selon tous les acteurs pour établir des synergies entre les différents produits d'appel et les services touristiques qui y sont liés (guichet unique pour faire des réservations à un concert ou un musée à l'issue d'un congrès, pass transport fourni lors d'une inscription à un salon, etc.). La fin de la mission de commercialisation sur les hébergements peut permettre au comité départemental du tourisme de se concentrer sur une mission d'assistance aux offices du tourisme pour la commercialisation. Il peut être aussi désormais possible de mieux organiser la commercialisation de produits packagés ou de groupes, et une assistance à la communication par le CDT pour la commercialisation d'hébergements portée par certains offices de tourisme.

La présidente du CDT a indiqué qu'un projet de mutualisation entre le comité et les offices de tourisme est en cours de réflexion ainsi que la création d'une collection de produits et séjours destinés au marché national qui seront commercialisés par les OT disposant d'un agrément.

La présidente de l'UDOTSI a, quant à elle, indiqué que « *Les OT qui commercialisent disposent de personnel compétent et n'ont pas nécessairement besoin d'assistance. Comme indiqué précédemment, ils collaborent de façon fluide et conventionnent sans problème si nécessaire. En ce qui concerne "l'assistance à la communication" via le CDT, elle devrait être acquise puisque le rôle du CDT est de capitaliser sur les forces vives pour promouvoir la destination. Pour mémoire, la plupart des autres CDT ont abandonné la commercialisation pour la laisser aux OT. Le besoin d'un comité "commercialisation" au sein du CDT n'est ni avéré ni évident* ».

Il pourrait néanmoins s'avérer pertinent de créer un comité « commercialisation », rassemblant au sein du CDT les directeurs d'offices de tourisme concernés, destiné à créer des synergies sur cette fonction.

5.5. L'AUTRE MISSION NON FORMALISEE DANS LA CONVENTION PLURIANNUELLE

5.5.1. La prise en compte de la problématique de l'accueil

Le CDT a mené des enquêtes ou des études en matière de qualité d'accueil des touristes, soit auprès des opérateurs touristiques, soit auprès des visiteurs eux-mêmes pour juger de l'appréciation des touristes en voyage sur son territoire. Il a ensuite défini une politique de l'accueil pour améliorer la performance de son économie touristique.

Au regard des budgets et enveloppes marketing disponibles, il accompagne l'amélioration de la qualité de l'accueil par l'animation des filières, la qualification de l'offre de meublés, la mise en réseaux des sites[28] et des acteurs, ainsi que par la création depuis 2013 d'un cycle de conférences dédiées avec l'intervention de spécialistes mondiaux du marketing, de l'expérience client, du « Yield Management »[29], de la définition d'une stratégie commerciale, la gestion de newsletters, la gestion de bases de données clients et l'intervention de sociologues pour amener les socio-professionnels à intégrer la prospective dans leurs actions commerciales et marketing.

L'appréciation portée par les visiteurs sur la qualité de leur accueil est évaluée sur la base des leviers que peut actionner le CDT en matière d'image, de communication et de qualification de l'offre comme sur l'événementiel, l'accueil des clientèles familles et les activités liées à l'eau. De plus, les OT sont pour la plupart engagés dans des démarches de reclassement et/ou d'obtention du label Qualité Tourisme, qui comporte un volet accueil important.

Le CDT a réorienté toute sa stratégie d'accueil et de séduction vers le numérique avec, en mars 2016, le lancement de la version 3 de son nouveau site Internet. Une application numérique sera développée en 2017 autour du concept des routes mythiques du Périgord (Guidigo). Le CDT n'a pas mis en place une politique particulière d'accueil pour les visiteurs étrangers, estimant que l'accueil n'est pas, en dernier ressort, la mission du CDT mais celle des offices de tourisme. Ils ont pour leur part bien intégré des services dédiés à l'accueil des clientèles étrangères. Si le CDT doit se concentrer sur l'amont, la séduction, la conquête et la lisibilité de la destination à l'international, il doit aussi de fait avoir un rôle structurant, en termes de formation des acteurs ou de bonnes pratiques, et d'accroissement de la professionnalisation de l'accueil.

La formalisation de la prise en compte par le comité départemental du tourisme des problématiques liées à l'accueil des touristes avec une répartition des responsabilités entre le comité départemental du tourisme et les offices de tourisme, lors de la rédaction de la prochaine convention triennale, est souhaitable.

5.5.2. Un programme continu de formation et de professionnalisation des acteurs

5.5.2.1. La définition d'une stratégie en matière de formation : le rôle restreint du CDT en la matière

Le rapport d'orientations de 2015 relevait que la qualité de l'offre touristique dépendait du niveau d'expertise des acteurs. Un bon niveau d'expertise témoigne de la présence de professionnels avisés, rendus plus autonomes et meilleurs gestionnaires de leur activité. Durant les 3 dernières années, le CDT a bien mis en place des ateliers et séminaires (formations actions) à destination des prestataires socio professionnels, avec des intervenants spécialisés, notamment sur la relation-clients, la réalisation de newsletters, le marketing, le « pricing », la gestion des réseaux sociaux, etc. L'intérêt des actions de professionnalisation des acteurs mises en œuvre est indéniable. Si le CDT accompagne les opérateurs touristiques dans leur effort de

---

[28] Le département dispose d'une signalétique particulière pour permettre un accès facile aux principaux centres touristiques et possède un schéma directeur départemental de signalisation directionnelle et touristique ainsi qu'une charte de micro-signalisation.

[29] Système de gestion tarifaire des capacités disponibles telles des chambres en hôtellerie ou des sièges dans le transport aérien et ferroviaire, qui a pour objectif l'optimisation du remplissage et du chiffre d'affaires.

professionnalisation, c'est essentiellement au travers de cycles de conférences. La formation ne fait pas partie de ses prérogatives à ce jour. Il n'a donc pas défini d'objectifs, d'indicateurs ou des labels particuliers, liés à la qualité de la formation des personnels. Le CDT n'a pas engagé de partenariats avec les organismes de formation en tourisme dans le département[30]. Il est considéré que la formation et la professionnalisation des acteurs dépendent de la CCI Dordogne et de la MONA pour les offices de tourisme.

Le CDT a un rôle restreint en matière de formation.

5.5.3. Le développement envisagé d'un outil de développement territorial répondant aux impératifs d'une économie de la coopération

La mise en œuvre d'un projet de « cluster tourisme »[31], défini de façon particulièrement précise, avait été initiée en vue du développement de relations nouvelles entre acteurs publics et privés autour des thèmes de l'innovation et de la recherche. La synergie et la mutualisation des moyens entre les partenaires volontaires devait permettre l'émergence de ressources compétitives et de retombées bénéfiques à l'ensemble du territoire. Le projet de cluster a donné lieu à des délibérations votées par le conseil départemental. Il partait d'un diagnostic considérant le peu de coopération entre les acteurs, le besoin de professionnalisation, et le besoin de formation. Une solution de type « pôle de compétitivité » ou cluster, particulièrement adéquate, devait permettre d'associer des organismes de formation comme l'institut universitaire technologique de Périgueux, ayant des formations sur le tourisme, et l'école hôtelière de Savignac de renommée internationale.

Il semble que la perception d'une concurrence du cluster par rapport au CDT ait entraîné le rejet du travail mis en œuvre par les services et les élus du département. Le projet a en effet été abandonné pour être remplacé dans le schéma de développement touristique 2016–2020 par l'université du tourisme mais dont l'ambition est très sensiblement en-deçà de celle du cluster. De plus, il n'y a aujourd'hui pas de cadre formel précis à cette université, si ce n'est mention dans le rapport stratégique. La première séance de l'université sur l'e-tourisme est prévue pour le premier trimestre 2017.

Suite aux interrogations et réticences du CDT, le temps perdu dans l'exploration de la mise en place d'un cluster qui a été remplacé par un outil aux ambitions moindres, peu ou pas formalisées à ce jour, à savoir l'université du tourisme peut être relevé.

5.5.4. Le comité départemental du tourisme, chef de projet du contrat de destination

Le gouvernement a mis en œuvre un nouvel outil de développement touristique, le « contrat de destination », dont l'objet est de rassembler les acteurs publics et privés autour d'une offre cohérente et visible au regard des attentes des clientèles étrangères. Le contrat de destination « Vallée de la Dordogne » a visé à engager une dynamique partenariale permettant de mener des actions communes de communication et de promotion de la vallée de la Dordogne dans son ensemble, des sources jusqu'à l'embouchure, et de poser les jalons d'une structuration interterritoriale en tant que « destination ». Il fédère plusieurs organismes dont trois régions, six

---

[30] La CCI de la Dordogne propose en outre des formations liées au tourisme par le biais de :

- l'école supérieure internationale de Savignac, service décentralisé de la CCI, qui propose des formations (initiales et continues) diplômantes à Bac + 2, Bac + 3 et Bac + 5.sur le management en hôtellerie, restauration, tourisme et évènementiel ;
- l'école hôtelière du Périgord - 3 structures en une :
- un centre de formation d'apprentis (CFA), pour les candidats souhaitant être immédiatement intégrés en entreprises ;
- un lycée technologique hôtelier, pour les formations sous statut scolaire et étudiant, ponctuées de stages en entreprise ;
- un centre de formation continue, pour des formations qualifiantes dispensées à l'école hôtelière ou en entreprise.

[31] Les clusters sont des réseaux d'entreprises constitués majoritairement de PME et de TPE, fortement ancrés localement, souvent sur un même créneau de production et souvent à une même filière. Dans une économie mondialisée, les clusters permettent, en fédérant les énergies, de conquérir des marchés qui n'auraient pas été accessibles par des entreprises seules. Par raccourci, on désigne également par cluster la structure en charge du fonctionnement du réseau. Le cluster regroupe des PME en réseau, une activité dominante, un territoire de proximité, des coopérations, des liens avec le territoire. Selon leur label, les clusters portent des noms différents : pôle de compétitivité (financement Etat-DGE), grappe d'entreprises (financement Etat-CGET), clusters d'Aquitaine (financement Régions) ...

départements, quatre offices de tourisme, deux aéroports et la société EDF. D'une durée de trois ans, ce contrat est organisé selon quatre axes stratégiques : structuration et diversification de l'offre, dynamique qualitative d'accueil, communication et promotion internationale, observation et évaluation du contrat. Son organisation s'appuie sur des instances partenariales (un comité de pilotage, un comité technique, des groupes de travail) animées par son chef de file, l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR).

Le comité départemental du tourisme a signé une convention de partenariat, le 26 septembre 2016, avec cet établissement public, en tant que chef de projet d'un des volets du contrat de destination « Vallée de la Dordogne » visant à développer une stratégie de communication numérique à destination du grand public. Ce contrat appelle des observations dans son principe même. En effet, l'appel à projets des contrats de destination 2015, lancé par la direction générale des entreprises du ministère des affaires étrangères et du développement international, prévoyait des critères de sélection, notamment : le caractère exceptionnel de la destination et sa visibilité internationale ; la nature stratégique du projet pour les partenaires, et leur degré d'implication dans le projet ; l'existence d'un diagnostic étayé de la demande touristique et la connaissance des marchés et des attentes des clientèles internationales ; l'identification de priorités stratégiques géographiques (marchés à conquérir) et thématiques (offre(s) touristique(s) à promouvoir sur ces marchés).

Force est de constater qu'aucun des quatre critères précités ne semble rempli pour le périmètre retenu pour ce contrat de destination. La promotion de l'ensemble de la vallée ne correspond pas forcément à une réalité du marché pour les touristes car la visibilité internationale de la vallée de la Dordogne n'existe pas sur ses quatre départements, encore moins son caractère exceptionnel. La nécessité stratégique de communiquer et de vendre la destination qui va de La Bourboule en Auvergne jusqu'à l'estuaire en Gironde fait donc question. Il n'a pas été opéré de diagnostic étayé de la demande touristique sur la vallée de la Dordogne en tant que telle. L'identification de priorités stratégiques est d'autant moins évidente que la plupart des actions correspond à des actions déjà existantes sur certaines portions limitées du cours de la Dordogne. La portion réellement active du contrat de destination est très tournée vers la partie médiane du bassin fluvial. La valeur ajoutée des départements en aval et en amont n'est pas évidente. L'implication des départements est d'ailleurs à géométrie variable : importante pour la Corrèze, le Lot et la Dordogne, sensiblement moindre pour la Gironde, le Cantal et le Puy-de-Dôme.

L'animation du contrat de destination a été effective à partir d'octobre 2015, avec le recrutement d'une chargée de mission tourisme au sein d'EPIDOR. Les actions liées au contrat, hors animation, ont débuté en janvier 2016, avec une cible commune : le marché britannique. Elles visent, en premier lieu, à définir un univers et un discours communs en élaborant un univers de marque partagée qui détermine les valeurs identitaires communes à la vallée de la Dordogne, ses éléments de langage et de positionnement et son identité graphique. Ces actions visent également à développer des outils pour structurer la production de contenus et augmenter la visibilité de la destination dès la préparation du séjour.

Cependant, il n'est pas évident que l'identité marketing puisse se créer sans une identité géographique préalable, et il s'agit bien d'une identité touristique et non d'une identité hydrographique. De plus, il peut être noté le risque d'un brouillage de la lisibilité par la multiplication des marques : celle du Périgord noir, celle du département de la Dordogne, celle de la vallée de la Dordogne. À l'inverse il n'est pas développé de logos supplémentaires mais seulement une charte graphique, aussi on pourrait s'interroger alors sur la nature de l'impact recherché et de la lisibilité du dispositif.

L'esprit des contrats de destination est d'assurer une « meilleure visibilité » sur le plan international. Le choix, au regard des quatre critères desdits contrats, de considérer la vallée de la Dordogne, s'étirant sur quatre départements et ne correspondant ni à un marché touristique ayant une certaine unité, ni à une perception territoriale pour les touristes étrangers, comme destination a de quoi surprendre.

De plus, une partie importante des moyens (soit plus des 2/3) correspond uniquement à des moyens en régie valorisée. Il a pu être vérifié auprès du comité départemental du tourisme qu'il sera quasiment impossible de véritablement ventiler le temps consacré à la vallée de la Dordogne. La quantification du temps du comité départemental pour le tourisme consacré à l'animation du contrat de destination correspond à 5 % d'un ETP

(réparti entre le « Community Manager »[32] et le chargé du Web Marketing qui a piloté le groupe « Site Internet »). Mais il s'agit d'un exercice a posteriori sans véritable base quantifiée.

Par ailleurs, les premières réalisations du contrat de destination consistent en la reprise d'actions existantes développées par d'autres organismes. Ainsi, la communication numérique et l'accueil de blogueurs ne sont pas gérés en direct par le comité départemental mais ont été repris en main par l'aéroport de Brive qui pilotait la page Facebook « Dordogne Valley », page Internet préexistante.

La promotion de la destination vallée de la Dordogne a un caractère plus ou moins artificiel puisqu'il s'agit en grande partie d'intégrer des actions, des moyens ou des outils déjà existants.

5.6. LES MODALITES DE REDDITION DES COMPTES ANNUELS AU DEPARTEMENT PAR LE CDT

Les modalités de contrôle du département sur le CDT ont évolué de 2005 jusqu'à la période actuelle. La convention de 2005, réactualisée en 2008 et en 2011, stipule que le CDT doit fournir au département des indicateurs de gestion permettant à la collectivité de suivre l'activité de l'association, et qu'il doit rédiger un rapport annuel d'activité et un compte rendu financier accompagné de son annexe, avant le mois de juin de l'année N+1. En revanche, le rapport d'activité est adressé au conseil départemental en avril de l'année N+1 et l'arrêté des comptes en juin de l'année N+1, avec le rapport du commissaire aux comptes.

Les obligations de transmission des comptes annuels au département ont été satisfaites[33]. Le CDT doit également lui transmettre un rapport financier pour délibération en conseil départemental. La fourniture d'un plan prévisionnel chiffré à l'appui des demandes de subventions est effective depuis 2012 mais il n'est pas véritablement appuyé sur une grille d'indicateurs qui permettraient ultérieurement d'en assurer l'évaluation. Par ailleurs, le comité départemental du tourisme répond chaque année à un questionnaire dénommé « *Etat déclaratif* » envoyé par le service des affaires juridiques du département auquel sont également joints les comptes, les procès-verbaux de l'assemblée générale, et la composition du conseil d'administration.

La convention triennale prévoit qu'une convention annuelle d'application doit déterminer chaque année, lors du vote de son budget primitif, les objectifs et le programme des actions mises en œuvre par le CDT, ainsi que le montant de la dotation annuelle allouée par le département, pour leur réalisation.

Les conventions annuelles font désormais bien apparaître les actions de l'année comme l'exige la convention triennale.

Si la mesure des retombées des aides publiques relève des services du département (service tourisme et développement touristique), le bilan des actions du comité départemental du tourisme lui incombe. Le programme d'actions de l'année N+1 est élaboré, au vu de la liste de convention. Mais à la fin de l'exercice considéré, il n'est pas possible de rapprocher les réalisations du comité départemental d'un quelconque objectif chiffré. Les indicateurs de gestion prévus par la convention de 2005 n'ont toujours pas été établis. En effet, il apparaît nécessaire que ceux-ci soit détaillés dès la convention triennale, et que, le cas échéant dans la convention annuelle d'application, soit fixé au comité départemental pour chacun de ces indicateurs de gestion un objectif quantifié à atteindre. Or, si la convention comporte désormais une liste précise d'actions, aucun objectif quantitatif n'est cependant indiqué.

Les documents faisant apparaître les résultats d'exécution des objectifs et des actions du CDT sont constitués par les rapports annuels d'activité, et dans une mesure nettement moindre par les rapports de gestion établis par le cabinet d'expertise comptable. Avant la fin de chaque exercice budgétaire, le CDT fournit au département un document portant évaluation des politiques et des actions suivies durant l'année en cours, au regard des actions inscrites au schéma de développement touristique. Celles-ci font dans le même temps l'objet d'une

---

[32] Métier qui consiste à animer et à fédérer des communautés sur Internet pour le compte d'une société, d'une marque, d'une célébrité ou d'une institution.

[33] Art. L. 3313-1, L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du code général des collectivités territoriales.

présentation publique aux partenaires ayant œuvré à l'élaboration du schéma. L'ensemble de ces éléments est présenté aux élus au moment du vote du budget.

Le seul véritable indicateur de gestion, mais présenté de manière très succincte, se trouve dans le rapport d'activité et concerne l'affectation en « temps-homme », du personnel entre les grandes fonctions du CDT. Il n'existe pas d'indicateur de l'atteinte des objectifs des actions déléguées par le département, voire d'indicateurs d'économie et d'efficience. Certes le CDT produit néanmoins divers documents[34] ou études internes sur les principaux éléments de l'évolution du tourisme dans le département, mais il ne s'agit pas à proprement parler du suivi de la réalisation de chaque objectif identifié en tant que tel en amont.

11. La chambre régionale des comptes recommande de faire figurer dans le rapport d'activité et le document d'exécution des objectifs et des actions du CDT des indicateurs d'efficacité, d'économie et d'efficience.

En réponse, la présidente du CDT a indiqué que le comité envisage d'engager une réflexion avec la direction générale du département sur les questions d'objectifs chiffrés et d'indicateurs.

La présidente du CDT considère par ailleurs que l'indicateur de la consommation touristique (soit le nombre de nuitées multipliées par la dépense moyenne) est le plus pertinent pour apprécier l'efficacité de l'action du CDT. Or, si cet indicateur global, avec les nuances apportées précédemment dans le rapport sur la fiabilité de celui-ci, demeure essentiel pour apprécier l'efficacité de l'action de l'ensemble des acteurs de tourisme en Dordogne, il ne mesure pas précisément l'efficacité de chaque action propre au CDT. Des indicateurs relatifs à la promotion (nombre d'insertions presse, de rencontres TO et agences de voyages par exemple) ou encore à la qualification de l'offre peuvent être définis de manière plus précise, en lien avec les objectifs assignés par le département pour suivre plus précisément la mise en œuvre de chaque action.

Le rapport d'activité 2016 n'ayant pas été produit, il n'a pas été possible de vérifier le début de mise en œuvre évoquée par la présidente du CDT avec notamment la possibilité d'associer à chaque action un ou plusieurs indicateurs pertinents pour rendre compte de la contribution à l'objectif de celle-ci.

6. LA SITUATION FINANCIERE ET LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

6.1. L'ORGANISATION COMPTABLE ET LA PROCEDURE BUDGETAIRE

6.1.1. L'organisation comptable

Le CDT tient ses comptes annuels selon le règlement comptable applicable aux associations, les fait régulièrement approuver par ses organes délibérants et les fait certifier, conformément à la loi, par un commissaire aux comptes.

---

[34] Ces documents et études concernent notamment :
- l'état du parc marchand (hôtels, campings, résidences de tourisme...) par commune, canton, pays ;
- le recensement des activités (sites, animations) ;
- le volume des nuitées en hôtellerie et hôtellerie de plein-air ;
- l'origine des clientèles par nationalité ;
- les statistiques site Internet ;
- les enquêtes de clientèle ponctuelles ;
- le calcul des retombées économiques sur une zone définie et simulations de taxes de séjour ;
- l'évolution mensuelle des nuitées hôtellerie et camping (Convention INSEE/CRTA) ;
- l'enquête mensuelle monuments (visiteurs) ;
- les taux d'occupation et autres indicateurs mensuels fournis par le service loisirs accueil ;
- les notes annuelles et intermédiaires sur le déroulement de la saison ;
- les fascicules « chiffres-clés du tourisme ».

Il était relevé dans le précédent rapport d'observations définitives du 3 septembre 2012 que « *la répartition des compétences en matière d'organisation comptable entre le président, ou le vice-président délégué, et le directeur, [est] insuffisamment précisée dans les statuts. Cette caractéristique entraîne des pratiques peu rigoureuses dans l'organisation comptable. [...] Le circuit de la dépense fait intervenir de nombreuses personnes, sans règle précise et formalisée*».

La modification des statuts et du règlement intérieur, opérée en novembre 2012, a remédié à ces anomalies, notamment quant aux rôles respectifs du président, du trésorier et du comptable, et aux seuils d'engagement.

6.1.2. La procédure budgétaire

La procédure budgétaire annuelle suivie par le CDT est la suivante :

- en septembre/octobre de l'année N-1, les premières orientations du plan d'actions de l'année N sont proposées aux partenaires en fonction des données de la saison en cours, du croisement des indicateurs d'activité tenus par l'observatoire du CDT et des ressentis des professionnels sur les évolutions des principaux marchés. Il est procédé parallèlement à un premier chiffrage des actions, tenant compte des indications du département sur le niveau de la subvention à attendre pour l'année N et des principales recettes partenariales attendues ;
- en octobre de l'année N-1, le programme d'actions prévisionnel de l'année N est bâti, hors les actions proposées par le CRT qui ne sont pas toujours connues à cette date ;
- fin octobre/début novembre de l'année N-1 le directeur du CDT transmet au département le document de pré-orientations budgétaires par grandes catégories d'actions, qui indique le montant de la subvention attendue du Département ;
- en décembre de l'année N, (voire début janvier de l'année N+1), le programme d'actions et les orientations budgétaires (telles que validées par la DG du département) sont présentés au conseil d'administration du CDT (le 7 décembre pour l'exercice 2016) ;
- au vu du vote du budget primitif du conseil départemental qui a lieu en général fin février, le budget primitif définitif du CDT de l'année N est voté par le conseil d'administration du CDT. Les financements votés, essentiellement la subvention du conseil départemental, ne sont pas affectés aux orientations et actions et constituent une dotation globale de fonctionnement.

Avant même le début de la procédure budgétaire proprement dite, à l'occasion du « comité promotion Dordogne Périgord », est présentée une série de documents en prévision de la définition du plan d'actions N+1. Y sont notamment inclus : les chiffres clés de la saison en cours pour les campings et les hôtels, à partir des chiffres reçus de l'INSEE, le détail des actions engagées en année N à fin septembre, les bilans des actions déjà réalisées à fin septembre, le prévisionnel budgétaire par type d'action et en pourcentage total du budget marketing global. Après validation et consensus des partenaires privés et publics, ce budget est ensuite soumis pour validation au conseil d'administration puis à l'assemblée générale du CDT.

Des compléments de subvention peuvent être inscrits dans le budget supplémentaire du conseil départemental voté généralement au mois de juin de l'année N, sachant que le CDT a établi son budget primitif, avec l'accord du département, en tenant compte de l'enveloppe globale attendue, même si celle-ci est votée en deux fois. Le CDT vote également des décisions budgétaires modificatives (2) en cours d'année.

Il est à souligner qu'il avait été constaté, lors du contrôle précédent de la chambre, que le directeur du CDT transmettait au département une demande de subvention globale et non appuyée d'un programme d'actions détaillé comprenant par catégories d'actions, une prévision de coût. Même si la dotation de fonctionnement est non affectée, la demande de subvention de l'association doit être conforme aux conventions passées avec le département, qui précisent que la subvention est fixée après examen du budget prévisionnel et du programme d'actions établi par l'association.

Désormais, la direction du comité départemental du tourisme adresse bien à l'appui de la subvention globale un programme d'actions détaillées.

En contrepartie de ces missions, les conventions fixent les modalités du subventionnement par le département. Ces modalités ont été précisées par avenant à la convention annuelle d'application. Ainsi, le département alloue au CDT une dotation annuelle de fonctionnement sous forme de subvention décidée dans le cadre du vote de son budget primitif.

Il avait été relevé, lors du contrôle précédent de la chambre, l'absence de visibilité quant aux dates précises de versement des échéances de la subvention. Au cours de la période sous revue, il a été opéré une sécurisation des modalités de versement de la subvention départementale, avec un premier versement de 50 % dans le mois suivant le vote du budget primitif du département, afin que le CDT dispose d'une trésorerie suffisante pour le 1er semestre.

Un calendrier réaliste de versement de la subvention départemental a été mis en place. Ce calendrier est respecté.

6.2. L'APPROCHE PAR LE BILAN

6.2.1. La structure du bilan

L'évolution des postes du bilan peut être appréciée en annexe 9.

Le haut de bilan se caractérise par un actif immobilisé net relativement faible (10 892,13 € en 2015), en forte diminution depuis 2012 (- 83,7 %). En effet, l'association ne détient aucun patrimoine immobilier, le département mettant à sa disposition ses locaux. Ainsi, les quelques immobilisations qu'elle détient se résument à des actifs incorporels (logiciels, licences, amélioration du site internet), du matériel informatique et du mobilier de bureau.

Il ressort par ailleurs de l'analyse du passif que les capitaux permanents sont uniquement constitués de fonds propres et de provisions dans la mesure où le CDT n'a pas recours à l'emprunt et donc ne présente aucune dette financière à long terme. Ces fonds propres sont en baisse de près de 30 % par rapport à 2012 en raison d'un report à nouveau déjà fortement négatif en début de période et alimenté par les déficits de 2012 et 2013 (- 27 647,11 € et – 199 548,16 €). Par la suite, les résultats excédentaires de 2014 et 2015 (31 962,54 € et 2 965,77 €) n'ont pas été suffisants pour amortir les déficits précédents.

Par ailleurs, s'ajoutent aux fonds propres des provisions pour risques et charges, dont la progression en dents de scie interpelle. Constituées en 2000, ces provisions, prévues par la convention collective nationale des organismes de tourisme du 5 février 1996, ont vocation à couvrir les charges de départ à la retraite des salariés privés.

Le bas de bilan, correspondant au cycle d'exploitation, a connu une montée en puissance au cours de la période contrôlée, puisque l'actif circulant progresse de 23,8 % et le passif circulant de 131,6 %. Ce dernier correspond aux dettes à court terme de l'organisme, qui passent de 264 649,06 € en 2012 à 612 904,52 € en 2015, soit une progression moyenne annuelle de 32,3 %. Cette augmentation spectaculaire s'explique, selon le CDT, par deux facteurs :

- au 31 décembre 2015, il a été constaté dans les comptes du CDT une dette de 161 451 € envers le Relais Départemental des Gîtes de France Dordogne-Périgord, somme correspond aux cotisations 2016 des Gîtes de France encaissées par le CDT en 2015 mais que celui-ci a dû rembourser l'année suivante au Relais du fait d'une prise d'autonomie de cette association vis-à-vis du Comité en 2016 ;
- les dettes sociales relatives au 4ème trimestre n'étaient pas, avant la clôture des comptes du 31 décembre 2015, comptabilisées dans un compte, commençant par 43, de passif court terme.

L'actif circulant est essentiellement constitué des disponibilités (pour 66,8 %), des créances (pour 28,1 %) et de stocks (pour 3,9 %).

6.2.2. *L'équilibre bilanciel*

Tableau 22 – Détermination et évolution des ratios bilanciels

En €

Au 31 décembre	2012	2013	2014	2015	Evolution
Fonds propres	558 158,71	358 610,55	390 573,09	393 538,86	*-29,5%*
Dettes à long terme (+)	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Provisions pour risques et charges (+)	252 058,77	249 590,00	267 283,00	244 628,00	*-2,9%*
Capitaux permanents (=)	810 217,48	608 200,55	657 856,09	638 166,86	*-21,2%*
Actif immobilisé net (-)	66 661,92	41 905,62	25 302,42	10 892,13	*-83,7%*
Fonds de roulement (=)	**743 555,56**	**566 294,93**	**632 553,67**	**627 274,73**	*-15,6%*
Stock+créances +régularisations	373 155,84	367 886,33	338 290,50	412 338,23	*10,5%*
Dettes court terme+régularisations (-)	264 649,06	380 229,25	414 193,68	612 904,52	*131,6%*
Besoin en fonds de roulement (=)	**108 506,78**	**-12 342,92**	**-75 903,18**	**-200 566,29**	*-284,8%*
Disponibilités	635 048,78	578 637,85	708 456,85	827 841,02	*30,4%*
Découverts bancaires (-)	0	0	0	0	
Trésorerie (=)	**635 048,78**	**578 637,85**	**708 456,85**	**827 841,02**	*30,4%*
TOTAL BILAN	**1 074 866,54**	**988429,8**	**1072049,77**	**1251071,38**	*16,4%*

Source : Bilans du CDT

La mesure de l'équilibre du bilan s'apprécie à travers trois ratios, le fond de roulement (FDR), le besoin en fond de roulement (BFR) et la trésorerie, constituant chacun un des termes de l'équation suivante : FDR-BFR = Trésorerie.

Le fonds de roulement, qui correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan (capitaux permanents-actifs immobilisés) et mesure la capacité de financer les opérations courantes, demeure très positif tout au long de la période même s'il accuse une baisse de 15,6 %. Son niveau est malgré tout suffisant puisqu'il représente en 2015 un peu moins de trois mois de charges courantes.

Au regard de la forte progression des dettes de court terme, l'association voit son besoin en fonds de roulement devenir fortement négatif, jusqu'à atteindre – 200 566,29 € en 2015. Ce chiffre dénote l'absence d'un besoin financier de court terme. Ainsi, le cycle d'exploitation génère un excédent de ressources, représentant près d'un mois de charges courantes, ce qui permet d'alimenter la trésorerie nette.

En effet, malgré la baisse du fonds de roulement, l'excédent dégagé par le cycle d'exploitation permet à la trésorerie non seulement de se maintenir, mais également de progresser de 30,4 %, et ce, en raison de la mise en œuvre, à partir de 2014, de la convention conclue avec le SMAD. En 2015, elle représente un peu plus de trois mois et demi de charges courantes. Toutefois, une convention de cession de créances professionnelles (Ligne Dailly), a été mise en place en mars 2014, mais n'a jamais été utilisée. En revanche, une demande d'autorisation de découvert a été utilisée en juillet et août 2014.

L'association détient six comptes courants. Trois de ses comptes correspondent à des catégories de dépenses/recettes : fonctionnement général, librairie et un compte spécifique pour les opérations liées à la carte bancaire. Cette carte de type « carte business » permet pour l'essentiel de gérer les frais de déplacement et de mission (SNCF, RATP, hôtels, restaurants...), mais également la location de la machine pour les cartes bancaires « MONETIA » utilisée par l'accueil pour les recettes issues de l'activité librairie et gadgeterie.

Les placements de l'association se composent, d'une part, de placements à taux fixe et, d'autre part, de valeurs mobilières de placement. Ces placements constituent une réserve financière pour l'association qui lui permet de faire face aux dépenses importantes du 1er trimestre en matière d'actions touristiques, en attendant le versement de la subvention du département. A partir du moment où cette réserve est utilisée chaque année en tant que de besoin, elle constitue un outil de gestion de la trésorerie dans le cadre d'une gestion prudente des deniers.

Tableau 23 - Totaux au 31 décembre des cinq comptes de placement

En €

	2012	2013	2014	2015
Montant cumulé	444 600,26	247 737,97	242 984,91	211 223,23

Source : CDT24

6.3. L'APPROCHE PAR LE COMPTE DE RESULTAT

Il convient de préciser que le compte de résultat du CDT retrace non seulement l'ensemble des charges et produits afférents à son activité, mais également à celles des associations « Relais départemental des gîtes de France Dordogne-Périgord » (jusqu'en 2016) et « Clévacances Dordogne-Périgord » (jusqu'en 2013). Il s'agit donc d'un compte de résultat consolidé dont l'évolution fait l'objet de l'annexe 10.

En première analyse, il apparaît que le résultat net comptable est en nette amélioration. En effet, déficitaire de 27 647 € en 2012 et 199 548 € en 2013, il redevient excédentaire à hauteur de 31 963 € en 2014, et 2 966 € en 2015. Le niveau du résultat net suit la progression du résultat d'exploitation, déficitaire en 2012 (-45 721 €) et 2013 (-233 449 €), puis excédentaire en 2014 (36 803 €) et 2015 (6 924 €). Les résultats déficitaires s'expliquent par un volume important de dépenses consacrées à la réalisation d'enquêtes de clientèles en 2012 ainsi qu'à la mise en œuvre d'un plan d'actions tourné vers la conquête de clientèles étrangères (européenne et américaine), notamment via l'accompagnement promotionnel de l'exposition itinérante Lascaux III. Quant au retour à l'équilibre en 2014 et 2015, il est la résultante d'une forte contraction des dépenses promotionnelles et de fonctionnement. Le tableau ci-dessous montre en effet que les charges ont moins augmenté que les produits.

Tableau 24 – Vue d'ensemble de la situation financière

En € et %

Exercice	2012	2013	2014	2015	*Evolution*
PRODUITS D'EXPLOITATIONS	**2 148 449**	**2 218 486**	**2 533 853**	**2 694 731**	*25,4%*
dont subventions d'exploitation	*1 500 021*	*1 525 557*	*1 795 998*	*1 972 771*	*31,5%*
dont chiffre d'affaires	*642 750*	*680 012*	*714 645*	*662 058*	*3,0%*
CHARGES D'EXPLOITATION	**2 194 171**	**2 451 935**	**2 497 050**	**2 687 807**	*22,5%*
dont achats et charges externes	*1 055 127*	*1 054 399*	*1 136 782*	*1 174 959*	*11,4%*
dont charges de personnel	*1 011 171*	*1 225 956*	*1 222 060*	*1 276 537*	*26,2%*
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-45 721**	**-233 449**	**36 803**	**6 924**	*-115,1%*
PRODUITS FINANCIERS	8 110	4 013	1 902	1 411	*-82,6%*
CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0	-
RESULTAT FINANCIER	**8 110**	**4 013**	**1 902**	**1 411**	*-82,6%*
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 056	29 887	768	381	*-96,6%*
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 091	0	7 510	5 749	*427,0%*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**9 965**	**29 887**	**-6 742**	**-5 368**	-
TOTAL DES PRODUITS	2 167 615	2 252 387	2 536 522	2 696 522	*24,4%*
TOTAL DES CHARGES (-)	2 195 262	2 451 935	2 504 560	2 693 557	*22,7%*
Impôt sur les bénéfices (-)	0	0	0	0	-
RESULTAT NET COMPTABLE	**-27 647**	**-199 548**	**31 963**	**2 966**	-
Dotations aux amortissements et provisions (+)	42 671	60 952	40 788	17 415	*-59,2%*
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**15 024**	**-138 596**	**72 751**	**20 381**	*35,7%*

Sources : comptes annuels 2012-2015

6.3.1. *Des ressources dépendantes du Département*

Les ressources d'exploitation[35] du CDT sont en constante progression, soit 7,8 % par an en moyenne. Elles s'élèvent, en 2015, à 2 694 731 € et enregistrent une augmentation globale de 25,4 % entre 2012 et 2015. Pour l'essentiel, le CDT dispose de deux types de produits : la subvention d'exploitation allouée par le département de la Dordogne (soit 70 % de ses produits), et ses revenus propres issus de son activité commerciale (soit 30 %). L'association encaisse en outre des cotisations versées par ses membres, mais leur part dans le total des produits est minime (0,3 % en moyenne). Ainsi, la subvention du département est prépondérante et détermine le niveau des ressources du CDT.

Outre cette subvention départementale, le CDT a perçu au cours de la période d'autres subventions aux montants peu significatifs, à l'exception de celle provenant du syndicat mixte air-Dordogne (SMAD). En effet, l'exercice 2014 marque le début de l'application d'une convention conclue entre le SMAD et le CDT pour le financement de la promotion de la destination auprès des clientèles étrangères. Ainsi, le versement de cette nouvelle ressource dynamise la progression des subventions d'exploitation qui s'élève à 31,5 % entre 2012 et 2015. En revanche, même si la subvention départementale progresse globalement de 5,1 % au cours de la période sous revue, elle enregistre un recul en 2015 par rapport à l'année précédente (-3 %).

Tableau 25 – Evolution des subventions d'exploitation

En € et %

	2012	2013	2014	2015	Evolution
Subvention de base	1 140 000	1 200 000	1 200 000	1 413 000	*23,9%*
Subvention compémentaire	136 000	179 052	285 049	10 000	-
Valorisation des MAD	223 771	136 716	139 951	153 315	*-31,5%*
Sous-total Département	***1 499 771***	***1 515 768***	***1 625 000***	***1 576 315***	*5,1%*
SMAD	-	-	148 259	389 241	-
Région	-	-	6 781	-	-
FEADER	-	9 789	15 000	7 178	-
Communes	250	-	-	-	-
Autres (AGESSA)	-	-	958,08	37,2	-
TOTAL	**1 500 021**	**1 525 557**	**1 795 998**	**1 972 771**	**31,5%**

Sources : comptes annuels 2012-2015

Pour ce qui concerne l'exercice 2016, il ressort des éléments transmis par le CDT que la subvention poursuivra son évolution à la baisse, et ce de manière plus nette. En effet, la subvention de base votée en budget primitif s'élève à 1,2 M€ à laquelle s'ajoutent 113 000 € votés en décision modificative et 75 466 € de valorisation des salaires des agents mis à disposition, soit un total de 1 388 466 €, en baisse de près de 12 % par rapport à 2015. Il a été indiqué en réunion du bureau le 26 novembre 2015 que « *compte-tenu d'un contexte financier tendu, le Conseil Départemental a fait savoir qu'il était contraint de réduire la subvention 2016 allouée au CDT de 100 000 € et de proposer la reprise de 2 postes d'agents mis à disposition* ».

La réduction significative de la subvention du département pour le comité départemental du tourisme à compter de 2016 peut être soulignée.

---

[35] En sus des subventions d'exploitation, le CDT dispose de revenus commerciaux correspondant à la vente de produits commercialisés à l'accueil du CDT, aux droits de visite des meublés et la fourniture de statistiques à des sociétés ou organismes. Par ailleurs, l'association perçoit des cotisations de Clévacances et Gîtes de France, des droits de visite des meublés et chambres d'hôtes et des participations pour services rendus versés par l'association « Service Loisirs Accueil ». L'ensemble de ces produits constitue le chiffre d'affaires du CDT, et donc des ressources propres. Ce chiffre d'affaire a connu une première phase de progression importante entre 2012 et 2014 à hauteur de 11,2 %, puis une diminution de 7,4 % en 2015. Ces produits ont vocation à poursuivre leur décroissance dès lors que l'association des gîtes de France a souhaité prendre son autonomie dès 2016.

6.3.2. *Des charges en hausse malgré des efforts de maîtrise*

Les charges du CDT ne sont quasiment que des dépenses d'exploitation dévolues pour 45 % aux achats et charges externes, et pour 48,2 % aux frais de personnel. A l'instar des produits, ces dépenses sont en progression constante tout au long de la période contrôlée, soit 7 % par an en moyenne. Ainsi, elles s'élèvent en 2015, à 2 687 807 € et enregistrent une augmentation globale de 22,5 %, entre 2012 et 2015. Cela étant dit, si l'on soustraie à ces charges d'exploitation les dépenses consacrées à la promotion de l'aéroport de Bergerac pour le SMAD, financées spécifiquement par une subvention de ce dernier, la progression globale n'est alors que de 6,2 % sur l'ensemble de la période sous-revue. Ainsi, le tableau ci-dessous démontre qu'en dehors de ces dépenses, les charges du CDT ont diminué de 5,4 % en 2014 et se sont maintenues en 2015.

L'année 2013 constitue une année particulière en termes de charges puisque celles-ci ont enregistré une hausse de 11,7 % par rapport à 2012. Cet exercice a été marqué par la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux tourné vers la conquête de clientèles étrangères[36] et le démarchage de distributeurs professionnels. Ces actions destinées à développer la fréquentation des clientèles européennes et américaines, notamment sur les « ailes » de saison, ont mobilisé des financements, en particulier en matière de référencement commercial et de distribution des offres touristiques. Si l'on considère le budget exécuté, l'ensemble des actions menées durant l'exercice 2013 a finalement nécessité un prélèvement sur le fonds associatif d'un montant de 199 548,16 €.

Tableau 26 – Evolution des charges d'exploitation (hors dépenses SMAD)

En € et %

Exercice	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	***Evolution***
PRODUITS D'EXPLOITATION	**2 148 449**	**2 218 486**	**2 533 853**	**2 694 731**	*25,4%*
dont subventions d'exploitation	*1 500 021*	*1 525 557*	*1 795 998*	*1 972 771*	*31,5%*
dont chiffre d'affaires	*642 750*	*680 012*	*714 645*	*662 058*	*3,0%*
CHARGES D'EXPLOITATION	**2 194 171**	**2 451 935**	**2 497 050**	**2 687 807**	*22,5%*
dont achats et charges externes	*1 055 127*	*1 054 399*	*1 136 782*	*1 174 959*	*11,4%*
dont charges de personnel	*1 011 171*	*1 225 956*	*1 222 060*	*1 276 537*	*26,2%*
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-45 721**	**-233 449**	**36 803**	**6 924**	*-115,1%*
PRODUITS FINANCIERS	8 110	4 013	1 902	1 411	*-82,6%*
CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0	-
RESULTAT FINANCIER	**8 110**	**4 013**	**1 902**	**1 411**	*-82,6%*
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 056	29 887	768	381	*-96,6%*
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 091	0	7 510	5 749	*427,0%*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**9 965**	**29 887**	**-6 742**	**-5 368**	-
TOTAL DES PRODUITS	2 167 615	2 252 387	2 536 522	2 696 522	*24,4%*
TOTAL DES CHARGES (-)	2 195 262	2 451 935	2 504 560	2 693 557	*22,7%*
Impôt sur les bénéfices (-)	0	0	0	0	-
RESULTAT NET COMPTABLE	**-27 647**	**-199 548**	**31 963**	**2 966**	-

Source : comptes annuels et rapports de gestion

Le niveau de dépenses en 2013 semble une réponse ponctuelle à un besoin spécifique de promotion cette année-là.

[36] Des dépenses conséquentes ont dû être engagées sur les opérations « accompagnement de l'exposition itinérante Lascaux III » à Houston et Chicago, à la demande du département. Une tournée professionnelle (opération nouvelle) a également été organisée dans les principales capitales européennes pour soutenir la demande des clientèles allemandes, hollandaises, belges et anglaises, avec pour cible les distributeurs (Tour-Opérateurs et agents de voyages) ainsi que la presse.

6.3.3. *La distinction comptable du secteur lucratif et du secteur non-lucratif*

Tableau 27 – Sectorisation du compte de résultat : lucratif/non lucratif

En € et %

Exercice	2012	2013	2014	2015	Evolution
SECTEUR LUCRATIF					
PRODUITS D'EXPLOITATIONS	**558 300**	**619 837**	**614 561**	**663 729**	*18,9%*
dont vente de marchandises	33 272	*28 594*	*35 387*	*29 876*	*-10,2%*
dont production vendue	525 027	*588 199*	*560 028*	*607 074*	*15,6%*
CHARGES D'EXPLOITATION	**1 088 562**	**1 160 845**	**1 151 634**	**1 123 176**	*3,2%*
dont achats et charges externes	*417 977*	*322 820*	*346 011*	*302 500*	*-27,6%*
dont charges de personnel	*603 000*	*723 498*	*725 180*	*634 295*	*5,2%*
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-530 263**	**-541 008**	**-537 073**	**-459 447**	*-13,4%*
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	1 411	-
CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0	-
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**	**1 411**	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	29 887	27	0	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 091	0	7 510	2 875	*163,5%*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-1 091**	**29 887**	**-7 483**	**-2 875**	-
RESULTAT NET COMPTABLE	**-531 354**	**-511 121**	**-544 556**	**-460 911**	*-13,3%*
SECTEUR NON LUCRATIF					
PRODUITS D'EXPLOITATIONS	**1 590 150**	**1 598 650**	**1 919 292**	**2 031 002**	*27,7%*
dont production vendue	84 451	*63 219*	*119 231*	*25 108*	*-70,3%*
dont subvention d'exploitation	1 500 021	*1 525 557*	*1 780 040*	*1 972 771*	*31,5%*
CHARGES D'EXPLOITATION	**1 105 609**	**1 291 090**	**1 345 416**	**1 564 631**	*41,5%*
dont achats et charges externes	*656 954*	*745 889*	*807 304*	*880 670*	*34,1%*
dont charges de personnel	*408 171*	*489 253*	*488 062*	*634 295*	*55,4%*
RESULTAT D'EXPLOITATION	**484 541**	**307 559**	**573 876**	**466 371**	*-3,8%*
PRODUITS FINANCIERS	8 110	4 013	1 902	0	*-100,0%*
CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0	-
RESULTAT FINANCIER	**8 110**	**4 013**	**1 902**	**0**	*-100,0%*
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 056	0	741	381	*-96,6%*
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	2 875	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**11 056**	**0**	**741**	**-2 494**	-
RESULTAT NET COMPTABLE	**503 706**	**311 573**	**576 519**	**463 877**	*-7,9%*
RESULTAT GLOBAL	**-27 647**	**-199 548**	**31 963**	**2 966**	

Source : comptes annuels du CDT

L'expert-comptable, en lien avec la direction de l'association, présente chaque année un compte de résultat « sectorisé », repris par le commissaire aux comptes, qui distingue le secteur lucratif et le secteur non lucratif.

- Le secteur lucratif correspond au secteur des activités assujetties à la TVA et qui n'entrent pas, selon la direction, dans la demande de subvention annuelle faite par l'association au conseil départemental. En recettes, il comprend principalement les ventes de marchandises, les cotisations perçues au titre de Clévacances et des gîtes de France, hors les droits de visite, les recettes de promotion, publicité et marketing, la dotation pour services rendus versée par l'association « Loisirs accueil », les recettes des professionnels au titres des salons et foires, ainsi que des annonceurs. En dépenses, il comprend pour l'essentiel, les achats de marchandises, une quote-part des dépenses courantes, y compris de personnel, les frais d'édition, de colloque et d'études et les débours liés aux salons et aux foires.
- Le secteur non lucratif, non assujetti à la TVA, comprend essentiellement en recettes les subventions du département et les droits de visite des meublés et en dépenses l'ensemble des charges de fonctionnement de l'association.

Le tableau supra retrace pour les exercices 2012 à 2015 les résultats de ces deux secteurs. Par rapport à l'approche consolidée, il met en évidence pour le secteur lucratif un résultat net très déficitaire, - 512 K€ en moyenne, qui provient du déficit du résultat d'exploitation, lié à la lourdeur des charges d'exploitation, en particulier des charges de personnel (56,5 % du total des charges d'exploitation de ce secteur en 2015). L'augmentation des charges d'exploitation en 2013 et en 2014 a accru le phénomène, et ceci, malgré l'augmentation des produits qui ne couvrent en moyenne que 54 % des charges d'exploitation. En revanche, le secteur non lucratif, financé pour l'essentiel par la subvention d'exploitation du département (97 % en 2015), dégage un excédent d'exploitation et donc un excédent net élevé qui couvre le déficit du secteur lucratif.

En définitive, l'équilibre des comptes ne peut être atteint sans la subvention du département qui finance le secteur non lucratif et une partie du secteur lucratif (part du déficit).

Une part importante de la subvention du département sert à couvrir le déficit structurel du secteur dit « lucratif ». Cette situation ne peut que conduire le comité départemental du tourisme à s'interroger sur la part respective de ces deux secteurs dans son activité.

6.3.4. Les « budgets annexes »

Le compte de résultat comprenait à la fois les comptes du CDT, des associations « Relais départemental des Gîtes de France » et « Clévacances ». Chaque année, l'expert-comptable qui est le même pour les trois entités (cabinet Lempereur SAS), extrait du compte de résultat consolidé du CDT les données comptables de chacune des associations pour établir une annexe financière qu'il dénomme « budget annexe » et qui est présentée annuellement à l'assemblée délibérante des associations. Les comptes ont été produits pour les années 2012 à 2015 pour l'association « Relais départemental des Gîtes de France », avant sa prise d'autonomie et de 2012 à 2013 pour l'association « Clévacances », avant sa dissolution.

Tableau 28 - Compte d'exploitation de l'association « Relais départemental des Gîtes de France »

En € et %

	2012	2013	2014	2015	*Evolution*
Recettes	**182 555,85**	**191 706,30**	**187 736,55**	**216 903,27**	*15,8%*
dont cotisations adhésions	*104 841,29*	*115 992,81*	*106 751,29*	*129 340,59*	*18,9%*
dont cotisations statutaires	*13 254,00*	*13 824,00*	*12 985,00*	*14 625,00*	*9,4%*
Dépenses	**200 566,02**	**220 230,17**	**261 080,04**	**268 720,51**	*25,4%*
dont charges personnel et déplacements	112 167,50	123 211,62	146 462,57	163 194,50	*31,3%*
dont achats et charges externes	23 549,61	29 692,86	50 839,32	33 219,55	*29,1%*
Résultat	**- 18 010,17**	**- 28 523,87**	**- 73 343,49**	**- 51 817,24**	

Source : CDT24

Le « budget annexe » établi comprend la totalité des dépenses d'exploitation calculées selon des clés de répartition, et la totalité des recettes d'exploitation annuelles afférentes.

S'agissant de l'association « Clévacances », il faut distinguer les années 2012 et 2013 comme résultant de la même présentation sous forme de budgets annexes, et les années suivantes où il s'agit d'une imputation analytique du service intégrée désormais au sein du comité départemental du tourisme et en charge du dispositif.

Tableau 29 - Compte d'exploitation de l'association « Clévacances »

En € et %

	2012	2013	2014	2015	Evolution
Recettes	**57 983,88**	**48 450,71**	*Sans objet*	*Sans objet*	*-16 %*
dont cotisations adhésions	39 267,76	32 889,80	*Sans objet*	*Sans objet*	*-17 %*
dont cotisations statutaires	5 200,00	4 825,00	*Sans objet*	*Sans objet*	*-7 %*
Dépenses	**97 821,73**	**107 302,72**	*Sans objet*	*Sans objet*	*8,83 %*
dont charges personnel	50 101,17	58 110,86	*Sans objet*	*Sans objet*	*13,78 %*
dont achats et charges externes	39 373,67	42 073,14	*Sans objet*	*Sans objet*	*6,41 %*
Résultat	**- 39 837,85**	**- 58 852,01**	*Sans objet*	*Sans objet*	

Source : CDT24

Il résulte de ces tableaux que les comptes d'exploitation de ces deux associations apparaissent déficitaires en raison d'un taux de couverture des charges insuffisant, soit respectivement 80,7 % pour le Relais départemental des gîtes de France en 2015 et 45,2 % pour Clévacances en 2013, et d'une évolution plus forte des dépenses que des recettes. Selon la convention annuelle passée avec chacune des deux associations, les charges de personnel et le déficit d'exploitation qui étaient pris en charge par le CDT, impactaient les comptes de ce dernier, sachant que l'équilibre financier résultait de la subvention d'exploitation versée par le département.

La diminution de l'activité liée à la prise d'autonomie de la première association et l'intégration de la seconde dans ses service réduit pour le CDT la charge qui en résultait.

6.4. La tenue d'une comptabilite analytique

La répartition en pourcentages par secteur qui figurait dans les rapports d'activités transmis au département avant 2015 résultait d'un calcul financier, environ tous les deux ans, des coûts par pôle avec notamment une répartition du personnel, en volume de travail, par grandes catégories de fonctions : Observation : 5 % ; Production : 10 % ; Information/Promotion : 50 % ; Commercialisation (hors budget SLA) : 5 % ; Fonctionnement général : 30 %. La chambre, dans son précédent rapport, avait donc recommandé la mise en place d'une comptabilité permettant d'affecter les charges de personnel par mission, voire même par objectif du schéma.

C'est pourquoi, à partir de 2015, les dépenses de fonctionnement (prévisionnelles) ont été incluses en répartissant le personnel en fonction des différents secteurs et il a été appliqué ensuite des coefficients par rapport aux dépenses de fonctionnement.

Tableau 30 – Ventilation des moyens du CDT par secteur d'activité

En €

SECTEUR	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT*	TOTAL
OBSERVATION	27 000	57 000	84 000
PRODUCTION		480 000	480 000
INFORMATION/PROMOTION	310 000	226 000	536 000

Source : CDT24
Note : salaires et charges de personnel

Il a également été procédé à une première étape de généralisation de la comptabilité analytique par la multiplication des codes analytiques suivis : Clévacances, SLA, Classement des meublés, librairie-gadgeterie, observatoire, SIRTAQUI, magazine, Dordogne en Famille, Tourisme et Handicap, Lascaux 3, Lascaux 4, promotion canoë, cyclo, SDHPA, formation etc. Il reste, dans une deuxième étape, à intégrer les indicateurs issus de la comptabilité analytique, non plus seulement globaux par secteur mais détaillés par mission, dans les rapports d'activité, avec une ventilation exacte des dépenses de fonctionnement, notamment des salaires et

charges de personnel. Il sera alors possible de faire figurer dans le rapport d'activité du comité départemental du tourisme les chiffres réels de son action.

12. La chambre régionale des comptes recommande de finaliser la comptabilité analytique par intégration de l'ensemble des codes analytiques et surtout répartition des salaires et charges de personnel.

En réponse, la présidente du CDT a indiqué que le dispositif sera finalisé en 2017 à partir du tableau de ventilation des tâches de chaque agent.

6.5. LA GESTION DU PERSONNEL DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

6.5.1. Les effectifs

L'effectif de l'association était en moyenne, entre 2012 et 2015, de 20 salariés permanents de droit privé, dont le directeur de l'association, et 5 agents mis à disposition par le département. Les agents du CDT bénéficient tous, sauf deux d'entre eux, d'un contrat à durée indéterminée (CDI), après avoir été sous contrat à durée déterminée pour leur période d'essai. Conformément au code du travail et à la convention collective[37], ils ont un contrat de travail écrit passé avec l'employeur. Il avait été relevé lors du contrôle précédent que les informations des contrats, anciens étaient en partie erronées et/ou insuffisantes au regard de la convention collective et ne comportaient pas d'avenant. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

L'effectif au 31 décembre 2015 est de 23 salariés en propre, dont 2 CDD (soit 22,5 équivalents temps plein = ETP) et 4 agents mis à disposition par le département. On peut noter une légère augmentation par rapport à 2012 : 20 salariés en propre (19,5 équivalents temps plein = ETP) et 5 agents mis à disposition par le Conseil général.

La répartition par secteur d'activités des 23 personnes salariées du CDT (soit 22,5 ETP) se présentent comme suit : observation : 1 ETP ; production / développement / qualification de l'offre : 8,5 ETP ; promotion / communication / relations presse : 4 ETP ; commercialisation : 5,5 ETP ; fonctionnement général : 3,5 ETP.

Au niveau de l'organigramme « métiers », l'équipe est répartie en 4 pôles, avec des personnels transversaux entre ces pôles et un fonctionnement en mode projet :

- pôle ingénierie : études, statistiques, qualification de l'offre (conseil aux porteurs de projets, observatoire, classements, labels...) ;
- pôle promotion-communication-marketing : relations presse, webmarketing, opérations de communication, base de données, animation des filières etc. ;
- pôle production distribution ventes (Service Loisirs accueil SLA) ;
- pôle administratif et financier/gestion du personnel.

Il résulte de l'examen des accords que le régime de rémunération et de remboursement des frais professionnels est plus favorable que le régime des fonctionnaires. Les personnels des organismes de tourisme bénéficient en effet de hausses quasi annuelles de la valeur du point, conformément à la convention collective (accords « salaires »). La valeur actuelle du point en 2016 de la CCN est de 1,133. On constate une revalorisation du point de 5,6 % depuis 2008 (valeur du point de 1,077 € au 01/01/2008). Il n'y a pas eu au CDT, pendant la période sous revue, de revalorisations locales de certaines catégories, mais une simple application des accords nationaux.

---

[37] Les salariés de droit privé bénéficient de l'application de la convention collective nationale des organismes de tourisme du 5 février 1996 modifiée.

S'agissant des frais professionnels, le personnel du CDT bénéficie globalement des barèmes fiscaux, en conformité avec la convention collective et les accords internes d'entreprise. Ils sont retracés dans le tableau suivant :

Tableau 31 – Les frais professionnels du personnel du CDT24

Frais professionnels	2009	2016	Observations
Indemnité repas et héberg:			
En Dordogne	ticket restaurant ou		forfait revalorisé
	forfait de 8,10 € du BF	8,90 €	
Hors Dordogne	16,60 € ou dépassement	18,30 €	Ordre de mission obligatoire
	du barème sur autorisation		
	de la direction		
En France	forfait jour (2 repas+transport):		avances versées avant
	46 € TTC (Paris & grandes villes)	55 €	départ de l'agent (base 75 %)
	36 € TTC en province	45 €	
	forfait hôtel (nuité et petit djner):		sur justificatifs
	95 € HT (Paris et gdes villes)	130 €	
	69 € HT (hors gdes villes)	110 €	
Indemnité forfaitaire kilométrique	barème fiscal		

Source : CDT24

Enfin, le personnel bénéficie de conditions de travail également plus favorables. Par exemple, au niveau du temps de travail, les agents qui « badgent » reçoivent un relevé mensuel de leur temps de travail leur permettant de calculer les cumuls et d'effectuer les rattrapages en plus ou en moins sur le mois suivant. Ils ne sont donc soumis ni à l'écrêtement des heures supplémentaires réalisées ni à un prélèvement de jours de congés en cas de déficit d'heures.

6.5.2. Les agents mis à disposition

S'agissant des agents mis à disposition, le CDT est passé de quatre agents à deux agents mis à disposition par le département. En effet, deux agents, un rédacteur en chef et un adjoint administratif ont regagné les services départementaux respectivement en décembre 2015 et janvier 2016. Les deux agents restant mis à disposition actuellement bénéficient chacun d'une convention de mise à disposition passée entre le département et l'association.

LES ANNEXES

ANNEXE 1 – Les thématiques touristiques 75
ANNEXE 2 – L'accessibilité de la destination 82
ANNEXE 3 – Les suites données aux précédentes observations de la CRC 87
ANNEXE 4 – Nombre et capacité des hébergements touristiques 90
ANNEXE 5 – Comparatif départemental des capacités d'hébergements touristiques 90
ANNEXE 6 – Comparatif des études de 2012 et de 2015/2016 91
ANNEXE 7 – Bilan des actions de promotion du CDT24 91
ANNEXE 8 – Les retombées des foires et salons 95
ANNEXE 9 – Evolution du bilan de 2012 à 2015 98
ANNEXE 10 – Evolution du compte de résultat de 2012 à 2015 99

ANNEXE 1 – Les thématiques touristiques

A. LA GASTRONOMIE

I. LA STRATEGIE DES ACTEURS LOCAUX POUR PROMOUVOIR LE TERRITOIRE A PARTIR DE LA GASTRONOMIE LOCALE.

La gastronomie locale fait partie des stratégies touristiques des acteurs locaux. Parmi les actions entreprises, peuvent être citées les opérations Lascaux III menées à l'international par le CDT, les filières et la chambre gastronomique ; la participation du Département au salon de l'agriculture à Paris et l'organisation de l'événement le « Périgord à Montmartre » et une opération promotionnelle au cours de laquelle des producteurs du territoire investissent une quarantaine de stands dans le quartier parisien. En outre, le CDT débutera en 2017 la commercialisation de la « *route mythique du Périgord gourmand* », un circuit allant de Nontron à Villefranche-du-Périgord et basé sur la gastronomie, les produits et les savoir-faire.

Par ailleurs, les comités et offices de tourisme (OT) ont développé des actions visant à organiser une offre touristique dédiée à la découverte de la cuisine locale : de nombreuses visites, circuits, excursions valorisent la gastronomie locale et les produits du terroir. Les OT disposant d'une centrale de réservation et le SLA référencent dans leurs catalogues et sur Internet des offres et forfaits packagés pour individuels et groupes (les stages gourmands par exemple). Dans le cadre des tournées de Lascaux III, les produits du terroir et filières sont représentés au travers du déjeuner avec la presse, de masterclass, de dégustations et de l'édition d'un catalogue des exposants remis aux participants et invités.

Des partenariats sont également noués avec les agences de voyage pour développer des offres packagées intégrant la gastronomie locale, notamment à l'occasion des tournées de Lascaux III. Des tour-opérateurs et agents de voyages sont démarchés pour distribuer ces offres et séjours auprès de leurs clientèles.

II. LES GRANDS EVENEMENTS AUTOUR DE LA CUISINE FRANÇAISE ET AUTRES ACTIONS LIEES A LA DECOUVERTE DE LA GASTRONOMIE LOCALE.

Il n'existe pas, selon le CDT, de données permettant d'apprécier les fréquentations touristiques de la fête de la gastronomie. Par ailleurs, d'autres initiatives que cette fête visent à valoriser au niveau touristique les richesses culinaires du département, comme par exemple les Nuits Gourmandes (tous les mercredis) en 2015, le salon International du Livre Gourmand (tous les 2 ans) organisés par la ville de Périgueux ainsi que « Fest'Oie », la Fête de la Truffe, la Fête de la noix initiée par la ville de Sarlat.

Des actions sont également conduites pour renforcer la promotion de la gastronomie locale dans les guides touristiques, au travers du manuel des ventes et du dossier de presse édités chaque année par le CDT en direction de la presse française et étrangère et sur les mini sites web développés avec les bureaux d'ATOUT France en Europe. Cette filière est également valorisée dans le magazine de séduction.

Le CDT a lancé en juin 2016 un nouvel événementiel grand public pour lancer la saison autour de « la Fête des 1001 Châteaux ». La gastronomie sera notamment à l'honneur dans le cadre de ce weekend qui sera d'envergure départementale dans un premier temps puis régionale avant d'envisager une communication à l'échelle nationale d'ici quatre à cinq ans. En outre, la ville de Périgueux a pour projet la création d'un nouvel équipement, la « Manufacture gourmande », lieu dédié aux savoirs et savoir-faire liés à la gastronomie du sud-ouest.

Il est à souligner l'absence de données pour ses actions ayant une origine publique.

B. L'ŒNOTOURISME

I. LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS DE LA FILIERE

Le chef de file de la mise en réseau des acteurs publics et privés de la filière œnotourisme est assuré par une organisation professionnelle : l'association « Interprofession des Vins de Bergerac Duras » (IVBD), née de la fusion entre « le Conseil Interprofessionnel des Vins de la Région de Bergerac » et « le Conseil Interprofessionnel des Vins de Duras ». Elle assure la mise en réseau des différents acteurs en lien avec cette thématique.

Les acteurs de la filière s'inscrivent dans le cadre de la démarche « cluster » créée en 2000 au niveau national, via le label national « *Vignobles et Découvertes* » porté par l'office de tourisme de Bergerac. L'objectif du label est de développer l'attractivité touristique des destinations viticoles par une mise en valeur de leurs richesses et une mise en réseau de leurs acteurs.

Ces politiques conduites par les acteurs publics font l'objet d'une concertation. En effet, la région, le département, la chambre d'agriculture de la Dordogne, l'Etat et ses services (agriculture, tourisme, ...) France AgriMer et l'Union Européenne participent au développement et au financement de certaines actions.

II. L'AMBITION DES POLITIQUES VISANT A STRUCTURER LA FILIERE

Les collectivités locales concernées par cette thématique (le Bergeracois) partagent les mêmes objectifs de développement de l'œnotourisme. Elles participent par exemple au développement et au financement de certaines actions (la Route des vins, par exemple, avec près de 140 vignerons et caves du vignoble qui adhèrent à la charte qualité de la Route des vins). Il pourrait être envisagé d'enrichir l'offre en la décloisonnant (lien avec l'itinérance à vélo, la découverte de la gastronomie et du patrimoine local, lien avec l'offre culturelle, etc.).

III. LES FREQUENTATIONS ET LA DIVERSITE DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Les services du CDT ne disposent, ni des informations sur la fréquentation touristique (nombre de touristes, origine géographique, types d'hébergements privilégiés), ni des études effectuées sur ce segment de marché, ni des enquêtes de satisfaction. De telles études permettraient pourtant de préciser si le développement de l'œnotourisme est limité par les capacités d'hébergement notamment pour l'accueil de groupes nombreux et d'indiquer si les professionnels du vin se sont diversifiés dans des activités touristiques (hébergement au château, culture et vin etc.).

L'offre locale se caractérise par une gamme de prestations diversifiées autour de la thématique : visite de groupes « découverte » ou « prestige » pour des présentations thématiques, sensorielles et gustatives, « journée des viticulteurs » durant lesquelles des membres de la Route des vins viennent à la rencontre des visiteurs à « la Maison des Vins de Bergerac », au sein de laquelle une exposition sert de vitrine et de point de départ à la Route des vins.

IV. LES DEMARCHES QUALITE

Les acteurs locaux ont développé des labels locaux. L'OT de Bergerac est labellisé « Vignobles et Découvertes » depuis 2014. Il n'a pas été communiqué le champ des prestations couvert par les démarches qualité existantes (l'accueil des touristes en fait-il partie ? la maîtrise d'une langue étrangère fait-elle partie des critères d'appréciation ?)

V. LES ITINERANCES AUTOUR DU VIN

Les actions menées par les acteurs publics et privés intègrent quelques démarches liées à l'itinérance (découverte des vignobles par la route, le vélo etc.) dans le cadre de « la Route des Vins de Bergerac ». Elles restent à développer.

VI. VINS ET EVENEMENTIELS

Des événementiels sont organisés autour du vin : lancement de SoFEMME et Vin lors de l'ouverture de Bordeaux Fête le Vin en 2014, opération dans le cadre du Tour de France, associé à tous les évènementiels de Sarlat (festival du cinéma, Fest'oie, ...). Il n'a pas été communiqué de niveaux de fréquentations de ces événements.

L'accueil (desserte aéroport ou gare vers la ville), le transport et l'hébergement des touristes pour les événements de grande ampleur est en cours de réflexion.

VII. LA PROMOTION ET LA COMMERCIALISATION

La promotion et la commercialisation de l'offre locale sont assurées auprès des clientèles étrangères :

- sur des salons internationaux : French Wine discoveries au Royaume-Uni, salon Wine Professional à Amsterdam etc. ;
- par l'accueil presse de journalistes étrangers : Etas- unis, Canada ;
- par la fourniture de Kit PLV personnalisé bilingue français/flamand pour 50 opérateurs belges qui le souhaitaient en 2014 (kakémono, carte des vignobles plastifiées etc.).

Un site portail internet dédié à la commercialisation touristique du vignoble existe : www.vins-bergerac.fr . Il n'a pas été communiqué de résultats de la commercialisation par ce dernier.

C. LE TOURISME D'AFFAIRES

I. LES INVESTISSEMENTS ET L'EQUILIBRE FINANCIER DES PARCS D'EXPOSITION.

Le département est doté d'un parc des expositions situé à Marsac-sur-l'Isle, une commune limitrophe de Périgueux. L'équipe dirigeante du parc des expositions du Périgord souhaite, pour les années à venir, accroître l'organisation de manifestations sur le parc et hors les murs. Construit en 1983, il nécessite différentes rénovations : mise en conformité des réseaux d'eau et d'électricité et réfection du réseau routier interne entre autres. Ces travaux n'ont pas n'a été chiffrés, mais une estimation globale avoisinerait 700 000 €.

Les ressources de cette structure relèvent de trois sources :

- l'organisation de manifestations et salons dans l'enceinte du parc avec un accompagnement, de sa définition à sa réalisation (par exemple, le salon de l'habitat) ;
- l'organisation de manifestations et évènementiels à l'extérieur du parc. A titre d'exemple, les salons de l'habitat de Brive et Tulle confient leur montage au parc des expositions de Périgueux ;
- locations de trois halls d'une capacité d'accueil allant de 700 à 3 000 personnes.

Le parc des expositions a pour vocation d'accueillir tous les types d'évènements, privés ou ouverts au public. Ses prestations s'adaptent à la demande des organisateurs : location de salles, aménagements entièrement

personnalisables, accompagnement en conception, accompagnement en réalisation, prestation liée à la sécurité.

II. L'ACTIVITE DU PARC DES EXPOSITIONS

L'évolution des manifestations dépend, d'une année sur l'autre, de leur périodicité. En effet, certaines manifestations se déroulent tous les deux ans. Le parc des expositions a organisé 32 manifestations dans différentes villes de France (le salon des Métiers de Bouches à Caen par exemple) en 2014 contre 16 en 2015. A ce jour, 20 sont programmées pour l'année 2016. En ce qui concerne, les manifestations sur le site de Marsac sur l'Isle, on note une progression : 20 en 2014, 25 en 2015. Pour 2016, 27 sont programmées à ce jour.

Les activités du parc des expositions ne sont pas diversifiées au-delà du seul pôle « foire, salon, congrès ». Les événementiels d'entreprise accueillis représente une faible part.

Les retombées économiques des activités développées par le parc des expositions est, selon le département, difficilement mesurable. On peut néanmoins noter que le parc accueille plus de 100 000 visiteurs par an. Les dépenses moyennes des congressistes et visiteurs de salons ne sont pas chiffrées.

Il n'apparaît pas que les acteurs locaux aient mené des études sur le positionnement de leur offre par rapport à celle des destinations comparables.

III. LA COORDINATION DES ACTEURS LOCAUX

A ce jour, il n'existe pas de coordination des actions conduites par le parc des expositions avec les autres acteurs privés (notamment les hébergements, les taxis, les transports au sein de l'agglomération) pour une meilleure desserte avec l'aéroport ou la gare et la prise en charge des touristes (saturation ou non des capacités hôtelières, pratique du tarif salon ...).

La coordination des actions avec les offices et comités de tourisme (promotion du territoire auprès des congressistes et organisation de l'accueil des clientèles d'affaires) paraît minimale. Le parc des expositions donne les coordonnées de l'office de tourisme de Périgueux et a inséré un lien vers le site web de l'office sur son site. Le SLA, qui commercialise des séminaires et congrès, s'adresse directement aux différents prestataires en fonction des demandes du client. A ce jour, il n'existe pas de coordination avec les collectivités locales. La structure ne perçoit aucune subvention.

Un axe de développement fort à concrétiser est la coordination avec les différents prestataires publics et/ou privés afin d'être complémentaires et non en concurrence. En 2015, la communauté d'agglomération du Grand Périgueux a organisé le salon AGIR réunissant près de 400 professionnels des régies de bus. Le salon et la restauration du midi se sont tenus au parc, un cocktail a été organisé à Vesunna et enfin un repas/gala au Palio.

D. LE TOURISME CULTUREL

I. LA VALORISATION ECONOMIQUE DES MONUMENTS

Le CDT n'a pas développé de plan d'actions de valorisation économique autour des sites remarquables de Dordogne. Selon l'association, cela ne relève pas de son ressort, mais concerne chaque gestionnaire.

II. L'INFORMATION ET LES ACTIONS EN DIRECTION DES CLIENTELES TOURISTIQUES

Les acteurs locaux ont une politique dynamique en termes d'information sur leur patrimoine culturel, dans le cadre d'actions individuelles ou via les groupements (SEMITOUR et Visites en Périgord). Le référencement dans les guides touristiques donne lieu à des actions spécifiques par le CDT qui est le correspondant des guides touristiques (Routard, Guide Vert).

Les monuments visités donnent lieu à des enquêtes de satisfaction auprès des touristes, pour certains groupements de sites dans le cadre de leur plans qualité (c'est le cas de Visites en Périgord).

III. LA STRATEGIE TOURISTIQUE DES MONUMENTS

Les structures qui gèrent les monuments ont une stratégie en direction des clientèles touristiques dans le cadre d'actions individuelles ou via les groupements (SEMITOUR et Visites en Périgord).

Les objectifs et actions prévues (notamment les clientèles cibles, les politiques promotionnelles, les outils de commercialisation, les politiques éditoriales via les guides de voyage, l'information patrimoniale) sont détaillés dans le contrôle de la SEMITOUR par exemple.

IV. LA VALORISATION DES MONUMENTS CLASSES AU PATRIMOINE DE L'UNESCO

Les sites UNESCO font l'objet d'une communication sur l'ensemble des outils de promotion du CDT (Sites Internet, dossier de presse, manuel des ventes) et du Pôle International de la Préhistoire aux Eyzies pour ce qui concerne les sites préhistoriques.

Les monuments ont développé des démarches qualité prenant en compte l'accueil des touristes : le référentiel national ATOUT France qualité PREHISTOIRE est piloté par le PIP aux Eyzies.

V. ACTIONS EN DIRECTION DES SITES MOINS FREQUENTES

Les acteurs locaux développent des actions pour faire connaître des sites moins fréquentés. Par exemple, le PASS'PERIGORD est édité par le CDT.

VI. LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'EVENEMENTIEL

Des événements festifs sont développés dans les lieux patrimoniaux, mais dans le cadre d'actions individuelles ou via les groupements (SEMITOUR et Visites en Périgord). Le CDT a un projet d'un événementiel lié à la mise en valeur des châteaux. Le Département ou le CDT ne détiennent pas les résultats en termes de flux touristiques et d'impacts économiques des actions individuelles organisées via les groupements.

VII. LA CONNAISSANCE DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE DES SITES ET EVENEMENTS CULTURELS

Un outil de mesure de la fréquentation des monuments publics ouverts à la visite et événements culturels d'audience large est l'observatoire de suivi de l'économie touristique départementale. Les seuls éléments concernant la nationalité des visiteurs de sites figurent dans l'étude de clientèle TNS SOFRES. Peu de prestataires enregistrent les origines de leurs clientèles : la SEMITOUR le fait dans certains de ses sites.

VIII. LES METIERS D'ART

Les métiers sont valorisés touristiquement, par exemple au travers de la route des métiers d'art de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Dordogne et le Pôle des Métiers d'Art de Nontron.

E. LE DEVELOPPEMENT DE L'EVENEMENTIEL

La place de l'événementiel dans les stratégies touristiques des acteurs locaux est à l'heure actuelle insuffisante car elle s'adresse plutôt à la population locale, hormis pour quelques festivals (Festival du Périgord Noir, Mimos, Festival de Théâtre de Sarlat, SINFONIA...). Il manque un évènement majeur déclencheur de séjours en Dordogne. Il y a de nombreuses manifestations locales, mais les visiteurs perçoivent la Dordogne comme une destination où l'on s'ennuie selon les retours de l'étude TNS Sofres.

Les deux ou trois manifestations majeures en Dordogne sont MIMOS, le festival des jeux du théâtre de Sarlat, le festival du Périgord Noir, Sinfonia. Il a été procédé à une tentative d'évaluation de l'impact économique primaire et secondaire sur MIMOS avec la méthode élaborée par la direction générale des entreprises du ministère du tourisme mais cela n'a pas été probant car la population locale est largement concernée et le volet « Off » dont il est difficile de collecter les données prédominant. Les organisateurs ont leurs propres systèmes

de comptage. Pour les autres manifestations, les comptages sont liés à la billetterie. Mais ce ne sont pas des manifestations de masse.

Un axe de développement pour accroitre l'attractivité de la destination liée à l'évènementiel est le projet d'événementiel autour des châteaux porté par le CDT.

F. L'ECOTOURISME OU TOURISME DE NATURE

I. LA PRISE EN COMPTE DU TOURISME DE NATURE DANS LES STRATEGIES TOURISTIQUES

Le CDT édite depuis de nombreuses années des documents de promotion (cartes de randonnées) du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). Ces documents sont visualisables sur le site web du CDT et sont vendus localement via les OT. Le CDT participe à la promotion des sites de pratique et des prestataires en proposant un guide pratique (numérique) des loisirs nature. Il a mis en place une politique de soutien des filières canoës et tourisme équestre notamment au travers de sites internet dédiés et d'actions de valorisation diverses (chartes…). Ainsi, 18 000 plans-guides de randonnée ont été vendus en 2015.

Le schéma touristique sur les activités et sports de pleine nature est cohérent avec les objectifs inscrits dans le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR, article L. 361-1 code de l'environnement) et dans le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI, article L. 311-3 du code du sport).

II. LE TOURISME A VELO

La promotion du tourisme à vélo auprès des clientèles extérieures est assurée par différents moyens :

- édition d'une carte cyclo-départementale à destination du grand public (élaborée et cofinancée en partenariat avec la fédération française de cyclotourisme de la Dordogne) ;
- travail en partenariat avec France Vélo Tourisme pour déployer la marque ACCUEIL VELO le long des vélo-routes/voies vertes aménagées et inscrites au schéma national Vélo-routes/Voies vertes (V90 pour le moment) ;
- valorisation des centres VTT sur le site internet du CDT au travers d'une sélection d'itinéraires VTT. Il s'agit globalement d'actions de promotion. Les investissements concernant les infrastructures relèvent soit de collectivités soit de prestataires privés ;
- valorisation de parcours cyclables par le biais du site internet rando.dordogne.fr du conseil départemental (traces GPS, cartes téléchargeables etc.).

Le CDT 24 et le Comité Départemental de Cyclotourisme de Dordogne ont édité, en commun, une nouvelle carte cyclotouriste départementale avec l'appui technique du Conseil départemental de la Dordogne. Ce support propose 20 circuits en boucle de 15 à 80 kms, 4 itinéraires sur véloroutes et voies vertes et un parcours en itinérance de plusieurs jours à la découverte du Périgord, « sur les traces du jeune Lawrence d'Arabie ». Par ailleurs, il existe une convention technique entre le département et les deux comités vélo de Dordogne.

Depuis 2012, le Conseil départemental investit dans des études (60 072 €) et des travaux (2 294 894 €) sur la vallée de l'Isle, la vallée de la Dordogne, la vallée du Céou, la coulée d'Oc et la vallée de la Vézère. Toutefois, la Dordogne n'a pas participé aux actions de promotion du comité régional du tourisme sur les voies vertes.

III. LE TOURISME FLUVIAL

Le CDT et le conseil départemental ne sont pas concernés par le tourisme fluvial à proprement parler, mais la Dordogne est la première destination de France pour le canoë loisirs (60 loueurs). De plus, des bateaux-promenade à passagers (gabarres ou barques) sont exploités sur les rivières Dordogne, Isle et Dronne. Dans le cadre du Plan Départemental des Activités de Loisirs et de Randonnées Nautiques (PDALRN), le Conseil départemental appuie l'équipement de haltes nautiques sur les différents cours d'eau du département.

Une dizaine de syndicats et EPCI s'occupent de la gestion des cours d'eau et prennent en compte cet enjeu dans les programmes de travaux (restauration, entretien des berges). L'établissement public territoriale du bassin de la Dordogne (EPIDOR) gère le domaine public fluvial.

Près de 400 000 journées canoës-kayaks sont pratiquées et distribuées par une soixantaine de prestataires.

Les acteurs locaux n'ont pas développé d'offres particulières en direction des touristes pratiquant l'itinérance fluviale (circuits vélo, découverte du patrimoine, etc.).

IV. L'IMPLICATION DES ACTEURS DE LA FILIERE AGRICOLE DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRITOURISME

La Dordogne est la première destination française pour l'agritourisme. Les acteurs de la filière agricole sont, pour la plupart, regroupés sous différentes marques ou labels (Bienvenue à la Ferme, Marché de Producteurs de Pays, Gîtes de France, Agriculture Biologique, etc.) en fonction de leurs activités. L'association « Agriculture et Tourisme » gère toutes ces marques. Beaucoup se sont tournés vers l'agritourisme car cela offre une activité et un revenu complémentaire sur l'exploitation agricole. Des visites de fermes (réseau des fermes ouvertes, fermes pédagogiques) permettent aussi d'expliquer le métier et la vie des agriculteurs.

Les acteurs de la filière ont comme interlocuteur privilégié la chambre d'agriculture mais aussi les services départementaux (agriculture, tourisme).

Le programme « Randonnée en Fête », initié par le service tourisme du Département depuis 2003, permet de mettre en avant une randonnée liée à une ou des filières agricoles : la randonnée peut arriver sur un marché de producteurs de pays, une visite de ferme peut être proposée sur l'itinéraire, un déjeuner peut être organisé le midi dans une ferme auberge. La Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) va rééditer son guide « La Dordogne à pied » en 2017, le Conseil départemental a proposé de thématiser cette édition pour créer un guide de randonnée autour des filières, des produits et de la gastronomie qui sera vraisemblablement nommé « La Dordogne gourmande à pied ». Un travail de partenariat est engagé entre la FFRP, le Département et l'association « Agriculture et Tourisme » afin d'éditer le guide.

Un travail est en cours sur la création de deux itinéraires équestres « vitrine » : un au nord et un au sud du département qui privilégierait l'accueil dans les fermes équestres ou relais équestres.

ANNEXE 2 – L'accessibilité de la destination

A. LE TRANSPORT AERIEN ET LES AEROPORTS

I. LA PRESENCE D'UN AEROPORT INTERNATIONAL EN DORDOGNE

Deux aéroports sont situés sur le département de la Dordogne : Périgueux Bassillac et Bergerac-Dordogne-Périgord. Pour ce qui concerne le premier, il n'existe que la ligne Paris-Orly essentiellement fréquentée par une clientèle d'affaires présentant un fort taux d'exportation du département vers Paris. Cette ligne est exploitée par une compagnie qui opère avec des appareils de petite taille (Beech 1900D), dont le rapport performance/coût est perfectible. Ces facteurs induisent des tarifs conséquents pour les usagers, réduisant ainsi le potentiel de développement de la ligne.

L'aéroport de Bergerac-Dordogne-Périgord, quant à lui, a franchi en 2016 le cap des 300 000 passagers. Sur la base de son trafic 2015, il est classé 29ème aéroport de France[38]. Il accueille aujourd'hui douze lignes internationales (à destination de la Grande-Bretagne, de la Belgique et des Pays-Bas) et une ligne nationale (Nice) desservies par six compagnies aériennes dont seulement une est réellement considérée comme « low cost »[39], à savoir Ryanair. Trois sont catégorisées de « low fare »[40], soit Flybe, Jet2.com, Transavia, et deux comme « régulières » ou « legacy », British Airways et I Gavion. L'aéroport n'a pas été sollicité, à ce jour, par des compagnies aériennes non européennes. Le CDT considère malgré tout que le département est très dépendant des compagnies à bas coût puisque 99 % de passagers voyagent sur vols à bas coût et que ce sont ces compagnies qui génèrent la majorité de passagers entrants au sein du territoire.

Souvent cité comme facteur rédhibitoire à la création initiale lors des négociations et discussions avec l'ensemble des compagnies, seule la compagnie Ryanair a préféré cesser l'exploitation de la ligne Bergerac-Marrakech après sa seule saison d'opération en 2013 pour des causes liées à la fiscalité. Cependant, il faut noter que la taxe « passager » marocaine était de 9 € par passager au départ.

Jusqu'en 2008, l'administration et le développement de la plate-forme était exécutée de manière « libre » avec les décisions et financements (demandes pour financements externes et autofinancement) gérés par la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Dordogne en interne. L'aéroport n'a alors pas de statut juridique indépendant et est considéré en tant que service de la chambre. Le directeur « de service » est directement sous les ordres du directeur général et du président de la CCI. Au 1er janvier 2008, la propriété de la plate-forme et des terres avoisinantes est transmise au Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD) et la gestion confiée à la CCI. La forme juridique de la plate-forme est maintenue mais la CCI se voit dans l'obligation de rendre des comptes sur la performance au SMAD.

En parallèle, l'Union Européenne impose des mesures de contrôle[41] des circuits de financement des campagnes marketing pour les compagnies aériennes. Ces campagnes doivent être contractualisées et recevables en fin de période mais surtout, elles doivent répondre aux besoins de promotion du territoire. C'est ainsi que l'office de tourisme de Bergerac assure les liaisons entre les compagnies et le département de 2008 à 2013.

En 2012, la législation impose le lancement d'un appel d'offre pour une délégation de service public (DSP) qui doit être ordonnancée par le syndicat. Après plusieurs mois de délibération, la CCI se voit à nouveau confier la gestion de l'aéroport par DSP.

Par ailleurs, les contributions des acteurs publics à destinations du SMAD sont redéfinies en 2012. Le département devient dès lors le premier financeur de l'équipement (à hauteur de 49 %). L'aéroport devient un aéroport départemental et sa promotion est confiée au CDT qui gère les campagnes marketing à l'international de l'équipement en liaison avec la société d'exploitation de l'aéroport de Bergerac-Dordogne-

---

[38] Source : Union des Aéroports Français
[39] Bas coût
[40] Moyen coût
[41] Guidelines 2005-2009

Périgord (SABDP), correspondant à 1,2 M€ pour 2016, pour assurer le développement de la plate-forme en concordance avec le développement touristique du département. L'ensemble des contrats de promotion du territoire, en lien avec les compagnies aériennes, sont gérées par les services du comité conformément aux nouvelles lignes directrices européennes du 4 avril 2014.

Enfin, il existe une complémentarité pour les aéroports de Bergerac-Dordogne-Périgord et de Bordeaux-Mérignac. En effet, ces deux plateformes ont établi des liens techniques et rationnels. Des liens commerciaux en matière de développement stratégique sont officieux mais néanmoins existants. Cela est dû, selon le CDT, à l'entente cordiale entre les équipes des deux plateformes mais aussi à la réalité du marché aérien et touristique local, national et international. En effet, les nouvelles directives européennes imposent la rationalisation des stratégies commerciales tant au niveau des aéroports qu'au niveau des compagnies aériennes (tous types confondus). Ainsi, chaque ouverture ou maintien de ligne doit impérativement être soutenue par un business plan avec projection à moyen terme (minimum 3 ans). Une compagnie, quelle qu'elle soit, n'ouvrira pas une ligne qui ne généra pas un bénéfice « propre », donc qui ne dispose pas d'un marché avéré. Cette réalité impose une complémentarité entre l'ensemble des aéroports aquitains et avoisinants.

II. LES PROFILS DES PASSAGERS TRANSITANT PAR L'AEROPORT

Pour les élus, l'aéroport Bergerac Dordogne Périgord est un outil territorial dont l'objectif est de faciliter l'accès à la Dordogne. Ainsi, il travaille en collaboration avec le CDT de la Dordogne ainsi que l'ensemble des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (OTSI) du territoire. Ces entités représentent une source de données et de statistiques essentielle au développement intelligent de la plate-forme : ce sont ces lieux de réception qui mesurent et analysent les influx touristiques. Sans trafic initial, la mise en place d'une ligne aérienne est un non-sens.

En 2014, 99 % des passagers sont internationaux et 73 % sont des non-résidents. Près de deux-tiers d'entre eux déclarent séjourner en Dordogne lorsque le tiers restant est ventilé entre le Lot-et-Garonne, le Lot, la Gironde et la Charente. Les passagers de nationalité britannique constituent l'essentiel des arrivées via l'aéroport de Bergerac, jusqu'à 91 % en 2010. On observe une légère baisse puisque la proportion des Britanniques passe de 78 % en 2011 à 72 % 2014. Les passagers belges et hollandais constituent respectivement 7 % et 8 % des passagers en 2014 et les Français ne représentent que 10 % d'entre eux. Les passagers sont constitués pour 30 % de retraités et pour 40 % de professions libérales, de cadres et de professions intermédiaires. 76 % des passagers ont plus de 45 ans.

Si le CDT considère que les voies aériennes peuvent capter jusqu'à 20 % des touristes provenant d'un bassin émetteur accessible en voiture ou en train sans animation de marché, nous pouvons supposer que le taux d'accroissement de cette même clientèle peut être accéléré avec l'augmentation des moyens d'accès. Ainsi, sans une ligne directe depuis Roissy Charles de Gaulle, la Dordogne se prive de sa capacité de pénétration de marché import, que cela soit domestique ou international.

Selon les études TNS-SOFRES commandées en 2012 par le CDT et l'ensemble des études ATOUT France, 95 % des visiteurs en Dordogne viennent en voiture particulière. La desserte SNCF est assez complexe et les temps de parcours entre aéroports internationaux et Périgueux sont longs. Les aéroports de Bergerac et de Bordeaux restent les deux outils stratégiques pour atteindre la Dordogne. Les nouvelles liaisons de Bergerac vers London City et Amsterdam vont permettre de connecter la Dordogne aux grands hubs internationaux.

Par ailleurs, il a pu être établi un profil de la clientèle aérienne de l'aéroport de Bergerac en termes d'hébergement à partir de l'étude d'impact économique des aéroports aquitains (édition 2014) initiée par la chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Aquitaine :

- 42 % des voyageurs rejoignent une résidence principale ou secondaire chez de la famille ou des amis ;
- 25 % rejoignent une résidence secondaire personnelle ;
- 19 % rejoignent un village de vacances ou une auberge de jeunesse ;
- 10 % rejoignent un hôtel ;
- 4 % rejoignent un camping.

La durée des séjours s'établit entre trois et sept nuits pour 60 % des voyageurs, et d'une à deux semaines pour 25 % des voyageurs.

III. L'IMPACT ECONOMIQUE DE L'AEROPORT POUR LE DEPARTEMENT

L'ensemble des lignes à destination de l'aéroport Bergerac Dordogne Périgord répondent à des attentes touristiques puisqu'elles ont comme origine les bassins émetteurs principaux des flux des visiteurs. La « rentabilité » touristique de ces lignes est suivie par l'étude d'impact économique des aéroports aquitains. L'impact direct de l'aéroport de Bergerac est estimé à 14 établissements, 9 M€, et 106 emplois. L'impact indirect est évalué à 67 M€, dont 43 M€ pour la Dordogne, et correspond aux dépenses effectuées par les passagers non-résidents.

L'étude précitée comptabilise également un impact induit à hauteur de 77 M€. Il représente l'ensemble des flux monétaires directs et indirects. L'impact global est lui estimé à 153 M€, intégrant notamment les dépenses des résidents évalués à 45 M€ ou les investissements immobiliers des passagers et les taxes fiscales. Si 277 312 passagers génèrent 153 M€ de retombées économiques territoriales, nous pouvons dire que chaque passager arrivant en Dordogne et en territoire limitrophe représente 551,70 €.

Selon l'étude de la chambre de Commerce et d'industrie, l'impact global des flux de passagers de l'aéroport de Bergerac est estimé à 153 M€.

IV. LA NECESSITE DE FACILITER L'ACCES ET L'ACCUEIL A L'AEROPORT

Aujourd'hui, l'aéroport de Bergerac ne bénéficie pas d'un accès par transport public. Seuls les taxis privés assurent la liaison entre l'aérogare et le centre-ville de Bergerac ainsi que six sociétés de location de véhicules de tourisme. Malgré des demandes répétées pour inclure le terminal dans le réseau d'autocars départemental, la connexion avec le département reste inexistante. La voie d'accès principale se fait par voie communale.

L'accueil de la part des équipes de l'aéroport est reconnu pour sa qualité, en dépit des difficultés d'accès, d'un manque de visibilité dans la mesure où l'équipement n'est pas mentionné au niveau de la signalétique depuis l'autoroute, depuis la route nationale 21 (ancien nom), et du centre-ville de Bergerac et des autres agglomérations importantes du secteur (non existant) ainsi que d'un manque notable de services « extra aéronautiques » (boutiques, hôtels, restaurants) dans la zone.

En dehors des présentoirs dédiés à la littérature promotionnelle mis en place par le service commercial de l'aéroport, il n'existe aucun point d'information touristique sur place. Il n'y a pas de bureau d'accueil ni de mise en scène de la Dordogne (Préhistoire et vignobles) au sein du hall de départ ou d'arrivée. La promotion de la destination n'est pas mise en valeur et reste un frein, selon le CDT, pour les primo visiteurs. Le comité diffuse néanmoins à l'arrivée et dans le hall de départ son magazine des vacances et des loisirs en version anglaise.

L'existence de deux grands aéroports régionaux à proximité du territoire, soit Bordeaux et Toulouse, qui détiennent les capacités et les moyens pour assurer un développement du trafic quantifiable par millions, la capacité d'accueil de la plateforme, la capacité d'accueil en nombre de lits marchands du département, l'essor socio-économique du territoire avec l'accroissement limitée de l'investissement exogène, la concurrence locale, nationale et internationale en tant que « destination » et surtout le pouvoir d'investissement du Département, sont des conditions sine qua nones et rédhibitoires à l'impulsion du trafic.

Un axe de progrès réside, selon les études existantes, en la création de navettes entre Bergerac et Sarlat ainsi qu'entre Bergerac et Périgueux, aux périodes de fortes affluences, en avant saison, à l'ouverture des lignes et selon les arrivées du jour.

B. L'INTERMODALITE ET LA DESSERTE DES DESTINATIONS TOURISTIQUES

I. LE RENFORCEMENT DE L'INTERMODALITE POUR FACILITER LES DEPLACEMENTS TOURISTIQUES

Les acteurs locaux ne semblent pas avoir réellement développé une politique globale des transports qui intègre les problématiques touristiques avec notamment des trajets bus/TER parfaitement articulés (quais, horaires, etc.) et desservant les principaux pôles touristiques.

Pour le transport en TER, il existe des tarifs spécifiques avec des pass touristiques permettant un nombre de déplacements illimités à la journée ou à la semaine : il s'agit des abonnements Izy Pass, mais il n'y a pas de communication.

II. L'AMELIORATION DE LA DESSERTE DES VILLES DE PROVINCE PAR LE TRAIN

L'impact touristique des chantiers LGV existants n'a pas encore été évalué. De même, les acteurs locaux ne semblent pas avoir une stratégie touristique d'accueil en court séjour des clientèles étrangères de passage à Paris.

Le CDT participe au club du tourisme d'affaires du CRT Aquitaine. L'OT de Périgueux reste le plus actif puisqu'il participe aux opérations et workshops professionnels organisés par le CRTA en région et sur Paris. Le CDT, via le Service Loisir Accueil (SLA), privilégie le travail sur fichier de la RN2D (association nationale des CDT et ADT) qui se compose d'un fichier de plus de 2 000 adresses qualifiées par les CDT et SLA de France.

La Région a détaillé les efforts importants qu'elle concède en matière de transports régionaux :

- Un Programme de modernisation des arrêts Ter depuis 2003 vise à améliorer l'accueil des voyageurs et l'accessibilité. Dans ce cadre, 17 gares et haltes de Dordogne ont été modernisées. Les travaux de la gare de Sarlat sont en cours de finalisation, et la modernisation de la gare des Eyzies est prévue pour 2018. Ainsi, en 2018, grâce à l'action de la Région, 71% des gares Ter et 33% des haltes de Dordogne seront modernisées.

- L'aménagement de pôles d'échanges multimodaux permet d'améliorer l'intermodalité autour des gares principales (ex : projet de pôle d'échanges de la gare de Périgueux, actuellement en cours d'études sous le pilotage de l'Agglomération).

- Le renforcement de l'offre : on compte désormais 28 circulations entre Bergerac et Bordeaux, soit 8 liaisons de plus. Et les principales villes touristiques (les Eyzies, Sarlat,...) sont desservies régulièrement par le TER, tous les jours de la semaine.

- La Région a mis en œuvre des tarifs tribu, permettant de partager un trajet en TER en famille, entre amis et bénéficier de réductions pour voyager occasionnellement en Région Nouvelle-aquitaine et un billet jeunes pour les jeunes de moins de 28 ans voyageant occasionnellement.

- La Région a financé des travaux de régénération de la ligne Bergerac-Sarlat en 2013 (pour 55 M€) qui vise à améliorer les temps de parcours.

III. LA DECOUVERTE DE L'OFFRE TOURISTIQUE PAR LE TRAIN

Les TER ne desservent pas les principales zones touristiques du département : par exemple Montignac-Lascaux n'est pas desservi.

La collectivité a une stratégie de facilitation des déplacements des touristes par le TER. L'objectif serait de créer des liens entre les itinéraires véloroutes des voies vertes de la vallée de l'Isle (TER Bordeaux/Limoges) et de la vallée de la Dordogne (TER Bordeaux/Brive). Mais il ne semble pas y avoir nécessairement de coordination entre ces services, les TER étant hors du champ de compétence du Département.

Pour l'intermodalité, à l'avenir tout reste à construire avec notamment l'arrivée de Lascaux IV. Un travail d'animation avec les TER est à effectuer pour un pass « Train + vélo » afin de favoriser l'itinérance douce sur le territoire. Cela étant, chaque TER ne peut transporter au maximum que 5 vélos.

SIGNEE

ANNEXE 3 – Les suites données aux précédentes observations de la CRC

OBJET	REMARQUES ET PRECONISATIONS DE LA CHAMBRE DES COMPTES	SUITES DONNEES
I/ ORGANISATION INSTITUTIONNELLE	- Rédaction de nouveaux statuts - Etablissement d'un Règlement Intérieur	- Nouveaux statuts votés le 29/11/2012 (dont mise en place d'un CA et d'une AG) - Règlement Intérieur voté le 29/11/2012 - Mise en place d'un comité technique CDT/OT/Pays avec les directeurs de ces structures
II/PERSONNEL	- Situation ancien directeur : ➢ Cotisation à une caisse privée de retraite ➢ Indemnité de fin de carrière ➢ *NB : les autres points (détachement, NBI ...) ne relèvent pas du CDT*	- Remboursement part patronale PREFON (fonds émanant de GENERALI) au CDT le 23/10/2013 soit 29 533,22€ - Remboursement au CDT de 22 928,13€ par l'intéressé selon échéancier sur 24 mois a/c du 01/11/2012
III/ CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT	- Sécuriser modalités du versement de la subvention du Département - Contrôle par le Département - Fourniture d'un plan d'actions prévisionnel chiffré à l'appui des demandes de subventions - Paiement quote-part liée aux contrats de maintenance de l'immeuble	- Nouvel échéancier en 2014 (en 4 fois) et 2015 (en 3 fois avec 1er versement de 50 %) - Fourniture régulière des comptes au CD, comptes rendus, documents préparatoires CA et AG etc. - Effectif depuis 2012 - Effectif a/c convention du 04/05/11
IV/ RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES	- Gîtes de France et Clévacances : demande reconsidération de la situation de ces associations, soit	- Association Clévacances dissoute le 07/03/2013 et intégration complète dans le CDT

	intégration totale ou association individualisée	- Gîtes de France : prise d'autonomie au 01/01/2016
V/ SITUATION FINANCIERE	- 5 comptes courants - comptabilité analytique	- Pas de suite donnée (statu quo) pour meilleure clarté dans la gestion des différentes opérations - En cours. *NB : en 2015 : recrutement d'une nouvelle responsable administrative et financière suite départ à la retraite*
VI/ REALISATION DU SCHEMA DEPARTENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	- Bilans périodiques précis de la réalisation des objectifs et actions du CDT - Meilleure connaissance en amont des grands projets par le CDT - Mise en réseau de toute l'offre y compris hors SLA : vitrine, plannings partagés… - Mesure des retombées presse - Club des ambassadeurs	- Etude d'évaluation du schéma 2007-2013 confiée par le CD au cabinet Horwath en 2013 ; - Etude de clientèle TNS SOFRES en 2012 - Concertation accrue avec services du Département, chambres consulaires, EPCI etc. - Un agrégateur a été mis en place sur l'ancien site web du CDT (système Réservit pour les hôtels ou Cétouvert pour les campings) mais a été abandonné, faute de retombées. SLA a lui-même mis en place des plannings partagés pour les « maisons et villas » et a développé les collaborations avec les territoires (partage de l'offre et des stocks) : ex. OT Bergerac, Sarlat. - Bilan de médiatisation Argus de la presse depuis 2012 - Prévu dans cadre travaux préparatoires du schéma 2014-2020, (celui-ci n'a néanmoins pas été finalisé) - Malgré une amélioration du référencement web (achats mots-clés Google Adwords en 2014 ; nouveau site web SLA soit 10 à

	- Stagnation de la réservation des meublés de tourisme labélisés - Information des porteurs de projets - Pas d'indicateur quanti de résultat	15 000€ investis/an), cette stagnation perdure, notamment du fait de la concurrence des OT et plateformes internationales, du vieillissement du parc, de la difficulté à séduire des propriétaires plus jeunes, et de l'absence d'un budget promotionnel adéquat - Réalisation du Guide du porteur de projet par le CDT - versions numérique téléchargeable et papier en 2014 - Refonte du tableau de bord observatoire en 2013. Marqueurs sur sites web. - Partage des indicateurs : développement de l'espace PRO du site web du CDT : statistiques observatoire, bilan Argus de la presse.
VII/ EVOLUTION OFFRE D'HEBERGEMENT	- Réalisation d'études par zone géographique et périodes de fréquentation - Analyse montant investissements/aides publiques	- Fiches communales de l'offre tenues par l'observatoire du CDT +tableaux de bord de station (outil du CRT déployé par le CDT) - Concerne le service tourisme du Département
VIII/ AUTRES ACTIONS DU CDT	- Mesure des retombées de l'activité du CDT (ex. salons) sur la fréquentation touristique	- Indicateurs: Ventes SLA + questionnaires partenaires suite aux manifestations (ex. Tournée Europe 2013) + réunions comité technique promotion du CDT (2xpar an) : compte-rendu des opérations dont Lascaux, salons etc. - Nouvel indicateur de mesure de la fréquentation à partir d'avril 2014 : Flux Vision d'Orange.

Source : CDT 24

ANNEXE 4 – Nombre et capacité des hébergements touristiques

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS OU TERRAINS								NOMBRE DE CHAMBRES OU D'EMPLACEMENTS						
au 1er janvier	2013	2014	%	2015	%	2016	%	2013	2014	%	2015	%	2016	%
HOTELS DE TOURISME														
Ensemble	208	210	100%	220	100%	217	100%	4 192	4 251	100%	4 358	100%	4 354	100%
dont 1 étoile	N.D.	6	3%	7	3%	7	3%	N.D.	134	3%	197	5%	197	5%
dont 2 étoiles	N.D.	58	28%	63	29%	65	30%	N.D.	1 094	26%	1 284	29%	1 331	31%
dont 3 étoiles	N.D.	68	32%	69	31%	70	32%	N.D.	1 711	40%	1 709	39%	1 736	40%
dont 4 étoiles	N.D.	18	9%	20	9%	19	9%	N.D.	517	12%	557	13%	519	12%
dont 5 étoiles	N.D.	1	0%	1	0%	1	0%	N.D.	11	0%	11	0%	11	0%
Non classés	N.D.	59	28%	60	27%	55	25%	N.D.	784	18%	600	14%	560	13%
CAMPINGS														
Ensemble	N.D.	222	100%	229	100%	234	100%	N.D.	19 714	100%	20 244	100%	20 229	100%
dont 1 étoile	N.D.	11	5%	18	8%	13	6%	N.D.	516	3%	993	5%	572	3%
dont 2 étoiles	N.D.	53	24%	52	23%	47	20%	N.D.	3 508	18%	3 010	15%	2 603	13%
dont 3 étoiles	N.D.	90	41%	92	40%	96	41%	N.D.	8 190	42%	8 377	41%	8 699	43%
dont 4 étoiles	N.D.	29	13%	30	13%	33	14%	N.D.	3 729	19%	4 234	21%	4 472	22%
dont 5 étoiles	N.D.	11	5%	10	4%	10	4%	N.D.	2 423	12%	2 390	12%	2 362	12%
Non classés	N.D.	28	13%	27	12%	35	15%	N.D.	1 348	7%	1 240	6%	1 521	8%

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

ANNEXE 5 – Comparatif départemental des capacités d'hébergements touristiques

	NB ETABLISSEMENTS				NB CHAMBRES-EMPLACEMENTS			
	Hôtels de tourisme	%	Campings	%	Hôtels de tourisme	%	Campings	%
Charente	64	3%	25	2%	1 701	3%	1 661	1%
Charente-Maritime	273	14%	307	22%	7 559	14%	47 848	27%
Corrèze	109	6%	98	7%	2 245	4%	6 265	4%
Creuse	37	2%	42	3%	672	1%	2 003	1%
Dordogne	217	11%	234	17%	4 354	8%	20 229	11%
Gironde	324	17%	164	12%	12 786	23%	34 688	20%
Landes	192	10%	192	14%	4 725	9%	38 859	22%
Lot-et-Garonne	69	4%	49	3%	1 618	3%	2 888	2%
Pyrénées-Atlantiques	352	18%	153	11%	9 414	17%	14 391	8%
Deux-Sèvres	81	4%	38	3%	1 987	4%	1 690	1%
Vienne	108	6%	51	4%	5 167	9%	3 166	2%
Haute-Vienne	112	6%	58	4%	2 788	5%	3 283	2%
TOTAL (Nouvelle-Aquitaine)	1 938	100%	1 411	100%	55 016	100%	176 971	100%

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

ANNEXE 6 – Comparatif des études de 2012 et de 2015/2016

CRITERES	Etude de la saison 2012	Etude de 2015/2016
METHODOLOGIE	1811 questionnaires sur site et on line d'avril à septembre	3051 questionnaires toute l'année dont 1563 (51%) pendant l'été
FRANCAIS	70%	80,2%
ETRANGERS	30%	19,8%
Primo visiteurs (/repeaters)	44% des FR 72% des ETR	21% global
Hébergement marchand	87%	54%
BUDGET/nuitée ensemble	48,40€	50€ (45,50 en été)
BUDGET/nuitée marchand	50,50	67
BUDGET/nuitée/non marchand	32,9	29,9
BUDGET/nuitée FR	47,40	40,10
BUDGET/nuitée ETR	57,30	69,50
DUREE SEJOUR	7,4j	6,4j (9,3 en été)
Lieu de séjour : séjournant en Périgord Noir	61%	44%
PROVENANCES FRANCE	1/Ouest 35% 2/SO 19% 3/Sud-Est 18%	1/Aquitaine : 27,7% 2/IDF : 12,6% 3/Midi Pyrénées : 10,1%
PROVENANCES ETRANGERS	1/GB : 20% 2/Belg : 17% 3/Pays Bas : 15% 4/USA Canada : 14% 5/ Esp : 11% 6/ All : 5%	1/ GB : 28,4% 2/Pays Bas : 23,7% 3/Belg : 13,1% 4/Allemagne : 7,1% 5/Esp : 6,1% 6/ USA Canada : 5,5%

Source : CDT24

ANNEXE 7 – Bilan des actions de promotion du CDT24

	Objet	Date	Langue	Mails envoyés	Taux d'ouverture	NPAI / SPAM	Taux de clics
Prospects site campagne + Demande de doc (du 01/01/13 au 01/01/15)	Bons plans ou week-ends d'exception en Périgord, choisissez selon vos envies.	30/04/2015	FR	11,532	19.48%	266	3,61 % 417 clics

	Objet	Date	Langue	Mails envoyés	Taux d'ouverture	NPAI / SPAM	Taux de clics
	Cet été, ne vous trompez pas, choisissez le Périgord.	07/08/2014	FR	12,559	27.63%	187	3,88 % 487 clics
Fournisseurs SLA	Bonne et heureuse année 2015 !	13/01/2015	FR	419	21.24%	13	3,34 % 14 clics
	Lettre d'information du Service Loisirs Accueil Dordogne Périgord – juillet 2014	01/08/2014	FR	413	55.93%	13	15,74 % 65 clics
Personnes ayant demandé de la doc (du 01/01/13 au 01/08/15)	Cet été, ne vous trompez pas, choisissez le Périgord.	12/08/2014	FR	2498	36.35%	25	Donnée manquante
Agents de voyage Houston	Holiday dreams in the Dordogne	05/05/2015	ENG	23	18.2%	1	0 % 0 clic
	Happy new year	13/01/2015	ENG	24	31.8%	2	4,5 % 1 clic
Contacts Chicago	Holiday dreams in the Dordogne	05/05/2015	ENG	77	29.2%	5	1,4 % 1 clic
	Happy new year	13/01/2015	ENG	84	29.3%	9	0 % 0 clic
Médias Anglais	Holiday dreams in the Dordogne	05/05/2015	ENG	65	32.8%	1	0 % 0 clic
	Happy new year	13/01/2015	ENG	68	33.8%	3	1,5 % 1 clic
Roadshow Munich 2013	Holiday dreams in the Dordogne	05/05/2015	ENG	46	23.3%	3	2,3 % 1 clic
	Happy new year	13/01/2015	ENG	50	27.9%	7	2,3 % 1 clic
Roadshow Pays Bas	Holiday dreams in the Dordogne	05/05/2015	ENG	26	48%	1	4 % 1 clic

	Objet	Date	Langue	Mails envoyés	Taux d'ouverture	NPAI / SPAM	Taux de clics
	Happy new year	13/01/2015	ENG	31	50%	3	0 % 0 clic
Agents de Voyage Anglais	Holiday dreams in the Dordogne	05/05/2015	ENG	40	25%	0	0 % 0 clic
	Happy new year	13/01/2015	ENG	40	22.5%	0	0 % 0 clic
Aeroports (fichier mai 2015)	Holiday dreams in the Dordogne	05/05/2015	ENG	107	25.3%	12	1,1 % 1 clic
Agents de voyage Canada	Bons plans ou week-ends d'exception en Périgord, choisissez selon vos envies.	05/05/2015	FR	120	46.5%	6	6,1 % 7 clics
Prospects groupes (fichier national) + Clients groupes SLA 24	Découvrez nos expériences en Périgord pour les groupes.	16/06/2015	FR	12632	28.44 %	690	19.12% 2415 clics
Prospects site campagne	Les saveurs d'automne en Périgord	02/10/2015	FR	11111 14.01% Désabo	14.13%	257	3.65% 405 clics
OT + SI	Les saveurs d'automne en Périgord	03/10/2015	FR	82	26.83%	3	13.41% 11 clics
Pros du tourisme	Nouvelles destinations au depart de Bergerac	03/11/2015	FR	4293	43.07%	272	7.55% 324 clics
Prospects groupes (fichier national) + Clients groupes SLA 24	Dordogne Périgord, la destination groupe.	03/12/2015	FR	12 355	26.66%	639	2.9% 132 clics
Pros du Tourisme	La presse parle de nous	08/12/2015	FR	4 550	40.33%	292	9.74% 443 clics
Prospects site campagne + demande de doc (2014+2015)	Un Noël magique et savoureux en Périgord.	16/12/2015	FR	16 091	18.32%	283	3.3% 521 clics
OT + SI	Un Noël magique et savoureux en Périgord	16/12/2015	FR	82	34.94%	3	26.51% 22 clics
Pros du tourisme	Bonne année 2016	06/01/2016	FR	4212	50.57%	247	1.07% 45 clics
Prospects site campagne + demande de doc	Bonne et heureuse année 2016	12/01/2016	FR	15 934	30.03%	288	3.34% 532 clics
Prospects groupes (fichier national) + Clients groupes SLA 24 + Fournisseurs SLA	Bonne et heureuse année 2016	15/01/2016	FR	12 856	36.61%	629	3.17% 408 clics

	Objet	Date	Langue	Mails envoyés	Taux d'ouverture	NPAI / SPAM	Taux de clics
Contacts étrangers (fichier guillaume)	Bonne et heureuse année 2016	19/01/2016	FR	87	31.8%	2	3.5% 3 clics
Contacts étrangers (fichier guillaume)	Dordogne Perigord wishes you all the best for 2016	19/01/2016	ANG	512	28.5%	20	1.2% 6 clics
Prospects site campagne + demande de doc	Vos vacances de printemps en Périgord.	17/03/2016	FR	15 994	19.17%	285	4.76% 758 clics
Prospects site campagne + demande de doc	1001 idées d'hébergements en Périgord.	19/05/2016	FR	13818	12.08%	299	3% 415 clics
Visiteurs aéroport Bergerac	Welcome to the Dordogne	04/08/2016	GB	20 822	37.18%	4565	4.52% 941 clics
Visiteurs aéroport Bergerac	Bienvenue en Dordogne Périgord	04/08/2016	FR	2 200	20%	440	4% 88 clics
TO ADV Anglais	The best of Dordogne Perigord	15/09/2016	GB	510	30,5%	34	1,9% 10 clics

Source : CDT24

ANNEXE 8 – Les retombées des foires et salons

Intitulé de la manifestation	Dates	Surface	CDT24 (avec nombre d'agents présents)	CD24 (avec présence d'agent du CDT24)	CRTA (avec présence d'agent du CDT24)	Présence d'un autre acteur du tourisme de la région : CRTA, semitour, SD24	Indications chiffrées	Analyse des retombées
Salon Vakantiebeurs (NL)	10/01/12 15/01/12	1 banque			X			
Salon du Tourisme Nantes (FR)"	27/01/12 29/01/12"	18m²	X			OT Périgueux Périgord Vert		
Salon des Vacances Bruxelles (BE)	02/02/12 06/02/12	36 m²	X			OT Bergerac OT Périgueux OT Hautefort SDHPA IVI	101.286 visiteurs (11% de moins que l'an dernier)	Réservation d'un emplacement nu de 36m² auprès d'Atout France, extérieur à l'espace « Atout France », pour réaliser un stand personnalisé en îlot, partagé avec : l'Office de Tourisme d'Hautefort, l'Office de Tourisme de Bergerac, L'Office de Tourisme de Périgueux, Initiative et Tourisme en Vallée de l'Isle et le SDHPA Dordogne. Le stand était bien situé à proximité de la zone Atout France (Régions Poitou Charente et Aquitaine) et le stand Midi Pyrénées implanté hors espace Atout France lui aussi.
The Motorhome Caravan & Camping show Londres (GB)"	14/02/12 19/02/12	9m²	Sans agent. CDT24 représenté par SDHPA					
Salon Mahana Lyon (FR)	02/03/12 04/03/12	12 m²	X					
MAP Paris (FR)	15/03/12 18/03/12	1 banque SLA/ CDT"	X					
Salon Destination Nature Paris (FR)	30/03/12 01/04/12	18 m²	X					
"Rendez-vous France	"27/03/12 28/03/12	1 banque SLA/ CDT	X					
Le Périgord à Montmartre	25/05/12 28/05/12	1 stand		X				
Salon Mahana LYON (FR)	15/02/13 17/02/13	66 m² 36m²	X			Sites en PGD IVI OT Périgueux OT Hautefort OT Sarlat	27012 visiteurs	Dordogne Périgord Invité d'Honneur du salon 66 m² d'espace consacré au tourisme

Intitulé de la manifestation	Dates	Surface	CDT24 (avec nombre d'agents présents)	CD24 (avec présence d'agent du CDT24)	CRTA (avec présence d'agent du CDT24)	Présence d'un autre acteur du tourisme de la région : CRTA, semitour, SD24	Indications chiffrées	Analyse des retombées
						Pays des Bastides Pays Périgord Vert Perigord Réservation SDHPA Dordogne Biscotterie La Chanteracoise Foies Gras Vernet Le Château La Borderie Les Vergers de la Guillou Coutellerie Nontronnaise SEMITOUR Les Logis du Périgord		et 36 m² d'espace consacré « marché de producteurs » Communication mixte : Salon grand public/ média/ internet/ affichage. Le package inclut 1 voyage de presse et 1 conférence de Presse
Salon International de l'Agriculture Paris (FR)	23/02/13 03/03/13"			X			693752 visiteurs	
"Rendez-vous France à Toulouse (FR)	27/03/13 28/03/13	1 banque SLA/ CDT	X				environ 600 TO et AV étrangers	
Salon Destination Nature Paris (FR)	05/04/13 07/04/13			X			61.000 visiteurs	
Le Périgord à Montmartre (FR)	17/05/13 20/05/13	1 stand		X		Semitour Périgord		
Salon Vakantiebeurs Utrecht (NL)	14/01/14 19/01/14							Distribution de documentation du CDT24 sur le Stand CRT Aquitaine, par un représentant du CRTA
Salon Mahana LYON (FR)	07/02/14 09/02/14	18m²	X			IVI OT Périgueux OT Sarlat OT vallée Vézère Club Hôtelier du Pays de Sarlat Pays Périgord Vert Perigord Réservation	+ de 27000 visiteurs	Pour accentuer l'attractivité de ce salon grand public plus que trentenaire, les organisateurs y ont jumelés un Salon des Seniors pour la 1ère année
Salon International de l'Agriculture Paris (FR)	21/02/14 01/03/14"			X			703 407 visiteurs	
Salon Destination Nature Paris (FR)	28/03/14 30/03/14	18m²		X		Semitour Périgord Conseil Général COPED Cyclo	61.000 visiteurs	
Rendez-vous France à Clermont Ferrand (FR)	01/04/14 02/04/14	1 banque SLA/ CDT	X				environ 600 TO et AV étrangers	

Intitulé de la manifestation	Dates	Surface	CDT24 (avec nombre d'agents présents)	CD24 (avec présence d'agent du CDT24)	CRTA (avec présence d'agent du CDT24)	Présence d'un autre acteur du tourisme de la région : CRTA, semitour, SD24	Indications chiffrées	Analyse des retombées
Salon « des Seniors » à Paris (FR)	03/04/14 06/04/14			X		Semitour Périgord Conseil Général	49.000 visiteurs	
Salon Vakantiebeurs Utrecht (NL)	13/01/15 18/01/15							Distribution de documentation du CDT24 sur le Stand CRT Aquitaine, par un représentant du CRTA
Salon International de l'Agriculture Paris (FR)	21/02/15 01/03/15"			X		Bienvenue à la ferme Semitour Perigord	691 058 visiteurs	
Salon Des Randonneurs à Lyon (FR)	20/03/15 32/03/15	18m²		X		Services Tourisme et communicatio n du CG	13.456 visiteurs	
Rendez-vous France à Clermont Ferrand (FR)	01/04/15 02/04/15	1 banque SLA/ CDT	X				environ 600 TO et AV étrangers	
Salon « des Seniors » à Paris (FR)	09/04/15 12/04/15			X		Semitour Périgord Conseil Général	44 000 visiteurs	
Le Périgord à Montmartre (FR)	22/05/15 25/05/15	1 stand		X				

Source : CDT24

ANNEXE 9 – Evolution du bilan de 2012 à 2015

En € & %

Au 31 décembre	2012	2013	2014	2015	Evolution
ACTIF NET					
IMMOBILISATION INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences	46 505,60	23 647,70	11 409,22	1 118,82	*-97,6%*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations techniques, matériels et outillages	2 698,97	1 815,67	932,37	49,07	*-98,2%*
Autres immobilisations corporelles	17 457,35	16 442,25	12 960,83	9 724,24	*-44,3%*
Sous-total ACTIF IMMOBILISE	66 661,92	41 905,62	25 302,42	10 892,13	*-83,7%*
STOCKS					
Marchandises	42 458,20	38 231,07	38 751,54	47 814,36	*12,6%*
CREANCES					
Avances et acomptes versés sur commandes				720,00	-
Usagers et comptes rattachés	156 760,24	258 650,62	234 685,75	273 171,86	*74,3%*
Autres créances	103 212,01	57 738,20	47 355,35	74 560,10	*-27,8%*
DIVERS					
Disponibilités	635 048,78	578 637,85	708 456,85	827 841,02	*30,4%*
Charges constatées d'avance	64 614,99	7 903,37	17 497,86	16 071,91	
Sous-total ACTIF CIRCULANT	1 002 094,22	941 161,11	1 046 747,35	1 240 179,25	*23,8%*
COMPTES DE REGULARISATION	6 110,40	5 363,07			
TOTAL ACTIF	**1 074 866,54**	**988 429,80**	**1 072 049,77**	**1 251 071,38**	*16,4%*
PASSIF					
FONDS INTERNES					
Fonds assiociatifs sans droit de reprise	879 473,27	879 473,27	879 473,27	879 473,27	*0%*
Report à nouveau	- 293 667,45	-321 314,56	- 520 862,72	- 488 900,18	*66,5%*
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 27 647,11	-199 548,16	31 962,54	2 965,77	
Sous-total FONDS PROPRES	558 158,71	358 610,55	390 573,09	393 538,86	*-29,5%*
DETTES FINANCIERES	-	-	-	-	
PROVISIONS	252 058,77	249 590,00	267 283,00	244 628,00	*-2,9%*
DETTES DIVERSES					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 322,70	231 778,76	150 420,54	186 566,97	*97,8%*
Dettes fiscales et sociales	152 400,11	134 912,80	197 794,88	259 467,60	*70,3%*
Autres dettes	17 751,25	13 537,69	65 978,26	166 624,95	*838,7%*
Produits constatés d'avance	175,00	-	-	-	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				245,00	
Sous-total DETTES	264 649,06	380 229,25	414 193,68	612 904,52	*131,6%*
TOTAL PASSIF	**1 074 866,54**	**988 429,80**	**1 072 049,77**	**1 251 071,38**	*16,4%*

Source : Bilans 2012 à 2015

ANNEXE 10 – Evolution du compte de résultat de 2012 à 2015

En € et %

Exercice	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	***Evolution***
Ventes de marchandises	33 272	28 594	35 387	29 876	*-10,2%*
Production vendue - Services	609 478	651 418	679 258	632 182	*3,7%*
Subvention d'exploitation	1 500 021	1 525 557	1 795 998	1 972 771	*31,5%*
Reprises sur provisions et transfert de charges	113	5 946	16 839	53 557	-
Cotisations	5 355	6 700	6 340	6 250	*16,7%*
Autres produits	210	271	30	94	*-55,2%*
PRODUITS D'EXPLOITATIONS	2 148 449	2 218 486	2 533 853	2 694 731	*25,4%*
Achats de marchandises	18 479	10 083	17 653	17 273	*-6,5%*
Variation de stock de marchandises	1 324	4 227	-520	-9 063	-
Autres achats non stockés et charges externes	1 055 127	1 054 399	1 136 182	1 174 959	*11,4%*
Impôts et taxes	65 376	87 196	70 047	71 098	*8,8%*
Salaires et Traitements	671 421	805 538	812 274	849 291	*26,5%*
Charges sociales	339 750	407 213	400 969	419 298	*23,4%*
Dotations aux mortissements et provisions	42 671	83 214	60 426	28 225	*-33,9%*
Autres charges	21	65	19	136 726	-
CHARGES D'EXPLOITATION	2 194 171	2 451 935	2 497 050	2 687 807	*22,5%*
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-45 721**	**-233 449**	**36 803**	**6 924**	-
PRODUITS FINANCIERS	8 110	4 013	1 902	1 411	*-82,6%*
CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0	-
RESULTAT FINANCIER	**8 110**	**4 013**	**1 902**	**1 411**	*-82,6%*
RESULTAT COURANT	**-37 612**	**-229 435**	**38 705**	**8 334**	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 056	29 887	768	381	*-96,6%*
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 091	0	7 510	5 749	*427,0%*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**9 965**	**29 887**	**-6 742**	**-5 368**	-
TOTAL DES PRODUITS	2 167 615	2 252 387	2 536 522	2 696 522	*24,4%*
TOTAL DES CHARGES (-)	2 195 262	2 451 935	2 504 560	2 693 557	*22,7%*
Impôt sur les bénéfices (-)	0	0	0	0	
RESULTAT NET COMPTABLE	**-27 647**	**-199 548**	**31 963**	**2 966**	-

Source : Comptes de résultat 2012 à 2015

COMMUNICABLE

COMMUNICABLE

DÉFINITIF

Déposée au contrôle de légalité et publiée le 25 JAN. 2018

Déposée au contrôle de légalité et publiée le 25 JAN. 2018

DORDOGNE PÉRIGORD *C'est de l'or*
TOURISME FRANCE

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
02 NOV. 2017
NOUVELLE-AQUITAINE

KSP GA170770 CRC
02/11/2017

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

NOUVELLE AQUITAINE

3, place des Grands Hommes-CS 30059

33 064 BORDEAUX CEDEX

A l'intention de Mme Myriam LAGARDE, greffière 2ème section

Vos ref. : KSPGD 170724CRC

A Périgueux, le 27/10/2017

Monsieur le Président,

Suite à la réception du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Comité Départemental du Tourisme (CDT) (enquête tourisme), je vous indique que je n'ai pas d'observations particulières à formuler.

Toutefois, c'est avec un certain étonnement (n'ayant jamais été informée au préalable par l'intéressée) que j'ai pris connaissance des remarques écrites qui vous ont été envoyées par la présidente de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (UDOTSI), suite aux extraits du rapport d'observations provisoires qui lui ont été communiquées par la Chambre. Ces remarques me paraissent n'engager que la présidente et ne sont pas partagées par l'ensemble des offices de tourisme (OT), dont la plupart collaborent avec le CDT, sans arrière-pensée politique, notamment sur Dordogne en famille ou la Gestion de la Relation Clients (GRC), à la suite des concertations engagées lors des comités techniques de directeurs d'OT. Les OT demeurent des interlocuteurs de premier ordre pour le CDT. Cette réaction semble liée à la question du devenir de l'UDOTSI -qui s'est posée ou se pose encore dans de nombreux départements-, de son positionnement et de sa plus-value dans l'environnement touristique régional.

Par ailleurs, il apparaît que vous n'avez pas reçu le rapport d'activités 2016 du CDT, synthétique et chiffré, tel que remis aux membres de l'assemblée générale du 31 mai 2017, transmis par We transfer le 20/07 dernier. Je vous le fais parvenir à nouveau en PJ.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente

Sylvie CHEVALLIER

PJ. Document synthétique rapport d'activités 2016

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE

25, rue du Président Wilson - BP 40032 - 24002 PÉRIGUEUX Cedex
Tél. : 05 53 35 50 24 - Fax : 05 53 09 51 41
E-mail : dordogne.perigord.tourisme@orange.fr

www.dordogne-perigord-tourisme.fr

Dordogne PÉRIGORD

DOGNE PÉRIGORD

C'est de l'or

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE (CDT)

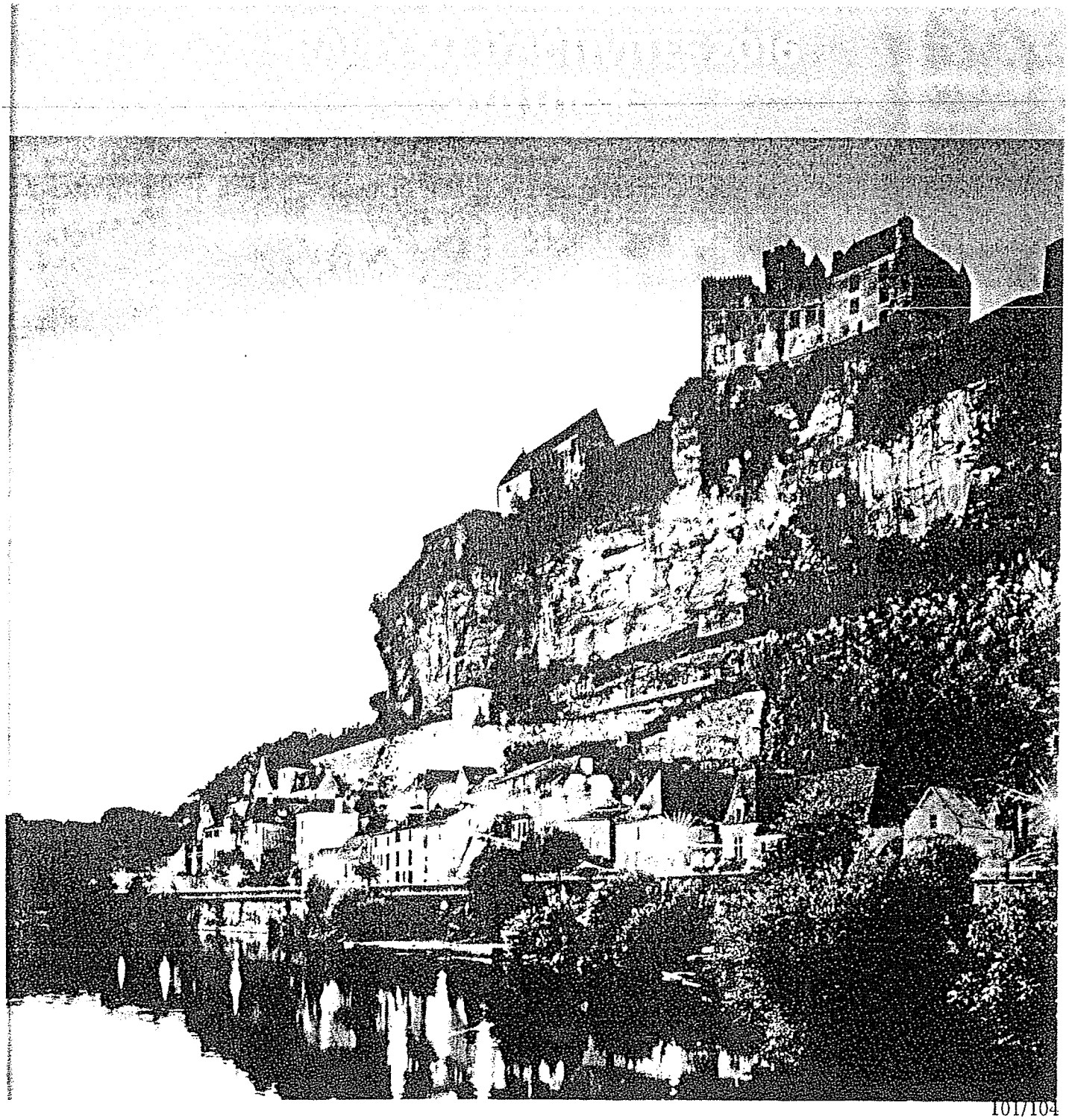

POLE INGENIERIE : études, observatoire, qualification de l'offre

OBSERVATOIRE :

- tableau de bord annuel (offre, fréquentation)
- enquêtes de conjoncture
- suivi du dispositif Flux Vision Tourisme d'Orange

QUALIFICATION DE L'OFFRE :

CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME (renouvellement de l'accréditation du CDT le 19/04/2016) : 313 meublés visités en 2016

Marque d'Etat TOURISME et HANDICAP :

- 114 prestations labélisées pour 85 prestataires (57 hébergements, 10 restaurants, 26 sites touristiques, 8 prestations de loisirs, 9 offices de tourisme)

-3 et 4 avril 2016 : Journées nationales- Organisation d'un évènement à Vésunna

Label CLEVACANCES :

241 hébergements labélisés au 31/12/2016 (177 gîtes et 64 chambres)

Référentiel « CHAMBRES D'HOTES du PERIGORD » (depuis 2015) : 6 structures labélisées

DORDOGNE en FAMILLE : 185 offres destinées aux enfants de 6 à 12 ans

POLE VENTES

Collection de 31 **plans-guides de randonnée** disponibles à la vente
- 16 500 exemplaires vendus en 2016

3 refontes de plans guides autour de Mussidan, Brantôme, et les Eyzies
+ **1** création : autour de Bergerac
Nouveau : édition de 8 fiches VTT (autour des centres VTT de Montagrier et ST Pompon) + **1 fiche trail** (Chantérac)

POLE PROMOTION-COMMUNICATION-MARKETING :

(Relations presse, salons, webmarketing, réseaux sociaux, opérations de communication, tour de France, promotion des filières)

RELATIONS PRESSE

- Accueils de journalistes : 42 dossiers traités, 74 journalistes accueillis représentant 60 medias + 16 blogs de voyage- 24 aides techniques - les retombées ont représenté 4 447 677€ d'équivalent publicitaire en 2016 (source : Argus de la presse)

- **Rencontres presse :** Deptour Paris, Démarchage Pays-Bas, Médiatour Madrid, Workhop presse « Collections France » à Bruxelles

- **Voyage de groupe** avec l'agence Hémisphère Sud

- **Dossier de presse en FR et GB** envoyé à 200 journalistes français et étrangers

ACCUEILS DE TOUR OPERATEURS (TO)

- 19 TO et agents de voyage accueillis

SALONS GRAND PUBLIC ET PROFESSIONNELS :

- **Pays-Bas :** salon d'Utrecht avec SDHPA
- **Belgique :** salon de Bruxelles
- **Grande Bretagne :** France Show Londres avec Aéroport de Bergerac, la CCFB et la CCI

SITES WEB

*Portail du CDT (site général, site Clévacances, site canoë, site « je pars en Dordogne ») : 662 454 **sessions** (visites totales) ; 192 310 **visiteurs uniques** (moyenne 41 000/mois) ; 3 075 496 pages vues
*Sites étrangers (Pays-Bas, Espagne, GB) hébergés par Atout France : 127 000 **visiteurs**

WEBMARKETING-RESEAUX SOCIAUX-GRC

- E-mailing : 5 envois de newsletters vers le grand public sur 15 000 adresses en moyenne + 3 envois vers les TO et agents de voyage (600 **adresses**)
- Réseaux sociaux : 9 500 **mentions « j'aime »** sur la page Facebook au 31/12/2016- 2 100 abonnés sur Instagram
- **GRC :** mutualisation des fichiers clients avec les OT et déploiement **wifi territorial** à l'aéroport de Bergerac

OPERATIONS DE COMMUNICATION

- **Achats d'espace : France :** Sud-Radio ; **Pays Bas :** magazine ANWB, Kamperen ; **Espagne :** El Périodico de Catalunya
Dîner Goût de France à la résidence de France à Madrid

Déposée au contrôle de légalité et publiée le 25 JAN. 2018

BASE DE DONNEES SIRTAQUI

- Base départementale : 21 300 fiches (hébergements et activités) - 33 500 photos - 90 000 prospects - 24 sites web locaux alimentés (OT, Pays)

EDITIONS

Pass Périgord : 25 000 ex. ; Dordogne en famille : 60 000 exemplaires

DEMANDES D'INFORMATION *(courriers-e-mails, téléphone)*

- envoi de 5 684 brochures

ANIMATION DES FILIERES

ATELIERS, CONFERENCES et SEMINAIRES :

- 18/01/2016 : à Montignac à destination des commerçants avec le Pr Michel Langlois
- 19-20-21/01/2016 : 3 ateliers de co-construction des «Routes thématiques mythiques» destinées à la clientèle internationale
- 29/01/2016 : Conférence du sociologue Gérard Mermet (cab. Francoscopie) sur la connaissance des clientèles

FORMATION du personnel de Lascaux 4 sur la connaissance du territoire et sensibilisation au monde du Handicap

NEWSLETTERS PRO « L'Actu des pros » à destination des socio-professionnels et personnes ressources : 16 envois sur ***4 500*** adresses

POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Gestion d'un BUDGET de 2 032 355 € (hors SMAD) réparti comme suit (y compris charges de personnel):

- Observation : 4,9%
- Production ; 14,1%
- Promotion/communication/marketing : 29%
- Commercialisation (hors budget SLA) : 22%

Gestion du budget marketing des lignes aériennes de l'aéroport de Bergerac Dordogne-Périgord pour un montant de 1 131 639,60€

Gestion d'un **EFFECTIF** (au 31/12/2016) de 20 salariés en propre (tous CDI) soit 19,5 ETP + 2 agents mis à disposition par le Département

Réunions statutaires 2016 :

- 07/01/2016 : Bureau
- 16/02/2016 : Conseil d'administration
- 31/05/2016 : assemblée générale et conseil d'administration (renouvellement Bureau)
- 07/12/2016 : conseil d'administration

Déposée au Contrôle de légalité le 25 Janvier 2018 et publiée le 25 Janvier 2018.

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la DORDOGNE

Délibération n° 18-07 du 15 janvier 2018

Orientations Budgétaires 2018

Aménagement et attractivité du territoire - Adoption du Schéma Départemental d'Accès aux Soins de Proximité de la Dordogne.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien et au développement rural par le Fonds Européen Agricole Pour le Développement Rural (FEADER) et autres règlements et actes délégués s'y rapportant,

VU le Programme de Développement Rural de la Région Aquitaine approuvé par la Commission européenne le 7 août 2015,

VU la communication de la Commission européenne n° 2016/C262/01 en date du 19 mai 2016 concernant les mesures d'aides publiques locales pouvant être accordées et ne rentrant pas dans le champ des aides d'état (dimension purement locale des aides),

VU les contrats de ruralité mis en œuvre par l'Etat,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 16-03 du 8 janvier 2016, n° 16-179 du 31 mars 2016, n° 16-193 du 23 juin 2016 et n° 16-337 du 18 novembre 2016 relatif aux nouvelles modalités de contractualisation départementales,

VU la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la Loi n° 2011-814 du 07 juillet 2011 relative à la bioéthique,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite loi HPST,

VU la Loi n° 2004-806 du 09 août 2004 relative à la politique de santé publique,

VU les décrets n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine, n° 2010-895 du 30 juillet 2010 relatif aux centres de santé,

VU l'arrêté du 30 juillet 2010 (NOR: SASH1018159A) relatif au projet de santé et au règlement intérieur des centres de santé mentionnés aux articles D. 6323-1 et D. 6323-9 du Code de la santé publique,

VU l'arrêté du 24 juillet 2017 portant approbation de l'accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures de santé pluri-professionnelles,

VU le Projet Régional de Santé (PRS) Aquitaine 2012-2016 et le Projet Régional de Santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine 2018-2027, en cours d'élaboration,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème, 3ème et 1ère Commissions,

VU les absences de Mme Annie SEDAN, de M. Frédéric DELMARÈS, de Mme Maryline FLAQUIERE, de Mme Mireille BORDES, de M. Michel TESTUT de Mme Colette VEYSSIERE, de Mme Christelle BOUCAUD, de M. Jeannik NADAL, de M. Bruno LAMONERIE, de Mme MANET-CARBONNIERE, de M. Christian TEILLAC, de Mme Sylvie CHEVALLIER, de M. Pascal BOURDEAU, de M. Serge MERILLOU, de Mme Juliette NEVERS, de M. Didier BAZINET et de Mme Carline CAPPELLE du Groupe Socialiste et Apparentés,

VU les pouvoirs donnés à M. Michel KARP par Mme Annie SEDAN, à Mme Cécile LABARTHE par M. Frédéric DELMARÈS, à M. Jean-Fred DROIN par Mme Maryline FLAQUIERE, à M. Germinal PEIRO par Mme Mireille BORDES, à M. Jean-Paul LOTTERIE par M. Michel TESTUT, à M. Thierry NARDOU par Mme Colette VEYSSIERE, à M. Stéphane DOBBELS par Mme Christelle BOUCAUD, à Mme Marie-Pascale ROBERT-ROLIN par M. Jeannik NADAL, à Mme Colette LANGLADE par M. Bruno LAMONERIE, à Mme Régine ANGLARD par Mme Nathalie MANET-CARBONNIERE, à Mme Brigitte PISTOLOZZI par M. Christian TEILLAC, à M. Henri DELAGE par Mme Sylvie CHEVALLIER, à Mme Marie-Rose VEYSSIERE par M. Pascal BOURDEAU, à Mme Marie-Lise MARSAT par M. Serge MERILLOU, à M. Jean-Michel MAGNE par Mme Carline CAPPELLE, à Mme Nicole GERVAISE par M. Didier BAZINET et à Mme Corinne DE ALMEIDA par Mme Juliette NEVERS,

VU les absences de M. Jacques AUZOU et de M. Armand ZACCARON du Groupe Communiste, Front de Gauche, et Apparentés,

VU les pouvoirs donnés à Mme Marie-Claude VARAILLAS par M. Jacques AUZOU et à M. Michel LAJUGIE par M. Armand ZACCARON,

VU les absences de Mme Natacha MAYAUD, de Mme Joëlle HUTH, de M. Adib BENFEDDOUL, de M. Pascal PROTANO et de M. Laurent MOSSION du Groupe Le Rassemblement de la Dordogne,

VU les pouvoirs donnés à M. Thierry CIPIERRE par Mme Joëlle HUTH, à M. Thierry BOIDÉ par M. Adib BENFEDDOUL et à Mme Christel DEFOULNY par M. Laurent MOSSION ;
M. Pascal PROTANO et Mme Natacha MAYAUD n'ont pas de pouvoir.

Déposée au Contrôle de légalité le 25 Janvier 2018 et publiée le 25 Janvier 2018.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le contenu du Schéma Départemental d'Accès aux Soins de proximité ci-annexé qui a pour objectifs de :

- Garantir à chaque Périgourdin un accès aux soins de premier recours à moins de 15 minutes de son domicile,
- Développer et diversifier l'offre de soins sur les territoires,
- Favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé,
- Poursuivre l'aménagement et l'attractivité des territoires par un maillage du territoire solidaire et équilibré,
- Définir une véritable politique départementale d'amélioration de l'accessibilité des soins, juste, équitable et solidaire.

ADOPTE le plan d'actions spécifiques mis en œuvre par le Département, avec :

D'une part, les actions à maîtrise d'ouvrage départementale directe :

- mise en œuvre d'une expérimentation départementale sur trois ans portant sur la création d'un centre de santé départemental (faisabilité, opportunité, montage financier et juridique, élaboration et conception du centre) avec le déploiement de trois antennes sur les territoires identifiés comme les plus fragiles en offre de soins : les territoires d'Excideuil, de Mareuil - Tocane-Saint-Apre et de Belvès - Domme,
- réalisation d'une étude sur la couverture de l'offre de télémédecine existante et les besoins par territoire afin de généraliser la médecine connectée,
- participation aux frais de formation des étudiants en médecine, par le biais de 5 bourses d'études par an, liées à un engagement d'installation locale (dispositif à préciser),
- participation forfaitaire à l'indemnité de stage, aux frais d'hébergement des médecins stagiaires sur la base de dix bourses par an portées conjointement avec les intercommunalités volontaires (dispositif à préciser),
- développement d'un portail internet unique pour l'information et l'accompagnement des professionnels de santé,

D'autre part, les aides indirectes apportées par le Département aux tiers :

- accompagnement financier et ingénierie en faveur des porteurs de projets dans la conception, la réalisation, l'extension et la modernisation des équipements et structures de santé dans le cadre de la contractualisation avec le bloc communal,

- maillage territorial (cartographie de l'offre de soin, suivi des projets et structures existantes) comme outil d'aide à la décision,
- développement des consultations avancées de spécialistes et exercice en pratique avancée dans les structures de proximité,
- aide à l'équipement numérique des structures médicales publiques pour faciliter le déploiement d'outils et l'usage de la télémédecine dans le cadre de la contractualisation territoriale avec le bloc communal,
- poursuite des efforts en matière d'implantation de formations médicales et paramédicales en Dordogne et prioritairement la mise en place d'une première année PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) sur le Campus Universitaire de Périgueux.

Le Groupe Socialiste et Apparentés, 34 membres vote « POUR » ;
Le Groupe Communiste, Front de Gauche et Apparentés, 4 membres vote « POUR » ;
Le Groupe Le Rassemblement de la Dordogne, 6 membres vote « POUR » ;
Le Groupe Les Républicains et Apparentés, 4 membres vote « POUR ».

Déposée au contrôle de légalité et publiée le 25 JAN. 2018

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ
De la Dordogne

2016 - 2020

Publication : Conseil départemental de la Dordogne
Etude, conception graphique, rédaction et réalisation : CD24 - DGA des Territoires et du Développement – Service des Politiques Territoriales et Européennes.
Valorisation du document : CD24 – Direction de la communication.
Cartographies : CD24 - DGA des Territoires et du Développement – Service des politiques Territoriales et Européennes, ARS, CPAM, Insee.
Photos : -
Dates de publication : Janvier 2018.

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Sommaire général P 5

Préambule P 9

Partie 1 – La présentation du schéma et de la méthode conduite P 11

1. Le contexte règlementaire P 12

2. La volonté départementale forte et ambitieuse P 13
   2.1 Les enjeux territoriaux du schéma P 13
   2.2 Le schéma d'accès aux soins de proximité : une démarche d'ensemble concertée et partagée P 14

3. La mesure de l'accessibilité aux soins P 15
   3.1 Etape 1 : l'identification de l'offre de soins, des zones de patientèle et le calcul des densités P 15
   3.2 Etape 2 : l'identification des zones de recours et la somme des densités calculées dans la première étape (la demande de soins) P 16

4. L'animation du schéma P 18
   4.1 Le Comité de pilotage P 18
   4.2 Le Comité technique P 19
   4.3 Les groupes de travail thématiques P 20
   4.4 L'animation et la coordination du schéma P 20

Partie 2 – Le diagnostic et les enjeux territorialisés de l'offre de soins P 21

1. L'évolution démographique et les besoins de la population en offre de soins de proximité P 23
   1.1 L'évolution démographique de la Dordogne P 23
   1.2 Les déterminants de santé P 24
   1.3 La consommation d'actes de soins P 34

2. Les éléments de présentation générale de l'offre de soins du territoire P 35

3. Les professionnels de santé libéraux de premier recours P 38
   3.1 Les médecins généralistes P 38
   3.2 Les chirurgiens-dentistes P 50
   3.3 Les infirmiers P 54
   3.4 Les masseurs-kinésithérapeutes P 58
   3.5 Les sages-femmes P 65

4. L'organisation des soins de premier recours en Dordogne P 70
   4.1 La Maison de Santé pluriprofessionnelle ou Pluridisciplinaire (MSP) P 70
   4.2 Le cabinet médical pluridisciplinaire P 73
   4.3 Le cabinet médical libéral (seul ou associé en mono-professionnel) P 73
   4.4 Le centre de santé P 73
   4.5 La communauté professionnelle territoriale de santé (ex. pôle de santé) P 75

4.6 L'évolution du mode d'exercice collectif P 76

5. Les besoins en maillage territorial P 80
5.1 Les besoins de couverture en exercice pluridisciplinaire regroupé P 80
5.2 Le développement d'une offre de soins adaptée et élargie en MSP P 83

6. L'articulation et la mise en réseau P 98
6.1 Le Contrat Local de Santé (CLS) P 98
6.2 La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) P 100
6.3 Les Equipes de Soins Primaires (ESP) P 101
6.4 L'articulation des professionnels autour du curatif et du préventif P 102
6.5 Les hôpitaux locaux P 107
6.6 L'université et les établissements de formation P 111

Partie 3 – Les orientations et les perspectives du schéma P 113

Axe 1 : Permettre l'accès aux soins pour tous et sur tout le territoire P 115

Action 1 : Conforter le maillage territorial en structures de soins de premier recours P 116
Action 2 : Accompagner l'évolution des conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux en soutenant le développement des projets d'offre coordonnée (CPTS et ESP) P 117
Action 3 : Organiser le système d'accès aux spécialistes et l'exercice en pratique avancée P 118
Action 4 : Accentuer les consultations avancées en prévention P 119
Action 5 : Favoriser l'utilisation optimale des systèmes d'information et des applications de télémédecine dans l'organisation des parcours de santé. P 120
Action 6 : Développer des projets innovants P 121

Axe 2 : Renforcer l'attractivité de la Dordogne pour les professionnels de santé afin d'améliorer l'offre de soins P 122

Action 7 : Accentuer la promotion de la Dordogne auprès des professionnels de santé et des étudiants P 123
Action 8 : Faciliter l'installation des professionnels de santé P 124
Action 9 : Aider les Périgordins dans leur cursus de deuxième et troisième cycle d'études P 125
Action 10 : Développer l'offre de stages P 126

Axe 3 : Développer des dispositifs d'animation, d'observation et de suivi du schéma P 127

Action 11 : Piloter, animer et suivre le schéma P 128

Partie 4 – Les annexes et le glossaire P 129

Annexe 1 : Le panorama des politiques de santé en œuvre en Dordogne - Outils, structures - P 131

1. Les politiques nationales P 132
   1.1 L'Etat P 132
   1.2 La Caisse primaire d'assurance maladie P 134

2 Les politiques de santé mises en œuvre régionalement P 139
   2.1L'Europe P 139
   2.2 L'Agence régionale de santé P 139
   2.3 La Région P 140

3 La mobilisation des acteurs départementaux pour une couverture continue de la Dordogne en professionnels de santé P 144
   3.1 L'Etat P 144
   3.2Le Conseil départemental P 145
   3.3 Les collectivités territoriales (hors Région et Département) et leurs groupements P 157
   3.4 La Caisse primaire d'assurance maladie de la Dordogne P 158
   3.5 Le groupe Mutualité Sociale Agricole (MSA) SERVICES Dordogne P 159
   3.6 Les professionnels de santé P 161
   3.7 L'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24) et la Société d'Economie Mixte du Périgord (SEMIPER) P 162

Annexe 2 : Les activités des services d'urgences en Dordogne P 164

Annexe 3 : Les coordonnées des services santé du Conseil départemental P 165

Annexe 4 : L'enquête auprès des internes en médecine P 169

Annexe 5 : Le glossaire P 173

Préambule

L'accès aux soins est aujourd'hui fragilisé par l'insuffisance voire la disparition progressive des professionnels de santé sur certaines parties de la Dordogne alors qu'il s'agit de faire face au vieillissement de la population et au développement des pathologies chroniques.
Face à l'inégale installation des professionnels de santé sur le département. Face au délai d'attente pour une consultation, au rallongement des délais d'obtention de rendez-vous avec un spécialiste et pour réaliser un examen. Il est urgent d'agir pour garantir l'accès aux soins dans la proximité et éviter le renoncement aux soins.

Le Département s'est engagé dans la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé. L'objectif est de permettre à tous les Périgordins d'accéder, en moins de 15 minutes, à des soins de qualité, partout sur le territoire, et quel que soit leur niveau de revenus.

L'hétérogénéité des territoires et la raréfaction médicale exigent la poursuite d'une réflexion globale sur l'organisation des soins en Dordogne, les besoins des populations et leurs attentes tout au long de leur parcours de santé et de vie.

Nous devons être capables de répondre aux besoins de la population des territoires de manière égalitaire et universelle.

Le maintien d'une offre de soins locale et son accessibilité agissent sur l'attractivité des territoires. Un territoire sans professionnel de santé n'attire ni population, ni entreprise. La santé et la démographie des professionnels de santé sont des enjeux politiques d'aménagement en lien avec la démographie (vieillissement), les évolutions des modes de vie et les mutations économiques.
Les attentes des professionnels de santé évoluent ainsi que le contexte de leur exercice. Les professionnels de santé doivent être accompagnés grâce à l'entraide, à l'écoute et au développement des pratiques collaboratives au sein des communautés médicales. L'un des défis pour la Dordogne est la réponse à l'évolution de leurs pratiques (pratiques pluridisciplinaires, évolution des techniques de prise en charge des patients, des protocoles, des organisations...).

Afin de maintenir des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire et d'inciter des jeunes à s'y installer, le Département de la Dordogne soutient et accompagne la création de maisons de santé pluridisciplinaire. Elles sont des structures sanitaires de proximité qui garantissent l'accès aux soins de proximité. La couverture du département en maisons de santé contribue à l'attractivité et au développement équilibré des territoires et créé les conditions d'un dynamisme démographique et économique (création d'emplois).

Depuis plus de 20 ans, le Département accompagne l'aménagement et le développement des territoires, en matière de santé. Au cours des 5 dernières années, il a investi près de 1,5 M € et permis ainsi la réalisation de plus de 15,5 M € de travaux sur l'ensemble de la Dordogne.

Au travers de la réalisation d'un schéma départemental d'accès aux soins de proximité et la mise en œuvre de sa politique contractuelle 2016-2020, le Département entend garantir l'efficience et la qualité de l'offre de soins en Dordogne.
Le document élaboré est issu d'une démarche volontaire, ambitieuse et partenariale avec l'ensemble des acteurs de la santé de Dordogne, à l'attention des communes, des EPCI et des professionnels de santé.

Partie1 :
LA PRESENTATION DU CONTEXTE DU SCHEMA ET DE LA METHODE CONDUITE

1. Le contexte règlementaire

- **Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016** de modernisation de notre système de santé.

- **Loi n°2011-814 du 07 juillet 2011** relative à la bioéthique.

- **Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009** portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite loi HPST.

- **Loi n°2004-806 du 09 août 2004** relative à la politique de santé publique.

- **Décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010** relatif à la télémédecine.

- **Décret n° 2010-895 du 30 juillet 2010** relatif aux centres de santé.

- **Arrêté du 30 juillet 2010** (NOR: SASH1018159A) relatif au projet de santé et au règlement intérieur des centres de santé mentionnés aux articles D. 6323-1 et D. 6323-9 du code de la santé publique.

- **Arrêté du 23 septembre 2015** relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute qui réforme le diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute et définit notamment la formation dont le stage.

- **Arrêté du 24 juillet 2017** portant approbation de l'accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures de santé pluri-professionnelles.

- Projet Régional de Santé (PRS) Aquitaine 2012-2016.

- Projet Régional de Santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine 2018-2027 (en cours d'élaboration).

2. La volonté départementale forte et ambitieuse

2.1 Les enjeux territoriaux du schéma

L'accès aux soins et la démographie des professionnels de santé constituent une préoccupation majeure en Dordogne. Le département est actuellement confronté à la baisse de l'offre de soins médicaux conjuguée au vieillissement de sa population et à l'évolution sociologique médicale liée aux aspirations des jeunes médecins désormais soucieux de travailler en équipe. Le déficit structurel de médecins n'épargne aucun territoire rendant plus ardu le maintien d'un égal accès à des soins de proximité.
De plus, les praticiens participent au maintien du tissu social et ainsi jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire.

Les Assises départementales du social et de la santé ont conforté le Département dans la nécessité de lutter contre la fracture sanitaire et d'accompagner les professionnels de santé et les territoires, dans le cadre d'une démarche partenariale (voir encadré ci-dessous).

Le Département de la Dordogne est engagé dans la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé et la conduite d'une politique résolue pour :

➡ Garantir à chaque Périgordin un égal accès aux soins de premier recours juste, équitable et solidaire, à moins de 10-15 minutes.
L'éloignement des territoires contribue à l'isolement des patients. Il limite l'accès aux soins et à la prévention, et favorise le non recours aux soins.

Aussi, l'identification et l'analyse des territoires déficitaires en matière d'accès aux soins devraient favoriser la couverture du département en soins de premier recours et ainsi permettre la construction de réponses adaptées et pérennes.

➡ Développer et diversifier l'offre de soins sur les territoires.
Le renforcement et la diversification de l'offre de soins sont à rechercher pour répondre pleinement aux besoins des patients. Ils pourront se traduire par l'accompagnement des porteurs de projets de modes d'exercices regroupés pluridisciplinaires publics, la valorisation du numérique et le développement du travail en réseau, notamment le déploiement de l'usage de la télémédecine dans l'organisation des parcours de santé.

➡ Favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé.
L'accompagnement des professionnels de santé facilitera leur installation sur les territoires.

➡ Poursuivre l'aménagement et l'attractivité des territoires.
La promotion du département doit se poursuivre auprès des professionnels de santé, des étudiants et des stagiaires afin de rendre la Dordogne plus attractive et favoriser leur installation.

Les Assises départementales du développement social, de l'action sociale et de la santé

En 2015, le Département de la Dordogne organisait les Assises départementales. Les temps d'échanges proposaient ont permis de qualifier la pertinence des politiques conduites et de construire les politiques de demain, avec les Périgordins.
Des réunions publiques ont été organisées dont une consacrée à la santé et un questionnaire a été adressé à tous les Périgordins (plus de 4.000 Périgordins ont répondu au questionnaire).

En Dordogne, les Périgordins placent la santé comme le 3ème domaine prioritaire, après « le développement économique et l'emploi » et « les infrastructures et transports ». 61% des Périgordins jugent l'accès aux soins et à la permanence de soin comme insatisfaisant voire très insatisfaisant, notamment sur les cantons du Haut-Périgord Noir, du Périgord Vert - Nontronnais, de Sarlat-la-Canéda et de Vallée Dordogne. Le maintien d'un système de santé de proximité est considéré comme l'enjeu principal à 76%.

Lors du débat public, organisé le 22 octobre 2015, les participants expliquaient la faible attractivité de la Dordogne, pour les professionnels de santé, par leur méconnaissance de l'exercice de leur métier en zone rurale. Les intervenants ont unanimement exprimé la nécessité de développer les périodes de stages, en milieu rural, chez les médecins généralistes, ainsi que l'intérêt d'accueillir de nouvelles formations médicales et para médicales sur le département.
De plus, les maisons de santé pluridisciplinaire répondent aux attentes actuelles des professionnels de santé notamment à leur recherche d'un juste équilibre entre vie professionnelle, vie familiale et loisir et à la permanence des soins. Leur développement apparait comme une réponse concrète à la baisse de la démographie médicale et à la permanence des soins
Enfin, les intervenants sont convaincus de la nécessité de développer le travail pluridisciplinaire et coordonné et le travail en réseau par de nouvelles formes de coopération (exercice en pratique avancée, développement des technologies de l'information et de la communication), pour pallier le déficit de médecins et faciliter le parcours de soins.

2.2 Le schéma d'accès aux soins de proximité : une démarche d'ensemble concertée et partagée

La santé d'aujourd'hui et de demain se construit collectivement pour satisfaire les besoins des patients et des professionnels. Les perspectives d'évolution de l'offre de soins de proximité de la Dordogne exigent la réunion de tous les acteurs départementaux de la santé et la production d'un projet commun, très opérationnel, vers lequel tendre.

La réalisation d'un schéma départemental partenarial d'accès aux soins de proximité devrait conduire à garantir l'efficience et la qualité de l'offre de soins en Dordogne.

Un Comité technique a été mis en place, en mai 2016, afin d'analyser et de représenter l'offre et les besoins de soins en Dordogne, de manière cartographique, sur la base d'un diagnostic partagé. Par ailleurs, le Comité technique bâti une proposition d'orientations et un programme d'actions pluriannuel au Comité de pilotage du schéma. (Composition du Comité technique dans l'article 4.2 de la partie 1 du schéma).
Son travail s'est appuyé sur l'évolution règlementaire et la mise en place de pratiques nouvelles, en adéquation avec le PRS Aquitaine 2012-2016 et les travaux d'élaboration du PRS Nouvelle Aquitaine 2018-2027. Il s'inscrit dans la recherche de l'innovation, la poursuite des coopérations entre les différentes professions de santé et la volonté d'agir ensemble, pour mettre en œuvre une politique d'accès aux soins équitable et adaptée, au service du développement des territoires.

La mobilisation de tous les acteurs de la santé permettra ainsi de renforcer les organisations en place mais qui ne répondent pas toujours pleinement aux besoins locaux et de favoriser le développement de nouvelles offres de soins.

3. La mesure de l'accessibilité aux soins

La méthode de calcul retenue se base sur **la mesure de l'accessibilité spatiale aux soins dénommée « Accessibilité Potentielle Localisée** (APL) » proposée par l'IRDES, en 2012 (Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé). L'indicateur d'APL tient compte du niveau d'activité des professionnels de santé pour mesurer l'offre et le taux de recours différencié par âge de la population pouvant recourir aux soins pour mesurer la demande. Il s'agit d'un indicateur local, calculé au niveau de chaque commune mais qui considère également l'offre de médecins et la demande des communes environnantes.

L'indicateur d'Accessibilité potentielle localisée se calcule en deux étapes :

3.1 Etape 1 : l'identification de l'offre de soins, des zones de patientèle et le calcul des densités

Dans un premier temps, une zone de patientèle a été définie autour des professionnels de santé implantés dans une même commune. Pour chaque commune d'implantation d'un professionnel de santé, l'ensemble des communes accessibles a été déterminé, avec un déplacement dont la distance est inférieure à un seuil de référence. On calcule ainsi un ratio qui rapporte l'offre de professionnels de santé à la population située dans une aire d'attraction centrée sur la commune.

L'identification des professionnels de santé

Dans la construction des indicateurs, les données utilisées sont issues des bases de l'Assurance maladie pour l'ensemble des professionnels de santé libéraux en activité au 31 août 2016.

Dans ce diagnostic l'accent est mis sur l'analyse de 5 professionnels de santé :
- Les médecins généralistes,
- Les chirurgiens-dentistes,
- Les infirmiers,
- Les masseurs-kinésithérapeutes,
- Les sages-femmes.

Le taux d'activité

Afin de tenir compte de l'activité réelle des professionnels de santé, qui peut être très variable d'un professionnel de santé à l'autre, le décompte des professionnels a été privilégié en équivalents temps plein (ETP). Dès lors que le professionnel pratiquait dans plusieurs cabinets, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) a calculé l'ETP en fonction du nombre d'actes (consultations et visites).

Au 31 août 2016, 31 médecins généralistes ont un mode d'exercice en sexologie, allergologie, homéopathie, angéologie et acupuncture. Chaque médecin a été contacté pour déterminer précisément son temps d'activité consacré aux soins de premiers recours.
A contrario, sur les 278 masseurs-kinésithérapeutes répertoriés en août 2016 en Dordogne, des professionnels ont des exercices spécifiques. Alors même qu'ils consacrent l'intégralité de leur emploi du temps à un exercice spécifique, ils sont recensés dans les 278 masseurs-kinésithérapeutes comme délivrant une offre de soins. A l'instar des médecins généraliste, il n'y a pas de moyen de les répertorier. Aussi, les équivalents temps plein indiqués peuvent être surestimés et donc les calculs sont une estimation haute de la réalité de l'offre de soins locale.

Par ailleurs, le calcul de l'ETP ne prend pas en considération la variation du nombre d'actes et le temps de consultation variables d'un professionnel à l'autre, ni des temps partiels et du temps de visites en structures qui peuvent se révéler non négligeables.

Le niveau d'activité des médecins est en partie endogène : dans les zones où l'offre est abondante, les médecins ont une activité moindre car la demande qui s'adresse à eux est plus faible.
Ainsi, la prise en compte du niveau d'activité conduit à réduire légèrement les disparités d'Accessibilité potentielle localisée.

Le temps d'accès aux soins

Les professionnels de santé ont été localisés à l'adresse précise de leur lieu d'exercice dans la commune.

Compte tenu de la superficie étendue de la Dordogne (9.060 km^2) le temps d'accès aux soins a été privilégié à la distance kilométrique.
Le temps de 15 minutes a été retenu, par le Comité de pilotage, comme le temps de référence pour calculer la proximité d'accès aux soins.

3.2 Etape 2 : l'identification des zones de recours et la somme des densités calculées dans la première étape (la demande de soins)

Dans un second temps, pour chaque commune, l'ensemble des communes de professionnels de santé accessibles sous une distance a été identifié comme la zone de recours. Puis les zones de patientèle correspondantes ont été additionnées, en les pondérant par la distance.
Le résultat ainsi obtenu représente l'Accessibilité potentielle localisée aux professionnels de santé pour la population.

Contraintes méthodologiques :
Le calcul de l'APL repose sur la construction de « secteurs flottants » au lieu de zonages préétablis. À chaque commune est associé un secteur flottant qui se définit comme une zone limitée par une courbe isochrone centrée sur le chef-lieu (mairie) de la commune étudiée. On considère ainsi que les habitants peuvent accéder à l'ensemble des professionnels de santé des communes situées à une distance (en temps) de leur commune inférieure au temps de référence de 15 minutes (zone de recours).
Dans le même temps, chaque professionnel de santé répond potentiellement à la demande de tous les habitants des communes situées à une distance (en temps) inférieure au temps de référence de 15 minutes (zone de patientèle). L'indicateur intègre l'effet de « concurrence » potentielle entre communes, l'offre de soins de chaque professionnel de santé pouvant être partagée entre différentes communes.

L'âge des patients

Le taux de recours aux professionnels de santé varie selon l'âge des patients, les personnes âgées et les enfants de moins de cinq ans étant généralement fortement consommateurs de soins.
Pour tenir compte de la demande de soins différenciée des habitants selon les zones du territoire, la population a été standardisée selon son recours aux soins en affectant un poids plus important aux tranches d'âge les plus consommatrices.

Chaque habitant a été pondéré par le rapport entre le taux de recours moyen de sa tranche d'âge et le taux de recours moyen de l'ensemble de la population française.

Les taux de recours par classe d'âge ont été obtenus grâce aux données de la CPAM (consommation moyenne d'actes par bénéficiaire en 2014). Les données de la population sont issues de la base historique

des recensements de la population 2008 et 2013 (mise à jour de décembre 2015) de l'Insee (exploitation complémentaire).

Le temps d'accès aux soins

Les habitants ont été localisés à la mairie de leur commune de résidence. Il est difficile d'évaluer l'impact de cette approximation qui peut conduire à sous-estimer les distances (par exemple, lorsqu'un habitant et un professionnel de santé appartiennent à la même commune, on considère que la distance qui les sépare est nulle) mais aussi à les surestimer (par exemple, si un habitant et un professionnel de santé sont très proches mais situés de part et d'autre d'une frontière communale).

Le choix d'un temps d'accès de 15 minutes est un point essentiel dans le calcul. Il revient à considérer que les habitants n'ont pas d'accès aux soins car le professionnel de santé le plus proche de chez eux est trop loin (à plus de 15 mn). Un seuil en distance aurait conduit à uniformiser l'adéquation offre/demande et à masquer des disparités locales.
Si la commune d'un patient et la commune d'un professionnel de santé sont séparés de 5 à 10 minutes, l'accessibilité diminue de 70 % par rapport à une distance inférieure à 5 minutes. Si la commune d'un patient et la commune d'un médecin sont séparées de 10 à 15 minutes, l'accessibilité diminue de 90 % par rapport à une distance inférieure à 5 minutes. Au-delà de 15 minutes, l'accessibilité est supposée nulle. Ces taux correspondent à la diminution des taux de fréquentation des médecins généralistes avec la distance, tels qu'ils ont pu être estimés au niveau national à partir de l'intégralité des consultations auprès de médecins généralistes de l'année 2010.
En 2010, 60 % des consultations auprès de médecins généralistes libéraux (hors modes d'exercice particulier) se sont déroulées dans une commune située à moins de 5 minutes en voiture de la commune de résidence du patient et 84 % dans une commune située à moins de 15 minutes. Aussi, il n'est pas paru nécessaire d'intégrer les mobilités domicile-travail dans les mesures d'accessibilité aux médecins généralistes dans le mode de calcul.

En outre, l'offre issue des communes voisines d'autres départements a été prise en compte (mais pas la demande).

4. L'animation du schéma

Le schéma est doté d'une procédure d'animation permanente sur toute la durée de son exercice et repose sur l'architecture suivante :

4.1 Le Comité de pilotage

Il est composé des membres suivants :

- Mme la Préfète de la Dordogne ou son représentant ;

- Mme la Directrice de la délégation territoriale Dordogne de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou son représentant.

- Monsieur le Président du Conseil régional ou son représentant.

- Pour le Département
  . Monsieur le Président du Conseil départemental de la Dordogne ou son représentant
  . Monsieur le Vice-président du Conseil départemental chargé de la santé, de la télémédecine, et de la démographie médicale, Conseiller départemental du canton de Montpon-Ménestérol ;
  . Madame la Vice-présidente du Conseil départemental chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, Conseillère départementale du canton Isle Loue Auvezère ;
  . Madame la Présidente de la Commission Solidarité-Santé-Insertion-Famille et Enfance, Conseillère départementale du canton de Lalinde ;
  . Madame la 2ème Vice-présidente de la Commission Solidarité-Santé-Enfance-Insertion- Famille, Conseillère départementale du canton de Périgueux 2.

- Monsieur le Président de l'Union des Maires de la Dordogne ou son représentant.

- Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Dordogne ou son représentant.

- Madame la Présidente de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Dordogne, Lot et Garonne ou son représentant.

- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Dordogne de l'Ordre des Médecins ou son représentant.

- Madame la Présidente du Conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de la Dordogne ou son représentant.

- Madame la Présidente du Conseil départemental de l'ordre des infirmiers ou son représentant.

- Monsieur le Président du Conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Dordogne ou son représentant.

- Madame la Présidente du Conseil départemental des sages-femmes de la Dordogne ou son représentant.

- Messieurs les Directeurs des centres hospitaliers ou leurs représentants.

- Monsieur Rémy CHAUSSADE, médecin généraliste au sein de la maison de santé pluridisciplinaire de Saint Aulaye-Puymangou

Le rôle du Comité de pilotage :

Le Comité de pilotage approuve le schéma départemental d'accès aux soins de proximité et ses avenants.

Il évalue le schéma et suit l'avancée des orientations.

Il valide le bilan annuel du schéma qui lui est présenté (analyse des résultats obtenus au regard des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés). A cette occasion, il peut définir les actions à conduire de manière prioritaire, proposer des ajustements et des réorientations nécessaires à la conduite des projets.

Il est informé sur le maillage territorial en offre de soins et sur les expérimentations vertueuses à partager entre les territoires.

Des éléments d'observation et des indicateurs sont constitués pour permettre au comité de pilotage d'avoir une vision globale sur l'ensemble du département.

Le Comité de pilotage se réunit 1 à 2 fois par an, sur invitation du Président du Conseil départemental.

4.2 Le Comité technique

Le comité technique réunit :

- L'Etat :
  . Les services de la Préfecture de la Dordogne ;
  . L'Agence Régional de Santé (ARS).

- Le Département :
  . Monsieur le Vice-président du Conseil départemental chargé de la santé, de la télémédecine, et de la démographie médicale, Conseiller départemental du canton de Montpon-Ménestérol ;
  . Madame la Vice-présidente du Conseil départemental chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, Conseillère départementale du canton Isle Loue Auvezère ;
  . Madame la Présidente de la Commission Solidarité-Santé-Insertion-Famille et Enfance, Conseillère départementale du canton de Lalinde ;
  . Madame la 2ème Vice-présidente de la Commission Solidarité-Santé-Enfance-Insertion- Famille, Conseillère départementale du canton de Périgueux 2 ;
  . Les services du Département (DTD/Service des Politiques Territoriales et Européennes – DSP/Pôle PMI, promotion de la santé).

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Dordogne.

- La Mutualité Sociale Agricole services.

- Mme Laetitia CARLIER, infirmière - Présidente du pôle de santé du Bergeracois.

- Docteur Philippe FAROUDJA-DEVEAUX, médecin généraliste à la maison de santé de Saint-Pardoux-La-Rivière.

- Docteur Grégory ALINE, interne en médecine générale.

Le rôle du Comité technique :

Le Comité technique a en charge l'animation permanente du schéma pour la mise en œuvre des orientations du schéma.

Il prépare l'ensemble des documents utiles aux séances de travail du Comité de pilotage (élaboration des bilans, formulation des propositions de nouvelles orientations ou d'actions).

Il veille à l'application du schéma départemental et anime l'ensemble des actions et des groupes de réflexion thématiques, réunissant une variété d'acteurs, pour faciliter les échanges d'expérience et la réflexion collective autour de chacune des orientations.

Le Comité technique se réuni au moins une fois par trimestre, et plus en fonction des besoins. Une réunion est obligatoirement programmée dans un délai d'un mois, avant le Comité de pilotage.

4.3 Les groupes de travail thématiques

Des groupes de travail pourront se constituer pour conduire des études, et développer des actions définies comme prioritaires par le Comité de pilotage.

Les cinq premiers groupes de travail du schéma seront conduits sur les thématiques suivantes :

- La télémédecine ;
- Les consultations avancées de spécialistes ;
- L'exercice en pratique avancée ;
- L'étude d'un centre de santé départemental ;
- La promotion de la Dordogne.

4.4 L'animation et la coordination du schéma

L'animation, la coordination et le secrétariat du schéma sont assurés par le Service des Politiques Territoriales et Européennes du Département de la Dordogne.

⇒ L'animation du schéma

L'animation du schéma est conduite pendant toute la durée du schéma.

Des animations de territoires pourront être menées afin de permettre l'atteinte des objectifs du schéma, conformément aux orientations validées par le Comité de pilotage.

Des réunions de concertation entre les acteurs pourront être menées sur le terrain. Elles favoriseront l'avancée des projets des maîtres d'ouvrage et permettront une alerte efficiente du Comité technique et du Comité de pilotage sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des orientations du schéma.

⇒ Le secrétariat

Le Service des Politiques Territoriales et Européennes du Conseil départemental assure le secrétariat du comité technique et du comité de pilotage du schéma.

Partie2 :
LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX TERRITORIALISES DE L'OFFRE DE SOINS

Densité de la population de la Dordogne, en 2013

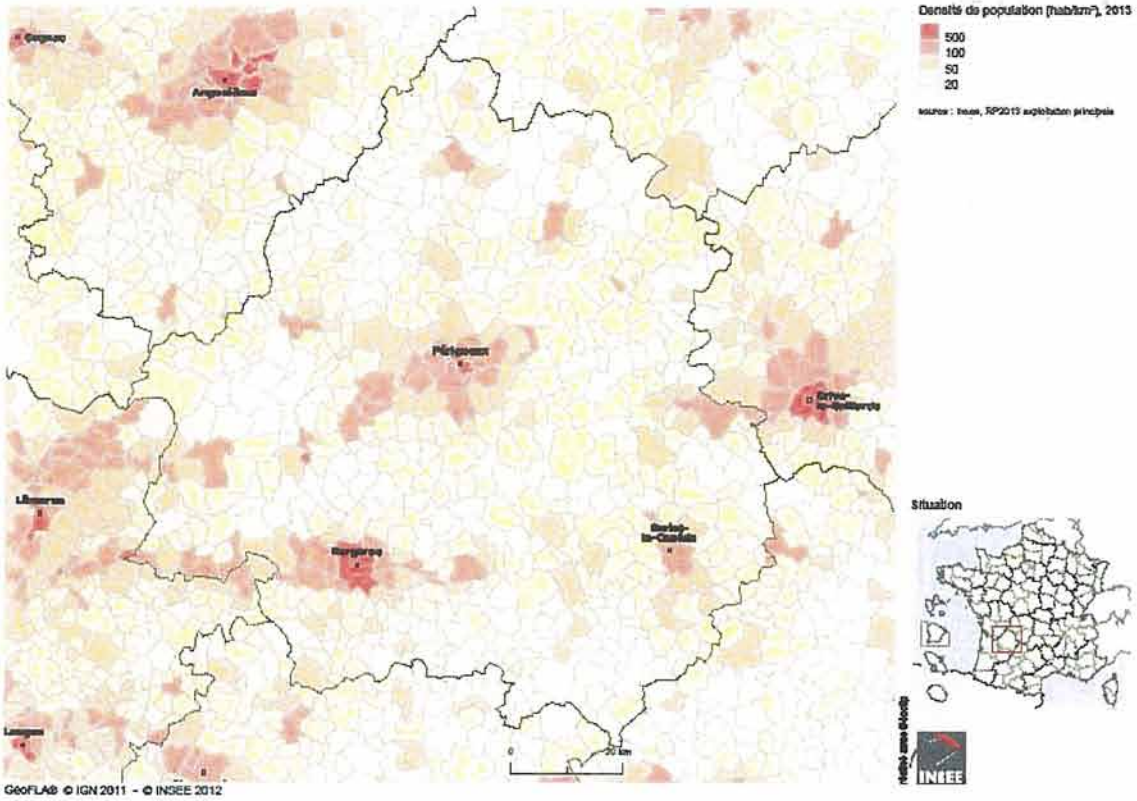

Part des 65 ans ou plus dans la population, en 2013

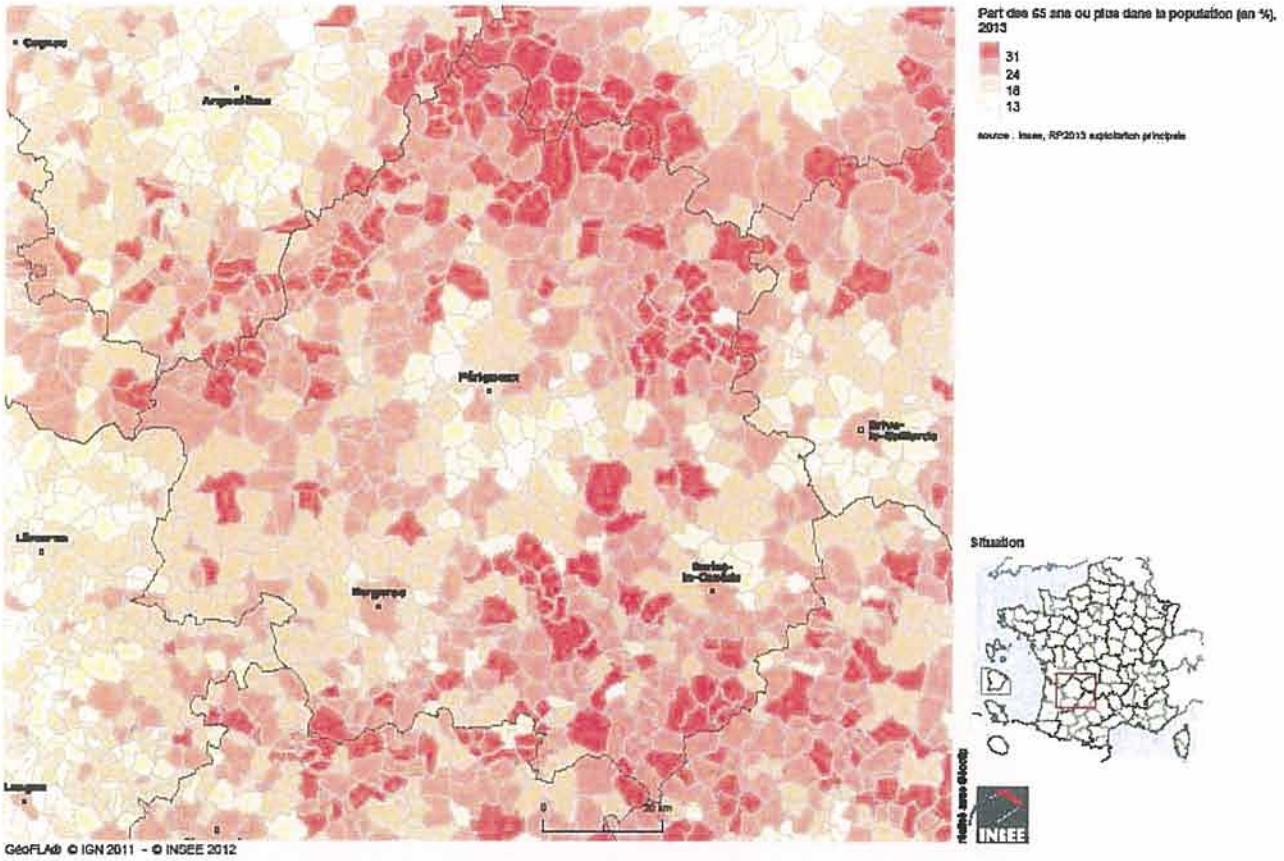

Les éléments de présentation du territoire

1. L'évolution démographique et les besoins de la population en offre de soins de proximité

Au 01 janvier 2017, la Dordogne compte 416.350 habitants répartis sur une superficie 9.060 km², soit une densité faible de 46 habitants au km².

1.1 L'évolution démographique de la Dordogne

La variation annuelle de La population de la Dordogne est de 0,1 %, entre 2009 et 2016 (+ 0,6 % en Nouvelle-aquitaine). Le solde migratoire annuel de 0,5% (flux des entrées et des sorties dans le département) compense le solde naturel annuel négatif de – 0,4% (écart entre les naissances et les décès).

L'avancée en âge de la population

La population de Dordogne est plutôt âgée. L'indice de vieillissement de la population du département est de 131 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (76 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en France et 100 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en Nouvelle-Aquitaine).
Les 75 ans et plus représentent 13,6 % des Périgordins (11,3% en Nouvelle-Aquitaine et 9% en France métropolitaine) et placent le département en 3ème position régionale derrière la Creuse et la Corrèze. Ils sont plus représentés dans le Nord Dordogne et le Ribéracois.

Depuis 2008, le taux de 60 ans à 74 ans et de 75 ans et plus a progressé de 11,13 % alors que, sur la même période, la population des moins de 15 ans croissait de 3,24 %.
En 2015, l'indicateur conjoncturel de fécondité de la Dordogne est de 1,76 enfants par femme (1,75 en Nouvelle-Aquitaine et 1,92 en France).
Les perspectives démographiques indiquent donc que la Dordogne devrait continuer à vieillir à un rythme plus soutenu que la moyenne régionale. 21 % des Périgordins seront âgés de 75 ans et plus en 2040 et 8 % auront 85 ans ou plus, selon les projections OMPHALE 2010.

L'espérance de vie et la longévité

En 2015, l'espérance de vie en Dordogne est de 84,9 ans pour les femmes (85,3 en Nouvelle-Aquitaine et 85,1 ans en France) et de 78,7 ans pour les hommes (79,2 ans en Nouvelle-Aquitaine et 79,0 ans en France). En France, l'espérance de vie en bonne santé est de 64,2 ans pour les femmes et de 63,4 ans pour les hommes.

La surmortalité

A l'échelle de la région, les premières causes de maladies dont les Néo-aquitains sont atteints sont les cancers, le diabète, les pathologies mentales et l'insuffisance cardiaque.

Sur la période 2011-2015, le nombre moyen annuel de décès est de 59.334. Ces décès correspondent à un taux « standardisé » de mortalité de 784,3 pour 100 000 habitants, supérieur au taux régional (754,9) et national (767).
Tous les territoires de proximité, à l'exception du Grand Périgueux et du Périgord Noir, présentent une surmortalité générale. Le Ribéracois affiche le plus fort taux de mortalité (844,9).
Dans le département, 570 décès prématurés sont enregistrés en moyenne chaque année. Ils représentent 15 % des décès et correspondent à un taux de mortalité comparable à la valeur nationale sauf dans le

Ribéracois où le taux standardisé de mortalité prématuré atteint 313,4 (contre 265 en France). Les décès prématurés qui pourraient être évités par une réduction des comportements à risques (tabagisme, alcoolisme, etc.) représentent près d'un tiers des décès prématurés.

Les Affections Longues Durées (ALD)

En 2015, les trois premières causes de la prise en charge d'une personne en ALD en Dordogne et aussi en France métropolitaine et en Nouvelle-Aquitaine sont :
- les tumeurs malignes et affections malignes du tissu lymphatique ou hématopoïétique (22,3%),
- L'insuffisance cardiaque grave (14,7%),
- le diabète (14,1%),
- les psychoses, les troubles graves de la personnalité et l'arriération mentale (10,6%).

Les maladies cardio-neuro-vasculaires ont un poids certain dans la prise en charge des ALD : un tiers des ALD recensées en 2015 en Nouvelle-Aquitaine concerne ce type d'affection. Ce taux est à plus de 34 % en Dordogne. La maladie d'Alzheimer, l'insuffisance respiratoire grave et l'affection neurologique et musculaire font partie des 11 prévalences les plus importantes.

Avec la Charente et les Deux-Sèvres, le département de la Dordogne détient le plus faible taux standardisé d'ALD pour les accidents vasculaires cérébraux invalidants (0,7 %). Les taux standardisés par type d'affection en Dordogne sont pour la plupart similaires à ceux de la région.

Le taux standardisé d'ALD pour l'artériopathie chronique (1 %) en Dordogne est un des plus élevés après celui détenu par la Charente-Maritime et les Landes (1,2 % et 1,1 %). Il est identique au taux régional.

Au cours de la période 2008-2010, les maladies de l'appareil circulatoire, les cancers, le diabète et les maladies mentales ont représenté 83,5% des admissions en ALD, en Dordogne. Pour les maladies cardio-vasculaires et le diabète, les taux d'admission en ALD étaient inférieurs à la moyenne nationale.

La population de la Dordogne est vieillissante en raison notamment de la longévité et de l'arrivée aux grands-âges des générations issues du « baby-boom » de l'après-guerre.

L'âge est ainsi, statistiquement, un marqueur empirique de la dépense de santé. La consommation augmente avec l'âge car le nombre de maladies, et l'intensité des maladies, augmentent avec le vieillissement et la fragilité de l'organisme.
Il faut donc prendre en compte les conséquences du vieillissement et de la longévité sur les besoins de soins, sur l'organisation des soins et ainsi s'adapter aux caractéristiques propres de l'âge.

1.2 Les déterminants de santé

Les déterminants socio-économiques

La Dordogne est le département qui a connu la plus forte progression du chômage depuis la crise (+ 3,7 points entre 2008 et 2014). En 2015, le taux du chômage atteint 10,9 % (le plus élevé de la région), à quasi égalité avec la Charente-Maritime (10,7 %) dont 29,2 % des jeunes de moins de 25 ans (25,1 % en Nouvelle-Aquitaine).
Par ailleurs, le taux d'emplois précaires est relativement important (6,6 % contre 6,0 % en Nouvelle-Aquitaine) et la part des jeunes de 15 à 29 ans en risque d'exclusion (4,7 %) la plus élevée de la région (3,5 %). (Données Insee corrigées des variations saisonnières).

Poids des retraites, chômage et pauvreté - Revenus et pauvreté en Dordogne en 2012

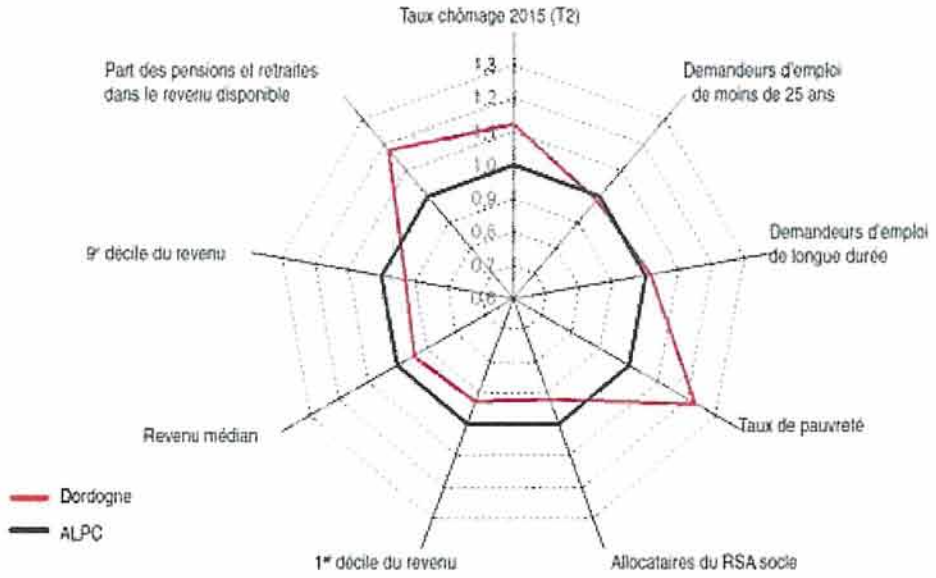

Notes sur le graphique :
- Les indicateurs sont construits comme le ratio entre le département et la moyenne de la région Nouvelle-Aquitaine. Un ratio supérieur à 1 indique que l'indicateur est plus élevé que la moyenne régionale.
- l'indicateur "Allocataires du RSA socle" concerne la part des personnes couvertes par le RSA socle (allocataire, conjoint et personnes à charge) parmi l'ensemble des personnes couvertes par le RSA, au titre de décembre 2014.
- les indicateurs sur les demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) concernent la part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (ou de longue durée) parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi au 31 décembre 2014.
Sources : Insee, taux de chômage localisés ; Pôle Emploi ; Dares ; Insee-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 ; CNAF, MSA.

Fin 2014, 13.600 personnes (7 % des allocataires d'ALPC) perçoivent le revenu de solidarité active (RSA), qui par extension à leur famille couvrent 28. 600 personnes.

Par ailleurs, en Dordogne, 6 % des habitants bénéficient de la CMU.

En 2013, 49,4 % des ménages fiscaux de Dordogne sont imposés contre 54,7 % en Nouvelle-Aquitaine. La part des pensions et des retraites dans les revenus (37,9 %) est l'une des plus élevées de la région, compte tenu de l'âge de la population (31 % en Nouvelle-Aquitaine). De façon corollaire, la part des revenus d'activité (59,2 %) est l'une des plus faibles (67 % en Nouvelle-Aquitaine).

En Dordogne, le taux de pauvreté (16,3 %) est l'un des plus élevés de la région après celui de la Creuse et du Lot-et-Garonne. Il est supérieur de 3,2 points au taux régional. La pauvreté concerne un jeune de moins de 30 ans sur quatre et une personne âgée de 30 à 39 ans sur cinq. Le taux de pauvreté varie de 15 % à 18 % selon les arrondissements. Un peu moins marquée sur la zone de Périgueux, la pauvreté l'est davantage sur les trois autres arrondissements (Nontron, Sarlat-la-Canéda et Bergerac). Sur l'arrondissement de Nontron, plus de 2 personnes sur 10 âgées de 75 ans ou plus sont en situation de pauvreté.
Fin 2014, 8,3 % des habitants âgés de 15 à 64 ans sont allocataires d'un des trois minima sociaux (allocation aux adultes handicapés, allocation de solidarité spécifique, revenu de solidarité active socle) contre 7,7 % sur le territoire métropolitain. La part des allocataires du revenu minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation spéciale vieillesse) s'établit à 3,4 % contre 3,0 % en France métropolitaine.

Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire représentent 6,8 % de la population départementale (7,2 % en métropole).

Revenu et pauvreté en Dordogne en 2013

	Dordogne	Nouvelle-Aquitaine	France métropolitaine
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	49,4	54,7	58,2
Revenu disponible par unité de consommation (en €) :			
1er décile (D1) (en €)	10.290	10.983,3	10.790
Niveau de vie médian (en €)	18.756	19.809	20.120
9ème décile (D9) (en €)	32.301	34.803	37.380
Rapport inter décile* (D9/D1)	4,7	3,2	3,5
Taux de pauvreté* (en %)	16,3	13,5	14
Taux de chômage des 15 à 64 ans (en %)	14	12.7	13,6

* Rapport inter décile : Les rapports inter déciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.
Taux de pauvreté : taux de pauvreté ou taux de bas revenus à 60 % du revenu disponible.
Sources : CCMSA, Cnaf, Cnav, DGFiP, Insee, enquêtes ERF et ERFS.

Ainsi, **la Dordogne compte parmi les départements dont les habitants disposent des revenus les plus faibles de la Nouvelle-Aquitaine**. Le revenu médian mensuel de 1.563 euros est inférieur à celui de la région (1.650 € par mois). Les 10 % des Périgordins les plus modestes perçoivent un revenu annuel inférieur à 10.290 € alors que les 10 % les plus aisés disposent de plus de 32.000 €.

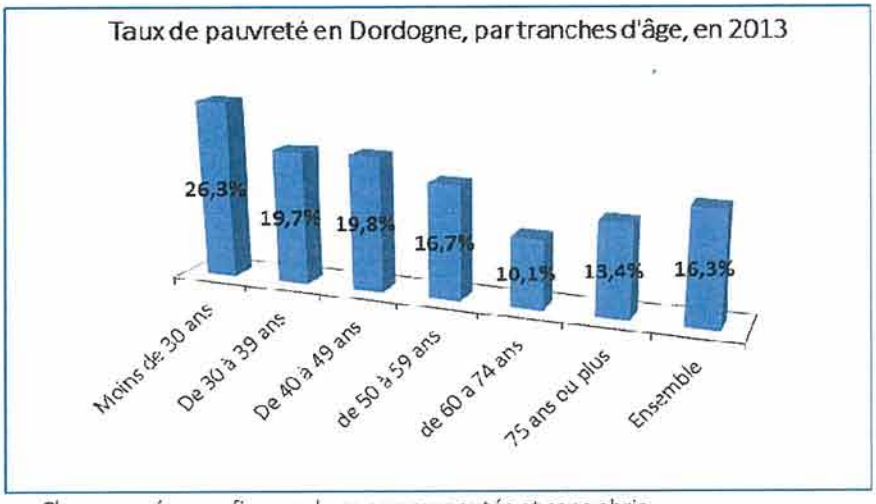

Champ : ménages fiscaux, hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014.

En France, en 2008, 15,4 % de la population adulte déclare avoir renoncé à des soins médicaux pour des raisons financières au cours des douze derniers mois. Les barrières financières se concentrent sur les soins dentaires (10 % de la population concernée) et, dans une moindre mesure, l'optique (4,1 %) et les consultations de médecins généralistes et spécialistes (3,4 %). (DREES 2011)

Le renoncement aux soins : Près de 2 patients sur 10 évoquent des difficultés financières dans l'accès aux soins. Ces difficultés concernent en général l'impossibilité d'avancer les frais, de souscrire à une complémentaire santé, etc. Ces freins à l'accès aux droits découragent les demandeurs et génèrent un retard, voire un renoncement à une prise en charge médicale, menaçant directement leur état de santé. En 2015, un retard de recours aux soins a été constaté pour près de 40 % des consultants dans les centres

d'accueil et de soins et 16 % ont déclaré avoir renoncé à se soigner au cours des douze derniers mois (Observatoire de l'accès aux droits et aux soins de Médecins du Monde 2015).

Le taux d'effort avant remboursement par l'assurance maladie complémentaire (taux d'effort brut) est nettement croissant avec l'âge. Il augmente avec l'âge, en raison notamment de la diminution du revenu moyen par unité de consommation à partir de la retraite.
Au-delà de l'âge de la retraite on note une augmentation du reste à charge annuel moyen et l'accélération du taux d'effort brut pour atteindre près de 5% pour les personnes âgées de plus de 80 ans.
La hausse du taux d'effort avant remboursement par l'assurance maladie complémentaire se combine avec un relatif déficit de couverture complémentaire. En 2006, selon l'Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé, près de 12% des personnes de plus de 80 ans déclaraient ne bénéficier d'aucune couverture complémentaire.

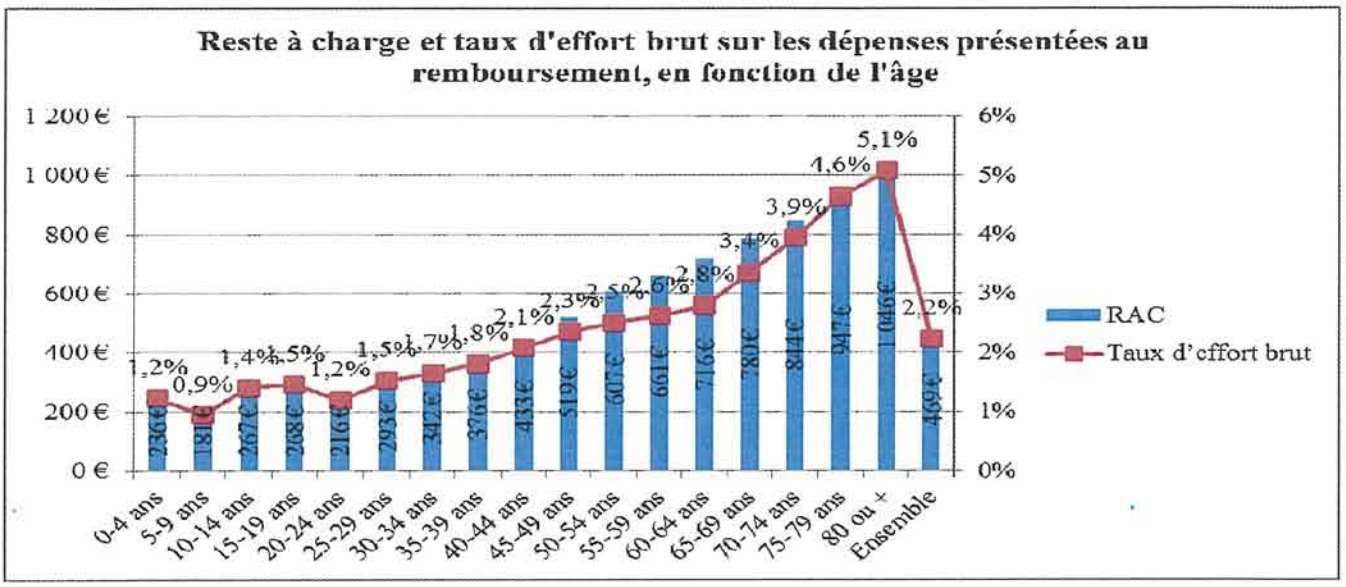

Sources : CNAMTS, EGB 2008 ; PMSI MCO 2008, PMSI HAD 2008, RIM P 2008 et PMSI SSR 2008 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007. Retraitements : secrétariat général du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie

Les « malades âgés » ont un reste à charge avant couverture complémentaire globalement plus lourd, avant prise en charge par l'assurance complémentaire.
Néanmoins, leur taux de couverture par l'assurance maladie obligatoire est globalement meilleur que celui des autres assurés. La dépense remboursée d'une personne de 85 ans est environ cinq fois supérieure, en moyenne, à la dépense remboursée d'une personne de 35 ans, en raison de l'évolution du taux de prise en charge qui augmente avec l'âge. La prise en charge des affections de longue durée (ALD) couvre de manière importante la dépense des personnes âgées. En France, au-delà de 80 ans, plus de la moitié des personnes d'une classe d'âge déclarent au moins une ALD.

Par ailleurs, la tarification des contrats est généralement fonction de l'âge et le niveau des cotisations peut constituer un frein à l'adhésion à une complémentaire santé.
La relation entre les personnes bénéficiant ou non de la complémentaire santé et les difficultés d'accès aux généralistes est significative. La capacité financière des patients dépend fortement de son adhésion à une complémentaire santé. Les personnes n'ayant pas de complémentaire santé rencontrent plus d'obstacles pour consulter que ceux bénéficiant d'une mutuelle. Ainsi, plus les revenus du foyer sont bas, plus les difficultés financières sont grandes.

Enfin, **le manque de médecins dans certaines zones implique des surcoûts de transports et des déplacements** (fatigue et temps) pour les habitants, pour des temps de consultations parfois très limités. Le taux de recours décroit en fonction de la distance voire parfois leur renoncement aux soins.

Recours au médecin généraliste libéral en fonction de l'éloignement à l'offre

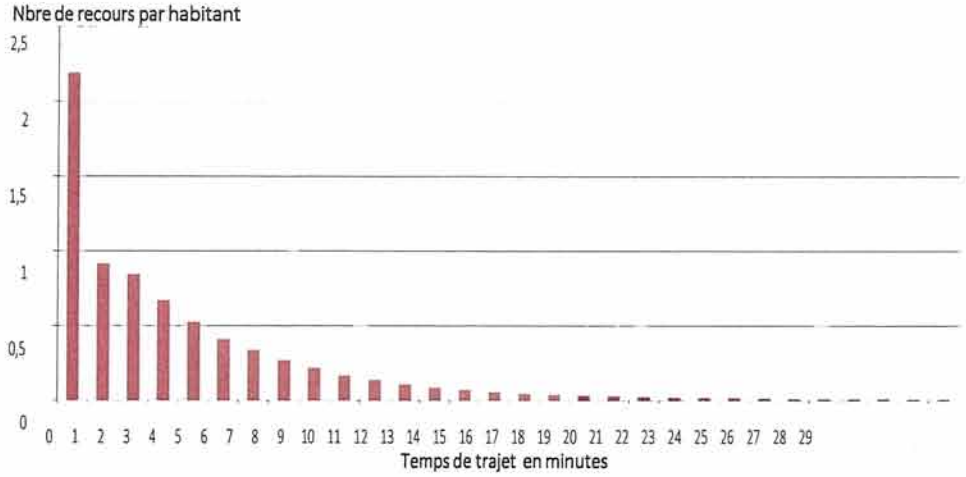

Lecture : On compte en moyenne 2,2 consultations par habitant effectuées dans leur commune de résidence (Temps de trajet en minutes=0).

Source : Sniiram 2010 ; Insee 2008. Réalisation : IRDES février 2016

Le niveau de revenu et la couverture complémentaire sont déterminants dans les inégalités sociales de recours aux soins. Le taux de renoncement augmente de façon régulière quand le revenu par unité de consommation diminue. En Dordogne, des aides aux secours sont actuellement délivrées pour financer des frais de soins liés au délai de carence, au reste à charge mais aussi pour les frais de déplacements jusqu'aux lieux de soins. Ces aides délivrées sporadiquement par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) sont plus visibles.

La difficulté de recours aux professionnels de santé est fortement liée à des raisons géographiques et de mobilité.
Aussi, le développement d'une offre de soins de proximité et donc son accessibilité peut limiter le renoncement aux soins pour des raisons matérielles et financières.

Les déterminants environnementaux et les comportements à risque

La Dordogne affiche plusieurs problématiques sur le plan de la santé environnementale : l'espace intérieur et le lieu de vie, l'eau potable, l'impact des activités humaines et les insectes vecteurs de maladies.

. Le mal-logement, facteur de dégradation de la santé de ses occupants

En France, 99 % des logements disposent désormais d'eau courante, WC intérieurs et de chauffage. Néanmoins, l'inconfort des logements ne se limite pas au confort sanitaire de base. D'autres critères sont très répandus tels que l'inconfort thermique, les infiltrations d'eau, le bruit ou l'humidité, qui ont des conséquences avérées notamment sur la qualité de vie et la santé.

En 2013, le parc de logements de la Dordogne est composé de 251.055 logements dont 191.413 résidences principales (76,2%) de 34.975 résidences secondaires et logements occasionnels (13,9% et de 24.668 logements vacants (9,8%).
La Dordogne possède l'un des parcs de logements les plus anciens de la région après la Creuse et la Charente. Près de 32 % des résidences principales ont été construites avant 1946 et la moitié des résidences principales ont une année de construction antérieure à 1970. (Insee, RP2013 exploitation principale).

Aussi, en 2013, compte tenu de l'ancienneté du parc de logement et du coût élevé des travaux de mise aux normes actuelles d'habitabilité, 5% du parc de résidences principales est potentiellement indigne (absence de confort, non décence, insalubrité, logements énergivores).

La précarité énergétique, par elle-même, a un effet néfaste sur la santé, indépendamment d'autres facteurs comme la pauvreté. 11,02 millions de personnes sont concernées par la précarité énergétique, en France.

L'étude des pathologies aiguës montre la plus grande sensibilité des personnes exposées à la précarité énergétique à des problèmes de santé chroniques et aux pathologies hivernales.
Une étude a été conduite en 2016, par le conseil médical en environnement intérieur et le centre régional d'éco-énergétique d'Aquitaine, auprès de propriétaires et de locataires en situation de mal logement et souffrant de pathologies, dans 4 départements de la Nouvelle-Aquitaine (Dordogne, Landes, Lot et Garonne et Gironde. Les conclusions de l'étude indiquent que 60 % des habitants, dont le mal logement est avéré, ont des problèmes de froid dans leur logement. L'ensemble des logements visités présente à minima des problèmes d'humidité, allant fréquemment jusqu'à la moisissure. Les causes des problèmes d'humidité et de moisissures observés dans les logements sont complexes car elles se combinent bien souvent, pouvant mettre en danger la santé de ses occupants, surtout celle des enfants.
90% des logements présentent une faible performance du bâti favorisant la présence de ponts thermiques et de parois froides.
30% des logements présentent des problèmes liés à des infiltrations d'eau par le sol et 53 % des logements présentent des problèmes liés à des infiltrations d'eau hors sol dues aux intempéries avec défaut d'enveloppe du bâtiment.
Les résultats de cette étude indiquent qu'une prédominance de l'asthme (24 %), de la rhinite (31 %) mais aussi des pathologies qui concernent des maladies auto immunes, la mucoviscidose, la Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive BPCO et les pneumopathies, ont été détectés chez les patients visités. Les patients ont une sensibilité aux allergies, notamment aux acariens (39 %) et aux moisissures (18 %). Toutes les analyses pratiquées ont démontré une contamination fongique (100 % des logements) et ont montré la présence de souches de moisissures pouvant être qualifiées de « toxique ». Les personnes exposées à la précarité énergétique sont plus sujettes à l'anxiété, la dépression et les migraines. Enfin, la différence de fréquence de l'arthrose selon l'exposition à la précarité énergétique qui semblait, de prime abord, ne pas être significative le devient après ajustement sur l'âge, le tabac et le fait de vivre sous le seuil de pauvreté.

Plus d'un tiers des répondants (34,5 %) déclarent avoir dû renoncer à des soins pour raisons financières. Cette proportion atteint 41,4 % parmi les personnes exposées à la précarité énergétique alors que cette proportion est de 26,0 % dans le groupe non exposé. Le renoncement aux soins dentaires est le plus fréquent, avant le renoncement aux soins pour la vue et aux consultations médicales. Dans ces trois cas, les renoncements aux soins sont plus fréquents parmi les personnes exposées à la précarité énergétique.

Impact du mal-logement sur la santé

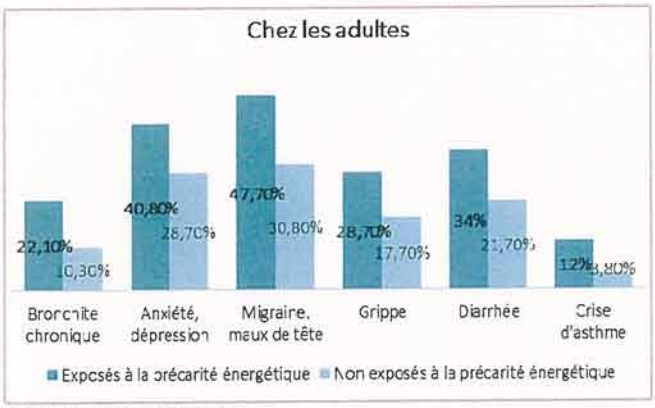

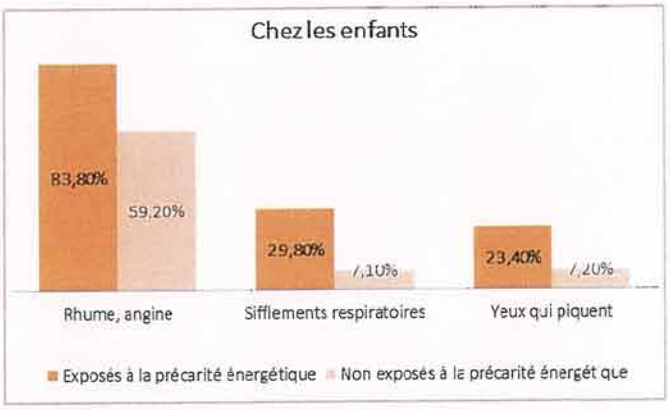

Source : Fondation Abbé Pierre

Ainsi, des problèmes de santé chroniques respiratoires, ostéo articulaires, neurologiques ou à type de dépression apparaissent plus fréquemment chez les ménages exposés à la précarité énergétique. Ces différences persistent après la prise en compte des trois facteurs potentiellement confondants que sont l'âge, le niveau de pauvreté ou le tabagisme. Quatre sont rapportées plus fréquemment : les bronchites chroniques, l'arthrose, l'anxiété et la dépression et les maux de tête. Les pathologies hivernales comme les rhumes et angines, la grippe ou les diarrhées (gastroentérites) sont significativement plus fréquentes chez les adultes et les enfants exposés. Des symptômes sont plus fréquents en cas d'exposition à la précarité énergétique : sifflements respiratoires, crises d'asthme, rhumes des foins, rhinorrhées (nez qui coule) ou irritations oculaires.
La présence de moisissures, plus fréquente en cas d'exposition à la précarité énergétique, est un facteur de risque d'allergies. (Sources : Fondation Abbé Pierre, CRAI-PRS Languedoc-Roussillon)

Le mal-logement et la précarité énergétique ont un impact fort sur la santé et sur la consommation de soins.
La conduite des politiques de lutte contre l'habitat indigne et des actions de prévention permet de limiter la consommation d'actes de soins et ainsi le recours aux professionnels de santé.
En Grande-Bretagne, des travaux de recherche ont été menées dans ce domaine et ont montré qu'un euro investi dans la rénovation thermique permet d'économiser 0,42 € sur les dépenses de santé.

. Les déterminants environnementaux

Les déterminants environnementaux (pollution atmosphérique, pesticides agricoles, espèces végétales allergisantes, radon, eau potable) et les comportements alimentaires ont un impact réel sur la santé des Périgordins et ainsi sur le taux de recours à un acte de soins. En France, 15 % des adultes sont sujets au surpoids voire à l'obésité.

Les eaux de consommation

Une étude conduite de 2012 à 2014 sur des analyses portant sur les paramètres bactériologiques révèle, à des degrés divers, des dépassements d'une limite ou d'une référence de qualité dans presque tous les bassins de vie de la région. En Dordogne, la proportion de dépassements est presque toujours inférieure à 5 % voire, très souvent, inférieure à 2,5 %. Cependant, le bilan de la qualité de l'eau de distribution publié par la Direction générale de la santé, basé sur un autre indicateur (population départementale concernée), montre en 2013, que la part de la population desservie par une eau de bonne qualité est plus faible en Dordogne et en Creuse que dans les autres départements (entre 90 % et 95 % de la population), contre plus de 95 %, voire 98 %, dans la plupart des autres départements.
Dans quelques bassins de vie de la Dordogne, un tiers de la population, voire plus, a été exposée à **une eau non conforme en pesticides**, au moins une fois en 2014 (pesticides totaux, concentration > 0,5 µg/L).

Les fortes concentrations en **nitrates** se retrouvent principalement dans les eaux d'origine souterraine, en raison de l'accumulation des apports minéraux liés à l'épandage agricole. La population du bassin de vie Sarlat-la-Canéda a été exposée au moins une fois en 2014 à une eau ayant fait l'objet de non-conformités (plus de 50 mg/L). La part de la population exposée était de 5 à 10 %.

(Source : Pôle études statistiques et évaluation – ARS Nouvelle-aquitaine)

Non-conformité en pesticides totaux de l'EDCH 14 dans les bassins de vie de Nouvelle-Aquitaine, en 2014

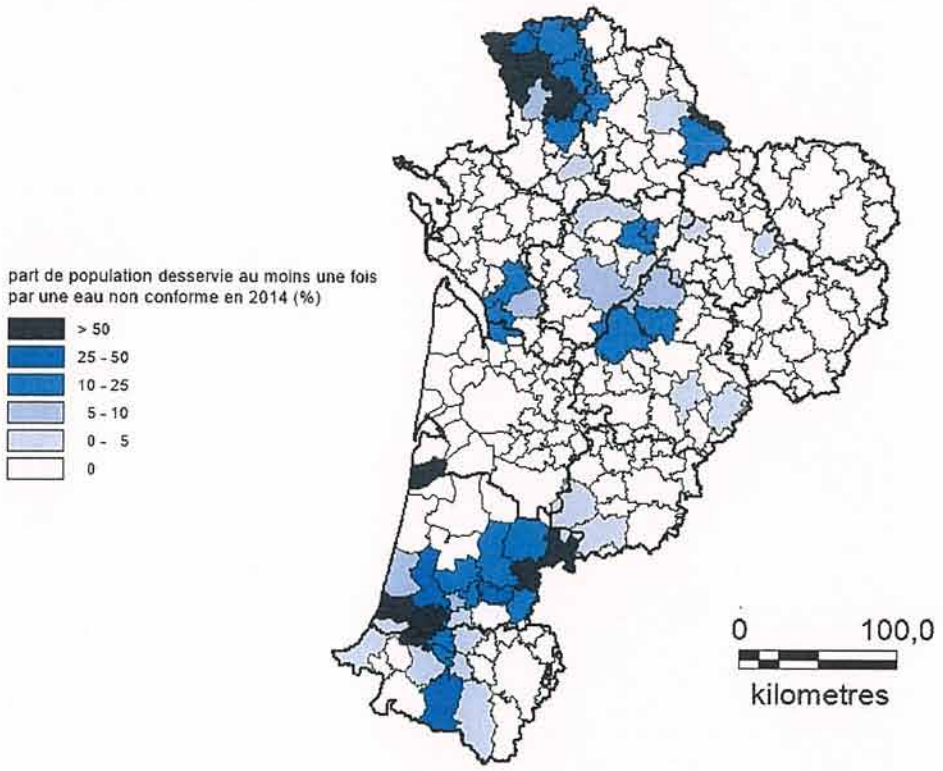

L'agriculture et les forêts

Début 2015, la Dordogne comptait 144.600 emplois. L'agriculture occupe 5,6 % de l'emploi total contre 4,8% dans la région. La Dordogne compte, en 2013, 7.800 exploitations qui maillent le territoire. L'élevage, polyculture et bois prédominent. Le nord du département est tourné vers l'élevage (veaux de boucherie) et vers les vergers producteurs de « pommes du Limousin ». Au centre sont cultivés céréales, fraises ou champignons. La vigne prédomine autour de Bergerac. L'agriculture est plus diversifiée en Périgord noir : élevage de palmipèdes, tabac, truffes ou production de noix et de châtaignes.
La forêt constituée principalement de feuillus représente 7 % de la production totale de bois de la région.

Orientation technico-économique de la commune

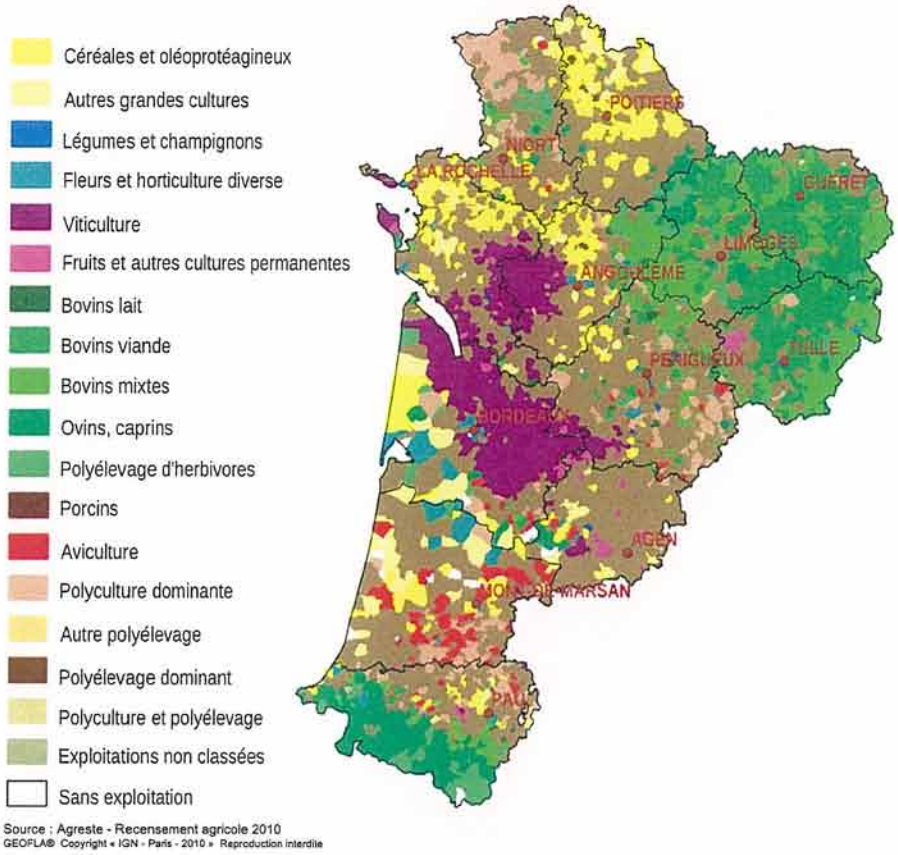

Dans la région, les pesticides sont utilisés pour des usages divers : vigne (Gironde, Charente-Maritime, Charente), horticulture (Landes), fruits (Corrèze et Dordogne) et grandes cultures. Les zones agricoles de la Dordogne ont des dépenses phytosanitaires relativement élevées dans le sud du département où prédomine la vigne.

Répartition des « petites régions agricoles » selon l'origine et la pression en pesticides

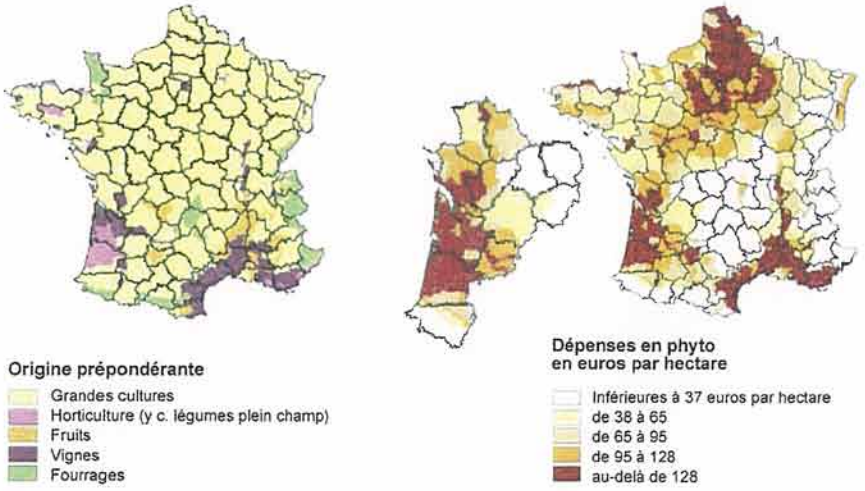

Source : Agreste, MAAPRAT, Inra 2010

Les insectes vecteurs de maladies

Aucun cas autochtone n'a encore été détecté dans la région. Néanmoins, 5 départements sont d'ores et déjà colonisés : la Gironde et le Lot-et-Garonne avant 2015, la Dordogne, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques en 2015.

. Les risques comportementaux

Les comportements alimentaires ont un impact réel sur la santé et ainsi sur le taux de recours à un acte de soins. En France, 15% des adultes sont sujets au surpoids voire à l'obésité.
Selon l'enquête Obépi (données déclarées), la part des adultes obèses en ex-Aquitaine est de 16 % en 2012. Elle a augmenté de deux points depuis 2009.

Dans la région, le taux comparatif de séjours hospitaliers pour une pathologie liée à l'alcool est moins élevé qu'en France métropolitaine (838 contre 861 séjours pour 100.000 habitants). Avec 677 séjours pour 100.000 habitants, la Dordogne enregistre un des plus faibles taux de la région, après les Pyrénées-Atlantiques et les Landes.
Environ 3.600 nouvelles admissions en ALD ont été enregistrées chaque année entre 2012 et 2014 en Nouvelle-Aquitaine pour une pathologie liée à l'alcool. En Dordogne, le taux standardisé d'admission pour ce motif est supérieur à celui observé en France (65,4 pour 100.000 habitants contre 56,8).
Entre 2009 et 2013, **150 décès seraient attribuables en moyenne chaque année à la consommation d'alcool en Dordogne.** Quel que soit le territoire de proximité, le taux standardisé de mortalité par maladies liées à la consommation d'alcool (26,8 pour 100.000 habitants) ne présente pas de différence significative avec celui observé en France.

Enfin, En Nouvelle-Aquitaine, sur 60.000 décès annuels près de 1.700 décès seraient liés à l'alcool (18%) et 8.852 décès seraient liés au tabac chaque année entre 2009 et 2013, dont 3.147 par cancer de la trachée, des bronches et du poumon. Les jeunes de 18 ans ont un tabagisme quotidien pour 36 % (32% France métropolitaine), 52% ont expérimenté le cannabis (48% en France métropolitaine) et 54% connaissent une alcoolisation ponctuelle importante (49% en France métropolitaine).
La Dordogne et la Creuse sont les deux départements de Nouvelle-Aquitaine où les admissions en ALD sont les plus élevées, pour des pathologies liées à l'alcool.
En Dordogne, 755 décès liés au tabac seraient en moyenne enregistrés chaque année sur la même période dont 247 par cancer de la trachée, des bronches et du poumon. Selon les territoires de proximité, il n'y a pas de différence significative avec le taux national pour ce cancer, ni pour la mortalité liée au tabac sauf dans le Ribéracois. Sur ce territoire, le taux standardisé de mortalité par cancer de la trachée, des bronches et du poumon s'établit à 53,3 décès pour 100.000 habitants (42,2 en Dordogne) et 130,2 décès pour 100.000 habitants pour la mortalité liée au tabac (117,2 en Dordogne).
(Source : Données décès : Analyse des certificats de décès du CepiDc-INSERM par le pôle étude statistiques et évaluation – ARS Nouvelle-Aquitaine).

L'augmentation du poids relatif des personnes âgées dans la population provoque, de manière mécanique, un accroissement de la consommation totale d'actes de soins.

Par ailleurs, **les déterminants de santé (socio-économiques environnementaux et comportementaux) peuvent être, localement, facteur d'une surconsommation d'actes de soins.**

1.3 La consommation d'actes de soins

Pour le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (étude de 2010), la dépense individuelle moyenne n'est pas la même pour tous les âges, et augmente aux âges élevés. La dépense moyenne annuelle de soins d'une personne d'une cinquantaine d'années est d'environ 2.000 euros, alors que la dépense moyenne annuelle de soins d'une personne de trente ans plus âgée (autour de 80 ans) est d'environ 6.000 euros, soit trois fois plus élevée (Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie de 2010). La dépense moyenne de tous les individus d'une classe d'âge (qu'ils soient grands consommants ou moindre consommants) augmente avec l'âge.
Cette concentration de la dépense est marquée, très spécifiquement sur les âges les plus élevés, pour certaines dépenses qui relèvent des soins d'accompagnement plus que de soins liés à des épisodes aigus. Ainsi, les soins infirmiers et de kinésithérapie, qui font moins de 10% de la dépense de soins de ville en population générale, en représentent près du quart au-delà de 80 ans, et la moitié au-delà de 90 ans.

La dépense individuelle moyenne augmente plus vite aux âges élevés qu'aux âges intermédiaires. La dépense de santé moyenne des personnes de 85 ans est environ 4 fois plus élevée que la dépense moyenne d'une personne ayant cinquante ans de moins (35 ans). Même si leurs dépenses individuelles demeuraient inchangées, les personnes âgées, parce qu'elles seront proportionnellement plus nombreuses, occuperont une part de plus en plus importante dans la dépense totale de soins. De plus, la hausse des dépenses individuelles des personnes âgées est plus rapide que de celles du reste de la population par un effet « corrélé à l'âge ».

En conclusion :
La densité d'équipement et de professionnels de santé sont extrêmement contrastées sur le territoire. Ainsi, **il y a un enjeu de rééquilibrage de l'offre de soins sur les territoires et son adaptation à l'évolution de l'âge et aux besoins locaux des patients.** Un parcours de soins adéquat, efficient et identique est recherché afin que tous les patients bénéficient des bons soins aux bons moments, dispensés par des professionnels de santé coordonnés.
Le groupement de professionnels de santé en un même lieu devrait permettre aux patients de bénéficier d'un éventail de compétences et de services très large, tout en limitant les déplacements nécessaires.

Enfin, le développement de l'offre de soin de proximité devrait faciliter la coordination des professionnels de santé autour du parcours de soins du patient.

2. Les éléments de présentation générale de l'offre de soins du territoire

Au 1er janvier 2016, le département de la Dordogne compte environ 2.130 professionnels de santé libéraux. Un peu plus d'un sur quatre est médecin. Les densités départementales des principales professions de santé sont toutes inférieures à celles de la région et de la France métropolitaine, excepté pour les infirmiers.

Depuis 2010, la Dordogne connait une **augmentation de ses effectifs de médecins de + 4,2 %** La Dordogne enregistre l'une des évolutions régionales 2010-2017 les plus faibles avec le Lot-et-Garonne, la Charente et la Creuse. La variation régionale est de + 13% et jusqu'à + 18% dans les Landes.
(Source : Ordre national des médecins).

Le mode d'exercice

Les différents modes d'exercice de la médecine sont :
- l'exercice libéral,
- mixte (c'est-à-dire libéral et salarie),
- salarie (décompose en médecine salariée, hospitalière, médecine salariée et hospitalière).

Nationalement, on constate un équilibre entre médecins salaries (45,8%) et libéraux exclusifs (43,9%). Les 10,3% des médecins restant allient exercice mixte entre libéral et salarié.
Lors de leur première inscription à l'Ordre, seuls 10,8% des jeunes médecins font le choix de l'installation. Toutefois, après quelques années, ce taux remonte sensiblement, 33,3% des inscrits de 2008 exerçant en libéral en 2016. Ce constat vient confirmer une tendance qui se dégage avec régularité depuis que l'Ordre a commencé à étudier cet indicateur, depuis 5 ans.

L'origine d'obtention des diplômes

En 2017, 92,3% des médecins en activité régulière, en Dordogne, ont obtenu leur diplôme de médecin en France (94,4 % en Nouvelle Aquitaine). 4,1% sont diplômés d'un pays de l'union européenne (2,8 % en Nouvelle Aquitaine) et 3,6 % des médecins de Dordogne ont un diplôme hors Union Européenne (2,8 % en Nouvelle Aquitaine).

L'activité mode d'exercice

. En Dordogne, **la densité de médecins en activité régulière, tous modes d'exercice, est de 2,64 médecins pour 1.000 habitants, en 2017 (3,04 pour 1.000 habitants en 2010), soit - 13% sur la période 2010-2017.**

Alors que les effectifs de médecins sont croissants, le nombre de médecins en activité régulière est en recul. Aussi, l'augmentation global des médecins est due au nombre de médecins retraités (mais toujours en activité) qui continue de progresser fortement.

Tableau : **Variation des médecins en activité régulière, par groupe de spécialités, en Dordogne, de 2010 à 2017**

Spécialité	Variation en médecine générale	Variation en chirurgie	Variation en Spécialité médicale
Dordogne	- 13,3%	- 11,4%	- 4,3%

Source : Ordre National des Médecins – Conseil National de l'Ordre

. Ces dix dernières années, les médecins retraités actifs enregistrent un accroissement.
Les médecins retraités peuvent cumuler leur retraite et le revenu d'une activité médicale libérale sans restriction, depuis la loi de financement de la sécurité sociale de 2009.

Actuellement, un médecin sur deux continuerait d'exercer son activité et massivement en secteur libéral/mixte (70%).
En Dordogne, les médecins qui ont fait valoir leur droit à la retraite au cours de l'année 2015 ont continué d'exercer une activité pour 33,3%.

Les médecins retraités-actifs contribueraient ainsi au maintien de l'offre de soins en Dordogne.

Tableau : **Proportion territoriale des médecins retraités et retraités actifs, en Nouvelle-Aquitaine**

Département	retraités	Retraités actifs
Charente	48,6%	51,4%
Charente Maritime	48%	52%
Corrèze	60,9%	39,1%
Creuse	50%	50%
Deux-Sèvres	63,6%	36,4%
Dordogne	66,7%	33,3%
Gironde	46%	54%
Haute Vienne	59%	41%
Landes	58,3%	41,7%
Lot et Garonne	39,4%	60,6%
Pyrénées Atlantiques	48,8%	51,2%
Vienne	71,4%	28,6%
Nouvelle-Aquitaine	51,8%	48,2%

Les retraité-actifs, un moyen de lutter contre la baisse de la démographie médicale dans certains territoires ?
Malgré la continuité de l'exercice médicale par des médecins retraités-actifs, celle-ci n'est pas nécessairement poursuivies en zones sous dotées.

Enfin, le potentiel d'attractivité de la Dordogne est limité, les retraités actifs étant plus attirés par la Gironde, les Pyrénées Atlantiques et la Charente Maritime.

Tableau : **L'attractivité chez les médecins retraités actifs**

Localisation	Total
Gironde	31,6%
Pyrénées Atlantiques	14%
Charente Maritime	10,3%
Lot et Garonne	7%
Charente	5,9%
Haute Vienne	5,9%
Dordogne	5,8%
Landes	5,8%
Vienne	4,9%
Deux Sèvres	3,7%
Corrèze	3,1%
Creuse	2,1%
Nouvelle-Aquitaine	9%

MEDECINS GENERALISTES LIBERAUX EN DORDOGNE
Effectifs en ETP au 31/08/2016

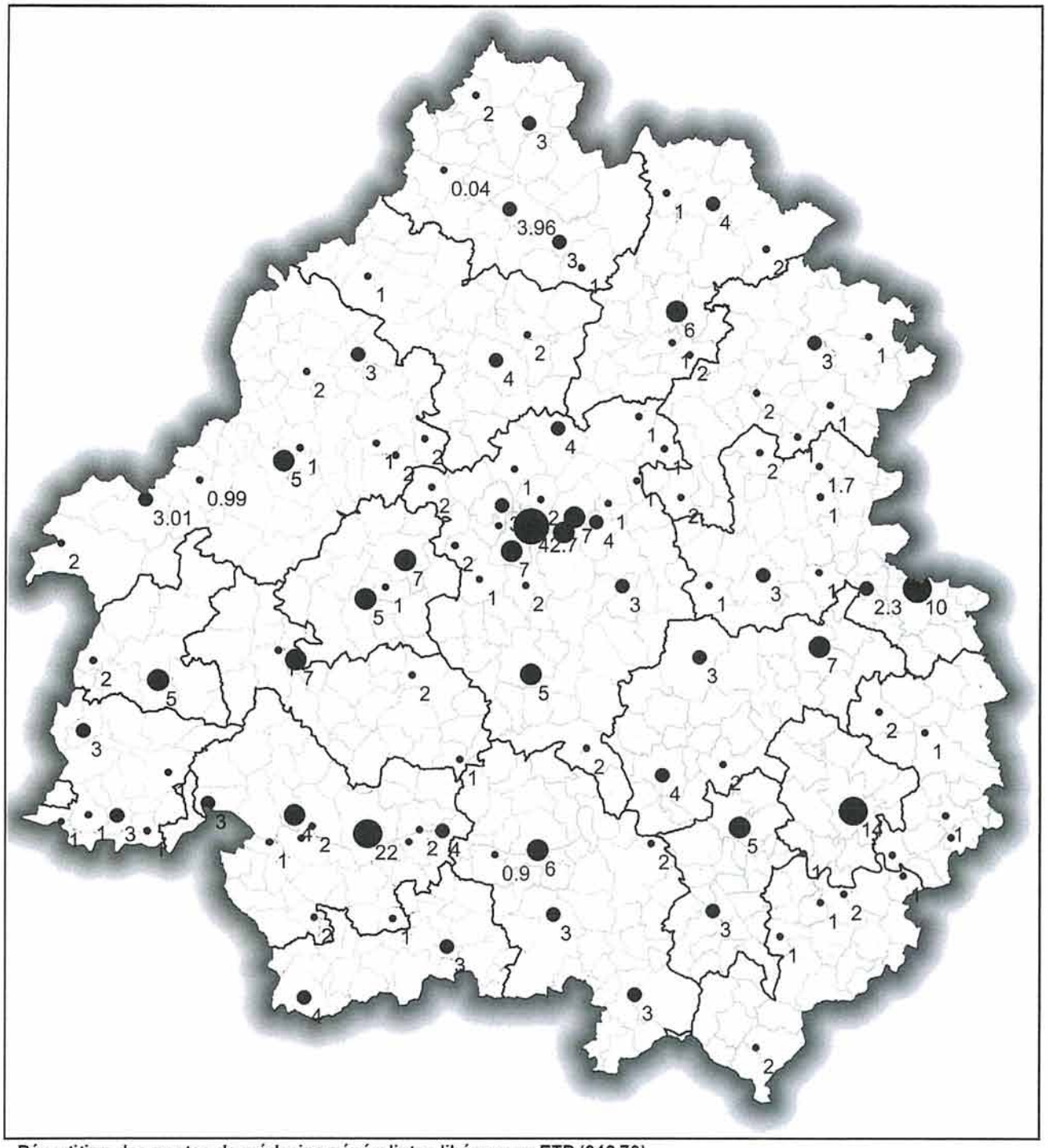

Répartition des postes de médecins généralistes libéraux en ETP (346.70)

- 0.01 - 2
- 2 - 5
- 5 - 10
- 10 - 25
- < 25

EPCI 2017

Communes

Source : CPAM de la Dordogne (Chiffres Août 2016)
Réalisation : CD 24 - Service des Politiques Territoriales et Européennes (MAJ 23/11/2016)

3. Les professionnels de santé libéraux de premier recours

3.1 Les médecins généralistes

Préambule :
Selon la définition européenne de 2002, la médecine générale (médecine de famille) est une discipline scientifique et universitaire, avec son contenu spécifique de formation, de recherche de pratique clinique, et ses propres fondements scientifiques. C'est une spécialité clinique orientée vers les soins primaires.

Les caractéristiques de la discipline de la médecine générale-médecine de famille sont les suivantes :
-Elle est habituellement le premier contact avec le système de soins, permettant un accès ouvert et non limité aux usagers, prenant en compte tous les problèmes de santé, indépendamment de l'âge, du sexe, ou de toutes autres caractéristiques de la personne concernée.
- Elle utilise de façon efficiente les ressources du système de sante par la coordination des soins, le travail avec les autres professionnels de soins primaires et la gestion du recours aux autres spécialités, se plaçant si nécessaire en défenseur du patient.
- Elle développe une approche centrée sur la personne dans ses dimensions individuelles, familiales, et communautaires.
- Elle utilise un mode de consultation spécifique qui construit dans la durée une relation médecin-patient basée sur une communication appropriée.
- Elle a la responsabilité d'assurer des soins continus et longitudinaux, selon les besoins du patient.
- Elle base sa démarche décisionnelle spécifique sur la prévalence et l'incidence des maladies en soins primaires.
- Elle gère simultanément les problèmes de sante aigus et chroniques de chaque patient.
- Elle intervient à un stade précoce et indifférencié du développement des maladies, qui pourraient éventuellement requérir une intervention rapide.
- Elle favorise la promotion et l'éducation pour la sante par une intervention appropriée et efficace.
- Elle a une responsabilité spécifique de sante publique dans la communauté.
- Elle répond aux problèmes de santé dans leurs dimensions physique, psychologique, sociale, culturelle et existentielle.

Actuellement, le tableau de l'Ordre recense nationalement 88.886 médecins généralistes en activité régulière, soit une diminution de 8,4% des effectifs depuis 2007.

D'après les analyses et les calculs de l'Ordre national des médecins, la tendance à la baisse de médecins généralistes a une forte probabilité de se confirmer jusqu'en 2025 pour atteindre 81.455 médecins généralistes en activité régulière.

L'offre de soins par habitant des 346,70 médecins généralistes de Dordogne :

EPCI*	Nombre * médecins généralistes (ETP)	Dont + de 52 ans	Age moyen des médecins généralistes	Population*	Densité (médecins généralistes / 1.000 hab.)	Desserte (hab. /1 médecins généralistes)
CC « portes sud Périgord »	7	6	59	8.585	0,82	1.226
CC Domme-Villefranche du Périgord	7	6	57	8.852	0,79	1.265
CC Vallée de l'Homme	16	10	52	15.704	1,02	982
CC « Bastides Dordogne Périgord »	14,9	10	53	19.223	0,78	1.290
CC Dronne et Belle	7	6	61	11.502	0,61	1.643
CC du Périgord Nontronnais	13	10	56	15.760	0,82	1.212
CC Isle et Crempse en Périgord	11	6	55	14.388	0,76	1.308
CC du Pays de Fénelon	6	2	49	9.618	0,62	1.603
CC des Marches du Périg'or Limousin Thiviers - Jumilhac	16	10	55	14.407	1,11	900
CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord	11	8	55	13.942	0,79	1.267
CC Pays de Saint-Aulaye	6	7	63	6.693	0,90	1.116
CC Pays Ribéracois	16	9	56	19.827	0,81	1.239
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	22	15	53	23.078	0,95	1.049
CC Isle Double Landais	7	5	53	11.938	0,59	1.705
CC Isle Vern Salembre en Périgord	13	5	52	18.909	0,69	1.455
CC Montaigne Montravel et Gurson	10	7	56	11.852	0,84	1.185
CC Sarlat-Périgord Noir	15	8	52	16.464	0,91	1.098
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	8	8	60	9.043	0,88	1.130
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	42,1	33	56	61.078	0,69	1.451
CA Le Grand Périgueux	98,7	58	55	103.197	0,96	1.046
TOTAL Dordogne	**346,7**	**229**	**55**	**416.909**	**0,83**	**1.203**

* EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
2.849 habitants de Dordogne sont rattachés à des EPCI de Gironde.
Source : Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).
Source population : Insee, Recensement de la population 2013. Population municipale légale des communes en vigueur au 1erjanvier 2016.
52 ans : l'âge moyen de départ à la retraite des médecins généralistes libéraux est de 62 ans. Cette donnée indique le nombre de professionnels qui seront potentiellement à la retraite dans les 10 prochaines années.

La démographie médicale des médecins généralistes libéraux en Dordogne

Au 31 août 2016, 362 cabinets de médecins généralistes libéraux sont répertoriés sur la Dordogne (cabinets principaux et cabinets secondaires) tenus par 356 médecins généralistes libéraux.

6 des 356 médecins généralistes libéraux, mixtes, retraités actifs non remplaçants recensés en Dordogne exercent aussi dans un cabinet secondaire. Parmi les médecins généralistes 31 ont un mode d'exercice comme acupuncteur, angéiologue, allergologue, homéopathe ou sexologue qu'ils exercent à temps variable jusqu'à l'exclusivité.

Ainsi, **346,7 médecins généralistes (en équivalent temps plein) libéraux exercent en Dordogne, au 31 août 2016.**
Ils se répartissent sur 111 communes, dont 28,5 % sur la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux et 12 % sur la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (cartographie 1).

Depuis 2010, la Dordogne a perdu 13,3% de ses effectifs de médecins généralistes en activité régulière.

- La densité professionnelle

Pour la spécialité de médecine générale, la densité médicale métropolitaine est de 1,32 médecins pour 1.000 habitants. En 2016, la Nouvelle-Aquitaine totalise 1,42 médecins généralistes contre 1,04 en 2014. La quasi-totalité des départements enregistre une baisse plus ou moins significative de la variation de la densité en activité régulière pour la spécialité de médecine générale. (Source : Ordre National des Médecins – Conseil National de l'Ordre)

La Dordogne est l'un des territoires aquitains les moins densément peuplé en médecins généralistes libéraux, en Nouvelle Aquitaine, avec les Deux-Sèvres, la Charente et le Lot et Garonne. **En 2016, le département compte 346,7 médecins généralistes pour 416.909 habitants*, soit une densité moyenne de 0,83 généralistes pour 1.000 habitants alors que sa population progresse de 0,1% annuellement (0,87 en 2014).** (* Source : Insee, Recensement de la population 2013. Population municipale légale des communes en vigueur au 1erjanvier 2016).

La Dordogne compte 1 médecin généraliste pour 1.203 habitants, en 2016.

La densité de médecins généralistes par habitant de Dordogne reste faible comparativement aux autres départements de Nouvelle-Aquitaine (1,11 en Pyrénées-Atlantiques, 1,16 en gironde et 1,26 en Haute-Vienne). Le nombre des généralistes s'installant dans le département est en croissance continue néanmoins dans une proportion qui ne permet pas de pallier toutes les cessations d'activités.

Les villes de Périgueux, Bergerac, Sarlat-la-Canéda, Terrasson-Lavilledieu et Trélissac sont les mieux dotées en médecins généralistes.
A contrario, les Communautés de Communes Isle Double Landais (0,59 MG/1.000 hab.), Dronne et Belle (0,61 MG/1.000 hab.), Pays de Fénelon (0,62 MG/1.000 hab.), Isle Vern Salembre en Périgord et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (0,69 MG/1.000 hab.), enregistrent les densités de médecins généralistes les plus faibles de Dordogne.

Dans les 10 prochaines années, la Dordogne va être confrontée à une baisse potentiellement importante de médecins généralistes alors que la population du département vieillie (la consommation d'actes médicaux est croissante avec l'évolution en âge).

Répartition des médecins généralistes par classes d'âge

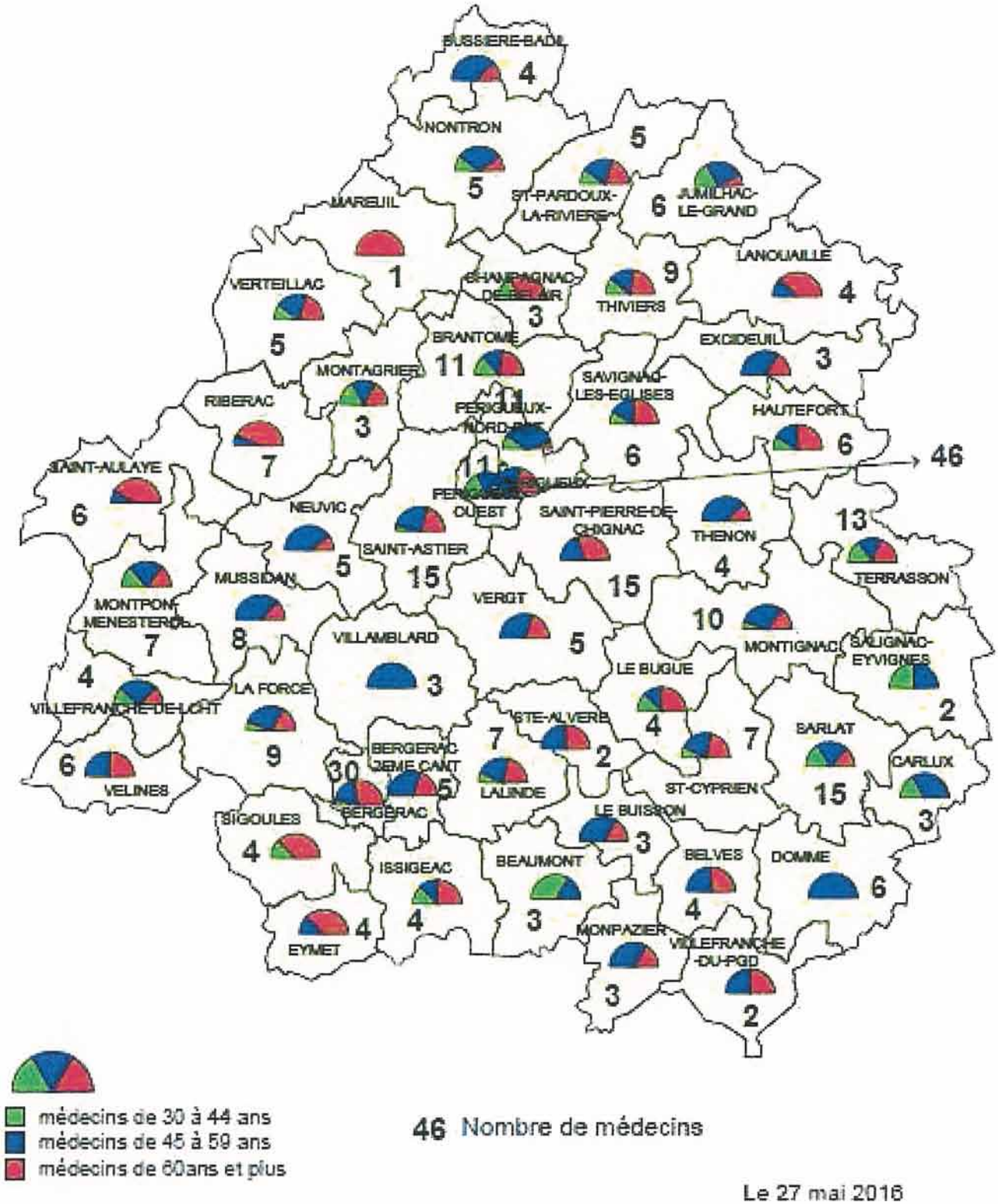

Source et réalisation : CPAM

Variation des effectifs de médecins généralistes, en Dordogne, de 2010 à 2017.

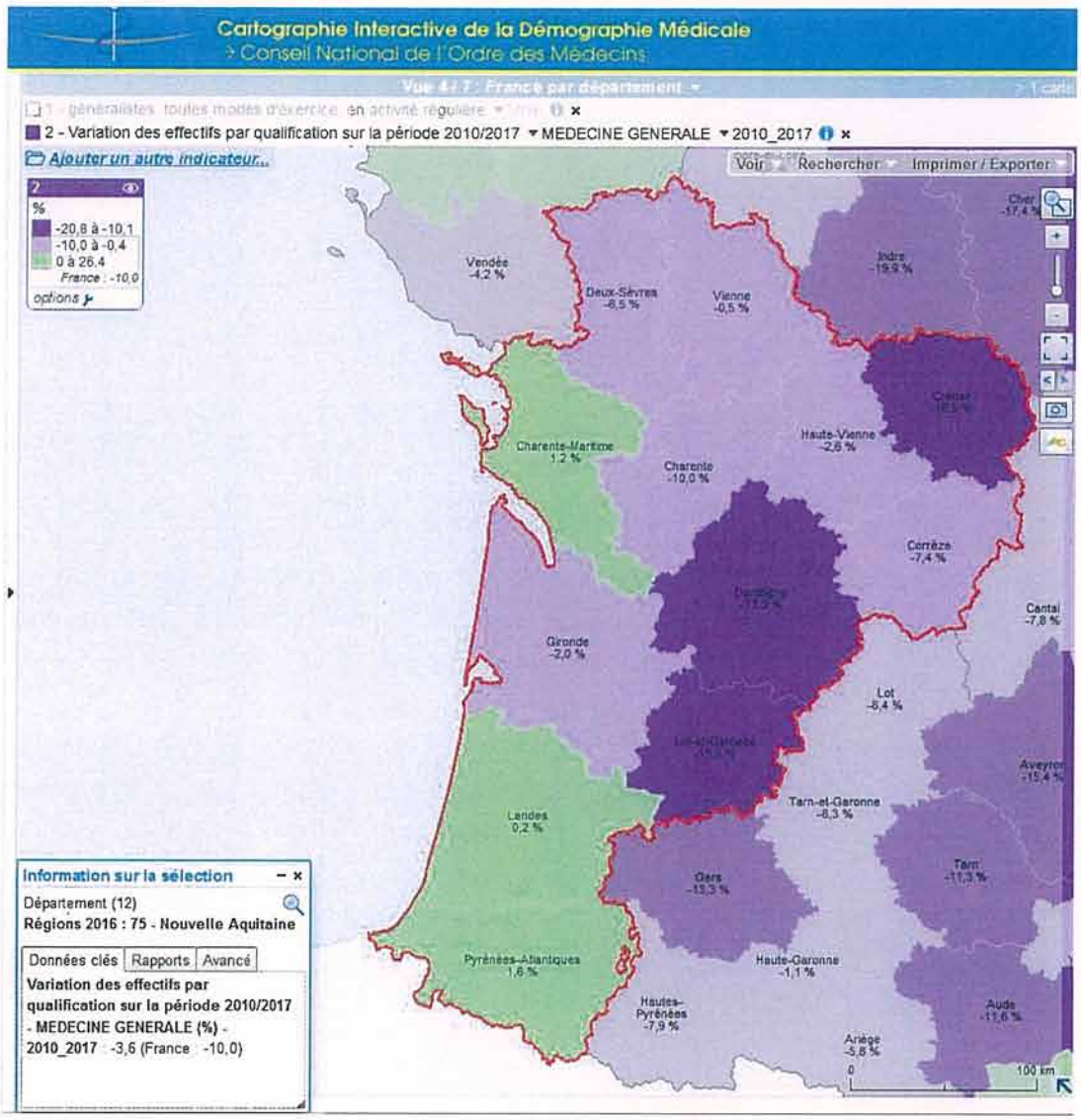

- La répartition des professionnels par tranche d'âge :

34 % des médecins généralistes libéraux ont entre 31 et 52 ans, soit 120 généralistes.

La moyenne d'âge des médecins généralistes libéraux est de 55 ans.

En Dordogne, l'âge moyen de départ à la retraite des médecins généralistes libéraux est de 62 ans.

Profession de santé	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Âge moyen retraite
Généralistes	59 ans	61 ans	62 ans	61 ans	65,5 ans	62 ans	62 ans

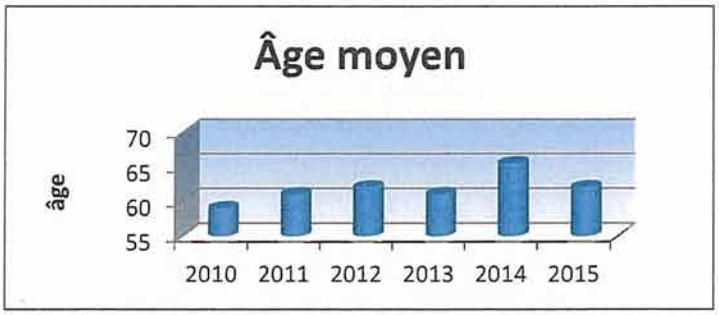

Source : CPAM

L'âge d'exercice varie de 31 ans pour les plus jeunes professionnels jusqu'à 74 ans. 100 généralistes sont âgés de 62 ans et plus, soit près de 29 % et devraient potentiellement prendre leur retraite dans les prochains mois.

66 % des généralistes ont plus de 52 ans et cesseront potentiellement leur activité professionnelle dans les 10 prochaines années.

Jusqu'en 2026 et sans nouvelle installation de praticiens, les communautés de communes Pays de Saint-Aulaye, Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède, Dronne et Belle et « portes sud Périgord » seront les plus touchées par les cessations d'activités des médecins généralistes (cartographie 2).

L'analyse de la baisse du nombre de généralistes en activité régulière met en évidence que l'ensemble des EPCI est confronté à un accès aux soins qui se restreint.

De plus, la désertification n'est pas exclusivement rurale. Elle concerne également les espaces urbains de plus ou moins grandes échelles. Ces territoires sont amenés à gérer une problématique commune de santé publique : l'accès aux soins en tout point du territoire.

Perspectives d'évolution des médecins généralistes, en Dordogne

La Dordogne pourrait compter 169 médecins généralistes en 2021, hors nouvelles installations.

Considérant le nombre de médecins généralistes en activité en Dordogne de 346,7, en 2016 ;
Considérant l'âge des médecins généralistes en activité et l'âge moyen de départ à la retraite de 62 ans ;
Considérant le taux de remplacement annuel moyen des médecins généralistes libéraux, actuellement, de 60% ;
Dans les 10 prochaines années, la Dordogne pourrait perdre 27% médecins généralistes actuellement en activité :
- 235 généralistes devraient prendre leur retraite,
- Le nombre des nouvelles installations est estimé à 141.

En 2026, la Dordogne comptera 253 médecins généralistes libéraux, si le taux de remplacement actuel se maintient.

Localisation des 346.7 médecins généralistes libéraux en Dordogne et zones déficitaires en offre de soins en 2016

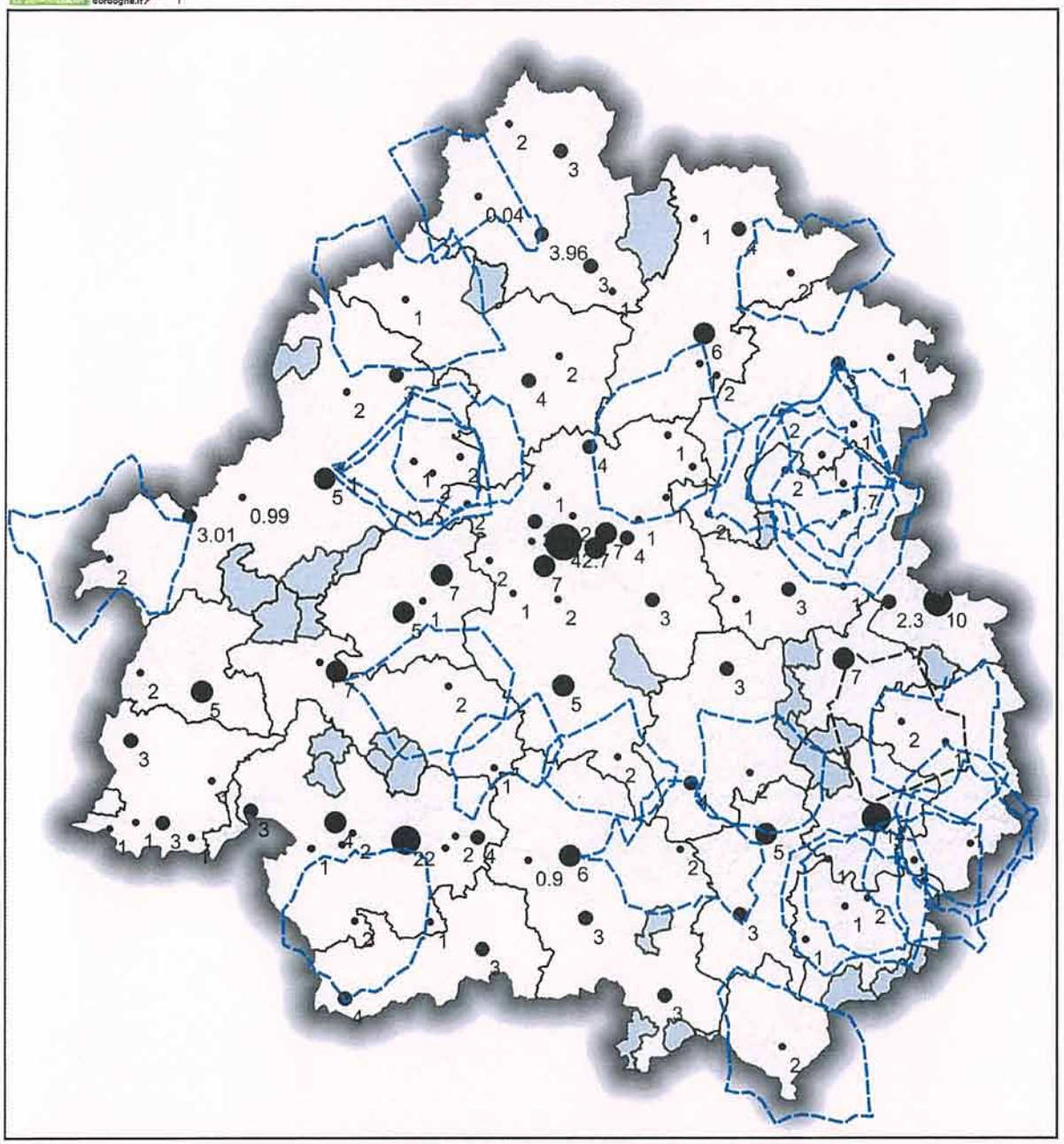

Répartition des postes de médecins généralistes libéraux en ETP (effectifs au 31/08/2016)

- 0.01 - 2
- 2 - 5
- 5 - 10
- 10 - 25
- < 25

- EPCI 2017
- Zone déficitaire à 15 minutes (accès à 2 médecins ETP maximum)
- Communes non couvertes en médecins à 15 minutes (27)

Source : CPAM de la Dordogne (Chiffres Août 2016)
Réalisation : CD 24 - Service des Politiques Territoriales et Européennes (MAJ 13/12/2016)

L'offre de médecins généralistes est inégalement répartie sur la Dordogne et des communes sont actuellement déficitaires ou sans couverture médicale à moins de 15 minutes.

Localisation des 169 médecins généralistes libéraux en Dordogne et zones non couvertes en soins à 15 minutes en 2021 (âge moyen de départ à la retraite de 62 ans)

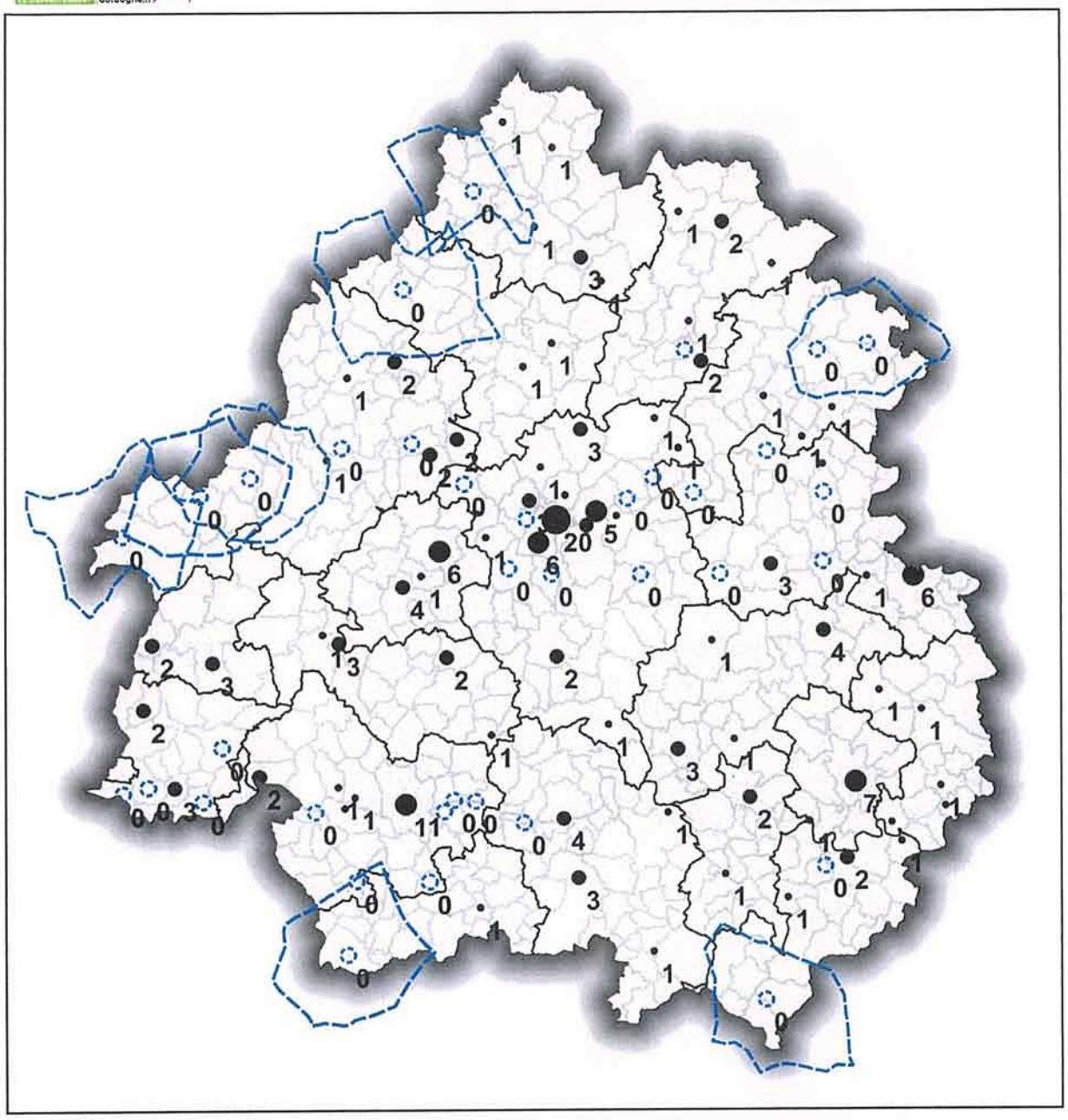

Répartition des postes de médecins généralistes libéraux en ETP (prévisions 2021)

- Aucun médecin
- 1 médecin
- Entre 2 et 4 médecins
- Entre 4 et 11 médecins
- 20 médecins
- EPCI 2017
- Communes
- Zone sans accès à un médecin à 15 minutes

Source : CPAM de la Dordogne (Chiffres Août 2016)
Réalisation : CD 24 - Service des Politiques Territoriales et Européennes (MAJ 09/12/2016)

La fracture sanitaire pourrait s'amplifier dans les 5 prochaines années. Des MSP telles que celles d'Eymet, Mareuil en Périgord, Saint Aulaye Puymangou et Villefranche-du-Périgord seraient dépourvues d'une offre de soins à la population, compte tenu des départs à la retraite et sans nouvelle installation.

Démographie médicale des médecins généralistes - Approche par EPCI 2017					
EPCI 2017	Nombre de médecins généralistes en ETP **en 2016**	Nombre de médecins généralistes **en 2021***	*Evolution 2016-2021*	Nombre de médecins généralistes **en 2026***	*Evolution 2016-2026*
CA Le Grand Périgueux	98,7	48	↘ *52%*	36	↘ *64%*
CA Bergeracoise	42,1	16	↘ *66%*	11	↘ *78%*
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	22	11	↘ *52%*	8	↘ *65%*
CC des Marches du Périg'or Limousin Thiviers - Jumilhac	16	7	↘ *59%*	6	↘ *65%*
CC Vallée de l'Homme	16	9	↘ *44%*	6	↘ *62%*
CC Pays Ribéracois	16	8	↘*50%*	7	↘ 56%
CC Sarlat-Périgord Noir	15	8	↘ *47%*	6	↘ 60%
CC « Bastides Dordogne Périgord »	14,9	9	↘ *40%*	6	↘ 60%
CC du Périgord Nontronnais	13	7	↘ *53%*	5	↘ 66%
CC Isle Vern Salembre en Périgord	13	11	↘ *15%*	7	↘ 46%
CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord	11	4	↘ *64%*	3	↘ 73%
CC Isle et Crempse en Périgord	11	7	↘ *36%*	2	↘ 82%
CC Montaigne Montravel et Gurson	10	5	↘ *50%*	3	↘ 70%
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	8	3	↘ *62%*	0	↘ *100%*
CC Domme-Villefranche du Périgord	7	3	↘ *62%*	1	↘ 87%
CC Dronne et Belle	7	2	↘ *71%*	1	↘ 86%
CC Isle Double Landais	7	5	↘ *29%*	2	↘ 71%
CC « Portes sud Périgord »	7	1	↘ *86%*	1	↘ 86%
CC Pays de Saint-Aulaye	6	0	↘ *100%*	0	↘ *100%*
CC du Pays de Fénelon	6	5	↘ *17%*	4	↘ 33%
Dordogne	346,7	169	↘ *53%*	115	↘ ***68 %***

* : prévisions hors ETP et hors installations nouvelles.

Source CPAM Août 2016.

Consommation d'actes de médecine générale et évolution de la population de 60 à 74 ans par communes en Dordogne

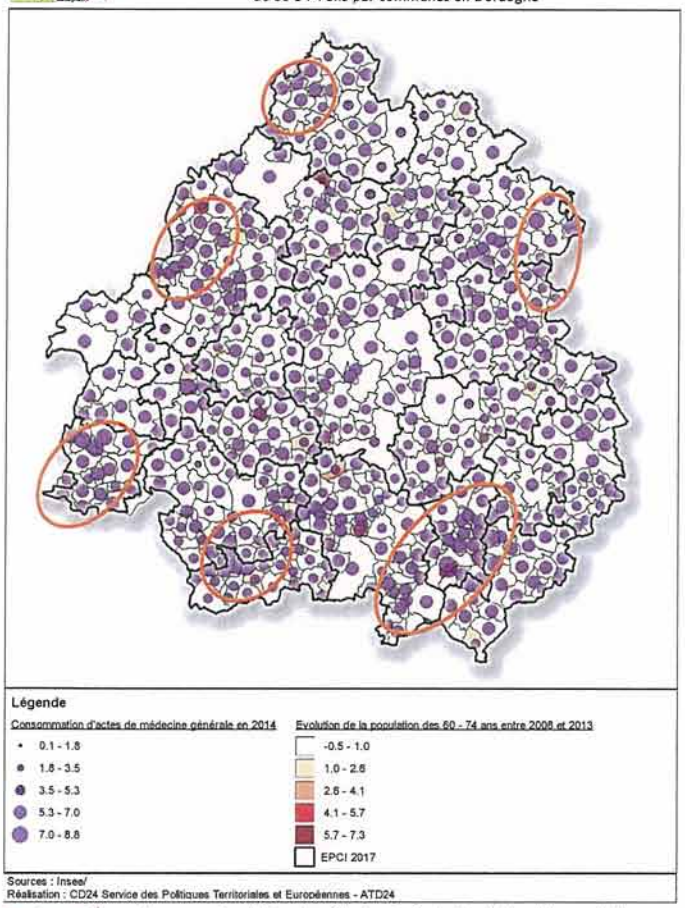

Sources : Insee/
Réalisation : CD24 Service des Politiques Territoriales et Européennes - ATD24

Consommation d'actes de médecine générale et évolution de la population des plus de 75 ans par communes en Dordogne

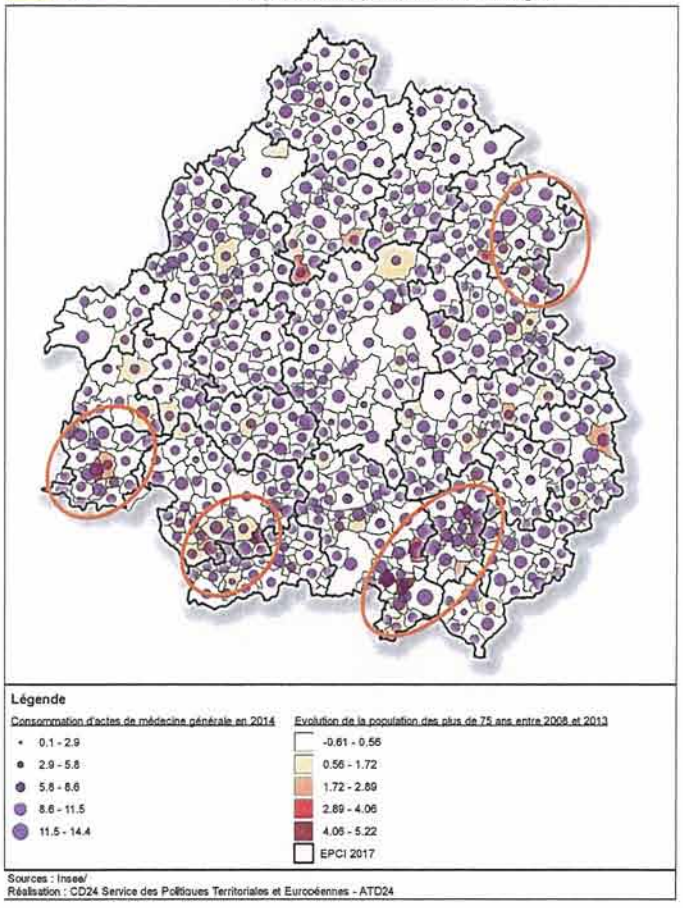

Sources : Insee/
Réalisation : CD24 Service des Politiques Territoriales et Européennes - ATD24

Le Sud et le Nord Est du département enregistrent les consommations moyennes totales d'actes de soins de généralistes les plus importantes.

Cette surconsommation peut s'expliquer, en partie, par une augmentation de la population, notamment des 60 ans et plus, sur ces secteurs.
Par exemple, entre 2008 à 2013, la CC Vallée de la Dordogne et forêt Bessède a connu une évolution des 75 ans et plus de + 23,61%.
La part des 60 à 74 ans a augmenté de + 12,82 % sur la CC Montaigne Montravel et Gurson.

Par ailleurs, on ne peut pas établir de lien entre le niveau de recours à des actes de généralistes et le nombre de médecins installés localement.

La consommation d'actes de généralistes et la demande de soins en Dordogne

En 2014, 320.741 bénéficiaires d'actes de soins de médecine générale ont bénéficié de 1.560.470 actes de médecins généralistes en Dordogne. (Source : CPAM).

La consommation départementale moyenne est de 5 actes de généraliste, par bénéficiaire (Jusqu'à 8 actes pour les 75 ans et plus, en moyenne).

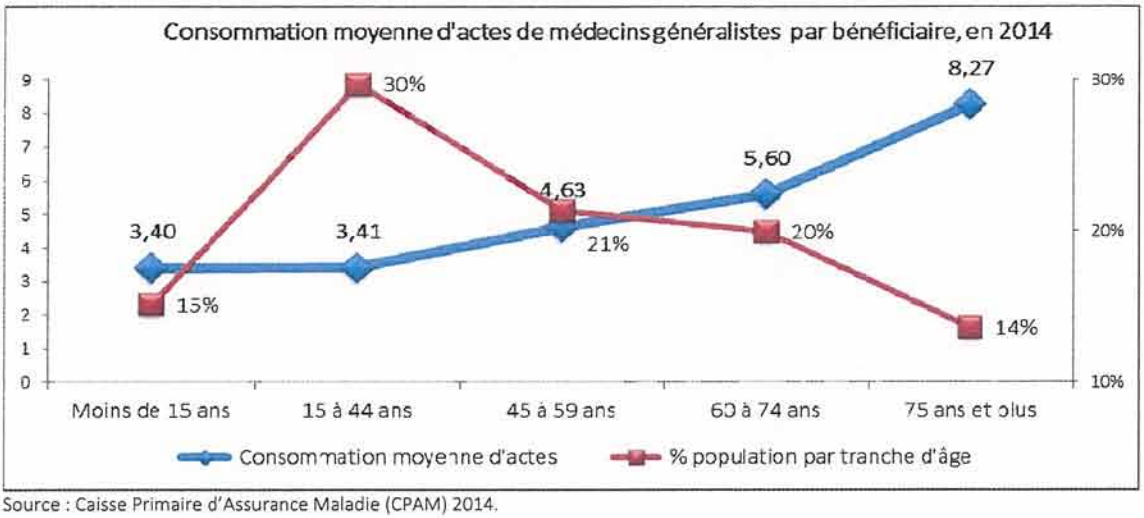

Source : Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) 2014.

En 2015, 341.177 patients bénéficiaient d'actes de généralistes (1.586.065 actes) contre 284.005 en 2007. **En 8 ans, le nombre des bénéficiaires d'actes de généralistes s'est accru de 20,13%.**
En Dordogne, compte tenu de l'évolution en âge des habitants, la population consommatrice d'actes de généralistes devrait continuer à progresser. Aussi, les recours supplémentaires doivent s'anticiper.

De l'intérêt du maintien des médecins généralistes en Dordogne... et de leur progression

Le taux de remboursement par l'assurance maladie :
Un patient qui ne déclare pas de médecin traitant sera moins bien remboursé par sa caisse d'assurance maladie. L'Assurance Maladie remboursera 30% du tarif de la consultation au lieu de 70%.

Selon les statistiques de la CPAM de 2014, 5% des 204.000 assurés sociaux du régime général de plus de 16 ans n'ont pas de médecin traitant parce qu'ils n'en ont pas déclaré un. Les anciens cantons de Monpazier (9,2%) et de Villefranche du Périgord (8,4%) ainsi que la commune de périgueux (8,9%) ont les plus forts taux de patients sans médecin traitant du département.
Si l'on intègre les patients qui ont déclaré un médecin traitant qui a cessé d'exercer, le taux grimpe à 14%.

La corrélation entre le médecin généraliste et les autres professionnels de santé sur un territoire
Le déficit en médecins généralistes peut avoir des répercussions locales sur le maintien ou l'installation d'autres professionnels notamment ceux soumis à la prescription d'actes.
L'activité des officines est aussi liée. Un déficit de médecins aura des incidences sur la délivrance d'ordonnances et le soin des petites pathologies.

Localisation des 203 chirurgiens-dentistes en Dordogne

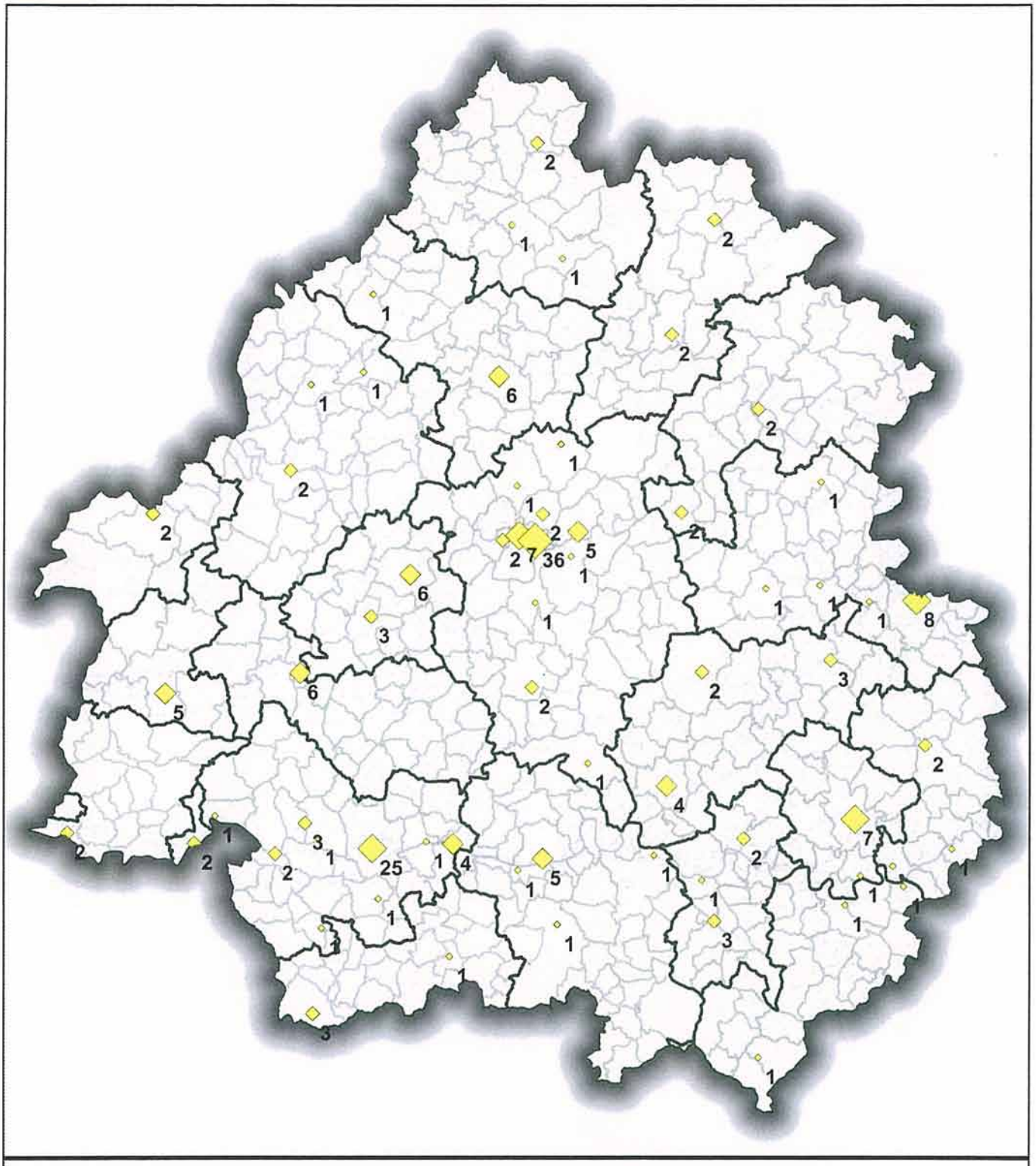

Répartition des postes de chirurgiens-dentistes en ETP (effectifs au 31/08/2016)

- 1
- 1 - 3
- 3 - 6
- 6 - 25
- > 25

EPCI 2017

Communes 2017

Source : CPAM de la Dordogne (Chiffres Août 2016)
Réalisation : CD 24 - Service des Politiques Territoriales et Européennes (MAJ 31/05/2017)

3.2 Les chirurgiens-dentistes

La démographie des chirurgiens-dentistes, en Dordogne

- 203 chirurgiens-dentistes (en équivalent temps plein) exercent en Dordogne, au 31 août 2016, dont 32 % sur la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux et 19 % sur la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Ils exercent dans 219 cabinets de chirurgiens-dentistes, répartis sur 64 communes.

- L'âge des chirurgiens-dentistes libéraux en activité, en Dordogne

→ La moyenne d'âge des chirurgiens-dentistes est de 50 ans.

→ L'âge moyen de départ à la retraite des chirurgiens-dentistes est actuellement de 68 ans.

Evolution de l'âge moyen de départ à la retraite, depuis 2010 :

Profession de santé	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Âge moyen retraite
Dentistes	68,5 ans	68 ans	67 ans	67 ans	70 ans	66 ans	68 ans

Source : CPAM

Le taux de remplacement moyen des chirurgiens-dentistes libéraux est de 68 %. **Depuis 10 ans, les cessations d'activités ne sont plus compensées par les installations.** La Dordogne enregistre une dizaine de nouvelles installations de chirurgiens-dentistes, par an.

- 61 % des chirurgiens-dentistes sont des hommes contre 39 % de femmes. La féminisation de la profession aurait tendance s'accentuer.

- La profession s'axe principalement et exclusivement vers le mode d'exercice libéral à 93, 4%.

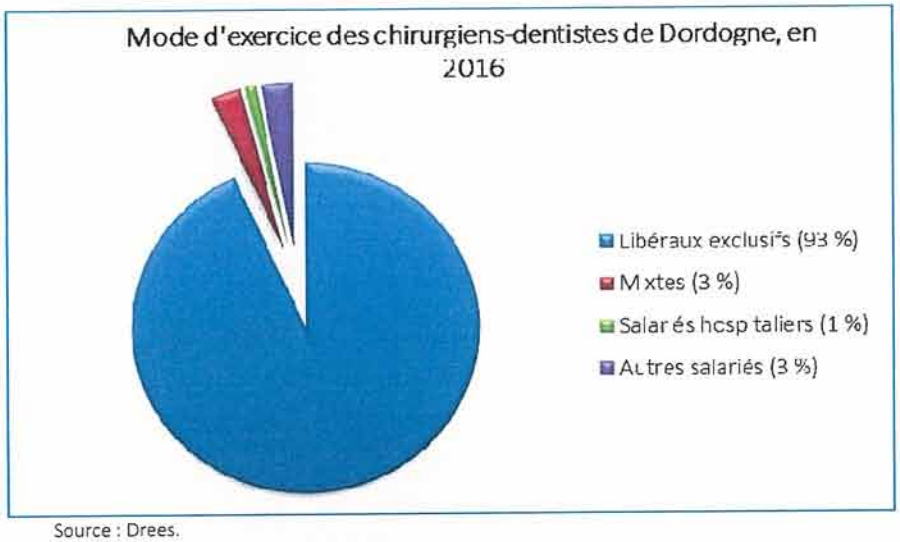

Source : Drees.

L'offre de soins par habitant des 203 chirurgiens-dentistes de Dordogne :

EPCI*	Nombre chirurgiens-dentistes	Dont + de 58 ans	Age moyen des chirur-dentistes	Population*	Densité (chirur-dentistes / 1.000 hab.)	Desserte (hab. /1 chirur-dentiste)
CC « portes sud Périgord »	4	1	53	8.585	0,47	2.146
CC de Domme-Villefranche du Périgord	3	1	47	8.852	0,34	2.951
CC de la Vallée de l'Homme	9	3	47	15.704	0,57	1.745
CC « Bastides Dordogne-Périgord »	7	4	58	19.223	0,36	2.746
CC Dronne et Belle	7	0	38	11.502	0,61	1.643
CC du Périgord Nontronnais	6	1	47	15.760	0,38	2.627
CC Isle et Crempse en Périgord	6	1	50	14.388	0,42	2.398
CC du Pays de Fénelon	4	3	60	9.618	0,42	2.405
CC des Marches du Périg'or Limousin Thiviers - Jumilhac	4	1	60	14.407	0,28	3.602
CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord	4	2	59	13.942	0,29	3.486
CC du Pays de Saint-Aulaye	2	1	44	6.693	0,30	3.347
CC du Pays Ribéracois	4	1	53	19.827	0,20	4.957
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	12	5	51	23.078	0,52	1.923
CC Isle Double Landais	5	2	56	11.938	0,42	2.388
CC Isle Vern Salembre en Périgord	8	2	35	18.909	0,42	2.364
CC Montaigne Montravel et Gurson	2	0	56	11.852	0,17	5.926
CC Sarlat-Périgord Noir	7	2	53	16.464	0,43	2.352
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	6	2	51	9.043	**0,66**	**1.507**
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	39	16	54	61.078	**0,64**	**1.566**
CA Le Grand Périgueux	64	16	47	103.197	**0,62**	**1.612**
TOTAL Dordogne	**203**	**64 (32%)**	**50**	**416.909**	**0,49**	**2.054**

* EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
Source : CPAM.
Source population : Insee, Recensement de la population 2013. Population municipale légale des communes en vigueur au 1erjanvier 2016.

⇨ Les perspectives d'évolution des chirurgiens-dentistes, en Dordogne

- En 2016, **La Dordogne compte 0,49 chirurgien-dentiste pour 1.000 habitants**, soit 1 chirurgien-dentiste pour 2.054 habitants.

Le conseil départemental de l'ordre national des chirurgiens-dentistes estime à 300 chirurgiens-dentistes, le nombre de professionnels qui permettrait de bien soigner la population. Il faudrait donc augmenter de 48% le nombre actuels des chirurgiens-dentistes.

Par ailleurs, la répartition des chirurgiens-dentistes est déséquilibrée sur la Dordogne. 51% des chirurgiens-dentistes exercent sur les deux agglomérations alors que le nord du département est très largement déficitaire. 12 % des chirurgiens-dentistes de Dordogne sont installés sur les 5 communautés de communes Pays Ribéracois, Dronne et Belle, Périgord Nontronnais, Marches du Périg'or Limousin Thiviers-Jumilhac et Isle-Loue-Auvézère en Périgord.
La communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson compte seulement 0,17 chirurgien-dentiste pour 1.000 habitants.

- La densité de chirurgiens-dentistes est disparate en Nouvelle-Aquitaine: la Dordogne est un des départements de la région les moins dotés en chirurgien-dentiste par habitant, contrairement aux Pyrénées-Atlantiques et à la Gironde qui comptent près d'un chirurgien-dentiste pour 1.000 habitants.

Les Périgordins éprouvent des difficultés à trouver un dentiste à proximité engendrant du temps et des frais de déplacement parfois importants voire un renoncement aux soins pour les familles les plus précaires.
Le déficit de praticiens engendre des problèmes de santé pour la population. Les praticiens traitent, prioritairement les soins d'urgence, et limitent, de manière concomitante, les rendez-vous pour une continuité des soins.

Les projections à 5 ans, réalisées par le conseil départemental de l'ordre national des chirurgiens-dentistes, expriment toutes les difficultés d'accessibilité de la population à une offre de soins dentaires de proximité. En l'absence de renouvellement, les chirurgiens-dentistes auront de grosses difficultés voire seront dans l'impossibilité de soigner tous les patients de leur canton, à l'exception des cantons de Sud Bergeracois, Brantôme, Coulounieix-Chamiers, Périgueux, Vallée de l'Isle et Vallée de l'Homme. D'ores et déjà, des dentistes renoncent à pratiquer certains soins qui ne sont pas urgents, par manque de temps.

Initiative locale :
Les étudiants en odontologie de l'université de Bordeaux pourront réaliser leur stage clinique de 6ème année d'études au CHU de Périgueux, dès la rentrée 2017.
Un chirurgien-dentiste encadrera les étudiants. Deux fauteuils dentaires ont été financés par l'agglomération Le Grand Périgueux et le Département.

Cette reconnaissance d'une antenne de la faculté d'odontologie de bordeaux est l'aboutissement de 2 années de travail entre l'ARS, l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences odontologiques de Bordeaux, le Conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de la Dordogne, la Région, la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et le Département de la Dordogne.

Répartition des 696 Infirmiers libéraux sur 700 cabinets en Dordogne.

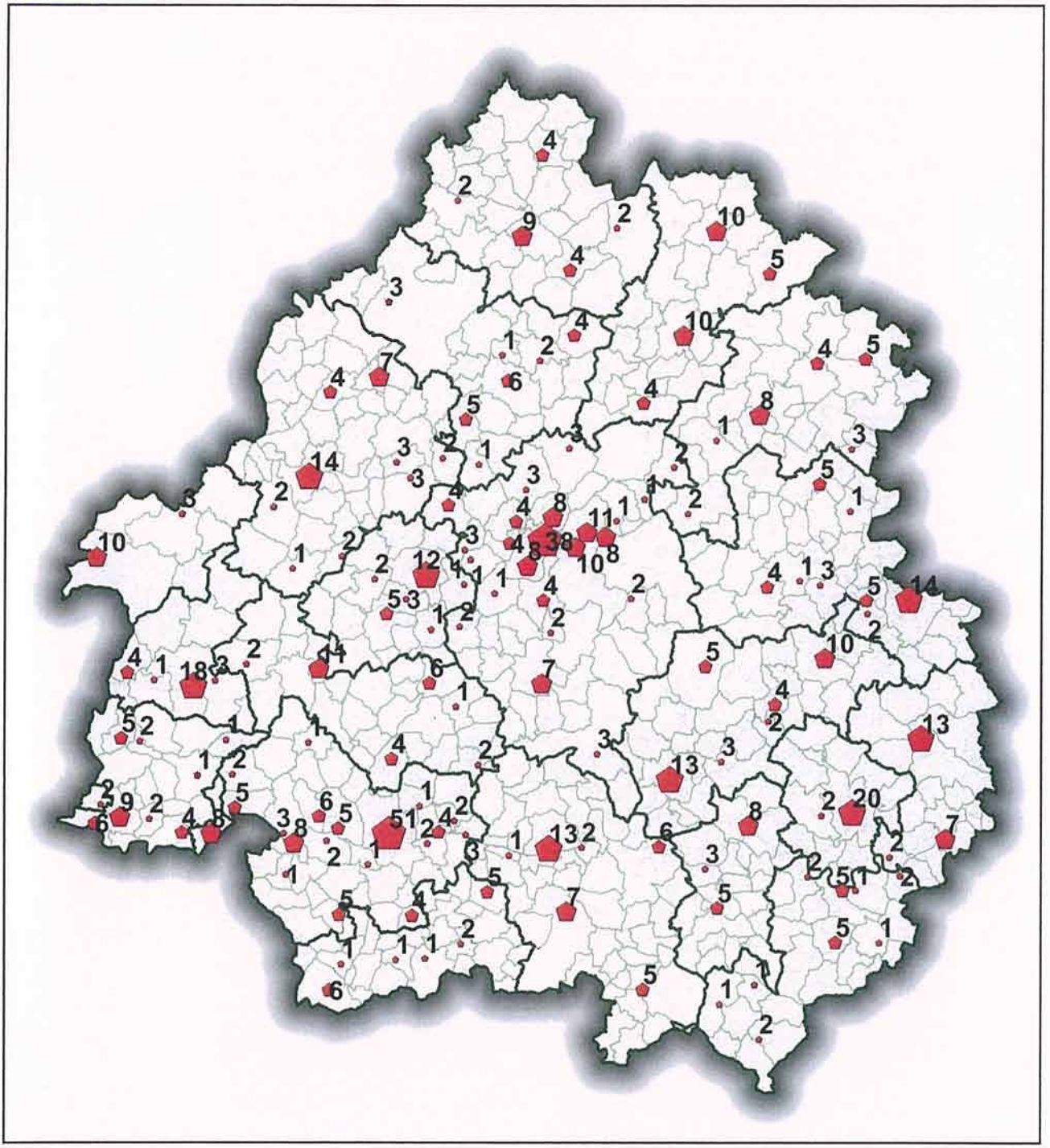

Nombre d'infirmiers libéraux (696)

- 1 - 3
- 3 - 6
- 6 - 11
- 11 - 20
- 20 - 51

EPCI 2017

Communes 2017

Source : CPAM de la Dordogne (Chiffres Août 2016)
Réalisation : CD 24 - Service des Politiques Territoriales et Européennes (MAJ 26/06/2017)

3.3 Les infirmiers

696 infirmiers libéraux (en équivalent temps plein) exercent en Dordogne, au 31 août 2016, dans 700 cabinets. Ils sont répartis sur 142 communes dont 18 % sur la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux et 15 % sur la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

→ La moyenne d'âge des infirmiers libéraux est de 46 ans.

→ L'âge moyen de départ à la retraite des infirmiers libéraux est actuellement de 65 ans.

Evolution de l'âge moyen de départ à la retraite, depuis 2010 :

Profession de santé	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Âge moyen retraite
Infirmiers	66 ans	68 ans	65 ans	66 ans	64 ans	63,5 ans	65 ans

Source : CPAM

Le taux de remplacement moyen des infirmiers libéraux est de 163%. Depuis 2006, 441 infirmiers ceux sont installés en Dordogne pour 270 cessations d'activités. Depuis 6 ans, une cinquantaine d'infirmiers s'installent, en moyenne, chaque année, sur le département.

- **En 2016, 61 % des infirmiers sont salariés en hospitaliers contre 22 % en libéral ou mixte**. Néanmoins, sur 3 ans, l'évolution des effectifs infirmiers tend à la stabilité en salariat hospitaliers (+ 4%) alors que d'autres modes d'exercice sont privilégiés tels que les exercices libéraux ou mixte (+ 14%) ou d'autres formes de salariats (+ 12%).

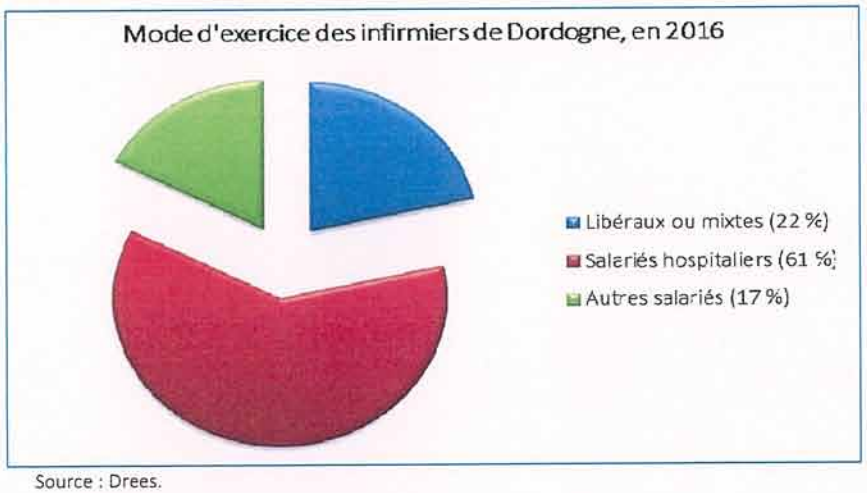

Source : Drees.

L'offre de soins par habitant des 696 infirmiers de Dordogne :

EPCI*	Nombre infirmiers	Dont + de 55 ans	Age moyen des infirmiers	Population*	Densité (Infirmiers / 1.000 hab.)	Desserte (hab. /1 infirmiers)
CC « portes sud Périgord »	16	3	44	8.585	1,86	537
CC de Domme-Villefranche du Périgord	20	7	51	8.852	**2,26**	**443**
CC de la Vallée de l'Homme	37	9	46	15.704	**2,36**	**424**
CC « Bastides Dordogne-Périgord »	34	9	50	19.223	1,77	565
CC Dronne et Belle	22	6	48	11.502	**1,91**	**523**
CC du Périgord Nontronnais	21	6	50	15.760	1,33	750
CC Isle et Crempse en Périgord	26	5	43	14.388	1,81	553
CC du Pays de Fénelon	22	4	44	9.618	**2,29**	**437**
CC des Marches du Périg'or Limousin Thiviers - Jumilhac	29	7	45	14.407	2,01	497
CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord	20	4	47	13.942	1,43	697
CC du Pays de Saint-Aulaye	13	4	50	6.693	1,94	515
CC du Pays Ribéracois	38	13	48	19.827	1,92	522
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	38	6	46	23.078	1,65	607
CC Isle Double Landais	26	6	47	11.938	**2,18**	**459**
CC Isle Vern Salembre en Périgord	23	2	42	18.909	1,22	822
CC Montaigne Montravel et Gurson	30	8	46	11.852	**2,53**	**395**
CC Sarlat-Périgord Noir	22	5	46	16.464	1,34	748
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	16	7	49	9.043	1,77	565
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	106	24	46	61.078	1,74	576
CA Le Grand Périgueux	127	35	46	103.197	1,23	813
TOTAL Dordogne	**696***	**170 (24%)**	**46**	**416.909**	**1,67**	**599**

* EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

8 ETP de Dordogne sont rattachés à une communauté de communes du Pays Foyen (33) et 2 ETP de Dordogne sont rattachés à la communauté de communes de castillon-Pujols (33).

2.849 habitants de Dordogne sont rattachés à des EPCI de Gironde.

Source : CPAM.

Source population : Insee, Recensement de la population 2013. Population municipale légale des communes en vigueur au 1erjanvier 2016.

La Dordogne compte 1,67 infirmiers libéraux pour 1.000 habitants (ratio 2014 de 1,25 pour la France), soit 1 infirmier pour 599 habitants, En 2016.

Les communautés de communes Montaigne Montravel et Gurson et Vallée de l'Homme ont les meilleurs ratios infirmier par habitants, soit respectivement 2,53 et 2,36 infirmiers libéraux pour 1.000 habitants.
A contrario, la communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord (1,22) et la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux (1,23) ont les plus faibles densités d'infirmiers libéraux par habitant.

En 2014, la consommation départementale moyenne est de 40 actes de soins infirmiers, par bénéficiaire.
98.791 personnes ont bénéficié d'actes infirmiers, en Dordogne, soit 3.959.305 actes infirmiers consommés.

En Dordogne, le taux de recours aux soins infirmiers est largement supérieur à la moyenne nationale : plus de 3 personnes sur 10 ayant consulté un généraliste ont eu recours au moins une fois à un soin infirmier.
En revanche, le nombre d'actes infirmiers consommés par bénéficiaire infirmier (40) est inférieur à la moyenne nationale (56).

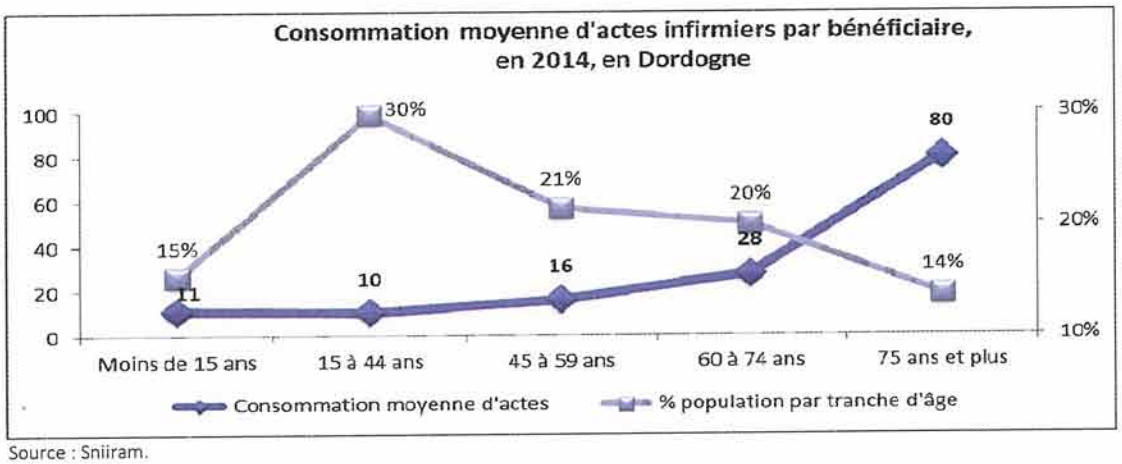

Source : Sniiram.

Le recours aux actes infirmiers est croissant avec l'évolution en âge, et de manière très significative après 75 ans (moyenne de 80 actes par an pour les 75 ans et plus contre 11 actes pour les moins de 15 ans).

Ces dernières années, le champ de compétences des infirmiers s'est élargi avec l'acquisition de nouvelles compétences.

Par un transfert de tâches, entre les différents professionnels de santé, il est possible de réduire la pénurie de médecins. Ce transfert de tâches pourra intervenir par le biais notamment de l'élargissement du droit de prescription, du développement de l'exercice en pratique avancée.

La coordination des professionnels pourrait aussi permettre localement une adaptation à l'évolution de la prise en charge des patients.

MASSEURS KINESTIHERAPEUTES EN DORDOGNE
Répartition des effectifs en ETP

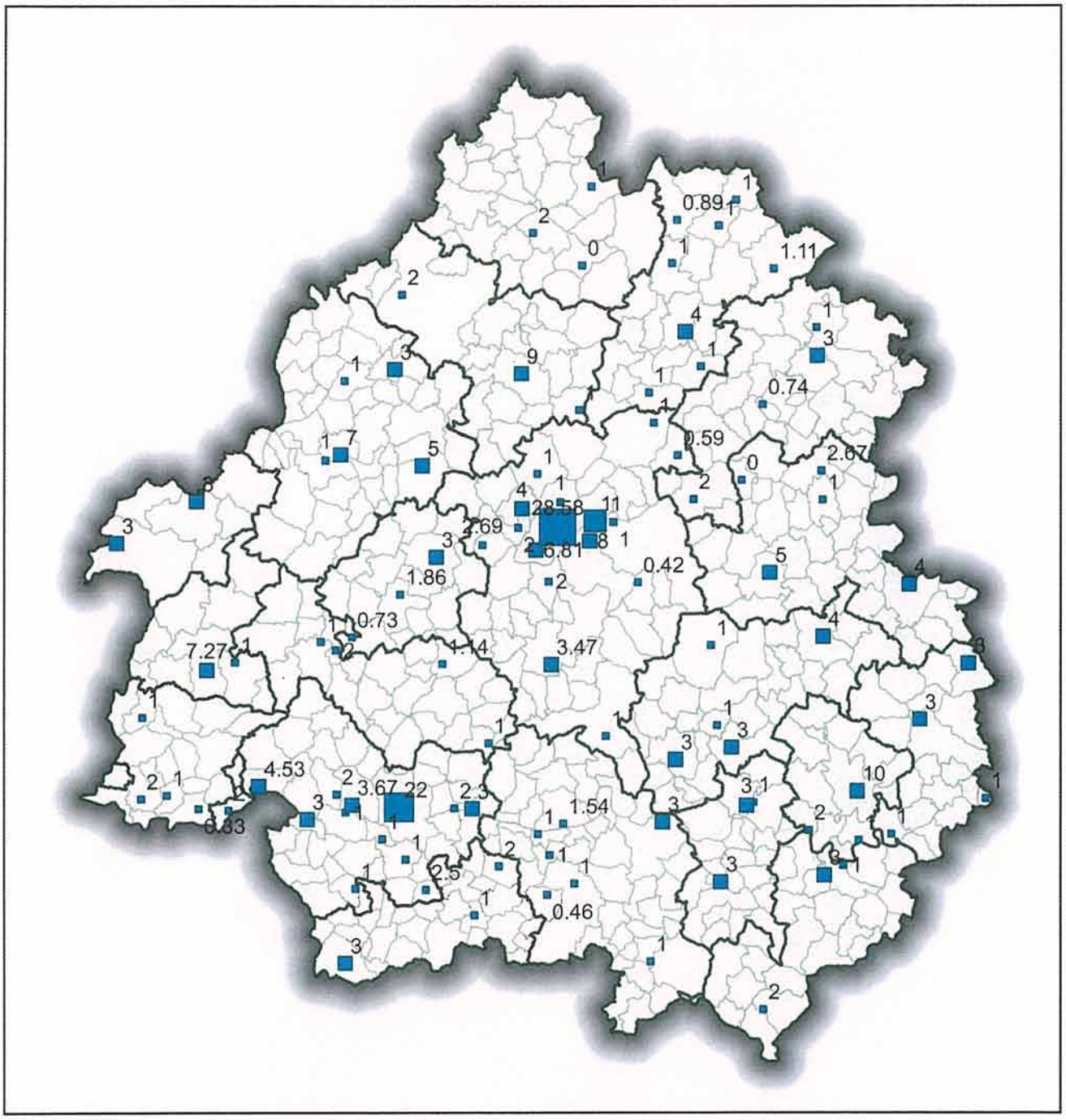

Nombre de Masseurs kinésithérapeutes (278)

- 0 - 3
- 3 - 5
- 5 - 15
- 15 -25
- > 25

- EPCI 2017
- Communes 2017

Source : CPAM de la Dordogne (Chiffres Août 2016)
Réalisation : CD 24 - Service des Politiques Territoriales et Européennes (MAJ 26/06/2017)

3.4 Les masseurs-kinésithérapeutes

278 masseurs-kinésithérapeutes (en équivalent temps plein) libéraux, mixtes, retraités actifs non remplaçants exercent en Dordogne, au 1er octobre 2016. Parmi ces 278 masseurs-kinésithérapeutes 52 ont une activité secondaire (18,71 %) et 45 sont masseurs-kinésithérapeutes ostéopathes (16,19 %).

La démographie médicale des masseurs-kinésithérapeutes en Dordogne

- Ces professionnels sont majoritairement des hommes, soit 55% avec une féminisation progressive de l'activité.

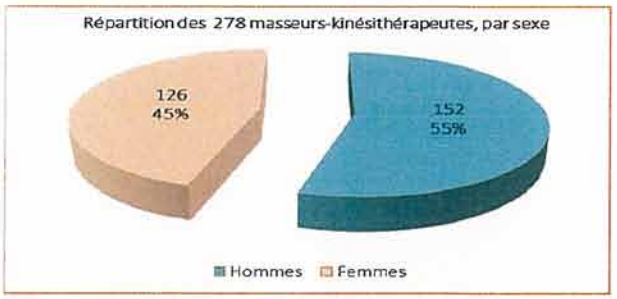

Source : Conseil régional de l'Ordre des masseurs-Kinésithérapeutes d'Aquitaine

- La répartition des professionnels par tranche d'âge :
53,96 % des masseurs-kinésithérapeutes ont entre 30 et 49 ans (81 professionnels) contre 58 % pour l'ancienne Aquitaine (donnée de 2014). L'âge moyen des hommes est de 47 ans et 43 ans pour les femmes. L'âge moyen des professionnels est de 41 ans en Aquitaine, en 2014.

En Dordogne, la moyenne d'âge des masseurs-kinésithérapeutes est de 46 ans.

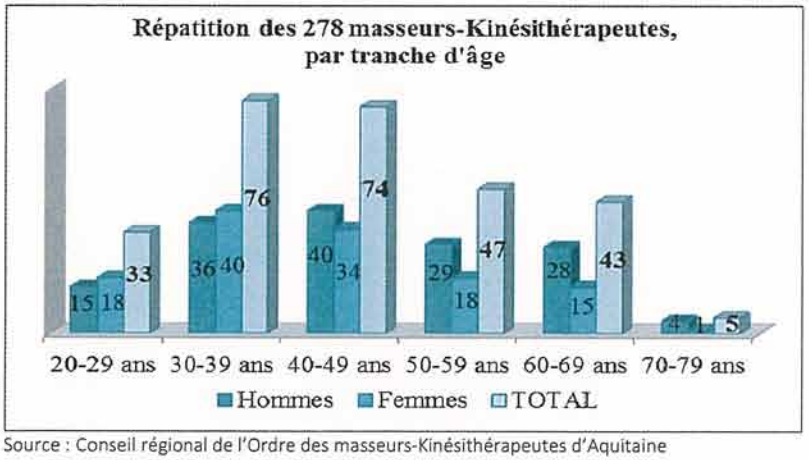

Source : Conseil régional de l'Ordre des masseurs-Kinésithérapeutes d'Aquitaine

L'âge d'exercice varie de 23 ans pour les plus jeunes professionnels jusqu'à 77 ans. 65 professionnels ont plus de 58 ans, soit 23 %.

En Dordogne, l'âge moyen de départ à la retraite des masseurs-kinésithérapeutes est de 68 ans.

Profession de santé	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Âge moyen retraite
MKinés	67 ans	69 ans	68 ans	69 ans	68 ans	66 ans	68 ans

- Le lieu de naissance :

87 % des masseurs-kinésithérapeutes sont nés en France dont 9,88% en ancienne Aquitaine (Hors Dordogne).

23,05% des masseurs-kinésithérapeutes qui exercent en Dordogne sont natifs du département.

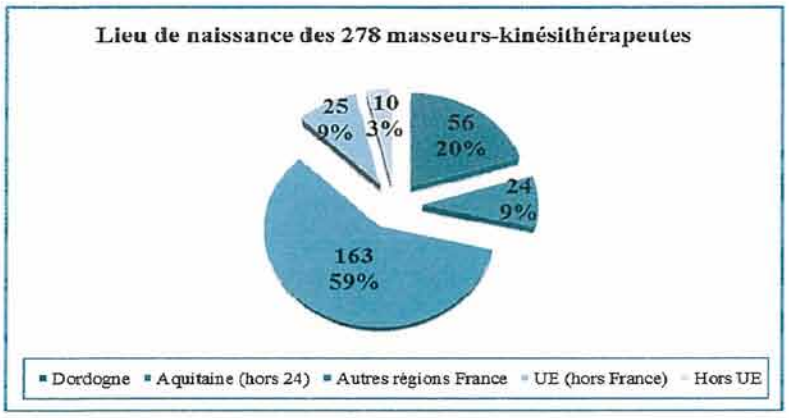

Source : Conseil régional de l'Ordre des masseurs-Kinésithérapeutes d'Aquitaine

Pays de naissance	Nombre	Taux
France	243	87,41 %
Espagne	8	2,88 %
Roumanie	4	1,44 %
Algérie	3	1,08 %
Pays-Bas	3	1,08 %
Argentine	3	1,08 %
Belgique	2	0,72 %
Maroc	2	0,72 %
Portugal	2	0,72 %
Royaume-Uni	2	0,72 %
Brésil	1	0,36 %
Suède	1	0,36 %
Allemagne	1	0,36 %
Italie	1	0,36 %
Laos	1	0,36 %
Slovaquie	1	0,36 %

Le lieu d'exercice et la fonction

- L'obtention du diplôme

218 des 278 masseurs-kinésithérapeutes répertoriés en Dordogne ont un diplôme d'état, soit 78,42 %. 57 masseurs-kinésithérapeutes ont un diplôme équivalent de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen et 3 ont un diplôme hors l'Union Européenne ou de l'espace économique européen.

26,15 % des masseurs-kinésithérapeutes exerçant en Dordogne ont obtenu leur diplôme d'état en Nouvelle-Aquitaine.

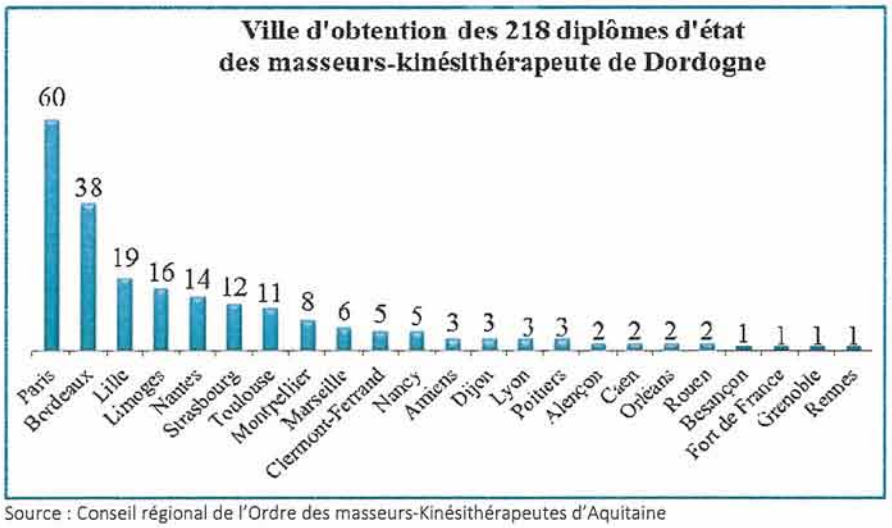

Source : Conseil régional de l'Ordre des masseurs-Kinésithérapeutes d'Aquitaine

L'offre de soins par habitant des 278 masseurs-kinésithérapeutes de Dordogne :

EPCI*	Nombre MKinés	Dont + de 58* ans	Age moyen des MKinés	Population*	Densité (MKiné/ 1.000 hab.)	Desserte (hab. /1 MKiné)
CC « portes sud Périgord »	6	1	46	8.585	0,70	1.431
CC de Domme-Villefranche du Périgord	6	1	44	8.852	0,68	1.475
CC de la Vallée de l'Homme	12	5	49	15.704	0,76	1.309
CC «Bastides Dordogne-Périgord »	11	3	48	19.223	0,57	1.748
CC Dronne et Belle	12	2	42	11.502	1,04	959
CC du Périgord Nontronnais	3	0	50	15.760	0,19	5.253
CC Isle et Crempse en Périgord	5,14	2	50	14.388	0,36	2.799
CC du Pays de Fénelon	8	4	50	9.618	0,83	1.202
CC des Marches du Périg'or Limousin Thiviers-Jumilhac	11	2	44	14.407	0,76	1.310
CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord	6,74	1	47	13.942	0,48	2.069
CC du Pays de Saint-Aulaye	6	1	37	6.693	0,90	1.116
CC du Pays Ribéracois	17	6	47	19.827	0,86	1.166
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	12,67	2	43	23.078	0,55	1.822
CC Isle Double Landais	8,27	2	47	11.938	0,69	1.444
CC Isle Vern Salembre en Périgord	5,59	1	46	18.909	0,30	3.383
CC Montaigne Montravel et Gurson	4,33	0	46	11.852	0,37	2.737
CC Sarlat-Périgord Noir	13	4	51	16.464	0,80	1.267
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	7	2	46	9.043	0,77	1.292
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	46,70	14	46	61.078	0,76	1.308
CA Le Grand Périgueux	74,56	12	44	103.197	0,72	1.384
TOTAL Dordogne	278*	65	46	416.909	0,67	1.500

* EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

2 ETP de Dordogne sont rattachés à une communauté de communes de gironde (Pays Foyen).

2.849 habitants de Dordogne sont rattachés à des EPCI de Gironde.

Source : Conseil régional de l'Ordre des masseurs-Kinésithérapeutes d'Aquitaine.

Source population : Insee, Recensement de la population 2013. Population municipale légale des communes en vigueur au 1er janvier 2016.

58 ans : l'âge moyen de départ à la retraite des masseurs-kinésithérapeutes est de 68 ans. Cette donnée indique le nombre de professionnels qui seront potentiellement à la retraite dans les 10 prochaines années.

- Le lieu de première inscription à l'ordre

71,22% des 278 masseurs-kinésithérapeutes qui exercent en Dordogne ont effectué leur première inscription dans ce département.

Les masseurs-kinésithérapeutes s'installant en Dordogne y restent durablement.

Département de 1ère inscription	Nombre	Taux
Dordogne	198	71,22%
Gironde	13	4,68%
Autres	67	24,10%

Région de 1ère inscription	Nombre	Taux
Nouvelle-Aquitaine	217	78,06%
Auvergne-Rhône-Alpes	11	3,96%
Occitanie	10	3,60%
Hauts-de-France	8	2,88%
Grand est	7	2,52%
Île-de-France	7	2,52%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5	1,80%
Centre-Val de Loire	4	1,44%
Normandie	3	1,08%
Bourgogne-Franche-Comté	2	0,72%
Pays de la Loire	2	0,72%
La Réunion	1	0,36%
Martinique	1	0,36%

⇨ Les perspectives d'évolution des masseurs-kinésithérapeutes, en Dordogne

La Dordogne compte 278 masseurs-kinésithérapeutes pour 416.909 habitants, soit une densité moyenne de 0,67 professionnels pour 1.000 habitants.
(Source : Insee, Recensement de la population 2013. Population municipale légale des communes en vigueur au 1er janvier 2016).

En 2016, la Dordogne compte 1 masseur-kinésithérapeute pour 1.500 habitants.

Les communes de Périgueux, Bergerac, Sarlat-la-Canéda, Trélissac et Brantôme en Périgord sont les mieux dotées en masseurs-kinésithérapeutes.

Le Conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Dordogne estime qu'il faut, en moyenne, 1 masseur-kinésithérapeute pour 1.000 habitants.
Compte tenu du besoin potentiel de 417 masseurs-kinésithérapeutes (1 pour 1.000 habitants) et des professionnels en activité en Dordogne (278), la Dordogne nécessiterait donc près de 140 masseurs-kinésithérapeutes pour satisfaire aux besoins de la population.

La densité de professionnels par habitant de Dordogne reste faible comparativement aux autres départements d'Aquitaine mais le nombre des masseurs-kinésithérapeutes s'installant dans le département est en croissance continue.

Le taux de remplacement des masseurs-kinésithérapeutes est en moyenne de 111 %, avec une augmentation sensible du nombre de nouvelles installations depuis 2013 (évolution annuelle moyenne de +11,03% calculée en fonction des installations et des cessations d'activités sur la période de 2006 à 2016).
(Source CPAM, système informationnel de l'assurance maladie).

Densité de masseurs-kiné pour 10.000 habitants, en 2014

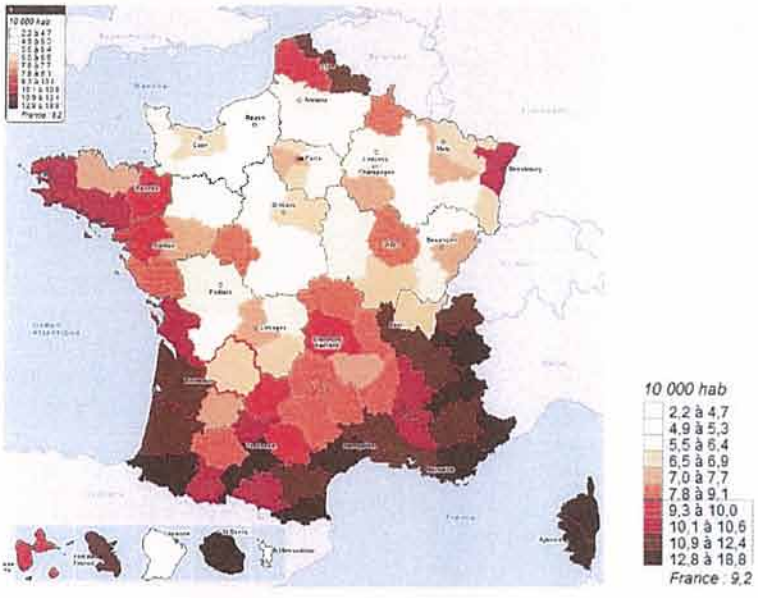

Dordogne : 6,5

Ratio bénéficiaires masseurs-kinésithérapeutes / bénéficiaires généralistes, en 2014

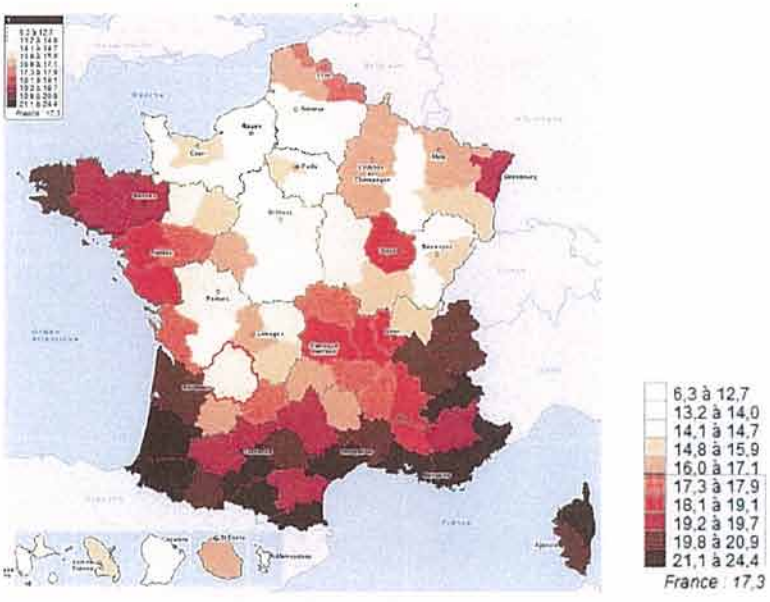

Dordogne : 14,7

© IGN GeoFla 2014
Source : SNIIRAM
Nombre de professionnels (médecins généralistes y compris à mode d'exercice particulier, installés au 31/12/2014 par rapport à la population INSEE RP 200n-2

La demande de soins en Dordogne

En 2014, 47.119 habitants de Dordogne ont bénéficié d'actes de masso-kinésithérapie, ce qui représente 11,3 % de la population (source : SNIIRAM – année 2014).

La moyenne des actes de masso-kinésithérapie est de 20,8 par bénéficiaire, en Dordogne, en 2014 (23,6 en France).

Les cartes ci-contre montrent une corrélation importante entre la densité de masseurs-kinésithérapeutes, la densité de médecins généralistes et le taux de recours aux soins de kinésithérapie. La Dordogne se situe légèrement en deçà de la moyenne nationale.

Le masseur-kinésithérapeute est soumis à la prescription du médecin généraliste. Aussi, si la densité de médecins généralistes est en baisse sur un territoire, les prescriptions en masso-kinésithérapie sont en diminution. Les besoins de la population locale ne sont donc pas satisfaits.

Un accroissement du nombre des masseurs-kinésithérapeutes pourrait participer à l'augmentation des soins à domicile, un besoin départemental non négligeable notamment du fait de l'avancée en âge de la population.

Localisation des 22 Sages-femmes en ETP en Dordogne.

Nombre de sages-femmes (22)

- 1 - 3
- 3 - 5
- 5 - 7

EPCI 2017

Communes 2017

Source : CPAM de la Dordogne (Chiffres Août 2016)
Réalisation : CD 24 - Service des Politiques Territoriales et Européennes (MAJ 26/06/2017)

3.5 Les sages-femmes

La démographie des sages-femmes, en Dordogne

- **22 sages-femmes libérales (en équivalent temps plein) exercent en Dordogne**, au 31 août 2016, réparties sur 15 communes.

- L'âge des sages-femmes :

→ La moyenne d'âge des sages-femmes est de 46 ans.

→ L'âge moyen de départ à la retraite des sages-femmes est actuellement de 65 ans.

Evolution de l'âge moyen de départ à la retraite, depuis 2010 :

Profession de santé	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Âge moyen retraite
S.-Femmes	68,5 ans	-	-	-	-	61 ans	65 ans

Source : CPAM

Le nombre de sages-femmes est croissant sur le département (nombre des installations supérieur aux cessations d'activité). Le taux de remplacement moyen des sages-femmes libérales est actuellement de 113 %.

- **Depuis 10 ans, le nombre des installations des sages-femmes est supérieur aux cessations d'activités.**

- 100 % des sages-femmes de Dordogne sont des femmes.

- Le mode d'exercice privilégié est le mode salarié en hospitalier (63 %). Toutefois, les nouveaux praticiens ont tendance à privilégier l'exercice libéral exclusif ou mixte.

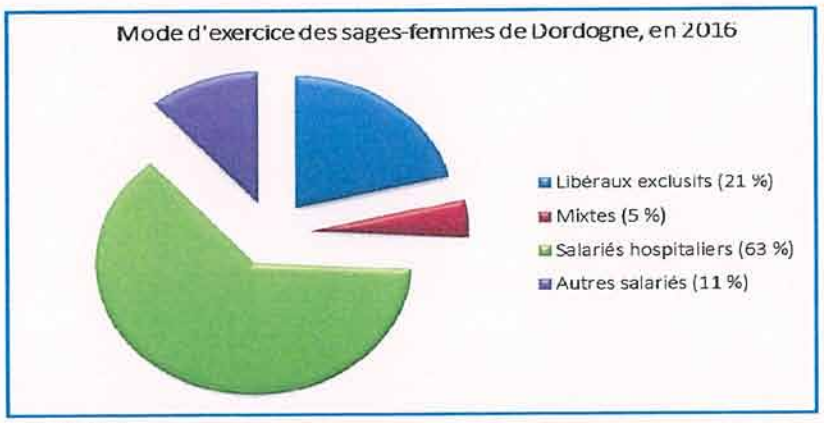

Source : Drees.

L'offre de soins par habitant des 22 sages-femmes libérales de Dordogne :

EPCI*	Nombre* sages-femmes	Dont + de 55 ans	Age moyen des sages-femmes	Femmes de 15 à 59 ans*	Densité (sage-femme / 1.000 femmes)	Desserte (femmes /1 sage-femme)
CC « portes sud Périgord »	0	-	-	8.585	-	-
CC de Domme-Villefranche du Périgord	0	-	-	8.852	-	-
CC de la Vallée de l'Homme	0	-	-	15.704	-	-
CC « Bastides Dordogne-Périgord »	1	0	54	19.223	0,22	4.470
CC Dronne et Belle	1	0	39	11.502	0,36	2.790
CC du Périgord Nontronnais	2	0	32	15.760	0,53	1.877
CC Isle et Crempse en Périgord	0	-	-	14.388	-	-
CC du Pays de Fénelon	0	-	-	9.618	-	-
CC des Marches du Périg'or Limousin Thiviers - Jumilhac	1	0	38	14.407	0,29	3.391
CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord	0	-	-	13.942	-	-
CC du Pays de Saint-Aulaye	0	-	-	6.693	-	-
CC du Pays Ribéracois	2	1	57	19.827	0,42	2.399
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	1	0	48	23.078	0,17	5.831
CC Isle Double Landais	0	-	-	11.938	-	-
CC Isle Vern Salembre en Périgord	0	-	-	18.909	-	-
CC Montaigne Montravel et Gurson	1	0	37	11.852	0,33	3.060
CC Sarlat-Périgord Noir	1	0	33	16.464	0,22	4.454
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	1	0	51	9.043	0,45	2.243
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	3	2	52	61.078	0,18	5.424
CA Le Grand Périgueux	8	3	48	103.197	0,28	3.622
TOTAL Dordogne	**22**	**6**	**46**	**416.909**	**0,20**	**4.885**

* EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
Source : CPAM.
Source population : Insee, Recensement de la population 2013. Population municipale légale des communes en vigueur au 1erjanvier 2016.

Les perspectives d'évolution des sages-femmes, en Dordogne

- En 2016, **La Dordogne compte 0,20 sage-femme libérale pour 1.000 femmes**, soit 1 sage-femme libérale pour 4.885 femmes.

L'effectif des sages-femmes libérales est en augmentation sur la Dordogne alors que le nombre de naissances est en recul, sur la même période.

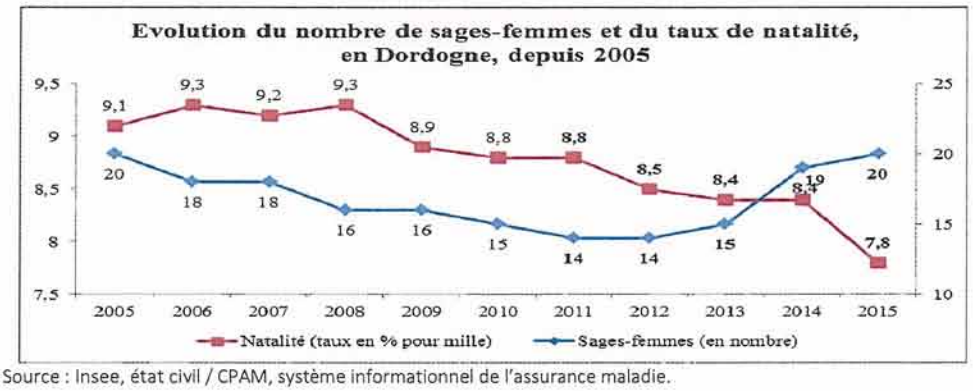

Source : Insee, état civil / CPAM, système informationnel de l'assurance maladie.

Ce constat conduit le Conseil départemental de l'ordre des sages-femmes de la Dordogne a estimé qu'il convient d'équilibrer le nombre de sages-femmes sur le département afin de leur permettre d'exercer pleinement leurs compétences médicales.

- Sur la même période 2005-2016, la profession de sage-femme a évolué.
Les sages-femmes possèdent un droit de prescription et un pouvoir de diagnostic qui s'étend. Leurs compétences se sont développées depuis 2004 (loi du 09 août 2004, loi du 21 juillet 2009 et loi du 07 juillet 2011).
La loi du 26 janvier 2016 a, une fois de plus, étendu leurs compétences, consacrant leur rôle en tant qu'acteur de la prévention.

La profession de sage-femme est en profonde mutation et l'exercice libéral est de plus en plus plébiscité.

Les sages-femmes sont des acteurs médicaux de premier recours pour les femmes et les nouveau-nés. Elles participent, par leur rôle médical, à un meilleur accès aux soins en Dordogne.

Conclusion

L'Organisation Mondiale de la Santé* (OMS) fixe le seuil critique médical à 2,50 soignants pour 1.000 habitants (en ne prenant que les médecins, les infirmiers et les sages-femmes).
Avec une densité de 2,55 soignants pour 1.000 habitants, la Dordogne est ainsi légèrement au-dessus du seuil de « pénurie aiguë » de personnel libéral, en 2016.

Toutefois, la structure par âge de la population, les caractéristiques socio-économiques et environnementales départementales, les besoins spécifiques des Périgordins et la répartition géographique des professionnels de santé sur la Dordogne, mettent en exergue l'inégal accès des Périgordins aux soins notamment aux soins de premier recours, voir leur renoncement aux soins.

De plus, en 2014, 1 médecin généraliste* traitait en moyenne 1.711 patients, en Dordogne, à raison d'une moyenne de 3,5 actes par patient, soit 5.988,5 actes annuels par médecin généraliste. **Les chiffres de l'assurance maladie indiquent une consommation totale d'actes supérieure à la consommation nationale alors que les effectifs des médecins généralistes sont en recul.** En effet, la moyenne annuelle d'actes par médecin généraliste est de 5.614,1 en France métropolitaine et de 5.654,4 actes sur la France entière, soit entre 334 à 374 actes annuels supplémentaires, par médecin généraliste de Dordogne.
Certains territoires connaissent donc de réelles difficultés d'accès à une offre de soins par son insuffisance, son éloignement ou le rallongement des délais de prise de rendez-vous. La situation est encore plus dégradée pour d'autres professionnels de santé.

Aussi, une répartition plus homogène et plus importante de l'offre de soins est visée afin de garantir une meilleure équité d'accès à la santé, à l'ensemble de la population.
Le maillage du territoire en offres de soins à moins de 15 minutes, le déploiement d'actions et de dispositifs coordonnés, le renforcement de l'attractivité du département sont des réponses aux besoins de la population.

La mobilisation partenariale des acteurs de la santé de la Dordogne permettra de construire un plan d'actions fort et adapté aux enjeux du territoire.

* Source : Rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé sur la santé dans le monde en 2006.
* Médecin généraliste: données calculées sur les médecins généralistes exclusifs (hors médecins à mode d'exercice particulier) et ayant exercés une activité libérale normale, sur une année complète, dans le cadre conventionnel. Sont exclus les professionnels de santé qui se sont installés au cours de l'année, qui ne sont pas conventionnés, qui exercent à l'hôpital à temps plein, qui ont atteint 65 ans au cours de l'exercice.

Le maillage de la Dordogne en maisons de santé pluridisciplinaires, pôles de santé pluridisciplinaires, centres de santé et cabinets médicaux publics pluridisciplinaires.

21 Maisons de santé pluridisciplinaires

- *En fonctionnement (17)*
- *En cours de réalisation (3)*
- *En projet et en attente de labelisation (1)*

36 Cabinets médicaux publics pluridisciplinaires

- *En fonctionnement (15)*
- *En cours de réalisation (2)*
- *En projet (19)*

Zone de couverture à 15 minutes (MSP)

EPCI_2017

Communes 2017

1 Pôle de santé pluridisciplinaire

- *En fonctionnement et labellisé*

2 Centres de santé

- *En fonctionnement et labellisé*

Source : CD 24 / ARS
Réalisation : CD 24 - Service des Politiques Territoriales et Européennes (MAJ 20/12/2017)

4. L'organisation des soins de premier recours en Dordogne

L'exercice coordonné des soins permet d'offrir un cadre attractif d'exercice pour les professionnels de santé, et notamment dans les territoires caractérisés par une faible densité de professionnels (confère enquête auprès des internes en médecine en annexe). Il permet de garantir à la population une offre de soins de proximité. Il s'exerce au sein de structures pluri-professionnelles (MSP ou centres de santé) et favorise l'échange et la coordination entre les professionnels.

Les réseaux de santé constituent une organisation de l'offre de soins. Ils peuvent se composer, sur un territoire de maisons de santé pluridisciplinaire, de communautés professionnelles territoriales de santé, de cabinets médicaux, de centres de santé polyvalents, d'hôpitaux. Ils représentent un panel de structures publiques et privées de proximité.

4.1 La Maison de Santé Pluriprofessionnelle ou Pluridisciplinaire (MSP)

Le cadre légal et règlementaire de la MSP

Les maisons de santé, définies par **la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires**, contribuent à assurer l'accès aux soins de la population. Elles constituent une forme d'exercice, autour de la coordination des professionnels de santé, dans le cadre d'un projet de santé, conforme au Schéma régional d'Organisation des Soins (SROS).

. **L'article L6323-3 du Code de la santé publique**, modifié par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 118 :

« La maison de santé est une personne morale constituée entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Ces professionnels assurent des activités de soins sans hébergement de premier recours au sens de l'article L. 1411-11 et, le cas échéant, de second recours au sens de l'article L. 1411-12 et peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales dans le cadre du projet de santé qu'ils élaborent et dans le respect d'un cahier des charges déterminé par arrêté du ministre chargé de la santé.

Une maison de santé pluriprofessionnelle universitaire est une maison de santé, ayant signé une convention tripartite avec l'agence régionale de santé dont elle dépend et un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel comportant une unité de formation et de recherche de médecine, ayant pour objet le développement de la formation et la recherche en soins primaires.
Les modalités de fonctionnement, d'organisation et d'évaluation de ces maisons de santé pluriprofessionnelles universitaires sont fixées par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

Le projet de santé est compatible avec les orientations des schémas régionaux mentionnés à l'article L. 1434-2. Il est transmis pour information à l'agence régionale de santé. Ce projet de santé est signé par chacun des professionnels de santé membres de la maison de santé. Il peut également être signé par toute personne dont la participation aux actions envisagées est explicitement prévue par le projet de santé ».

. **La circulaire NOR n°EATV1018866C du 27 juillet 2010**, détermine les financements mobilisables et fixe les critères de sélection :

- être conforme au cahier des charges national des maisons de santé du ministère de la santé,
- s'inscrire dans un territoire dont l'offre de soins nécessite d'être confortée conformément au SROS.

Le cahier des charges des maisons de santé pluriprofessionnelles pouvant bénéficier d'un soutien financier est annexé à la circulaire.

. En résumé, La maison de santé pluriprofessionnelle peut se définir comme un lieu regroupant plusieurs professionnels de santé libéraux qui mettent en œuvre un projet de santé commun et formalisé et travaillent de manière coordonnée.
La MSP exerce des activités de premier recours, et le cas échant, des activités de second recours.
Elle peut également participer à des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Le souhait de créer une telle structure émane des besoins des acteurs locaux (professionnels de santé, patients et pouvoirs publics) désireux de maintenir une offre de soins de premier recours sur leur territoire. Le projet de santé s'appuie sur un diagnostic des besoins et s'articule autour d'un projet professionnel (organisation du travail en équipe, partage des informations à travers un système d'information commun, management de la structure) et d'un projet d'organisation de la prise en charge des patients (accès aux soins, continuité et permanence des soins, coopération et coordination externe, "nouveaux services" : éducation thérapeutique, télémédecine...).
Un porteur de projet assure la concertation et la coordination des professionnels de santé autour d'un objectif et ensemble, ils rédigent le projet de santé et le projet professionnel. Ces documents constituent une base pour définir des objectifs communs liés à la coopération entre professionnels de santé et à l'accès à de (nouveaux) services de soins de qualité. La qualité des soins est assurée grâce à la coordination et la coopération entre les professionnels de santé à travers de nombreux éléments : partage d'expériences, complémentarité des approches, formation continue, accueil de stagiaires, dossier patient partagé, mise en place de protocoles de soins pour la prise en charge des pathologies chroniques et l'éducation thérapeutique, etc.

Enfin, elle répond à quatre objectifs principaux :

- Offrir à la population d'un territoire un lieu de prise en charge la plus globale possible.
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé en facilitant notamment la continuité des soins et la mutualisation des coûts des locaux, de personnel et de matériel.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients, par le partage d'expérience, la complémentarité des approches, et l'insertion de la MSP dans un tissu partenarial sanitaire, médico-social et social.
- Développer la formation des jeunes professionnels de santé et les attirer vers le territoire concerné et le mode d'exercice coordonné des soins.

Pour plus de renseignements : https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/structures-dexercice-coordonne-maisons-ou-centres-de-sante

⇒ En Nouvelle-Aquitaine

Les premiers enseignements de l'enquête sur les MSP conduite par la Région Nouvelle-Aquitaine (état des lieux réalisé en 2016 auprès de la moitié des MSP).

Au 1er juin 2016, 135 MSP étaient en fonctionnement en Nouvelle-Aquitaine. En moyenne, 11 professionnels de santé issus de 5 disciplines sont représentés au démarrage d'une MSP. L'organisation en MSP nécessite une adaptation des professionnels dans leurs pratiques mais le travail en équipe et la coordination de montages de projets, que procurent une MSP, sont déterminants pour l'installation de nouveaux professionnels de santé.
Moins de la moitié des MSP accueillent des stagiaires en médecine.

Le cadre juridique :
- Les MSP sont principalement organisées en SISA (1/3) et en association (1/3). Toutefois, les MSP qui ne sont pas déjà en SISA ont une volonté de se transformer en SISA.
- La MSP doit reposer sur un projet collectif.

- Le fonctionnement collégial est apprécié.
Le numérique dans les MSP :
- Les ¾ des MSP partagent l'information entre professionnels par l'utilisation d'un dossier partagé. Néanmoins, cette pratique ne concerne généralement que les professionnels d'une même catégorie. Seules 12 % des MSP partagent 'information entre tous.
- Une majorité de MSP a le projet d'utiliser un logiciel commun pour partager les informations.
- Les MSP sont très peu équipées en outils de télémédecine mais l'envisage. Toutefois, cet équipement reste coûteux pour son installation et pour l'abonnement.
- Le débit des connexions internet reste insuffisant et les professionnels de santé nécessitent des formations pour l'utilisation des nouvelles technologies numériques.

Le modèle économique :
- Le coût moyen d'une opération est de 1,1 million d'euros.
- L'établissement d'un coût prévisionnel de gestion sincère (calcul réaliste des loyers et des charges).
- Le risque de locaux vides et leur prise en charge est une question à laquelle les collectivités et les professionnels sont confrontés.
- Des projets d'agrandissement pour accueillir de nouveaux professionnels au sein de la MSP.

Les principaux facteurs/enjeux qui peuvent déterminer la réussite d'une MSP :
- Inscrire le projet dans une logique qui dépasse le cadre strict de la MSP et ainsi répondre aux enjeux du territoire en matière de santé.
- Un décalage entre le projet et sa mise en œuvre sur les questions de logistique et d'organisation.
- La nécessite de mettre en place une équipe de professionnels de santé stable.
- Prévoir l'accueil des stagiaires et veiller à créer les conditions d'accueil favorables.

En Dordogne

Actuellement en Dordogne, **20 MSP sont dénombrées (17 MSP fonctionnent et 3 sont en construction) et 1 projet de maison de santé est en attente de labellisation.**

. **Le bilan des regroupements de professionnels de santé en MSP**, en Dordogne (données de la MSA) :

Données chiffrées :
Le montant moyen des loyers pratiqués (hors charges) pour les professionnels de santé varie de 6,5 €/m² à 10,5 €/m² (parties privatives et communes).

Organisation des MSP :
Les moyens humains sont mutualisés notamment pour le secrétariat médical et l'entretien des locaux.

Les MSP accueillent régulièrement des stagiaires. Un logement est souvent construit au-dessus ou à proximité de la MSP pour favoriser l'hébergement des étudiants ou de remplaçants.

Données sur les professionnels de santé :
Avant l'ouverture des MSP, en moyenne, 12 professionnels de santé étaient impliqués dans chaque projet. Début 2017, ils sont 16 à s'impliquer, en moyenne.

De plus, 5 disciplines étaient représentées en moyenne à l'ouverture des MSP de Dordogne. Actuellement, les MSP comptent 8 disciplines, en moyenne.

Aussi, l'existence d'une MSP semble un élément déterminant pour l'installation d'un nouveau praticien sur un territoire.

Les maisons de santé ouvrent la voie à de nouvelles pratiques afin d'améliorer la qualité des soins de premier recours.
La création de protocoles de soins transversaux, la formation des professionnels de santé et des internes, le développement d'un système d'information et de télémédecine sont des éléments qui participent au succès de la structure, dans l'intérêt des patients.

4.2 Le cabinet médical pluridisciplinaire

Début 2017, 15 cabinets privés pluridisciplinaires étaient recensés en Dordogne, répartis sur 13 communes : Issigeac, La Tour-Blanche-Cercles, Le Bugue, Le Fleix, Le Pizou, Mensignac, Montcaret, Mussidan, Nontron, Périgueux, Saint-Julien-de-Lampon, Sarlat-la-Canéda, Val de Louyre et Caudeau.

Ces cabinets accueillent des médecins généralistes associés à des infirmiers, des masseurs-kinésithérapeutes, des chirurgiens-dentistes, des pédicures podologues, des ostéopathes et d'autres auxiliaires médicaux.

4.3 Le cabinet médical libéral (seul ou associé en mono-professionnel)

En mai 2016, 363 médecins généralistes étaient associés en cabinets de groupes.

4.4 Le centre de santé

Comme les maisons de santé, les centres de santé sont des structures pluriprofessionnelles reposant sur un exercice coordonné entre professionnels de santé médicaux et paramédicaux.

Le cadre légal et règlementaire du centre de santé

. L'article L6323-1 du Code de la santé publique,

- Modifié par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 - art. 1 (VT) ;
- Modifié par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 118 ;
- Modifié par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 209 ;
- Modifié par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 77 :

« Les centres de santé sont des structures sanitaires de proximité dispensant principalement des soins de premier recours. Ils assurent des activités de soins sans hébergement, au centre ou au domicile du patient, aux tarifs mentionnés au 1° du I de l'article L. 162-14-1 du code de la sécurité sociale, et mènent des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et des actions sociales et pratiquent la délégation du paiement du tiers, mentionnée à l'article L. 322-1 du même code. Ils peuvent mener des actions d'éducation thérapeutique des patients. Ils peuvent pratiquer des interruptions volontaires de grossesse dans les conditions prévues aux articles L. 2212-1 à L. 2212-10 du présent code, selon des modalités définies par un cahier des charges établi par la Haute Autorité de santé, dans le cadre d'une convention conclue au titre de l'article L. 2212-2.

Un centre de santé pluriprofessionnel universitaire est un centre de santé, ayant signé une convention tripartite avec l'agence régionale de santé dont il dépend et un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel comportant une unité de formation et de recherche de médecine, ayant pour objet le développement de la formation et de la recherche en soins primaires. Les modalités de fonctionnement, d'organisation et d'évaluation de ces centres de santé pluriprofessionnels universitaires sont fixées par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

Les centres de santé constituent des lieux de stages pour la formation des différentes professions de santé.

Ils peuvent soumettre à l'agence régionale de santé et appliquer les protocoles définis à l'article L. 4011-2 dans les conditions prévues à l'article L. 4011-3.

Ils sont créés et gérés soit par des organismes à but non lucratif, soit par des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale, soit par des établissements de santé.

L'identification du lieu de soins à l'extérieur des centres de santé et l'information du public sur les activités et les actions de santé publique ou sociales mises en œuvre, sur les modalités et les conditions d'accès aux soins ainsi que sur le statut du gestionnaire sont assurées par les centres de santé.

Les centres de santé élaborent un projet de santé incluant des dispositions tendant à favoriser l'accessibilité sociale, la coordination des soins et le développement d'actions de santé publique.

Le projet médical du centre de santé géré par un établissement de santé est distinct du projet d'établissement.

Les médecins qui exercent en centre de santé sont salariés.

Les centres de santé sont soumis pour leur activité à des conditions techniques de fonctionnement prévues par décret, après consultation des représentants des gestionnaires de centres de santé.

Ce décret prévoit également les conditions dans lesquelles, en cas de manquement compromettant la qualité et la sécurité des soins dans un centre de santé, le directeur général de l'agence régionale de santé doit :

-enjoindre au gestionnaire du centre d'y mettre fin dans un délai déterminé ;

-en cas d'urgence tenant à la sécurité des patients ou de non-respect de l'injonction, prononcer la suspension immédiate, totale ou partielle, de l'activité du centre, assortie d'une mise en demeure de prendre les mesures nécessaires ;

-maintenir cette suspension jusqu'à ce que ces mesures aient pris effet.

Seuls les services satisfaisant aux obligations mentionnées au présent article peuvent utiliser l'appellation de centre de santé ».

. Le décret n° 2010-895 du 30 juillet 2010 relatif aux centres de santé.

. L'arrêté du 30 juillet 2010 relatif au projet de santé et au règlement intérieur des centres de santé mentionnés aux articles D. 6323-1 et D 6323-9 du Code de la santé publique fixe le contenu de ces deux documents.

. Le décret n° 2015-583 du 28 mai 2015 relatif à la procédure de suspension d'activité des centres de santé.

. En résumé, un centre de santé est une structure sanitaire de proximité, dispensant principalement des soins de premier recours en ambulatoire, qui regroupe des professionnels de santé salariés. Il est créé et géré par des organismes à but non lucratif (association), par des collectivités territoriales ou des EPCI ou par des établissements de santé.

Pour plus de renseignements : https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/structures-dexercice-coordonne-maisons-ou-centres-de-sante

⇒ En Dordogne

Il existe actuellement, en Dordogne, deux centres de santé en fonctionnement et un en projet.

. Un centre de santé polyvalent situé sur la commune de Le-Buisson-de-Cadouin. **Le centre de Santé Saint-Vincent-de-Paul** est une association loi de 1901 à but non lucratif qui regroupe un médecin généraliste, des infirmiers et des aides-soignantes. Il accueille également d'autres professionnels de santé : pédicure-podologue, diététicienne et psychologue.

. **Le centre de santé municipal (CSM) de Bergerac** a ouvert en février 2017. Trois médecins généralistes salariés sont installés dans les locaux ainsi que deux secrétaires médicales.

. Un projet de centre de santé est réfléchi sur le périmètre du Sarladais.

4.5 La communauté professionnelle territoriale de santé (ex. pôle de santé)

Les communautés professionnelles territoriales de santé sont définies à la section 4 de **l'article 65 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.**

Les pôles de santé étaient définis dans l'article L 6323-4 du Code de la santé publique. Les dispositions de cet article ont été abrogées par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016.

⇒ **Le cadre légal et règlementaire du pôle de santé**

. **L'article L1434-12 du Code de la santé publique**, créé par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 65 (V) :

« Afin d'assurer une meilleure coordination de leur action et ainsi concourir à la structuration des parcours de santé mentionnés à l'article L. 1411-1 et à la réalisation des objectifs du projet régional de santé mentionné à l'article L. 1434-1, des professionnels de santé peuvent décider de se constituer en communauté professionnelle territoriale de santé.

La communauté professionnelle territoriale de santé est composée de professionnels de santé regroupés, le cas échéant, sous la forme d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier ou de deuxième recours, définis, respectivement, aux articles L. 1411-11 et L. 1411-12 et d'acteurs médico-sociaux et sociaux concourant à la réalisation des objectifs du projet régional de santé.

Les membres de la communauté professionnelle territoriale de santé formalisent, à cet effet, un projet de santé, qu'ils transmettent à l'agence régionale de santé.

Le projet de santé précise en particulier le territoire d'action de la communauté professionnelle territoriale de santé.

A défaut d'initiative des professionnels, l'agence régionale de santé prend, en concertation avec les unions régionales des professionnels de santé et les représentants des centres de santé, les initiatives nécessaires à la constitution de communautés professionnelles territoriales de santé ».

Les regroupements de professionnels qui, avant la publication de la loi du 26 janvier 2016, répondaient à la définition des pôles de santé au sens de l'article L. 6323-4 du code de la santé publique deviennent, sauf opposition de leur part, des communautés professionnelles territoriales de santé au sens de l'article L.1434-12 du même code, dans sa rédaction résultant de la présente loi.

. **En résumé**, une communauté professionnelle territoriale de santé est un regroupement plus élargi de professionnels de santé et de structures de santé, sans que ces professionnels partagent les mêmes murs.

Pour plus de renseignements : https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/structures-dexercice-coordonne-maisons-ou-centres-de-sante

⇨ En Dordogne

Il existe une communauté professionnelle territoriale de santé en Dordogne : le pôle de santé de Bergerac.

Le pôle de santé de Bergerac développe un réseau de soins primaires centré sur les patients. Il améliore l'offre et la qualité des soins ainsi que la promotion de la santé et l'éducation à la santé des patients, tout en favorisant la transversalité de la formation professionnelle.

Il est composé de professionnels exerçant en tant que médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes. Depuis janvier 2016, le pôle de santé s'est ouvert aux médecins spécialistes. Il s'est également étendu sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et compte désormais près de 70 professionnels.

4.6 L'évolution du mode d'exercice collectif :

Pour les professionnels de santé, et notamment les médecins généralistes, l'exercice en structure coordonnée pluriprofessionnelle permet de rompre avec l'isolement et de mieux répondre, grâce à une organisation collective, aux exigences de continuité et de permanence des soins.
En outre, l'approche pluridisciplinaire, qui peut se traduire par l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles de soins, permet à chacun d'enrichir sa pratique.

Pour ces raisons, le développement des maisons de santé contribue à l'amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé, offrant un cadre de travail plus attractif, notamment pour les jeunes générations. En cela, les MSP renforcent l'attractivité des territoires et contribuent au maintien ou à la consolidation d'une offre de soins de premier recours répondant aux besoins de la population, en particulier dans les territoires confrontés à une problématique de démographie médicale.

⇨ Le regroupement des professionnels de santé : une solution pour les patients ?

Le regroupement, dans les MSP, des praticiens avec d'autres confrères de la même spécialité peut permettre la réduction des délais de prise en charge des patients, qu'il s'agisse du temps d'attente en cabinet ou du délai d'obtention d'un rendez-vous. La MSP permet un meilleur accès du patient aux spécialistes dès lors que des consultations avancées sont mises en place.

⇨ Le regroupement des professionnels de santé : l'organisation de proximité de demain ?

POUR...

. La construction des équipements publics pluridisciplinaires peut contribuer à rehausser la démographie médicale du département.
. La structure pluri-professionnelle offre aux professionnels de santé un cadre d'exercice regroupé permettant de rompre l'isolement et de mutualiser les moyens.
. Elle permet également aux professionnels de mieux coordonner leurs actions et ainsi d'améliorer la prise en charge globale des patients et d'assurer la continuité des soins. Des actions de prévention et promotion de la santé peuvent y être proposées à la population.

. Les horaires de consultation ou le temps d'attente en cabinet ou les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous constituent des obstacles à l'accès aux soins. Ces éléments renvoient à une inadéquation entre l'offre et la demande des patients. Les difficultés liées au trajet ou à la capacité financière du patient pour la mobilité entrainent des difficultés d'accès aux soins en terme d'inégalité géographique de la répartition de l'offre de soins. L'organisation des professionnels de santé en structures pluri-professionnelle peut faciliter l'accès aux soins par le patient.

...MAIS

. La pratique de certains professionnels de santé est majoritairement individuelle. Alors que les médecins généralistes travaillent en groupe depuis leurs études et partagent les patients, le besoin de se regrouper de manière multi-professionnelle voire multidisciplinaire n'est pas une recherche pour tous les professionnels de santé.
. Les professionnels de santé sont souvent propriétaires de leur local professionnel qui est souvent considéré comme un capital pour la retraite. Par exemple, 74,1 % des masseurs-kinésithérapeutes libéraux exerçant en Dordogne sont titulaires de leur cabinet.
Dans une Maison de Santé Pluridisciplinaire, la rétrocession de la propriété aux professionnels n'est pas envisagée. Pourtant des professionnels seraient intéressés par un montage financier avec un remboursement d'emprunt (location-accession à la propriété) et non un système de location.
. Selon l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé INPES, une Maison de Santé coûte plus chère qu'un cabinet médical, en charges de fonctionnement, mais le médecin peut y exercer sa profession à part entière. Le coût des loyers au m² est jugé onéreux pour certaines professions dont les actes sont moins remboursés que ceux des médecins généralistes et qui nécessitent une superficie de locaux plus importante pour exercer. Les frais de loyer représentent parfois un frein à l'installation dans ces structures.
. Les démarches des professionnels de santé et des maîtres d'ouvrage pour réaliser et gérer une MSP sont perçues comme très complexes et chronophages (projet de santé, constitution de « Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA), montage financier du projet...).

⇨ **Les jeunes praticiens plébiscitent le travail en équipe** (enquête 2017 auprès des étudiants annexée)

L'exercice médical groupé est une organisation davantage recherchée par les professionnels de santé notamment entre confrères pour diminuer les délais de prise en charge des patients.

. 70 % des généralistes aquitains exercent en groupe mono ou pluriprofessionnel.

Ce mode d'exercice séduit particulièrement les 28-54 ans qui sont près de 60% à travailler en groupe. Alors que les plus de 55 ans exercent seuls à 70% (enquête de l'Union Régionale des Professionnels de Santé URPS des médecins libéraux d'Aquitaine, réalisée en 2016 avec le soutien de l'assurance-maladie et de l'ARS).

L'exercice collectif, de manière multiprofessionnelle voire multidisciplinaire, est de plus en plus plébiscité par les professionnels de santé afin d'assurer une complémentarité de la prise en charge et du suivi des patients.
L'exercice collaboratif pluridisciplinaire facilite aussi la gestion administrative : plus de la moitié de ces cabinets possèdent un secrétariat physique (23% en exercice isolé).
De plus, La capacité d'accueil de stagiaires est plus élevée : 26 % des médecins en groupes pluridisciplinaires sont maîtres de stage (contre 11% lorsqu'ils exercent seuls).

. Selon une enquête conduite, en 2017, par le Département de la Dordogne, les étudiants en médecine favorisent les coopérations professionnelles entre médecins et autres professionnels de santé. **L'ensemble**

des étudiants interrogés privilégient un mode d'exercice en structures regroupées, pour l'avenir de leur profession de médecin, notamment en maison de santé pluridisciplinaire.
Massivement, les futurs médecins généralistes souhaitent travailler en équipe car privilégient le travail en équipe, plus enrichissant et rassurant. L'exercice regroupé permet aussi de dégager du temps et de partager des coûts de secrétariat.
Ils sont aussi intéressés par l'activité mixte ou l'activité salariale.

Les jeunes professionnels de santé souhaitent travailler avec d'autres professionnels de santé et non plus de façon isolée et individuelle.

Les projets de structures d'exercice coordonné pluridisciplinaire de soins, notamment de MSP, offrent l'opportunité de rendre attractif le territoire en proposant un exercice moderne de l'offre de soins de premier recours.

Le maillage de la Dordogne en maisons de santé pluridisciplinaires, pôles de santé pluridisciplinaires, centres de santé et cabinets médicaux publics pluridisciplinaires.

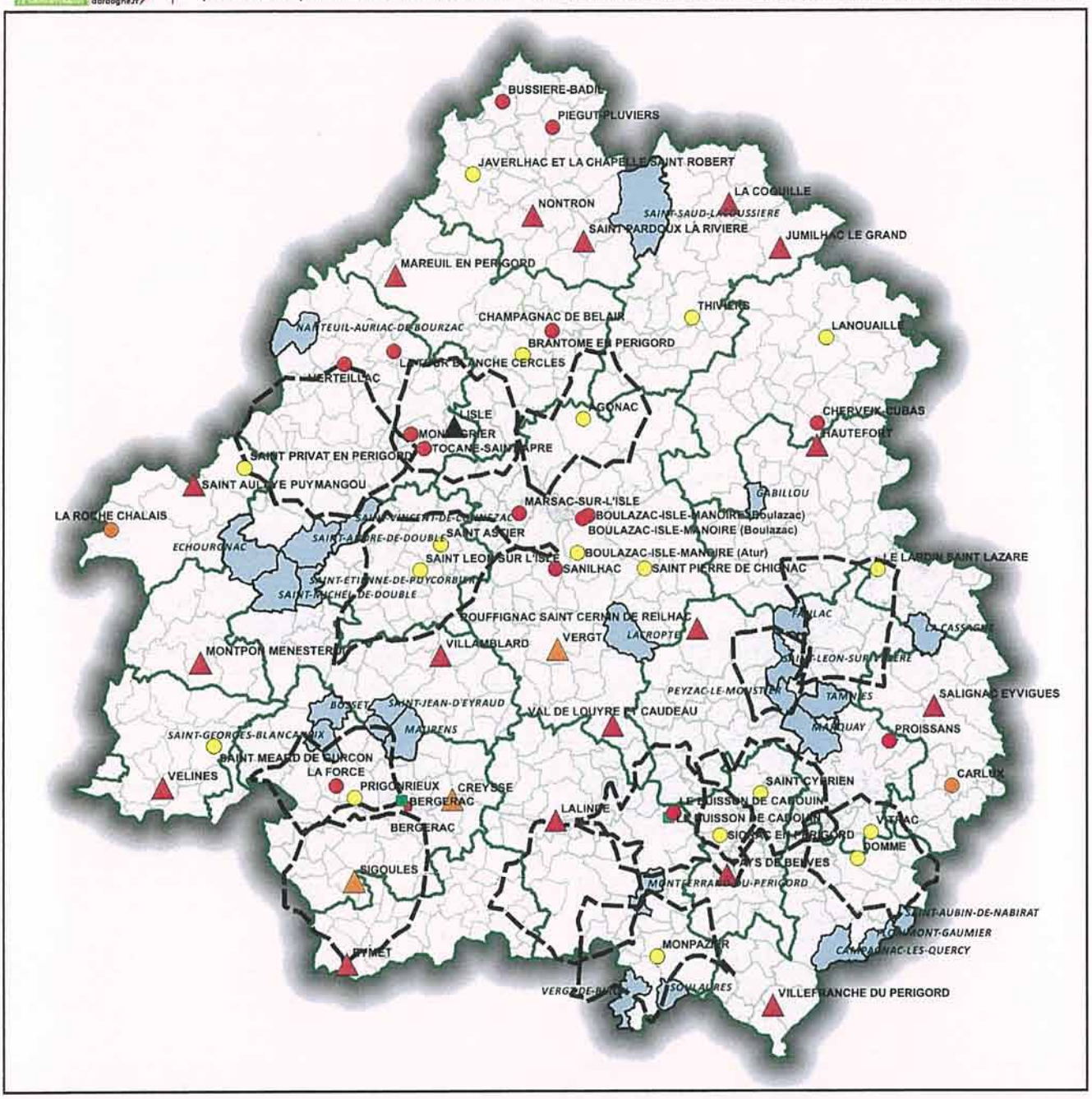

21 Maisons de santé pluridisciplinaires

- *En fonctionnement (17)*
- *En cours de réalisation (3)*
- *En projet et en attente de labellisation (1)*

36 Cabinets médicaux publics pluridisciplinaires

- *En fonctionnement (15)*
- *En cours de réalisation (2)*
- *En projet (19)*

2 Centres de santé

- *En fonctionnement et labellisé*

1 Pôle de santé pluridisciplinaire

- *En fonctionnement et labellisé*

Zones à couvrir en priorité (11)

Communes non couvertes en médecins à 15 minutes (26)

EPCI 2017

Communes 2017

Source : CD 24 / ARS

Réalisation : CD 24 - Service des Politiques Territoriales et Européennes (MAJ 20/12/2017)

5. Les besoins en maillage territorial

5.1 Les besoins de couverture en exercice pluridisciplinaire regroupé

Les densités d'équipement et de professionnels de santé sont extrêmement contrastées sur le territoire et l'offre médicale peut-être insuffisante pour répondre aux besoins de la population. Cela se traduit par des délais d'attente rallongés, un possible renoncement ou retard dans des soins non-urgents, et est à l'origine d'une inégalité flagrante entre les territoires, dans l'accès à des soins de qualité.
Ainsi, il y a un enjeu de rééquilibrage de l'offre de soins sur les territoires et son adaptation à l'évolution de l'âge et aux besoins locaux des patients. Un parcours de soins adéquat, efficient et identique est recherché afin que tous les patients bénéficient des bons soins aux bons moments, dispensés par des professionnels de santé coordonnés.

Le rassemblement de professionnels de santé en un même lieu devrait permettre de favoriser les habitudes informelles de travail en commun et l'échange d'information et d'expérience. Il permettra aussi aux patients de bénéficier d'un éventail de compétences et de services très large, tout en limitant les déplacements nécessaires. Il peut offrir de la souplesse en cas de passage de la personne entre les différentes institutions.

Enfin, il est nécessaire de trouver une articulation et de la coordination sur un territoire, entre les professionnels de santé libéraux exerçant ou non en Maisons de santé pluridisciplinaires, les professionnels de santé salariés, les centres hospitaliers et les acteurs publics et privés de la santé afin d'apporter la meilleure réponse aux besoins de la population.

L'offre de soins doit s'adapter afin de proposer une offre de soins mieux coordonnée, plus proche des usagers et plus accessible. L'exercice en structure regroupé, présentant des coopérations entre médecine ambulatoire et hospitalière, se poursuit en Dordogne.

Le développement de maisons de santé pluridisciplinaires sur les territoires va dans le sens d'un exercice médical différent par une collaboration et une meilleure coordination de différents professionnels intervenant pour les soins au patient (médecin traitant et spécialistes), dans un espace commun. Ces structures, dotées de moyens technologiques en système d'information numérique, entrent dans une véritable logique de parcours de vie des patients.

Actuellement, des territoires de Dordogne sont déficitaires en offre de soins
- Des communes sont dépourvues d'une offre de soins à moins de 15 minutes.
- Des zones sont sous dotées en professionnels de santé et ne peuvent donc pas répondre qualitativement aux besoins de soins de la population,
-De plus, un déficit exponentiel en démographie médicale est prévisible, dans les 10 prochaines années éloignant d'autant plus la population d'une offre de soins à proximité.

Le département nécessite l'implantation de nouveaux professionnels de santé dans les zones fragiles voire déficitaires.
Le schéma préconise de couvrir ces zones en priorité par de nouvelles structures d'exercice coordonné pluridisciplinaire de soins, pour la période 2016-2020.
(Cartographie ci-contre).

MÉTHODOLOGIE POUR LA CRÉATION D'UNE STRUCTURE MÉDICALE, EN MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE (COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE)

(CABINET MÉDICAL, MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE...)

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

MAITRE D'OUVRAGE
(Commune ou EPCI)

RÉUNION DE PROJET DE SANTÉ (Elus + PS du médical et médico-social du secteur)

Phase 1 : PRÉALABLE	PS MO +PS	- Mobilisation des professionnels de santé (pour une labellisation de MSP : minimum de 2 médecins généralistes et un paramédical) ; - Echanges réguliers entre le maître d'ouvrage et les professionnels de santé ; - Adéquation au schéma régional de santé, pour un projet de MSP.
Phase 2 : DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	MO + PS	- Etat des lieux et évolution des besoins en offre médicale du territoire (rayonnement du projet à 15 minutes minimum) ; - Estimation des besoins de santé de la population ; - Ressource du territoire en professionnels de santé (organisation, coordination) et son évolution ; - Localisation et dimensionnement du projet (capacité immobilière, équipement); - Pré-projection chiffrée du projet ; - Calendrier de réalisation.
Phase 3 : CONSTRUCTION DU PROJET	PS MO + PS MO MO PS	<u>Etude de faisabilité et montage financier</u> : - Recensement des professionnels de santé qui participeront au fonctionnement de la structure et des intervenants ponctuels (nombre et profession) ; - Déclinaison architecturale (surface nécessaire et l'aménagement) ; - Mode de gestion et l'équilibre économique (coûts de l'opération, coûts de fonctionnement : répartition du loyer entre les professionnels + calcul du loyer total, montage juridique du projet) ; - Plan de financement prévisionnel ; - Hypothèse de financement public. <u>Projet de santé</u> : - Modalités d'organisation de la structure, de coordination et de concertation entre professionnels de la structure (mode de fonctionnement en commun, les technologies de l'information et de la communication) ; - Accueil et encadrement des professionnels de santé en formation ; - Qualité de la prise en charge coordonnée et démarche d'amélioration des pratiques ; - Accès aux soins. Continuité et permanence des soins. Coopération et coordination externe. Actions développées par la structure au profit de la patientèle.

ARS
CD24

ARS
CD24
ATD
MSA
services
CPAM
FNAMPOS

SPTE – CD 24 ⟷ ARS

MO + PS	1ÈRE RÉUNION DE PRÉSENTATION AUX PARTENAIRES INSTITUTIONNELS (Services Préfecture, Conseil régional, Conseil départemental, EPCI, ARS)

Phase 4 : RÉDACTION DU PROJET DE SANTÉ	PS	Elaboration du dossier : - Organisation pluri-professionnelle ; - Prise en charge des patients.

ARS FNAMPOS

2ÈME RÉUNION DE PRÉSENTATION AUX PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

DÉLIBÉRATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DU MAITRE D'OUVRAGE

PS — DÉPÔT DU PROJET DE SANTÉ A l'ARS POUR INSTRUCTION

Validation de l'opportunité du projet. Rejet Ajournement

Comité des financeurs avec la participation du porteur du projet (Sous-Préfecture, services de la Préfecture compétents, Conseil régional, Conseil départemental, délégation territoriale de l'ARS).
Présentation du dossier.

Validation Rejet Ajournement

Commission Départementale de la Démographie Médicale Paramédicale et de l'Aménagement du Territoire de la Dordogne (CoDDeMP)
Examen final du projet et avis sur le dossier par le Comité technique, avec audition du porteur de projet possible.

Validation Rejet Ajournement

Comité régional de sélection des MSP
Présentation du dossier.

Validation Rejet Ajournement

Phase 5 : AIDES FINANCIÈRE	MO	Demandes d'aide financière à la réalisation du projet : - Montage des dossiers d'aides financières pour chaque partenaire financeur; - Dépôt des dossiers de financement.

CD24

Phase 6 : CHANTIER	MO	- Choix des entreprises ; - Lancement des travaux et coordination de chantier ; - Achèvement des travaux et réception de chantier.

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES PARTENAIRES

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTE

5.2 Le développement d'une offre de soins adaptée et élargie en MSP

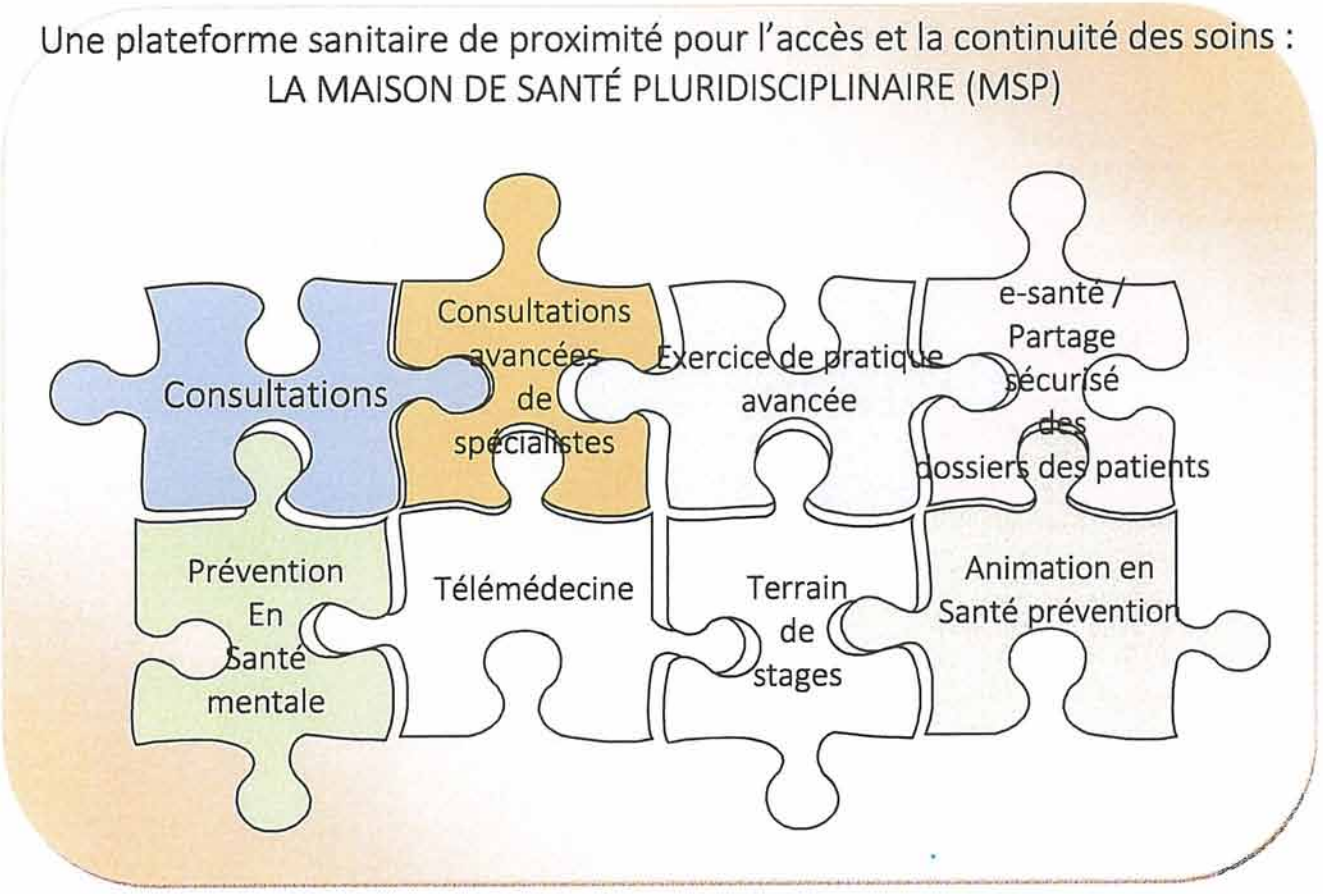

Le regroupement des professionnels de santé constitue une organisation de l'offre de soins de proximité dont le développement est une solution pour pallier la pénurie de médecins, améliorer la qualité et la continuité des soins et maîtriser la croissance des dépenses de santé.

La création de coopérations fortes entre les professionnels de santé permet d'améliorer l'accès aux soins de premier recours, de réduire les délais d'attente des patients et de dégager du temps médical aux professionnels de santé.

Les maisons de santé et autres regroupements pluri professionnels bénéficient aux patients par le biais d'une offre de soins de qualité, durablement installée sur leur territoire grâce aux professionnels de santé qui ont su s'organiser pour faire face à la baisse de la démographie médicale et aux pouvoirs publics qui les ont soutenus. La maison de santé peut proposer de nouveaux services à la population, tels que le suivi coordonné pour les maladies chroniques, les activités de prévention et d'éducation thérapeutique, mais aussi des consultations avancées de spécialistes et des activités de télémédecine.

Tableau : Principaux professionnels de santé exerçant à titre libéral : effectifs et part des 60 ans et plus selon les territoires de proximité en Dordogne en 2016.

Disciplines	Bergeracois		Grand Périgueux		Nord Dordogne		Périgord Noir		Ribéracois		Dordogne		Nouvelle-Aquitaine		France Métrop.	
	Effectifs	% des 60 ans ou plus	Effectifs	% des 60 ans ou plus	% des 60 ans ou plus	% des 60 ans ou plus	Effectifs	% des 60 ans ou plus	Effectifs	% des 60 ans ou plus	Effectifs	% des 60 ans ou plus	Effectifs	% des 60 ans ou plus	Effectifs	% des 60 ans ou plus
Médecins spécialistes dont :	53	47	117	37	3	67	18	39	10	50	201	41	4528	33	56677	34
Anesthésistes réanimateurs chirurgicaux	2	100	9	44	-	-	-	-	-	-	11	55	328	30	3727	28
Cardiologues	2	50	9	44	-	-	2	50	-	-	13	46	357	36	4635	33
Gynécologues (médicaux et obstétriques)	5	60	10	20	-	-	1	100	-	-	16	38	402	41	5063	43
Ophtalmologues	8	50	11	45	1	100	5	40	2	50	27	48	408	38	4721	37
Pédiatres	1	0	2	0	-	-	2	0	-	-	5		172	24	2778	36
Psychiatres	5	60	11	82	-	-	1	100	2	100	19	79	537	50	6348	50
Radiologues	6	33	12	33	1	100	3	67	1	0	23	39	461	30	5489	28
Autres...dont																
Orthopédiste-Orthésiste	1	0	0	-	-	-	1	0	-	-	2	0	62	34	761	0
Orthophoniste	13	8	22	23	6	0	10	10	5	0	56	13	1443	12	19149	11
Orthoptiste	3	33	8	25	-	-	3	0	1	0	15	20	280	13	2793	10
Pédicure-Podologue	16	19	21	5	10	0	19	11	11	27	77	12	1329	11	13201	10
Psychologue	24	21	27	7	2	0	16	6	3	33	72	13	1382	17	17784	18
Psychomotricien	3	0	3	0	-	-	-	-	-	-	6	0	191	14	2073	9

Source : Pôle études statistiques et évaluation – ARS Nouvelle-Aquitaine / ASIP-RPPS au 1er janvier 2016, traitements ARS Nouvelle-Aquitaine pour les médecins.
Champ : médecins généralistes et spécialistes exerçant une activité libérale (hors activité en tant que remplaçant et hors activité non soignante), une seule activité par médecin retenue.
DREES - ADELI 2016, traitements ARS Nouvelle-Aquitaine Disciplines Détail

Les consultations avancées de spécialistes

L'organisation de temps de consultations de spécialistes en MSP, dite consultations avancées, permet un diagnostic précoce du patient et l'organisation de sa prise en charge post hospitalisation.

Les consultations avancées favorisent un meilleur accès, de la population d'un territoire, aux professionnels de santé car l'offre vient au patient (spécialistes libéraux, hospitaliers ou cliniciens).
Le développement local de l'organisation des consultations avancées prend en compte les besoins de la population, l'offre publique et libérale existante et l'éloignement des hôpitaux locaux et des établissements de santé pour profiter à tous les patients, notamment ceux nécessitant un suivi très régulier et ayant une difficulté de déplacement.

L'organisation d'un système d'accès aux spécialistes permet de prévoir des heures de spécialistes par le biais de consultations avancées sur les territoires ou de télémédecine. Ainsi, des consultations de cardiologie, de neuropsychologie et de chirurgie viscérale et digestive, en gynécologie et en diabétologie, etc. peuvent s'ouvrir.

La délocalisation des consultations limite le transport du patient. Enfin, la mise en place de ces consultations assure l'accès des professionnels et des patients aux fonctions d'appui nécessaires à l'organisation des parcours complexes. Elle est susceptible de renforcer l'exercice des médecins généralistes et de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé.

Nota bene : L'ARS conduit actuellement un Comité de pilotage pour la mise en place des consultations avancées de spécialistes et l'élaboration d'un plan d'actions qui devrait préciser les modalités et les conditions d'organisation des consultations avancées de spécialistes (choix des spécialités, articulation des partenaires, mode de financement, etc.). La première réunion s'est tenue le 29 juin 2017.

Des textes d'application sont attendus sur les consultations avancées, fin 2017.

Le Département s'engage activement dans toutes les phases d'élaboration et dans toutes les procédures qui sont - et seront - mises en œuvre afin de faciliter l'organisation des consultations avancées de spécialistes sur les territoires :
- Analyse des besoins des territoires ;
- Définition des modes de coopération entre les Centres hospitaliers, les cliniques, les spécialistes et les médecins généralistes, dans le cadre des projets médicaux des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) ;
- Disponibilité des locaux ;
- Accueil et modalités de prise en charge des patients.

Consultations avancées existantes et besoins identifiés par l'ARS Nouvelle-Aquitaine
DORDOGNE

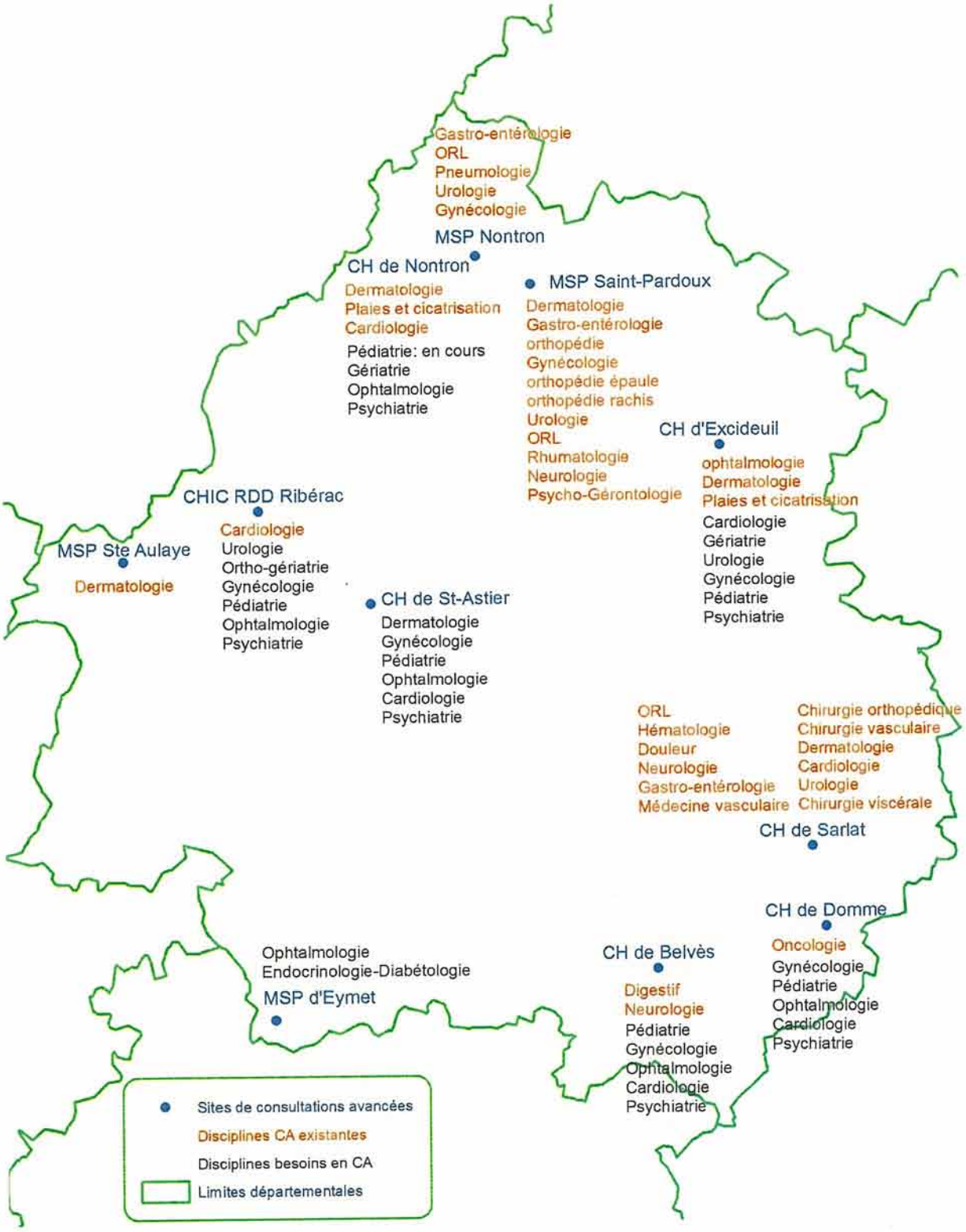

Source : DOSA
Exploitation et réalisation : ARS Nouvelle-Aquitaine / DPSP/ Pôle études, statistiques et évaluation - 20/04/2017

L'exercice en pratique avancée

. Le cadre règlementaire :
La loi du 21 juillet 2009 portant Hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires a posé les fondements de l'exercice en pratique avancée en autorisant officiellement « la délégation des tâches » de manière très encadrée (article 51 de la loi).
« Les professionnels de santé peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération ayant pour objet d'opérer entre eux des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de réorganiser leurs modes d'intervention auprès du patient. Ils interviennent dans les limites de leurs connaissances et de leur expérience ainsi que dans le cadre des protocoles définis aux articles L4011-2 à L4011-3.
Le patient est informé, par les professionnels de santé, de cet engagement dans un protocole impliquant d'autres professionnels de santé dans une démarche de coopération interdisciplinaire impliquant des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de réorganisation de leurs modes d'intervention auprès de lui » (article L4011-1 du code de la santé publique).

En 2012, le « pacte territoire-santé 1 » inclut la délégation des tâches parmi les 12 engagements pour garantir l'accès aux soins de tous partout sur le territoire et faire reculer les déserts médicaux.

La loi du 26 janvier 2016 consacre l'exercice en pratique avancée et le défini dans son article 119 :
« **Les auxiliaires médicaux** relevant des titres Ier à VII du présent livre **peuvent exercer en pratique avancée au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin traitant** ou au sein d'une équipe de soins en établissements de santé ou en établissements médico-sociaux coordonnée par un médecin ou, enfin, en assistance d'un médecin spécialiste, hors soins primaires, en pratique ambulatoire (article L4301-1 du code de la santé publique).

Les auxiliaires médicaux formés à assumer des « pratiques avancées » devront exercer dans des équipes de soins en lien avec le médecin traitant, afin d'améliorer la réponse aux besoins des patients chroniques.
Il s'agit, à partir du métier socle de permettre, dans des conditions qui seront définies par voie règlementaire, un élargissement du champ des compétences (un décret en Conseil d'Etat est attendu pour connaitre les domaines d'intervention, les conditions et les règles de l'exercice en pratique avancée).

L'équipe de soins est un ensemble de professionnels qui participent directement au profit du même patient à la réalisation d'un acte diagnostique, thérapeutique ou de compensation du handicap ou de prévention de perte d'autonomie ou aux actions nécessaires à leur coordination et qui soit,

- Exercent dans le même établissement de santé ou dans le cadre d'une structure de coopération ;
- Sont reconnus comme ayant la qualité de membre de l'équipe de soins par un médecin auquel le patient a confié la responsabilité de sa prise en charge ;
- Exercent conformément à un cahier des charges.

Le médecin reste le pivot, dans le cadre d'un exercice pluridisciplinaire organisé et protocolé. Il n'y a pas de substitution mais une organisation de la complémentarité en vue de la continuité et de la coordination des soins.

Les auxiliaires médicaux :
Les professions d'auxiliaires médicaux concernés par l'exercice en pratique avancée sont l'infirmier, le masseur-kinésithérapeute, le pédicure-podologue, l'ergothérapeute, le psychomotricien, l'orthophoniste, l'orthoptiste, le manipulateur d'électroradiologie médicale, le technicien de laboratoire médical, l'audioprothésiste, l'opticien-lunetier, le prothésiste, l'orthésiste pour l'appareillage des personnes handicapées, le diététicien (art. 4311-1 à 4394-3 du code de la santé publique).

La pratique avancée nécessite une qualification particulière.

EXEMPLE D'INITIATIVE LOCALE :
Centre hospitalier d'Excideuil : Une permanence périodique d'un orthoptiste est proposée, principalement en MSP et centres hospitaliers, pour la réalisation du dépistage rapide et de proximité de la rétinopathie diabétique.
Les images du fond de l'œil prises par l'orthoptiste sont transmises à un ophtalmologue via internet.
Depuis 2016, 28 séances ont été réalisées sur plus de

. L'Infirmier de Pratique Avancée (IPA) :
Un infirmier de pratique avancée est un infirmier diplômé d'État ou certifiée qui a acquis les connaissances théoriques, le savoir-faire nécessaire aux prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de son métier, pratique avancée dont les caractéristiques sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmier sera autorisé à exercer (définition du Conseil International des Infirmiers, adoptée de 2008).

Cette pratique est qualifiée « d'avancée » dans la mesure où elle se distingue de celle habituellement mise en œuvre par un infirmier généraliste. La pratique avancée dépasse ainsi le simple « transfert de tâches » du médecin vers le soignant, pour permettre l'acquisition de véritables compétences nouvelles, dans le cadre de formations. Il s'agit d'un nouveau métier, validé par des études universitaires (master voire doctorat), qui constitue une réponse appropriée aux besoins croissants des patients chroniques en même temps qu'il ouvre des perspectives d'évolution importantes pour les infirmiers. C'est un expert doté de prise de décision complexe dans le champ qui lui appartient.

Cela suppose un haut degré d'autonomie et l'instauration d'une relation de confiance avec le patient, dont il mène aussi l'accompagnement. L'IPA se dote d'un rôle de conseil et de consultation. Il aide à la décision et à sa mise en œuvre. Il collabore à ce titre avec les cadres de santé, les médecins et les équipes soignantes. Il apporte son expertise. Aussi, l'IPA pourra exercer dans le suivi de maladies chroniques, la création de consultations, les évaluations gériatriques, la surveillance de chimio orales ou de suite de radiothérapie, des missions de coordination de parcours de soins complexes ou d'autres actes délégués, ou dans l'élaboration de protocoles de coopération. Cette distinction est liée au niveau d'expertise atteint dans un champ d'activité spécifique.

EXEMPLE D'INITIATIVE LOCALE :
Le Conseil départemental de l'ordre des infirmiers, en partenariat avec l'ARS et le Conseil départemental, initie le recensement des infirmiers ayant approfondi leur expertise dans le champ de la clinique infirmière et l'identification de leurs domaines d'expertise et de leur mode d'exercice actuel.
Ces spécialités seront ainsi valorisées dans le cadre du déploiement des pratiques avancées paramédicales.

L'orientation générale des pratiques tend à rechercher la collaboration et la complémentarité entre médecins et infirmières de pratique avancée dans une posture respectueuse des domaines de compétences dévolus à chaque profession de santé.

EXEMPLE D'INITIATIVE LOCALE :

Compte tenu des enjeux de santé et des besoins en offre de soins des Périgordins, des expérimentations pourraient s'envisager, en milieu rural, pour favoriser l'émergence de pratiques de soins adaptées au contexte local, mais non encore déployées compte tenu de leur non remboursement.

Ainsi, l'éducation thérapeutique, le développement du programme ASALEE, l'accompagnement des hypertendus et du sevrage des addictologies dont le tabagisme, les anticoagulants pour les maladies cardiovasculaires, l'accompagnement de fin de vie pourraient, par exemple, être éprouvés.*
Une coordination locale pourrait être déployée entre les psychologues et les infirmiers sur la santé mentale pour accompagner les personnes et leur famille.

* Programme ASALEE : Action de SAnté Libérale En Equipe.

. Les enjeux pour la Dordogne :

L'exercice en pratique avancée peut-être un levier de changement pour améliorer la qualité des soins et leur proximité. Il mobilise ainsi l'expertise de chacun des acteurs du parcours de soins pour créer une synergie positive, visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins prodigués.

La délégation est d'autant plus stratégique que la démographie médicale est en baisse, tandis que la demande de soins des patients augmente, avec le vieillissement de la population et le développement de maladies chroniques.

Les enjeux sont multiples et à plusieurs niveaux :

Pour les patients

- Une équité d'accès aux soins conservée en dépit de la pénurie médicale ou de la répartition inadéquate de l'offre de soins médicaux sur le territoire;
- L'amélioration de l'accessibilité aux soins de proximité et au parcours de soin personnalisé ;
- L'expansion des soins à domicile et leur sécurisation;
- L'intensification et la complexification des besoins en santé et des réponses à apporter liées à l'allongement de la durée de la vie, à l'accroissement des patients âgés, à la prévalence et à l'incidence accrues des maladies chroniques et des poly-pathologies ;
- La situation économique difficile de certains Périgordins qui influe sur leur état de santé ;
- La diminution des déplacements et de la fatigue occasionnée par le trajet vers l'hôpital pour des soins ;
- La diminution des durées d'hospitalisation.

Pour les professionnels de santé

- Le meilleur maillage du territoire, la récupération de temps médical pour les situations les plus complexes et le confort d'un travail en multidisciplinaire ;
- Les besoins de santé peu ou mal couverts, sur certains territoires : besoin de visites ou de consultations plus fréquentes pour un suivi ou un contrôle afin d'éviter les complications, éducation thérapeutique, etc.;
- Le déplacement du curatif vers des actions de prévention et d'éducation à la santé à développer;
- La construction d'une approche pluri-professionnelle coordonnée nécessaire à l'accompagnement des parcours de soins des patients ;
- L'exigence croissante de qualité, de sécurité, mais aussi d'information et d'accompagnement des patients ;
- L'amélioration des perspectives de carrière des professionnels paramédicaux.

EXPERIMENTATIONS EMERGENTES:
Le Nord Dordogne initie le développement d'un pôle de recherche en soins primaires et en pratiques avancées paramédicales pour améliorer la prise en charge des malades chroniques et libérer du temps médical.

Le développement de l'exercice en pratique avancée peut être considéré comme un outil stratégique pour pallier le manque de praticiens, par le biais du transfert de missions (examens, suivi des malades...), aujourd'hui assurées par des médecins, vers les auxiliaires médicaux plus nombreux et dont la durée de formation est moins longue.

La MSP est un lieu permettant une organisation des interventions des professionnels de santé pour répondre aux besoins des patients, en maintenant un haut niveau de qualité et de sécurité des soins et en exploitant au mieux les qualifications de chacun.
La MSP peut ainsi favoriser la prise en charge du patient notamment dans le suivi des maladies chroniques, du diabète et les pathologies cancéreuses et l'organisation des séances de dialyse.

La Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) pourra accompagner les professionnels de santé, dans le cadre des parcours complexes.

Nota bene :
Des textes d'application sont attendus sur l'exercice en pratique avancée, fin 2017. Dans l'attente de la publication de ces textes, le Département souhaite s'engager activement, en partenariat étroit avec l'ARS, le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins et le Conseil départemental de l'ordre des infirmiers, dans la mise en œuvre des procédures visant à faciliter l'exercice en pratique avancée :

- *Phase de diagnostic ;*
- *Définition des modes d'organisation et de coordination entre les professionnels de santé médicaux et paramédicaux ;*
- *Disponibilité des locaux ;*
- *Accueil et modalités de prise en charge.*

⇨ L'amélioration de la prise en compte des besoins en santé mentale

La santé mentale englobe la promotion du bien-être, la prévention des troubles mentaux, le traitement et la réadaptation des personnes atteintes de ces troubles.

La MSP est un lieu dans lequel les professionnels de santé peuvent partager le dossier du patient et travailler dans un esprit de complémentarité sur les questions de santé mentale. Les intervenants peuvent construire un accompagnement du patient, tant sur le plan de la prévention, de l'accès et de la continuité des soins que sur l'inclusion sociale, dans un espace facilitant.

⇨ Le développement des usages numériques en santé

. La e-santé et le partage sécurisé des dossiers des patients :

La « e-santé » couvre la mise en œuvre des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en rapport avec la santé et le bien-être.

Le développement de la « e-santé » favorise les échanges et le développement de réseaux pluridisciplinaires et inter disciplines. Il permet de décloisonner les expertises en présence et à distance (télémédecine), en connectant les professionnels de santé entre eux.
Le déploiement de la santé connectée dans le parcours de soin constitue une opportunité pour améliorer la rapidité de la prise en charge et le suivi des patients, la qualité des soins et la prévention, le maintien à domicile dans un contexte départemental de vieillissement de la population, d'augmentation des pathologies chroniques et des maladies graves, de diminution et d'inégales répartitions des professionnels de santé sur le territoire et de contraintes budgétaires.

Les TIC, des outils pour améliorer l'accès à des soins de qualité.

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) appliquées aux champs de la santé permettent des avancées dans le suivi et la guérison des patients grâce au partage des informations concernant la santé des patients (dossier médical personnel du patient), la coordination entre professionnels de santé et la sécurisation des soins du patient grâce à la disponibilité de l'information médicale individuelle (accès électronique aux recommandations cliniques ou aux bases de données pharmaceutiques, suivi des effets de la maladie et des traitements sur le patient dans le temps, détection et prévention des erreurs de médication qui peuvent être nuisibles aux patients).

. La télémédecine :

Le cadre règlementaire
La réforme de l'organisation des soins, impulsée par la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires » (HPST) du 21 juillet 2009, constitue la base organisationnelle forte pour la mise en place de la télémédecine (article 78) et le décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine constitue une étape structurante pour son développement.
La télémédecine est une « forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Elle met en rapport, entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé parmi lesquels figurent nécessairement un professionnel médical et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient. Elle permet d'établir un diagnostic, d'assurer, pour un patient à risque, un suivi à visée préventive ou un suivi post thérapeutique, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, de prescrire des produits, de prescrire ou réaliser des prestations ou

des actes, ou d'effectuer une surveillance de l'état des patients. » (Article L.6316-1 du code de la santé publique)

Cinq actes de télémédecine sont définis (article R.6316-1 du code de la santé publique) :
- **La téléconsultation** : un professionnel médical donne une consultation à distance à un patient. Un professionnel de santé peut être présent auprès du patient et, le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation ;
- **La téléexpertise** : un professionnel médical sollicite à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient ;
- **La télésurveillance médicale** : un professionnel médical interprète à distance les données nécessaires au suivi médical d'un patient et, le cas échéant, prend des décisions relatives à la prise en charge de ce patient. L'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisés ou réalisés par le patient lui-même ou par un professionnel de santé ;
- **La téléassistance médicale** : un professionnel médical assiste à distance un autre professionnel de santé au cours de la réalisation d'un acte ;
- **La réponse médicale apportée dans le cadre de la régulation médicale des urgences ou de la permanence des soins ambulatoires.**

La télémédecine au sein d'une maison de santé

La télémédecine contribue à l'amélioration de l'accès aux soins grâce à une réponse organisée et coordonnée des professionnels de santé pour une offre de soins adaptée aux besoins des patients au sein de quatre niveaux organisationnels et géographiques : le domicile du patient, le premier recours (cabinet du médecin ou MSP), le second recours (hôpitaux ou cliniques de proximité) et le troisième recours (CHU, centres de pointe).

La télémédecine s'appuie sur la mise en complémentarité des compétences et décloisonne les secteurs sanitaire et médico-social, hospitalier et ambulatoire, médical et paramédical à travers des pratiques coopératives. Cette coopération augmente la qualité des soins en facilitant les prises en charge au plus près du patient. Elle permet la coordination des professionnels de santé dans le parcours de soins des patients et peut par exemple permettre de réduire le nombre d'examens médicaux redondants.

> *La télémédecine : un service reliant des acteurs et des territoires grâce aux réseaux.*

Des actes de téléexpertise, de téléassistance et des téléconsultations spécialisées peuvent être effectués en MSP par des médecins généralistes et des infirmiers cliniciens, en liens avec des médecins spécialistes exerçant dans des hôpitaux et cliniques de proximité, pour obtenir un appui concernant un diagnostic ou des prescriptions.

Les maisons de santé peuvent être reliées à un réseau de télémédecine pour assurer la télésurveillance médicale des maladies chroniques au domicile des patients.

En réduisant les distances entre professionnels de santé et patients, les pratiques de télémédecine contribuent fortement à la diffusion rapide des connaissances et des pratiques. La télémédecine favorise le renforcement des liens entre les professionnels de santé, les établissements hospitaliers et les patients autour de certaines pathologies. Ces échanges d'informations bénéficient aux patients et rompent l'isolement vécu par certains professionnels de santé libéraux.

. Du développement d'une télémédecine adaptée à la Dordogne

L'allongement de la durée de vie, la progression des maladies chroniques liées au vieillissement génèrent une demande croissante de soins alors que de manière concomitante le nombre de médecins diminue. De plus, la taille du département et les temps de trajets conduisent à l'éloignement des spécialistes des centres de consultations de proximité.

La télémédecine constitue un levier particulièrement intéressant pour permettre l'accès à des soins spécialisés aux populations résidant dans des territoires ruraux ou isolés.
Elle permet l'accès à un service de soins spécialisé tout en évitant des déplacements et des hospitalisations inutiles. Elle développe également des liens entre les médecins généralistes ruraux et les médecins spécialistes exerçant en milieu urbain. Sa pratique semble particulièrement adaptée aux parcours de soins des personnes âgées ou dépendantes.

L'essor de la télémédecine peut permettre d'appréhender autrement les territoires de santé et peut à terme transformer les points d'entrée du parcours de soins.
Pour les patients, le déploiement de la télémédecine devrait permettre de
- Assurer la continuité de l'accès aux soins pour l'ensemble des Périgordins en évitant les ruptures de parcours ou les attentes trop longues. La télémédecine permet aux populations d'obtenir un diagnostic rapide de leur pathologie.
- Ecourter le délai de prise en charge des patients et de prise de rendez-vous de consultations spécialisées ;
- Diminuer la fréquence et la durée moyenne des hospitalisations ;
- Limiter les déplacements pour des personnes ayant des difficultés de mobilité et éviter aux patients des trajets longs pour des consultations réalisées en quelques dizaines de minutes ;
- Supprimer le coût élevé de certains déplacements pour les patients.

Pour les professionnels de santé

Depuis 2012, le gouvernement s'est engagé sur un Pacte territoire santé lancé pour lutter contre les déserts médicaux. Il s'est notamment engagé à favoriser l'utilisation en routine des applications de télémédecine dans l'organisation des parcours de santé.
La télémédecine est une mesure adaptée aux besoins actuels des médecins afin de
- Améliorer l'articulation et la coordination des soins de proximité et des soins d'expertise ;
- Optimiser les diagnostics et les soins ;
- Faciliter le suivi des patients notamment dans le contexte des maladies chroniques et des pathologies longues ;
- Répondre à l'isolement d'une équipe soignante ou d'un médecin généralise exerçant dans un territoire ;
- Renforcer les collaborations interprofessionnelles et ainsi permettre à l'équipe soignante de bénéficier de formations et de conseils pratiques en temps réel par une équipe d'experts.

Pour les pouvoirs publics

Le développement de la télémédecine est un enjeu pour la Dordogne afin de :
- Poursuivre l'aménagement du département, notamment par le biais d'un appui aux zones sous denses ;
- Maintenir une offre de santé sur l'ensemble des territoires, ce qui constitue in fine un facteur de maintien de l'attractivité du territoire.
- Mieux maîtriser les coûts liés à la santé notamment en diminuant le nombre de consultations, en réduisant les durées d'hospitalisation pour limiter la construction de capacités supplémentaires et en économisant des frais de déplacement occasionnés par les transports sanitaires.

Avec le développement de la télémédecine, chaque patient peut ainsi prétendre à un accès aux soins et une qualité de prise en charge plus homogènes et plus équitables sur l'ensemble des territoires.

En Dordogne, en septembre 2017, 8 établissements avaient déployé des actes de télémédecine pour de la télé thrombolyse, de la radiologie, électro-encéphalographie (EEG) et de la télémédecine en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Un dépistage itinérant de la rétinopathie est opérationnel depuis janvier 2017.

Enfin, des tests d'électrocardiogramme à distance ont été conduits à Saint-Pardoux-la-Rivière et des expériences sont menées sur le dépistage dermatologique en Périgord noir.

Localisation des établissements de Dordogne participants à la télémédecine

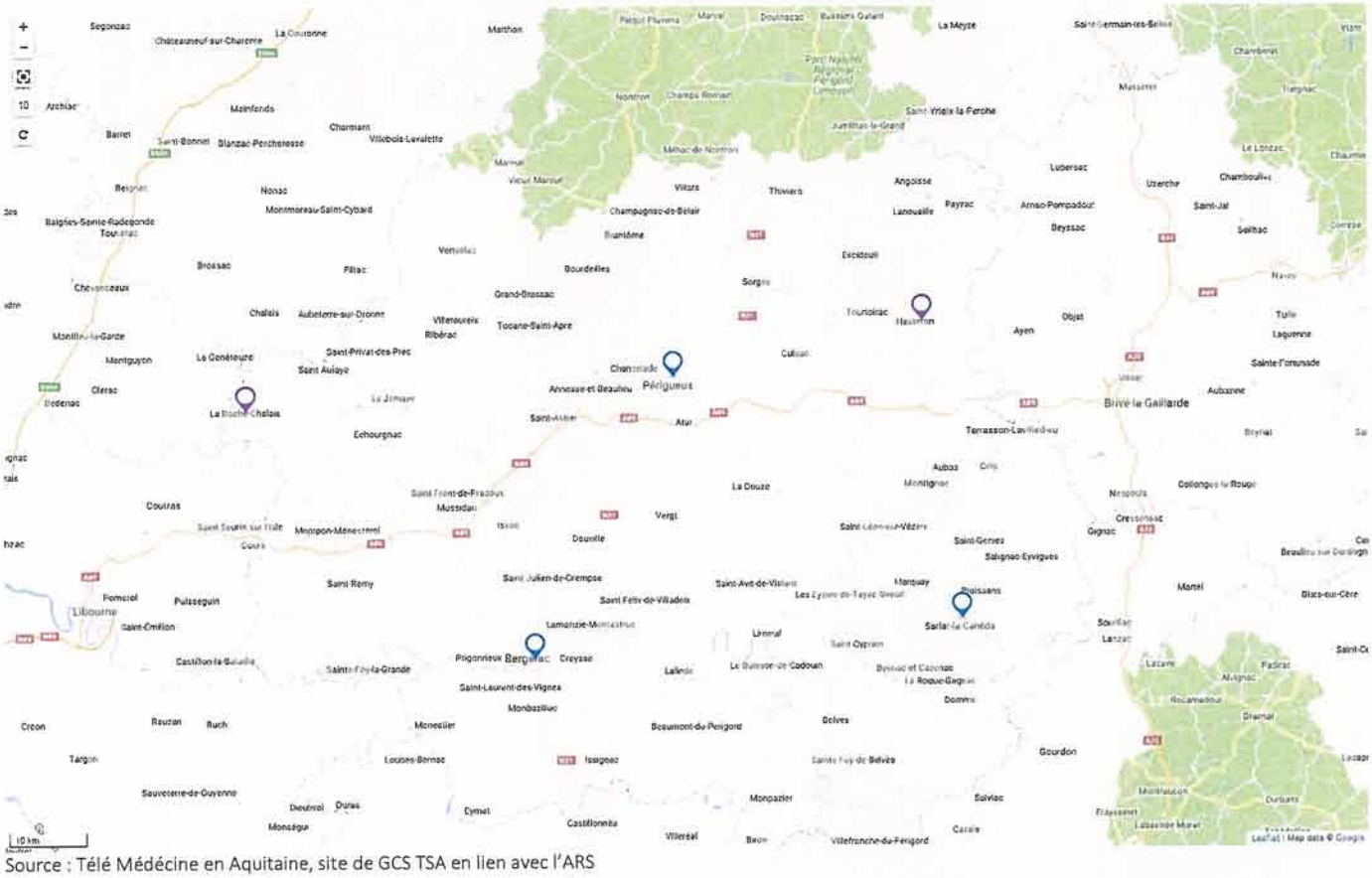
Périgueux
Bergerac
Sarlat-la-Canéda
Hautefort
La Roche-Chalais
Brive-la-Gaillarde
Libourne
Ribérac
Mussidan
Verteuil
Issigeac
Villefranche-du-Périgord
Monpazier
Beaumont-du-Périgord
Monsegur
Castillonnès
Duras
Eymet
Lalinde
Montignac
Terrasson-Lavilledieu
Excideuil
Thiviers
Nontron
Saint-Yrieix-la-Perche
La Meyze
Mareuil
Brantôme
Bourdeilles
Grand-Brassac
Tocane-Saint-Apre
Saint-Privat-des-Prés
Saint Aulaye
Montpon-Ménesterol
Saint-Astier
Atur
Vergt
Douville
Saint-Cernin
Salignac-Eyvigues
Saint-Julien-de-Crempse
Saint-Avit-de-Vistorte
Saint-Félix-de-Villadeix
Lamonzie-Montastruc
Prigonrieux
Creysse
Saint-Laurent-des-Vignes
Monbazillac
Mouleydier
Bouniagues
Belvès
Gourdon
Salviac
Cazals
Villeréal
Beaux
Lanouaille
Payzac
Angoisse
Champagnac-de-Belair
Villars
Ayen
Objat
Cublac
Tourtoirac
Saint-Jal
Selhac
Deyssac
Arnac-Pompadour
Uzerche
Chamboulive
Le Lonzac
Tulle
Laguenne
Sainte-Fortunade
Aubazine
Beyssac
Cressensac
Gignac
Collonges-la-Rouge
Nespouls
Martel
Glacs-sur-Cère
Souillac
Lanzac
Lacave
Padirac
Alvignac
Rocamadour
Gramat
Montfaucon
Durbans
Frayssenet
Lascabanes
Mercuès
Cahors
Pradines
Parnac
Cieurac
Lamagistère
Puy-l'Evêque
Cazals
Lauzès
Bonnac
Castelnau-Montratier
Lauzun
Ste-Foy-la-Grande
Castillon-la-Bataille
Pomerol
Puisseguin
Saint-Emilion
Libourne
Saint-Rémy
Couze
Couvrat
Couzas
Saint-Front-de-Pradoux
Saint-Saud-Lacoussière
Saint-Pierre-de-Chignac
Saint-Aquilin
Saint-Germain-des-Prés
Saint-Vincent-de-Cosse
Saint-Cybranet
Saint-Martial-de-Nabirat
Saint-Cyprien
Le Buisson-de-Cadouin
Bouniagues
Dommes
Monestier
Sainte-Foy-de-Belvès
Sauveterre-de-Guyenne
Monségur
Duras
Deutzvol
Cornil
Castillonnès
Villeréal
Beaux
Villefranche-du-Périgord
Cazals
Monpazier
Salviac
Gourdon

MÉTHODOLOGIE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TELEMEDECINE COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

MAITRE D'OUVRAGE

RÉUNION DE PROJET DE SANTÉ (Elus + PS du médical et médico-social du secteur)

Phase 1 : PRÉALABLE

- Mobilisation des professionnels de santé ;
- Echanges réguliers entre le maître d'ouvrage et les professionnels de santé ;
- Adéquation du réseau départemental numérique ;
- Disponibilité d'une messagerie sécurisée des professionnels de santé.

Phase 2 : DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Analyse du contexte territorial :
- Estimation des besoins en offre de santé de la population ;
- Définition des objectifs poursuivis ;
- Choix de la population cible.

ARS
CD24

Désignation de 2 coordonnateurs du projet
(1 pour les professionnels de santé et 1 pour le maître d'ouvrage)

Phase 3 : PROJET MÉDICAL

Etude de faisabilité et montage financier :
- Nature de(s) acte(s) de télémédecine concernée ;
- Définition du périmètre de l'activité ;
- Recensement des spécialités médicales et des experts requis ;
- Formaliser de la coopération avec le médecin traitant ;
- Articulation entre les intervenants (praticien prescripteur, manipulateur...) ;
- Modalités d'organisation de l'activité et de gouvernance du projet (conditions de mise en œuvre de l'activité, modalités de mutualisation dont la gestion du temps médical, modalités de pilotage et de coordination) ;
- Déclinaison architecturale (surface nécessaire et son aménagement) ;
- Environnement technique (infrastructures, équipements, solution technique, maintenance, support associé) ;
- Modalités de financement de l'investissement initial ;
- Modalités de financement du fonctionnement de l'activité et notamment du mode de rémunération des professionnels ;
- Responsabilités juridiques engagées.

CDOM
ARS
CD24
GCS e-santé

ARS ⟷ SPTE – CD24

1ÈRE RÉUNION DE PRÉSENTATION AUX PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
(Services Préfecture, Conseil régional, Conseil départemental, EPCI, ARS, CPAM)

DÉLIBÉRATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DU MAITRE D'OUVRAGE

Phase 4 : RÉDACTION DU PROJET DE TÉLÉMÉDECINE

Elaboration du dossier :
- Projet pluri-professionnel ;
- Projet organisationnel ;
- Projet architectural et économique.

Phase 5 : dépôt des dossiers

Projet de télémédecine à l'ARS Nouvelle-Aquitaine à déposer sur: Ars-na-telemedecine@ars.sante.fr

Demandes d'aide financière pour la réalisation du projet :
- Montage des dossiers pour chaque partenaire financeur

EXAMEN DES DOSSIERS PAR LES INSTANCES

Validation | Rejet | Ajournement

2ÈME RÉUNION DE PRÉSENTATION AUX PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Phase 6 : Rédaction du contrat de télémédecine

Contractualisation entre l'ARS et le porteur du projet.

⚠ Le contrat doit être signé avant que les patients ne soient pris en charge.

Phase 6 bis : Chantier

- Choix des entreprises ;
- Lancement des travaux et coordination de chantier ;
- Achèvement des travaux et réception de chantier.

Phase 7 : Rédaction des conventions de télémédecine

Convention organisant les relations entre les acteurs de télémédecine :
- Engagement sur la qualité et la sécurité des soins ;
- Place de chacun des acteurs dans l'organisation et leur articulation.

Signature d'au moins une convention en fonction des acteurs de télémédecine.

Phase 7 bis : Participation financière

Demande de versement de la participation financière des partenaires suite à la livraison du chantier.

FOMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

ARS

ARS Région

ARS GCS e-santé ATD

ARS Région

GCS e-santé : Groupement de Coopération Sanitaire en télésanté.

La MSP comme terrain de stages

Le stage se présente avant tout comme un temps relativement intense de vie professionnelle commune entre un praticien expérimenté et un débutant. L'étudiant peut ainsi mettre ses connaissances en application.
A cette occasion, l'étudiant côtoie des professionnels qui sont là pour lui apporter leurs expériences, leurs conseils et l'initier au suivi des patients. Cet apprentissage lui permet d'acquérir une certaine expérience sous la forme de compagnonnage, avec des maîtres de stages qui lui donnent envie de découvrir et d'exercer le métier. Le maître de stage présente à l'étudiant le métier dans sa globalité et lui transmet sa passion du métier.

L'impact des stages ambulatoires :
La Commission Jeunes médecins de l'Ordre National des Médecins a conduit une enquête dont l'objectif est d'évaluer l'impact des stages ambulatoires sur le choix d'exercer ou pas la médecine générale, en 2015.

Les résultats de cette enquête indiquent la nécessité de développer une formation initiale plus proche du terrain - et le plus tôt possible dans le cursus des études de médecine - plébiscitée par les étudiants et qui permet de renforcer l'attractivité d'une spécialité et de territoires en souffrance. 66% des étudiants interrogés déclaraient ainsi avoir opté pour la médecine générale après avoir effectué un stage dans cette spécialité en 2eme cycle, et ces jeunes médecins souhaitent, à terme, exercer en libéral pour 58% d'entre eux.
Il ressort également de cette enquête l'impact positif du maitre de stage sur le devenir de la profession.
Enfin, l'attrait de l'exercice en groupe pour les jeunes médecins est nettement affirmé : seuls 9% d'entre eux souhaitent exercer seuls en cabinet.

(Source : Enquête réalisée par la Commission Jeunes Médecins, présidée par le Dr Jean-Marcel Mourgues, en partenariat avec les structures des étudiants et jeunes médecins).

Initiative locale :
L'ARS, le Conseil régional et le département de médecine générale de l'université de Bordeaux, en lien avec les collectivités territoriales, initient une expérimentation en Dordogne visant à proposer des logements collectifs aux stagiaires en médecine, sur 5 villes pressentis pour les accueillir.

Une première réunion s'est tenue en juillet 2017.

Le stage est une étape essentielle du parcours de formation mais aussi une phase au cours de laquelle le stagiaire se familiarise avec son environnement aussi bien médical qu'humain. Cette expérience lui permet de découvrir une pratique médicale de proximité en milieu rural ou urbain, un territoire et sa patientèle.

Le stage permet d'apprécier les spécificités de l'exercice libéral en Dordogne et pourra donner envie au stagiaire de s'installer sur le département, dès la fin de ces études.
C'est la raison pour laquelle, il importe de rendre attractifs les stages en ambulatoire dans le département, et notamment dans les zones carencées en offre de soins.

Les maisons de santé pluridisciplinaires, notamment, ont un rôle essentiel d'accueil et de formation des stagiaires.

Etat - ARS – Région - Préfecture – Département – Europe
Collectivités territoriales – EPCI – Ordres des professionnels de santé –
CPAM – MSA/MSA services – Fnampos – Universités et organismes de formations

PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ (PRS)
CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) et
CONTRAT LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM)

LA SANTÉ

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCÉS AUX SOINS DE PROXIMITÉ

Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Cabinets médicaux Libéraux publics

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)
+
Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)
+
Equipe de Soins Primaires (ESP)

Cabinets médicaux libéraux privés

Centres de santé

Professionnels de santé libéraux

ARS
Aidants familiaux
EHPAD
HAD
Hôpitaux
Institutions
Laboratoires d'analyses et de radiologie
MAIA
Pharmacies
Réseaux de santé
SPASAD
SSIAD
Structures
Transports sanitaires
USLD
Universités – Organismes de formations

LA PRÉVENTION

Conseil départemental

Animateurs santé publique

Coordinateurs CLS

CCAS / CIAS

Mutuelles

Caisses de retraite

MAIA

Association pour l'accompagnement des patients et des familles

Santé au travail

Education nationale

* MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie.

6. L'articulation et la mise en réseau

L'évolution des besoins et de l'offre de soins en Dordogne exige le décloisonnement des filières, dans le parcours de soins, et une bonne organisation autour de l'individu.

6.1 Le Contrat Local de Santé (CLS)

- <u>Le CLS est une démarche contractuelle, partenariale et territoriale</u>

Le Contrat local de santé (CLS) est un outil proposé aux collectivités territoriales par les Agences régionales de santé dans le cadre de la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires ». Outil du programme régional de santé, le CLS participe à la lutter contre les inégalités territoriales de santé, dans le respect des plans nationaux, et à la construction des dynamiques territoriales de santé.
Il vise à développer des conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations, à valoriser et consolider les partenariats existants et à faciliter l'accès de tous, notamment des personnes les plus démunies, à la prévention, aux soins, aux services et à la promotion de la santé.

Un programme d'actions pluriannuel est co-construit à partir des besoins locaux, entre les signataires du contrat (collectivités territoriales et ARS. Les préfets, les services de l'Etat, les acteurs de santé et les associations peuvent également être signataires).

Cartographie : Les périmètres géographiques des Contrats locaux de santé, en Dordogne

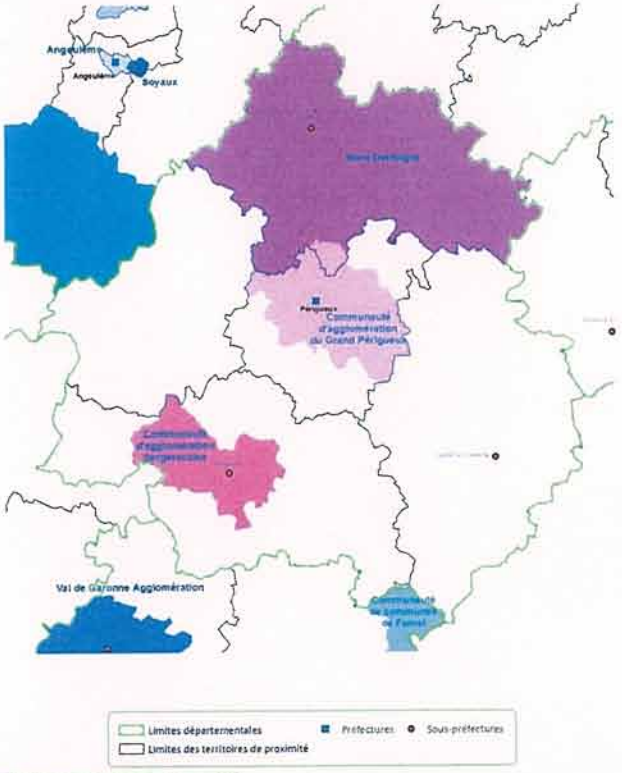

En Dordogne, 164 communes sont couvertes par les trois CLS du Nord-Dordogne, de la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, soit au total plus de 200.000 habitants (48 % des Périgordins).

- Le Contrat Local de Santé mentale (CLSM)

Le CLSM est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, et le service de psychiatrie publique, pour la définition en commun des politiques locales et des actions à entreprendre pour l'amélioration de la santé mentale de la population concernée.

Cet espace de concertation :

. Intègre obligatoirement les usagers, les aidants et les habitants ainsi que tous les services sociaux, médico-sociaux et sanitaires ;

. Permet la planification et le développement des politiques locales de santé.

Le CLSM a une action de décloisonnement des pratiques professionnelles par la mise en place d'outils de prévention et d'insertion entre les différents partenaires. Il permet à tous les acteurs de la santé de créer du lien, de développer une culture commune, de partager des compétences et de travailler dans un esprit de complémentarité, au sein de chaque territoire.

De par le caractère contractuel et partenarial des CLSM et conformément à la stratégie territoriale de l'ARS, les CLSM s'inscrivent dans le cadre des Contrats Locaux de Santé dont ils constituent un élément structurant du volet santé mentale.

Le CLS permet la mobilisation d'un réseau d'acteurs très large, dans les domaines de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.
Le CLS est une approche globale et structurée de la santé et c'est la raison pour laquelle le CLS et la MSP s'articule afin d'assurer la cohérence d'ensemble des projets et avoir un réel impact sur la réduction des inégalités de santé.

6.2 La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

La CPTS est composée de professionnels de santé regroupés, le cas échéant, sous la forme d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier ou de deuxième recours, et d'acteurs médico-sociaux et sociaux concourant à la réalisation des objectifs du projet régional de santé.

Finalité et initiative des CPTS : Les CPTS émanent de l'**initiative des acteurs de santé et en particulier des professionnels de santé de ville**. Elles s'inscrivent dans une approche de responsabilité populationnelle. Le projet ne vise pas seulement à améliorer la réponse à la patientèle de chaque acteur, mais aussi à organiser la **réponse à un besoin en santé sur un territoire**. Les différents acteurs acceptent de s'engager dans une réponse sortant de leur exercice et de leur patientèle habituelle.
Le projet s'articule autour de la population présente sur le territoire d'action des professionnels de santé.

Composition : Les CPTS rassemblent des **professionnels de santé** regroupés, sous la forme d'une ou plusieurs équipes de soins primaires, de professionnels de santé assurant des soins de premier ou de deuxième recours et d'**acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux**, qui veulent s'organiser pour mieux travailler ensemble sur un territoire donné. Le nombre et le type des professionnels varient selon les projets et pourront évoluer dans le temps.

Territoire concerné : **Le territoire correspond à celui de la population concernée par le projet. Les CPTS se situent à l'échelle d'un territoire plus large que celui des ESP.**

Contenu minimal du projet de santé : Le projet précise notamment les besoins identifiés pour organiser au mieux les parcours de santé, les actions proposées pour y répondre ou encore le territoire d'action de la communauté.

Forme juridique : **Aucune forme juridique n'est privilégiée,** qui est laissée à l'appréciation des professionnels concernés.

Contractualisation : Le projet de santé élaboré par les acteurs de la CPTS est transmis à l'ARS dans une perspective de contractualisation.
Attention: Avant la loi du 26 janvier 2016, les regroupements de professionnels de santé qui répondaient à la définition de pôles de santé deviennent désormais automatiquement des CPTS, sauf opposition de leur part. Les maisons de santé quant à elles sont assimilées à des ESP.
S'ajoutent à ces dispositifs les plateformes territoriales d'appui (PTA), qui sont des dispositifs d'appui aux professionnels de santé, constituées par l'ARS pour coordonner des parcours de santé complexes. Ces PTA s'appuient sur les initiatives des professionnels de santé de ville, les ESP et les CPTS lorsque de telles initiatives existent déjà, les dispositifs étant complémentaires.

6.3 Les équipes de Soins Primaires (ESP)

Les ESP sont un mode d'organisation coordonné, conçu par des professionnels de santé, dans le but de **se réunir autour d'un projet de santé commun**. Leur projet **s'organise autour de leur patientèle**. Il peut couvrir des thématiques variées, issues du choix de ses membres (prise en charge de personnes atteintes de maladies chroniques, soins palliatifs à domicile...).

Composition : Elles **fédèrent plusieurs professionnels de santé** assurant des soins de premier recours, dont au moins un médecin généraliste, qui souhaitent améliorer les parcours de santé de leurs patients.

Initiative de création : L'initiative peut revenir **à tout professionnel de santé** impliqué dans les soins de premier recours.

Territoire concerné : **Le territoire couvert par le projet de l'ESP correspond à celui de sa patientèle.**

Statut juridique : **Aucun statut juridique particulier n'est établi.** Elles peuvent prendre la forme de structures d'exercice coordonné (maisons de santé pluridisciplinaire ou centres de santé) ou d'autres formes de coopération, plus légères.

Contractualisation : Ce projet sera par la suite transmis à l'ARS en vue de la signature d'un contrat qui précisera les engagements réciproques des acteurs. L'absence d'engagement contractuel avec l'ARS ne fait pas opposition à la création d'une ESP. Cependant dans ce cas, elle ne pourra ni bénéficier des crédits, ni de l'information organisée par l'ARS.

6.4 L'articulation des professionnels autour du curatif et du préventif

6.4.1 L'activité de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Le Département est chargé de la mise en place et du suivi des actions relatives à la protection maternelle et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance organisées sur une base territoriale.

Les missions de la PMI sont exercées sous l'autorité et la responsabilité du Président du Conseil départemental par le service de PMI qui est un service non personnalisé du département. Ce service est dirigé par un médecin et comprend des personnels qualifiés notamment dans les domaines sanitaire, médical, paramédical, social et psychologique. Les exigences de qualification professionnelle de ces personnels sont fixées par voie réglementaire.

- La nature des prestations :

. Des consultations prénatales et postnatales et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes ;

. Des consultations et actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans ainsi que l'établissement d'un bilan de santé pour les enfants âgés de trois à quatre ans, notamment en école maternelle ;

. Des activités de planification familiale et d'éducation familiale ;

. Des actions médico-sociales préventives a domicile pour les femmes enceintes notamment des actions d'accompagnement si celles-ci apparaissent nécessaires lors d'un entretien systématique psychosocial réalisé au cours du quatrième mois de grossesse, et pour les enfants de moins de six ans requérant une attention particulière, assurées à la demande ou avec accord des intéressés, en liaison avec le médecin traitant et les services hospitaliers concernés ;

. Des actions, médico-sociales préventives et de suivi, assurées à la demande ou avec l'accord des intéressés et en liaison avec le médecin traitant ou les services hospitaliers, pour les parents en période post-natale, à la maternité, à domicile, notamment dans les jours qui suivent le retour à domicile ou lors des consultations ;

. Le recueil d'informations en épidémiologie et en santé publique, ainsi que le traitement de ces informations ;

. L'édition et la diffusion des supports d'information sanitaire destinés aux futurs conjoints ;

. L'agrément des assistants maternels et familiaux ;

. Les actions d'information sur la profession d'assistant maternel et les actions de formation initiale destinées à aider les assistant(e)s maternel(le)s dans leurs taches éducatives, sans préjudice des dispositions du Code du travail relatives à la formation professionnelle continue ;

. Le suivi et le contrôle des établissements et des services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Le service participe également aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être.
Il contribue aussi à l'occasion des consultations et des actions de prévention médico-sociale, aux actions de prévention et de dépistage des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et de l'apprentissage.
Il oriente, le cas échéant, l'enfant vers les professionnels de santé et les structures spécialisées.

- Les conditions d'attribution :

Ces prestations sont délivrées à titre gratuit et principalement pour

. Les futurs parents avant la conception et pendant la grossesse ;

. Les parents en post-natal ;

. Les jeunes enfants (de 0 à 6 ans) et leurs familles ;

. Les jeunes.

Pour assurer ces missions, le service dispose d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé :

Profession des intervenants	Nombre en ETP
Médecin	13,63
Sage-femme	8,50
Infirmier	2,60
Puéricultrice	22,40
Orthoptiste	2,71
Orthophoniste	2,00
Psychologue	4,30
Psychomotricien	2,8

Le prénatal

Les professionnels interviennent en matière de promotion de la santé auprès des futurs parents, de la mère et du jeune enfant ainsi que dans la prévention précoce, particulièrement des enfants entre 0 et 6 ans.

- L'intervention des sages-femmes

L'entretien prénatal précoce (EPP) permet une orientation personnalisée et en proximité dans le parcours de soins des futures mères. Les vulnérabilités repérées enclenchent des suivis PMI et des relais vers d'autres professionnels de la périnatalité (Liaison PMI/Ville/Hôpital).
La PMI participe dans un cadre conventionnel aux staffs de maternité et néonatologie du Centre Hospitalier de Périgueux et participe à des réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) organisées par la Réseau Périnat Aquitaine en lien avec le CH Périgueux pour les situations complexes de suivi de grossesse.

- La nature des prestations :
  . Des consultations ;
  . Des visites à domicile ;
  . D'autres actions médico-sociales, individuelles ou collectives, de promotion de la santé maternelle et infantile.

- Les conditions d'attribution : toute femme enceinte

- La procédure : intervention de la sage-femme à domicile ou au centre médico-social sur demande auprès de l'Unité Territoriale.

- Le Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF)

Le CPEF assure des missions de prévention et d'information dans le champ de la sexualité.

Différents professionnels interviennent dans les 5 antennes du CPEF (cf annexe 3). Chaque professionnel assure une mission spécifique au service des usagers.

- La nature des prestations :
  . Des consultations médicales relatives à la maitrise de la fécondité ;
  . La diffusion d'informations et des actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, organisées dans les centres et à l'extérieur de ceux-ci en liaison avec les autres organismes et collectivités concernés ;

. La préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, des entretiens de conseil conjugal et familial ;

. Des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse ;

. Des entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse ;

. Le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmissibles (IST).

- Les conditions d'attribution : Tout public.
Les produits médicaux et les examens de laboratoire sont gratuits pour les mineurs le souhaitant et les personnes non assurées sociales.

- La procédure : sur rendez-vous auprès des CPEF.

Le post-natal

- L'intervention des sages-femmes

- La nature des prestations :
Des actions médico-sociales préventives et de suivi sont assurées, à la demande ou avec l'accord des intéressés, et en liaison avec le médecin traitant ou les services hospitaliers.

- Les conditions d'attribution :
Les parents en période post-natal, à la maternité, à domicile, notamment dans les jours qui suivent le retour à domicile ou lors de consultations.

- La procédure : intervention de la sage-femme à domicile ou au Centre Médico-Social sur demande auprès de l'Unité Territoriale.

- L'intervention des médecins

- La nature des prestations :

. La consultation médicale, la vaccination, l'information sur la sante de l'enfant ;

. Des actions de prévention et de dépistage des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et de l'apprentissage.

- Les conditions d'attribution : tout enfant de moins de six ans sur demande des parents.

- La procédure : sur rendez-vous auprès des Centres Médico-Sociaux relevant de chaque Unité Territoriale.

- L'intervention des infirmières puéricultrices

- La nature des prestations : des visites à domicile et des permanences pour

. Le suivi du développement de l'enfant ;

. L'apport d'un soutien et de conseils ;

. L'intervention en matière de protection de l'enfance.

- Les conditions d'attribution : toute famille ayant un enfant de moins de six ans.

- Les procédures :

. L'intervention de l'infirmière-puéricultrice à domicile sur demande auprès de l'Unité Territoriale ;

. L'intervention en protection de l'enfance sur demande du responsable d'Unité Territoriale.

La petite enfance

- Le bilan de santé en école maternelle

Les médecins ont l'obligation légale de base de pratiquer un examen médical pour les enfants d'école maternelle de moyenne section. Ils interviennent de façon coordonnée avec les autres professionnels de santé. Les infirmières interviennent en préliminaire de consultation (pesée, taille, bilan auditif). Les orthoptistes effectuent par anticipation leurs évaluations visuelles.

Des séances d'éducation à la santé sont organisées dans certaines écoles maternelles.

- La nature des prestations : un examen médical à caractère préventif pour
  . La surveillance du développement psychomoteur de l'enfant ;
  . La surveillance du poids et de la taille de l'enfant : prévention de l'obésité ;
  . Le dépistage précoce des anomalies et des déficiences sensorielles (auditive et visuelle), de langage, de comportement ainsi que les difficultés d'adaptation à l'école.

- Les conditions d'attribution : tout enfant scolarisé en petite et moyenne section d'école maternelle.

- La procédure : l'intervention systématique des professionnels en école maternelle.

- L'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans

- La nature des prestations :
  . L'instruction de l'agrément des assistants familiaux ;
  . L'agrément, le contrôle, la formation ainsi que la surveillance et l'accompagnement des assistants maternels ;
  . L'instruction des dossiers de demande d'autorisation ou d'avis du Président du Conseil départemental lors de la création, de l'extension ou de la transformation des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;
  . Le contrôle et la surveillance des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

- Les conditions d'attribution :
  . Tout demandeur majeur sollicitant un agrément ;
  . Tout promoteur d'un service d'accueil de jeunes enfants.

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) est un lieu de prévention et de prise en charge. Il assure le suivi des enfants en difficulté dans leur développement (moteur, sensoriel ou psychique) et/ou présentant des facteurs de risque pouvant engendrer un handicap.

Les enfants sont adressés majoritairement par le secteur sanitaire et l'éducation nationale. Les motifs de demandes de consultation sont principalement les troubles instrumentaux et les troubles du comportement.

- La nature des prestations :
  . Le dépistage, le traitement en cure ambulatoire et la rééducation des enfants présentant un déficit sensoriel, moteur ou mental ;
  . Les actions de conseil et de soutien de la famille ou des personnes à qui l'enfant a été confié.

- Les conditions d'attribution : tout enfant de moins de 6 ans sur demande des parents.

- La procédure : sur rendez-vous auprès des 3 antennes (Cf. annexe 3).

Les actions de santé

Le Département assure par convention avec les services de l'Etat des compétences en matière d'actions de santé. Dans le cadre des politiques de Santé Publique, le service intervient dans les domaines de la vaccination, de la lutte contre la tuberculose, de la lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles (IST).

- La vaccination

Dès le plus jeune âge, les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) assurent la vaccination des enfants de 0 à 6 ans. Au-delà, le Centre Départemental de Vaccination assure les vaccinations obligatoires et recommandées mentionnées dans le calendrier vaccinal.

L'activité vaccinale est réalisée par le personnel médical et paramédical du Pôle PMI Actions de Santé dans plusieurs lieux du Département.

- La nature des prestations :
  . Les consultations médicales préalables à la vaccination ;
  . Les vaccinations obligatoires ou recommandées par le calendrier vaccinal ;
  . Les entretiens individuels d'information et de conseil.

- Les conditions d'attribution : tout public.
Les consultations médicales et les vaccins obligatoires sont gratuits.
Les vaccins du voyage sont payants. Leur tarif est fixé par délibération du Conseil départemental.

- La procédure : sur rendez-vous auprès du Centre Départemental de Vaccination agrée « fièvre jaune et conseils aux voyageurs ».

- La lutte contre la tuberculose

- La nature des prestations :
  . Les consultations médicales, radiographies pulmonaires : prophylaxie individuelle, familiale et collective, diagnostic, traitement prophylactique ;
  . La vaccination BCG et le test tuberculinique ;
  . Les enquêtes épidémiologiques autour d'un cas de tuberculose ;
  . Les dépistages en milieu carcéral auprès des détenus ;
  . Les dépistages auprès des personnes les plus vulnérables aux risques de contamination.

- Les conditions d'attribution : tout public. Les prestations sont gratuites.
- La lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles (IST)

Le dépistage des IST est réalisé principalement à la Consultation de Lutte contre les IST. La Consultation de Lutte contre les IST fonctionne conjointement avec le Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit du SIDA (CDAG).
Le dépistage des IST est aussi réalisé à l'occasion des consultations médicales de planification dans les CPEF. De plus, des informations sur les IST sont apportées aux jeunes.

- La nature des prestations : la prévention, dépistage, diagnostic et traitement ambulatoire des IST.

. L'entretien individuel d'information et de conseil ;

. L'analyse globale des risques ;

. L'examen clinique et la prescription éventuelle par un médecin d'examens complémentaires à visée diagnostique ;

. La remise des résultats et éventuelle prescription thérapeutique, hors traitements spécifiques à l'infection VIH, au cours d'un entretien individuel avec un médecin ;

. La délivrance de médicaments.

- Les conditions d'attribution : tout public. Les prestations sont gratuites et anonymes.

- La lutte contre le cancer

Le Département est partenaire de VITALIS pour la promotion des dépistages du cancer du sein et du cancer colorectal. Il s'associe à cette opération par le versement d'une subvention annuelle de 30.490 €.
21.023 dépistages du cancer du sein et 8.177 tests immunologiques de dépistage du cancer colorectal ont été réalisés en 2015.

6.4.2 Les services de santé au travail

Les missions des services de santé au travail sont définies dans le code du travail (article L. 4622-2 du code du travail). Elles sont exclusivement préventives : « les services de santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail ».

Elles comprennent explicitement le maintien dans l'emploi : « les services de santé au travail (...) conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin (...) de prévenir ou de réduire (...) la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ».

Tout employeur du secteur privé doit, quelle que soit la taille de son entreprise, organiser un service de santé au travail, soit en adhérant à un service de santé au travail interentreprises, soit en créant son propre service en interne pour les plus grandes entreprises.

Le travail en réseau et l'articulation entre les ressources existantes sur la Dordogne, dans les secteurs du préventif et du curatif, permet d'assurer une continuité des parcours de soins selon les réalités de terrain très locales.

6.5 Les hôpitaux locaux

Les patients en situation complexe (ALD, sévérité des pathologies, complexité psycho-sociale...) nécessitent une coordination renforcée pour les prendre en charge et favoriser leur retour et leur maintien à domicile, après une hospitalisation.

L'articulation entre les professionnels de santé et de soins et l'hôpital se renforce pour organiser et planifier le parcours de santé du patient, sous la responsabilité du médecin généraliste de premier recours, notamment devant la diversité des intervenants.
Une mise en réseau des différents acteurs permet d'anticiper la sortie d'hospitalisation, d'aider à l'orientation du patient dans le système de soins et de favoriser la continuité des soins. Elle permet aussi l'organisation et le développement d'une offre de soins au plus proche des besoins (HAD, consultations avancées de spécialistes).

De par la multiplicité et la pluridisciplinarité des professionnels qui y travaillent et son développement dans le cadre de la e-santé (partage d'information, système d'aide à la décision, gestion d'agenda et de planning d'une équipe, messagerie sécurisée...), la MSP est une structure-ressource afin de garantir un parcours efficient du patient.

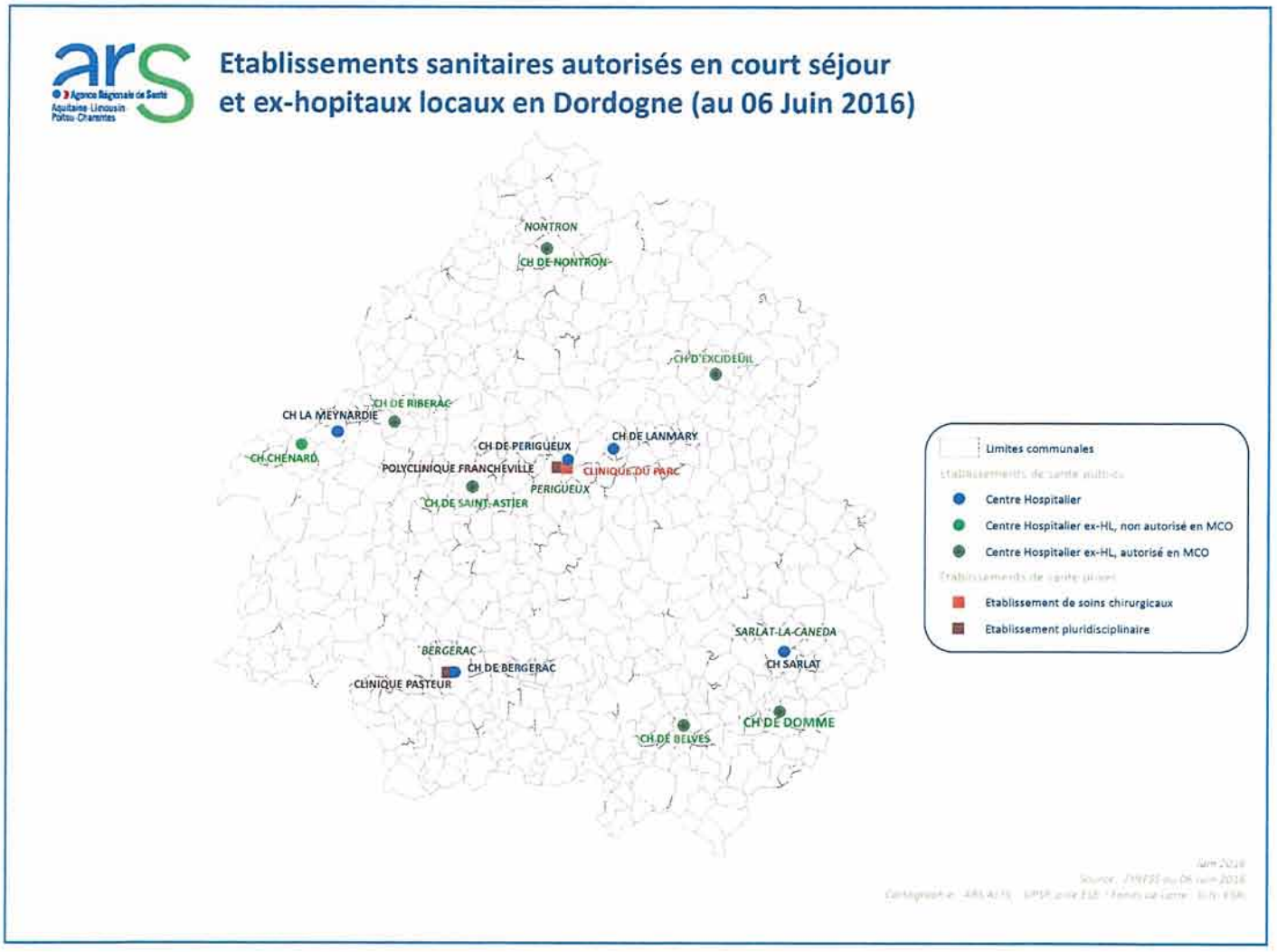

Le déploiement des MSP construit un pont entre l'hôpital et la médecine de ville.

L'hospitalisation à domicile

L'hospitalisation à domicile (HAD) est une forme d'hospitalisation qui permet **d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation avec hébergement**. De plus, elle permet d'assurer, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux importants, continus et coordonnés, pour une période limitée mais renouvelable en fonction de l'évolution de l'état de santé du patient.
Les soins délivrés en hospitalisation à domicile se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par leur **complexité**, leur **durée** et la **fréquence des actes**.

Les zones d'intervention des SSIAD en Dordogne au 31 mars 2014

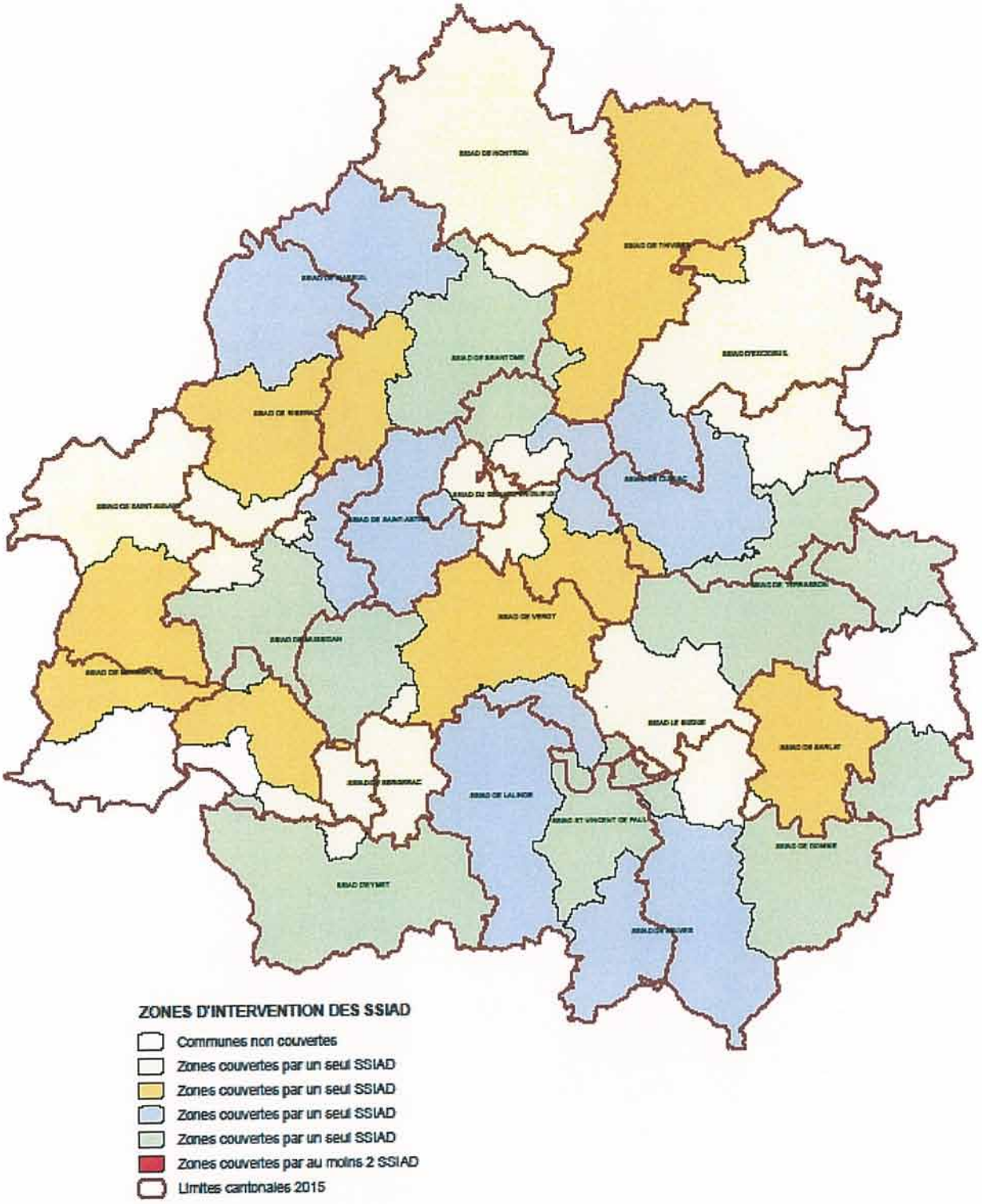

Fonds de carte : Arcview ©
Sources : arrêtés d'autorisation au 31 mars 2014
Cartographie : ARS Aquitaine - DOSA - Service Etudes et PMSI - Octobre 2014

L'HAD intervient exclusivement sur prescription médicale et après un temps d'hospitalisation. Elle est subordonnée à l'accord du médecin traitant du patient et au consentement du patient ou de son entourage. L'admission est prononcée par le médecin coordonnateur de l'HAD, sur la base d'un protocole thérapeutique, dans un délai de 24 à 72 heures, selon l'état du patient et le degré d'urgence.

Les établissements d'HAD sont des établissements de santé, soumis aux mêmes obligations que les établissements hospitaliers avec hébergement.
5 HAD interviennent en Dordogne :
3 HAD appartenant à des structures du territoire
. HAD de Bergerac (Clinique Pasteur Bergerac) antenne de Le-Buisson-de-Cadouin
. HAD de Sarlat-La-Canéda (CH de Sarlat)
. HAD de Périgueux (CH de Périgueux) antenne à Ribérac et Nontron
2 HAD d'autres départements
. HAD vigne et rivière (secteur de Montpon-Ménestérol)
. HAD de Saint-Yrieix (Excideuil)

Les modalités de prise en charge éligible dans tous les secteurs, y compris EHPAD, sont les suivantes :
Mode de prise en charge principal (MPP)
01 – Assistance respiratoire
02 – Nutrition parentérale
03 – Traitement intraveineux
04 – Soins palliatifs
05 – Chimiothérapie anticancéreuse
06 – Nutrition entérale
07 – Prise en charge de la douleur
08 – Autres traitements
09 – Pansements complexes et soins spécifiques (stomies compliquées)
10 – Posttraitement chirurgical
11 – Rééducation orthopédique
12 – Rééducation neurologique
13 – Surveillance post chimiothérapie anticancéreuse
14 – Soins de nursing lourds
15 – Éducation du patient et/ou de son entourage
17 – Surveillance de radiothérapie
18 – Transfusion sanguine
19 – Surveillance de grossesse à risque
21 – *Post partum* pathologique
22 – Prise en charge du nouveau-né à risque
24 – Surveillance d'aplasie
29 – Sortie précoce de chirurgie
L'HAD assure des soins non réalisables en ville car trop complexes, trop intenses ou trop techniques, pour des personnes qui ont besoin de continuité des soins et d'une équipe de coordination pluridisciplinaire (infirmières, rééducateurs, assistante sociale, psychologue, diététicienne...) et médicalisée.
L'accord du médecin traitant est nécessaire et donc toujours sollicité, car il prend, pendant le séjour en HAD, la responsabilité médicale des soins, conjointement, le cas échéant, avec des confrères spécialistes.

Les soins peuvent être réalisés par les professionnels de santé libéraux et donc par des professionnels de santé installés en MSP même d'il ne s'agit pas d'une spécificité des MSP.

Le PRADO (Programme d'Accompagnement au retour à domicile) a été mis en place afin d'accompagner les patients à leur domicile, après une hospitalisation. Ce programme permet de planifier les différentes étapes du processus de soins administrés au patient, pour certains cas précis tels que l'insuffisance cardiaque, la chirurgie orthopédique ou encore les difficultés respiratoires. Des soins de kinésithérapie et infirmier peuvent, par exemple, être proposés au patient pour favoriser les conditions optimales de son retour à domicile, dès la sortie de l'hôpital. Ce programme peut s'articuler avec les MSP.

⇒ Les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Les SSIAD sont des structures médico-sociales. Ils dispensent des soins pour favoriser le maintien à domicile de la personne prise en charge à son domicile, quand l'environnement, les conditions familiales, médicales et sociales le permettent.
Un SSIAD peut intégrer une MSP de par la pluridisciplinarité de l'équipe de professionnels (infirmiers, aides-soignants, aides médico-psychologiques, etc.).

Une MSP peut organiser les parcours de soins, en particulier ceux à domicile, y compris sur le médico-social. Le médecin est compétent pour le parcours de soins mais pas pour toutes les dimensions de l'environnement du patient, comme les services à domicile (aide-ménagère...). La mise en place d'une coordination des intervenants, depuis la MSP, peut permettre de rassembler l'offre de soins à domicile en un même lieu (évite les chevauchements des interventions, leur redondance ou leur oubli). Le patient est alors pris en charge dans sa globalité en vue d'un maintien à domicile durable et d'une amélioration de son confort.

6.6 L'université et les établissements de formation

⇒ La maison de santé pluriprofessionnelle universitaire

La loi du 26 janvier 2016 introduit, dans son article 118, le label universitaire auquel les MSP peuvent accéder. « Une maison de santé pluriprofessionnelle universitaire est une maison de santé, ayant signé une convention tripartite avec l'agence régionale de santé dont elle dépend et un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel comportant une unité de formation et de recherche de médecine, ayant pour objet le développement de la formation et la recherche en soins primaires. Les modalités de fonctionnement, d'organisation et d'évaluation de ces maisons de santé pluriprofessionnelle universitaires sont fixées par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur. »

La MSP peut ainsi répondre à une mission de recherche (développement de projets et de collaborations entre différentes disciplines).

⇒ L'enseignement

La MSP est un terrain de stage privilégié pour la formation des internes et des étudiants. Chaque MSP doit organiser l'accueil des professionnels de santé en formation et, si possible, leur hébergement.

Conclusion

Une étude publiée en octobre 2015* a mis en avant la contribution des maisons de santé au rééquilibrage et au maintien de l'offre de soins dans les zones fragiles. Ce nouveau mode d'exercice répond par ailleurs aux aspirations des jeunes praticiens. Il convient de poursuivre leur développement en Dordogne.

De plus, l'accompagnement d'autres formes d'exercice adaptées doivent se prolonger pour soutenir les initiatives locales et ainsi offrir des réponses adaptées aux besoins des territoires.

* « Mesure de l'impact d'une politique visant à favoriser l'installation et le maintien de médecins généralistes : l'exemple du soutien au développement des maisons et pôles de santé en France » par Guillaume Chevillard, Julien Mousquès, Véronique Lucas-Gabrielli, Yann Bourgueil, Stéphane Rican et Gérard Salem.

Partie 3 :
LES ORIENTATIONS ET LES PERSPECTIVES DU SCHEMA

Les axes et orientations du schéma départemental d'accès aux soins de proximité sont :

Axe 1 : Permettre l'accès aux soins pour tous et sur tout le territoire P 115

Action 1 : Conforter le maillage territorial en structures de soins de premier recours. P 116

Action 2 : Accompagner l'évolution des conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux en soutenant le développement des projets d'offre coordonnée (communautés professionnelles territoriales de santé et équipes de soins primaires). P 117

Action 3 : Organiser le système d'accès aux spécialistes et l'exercice en pratique avancée. P 118

Action 4 : Accentuer les consultations avancées en prévention. P 119

Action 5 : Favoriser l'utilisation optimale des systèmes d'information et des applications de télémédecine dans l'organisation des parcours de santé. P 120

Action 6 : Développer des projets innovants. P 121

Axe 2 : Renforcer l'attractivité de la Dordogne pour les professionnels de santé afin d'améliorer l'offre de soins P 122

Action 7 : Accentuer la promotion de la Dordogne auprès des professionnels de santé et des étudiants. P 123

Action 8 : Faciliter l'installation des professionnels de santé. P 124

Action 9 : Aider les Périgordins dans leur cursus de deuxième et troisième cycle d'études. P 125

Action 10 : Développer l'offre de stages. P 126

Axe 3 : Développer des dispositifs d'animation, d'observation et de suivi du schéma P 127

Action 11 : Piloter, animer et suivre le schéma. P 128

AXE 1 :
Permettre l'accès aux soins pour tous et sur tout le territoire

FICHE ACTION 1 CONFORTER LE MAILLAGE TERRITORIAL EN STRUCTURES DE SOINS DE PREMIER RECOURS	
ENJEUX	**Optimiser l'accès à la santé et les parcours de soins** des patients afin de réduire les inégalités sociales et territoriales. **Maintenir une qualité de l'offre de soins de proximité** sur l'ensemble de la Dordogne. **Accompagner l'évolution des modes d'exercice** des professionnels de santé. **Répondre au vieillissement de la population**, aux difficultés de mobilité de Périgordins et à l'iniquité territoriale en offre de soins.
OBJECTIFS	- Doter la population d'une offre de soins à moins de 15 minutes. - Mailler la Dordogne en structures publiques d'exercice coordonné pluridisciplinaire de soins portées par des maitres d'ouvrage publics. - Favoriser la réalisation de projets publics de regroupements pluridisciplinaires. - Contribuer à une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire. - Attirer de nouveaux praticiens sur le département. - Faciliter l'installation des professionnels de santé dans de bonnes conditions de pratique.
PROGRAMMES D'ACTIONS A RENFORCER	→ Apporter une aide financière au porteur de projet*. → Accompagner les professionnels de santé, les collectivités territoriales et les EPCI dans la conception de leur projet. → Poursuivre la définition des « projets de santé de territoire » associant les professionnels de santé et les élus locaux. → Poursuivre l'appui financier à la réalisation de travaux d'extension et de modernisation des structures de santé pluridisciplinaires publiques*. → Favoriser la construction ou la rénovation de logements publics pour l'accueil des stagiaires et des remplaçants*.
A DEVELOPPER	→ Coordonner une réflexion partenariale entre le porteur de projet, le gestionnaire, les professionnels de santé et les partenaires en vue de la réalisation et du fonctionnement de la structure. → Accompagner les professionnels dans le choix de leurs équipements. → Réaliser un guide d'accompagnement de l'élu.
ACTIONS A ENGAGER	→ Faciliter l'articulation entre le porteur du projet et les différents organismes et ainsi simplifier la construction des projets (appui à la réalisation technique, juridique et financière du projet de santé et appui au montage des dossiers de financeurs).
PILOTES	ARS - Etat - Département
PARTENAIRES	Collectivités territoriales - EPCI - Communes - Professionnels de santé - FNAMPoS - Région - Europe - CPAM - MSA Services.
ARTICULATIONS	PRS - CLS - Contrats de ruralité - Contrats de Territoires 2016-2020.
INDICATEUR D'EVALUATION	→ Nombre et localisation des structures publiques d'exercice coordonné pluridisciplinaire de soins dont MSP. → Nombre et qualité des professionnels de santé regroupés. → Durée de montage du projet. → Nombre de structures modernisées. → Nombre et localisation des logements construits ou rénovés.

* dans le respect de la règlementation et des orientations de chaque organisme.

FICHE ACTION 2 ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES CONDITIONS D'EXERCICE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX EN SOUTENANT LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'OFFRE COORDONNEE (COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ ET EQUIPES DE SOINS PRIMAIRES)	
ENJEUX	**Accompagner les professionnels de santé et les élus dans la rédaction et la mise en œuvre de leur projet coordonné de santé** (CPTS, ESP)
OBJECTIFS	- Développer la culture de l'inter-professionnalité et du travail en équipe. - Favoriser et maintenir dans le temps l'implication des professionnels de santé permettant la réussite du projet. - Répondre aux besoins des territoires en offres de soins par un renforcement de la coordination des professionnels de santé.
PROGRAMMES D'ACTIONS A RENFORCER	→ Apporter une aide financière au porteur de projet porté par des maîtres d'ouvrage publics*. → Accompagner les professionnels de santé, les collectivités territoriales et les EPCI dans la conception de leur projet.
A DEVELOPPER	→ Favoriser la constitution de communauté professionnelle de santé. → Conduire l'évaluation régulière des projets de santé validés. → Poursuivre le maillage d'un réseau de santé territorial.
ACTIONS A ENGAGER	→ Conduire une action de communication sur les dispositifs auprès des professionnels de santé, des élus et des pôles de santé pluridisciplinaires.
PILOTES	Professionnels de santé médicaux et paramédicaux - EPCI
PARTENAIRES	ARS - Département - Elus locaux - partenaires financeurs - CPAM - MSA Services - Ordres des professionnels de santé et paramédicaux.
ARTICULATIONS	Engagement 10 du Pacte territoire-Santé. Contrats de ruralité - Contrats de Territoires 2016-2020 – Contrats Locaux de Santé.
INDICATEUR D'EVALUATION	→ Validation des projets de santé. → Nombre de CPTS et ESP créés. → Recensement des territoires pourvus. → Nombre et qualité des professionnels de santé coordonnés.

* dans le respect de la règlementation et des orientations de chaque organisme.

FICHE ACTION 3 ORGANISER LE SYSTÈME D'ACCÉS AUX SPÉCIALISTES ET L'EXERCICE EN PRATIQUE AVANCÉE	
ENJEUX	**Garantir l'égalité de soins** aux Périgordins. **Lutter contre le non recours aux soins.**
OBJECTIFS	- Faciliter l'accès des Périgordins aux consultations de spécialistes sur l'ensemble du département. - Réduire les délais pour accéder à une consultation et ainsi favoriser la prise en charge du patient. - Assurer une prise en charge de qualité répondant aux besoins des populations.
PROGRAMMES D'ACTIONS A RENFORCER A DEVELOPPER ACTIONS A ENGAGER	→ Favoriser la mise à disposition d'un cabinet pour les consultations avancées de spécialistes et l'exercice en pratique avancée, dans les structures de proximité. → Assurer l'organisation de consultations de second recours. → Faciliter le transport des patients, issus de zones fragilisées, vers l'offre de soins spécialisées. → Elargir le dispositif à d'autres professionnels de santé (sages-femmes, puéricultrices, diététiciennes...). → Conduire deux groupes de travail pour développer ces offres de soins.
PILOTES	EPCI - Communes - Professionnels de santé publics, libéraux et paramédicaux.
PARTENAIRES	ARS - Département - Ordres des professionnels de santé - CPAM - CCAS - CIAS – Centres hospitaliers - Cliniques - Spécialistes - Partenaires financeurs.
ARTICULATIONS	Contrats de ruralité - Contrats de Territoires 2016-2020 – Contrats Locaux de Santé.
INDICATEUR D'EVALUATION	→ Nombre, localisation et horaires dédiés aux consultations avancées de spécialistes. → Spécialistes consultants sur les territoires. → Nombre de parcours de soins organisés et typologie des actes pratiqués.

FICHE ACTION 4 ACCENTUER LES CONSULTATIONS AVANCÉES EN PREVENTION	
ENJEUX	**Répondre aux enjeux de la raréfaction médicale** par une organisation et une articulation entre soins et prévention adaptées.
OBJECTIFS	- Limiter le recours au médecin généraliste par un dépistage précoce des problématiques de santé de la population. - Permettre un dépistage des pathologies pour une prise en charge adaptée.
PROGRAMMES D'ACTIONS A RENFORCER A DEVELOPPER ACTIONS A ENGAGER	 → Poursuivre le déploiement du dépistage itinérant de la rétinopathie diabétique. → Favoriser les consultations avancées de prévention en MSP, hôpitaux de proximité, CMS, assurées par les services du Département, etc. → Prendre en charge le parcours thérapeutique du patient (éducation thérapeutique, diététicienne, éducateur sportif, CAMI*...). → Elargir les consultations de prévention à d'autres spécialités adaptées, par le biais d'expérimentations.
PILOTES	ARS - Département - EPCI - Communes - Service de santé au travail - Education Nationale.
PARTENAIRES	Professionnels de santé - Mutuelles - Caisses de retraite - CPAM.
ARTICULATIONS	Contrats Locaux de Santé.
INDICATEUR D'EVALUATION	→ Nombre de consultations en MSP. → Nombre et nature des expérimentations lancées.

* CAMI : Cancer Arts Martiaux et Informations, sport et cancer.

FICHE ACTION 5 FAVORISER L'UTILISATION OPTIMALE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES APPLICATIONS DE TÉLÉMÉDECINE DANS L'ORGANISATION DES PARCOURS DE SANTÉ	
ENJEUX	**Améliorer la rapidité de la prise en charge et le suivi** des patients. **Développer une offre de santé** sur l'ensemble de la Dordogne par le déploiement de la télémédecine, au plus près des populations. **Améliorer le recours aux spécialistes.** Répondre aux évolutions territoriales (vieillissement de la population, augmentation des patients souffrant de maladies chroniques et de poly-pathologies, répartition inégale des professionnels de santé sur le département) par une **organisation et une coordination numérique entre les professionnels de santé et les structures de soins.**
OBJECTIFS	- Améliorer le parcours de soins des patients. - Réduire les délais de prise en charge des patients. - Prévenir les complications pour les patients atteints de maladies chroniques. - Faciliter le recours aux avis de spécialistes, en décloisonnant les expertises. - Renforcer les collaborations et les échanges pluridisciplinaires et inter disciplinaires en santé. - Développer la structuration de réseaux. - Structurer un réseau départemental de télémédecine.
PROGRAMMES D'ACTIONS A RENFORCER	→ Poursuivre la couverture numérique et l'équipement numérique des structures médicales. → Développer une médecine de parcours et de proximité par le déploiement d'outils facilitant l'échange d'informations entre professionnels de santé. → Poursuivre le déploiement de la messagerie sécurisée de santé et du dossier médical partagé et l'indemnisation de l'équipement par l'assurance maladie. → Faciliter l'extension d'espaces collaboratifs. → Poursuivre la réalisation de conventions avec des spécialistes. → Développer la nomenclature des actes de télémédecine remboursés (cnamts).
A DEVELOPPER	→ Favoriser l'équipement de télémédecine, soutenir les praticiens qui s'engagent dans ce dispositif et conforter les actions des EPCI. → Réaliser des campagnes de communication, développer la formation aux outils numériques et l'accompagnement des professionnels de santé. → Réaliser une étude sur la couverture de l'offre de télémédecine existante et les besoins par territoire afin de généraliser la médecine connectée.
ACTIONS A ENGAGER	→ Proposer l'organisation de réunions partenariales pour construire et structurer un réseau départemental de télémédecine. → Conduire des expérimentations en matière de télémédecine fixe et mobile, et ainsi faire évoluer les pratiques. → Conduire un groupe de travail sur la télémédecine.
PILOTES	Département – EPCI - Communes - Professionnels de santé.
PARTENAIRES	Etat - ARS - Groupement de Coopération Sanitaire Télé Santé Aquitaine (GCS TSA) - Ordres des professionnels de santé - Fédérations hospitalières et médico-sociale - Syndicat mixte du numérique - Assurance maladie.
ARTICULATIONS	Engagement 9 du Pacte territoire-Santé. Plan stratégique national de déploiement de la télémédecine. Programme régional de télémédecine (PRT). Schéma de Développement et d'Aménagement du Numérique de la Dordogne.
INDICATEUR D'EVALUATION	→ Nombre de structures de soins équipées et connectées et population touchée. → Nombre et localisation des équipements en télémédecine. → Nombre et typologie des actes de télémédecine réalisés (pour les 5 actes) : pathologies suivies, âge et commune de résidence des patients. →Nombre, localisation, fréquence de recours et domaines de compétences des professionnels de santé sollicités en télémédecine.

FICHE ACTION 6 DÉVELOPPER LES PROJETS INNOVANTS	
ENJEUX	**Réduire les inégalités sociales et territoriales** en matière de santé.
OBJECTIFS	- Mailler la Dordogne en offres de soins adaptées et limiter les disparités géographiques. - Répondre aux besoins de soins de qualité de la population.
PROGRAMMES D'ACTIONS A RENFORCER A DEVELOPPER ACTIONS A ENGAGER	- → Créer de nouveaux centres de santé. → Pallier localement le déficit en professionnels de santé par une extension des actes réalisés par les professionnels de santé salariés, à tout public. → Favoriser les initiatives locales. → Conduire un groupe de travail pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la création et la gestion d'un centre de santé Départemental.
PILOTES*	Département - EPCI - Communes - Professionnels de santé - CCAS - CIAS.
PARTENAIRES	ARS - Ordres des professionnels de santé.
ARTICULATIONS	-
INDICATEUR D'EVALUATION	→ Nombre des projets novateurs développés. → Taux de la population couverte par le projet.

* dans le respect de la règlementation et des orientations de chaque organisme.

Axe 2 :
Renforcer l'attractivité de la Dordogne pour les professionnels de santé, afin d'améliorer l'offre de soins

FICHE ACTION 7 ACCENTUER LA PROMOTION DE LA DORDOGNE AUPRES DES PROFESSIONNELS DE SANTE ET DES ETUDIANTS	
ENJEUX	**Valoriser le territoire départemental** auprès des jeunes praticiens et des étudiants principalement des facultés régionales. **Développer l'attractivité du territoire périgourdin** en listant les atouts de la Dordogne mais aussi **en ciblant les besoins** et les attentes des futurs professionnels de santé souhaitant s'installer dans le département.
OBJECTIFS	- Attirer de nouveaux praticiens en Dordogne. - Approfondir la connaissance du département pour les étudiants. - Valoriser le département à travers l'offre des services disponibles sur les territoires (offres d'emploi, équipements culturels, sportifs, commerces, crèche, ...). - Promouvoir l'exercice pluri professionnel et informer les professionnels de santé. - Diffuser des retours d'expériences.
PROGRAMMES D'ACTIONS A RENFORCER	→ Accentuer la communication dans les universités autour des attraits du département. → Poursuivre le développement d'un portail internet unique pour l'information et l'accompagnement des professionnels de santé (« soignerenPérigord.fr » de la CPAM) et faciliter sa mise en réseau avec les sites internet des partenaires départementaux.
A DEVELOPPER	→ Participer aux forums des étudiants. → Organiser des rencontres entre les médecins installés et les étudiants. → Organiser l'accueil institutionnel des étudiants (stagiaires).
ACTIONS A ENGAGER	→ Mettre à disposition des étudiants en recherche d'un stage des « livrets d'accueil » pour promouvoir la Dordogne. → Réaliser un clip vidéo à destination des professionnels de santé souhaitant s'installer et faisant la promotion des MSP en fonctionnement en Dordogne. → Conduire un groupe de travail pour la promotion de la Dordogne auprès des professionnels de santé et des étudiants.
PILOTES	Département - ARS - CPAM - Ordres des professionnels de santé médicaux et paramédicaux.
PARTENAIRES	Préfecture - Collectivités territoriales - Universités - Comité départemental du Tourisme (CDT).
ARTICULATIONS	- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. - Schéma de développement touristique. - Sites internet.
INDICATEUR D'EVALUATION	→ Nombre et localisation des stagiaires et des installations. → Plan de communication déployé. → Connexion aux sites internet et pages les plus visitées.

FICHE ACTION 8 FACILITER L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ	
CONSTAT	**Consolider l'attractivité des territoires** sous dotés en offre de soins. **Accroître la densité de professionnels de santé** et leur meilleure répartition territoriale équilibrée. **Réduire les inégalités d'accès aux soins** des Périgordins.
OBJECTIFS	- Mieux informer les professionnels de santé - Développer le marketing territorial. - Favoriser les rencontres entre les futurs médecins et leurs aînés installés en secteur rural. - Faciliter la mise en relation entre les professionnels de santé et les responsables de collectivités territoriales qui souhaitent favoriser leur installation sur leurs territoires ; - Simplifier l'installation de professionnels de santé libéraux notamment dans les zones sous dotées.
PROGRAMMES D'ACTIONS A RENFORCER A DEVELOPPER ACTIONS A ENGAGER	→ Poursuivre le développement du portail d'accompagnement des professionnels de santé. → Communiquer sur les aides aux professionnels de santé afin de faciliter les installations sur les territoires. → Développer une gamme de services à destination des professionnels. → Multiplier les bourses à l'emploi. → Simplifier les démarches administratives. → Réaliser un livret d'accueil et de promotion du département. → Organiser des forums annuels sur l'installation des professionnels de santé. → Créer un guide pour l'installation. → Organiser un partenariat avec les élus locaux, les professionnels de santé et les acteurs de secteurs pour aider l'installation des nouveaux professionnels de santé (lieu de pratique et son équipement, emploi du conjoint, logement, inscription scolaire). → Mettre en place un système de parrainage par un pair. → Faciliter l'installation matérielle des professionnels de santé (logement, déplacement, équipement).
PILOTES	Département - EPCI et communes - Ordres des professionnels de santé.
PARTENAIRES	Professionnels de santé médicaux et paramédicaux - ARS - CPAM - MSA Services
ARTICULATIONS	Partenaires et acteurs des territoires.
INDICATEUR D'EVALUATION	→ Maintien et développement de l'expertise : suivi des postes vacants. → Nombre de territoires sous dotées. → Nombre et localisation des nouvelles installations. → Plan de communication déployé.

FICHE ACTION 9 AIDER LES PÉRIGORDINS DANS LEUR CURSUS DE DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLE D'ÉTUDES	
ENJEUX	**Stimuler les jeunes Périgordins à poursuivre leurs études**, en favorisant l'accessibilité financière des formations médicales et paramédicales. **Favoriser la réussite de tous les étudiants.**
OBJECTIFS	Favoriser l'installation de jeunes médecins en Dordogne. Garantir l'employabilité.
PROGRAMMES D'ACTIONS A RENFORCER A DEVELOPPER ACTIONS A ENGAGER	→ Favoriser la signature de Contrats d'Engagement de service Public (CESP) → Participer aux frais de formation des étudiants, par le biais de 5 bourses d'études par an, liées à un engagement d'installation locale. → Poursuivre l'implantation de centres d'études médicales et paramédicales en Dordogne. → Communiquer sur les aides en faveur des étudiants.
PILOTES	Etat (Centre national de gestion) - Région - Département - EPCI
PARTENAIRES	ARS - Universités et instituts de formations – Ordres des professionnels de santé – Centres hospitaliers – SIMGA*.
ARTICULATIONS	Engagement 2 du Pacte territoire-Santé. Commissions de sélection des unités de formation et de recherche de médecine.
INDICATEUR D'EVALUATION	→ Nombre de CESP signés. → Nombre de bourses d'études attribuées. → Nombre et localisation des installations d'étudiants aidés. → Plan de communication déployé.

* SIMGA : Syndicat des Internes en Médecine Générale de nouvelle-Aquitaine

FICHE ACTION 10 DÉVELOPPER L'OFFRE DE STAGES	
ENJEUX	**Développer l'offre médicale et para médicale en Dordogne.** **Attirer les étudiants** en formations médicales et para médicales vers l'exercice libéral.
OBJECTIFS	- Rendre attractifs les stages en ambulatoire dans les zones fragiles en offre de soins. - Sensibiliser et encourager les stagiaires à acquérir une expérience de la médecine de proximité notamment en milieu rural.
PROGRAMMES D'ACTIONS A RENFORCER	→Accroître le nombre de maîtres de stages et le compagnonnage des futurs praticiens en stage. → Augmenter les propositions de stages ou en semestres d'internat. → Prolonger le dédommagement forfaitaire des maîtres de stage par le biais du contrat de stabilisation et de coordination. → Poursuivre la communication sur les lieux et les propositions de stage « bourse aux stages » notamment sur le portail internet « SoignerenPérigord.fr ». → Faciliter la venue de stagiaires par un appui à la recherche d'un logement.
A DEVELOPPER	→Travailler avec les universités et les instituts de formations sur l'agrément de terrain de stage (signature de conventions). → Créer un guide pour les stagiaires afin de présenter la Dordogne et valoriser ses atouts. → Organiser des rencontres entre les praticiens installés et les étudiants. → Accompagner la labellisation universitaire des MSP et des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). → Planifier un accueil institutionnel des stagiaires.
ACTIONS A ENGAGER	→ Faciliter l'organisation matérielle des stagiaires (logement, équipement, déplacement). → Participer forfaitairement à l'indemnité de stage, aux frais de transport et d'hébergement du stagiaire. → Promouvoir la Dordogne par un « pass touristique » pour faire découvrir le département aux stagiaires.
PILOTES	Département - Ordres des professionnels de Santé - Hôpitaux.
PARTENAIRES	ARS - Maîtres de stage - Universités et instituts de formations - Communes - EPCI - MSP et CPTS - Bailleurs sociaux - SIMGA - CPAM.
ARTICULATIONS	Engagement 1 du Pacte territoire-Santé. Plan Départemental de l'Habitat.
INDICATEUR D'EVALUATION	→ Les maîtres de stages et leur localisation. → Les stagiaires, le lieu et la durée de leur stage. → Les signatures de contrats de stabilisations et de coordination en zones sous denses. → Les MSP et des CPTS labellisées comme lieu de stage. → Les installations d'anciens stagiaires. → Les visites de la page du site internet dédiée aux stages. → Les hébergements et les logements proposés et leur localisation. → La signature de conventions sur l'agrément de terrain de stage. → Les aides aux stages délivrées.

Axe 3 :
Développer des dispositifs d'animation, d'observation et de suivi du schéma

FICHE ACTION 11 PILOTER, ANIMER ET SUIVRE LE SCHÉMA	
ENJEUX	Permettre **la coordination des acteurs de la Santé**, en Dordogne, afin de construire des réponses aux besoins de la population en offre de soins de proximité.
OBJECTIFS	- Doter le schéma de dispositifs de pilotage et d'animation : Comité de pilotage et Comité technique. - Construire une méthodologie d'évaluation de la démographie médicale de la Dordogne. - Développer un outil d'analyse, d'observation et de suivi du schéma.
PROGRAMMES D'ACTIONS A RENFORCER	→ Analyser et échanger sur les besoins en offre de soins. → Evaluer et suivre l'avancée des orientations du schéma. → Constituer et exploiter des bases de données.
A DEVELOPPER	→ Tenir à jour des indicateurs permettant d'assurer un suivi régulier du schéma. → Construire une méthodologie d'évaluation de la démographie médicale. → Récolter et analyser les données utiles pour la réflexion des différentes instances du plan. → Réaliser des actions de communication auprès des professionnels de santé, des étudiants, des élus, des partenaires...
ACTIONS A ENGAGER	→ Réaliser des missions d'études et de prospective. → Doter le Département d'une cellule dédiée.
PILOTES	Département
PARTENAIRES	Acteurs de la santé
ARTICULATIONS	Observatoires nationaux, régionaux et départementaux – Schémas et dispositifs dont le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) – Contrats Locaux de Santé – Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT).
INDICATEUR D'EVALUATION	→ Bilan annuel du schéma.

Partie 4 :
LES ANNEXES ET LE GLOSSAIRE

Liste des annexes

ANNEXE 1 : Le panorama des politiques de santé en œuvre en Dordogne - Outils, structures - P 131

ANNEXE 2 : Les activités des services d'urgence en Dordogne P 164

ANNEXE 3 : Les coordonnées des services santé du Conseil départemental P 165

ANNEXE 4 : L'enquête auprès des internes en médecine P 169

ANNEXE 5 : Le glossaire P 173

LE PANORAMA DES POLITIQUES DE SANTÉ EN ŒUVRE EN DORDOGNE -OUTILS, STRUCTURES-

Quelles mesures incitatives sont à destination des professionnels de santé à l'heure actuelle ?

L'accès aux soins relève de l'interaction entre des acteurs, des territoires et des réseaux. En Dordogne, tous les acteurs de la santé partagent une même volonté majeure : l'accès à des soins de qualité quelles que soient les conditions sociales des individus et leurs territoires.

Cette présentation permet d'identifier le rôle des acteurs de la santé, leurs différentes compétences et ainsi mieux comprendre de quelle manière ils accompagnent les collectivités locales et les professionnels de santé déterminés à développer une offre de soins durable sur les territoires.

1. Les politiques nationales

1.1 L'Etat

Le schéma départemental d'accès aux soins de proximité s'inscrit dans le cadre règlementaire et dans la stratégie nationale de santé :

Le plan d'équipement en maison de santé en milieu rural

Au niveau national, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 11 mai 2010 a décidé du lancement d'un programme national visant le financement de 250 projets de création d'équipements de soins de proximité sur la période 2010-2013.
Une circulaire datant du 27 juillet 2010 relative à ce plan d'équipement est venue en préciser les modalités d'organisation et le cahier des charges.

Le Pacte territoire-santé

En 2012, le gouvernement a mis en place le Pacte territoire-santé pour garantir l'accès aux soins de tous les Français sur l'ensemble du territoire national.

Ce pacte se décline en trois axes. Changer la formation des jeunes médecins, transformer les conditions d'exercice et investir dans les territoires isolés.

En 2016, le Pacte territoire-santé 2 se décline en 10 engagements pour servir un principe d'égalité et faire reculer les déserts médicaux.
- Engagement 1 : Développer les stages des futurs médecins en cabinet de ville.
- Engagement 2 : Faciliter l'installation des jeunes médecins dans les territoires fragiles.
- Engagement 3 : Favoriser le travail en équipe, notamment dans les territoires ruraux et péri-urbains.
- Engagement 4 : Assurer l'accès aux soins urgents en moins de 30 minutes.
- Engagement 5 : Augmenter de manière ciblée le numerus clausus régional pour l'accès aux études de médecine.
- Engagement 6 : Augmenter le nombre de médecins libéraux enseignants.
- Engagement 7 : Soutenir la recherche en soins primaires.
- Engagement 8 : Mieux accompagner les professionnels de santé dans leur quotidien.
- Engagement 9 : Favoriser l'accès à la télémédecine pour les patients chroniques et pour les soins urgents.
- Engagement 10 : Soutenir une organisation des soins de ville adaptée à chaque territoire et à chaque patient.

La zone de revitalisation rurale

Une zone de revitalisation rurale (ZRR) est une zone regroupant des territoires ruraux qui présentent des difficultés économiques et sociales, notamment une faible densité démographique, un déclin de la population totale (ou active) ou une forte proportion d'emplois agricoles.

L'**arrêté du 16 mars 2017 constate le classement de communes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)** et prend effet au **1er juillet 2017** (carte ci-dessous).

En matière de santé, **les professionnels de santé libéraux** qui s'installent en ZRR peuvent prétendre à :

- L'exonération d'impôt sur le revenu à 100 % pendant 5 ans, puis à 75 % la 6ème année, à 50% la 7ème année, et à 25% la 8ème année.
- L'exonération de la cotisation foncière des entreprises, pendant 5 ans, sauf délibération contraire de l'EPCI.
- L'exonération (totale ou partielle) de cotisations sociales patronales et d'allocations familiales pendant 12 mois pour l'embauche de salariés sur les salaires allant jusqu'à 2.4 Smic.

De plus, des **nouvelles pharmacies** peuvent être créées de manière dérogatoire dans les ZRR (alors que le principe général veut que l'ouverture d'une pharmacie résulte d'un transfert).

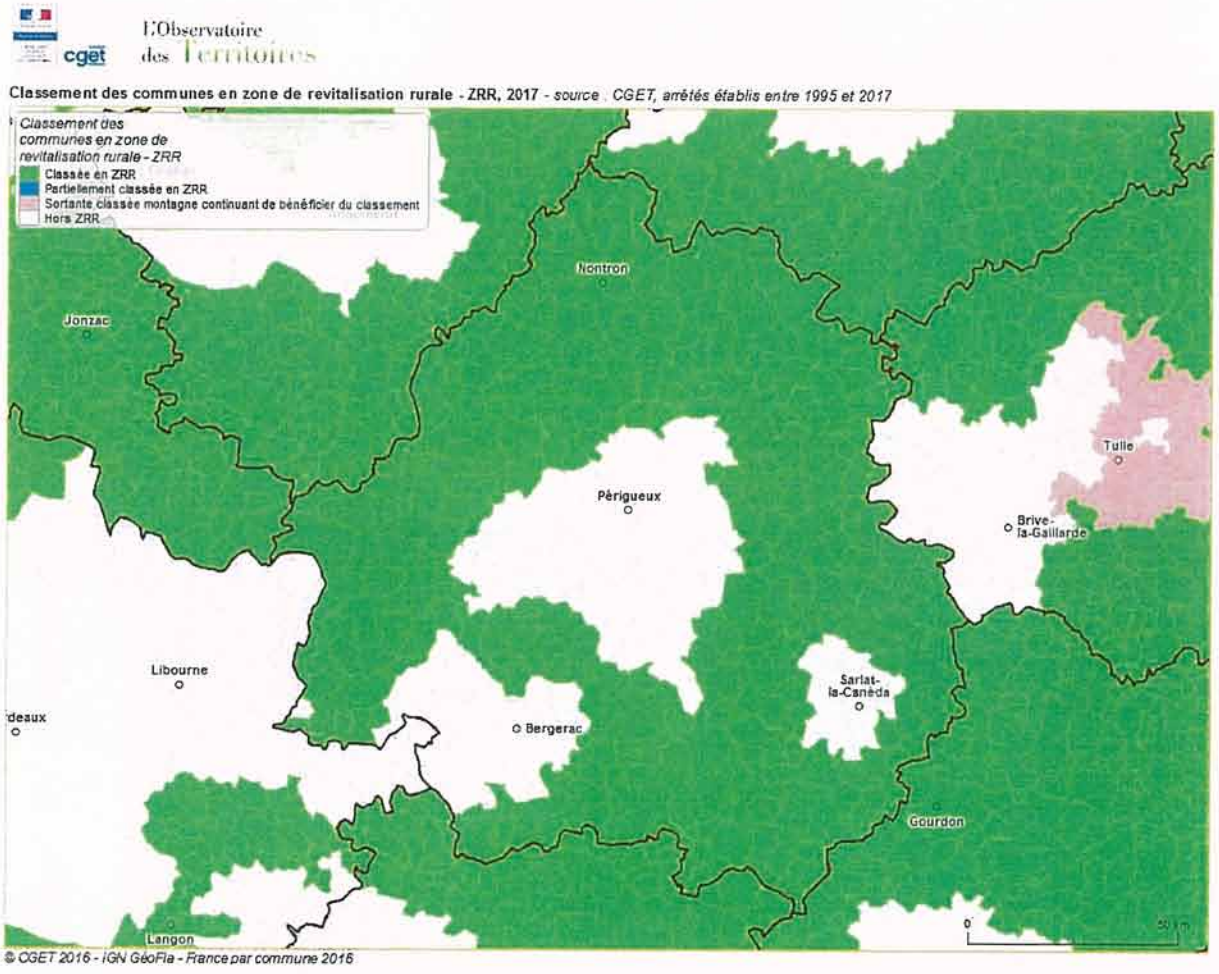

Le Contrat d'Engagement de service Public (CESP)

Le Contrat d'Engagement de service Public (CESP), crée par la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires, prévoit que les étudiants en médecine peuvent se voir accorder une allocation mensuelle à partir de la deuxième année des études médicales.

Ce contrat vise à proposer aux étudiants et internes en médecine, ainsi qu'aux étudiants en odontologie, une allocation mensuelle de 1.200 €.

En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent (pendant un nombre d'années égal à celui durant lequel ils auront perçu l'allocation et pour deux ans minimum) à choisir une spécialité moins représentée ou à s'installer dans une zone où la continuité des soins est menacée. Les étudiants signataires d'un tel contrat bénéficient également d'un accompagnement individualisé durant la formation et d'un soutien au moment de l'installation.

Lieux d'exercice :
Les Agences Régionales de Santé sont chargées de recenser les lieux d'exercice dans les zones définies comme prioritaires au regard du Schéma Régional de l'Organisation des Soins de leur région en vue de l'actualisation de cette liste nationale des lieux d'exercice.

Les lieux d'exercice proposés peuvent être variés : salarié au sein d'un centre de santé, installation en libéral. Un lieu d'exercice peut également être constitué en toute ou partie de remplacements.

Le Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA est une dotation versée aux collectivités territoriales, et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

L'article L1511-8 du code général des collectivités territoriales précise que « ...Les investissements immobiliers réalisés, par les communes et leurs groupements, dans les zones en déficit en manière d'offre de soins définies au premier alinéa du présent I, les zones de revitalisation rurale ou les territoires ruraux de développement prioritaire, et destinés à l'installation des professionnels de santé ou à l'action sanitaire et sociale, sont éligibles au Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée... ».

1.2 La Caisse Primaire d'Assurance Maladie

1.2.1 Les aides conventionnelles proposées à l'installation ou au maintien des professionnels de santé, dans les zones très sous dotées ou sous dotées

Les aides à l'installation des infirmiers

Le « Contrat Incitatif Infirmier » issue de l'avenant 3 du 25 novembre 2011, à la convention de 2007 reconduite en 2012, est une mesure conventionnelle mise en place afin de favoriser l'installation et le maintien des infirmières dans les **zones « très sous dotées »** en offre de soins infirmiers.

Le zonage a été arrêté par les ARS en 2009 puis en 2012.

En Dordogne, 7 zones ont été identifiées comme "très sous dotées". Les infirmières exerçant dans ces zones peuvent donc bénéficier d'une aide forfaitaire de 3.000 euros dans le cadre du contrat ainsi qu'une prise en charge des cotisations dues au titre des allocations familiales, pendant 3 ans.

Critères d'éligibilité	S'installer dans une zone dite "très sous dotée ».
	Exercer en groupe ou faire appel régulièrement à un remplaçant.
	Justifier d'une activité libérale réalisée au 2/3 auprès des patients de la zone.
	Avoir un taux de télétransmission au minimum de 80% de leur activité.
	Assurer le suivi de leurs patients atteints de pathologies chroniques, notamment le suivi des patients insulino-dépendants.
	Réaliser les injections vaccinales contre la grippe dans le cadre des campagnes de l'Assurance Maladie.

Les aides à l'installation des masseurs-kinésithérapeutes

L'avenant 3 à la convention des masseurs-kinésithérapeutes prévoit des mesures démographiques et notamment, la création d'un contrat incitatif favorisant l'installation, le maintien et l'exercice des masseurs-kinésithérapeutes dans les zones dites "**très sous dotées" et "sous dotées**".

Le zonage a été arrêté par l'ARS en 2013.

En Dordogne, 13 zones ont été identifiées comme "très sous dotées" et 5 "sous dotées".

Les masseurs-kinésithérapeutes exerçant dans ces zones peuvent donc bénéficier d'une aide forfaitaire dans le cadre du contrat intitulé contrat incitatif ainsi qu'une prise en charge des cotisations dues au titre des allocations familiales pendant 3 ans, en contrepartie des certains engagements.

Critères d'éligibilité	S'installer dans une zone dite "très sous dotée" ou "sous dotée" ou justification d'une activité effectuée à 2/3 auprès des patients résidants dans les zones sous-denses.
	Exercer en groupe ou faire appel régulièrement à un remplaçant.
	Justifier d'une activité libérale réalisée au 2/3 auprès des patients de la zone ou par les collaborateurs. L'activité doit avoir été réalisée au moins 2,5 jours par semaine.
	Avoir un taux supérieur ou égal à 70% de l'activité.
	Exercer dans la zone concernée au moins pendant 3 ans.

Les aides à l'installation des médecins-généralistes

Le dispositif contractuel est issu de la nouvelle convention médicale d'octobre 2016 (arrêté du 20 octobre 2016 portant approbation de la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie signée le 25 août 2016). 3 contrats sont prévus.

. <u>Les dispositions communes aux 3 contrats : conséquences d'une modification de zonage</u>

En cas de modification par l'ARS des zones caractérisées par une insuffisance de l'offre de soins et par des difficultés d'accès aux soins entrainant la sortie du lieu d'exercice du médecin traitant adhérant de la liste des zones précitées, le contrat n'est pas remis en cause et se poursuit jusqu'à son terme.

. <u>Les dispositions communes aux 2 1ers contrats : modulation des aides par l'ARS</u>

L'ARS peut accorder une majoration de l'aide forfaitaire pour les médecins adhérant au contrat exerçant dans les zones identifiées par l'agence régionale de santé comme particulièrement déficitaires en médecin

(zonage non connu). Cette majoration ne peut excéder 20% du montant de l'aide forfaitaire prévue à l'article 4.4 de la convention. Pour les médecins faisant l'objet d'une majoration forfaitaire, le montant de l'aide forfaitaire tenant compte de la majoration est précisé dans le contrat.

Cette dérogation bénéficie à maximum 20 % des installations éligibles dans la région au sens de l'article 4.2 de la convention.

Note importante : Zonage actuel : les zones déficitaires ont été arrêtées en 2012 (nouveau zonage attendu pour 2017-2018) – pour ce qui est des zones avec difficultés d'accès aux soins la cartographie de l'ARS n'est pas connue à ce jour.

. Le contrat d'aide à l'installation des médecins

L'objet du contrat : ce contrat vise à favoriser l'installation des médecins dans les zones caractérisées par une insuffisance de l'offre de soins et par des difficultés d'accès aux soins par la mise en place d'une aide forfaitaire versée au moment de l'installation du médecin dans lesdites zones pour l'accompagner dans cette période de fort investissement généré par le début d'activité en exercice libéral (locaux, équipements, charges diverses ...).

La durée du contrat est de 5 ans.

Critères d'éligibilité	- S'installer dans une zone fragile. - Exercer en libéral conventionné secteur 1 ou 2 adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maitrisée. - Exercer en groupe*. - Participer à la permanence de soins. - Exercer au moins 2,5 jours dans la zone. Engagement optionnel : Le médecin s'engage à réaliser une partie de son activité libérale au sein des hôpitaux de proximité.
Engagement de l'Assurance Maladie	Versement d'une aide à l'installation d'un montant de 50.000€ proratisée en fonction du nombre de jours travaillés dans la zone par semaine.
	Pour l'engagement optionnel : Verser une majoration de ce forfait d'un montant de 2.500€.

. Le contrat de stabilisation et de coordination pour les médecins

L'objet du contrat : le contrat valorise la pratique des médecins exerçant dans les zones caractérisées par une insuffisance de l'offre de soins et par des difficultés d'accès aux soins qui s'inscrivent dans une démarche de prise en charge coordonnée des patients ou à une communauté professionnelle territoriale de santé définies aux articles L 1411-1-1 et L 1434-12 du code de la santé publique.
Le contrat vise également à valoriser :

- L'activité de formation au sein des cabinets libéraux situés dans les zones précitées par l'accueil d'étudiants en médecine dans le cadre de la réalisation d'un stage ambulatoire afin de favoriser de futures installations en exercice libérale dans ces zones.
- La réalisation d'une partie de l'activité libérale au sein des hôpitaux de proximité définis à l'art L6111-3-14 et de l'art L 1434-12 du code de la santé publique.

La durée du contrat est de 3 ans.

Critères d'éligibilité	- Etre installé dans une zone fragile. - Exercer une activité libérale conventionnée. - Exercer en groupe*. Engagement optionnel : Le médecin s'engage à réaliser une partie de son activité libérale au sein des hôpitaux de proximité.
Engagement de l'Assurance Maladie	- 5.000€ par an. - 300€ par mois pour l'accueil d'un stagiaire à temps plein. L'aide est proratisée si l'accueil est à temps partiel.
	Pour l'engagement optionnel : Verser une majoration de ce forfait d'un montant de 1.250€.

. Le contrat de transition pour les médecins

L'objet du contrat : ce contrat a pour objet de soutenir les médecins installés au sein des zones déficitaires préparant leur cessation d'exercice et prêts à accompagner pendant cette période de fin d'activité un médecin nouvellement installé dans leur cabinet.
Cet accompagnement se traduit par un soutien dans l'organisation et la gestion du cabinet médical, la connaissance de l'organisation des soins sur le territoire et l'appui à la prise en charge des patients en fonction des besoins du médecin.

La durée du contrat est de 3 ans.

Critères d'éligibilité	- Etre installé dans une zone fragile. - Exercer une activité libérale conventionnée. - Etre agréé et avoir au moins 60 ans. - Accueillir un médecin qui s'installe dans la zone âgé de moins de 50 ans.
Engagement de l'Assurance Maladie	Versement d'une Aide à l'activité égale à 10% des honoraires tirés de l'activité conventionnée dans la limite de 20.000€ par an.

Les aides à l'installation des chirurgiens-dentistes

L'avenant 2 à la convention des chirurgiens-dentistes met en œuvre le dispositif de régulation de la démographie des chirurgiens-dentistes et notamment les aides favorisant l'installation et le maintien des chirurgiens-dentistes dans les zones dites "très sous dotées".

Le zonage a été arrêté par l'ARS en janvier 2014.

En Dordogne, 5 zones ont été identifiées comme "très sous dotées".

Les chirurgiens-dentistes s'installant ou déjà installés dans ces zones peuvent donc bénéficier, dans le cadre d'un contrat intitulé « contrat incitatif chirurgien-dentiste », d'une aide forfaitaire à l'installation de 15.000€ (option 1 valable uniquement pour les nouveaux installés) et/ou d'une prise en charge des cotisations dues au titre des allocations familiales, pendant 3 ans (option 2).

Ce mode opératoire vise à présenter les conditions d'adhésion au contrat ainsi que les modalités de paiement et de résiliation.

Critères d'éligibilité	S'installer pour la première fois dans la zone (option 1) ou exercer dans une zone dite "très sous dotée"(option 2).
	Exercer en groupe ou en individuel.
	Réaliser son activité à titre principal auprès des patients de la zone "très sous dotée".

A NOTER : les aides à l'installation des sages-femmes

Le « Contrat Incitatif Sage-femme » issue de l'avenant 1 à la convention est une mesure conventionnelle mise en place afin de favoriser l'installation et le maintien des sages-femmes dans les zones « sans sage-femme », à l'exception des zones ayant moins de 350 naissances domiciliées par an, dans les zones « très sous dotées » et « sous dotées ».

Le département de la Dordogne n'est pas concerné par ce dispositif : aucune zone identifiée

1.2.2 L'accord conventionnel interprofessionnel (ACI)

L'accord conventionnel interprofessionnel se substitue au règlement arbitral du 27 février 2015 (date de parution au Journal officiel) qui avait permis de généraliser le mode de financement des maisons de santé mono-site ou multi-sites.

Il permet d'intégrer des structures pluri-professionnelles, dans le champ conventionnel de la politique d'accompagnement, tout en conservant la même logique que le règlement arbitral.

De plus, il entérine un mode de **rémunération** conventionnelle versée aux structures, **modulée** en fonction de l'atteinte d'indicateurs organisés autour de 3 axes :

- L'accès aux soins ;
- Le travail en équipe ;
- L'utilisation d'un système d'information partagé et labellisé par l'équipe.

Les nouveautés de l'ACI :

L'ACI s'articule autour de deux axes essentiels :

- La **fonction de coordination devient un indicateur** à part entière et fait l'objet d'une valorisation ;

- Le **système d'information est mieux valorisé** et sa **rémunération est désormais liée au nombre de professionnels de santé associés** de la structure, et non plus à la taille de la patientèle, pour mieux tenir compte des coûts à la charge des structures.

Ce système d'information **valorise mieux la diversité de l'offre de soins offerte** par les structures et **l'élaboration de protocoles** pluri professionnels pour la prise en charge et le suivi des patients nécessitant l'intervention coordonnée de différents professionnels de santé.

C'est un **nouvel indicateur** créé pour inciter les structures à mettre en place des **outils d'évaluation de la satisfaction des patients et de leurs besoins** et à **faire évoluer** leur organisation pour y répondre.

La rémunération des structures :

Un dispositif spécifique est mis en place pour renforcer l'accompagnement des structures pluri-professionnelles **qui viennent de se créer** (projet de santé déposé à l'ARS depuis moins d'un an). Ces structures bénéficient d'une **garantie de versement d'une rémunération annuelle minimale de 20.000 euros**, pour une année complète (avec **dérogation sur le nombre d'indicateurs prérequis** pour le déclenchement de la rémunération : 2 prérequis au lieu de 3 pour les autres structures).

Avec le nouvel accord, une structure type, composée de 13 professionnels de santé et d'une patientèle de 4.000 patients, qui atteint l'ensemble des engagements proposés, verra sa rémunération passer de 51.800 euros dans le règlement arbitral à 73.500 euros dans l'ACI, soit une hausse de 42 %.

2. Les politiques de santé mises en œuvre régionalement

2.1 L'Europe

L'Europe, au travers du **FEADER 2014-2020** (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), soutien les porteurs d'un projet d'investissement dans les services de base pour la population rurale.
L'opération doit aider au maintien ou au redéploiement des services dans les territoires ruraux, dans une démarche intercommunale, dans différents secteurs dont la santé.

. Les structures porteuses éligibles :
Seuls les porteurs publics sont éligibles à la sous-mesure 7.4 du FEADER tels que

- Les structures portant un territoire de projet (un syndicat mixte, un EPCI agissant pour le compte d'une fédération d'EPCI, un groupement d'intérêt public, un parc naturel régional, un pôle d'équilibre territorial et rural).
- Les collectivités territoriales et leurs groupements.

. Les types de projets soutenus dans le secteur de la santé :
Les maisons et réseaux de santé (au sens de l'article L.6323-3 du code de la santé publique comme personne morale constituée entre au moins deux médecins généralistes et au moins un professionnel paramédical (infirmier, kinésithérapeute, ...). : bâtiments et équipements de mise en réseaux.

Le dispositif prend la forme d'appels à projets.

Les renseignements sont consultables sur le site internet du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

L'éligibilité à l'appel à projets 2017 et les documents sont disponibles via le lien internet suivant :
https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/investissements-dans-les-services-de-base-pour-la-population-rurale-feader-sous-mesure-7-4-du-territoire-ex-aquitain/

2.2 L'ARS

La priorité de l'ARS au travers de son projet Régional de Santé est notamment de :
- Veiller à l'accessibilité de tous aux soins via le développement de la prévention ;
- Garantir qualité et sécurité des soins, développement et articulation des professionnels de santé avec les établissements de soins et les structures médico-sociales ;
- Soutenir et promouvoir l'accessibilité aux soins en s'attachant à communiquer sur les dispositifs d'exercice regroupé des professionnels de santé (MSP, etc.) ;
- Encourager l'installation des médecins généralistes.

⇨ Le Fonds d'Intervention Régional (FIR)

La loi de financement de la sécurité sociale de 2012 a institué un Fonds d'Intervention Régional. Il s'agit de regrouper des crédits au sein d'une même enveloppe, globale et fongible asymétriquement.

Le FIR permet aux agences régionales de santé d'allouer des crédits en conformité avec la stratégie régionale de santé déclinant notamment les objectifs nationaux de santé publique.
Les ressources du FIR sont constituées d'une dotation de l'Etat, des régimes obligatoires de base de l'assurance maladie et de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Les moyens alloués au titre du FIR s'inscrivent dans le cadre de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie.

L'agence régionale de santé décide des actions et expérimentations pouvant bénéficier du FIR. Ces actions/expérimentations s'inscrivent dans un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu avec l'ARS.

Les missions du FIR sont organisées en cinq axes stratégiques qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de la santé :
- La promotion de la santé et la prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie ;
- L'organisation et la promotion de parcours de santé coordonnées ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale ;
- La permanence des soins et la répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire ;
- L'efficience des structures sanitaires et médico-sociales et l'amélioration des conditions de travail de leurs personnels ;
- Le développement de la démocratie sanitaire.

Peuvent-être bénéficiaires du FIR, les établissements de santé publics et privés, les établissements et services sociaux et médico-sociaux, les réseaux de santé, les maisons de santé, les centres de santé, les pôles de santé, les personnels de ces organismes, les professionnels de santé, des associations œuvrant dans le secteur de la santé ainsi que des personnes publiques, notamment des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale. Des prestataires extérieurs qui contribuent aux missions du FIR, et avec lesquels l'ARS a conclu un marché public, dans le cadre des règles de la commande publique, peuvent également être rémunérés par le FIR.

⇒ Les actions d'accompagnement

Un référent installation existe dans chaque région pour mieux informer et accompagner les jeunes professionnels depuis 2013.
Depuis 2015, un portail d'accompagnement des professionnels de santé renseigne sur les lieux de stage, les aides à l'installation, les maisons de santé et les coopérations territoriales. Ce site concerne aujourd'hui neuf professions : médecin, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pharmacien, sage-femme, pédicure-podologue.

Les agences régionales de santé développent une gamme de services à destination des professionnels, en lien avec les partenaires (facultés, conseils de l'ordre, collectivités locales, assurance maladie...) : bourse des emplois, simplification des démarches administratives... D'autres actions sont envisagées comme le développement des tutorats, l'organisation sur un territoire des rencontres entre les médecins installés et les étudiants. Ces échanges doivent concerner les étudiants dès le second cycle.

2.3 La Région

2.3.1 Les aides à la cohésion des territoires

⇒ L'ingénierie des projets de santé

Les maîtres d'ouvrage publics, finançant une prestation externe pour la réalisation d'un projet de santé, peuvent prétendre à un taux d'intervention de 50% des dépenses plafonnées à 25.000 € HT.

⇒ La création de structures de soins pluri-professionnelles

Les EPCI (ou commune si la vocation intercommunale du projet est avérée), situés en territoires identifiés comme fragiles au titre de la politique contractuelle régionale ou du SROS de l'ARS Aquitain, peuvent bénéficier de l'aide régionale.

Cette aide porte sur le bâti, hors foncier et VRD :
1. Locaux des médecins, dentistes et para médicaux,
2. Logement d'accueil d'un stagiaire,
3. Surface nécessaire à la coordination des professionnels de santé,
4. Les parties communes afférentes à ces activités.

Les surfaces afférentes aux pharmacies, laboratoires d'analyse et cabinets de radiologie, services médico sociaux et aides ménagères sont exclues.

Les dépenses éligibles sont plafonnées dans la limite de 800.000 € HT par site et calculées en fonction :
. Du nombre de professionnels présents sur site (médicaux et paramédicaux en ETP),
. De la surface attribuée en moyenne à chacun d'eux (dans la limite de 50 m²/professionnel),
. Du coût de construction des surfaces éligibles en €/m² (dans la limite de 1.700 €/m² pour le neuf et 1.100 €/m² pour la réhabilitation). Ce plafond peut être exceptionnellement réévalué de 20% en fonction de spécificités territoriales (zone sismique, périmètre de protection architecturale) ou de contraintes particulières liées à la réhabilitation.

Dépenses	Modulation*	Taux d'intervention		Plafond dépenses
		Zone identifiée par l'ARS	Zone fragile selon le CRA	
Maisons de santé (par site)	Taux de base	Taux unique 10%	10%	800.000 € HT
	Taux intermédiaire		15%	
	Taux bonifié		20%	

*Modulation de l'aide en fonction du profil fiscal et financier du territoire.

Vous trouverez les conditions d'éligibilité sur le règlement d'intervention de la Région. Le document est consultable via le lien suivant :
http://issuu.com/journalaquitaine/docs/ri_politique_contractuelle_r__giona

L'aide à la recherche et à la formation en soins primaires

Les associations des professionnels de santé peuvent bénéficier d'aides pour la formation des professionnels de santé et l'effort dans la recherche médicale.

Cette action intervient dans le cadre d'un appel à projet et s'inscrit dans la limite des capacités budgétaires définies annuellement.

Dépenses	Taux d'intervention	Plafond dépenses
Travaux de recherche ou de mise en place de nouveaux protocoles à une échelle territoriale permettant d'imaginer de nouvelles actions en matière de santé publique	50%	30.000 € HT
Actions innovantes de prévention en matière de maladies chroniques par rapport à une problématique spécifique territoriale, accompagnées d'objectifs précis et d'éléments d'évaluation (première année de mise en place)	50%	30.000 € HT

Pour être éligible, l'association doit avoir au moins un médecin reconnu comme maître de stage et avoir accompagné un stagiaire au cours des 2 dernières années.

2.3.2 La formation

L'innovation est au cœur de la stratégie de santé et de formation du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Imaginer le futur de la santé c'est permettre à chaque habitant de la Nouvelle-Aquitaine d'accéder aux soins et à la prévention, de bénéficier des nouveaux outils numériques et des produits de domotiques qui répondront au défi du soin à domicile, de la prévention pour une bonne santé pour tous.
La feuille de route santé et le schéma des formations sanitaires et sociales (en cours d'élaboration) devront apporter des propositions concrètes à ces défis.

La santé irrigue l'ensemble des compétences de la Région. Si la collectivité ne finance pas les soins, la santé est au cœur du processus d'innovation dans différents domaines :

Actions régionales	Compétences régionales
Les formations sanitaires et sociales dans une approche de proximité territoriale et d'universitarisation permettent de développer des savoirs partagés entre professionnels, et la progression vers de nouvelles compétences.	Par la loi du 13 août 2004 les Régions se sont vu confier le financement des formations des professions para médicales, de sages-femmes et des professions du social. Compétence sur la formation professionnelle (Loi NOTRe – 7 août 2015).
La recherche et le transfert de technologies à laquelle elle consacre le premier budget sectoriel du développement économique et la diffusion des sciences et techniques (compétence régionale).	Priorité de la Région et compétence sur la diffusion des sciences et techniques (Loi NOTRe)
Le développement d'innovations où la Région contribue à structurer une offre industrielle de premier plan en matière de e-santé, de recherche et développement dans les industries du médicament et des dispositifs médicaux innovants.	Compétence (quasi) exclusive sur le développement Economique. SRDEI
L'aménagement du territoire avec un soutien à la création des Maisons de Santé Pluri professionnelles pour lutter contre la désertification territoriale.	Compétence sur l'aménagement du territoire (Loi NOTre).
Le numérique par le soutien au déploiement d'une offre de haut débit sur l'ensemble des territoires peu attractifs, la priorité à l'accès aux structures de santé et par une démarche volontariste de soutien aux innovations en e-santé.	Compétence aménagement / développement économique.
La prévention en conjuguant des priorités populationnelles et territoriales sur différents thèmes : facteurs environnementaux, activité physique, nutrition...	Conjonction de compétences sur l'aménagement, la formation professionnelle, l'environnement et le développement social et culturel.

Le schéma des formations sanitaires et sociales 2017-2020

Le schéma des formations sanitaires et sociales, voté fin 2017, répondra à des enjeux régionaux (développement de la Silver économie, révolution numérique, e-santé et génomique), sociaux (diversification des voies d'accès aux métiers, sécurisation des parcours et innovations pédagogiques) et territoriaux (équilibres territoriaux, organisation de l'appareil de formation et ajustements aux besoins).

Les bourses régionales sur critères sociaux des formations sanitaires et sociales

La Région Nouvelle-Aquitaine propose des bourses d'études sur critères sociaux en faveur des élèves et des étudiants en formations sociales, paramédicales et de santé, afin de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle dans des conditions de vie satisfaisantes et contribuer à leur réussite.
Cette aide financière est accordée par le Conseil régional aux étudiants et aux élèves dont les revenus sont insuffisants au regard des charges occasionnées par la formation entreprise.

Vous trouverez les conditions d'éligibilité, les bénéficiaires et les modalités de dépôt d'un dossier au lien suivant : http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/bourses-detudes-sur-criteres-sociaux-en-faveur-des-eleves-et-etudiants-en-formations-sociales-paramedicales-et-de-sante/

3. La mobilisation des acteurs départementaux pour une couverture continue de la Dordogne en professionnels de santé

3.1 L'Etat

4 types de fonds permettent à l'Etat de financer des MSP. Les aides financières énumérées ci-dessous n'interviennent que sur la partie "investissement" des MSP, pas sur le fonctionnement ou le mobilier médical.
L'Etat peut aussi financer des cabinets médicaux.

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
Sous réserve que le maître d'ouvrage soit éligible à la DETR, et que la MSP bénéficie d'un projet de santé validé par l'ARS, la DETR peut intervenir à un taux qui pourra varier entre 20 et 30% du coût du projet, même si ces taux sont purement indicatifs.

La DETR peut financer des cabinets médicaux si l'Etat estime que l'opération est utile pour le territoire et qu'elle améliore ou permet de maintenir l'offre médicale dudit territoire, même si celui-ci n'est pas classé en territoire fragile par l'ARS. Dans la plupart des cas, les projets aidés concernent des infrastructures comprenant un ou des médecins déjà en exercice sur le territoire de la commune. Celle-ci souhaitant restructurer ou mettre aux normes les locaux qui sont la propriété de la collectivité, elle sollicite alors une aide de l'Etat. Cette aide ne dépassera pas 20% des investissements (ou 25% pour les communes en ZRR).

Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
Des crédits FNADT ont été attribués à des MSP en 2013, à la condition que le projet de santé soit validé par l'ARS, au titre du plan 250 maisons de santé. Cette opération est désormais terminée et il n'y a plus de financement FNADT dédié.

Toutefois, aujourd'hui, il est toujours possible d'attribuer du FNADT mais au titre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2014-2020, dans le cadre de *la mesure 6.1.1. « Un meilleur accès du public aux services dans les territoires ruraux et les territoires péri-urbains éloignés »*. Le CPER prévoit en priorité une mobilisation des crédits DETR, mais n'exclut pas, à titre exceptionnel, de pouvoir mobiliser du FNADT. Nécessité de recueillir l'avis favorable du comité régional des MSP, qui lui-même dépend de la validation par l'ARS du projet de santé. Le SGAR n'a pas fixé de taux prédéfini mais des "forfaits" de 100.000 € par MSP.

Le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL)
Le Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL), rebaptisé cette année Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL), permet d'envisager un financement des MSP à deux titres :
* en 2016, au titre de la redynamisation des bourgs-centres : 30% pouvaient être attribués pour les projets d'investissement qui s'intégraient dans une opération de redynamisation de bourg-centre, dont pouvait faire partie une MSP. Cette possibilité n'a pas été reconduite en 2017.
* en 2017, **au titre des contrats de ruralité** : les MSP qui s'inscrivent dans un contrat de ruralité peuvent être aidées par la DSIPL. Le Préfet de région souhaite, pour que l'aide ait un véritable effet levier, que l'aide financière de l'Etat ne soit pas inférieure à 30%.

Tous ces financements sont cumulables mais l'intervention de l'Etat se fait en concertation avec les autres financeurs (Département et Région) afin de ne pas dépasser 60% d'aides publiques, plafond fixé d'un commun accord entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Préfet de région.

3.2 Le Conseil départemental

Le Conseil départemental poursuit, depuis plus de vingt ans, une politique volontariste afin de maintenir une offre de soins médicaux de proximité et de qualité, sur l'ensemble des territoires, considérant le risque réel de non remplacement de médecins partant en retraite, le vieillissement de sa population et face à la désertification médicale, autant de difficultés auxquelles le département de la Dordogne est confronté.

Il œuvre pour lutter contre les inégalités de santé notamment par le biais d'un soutien financier aux porteurs de projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et de pôles de santé.
Ses aides ont été renforcées et sont désormais considérées comme prioritaires dans le cadre de la nouvelle contractualisation avec les communes et les intercommunalités.

3.2.1 Panorama des politiques Départementales mises en œuvre jusqu'en 2016

La mise en place d'une aide départementale dédiée à la création de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)

Lors de la session du budget supplémentaire de 2009, l'assemblée départementale a adopté la mise en place d'une aide financière du Département pour la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, par délibération n° 09-329 du 19 juin 2009.

Une Autorisation de Programme globale d'un montant de 571.750 € a été votée par le Conseil départemental entre 2012 et 2015, soit une moyenne de 142.938 € par an et les crédits de paiement correspondant alloués aux Collectivités porteuses de ces projets (3 communes et 9 EPCI).

Au total, sur cette ligne budgétaire dédiée, **le Département aura accompagné financièrement la création de 12 Maisons de Santé Pluridisciplinaires sur les 19 labellisées par l'Agence Régional de Santé pour un volume total de travaux de 10.011.441 €.**

Les Contrats d'Objectifs et les autres aides financières à l'investissement

Le Département de la Dordogne, depuis 1994, a développé une politique d'aménagement du territoire, basée sur une contractualisation avec les communes à l'échelle de chaque canton.

Tableau : Récapitulatif des aides à l'investissement du Conseil départemental pour la santé, depuis 2011

Lignes budgétaires mobilisées	Montant des travaux	Montant des subventions Départementales votées
Création de maisons de santé pluridisciplinaires	10.011.441 €	571.750 €
Contrats d'Objectifs 2011-2015 Dont Contrats Cantonaux Dont Contrats de Ville	5.375.690 € 4.204.285 € 1.171.405 €	735.205 € 392.496 € 342.709 €
Fonds d'Equipement des Communes (FEC)	151.338 €	22.000 €
Subventions exceptionnelles	107.163 €	50.000 €
TOTAL	15.645.632 €	1.378.955 €

Au cours des 5 dernières années, l'appui financier du Département, pour l'aménagement du territoire en offre de soins de proximité, aura permis la réalisation de plus de 15,5 millions d'euros d'investissement sur l'ensemble de la Dordogne.

3.2.2 La nouvelle politique contractuelle du Département : les Contrats de Territoires 2016-2020

En 2016, les Conseillers départementaux ont voté la poursuite, jusqu'en 2020, des Contrats de Territoires avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

En 5 ans, 82 millions d'euros vont être injectés pour le développement des territoires.

Le déploiement d'offres de soin et notamment de maisons de santé pluridisciplinaire et de communautés professionnelles territoriales de santé constituent une des 9 priorités d'intervention fixées par l'assemblée Départementale, en tant qu'équipements structurants au cœur du développement des territoires.

➡ La participation pour la réalisation ou la modernisation de structures d'exercice coordonné pluri-professionnel de soins

L'ACCES AUX SOINS DE PROXIMITE :
REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE DEPARTEMENTALE POUR LA REALISATION OU LA MODERNISATION DE STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNE PLURI-PROFESSIONNEL DE SOINS.

CONTEXTE
Des disparités géographiques sont prononcées dans l'égalité des Périgordins en matière de santé et notamment de soins de premier recours. Le maintien de la présence médicale est parfois fragilisé dans certains territoires avec des patients confrontés à un éloignement physique des professionnels et des structures de soins, mais aussi souvent à des délais d'attente très longs notamment pour les consultations spécialisées.

Depuis 1994, le Département de la Dordogne accompagne les collectivités locales dans une politique d'aménagement du territoire.

L'accès aux soins est un enjeu majeur de l'aménagement du territoire. Aussi, en considération de la démographie médicale actuelle et des besoins de la population en offre de soins de proximité, le Département a décidé la poursuite de sa politique de solidarité et de soutien au développement de l'ensemble de la Dordogne, organisé autour des Contrats de Territoires 2016-2020 (Contrat de Projets Communaux et Contrat de Projets Territoriaux).

Il entend ainsi favoriser le maintien des professionnels de santé déjà établis sur les territoires et inciter les jeunes praticiens à s'y installer, par un accompagnement à la création de structures d'exercice coordonné pluri-professionnel de soins (maison de santé pluridisciplinaire, cabinet public d'exercice coordonné pluri-professionnel, centre de santé) ou à la modernisation de structure en fonctionnement.
Ces structures offrent aux professionnels de santé un cadre d'exercice regroupé permettant de rompre l'isolement et de mutualiser les moyens. Elles permettent également aux professionnels de mieux coordonner leurs actions et d'améliorer ainsi la prise en charge globale des patients et d'assurer la continuité des soins.

Article 1 : L'OBJET
Le Département de la Dordogne peut attribuer une aide financière, pour des opérations d'investissement, afin de favoriser le maintien et l'installation de professionnels de santé, en priorité dans des zones où l'offre de soins est jugée déficitaire ou fragile.

La subvention Départementale est accordée pour la réalisation d'une nouvelle structure d'exercice coordonné pluri-professionnel de soins ou la modernisation d'une structure existante, dans la limite de l'enveloppe

financière dédiée à la politique contractuelle du Département en faveur des communes et des intercommunalités.

Article 2 : LES BENEFICIAIRES
Communes, communautés de communes et communautés d'agglomérations engagés dans une démarche de concertation avec les professionnels de santé de leur territoire.

Article 3 : LES CRITERES D'ELIGIBILITE
Le projet de structure d'exercice coordonné pluri-professionnel devra concerner deux médecins et une autre catégorie de professionnel de santé, au minimum.

Il implique obligatoirement les collectivités locales et l'ensemble des professionnels de santé qui exerceront au sein de la structure et s'appuie sur un projet de santé co-construit, pour proposer une offre de soins adéquate aux attentes de la population.
Les demandes de participation financière seront analysées en fonction de la « démarche-projet de santé de territoire » présentée et du lieu d'implantation du projet. Les projets situés dans une zone jugée déficitaire ou fragile seront prioritaires, conformément au maillage territorial définit dans le schéma départemental d'accès aux soins de proximité de la Dordogne.

La « démarche-projet de santé de territoire » * est un élément primordial d'éligibilité et devra traduire l'engagement collectif des professionnels de santé et du maître d'ouvrage.
Il doit permettre aux professionnels de santé d'avoir un exercice coordonné entre eux. De plus, il doit répondre aux trois objectifs d'amélioration suivants :
- L'accueil du patient dans des locaux adaptés ;
- Le parcours des soins du patient par la création d'un lieu de prise en charge la plus globale possible ;
- Le développement d'actions novatrices contribuant au maintien et à l'amélioration de l'offre ambulatoire ;
- Les conditions de travail des professionnels de santé par le biais notamment du développement des modes de pratique coopérative entre professionnels de santé ;
- La contribution à la formation des futurs praticiens : développement du compagnonnage avec l'obligation d'un maître de stages minimum par structure.

Par ailleurs, pour les projets de création d'un centre de santé, le projet de santé élaboré, conformément à l'article L6323-1 du code de la santé publique, sera joint à la demande d'aide.
Pour les projets de création d'une maison de santé pluridisciplinaires, le projet de santé réalisé, conformément aux articles L6323-3 du code de la santé publique, sera une pièce constitutive du dossier.

Enfin, pour être recevable, le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire sera soumis à l'avis favorable de la Commission Départementale de la Démographie Médicale, Paramédicale et de l'Aménagement du Territoire de la Dordogne (CoDDeMP) et du Comité régional de sélection des maisons de santé pluridisciplinaires.

Les autres conditions d'éligibilité sont listées dans les Contrats de Territoires 2016-2020.

*La « démarche-projet de santé de territoire » :
Le maître d'ouvrage formalisera son projet par le biais d'un diagnostic de territoire. La présentation comportera à minima les éléments suivants :
- Un état des lieux portant sur la démographie et l'offre médicale du territoire concerné et l'évolution de celle-ci à court et moyen terme (organisation du système de santé local, densité des professionnels de santé, départs programmés de professionnels, etc.) ;
L'étude devra être menée au niveau intercommunal et sur l'aire d'influence, à 15 minutes minimum, de la commune concernée par l'implantation de la structure ;

- Un diagnostic des besoins du territoire (caractéristiques de la population et de la patientèle, volume d'activité, etc.);
- Une description des missions spécifiques portées par la structure : soins, prévention, éducation à la santé, formation, information, suivi;
- Une indication sur les différentes catégories de professionnels de santé (médicaux, paramédicaux et, le cas échéant, médico-sociaux et administratifs) qui participeront au fonctionnement de la structure. Le projet précisera les professionnels de santé disposés à intervenir ponctuellement ;
- Une proposition d'organisation et de coordination interne et externe des professionnels pour répondre aux demandes de soins des patients (jours d'ouverture, amplitude des horaires d'ouverture, accessibilité, modalités du maintien de l'offre de service, etc.);
- L'engagement des professionnels de santé à participer à la structure de soins et au projet collectif de santé et à rester **à minima 5 ans** dans la structure ;
- Le statut juridique envisagé par les professionnels de santé ;
- Les besoins de consultation et de permanences dans le domaine de l'action sociale ;
- Une précision sur la coordination avec les partenaires du territoire (les maisons de santé pluridisciplinaires, les centres de santé, les structures d'exercice coordonné pluri-professionnel, les communautés professionnelles territoriales de santé, les hôpitaux, le Contrat Local de Santé, etc.);
- Les mesures prises en vue d'assurer la participation de la structure à la formation des étudiants et des stagiaires (terrains de stage, maîtres de stages, liens avec les universités et les écoles) et de répondre aux demandes d'hébergement des stagiaires (modalités de mise à disposition d'un logement sur la commune d'accueil ou à proximité de la structure, gracieusement ou avec une participation financière aux frais d'hébergement).
- La structuration envisagée en matière de technologies de l'information et de la communication.

Article 4 : LES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les travaux subventionnables correspondent à la création d'une nouvelle structure ou la modernisation d'une structure existante.

On entend par modernisation les investissements du maitre d'ouvrage pour la réalisation de travaux liés à l'extension, la mise en conformité, l'équipement en système d'information notamment de télémédecine, l'acquisition de certains équipements (gros matériel), la création ou la réhabilitation d'un logement et son équipement, pour des stagiaires et des remplaçants.

Sont définies comme dépenses éligibles :
- Les Frais d'études et de maîtrise d'œuvre,
- L'acquisition de terrains ou de bâtiments, sous réserve que cette partie ne représente pas plus de 60% du budget global de l'opération ;
- Les travaux ;
- L'hébergement permettant l'accueil des remplaçants et des stagiaires, et son équipement ;
- L'équipement en système partagé d'information de santé;
- Les dépenses de mobilier et de petits équipements, notamment informatique.

Sont exclus des dépenses éligibles :
- Les honoraires.

Article 5 : LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

→ Les Modalités financières d'intervention

La participation financière du Département aux opérations d'investissement est calculée sur la base des dépenses éligibles HT avec application d'un taux variable, progressif et au maximum de 25% (bonification de 5% possible suivant la localisation de l'équipement (confère les Contrats de Territoires 2016-2020), dans la limite de 60% d'aides publiques.

La subvention du Département sera calculée en fonction de l'équilibre de l'opération. Ainsi, le taux d'intervention du Département tiendra compte des cofinancements et de la déduction faite des loyers théoriques.

Le règlement de l'aide ne s'effectue que sur service fait. Il donne lieu à un versement unique en fin de réalisation.

En cas de variation considérée importante entre la nature du projet votée et son évolution, l'accord de principe initial est abandonné et le projet devra faire l'objet d'une nouvelle programmation.

→ Les pièces obligatoires constitutives du dossier de demande
- La « démarche-projet de santé de territoire » démontrant que le projet répond à un besoin;
- Le projet de santé, le cas échéant ;
- Les avis de la Commission Départementale de la Démographie Médicale, Paramédicale et de l'Aménagement du Territoire de la Dordogne (CoDDeMP) et du Comité régional de sélection des maisons de santé pluridisciplinaires, pour un projet de maison de santé pluridisciplinaire ;
- La délibération du conseil municipal ou du conseil communautaire :
  . Approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel (en investissement et en fonctionnement),
  . Décidant des travaux,
  . Sollicitant la subvention Départementale.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération d'investissement précisera le montant prévisionnel des travaux par poste de dépenses, les honoraires, les frais d'études et les frais annexes, les frais d'acquisitions foncières, le montant et le taux des différentes subventions sollicitées et/ou acquises.
- La délibération actant le montant des loyers avec des précisions sur la superficie totale des locaux et la superficie allouée à chaque professionnel de santé, et sur les montants des loyers au m² et des charges, par catégorie de professionnel ;
- L'attestation de mise à disposition de logement(s) à titre gracieux ou l'attestation d'indemnité de frais d'hébergement;
- Les indications sur les stages : Coordonnées du/des maîtres de stages et leur fonction, nombre de terrains de stages et types de stagiaires accueillis ;
- L'attestation de financement des autres partenaires ;
- Les devis des travaux;
- Le plan de situation et le plan de masse précisant l'affectation et la superficie des espaces donnant lieu à convention et à loyer accompagnés d'une notice explicative et descriptive de l'opération présentant les principales caractéristiques de l'ensemble des travaux prévu et le planning prévisionnel de réalisation;
- Dans le cas d'un projet porté par une commune, la délibération du Conseil communautaire émettant un avis sur le projet ;
- Les coordonnées des référents locaux du projet (maître d'ouvrage et professionnel de santé).

→ Les dispositions particulières
- Le dispositif de soutien ne peut être appelé par les communes et EPCI que tous les 2 ans.

- Des locaux seront mis à disposition gracieuse pour les acteurs de l'action sociale.

3.2.3 La promotion de l'offre de soins sur le territoire

Dans le cadre de ses missions, le Conseil départemental accompagne les territoires et les professionnels de santé pour un aménagement du territoire en faveur de la démographie médicale.

L'ingénierie Départementale au montage de projets

L'appui aux porteurs de projets se traduit par :
- La délivrance d'information et de conseil ;
- L'appui et l'assistance à l'élaboration du projet de santé, en partenariat avec les autres acteurs de la santé ;
- L'ingénierie financière (aide au montage du dossier de demande de financement extérieur, application des aides d'Etat, analyse des recettes) ;
- L'établissement des modalités de financement départemental dans le cadre de la nouvelle contractualisation.

La coordination pluri-professionnel de soins

- L'animation, l'évaluation du schéma départemental d'accès aux soins de proximité ;
- La coordination des dynamiques d'acteurs et le suivi des relations partenariales, pour répondre aux objectifs du schéma ;
- La réalisation de documents de communication et de campagnes d'information et de promotion de la Dordogne ;
- L'accompagnement des professionnels de santé dans leur projet d'installation et la facilitation de l'accès des étudiants à un stage en Dordogne.

3.2.4 Les aides aux étudiants et aux stagiaires

La bourse d'aide au logement et aux frais de transports des stagiaires en médecine générale.

BOURSE D'AIDE AU LOGEMENT
DES STAGIAIRES EN MEDECINE GENERALE, EN DORDOGNE

Règlement d'attribution

Le Conseil départemental de la Dordogne entend rendre le territoire départemental attractif pour les futurs médecins généralistes et ainsi favoriser leur installation en Dordogne. Pour ce faire, il souhaite mettre en place une bourse d'aide pour le défraiement des frais de logement engagés par les étudiants ou internes en médecine générale, en partenariat avec les communes et les EPCI.

Cette aide favorisera la venue d'étudiants, sur le département, qui pourront ainsi découvrir le métier de généraliste et sa pratique en milieu rural.

Dans la limite de 10 bourses par an.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Département de la Dordogne entend accorder une aide aux étudiants ou internes en médecine générale, en stages en Dordogne, pour compenser les frais engagés pour le logement.

Cette participation permettra aux stagiaires de limiter les frais de location d'un second logement.

ARTICLE 2 : BENEFICIAIRES – CRITERES D'ELIGIBILITE

La bourse d'aide au logement est exclusivement réservée aux étudiants et internes en médecine générale, en stage en Dordogne, chez un médecin généraliste libéral ou au Conseil départemental.

ARTICLE 3 : FORMES ET CARACTERISTIQUES DE L'AIDE

L'aide financière est égale au montant des frais de location engagés, plafonnée à 400 € par mois durant la durée du stage. Elle est financée pour moitié par le Département et pour moitié par la commune et/ou l'EPCI du lieu d'accueil du stagiaire.

Toute sollicitation d'une bourse doit être adressée à Monsieur le Président du Conseil départemental durant la durée du stage et au maximum avant la fin du deuxième mois de stage.

Composition du dossier

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :
- le formulaire de demande de bourse fourni par le Conseil départemental dûment complété et signé,
- le certificat d'inscription de l'établissement où sont poursuivies les études,
- Le contrat de stage,
- La copie de la carte nationale d'identité ou de la carte de séjour pour les étudiants de nationalité étrangère,
- La copie du livret de famille du demandeur et de ses parents,
- Le bail de chaque logement,
- Le dernier avis d'imposition de la famille,
- le relevé d'identité bancaire.

La demande d'attribution de bourse et les pièces constitutives du dossier sont à adresser, par écrit à Monsieur le Président du Conseil départemental, à l'adresse suivante :

Conseil départemental de la Dordogne
Hôtel du Département
2 rue Paul Louis Courier
CS11200
24019 PERIGUEUX CEDEX

En outre, à l'issue de son stage, le boursier adressera un justificatif de réalisation de stage au Conseil départemental.

Modalités d'attribution de l'aide

Toute aide ne peut être accordée qu'après examen d'un dossier technique précis et en fonction des enveloppes financières disponibles.

Seuls les dossiers complets seront étudiés. Tout dossier incomplet fera l'objet d'une suspension de l'instruction et d'une information à l'intéressé. Si dans un délai d'1 mois suivant cette information, le dossier n'est pas complété, la demande donnera lieu à une décision de rejet.

L'aide est consentie par la Commission Permanente après avis de la Commission compétente.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'aide Départementale vise la location d'un deuxième logement par l'étudiant en stage ou interne.

Toutefois, la bourse ne pourra être consentie que si le demandeur effectue un stage, en Dordogne, et à plus de 30 minutes de son domicile ou de celui de ses parents.

La bourse d'aide au logement est cumulable avec une autre bourse d'aide au logement attribuée par une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, si et seulement si une convention a été signée entre le Département et la collectivité ou l'EPCI concerné.

Aucune bourse ne sera délivrée si un logement est mis à disposition de l'étudiant ou de l'interne, à titre gracieux.

ARTICLE 5 : REMBOURSEMENT DE L'AIDE
L'attribution éventuelle de l'aide sera notifiée au demandeur, rappelant ses engagements et les conditions de remboursement de l'aide.

Le remboursement de l'aide sera exigé par le Département si :
- Le stage de l'étudiant est interrompu;
- La bourse a été obtenue au moyen de fausses déclarations.

ARTICLE 8 : ANNULATION DE LA BOURSE
En cas de décès du maitre de stage, du stagiaire ou de l'interne ou d'incapacité totale de poursuivre son stage, la rupture du contrat se fait de plein droit, sans remboursement de l'aide.

L'Assemblée départementale pourra, après avis de la commission compétente, annuler le remboursement de la bourse dans le cas d'une maladie grave, d'un accident ou d'un handicap survenu au cours du stage ne permettant plus à l'étudiant de poursuivre son stage en Dordogne.

La bourse spécifique aux étudiants en médecine et en odontologie

BOURSE SPECIFIQUE AUX ETUDIANTS EN MEDECINE ET EN ODONTOLOGIE

Règlement d'attribution

Le Conseil départemental de la Dordogne a voté l'attribution d'une bourse d'étude spécifique aux étudiants afin de leur permettre de poursuivre des études longues et onéreuses, en médecine et en odontologie.

En contrepartie, l'étudiant s'engage à venir s'installer en Dordogne, à la fin de ses études. Il contribuera à améliorer l'offre médicale actuellement insuffisante et permettra ainsi un égal accès aux soins pour tous les patients.

5 bourses d'études pourront être attribuées, par an, sous condition que l'étudiant ait signé un Contrat d'Engagement de Service Public (CESP).

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Département de la Dordogne entend accorder une bourse spécifique aux étudiants en médecine et en odontologie.

Cette bourse d'étude s'adresse aux jeunes étudiants inscrits en 2ème à 9ème année, et susceptibles de s'installer en Dordogne.

ARTICLE 2 : BENEFICIAIRES – CRITERES D'ELIGIBILITE

La bourse d'études est exclusivement réservée, sans condition de nationalité, aux étudiants de l'enseignement supérieur poursuivant des études en médecine ou en odontologie :
- Inscrits dans une université agréée,
- dont la résidence principale est en Dordogne ou dont la famille a sa résidence principale en Dordogne,
- dont le revenu fiscal de référence de la famille et de l'étudiant est conforme au barème ci-dessous. Les revenus pris en compte seront ceux du foyer fiscal et la pension éventuelle versée à l'étudiant, s'il est imposé séparément.

La bourse d'études est attribuée sur critères sociaux avec plafonds de ressources à déterminer.

Aucune condition d'âge, ni de nationalité n'est requise.

Ne sont pas éligibles à cette bourse d'étude :
. Les personnes salariées en formation,
. Les personnes bénéficiant d'un congé individuel de formation,
. Les personnes en congés parental ou en disponibilité,
. Les bénéficiaires d'une rémunération de la formation professionnelle,
. Les bénéficiaires d'une allocation chômage.

ARTICLE 3 : FORMES ET CARACTERISTIQUES DE L'AIDE

L'aide financière est fixée à 200 euros par mois.

La bourse Départementale est accordée aux étudiants en études en médecine ou en odontologie à partir de leur deuxième année d'études et jusqu'à l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en médecine ou en chirurgie dentaire.

Toute sollicitation d'une bourse doit être adressée à Monsieur le Président du Conseil départemental avant le 15 mars, pour un financement de l'année scolaire débutant en septembre. Passé ce délai le dossier sera irrecevable pour l'année scolaire.

Composition du dossier

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :
- le formulaire de demande de bourse fourni par le Conseil départemental dûment complété et signé,
- Le contrat d'engagement à l'installation,
- La copie du livret de famille du demandeur et de ses parents,
- La copie de la carte nationale d'identité ou de la carte de séjour pour les étudiants de nationalité étrangère,
- La copie de la carte vitale,
- le certificat d'inscription de l'établissement où sont poursuivies les études,
- le dernier avis d'imposition de la famille, ainsi que celui du demandeur s'il est imposé séparément,
- le relevé d'identité bancaire.

Modalités d'attribution de l'aide

Toute aide ne peut être accordée qu'après examen d'un dossier technique précis et en fonction des enveloppes financières disponibles.

Seuls les dossiers complets seront étudiés. Tout dossier incomplet fera l'objet d'une suspension de l'instruction et d'une information à l'intéressé. Si dans un délai de 2 mois suivant cette information, le dossier n'est pas complété, la demande donnera lieu à une décision de rejet.

L'attribution de la bourse n'est pas rétroactive et l'étudiant percevra donc une bourse Départementale sur les années d'études restantes.

L'aide est consentie par la Commission Permanente après avis de la Commission compétente.

Par ailleurs et afin de compléter son dossier, l'étudiant s'engage à fournir, en octobre de chaque année, le certificat d'inscription de l'établissement où sont poursuivies les études.
Le certificat sera adressé, par écrit à Monsieur le Président du Conseil départemental, à l'adresse suivante :

Conseil départemental de la Dordogne
Hôtel du Département
2 rue Paul Louis Courier
CS11200
24019 PERIGUEUX CEDEX

Suspension du versement de la bourse
L'étudiant qui souhaite obtenir une suspension temporaire du versement de l'allocation doit adresser sa demande au Président du Conseil départemental avec les justificatifs permettant d'attester du congé, de l'accident ou de la mise en disponibilité ouvrant droit à cette suspension.
De plus, le bénéficiaire de l'aide doit informer, sans délai, le Président du Conseil départemental de toute modification de la durée de suspension du versement de l'allocation. S'il ne le fait pas, le versement de l'allocation reprend au terme prévu.

Enfin, il convient de noter que l'étudiant signataire ne peut pas s'engager pour une partie seulement de ses études, dès lors que la bourse lui est attribuée. L'engagement s'entend à compter de la date de signature du contrat et jusqu'à la fin de la période d'exercice due par le bénéficiaire au Département de la Dordogne.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'étudiant boursier s'engage à exercer en Dordogne dans une zone définie comme déficitaire par le Département de la Dordogne.

4.1 Délai et durée d'engagement

La période d'engagement débute à compter de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en médecine ou en chirurgie-dentaire.

Le délai d'installation du jeune praticien est de 6 mois, dès l'obtention de son diplôme.

La durée de l'engagement est égale à celle du versement de l'allocation pendant la période d'études et ne peut être inférieure à 5 ans.

4.2 Zones déficitaires

Les zones d'exercice déficitaires seront communiquées et proposées au jeune praticien au moment de son installation. Elles sont recensées dans une liste départementale consultable auprès du Département de la Dordogne, par courrier adressé au Président du Conseil départemental.

Un avis préalable de la Commission compétente est requis sur le lieu d'installation. Aussi, dès l'obtention de son diplôme, le jeune praticien adressera son projet d'installation, par courrier au Président du Conseil département. Un entretien préalable à son installation pourra être planifié.

Les zones déficitaires peuvent être redéfinies régulièrement. Cette redéfinition n'oblige néanmoins pas un médecin déjà installé dans l'une de ces anciennes zones déficitaires à procéder à un changement d'installation dans une zone prioritaire.

Si le médecin ou le chirurgien-dentiste, bénéficiaire de la bourse Départementale, décide volontairement de quitter son lieu d'exercice, il a l'obligation de s'installer jusqu'à la fin de son engagement dans une autre zone déficitaire de Dordogne.
Il informera alors le Département de son intention de changer de lieu d'installation et adressera les coordonnées de la nouvelle installation projetée, par courrier adressé au Président du Conseil départemental.
Sa nouvelle installation ne pourra se concrétiser qu'après avis favorable de la commission compétente. Un courrier de réponse lui sera adressé dans les 15 jours suivant la décision de la commission.

4.3 Cumuls d'aides

La bourse d'étude est cumulable avec les bourses ou d'autres aides sur critères sociaux allouées notamment par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Elle est cumulable avec un Contrat d'Engagement de Service Public (CESP).
Toutefois, après l'obtention de son diplôme de fins d'études et dès lors que l'étudiant sera engagé auprès du Département de la Dordogne et dans le cadre d'un CESP, il devra s'installer dans une zone déficitaire de Dordogne qui devra remplir simultanément ces deux obligations.

La bourse spécifique aux étudiants en médecine et en odontologie n'est pas cumulable avec la bourse aux étudiants de troisième cycle et le prêt d'honneur aux étudiants de l'enseignement supérieur du Conseil départemental de la Dordogne.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT DE L'AIDE

L'attribution éventuelle de l'aide sera notifiée au demandeur, accompagnée d'une convention qu'il lui appartiendra de signer ou ses représentants légaux, rappelant ses engagements et les conditions de remboursement de l'aide.

Le remboursement de l'aide sera exigé par le Département si :
- Le signataire souhaite résilier son contrat ;
- L'étudiant interrompt ses études (abandon d'études ou réorientation) ;
- Le signataire ne respecte pas les engagements contractuels du bénéficiaire tels que stipulés dans la convention d'attribution, notamment si, à l'issue de ses études, le bénéficiaire ne s'installe pas en Dordogne (par choix ou parce qu'il ne remplit pas les conditions nécessaires) ;
- La bourse d'études a été obtenue au moyen de fausses déclarations ;
- L'étudiant, à l'issue de ses études, ne satisfait pas aux exigences règlementaires en matière de diplôme.

Le bénéficiaire de la bourse d'études peut, sur sa demande, demander la résiliation de son contrat. Il adressera une lettre recommandée avec accusé de réception au Département de la Dordogne. La résiliation prendra effet à la date mentionnée sur la lettre.
Une majoration de 200 € par mois de perception de la bourse sera appliquée.
Le remboursement de l'aide aura lieu dans un délai d'un an à compter de la décision de résiliation, avec possibilité d'un remboursement fractionné (en 4 annuités maximum), le cas échéant.
Le bénéficiaire peut demander le remboursement, par anticipation, d'une partie ou de la totalité de l'aide versée. Il adressera sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception au Département de la Dordogne.

En cas de non-paiement d'une ou plusieurs annuités, un titre de recettes sera émis pour la totalité de l'aide restante.

Au cas où la situation financière de l'emprunteur ne lui permettrait pas de respecter les échéances, il devra en informer par écrit tant le Président du Conseil départemental que le Payeur départemental et apporter tous les justificatifs nécessaires à l'appréciation de sa situation.

ARTICLE 8 : ANNULATION DE LA BOURSE

En cas de décès du bénéficiaire ou d'incapacité totale d'exercer ou de poursuivre ses études, la rupture du contrat se fait de plein droit, sans remboursement de l'indemnité.

L'Assemblée départementale pourra aussi annuler le remboursement de la bourse dans le cas d'une maladie grave, d'un accident ou d'un handicap survenu au cours des études ne permettant pas l'installation du boursier en Dordogne ou une pratique professionnelle normale, après avis de la commission compétente.

En cas de radiation, donc d'interdiction d'exercer, la rupture est également prononcée de plein droit. Dans ce cas, elle donne lieu au remboursement de l'aide versée, dans les mêmes conditions qu'en cas de rupture à l'initiative du praticien.

La bourse aux étudiants de troisième cycle

Le Département peut apporter une aide financière, à caractère social, aux étudiants de 3° cycle originaires de Dordogne pour favoriser la poursuite d'études longues et encourager la recherche.

Cette aide, à caractère social, est attribuée sous forme d'un versement annuel par la Commission Permanente, après avis de la commission compétente, pendant une durée maximum de trois ans, conformément à un barème.

Le versement de l'aide est effectué en fin d'année universitaire sous réserve que le Directeur de thèse justifie de la réalité des travaux de l'étudiant.

Principaux critères d'éligibilité :
Les revenus pris en compte sont ceux de la famille et de l'étudiant tels qu'ils apparaissent sur l'avis d'imposition à la mention revenu fiscal de référence.
- L'étudiant doit justifier de la préparation d'une thèse de 3ème cycle,
- La famille doit avoir sa résidence principale en Dordogne.

Le règlement d'attribution et le formulaire de bourse de troisième cycle sont téléchargeables sur le site institutionnel du Conseil départemental au lien suivant :
https://www.dordogne.fr/les_aides/aides_aux_etudiants/370-4

Les prêts d'honneur aux étudiants de l'enseignement supérieur

Dans le but de faciliter aux jeunes périgourdins la poursuite de leurs études dans des établissements d'enseignement supérieur de l'Etat ou reconnus par ce dernier, le Département de la Dordogne a voté la mise en place d'un prêt d'honneur, à taux zéro et sans caution, en faveur des étudiants périgourdins, en vertu duquel il pourra leur consentir des avances remboursables ayant le caractère de « Prêts d'honneur ».

Les bénéficiaires – Critères d'éligibilité :
Les prêts sont exclusivement réservés aux étudiants de l'enseignement supérieur, sans condition de nationalité :
- Inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat,
- Domiciliés en Dordogne ou dont la famille a sa résidence principale en Dordogne.
Et sous conditions de ressources.

Forme et caractéristiques de l'aide :
Le demandeur peut choisir, selon ses besoins, entre deux prêts d'un montant de 1.000 € ou 2.000 €.
Ce prêt s'applique à une année d'études. Il est renouvelable 2 fois au maximum pendant toute la durée des études.
Les prêts sont consentis sans intérêt, et sans cautionnement, par la Commission Permanente après avis de la Commission compétente.

L'intégralité du règlement d'attribution du prêt d'honneur étudiant et le formulaire de demande de prêt d'honneur étudiant du Conseil départemental sont téléchargeable sur le site institutionnel du Conseil départemental au lien suivant : https://www.dordogne.fr/les_aides/aides_aux_etudiants/370-4

3.2.5 La Commission départementale de la démographie médicale et paramédicale et de l'aménagement du territoire (CODDEMP)

La CODDEMP constitue une instance partenariale de pilotage et de validation, avec la volonté de dégager des pistes et des actions en faveur de la démographie médicale. Elle est coprésidée par le Conseil départemental de la Dordogne, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture.

Le Comité technique de la CODDEMP est chargé des missions suivantes :
- Observer la démographie médicale en Dordogne,
- Accompagner les porteurs de projets de MSP et de pôles de santé et donner un avis technique sur les projets,
- Proposer au comité régional de sélection des MSP les projets finalisés, au regard de la circulaire du 27 juillet 2010 relative au lancement d'un plan d'équipement en maisons de santé en milieu rural.

Le comité des financeurs de la CODDEMP se réunit sur chaque projet de MSP ou de pôle de santé pour étudier le montage financier du projet.

3.3 Les collectivités territoriales (hors Région et Département) et leurs groupements

Les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs en matière de politiques sociales et médico-sociales. Ces compétences s'exercent tant au niveau régional, départemental que communal et intercommunal.

En matière de santé, les communes ou EPCI ont notamment les compétences suivantes :
- Les pouvoirs de police municipale en matière de sécurité et de salubrité, ainsi que certaines dimensions de la politique de l'habitat ;

- La possibilité de créer et de gérer un établissement ou service public à caractère social ou médico-social ;
- La possibilité de construire ou de subventionner la réalisation d'infrastructures et équipements publics sanitaires ;
- La protection générale de la santé publique et de l'environnement par l'organisation et le financement des services municipaux de désinfection et des services communaux d'hygiène et de santé ;
- La possibilité d'attribution d'aides pour l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaires en offres de soins.

Un état des lieux exhaustif des mesures engagées au niveau de chaque territoire pourrait être réalisé. Il permettrait une mise en avant des bonnes pratiques et leur transposition éventuelle à d'autres territoires.

3.4 La Caisse primaire d'assurance maladie de la Dordogne

3.4.1 L'intervention auprès des étudiants

- Au niveau de la région, l'assurance maladie intervient dans les écoles de kinés et d'infirmières 1 fois par an. Lors de ces interventions sont abordés l'installation, les remplacements, le rôle de la CPAM, les partenariats mis en place, les aides à l'installation (contrat incitatifs dans les zones sous dotées).

- Intervention au forum des jeunes médecins, organisé à bordeaux 1 fois par an. 3 ateliers sont animés sur le remplacement, l'installation dont les aides incitatives et les zones concernées, la convention médicale.

- Organisation 2 fois par an du stage administratif obligatoire dans le cursus des médecins. Ce stage se déroule sur 3 jours : 2 jours avec le service médical et 1 journée au sein de la caisse. Sur cette dernière journée sont présentés : le rôle de l'assurance maladie, les démarches administratives d'installation puis différents services interviennent (les conseillers informatique, le service sur la télétransmission et le matériel informatique, le centre de service aux professionnels qui gère les appels des professionnels de santé, le service Maitrise Médicalisée et Accompagnement des Professionnels de Santé qui présente la convention médicale et les enjeux de la maitrise médicalisée, les délégués de l'assurance maladie qui présentent leur rôle, le service GSV qui gère le paiement des prestations en nature et la visite du centre d'examen de santé).

3.4.2 L'accompagnement des nouveaux installés

- En amont :
Tenue du Site soigner en Périgord : Site qui permet de donner de l'information aux professionnels de santé sur les dispositif financiers (ZRR, contrat incitatif), proposition également d'accompagnement dans les études de patientèle, suivi et actualisation de la bourse aux opportunités (recherche de successeurs, de collaboration ou de remplacement), lien sur les sites partenaires (ARS, impôt...).

Travail en lien avec MSA service et les collectivités pour aider à l'installation (école pour les enfants, emploi pour les conjoints...).

Organisation d'un rendez-vous lors de l'installation. Lors de ce rendez-vous est présenté au futur installé les points principaux de sa convention, les outils nécessaires à sa pratique (espace pro, abonnement à l'info lettre, information sur le dispositif d'accompagnement mis en place par la caisse).

- Après l'installation, la caisse a mis en place un accompagnement avec la visite d'un CIS (Conseiller Informatique et Service) dans le mois suivant l'installation et la visite d'un DAM (Délégué de l'Assurance

Maladie) dans les 3 mois afin de faire un point de situation depuis l'installation, sur la Convention, les règlementations Transport, les arrêts de travail, les recommandations de la Haute Autorité de Santé...

- Télémédecine : Différents actes sont remboursés (la nomenclature des actes professionnels est révisée dès qu'il est besoin. Les actes sont remboursés si la convention avec les professionnels de santé est révisée).
Exemple d'acte remboursé : le dépistage de la rétinopathie diabétique pour les patients diabétiques de moins de 70 ans n'ayant pas effectué de fond d'œil depuis plus de 2 ans.
Les plaies-cicatrisation et le cardio sont expérimentés avec l'ARS sur le budget du FIR.
4 actes de télémédecine doivent être remboursés en fin d'année.
L'article 91 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2017 (publiée le 24 décembre 2016 au Journal officiel) modifiant l'article 36 de la LFSS 2014 généralise **l'expérimentation relative à la téléconsultation et à la télé expertise à l'ensemble du territoire français.**
Une circulaire de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs sociaux précise les prérequis pour les professionnels de santé pour participer à l'expérimentation :
- Une convention est conclue entre requis et requérant sans transmission à l'ARS ;
- Les professionnels en situation d'être requis par la réalisation d'une téléconsultation ou d'une téléexpertise adressent une déclaration type d'activité à l'ARS et au CDOM ;
- Une lettre d'engagement est signée entre le requis et 5 à 20 requérants dans le cadre de la téléexpertise puis transmise à l'ARS.
Les CPAM reçoivent des ARS :
- Un fichier consolidé de l'ensemble des professionnels de santé requis engagés dans le cadre de l'expérimentation (téléconsultation et téléexpertise) ;
- Un fichier consolidé de l'ensemble des informations contenues dans les lettres d'engagements.
La communication auprès des professionnels de santé est assurée en région par les ARS expérimentatrices.
Bien qu'il n'existe pas de restriction concernant les professions « requérantes », les demandes d'avis doivent s'inscrire dans le cadre du parcours de soins du patient.

3.4.3 La ligne d'urgence précarité

De nombreux assurés se retrouvent en situation de vulnérabilité engendrées par des difficultés d'accès aux droits ayant pour conséquence un problème d'accès aux soins. Médecins, pharmaciens et autres professionnels de santé y sont confrontés au quotidien.

C'est la raison pour laquelle, la CPAM a décidé l'ouverture d'une ligne téléphonique, dédiée aux professionnels de santé, pour permettre le signalement des situations d'urgence médico-administrative :
- Un accès rapide et direct à un interlocuteur unique de la Caisse Primaire,
- La réponse à une difficulté urgente d'accès à la prise en charge de soins que le professionnel estime devoir être immédiatement mis en place,
- Un traitement rapide, coordonné et global des situations signalées,
- Le traitement des dysfonctionnements à la source par l'analyse des situations présentées.

3.5 Le groupe Mutualité Sociale Agricole (MSA) SERVICES Dordogne

Le groupe MSA SERVICES Dordogne accompagne les Maisons de Santé par l'expertise et la mise en réseau.

GROUPE MSA SERVICES
9 rue Maleville
24000 PERIGUEUX
Tél. : 05.53.02.67.31
Email : contact24@msa-services.fr

Présentation de l'action d'Accompagnement de projets et Gestion des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

Objectifs :

Par le biais des conventions mises en place avec les collectivités porteuses de projet Maison de Santé, MSA Services cherche à :

- favoriser le travail collaboratif des professionnels de santé pour une prise en charge plus globale du patient,
- assurer à long terme l'accès aux soins sur les territoires en favorisant l'installation de nouveaux professionnels de santé (praticiens permanents ou vacations).

Par ailleurs, grâce aux associations adhérentes au réseau de l'Offre de services, nous pouvons proposer des outils visant à faciliter la mutualisation des moyens matériels et humains (Groupement d'Employeurs Géodes).

L'action du groupe MSA Services s'inscrit dans une démarche de mise en place d'un véritable réseau de Maisons de santé, où chaque projet collaboratif développé dans une structure peut être essaimé sur les autres.

Modes d'intervention :

I – EN PHASE PROJET

Accompagnement de la Collectivité	Accompagnement des Professionnels de Santé
• Conseils en matière de travaux et équipements • Appui à l'élaboration du Plan de Financement • Facilitateur de dialogue avec les PS • Participation la recherche de PS en partenariat	• Aide à la définition des besoins • Aide à la recherche d'une organisation • Présentation de bonnes pratiques • Mise en réseau avec structures déjà en fonction

II – EN PHASE OPERATIONNELLE

• Gestion de l'immeuble (Loyers, charges, entretien) • Interlocuteur auprès de PS • Remboursement de l'emprunt • Tenue et Présentation du Compte d'Exploitation	• Faciliter la mise en commun des moyens • Gestion des personnels mutualisés (GE) • Favoriser la concertation • Participer aux réunions de fonctionnement • Interlocuteur des divers fournisseurs • Négociation de contrats groupés (téléphone, Dasri...)

3.6 Les professionnels de santé

3.6.1 Les contrats en médecine libérale

Des modes d'exercices permettent au médecin généraliste libéral de contracter avec un autre médecin ou un étudiant en médecine. Ces contrats peuvent permettre l'installation de médecins en Dordogne.

Le contrat de collaborateur libéral ou salarié d'un libéral

Le collaborateur libéral exerce son activité professionnelle en toute indépendance, sans lien de subordination. Il peut compléter sa formation et peut se constituer une clientèle personnelle.

Il travaille avec ses propres feuilles de soins.

Ce contrat s'adresse aux professionnels « thésés ». Il permet au collaborateur de travailler à côté de médecins et de développer sa clientèle.

Pour en savoir plus : https://www.conseil-national.medecin.fr/article/contrat-type-de-medecin-collaborateur-liberal-380

Le contrat d'assistanat libéral ou salarié d'un libéral

Le médecin peut être assisté dans son exercice, sur autorisation du conseil départemental de l'ordre des médecins, par un autre médecin (inscrit au Tableau de l'Ordre), lorsque les besoins de la santé publique l'exigent, en cas d'afflux exceptionnel de population, ou lorsque, momentanément, son état de santé le justifie. L'assistant travaille sur les feuilles de soins du titulaire.

L'autorisation est accordée pour une durée de trois mois, renouvelable.

Le contrat d'assistanat s'adresse aux professionnels « thésés ».

Pour en savoir plus : https://www.conseil-national.medecin.fr/node/2240

Le contrat d'adjuvat

Ce contrat est mis en œuvre en application de l'article L4131-2 du code de la santé publique : « Peuvent être autorisées à exercer la médecine, [...] comme adjoint d'un médecin en cas d'afflux exceptionnel de population, constaté par un arrêté du représentant de l'Etat dans le département, les personnes remplissant les conditions suivantes :

- Avoir suivi et validé la totalité du deuxième cycle des études médicales en France ou titulaires d'un titre sanctionnant une formation médicale de base équivalente, délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- Avoir validé au titre du troisième cycle des études médicales en France un nombre de semestres déterminé, en fonction de la spécialité suivie, par le décret mentionné au dernier alinéa ;

Ces autorisations sont délivrées pour une durée limitée par le conseil départemental de l'ordre des médecins qui en informe les services de l'Etat. »

➔ **Cette activité concerne les étudiants en médecine et est soumis à l'obtention d'un arrêté préfectoral.**

L'adjuvant travaille sur les feuilles de soins du titulaire.

Pour en savoir plus : https://www.conseil-national.medecin.fr/article/contrat-type-pour-l-exercice-de-la-medecine-par-un-etudiant-en-qualite-d-ajoint-d-un-medecin-379

3.6.2 La bourse d'études du Pôle de santé de Bergerac

La PACES est la Première Année Commune aux Etudes de Santé pour les étudiants qui se destinent à l'une des quatre filières médicales : médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou maïeutique (sage-femme).

Le coût des études est tel qu'aujourd'hui de nombreux étudiants du Bergeracois ne peuvent plus accéder à la PACES.

C'est la raison pour laquelle, le Pôle de santé de Bergerac propose d'offrir, avec le concours de sponsors, une bourse annuelle d'études de 2.000 € à un étudiant du Bergeracois tel que défini par le Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Conditions à remplir pour bénéficier de la bourse d'études du Pôle de santé de Bergerac

. Avoir effectué sur le territoire du Bergeracois ses trois années de lycée ;
. Avoir obtenu un baccalauréat S, si possible avec mention ;
. Avoir des parents non imposables ou ayant des revenus dans la première tranche d'imposition ;
. Fournir son certificat de scolarité en Faculté de Médecine ;
. Réussir son premier semestre de PACES pour percevoir l'intégralité de la bourse, versée en deux parts égales (la moitié étant soumise à la réussite au premier semestre.

Pour tous renseignements : http://www.poledesante-bergerac.fr/system/files/espace-public/bourse_etudiants_pds_bergerac.pdf

3.7 L'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24) et la Société d'Economie Mixte du Périgord (SEMIPER)

CONSTRUIRE
AMÉNAGER

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE **OPÉRATIONS COMMUNALES, INTERCOMMUNALES, DÉPARTEMENTALES**

OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Choix des équipes de maîtrise d'œuvre pour toutes les opérations en matière d'aménagement et de construction/rénovation d'équipements publics
- Suivi des travaux.
- Portage financier de l'opération

DESCRIPTION DES SERVICES PROPOSÉS

L'ATD 24 propose :

- Mission préparation du programme et de la consultation
- Mission d'assistance au recrutement (publicités d'annonces légales, rapports d'analyses des candidatures et des offres, animations des commissions)
- Mission d'accompagnement après le choix de la maîtrise d'œuvre (adéquation programme/documents graphiques jusqu'à l'APS)

Cette mission fait l'objet d'une convention financière spécifique

La SEMIPER propose :

- Tous types de missions de maîtrise d'ouvrage, en conduite d'opération ou en délégation complète (mandat), y compris financière
- Conseil et appui des maîtres d'ouvrage sur les aspects réglementaires, pilotage des différents intervenants, veille des intérêts du maître d'ouvrage, interface entre professionnels du bâtiment et maître d'ouvrage
- Etudes, assistance à maîtrise d'ouvrage de projets d'intérêt général
- Appui, conseil et portage de projets dans le domaine du développement durable : écoconstruction (BBC...), éco-quartiers, photovoltaïque sur toiture...

APPUI EN COMPLÉMENT

- Appui technique et juridique du Réseau d'experts de la SCET, filiale de la Caisse des Dépôts
- Réseau des Entreprises Publiques Locales (EPL)

EXEMPLES

- **Pour l'ATD 24 :** CMS de Vergt, Creysse ; des déchèteries de Ribérac et Thiviers...
- **Pour la SEMIPER :** gendarmeries, CDIS, collèges, lycées, Campus des Métiers Boulazac, aménagements urbains : EHPAD, IME Atur, divers bâtiments industriels...

PERSONNES RESSOURCES

ATD 24

Bertrand BOISSIERE
Directeur

Mylène PESTOURIE-MARTINEZ
Responsable du service ingénierie territoriale
05 53 06 65 65
m.pestourie@atd24.fr

SEMIPER
GIL TAILLEFER
Directeur général
06 31 39 57 75
gil.taillefer@semiper.fr

ANNEXE 2 :

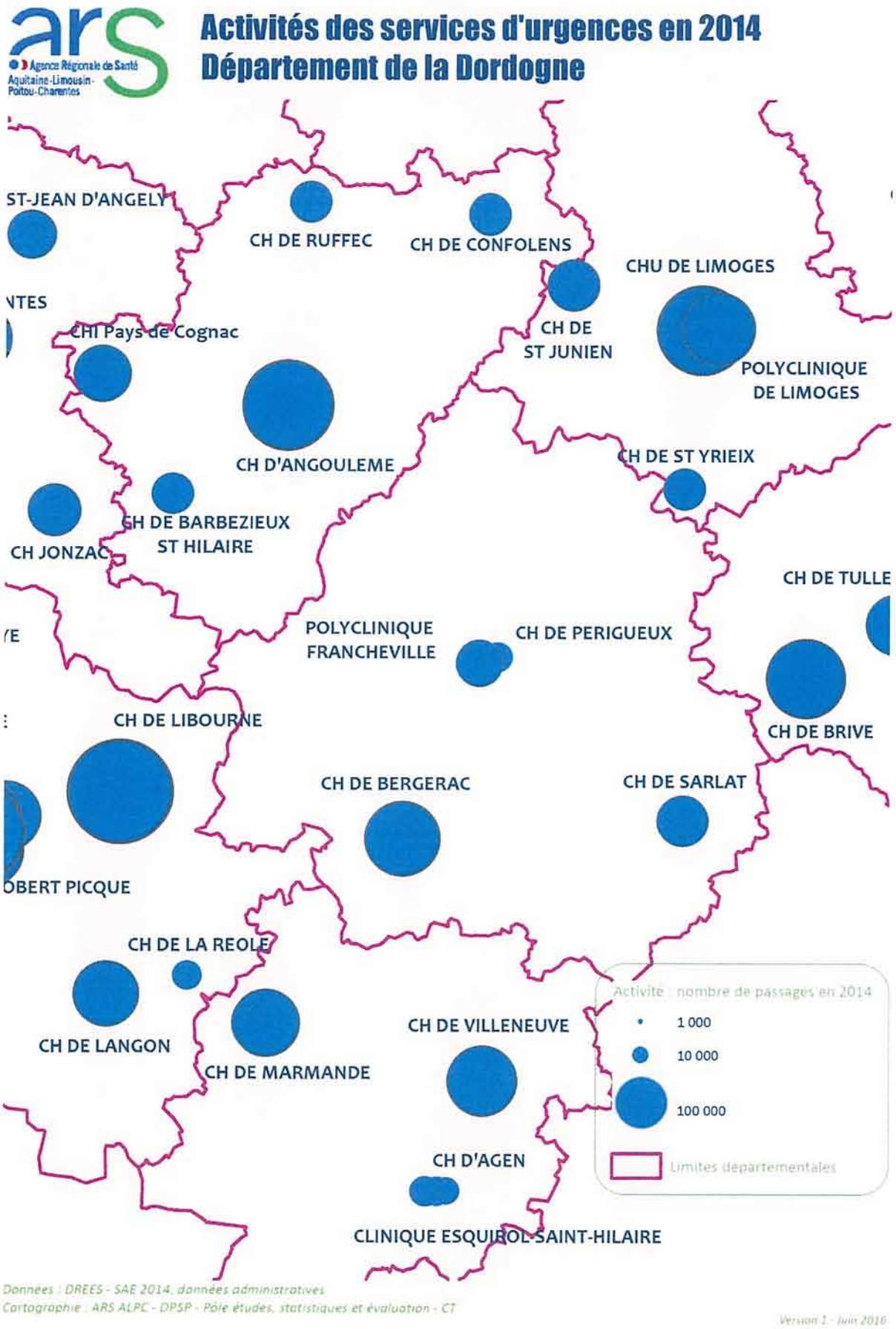
Agence Régionale de Santé
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
Activités des services d'urgences en 2014
Département de la Dordogne
ST-JEAN D'ANGELY
CH DE RUFFEC
CH DE CONFOLENS
CHU DE LIMOGES
NTES
CHI Pays de Cognac
CH DE ST JUNIEN
POLYCLINIQUE DE LIMOGES
CH D'ANGOULEME
CH DE ST YRIEIX
CH DE BARBEZIEUX ST HILAIRE
CH JONZAC
CH DE TULLE
POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE
CH DE PERIGUEUX
CH DE LIBOURNE
CH DE BRIVE
CH DE BERGERAC
CH DE SARLAT
OBERT PICQUE
CH DE LA REOLE
CH DE LANGON
CH DE MARMANDE
CH DE VILLENEUVE
CH D'AGEN
CLINIQUE ESQUIROL-SAINT-HILAIRE
Activité : nombre de passages en 2014
1 000
10 000
100 000
Limites départementales
Données : DREES - SAE 2014, données administratives
Cartographie : ARS ALPC - DPSP - Pôle études, statistiques et évaluation - CT
Version 1 - Juin 2016

ANNEXE 3 : COORDONNÉES PMI, CPEF, CAMSP ET ACTIONS DE SANTÉ DÉPARTEMENTALE

LES CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

BERGERAC-EST
Annexe de la Maison du Département
en Bergeracois
2, rue Valette
24100 BERGERAC
Tel. : 05.53.02.04.70
Fax : 05.53.22.99.22

BERGERAC-OUEST
Annexe de la Maison du Département
en Bergeracois
2, rue Valette
24100 BERGERAC
Tel. : 05.53.02.04.62
Fax : 05.53.24.98.16

HAUTEFORT
La Jumenterie
Rue Sylvain Floirat
B.P. 16
24390 HAUTEFORT
Tel. : 05 53 50 50 40
Fax : 01 57 67 29 01

MUSSIDAN
Maison du Département de la Vallée de l'Isle
11bis, rue Aristide Briand
24400 MUSSIDAN
Tel. : 05 53 81 02 05
Fax : 05 53 80 69 94

NONTRON
Place du Champ de Foire
B.P. 12
24300 NONTRON
Tel. : 05 53 56 05 80
Fax : 05 53 56 63 95

PERIGUEUX
27 rue Victor Hugo
24000 PERIGUEUX Cedex
Tel. : 05 53 02.02.09.-02.25-02.31
Fax : 01 57 67 90 61

RIBERAC
Maison du Département en Val de Dronne
Les Chaumes Est
Route de Périgueux
24600 RIBERAC
Tel.: 05 53 92 48 62
Fax: 01 46 52 55 41

SARLAT-LA-CANEDA
« Les Jardins de Madame »
Rue Jean Leclaire
B.P. 91
24003 SARLAT-LA-CANEDA Cedex
Tel.: 05 53 31 71 79
Fax: 01 57 67 24 58

LES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE

Consultations médicales sur rendez-vous :

BERGERAC	Annexe de la Maison du Département en Bergeracois 2, rue Valette 24100 BERGERAC Tel. : 05.53.02.04.70 Fax : 05.53.22.99.22	Horaires d'ouverture Lundi au vendredi 8 H 30 - 12 H 13 H 30 – 17 H
NONTRON	Centre Médico-social Place du Champ de Foire 24300 NONTRON Tel.: 05 53 56 01 84 Fax: 05 53 56 63 95	Horaires d'ouverture Lundi au vendredi 9 H – 12 H 30 13 H 30 – 17 H
PERIGUEUX	Cite Administrative Bâtiment B Rue du 26ème R.I. CS 70010 24016 PERIGUEUX cedex Tel. : 05 53 02.03.90 Fax : 01 57 67 29 18	Horaires d'ouverture Lundi au jeudi 13 H 00 – 18 H Vendredi 13 H 00 – 17 H
RIBERAC	Maison du Département en Val de Dronne Les Chaumes Est Route de Périgueux 24600 RIBERAC Tel.: 05 53 92 48 62 Fax: 01 57 67 42 40	Horaires d'ouverture Lundi au vendredi 8 H 30 – 12 H 30 13 H 30 – 17 H
SARLAT-LA-CANEDA	Centre Médico-social « Les Jardins de Madame » Rue Jean Leclaire B.P. 91 24203 SARLAT-LA-CANEDA Cedex Tel. : 05 53 31 71 71 Fax : 01 57 67 24 58	Horaires d'ouverture Lundi au vendredi 9 H – 12 H 13 H 30 – 17 H

LES CENTRES D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE (CAMSP)

Antenne de PERIGUEUX

Cite administrative - Bâtiment B
Rue du 26ème R.I.
CS 70010
24016 PERIGUEUX cedex

Tel. : 05 53.02.03.91
Fax : 01 57 67 29 32

Horaires d'ouverture :
Lundi au jeudi : 9 H - 12H /14 H - 17 H
Vendredi : 9 H – 12 H

Antenne de BERGERAC

Maison du Département en Bergeracois
Impasse Desmartis
24100 BERGERAC

Tel. : 05 53 02.04.40
Fax : 01 57 67 29 15

Horaires d'ouverture :
Lundi au jeudi : 9 H – 12 H 30 /14 H - 17 H 30
Vendredi : 9 H – 12 H 30

Antenne de TERRASSON-LAVILLEDIEU

Place du Foirail
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

Tel. : 05 53 50 21 01

Horaires d'ouverture :
Mardi et jeudi : 9 H - 12H /14 H - 17 H

LES ACTIONS DE SANTE

CENTRE DEPARTEMENTAL DE VACCINATION

PERIGUEUX

Cite Administrative – Bâtiment B
Rue du 26ème R.I.
CS 70010
24016 PERIGUEUX cedex

Tel. : 05 53 02.03.93
Fax : 01 57 67 29 28

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi : 8 H 30 - 12H /13 H 30 - 17 H 00

CONSULTATION DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

PERIGUEUX

Centre Hospitalier de PERIGUEUX
80, avenue Georges Pompidou
24000 PERIGUEUX

Tel. : 05 53 45 26 48
Fax : 05 53 45 27 79

Horaires d'ouverture :
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 12H /13 H
Mardi et samedi : 10 H – 11 H

CENTRES DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE (CLAT)

PERIGUEUX

Cite Administrative – Bâtiment B
Rue du 26° R.I.
CS 70010
24016 PERIGUEUX cedex

Tel. : 05 53.02.03.92
Fax : 01 57 67 29 28

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi : 8 H 30 – 12 H / 13 H 30 – 17 H

BERGERAC

Annexe de la Maison du Département
en Bergeracois
2, rue Valette
24100 BERGERAC

Tel. : 05 53 02.04.42
Fax : 01 57 67.29.36

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi : 9 H – 11 H 30/13 H 30 – 16 H 30

Enquête réalisée de février à mai 2017, auprès des internes en stage en Dordogne et du Syndicat des Internes en Médecine Générale d'Aquitaine (SIMGA):

De quelle université dépendez-vous ?

Université de Bordeaux. Toutefois les provenances des internes sont diverses : Paris, Besançon, Limoges, Brest, le Lot, la Normandie…

Le stage :

Comment choisissez-vous vos lieux de stages ?

Le département de médecine générale propose une liste de lieux de stages. La liste est précise.
Les maîtres de stages et les lieux des stages sont notés (accueil, formation, logement…), cela permet un choix éclairé. Par ailleurs, les étudiants notent officieusement les maîtres de stages.

Quel intérêt du stage ?

- Le stage est très important dans le choix de la future installation. C'est à l'occasion de ces stages que l'étudiant décide de s'orienter vers la médecine générale ou urgentiste… Le stage permet de faire des rencontres et de se projeter sur une installation potentielle sur le territoire.
- Il est très imporant de conserver les internats en Dordogne car ils permettent aux internes la pratique de stages sur le département (et peut-être leur futur installation).

Les forums vous aident-ils à trouver un stage ? Quels autres vecteurs de communication faut-il développer pour vous aider à trouver un stage (guide, portail internet, organisation de rencontres…) ?

Un forum sur l'installation se tient annuellement à Bordeaux, en octobre. Les étudiants viennent se procurer de l'information sur l'installation dans les différents départements. Une journée d'accueil des 1ères années est aussi prévue. Ces rencontres sont un temps très attendu par les étudiants.
La Dordogne n'est pas assez visible sur le forum (outils de communication et attractivité du stand à travailler). Si la Dordogne souhaite y participer, il faudrait que le département adresse de la documentation dès le mois de février, période à laquelle les étudiants recherchent leur futur stage. La documentation pourra ainsi leur être distribuée très tôt. De plus, le début de la préparation du forum d'octobre débute en mars.

Quelles incitations ou quels freins vous aident à choisir votre lieu de stage (hébergement/logement, frais km…) ?

- Le plus pour un choix de stage est la possibilité de se loger en internat "en l'état" (meublé). Il y a 3 internats en Dordogne : Bergerac, Périgueux et Sarlat. Les internes apprécient les internats ou tout autre mode d'hébergement regroupé. Un gros travail a été réalisé sur l'internat de Bergerac.
- Une proposition d'un hébergement, pourquoi pas en collectif ou à proximité d'autres stagiaires / par la mise à disposition d'un logement meublé à titre gracieux / participation aux frais de loyer, serait incitative.
- Des stagiaires ont connu des problèmes de logement en zone rurale. Les meublés sont plus difficilement accessibles, pour les stages démarrant en mai, car plus orientés vers les touristes, mais les Maires sont très accueillants et tentent de trouver des solutions d'hébergement. Les stagiaires apprécient les logements au dessus des MSP.
- Un abondement de l'indemnité de frais kilométriques financée par la faculté serait apprécié.

Pourquoi un stage ou votre internat en Dordogne ?

Le stagiaire recherche son stage par rapport à la géographie, la qualité du terrain de stage, l'éloignement des cours du terrain de stage (fluidité et état des axes routiers, facilité d'hébergement) :
- La qualité du stage et sa notation influencent le choix du lieu de stage. Les maîtres de stages de Dordogne sont bien notés (qualité de la formation dispensée).
- La côte atlantique est très prisée l'été (plages) et donc les lieux de stages, sur la côte, sont pris en priorité puis les stages sur Bordeaux. Le choix se porte ensuite sur les autres lieux de stages proposés.
- La Dordogne est choisie car elle est belle l'été. Les stagiaires savent que le département bouge en cette période car il est très touristique. Toutefois, les activités qui peuvent être pratiquées restent méconnues. Le département doit travailler sur un tourisme pour les jeunes (- de 30 ans) car il est surtout réputé comme rural avec un tourisme vert et familial.

D'autres départements réalisent-ils des campagnes de communication intensives ? Par quels moyens ?

Le Lot-et-Garonne et la Charente communiquent depuis de nombreuses années et connaissent comment être attractifs pour faire venir des étudiants et jeunes praticiens.
La qualité de l'accueil est très importante :
- Chaque année, le Département du Lot-et-Garonne accueille les internes par une cérémonie de bienvenue avec petits fours... A cette occasion, les internes font connaissance des élus départementaux et des autres internes. C'est l'occasion de leur présenter le département, la ville où ils séjourneront et les sorties (restaurants, bars, boites de nuit, etc).
- Les étudiants pensent que la Dordogne devraient réaliser un livret d'accueil + donner des places de cinéma et un pass touristique. La Dordogne a de véritables atouts. Il fait bon vivre dans le département mais ce bien vivre n'est pas assez mis en valeur.
- La vie nocturne est importante. Les horaires de bus et les fermetures prématurées des restaurants et des bars ne sont pas en adéquation avec la vie d'un étudiant.

Autres sujets abordés à propos des stages/internat :
- Il faut accentuer les stages prat' (en pratique) qui peuvent inciter de nouvelles installations.
- Les conditions de dispense des cours sont à améliorer (salles de cours connectée permettant l'accueil de plus d'étudiants).
- Besoin d'accompagnement à la gestion administrative, comptable et juridique d'un cabinet (différents modes d'installation en libéral, constitution d'une SISA...).

Les études et le choix professionnel :

Comment voyez-vous votre exercice futur ?

L'installation n'est pas souvent directe mais souvent consécutive à une série de remplacements.

En quelle année votre choix d'orientation professionnelle se fait-elle ?

La 6ème année de médecine est l'année de spécialité.

Les stages vous aident-ils à déterminer votre choix professionnel ?

Oui, ils sont le moyen de connaitre la réalité de la pratique et l'intérêt géographique pour le lieu d'exercice.

Quels sont vos critères pour sélectionner le lieu de votre future installation (situation géographique, l'équipe de professionnels avec laquelle vous travaillerez...) ?

- Département d'origine pour certains.
- Nombreux ont choisi leur orientation professionnelle mais débutent tous leur thèse (3 ans) et ont du mal à se projeter. Le lieu d'installation n'est pas une préoccupation car dès qu'ils ont un confrère au téléphone celui-ci leur fait une proposition d'installation. D'où l'importance du lieu de stage et de sa qualité.

Quels sont vos freins à l'installation en médecine générale libérale ?

- Des étudiants ne souhaitent pas s'orienter vers la médecine générale libérale par "peur de la gestion libérale" car elle est chronophage et ils se sentent mal préparés à l'affronter.
- Les étudiants ne sont pas formés en finance, comptabilité et fiscalité. Ils souhaiteraient aussi un accompagnement à la gestion administrative. Ces manques de formations sont un frein à l'installation en médecine générale libérale quelque soit le lieu d'installation.

Quels éléments pourraient vous aider à vous orienter vers la médecine générale (incitations financières, meilleure connaissance du territoire...) ?

La pratique en MSP est très importante car les étudiants ne veulent pas travailler seuls. Ils souhaiteraient un compagnonnage par un médécin expérimenté aussi ils ne s'installeront pas dans une MSP dans laquelle il n'y a plus de médecin ou des médecins proches de la retraite.

Avez-vous obligation d'un stage en médecine générale libérale ?

Le stage en médecine générale libérale est devenu obligatoire très récemment. L'augmentation du nombre de stages obligatoires en médecine générale devrait raccourcir le délai d'installation du médecin généraliste.
Toutefois, le renouvellement des maîtres de stages en Dordogne (suite à des départs à la retraite) est un enjeu. Il y a un risque de sous effectif en maîtres de stages pour accueillir tous les étudiants qui souhaiteraient venir réaliser leur stage sur le département.

Quelle est la part de l'enseignement numérique à la fac ? Que pensez-vous de la révolution numérique ? Y êtes-vous préparé (e.santé, dématérialisation du dossier du patient, télémédecine...) ?

Tous les étudiants sont à l'aise avec le numérique dans lequel ils baignent. La télémédecine n'est pas un sujet qui les préoccupe.

La future installation :

Des incitations financières vous aident-elles dans votre choix d'installation (bourse d'études avec engagement d'installation...) ?

85% des internes seraient prêts à s'installer en zone déficitaire en fonction des incitations proposées.
Toutefois, les aides financières à l'installation ne sont pas la priorité. Les étudiants souhaiteraient l'appui à l'installation par une personne référente qualifiée (accompagnement juridique, administratif et financier) notamment pour l'installation juridique en MSP.

Quels seraient les moyens de vous accompagner dans votre choix professionnel (forum, livret d'accueil, bourse à l'emploi, rencontres avec des élus et des praticiens installés, parrainage par un MG installé, un contact local pour aider dans les démarches adm. liées à l'installation + à trouver une location immobilière + aider pour que le conjoint trouve un travail...) ?

- La construction de la vie familiale est proritaire. Aussi, le lieu d'installation professionnel est conditionné au choix d'installation de la famille ("le lieu de travail est un compromis dans le couple"). L'emploi du conjoint est donc un critère prioritaire. Les services et les écoles sont considérés importants dans le choix.
- Le Département de l'Aveyron a développé un poste d'agent dédié à la santé, dont l'accompagnement au projet d'installation des professionnels de santé (accompagnement individualisé du professionnel avec notamment la recherche d'un emploi pour le conjoint). Une commission se réuni pour aider à l'installation.
- Les internes pensent que des formations pourraient être délivrées sur la gestion comptable, juridique et la fiscalité. Les étudiants n'y pensent pas encore mais cette question vient plus tard, au moment de l'installation. C'est un véritable manque pendant leurs études.
- Une communication pourrait être réalisée sur les référents des divers formations (flyers) et une soirée d'information pourrait être organisée pendant la période de stage.
- Il faudrait mieux faire connaitre les incitations à l'installation. Une documentation serait appréciée.

Combien d'entre vous ont signé un Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) ?

Aucun. Chaque année, les étudiants qui signent des CESP doivent être 1 ou 2 maximum par session.
Aussi, le CESP n'est pas le déclencheur du choix d'installation en zone carencée des étudiants qui le signent. Souvent ces étudiants seraient allés s'installer dans ces zones carencées de toute manière (originaires de ces zones, etc.).
Il faudrait faire une promotion forte du dispositif notamment en début d'internat. Il y a un manque de communication sur ce dispositif. Des étudiants ont eu une information sur le CESP mais le dispositif a été présenté comme étant très complexe.

Pourquoi ont-ils signé ou pourquoi n'ont-ils pas signé ?

Les étudiants ne peuvent pas tous se projeter et donc s'engager, au début de leurs études, alors qu'ils découvrent véritablement le métier dans les 2 dernières années.

L'obligation de s'engager à s'installer sur plusieurs années en zone carencée est-elle un frein ?

- La campagne n'effraie pas les étudiants originaires pour la plupart de villes moyennes et de départements ruraux. Le travail en zone urbaine ou rurale n'est pas un critère de choix d'installation. La décision peut être motivée par un retour dans son département d'origine.
- Les étudiants ont surtout peur de s'installer seuls dans une commune ou à proximité d'un médecin généraliste qui va partir à la retraite.
- De plus, pour un confort d'exercice, il leur importe de travailler à proximité des spécialistes.

Que pensez-vous de votre futur exercice professionnel ?

Les étudiants veulent se dégager du temps pour les loisirs et ne pas travailler trop tardivement en soirée. Ils souhaiteront un secrétariat pour les aider à dégager du temps. Comment financer un poste de secrétariat ?

Préférez-vous exercer seul ou en équipes pluriprofessionnelles ou en équipes pluridisciplinaires ?

En équipe.

Que pensez-vous de travailler en maison de santé pluridisciplinaire ?

- L'exercice regroupé est un plus (MSP, centre de santé...). La MSP est rassurante pour les jeunes praticiens. Puis, en fonction de l'entente des professionnels, les médecins peuvent préférer travailler seul. Travailler de manière autonome peut faire peur dans un 1er temps.
- Les étudiants souhaitent travailler en mode d'exercice regroupé mais si et seulement s'ils ne sont pas seuls. Ils n'iront pas dans une MSP vide. Ils ne veulent pas être le premier médecin à s'installer dans la MSP car ils veulent travailler avec d'autres médecins et être tutorés par un confrère expérimenté.

Aussi, peu de jeunes praticiens s'installent directement après la sortie des études et préfèrent faire des remplacements.

Que pensez-vous de l'exercice mixte ? Que pensez-vous de la médecine générale salariée ? Des centres de santé ?

Les internes sont de plus en plus intéressés par l'activité mixte, avec une aide logistique pour l'administratif (aide à la gestion administrative d'un bureau).
- Un interne fait un stage en PMI qu'il trouve très intéressant. Il propose de mixer un poste de médecin généraliste libéral avec des heures de consultations en PMI, dans un cadre particulier à déterminer. Il trouverait novateur et intéressant de proposer une activité salariée en plus de l'installation en libérale.
- Les étudiants n'ont pas d'idées sur l'activité libérale ou salariale. Ils pourraient être intéressés par un salariat en centre de santé "pourquoi pas".

Avez-vous des propositions, des idées pour convaincre des professionnels de santé à venir s'installer en Dordogne ?

Il faudrait pouvoir obliger les remplaçants à s'installer après un certain nombre d'années de remplacements. Les lieux où les MG peuvent avoir des aides en tant que remplaçant ne sont pas connus et jouent sur l'installation. Pourtant, le remplacement est un moyen de découvrir un territoire et la patientèle.

Autres sujets abordés

<u>Les mini stages</u> : Les internes ont des difficultés d'accès aux mini stages. Durant la période de stage de 6 mois, les stagiaires doivent aussi réaliser des mini stages. La nouvelle réforme de 2017 impose 8 1/2 journées ou 4 journées de mini-stages, soit 4 stages différents. Ces stages peuvent être réalisés en PMI, CMP/CSAPA, HAD, palliatif, sécurité sociale / CPAM, médecine scolaire, médecine du sport ou auprès d'un médecin coordinateur d'EHPAD.
Les mini stages sont très difficiles à trouver et la communication est bien moins facilitée que pour les stages de 6 mois. Besoin d'un site internet qui recence les propositions de mini stages. Enfin, des organismes ne répondent pas aux sollicitations des étudiants, ou ne proposent plus de mini stages (les listes ne sont pas actualisées), ou ne répondent pas assez rapidement.

Déposée au contrôle de légalité et publiée le 25 JAN. 2018

ANNEXE 5 : Glossaire

SIGLE	MOT D'ORIGINE
ALD	Affection de longue durée
ARS	Agence régionale de santé
CAMI	Cancer arts martiaux et informations (association)
CESP	Contrat d'engagement de service public
CHU	Centre hospitalier universitaire
CLS	Contrat local de santé
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunal
Fage	Fédération des associations générales étudiantes
FNAMPoS	Fédération Nouvelle-Aquitaine des maisons et pôles de santé
GHT	Groupement hospitalier de territoires
HAD	Hospitalisation à domicile
MAIA	Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (accès aux droits)
MSP	Maison de santé pluridisciplinaire
PRS	Projet régional de santé
SIMGA	Syndicat des internes en médecine générale d'Aquitaine
SISA	Société interprofessionnelle de soins ambulatoires
Sniiram	Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie
SPASAD	Services polyvalents d'aide et de soins à domicile
SROMS	Schéma régional de l'organisation médico-sociale
SROS	Schéma régionale de l'organisation des soins
SSIAD	Services de soins infirmiers à domicile
Unef	Union nationale des étudiants de France
URPS	Union régionale des professionnels de santé
USLD	Unités de soins de longue durée

Déposée au Contrôle de légalité le 25 Janvier 2018 et publiée le 25 Janvier 2018.

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la DORDOGNE

Délibération n° 18-08 du 15 janvier 2018

Orientations Budgétaires 2018

Motion relative à l'annonce de la suppression de 95 postes
à l'entreprise ROUGIE de SARLAT.

VU les absences de Mme Annie SEDAN, M. Frédéric DELMARÈS, de Mme Maryline FLAQUIERE, de Mme Mireille BORDES, de M. Michel TESTUT de Mme Colette VEYSSIERE, de Mme Christelle BOUCAUD, de M. Jeannik NADAL, de M. Bruno LAMONERIE, de Mme MANET-CARBONNIERE, de M. Christian TEILLAC, de Mme Sylvie CHEVALLIER, de M. Pascal BOURDEAU, de M. Serge MERILLOU, de Mme Juliette NEVERS, de M. Didier BAZINET et de Mme Carline CAPPELLE du Groupe Socialiste et Apparentés,

VU les pouvoirs donnés à M. Michel KARP par Mme Annie SEDAN, à Mme Cécile LABARTHE par M. Frédéric DELMARÈS, à M. Jean-Fred DROIN par Mme Maryline FLAQUIERE, à M. Germinal PEIRO par Mme Mireille BORDES, à M. Jean-Paul LOTTERIE par M. Michel TESTUT, à M. Thierry NARDOU par Mme Colette VEYSSIERE, à M. Stéphane DOBBELS par Mme Christelle BOUCAUD, à Mme Marie-Pascale ROBERT-ROLIN par M. Jeannik NADAL, à Mme Colette LANGLADE par M. Bruno LAMONERIE, à Mme Régine ANGLARD par Mme Nathalie MANET-CARBONNIERE, à Mme Brigitte PISTOLOZZI par M. Christian TEILLAC, à M. Henri DELAGE par Mme Sylvie CHEVALLIER, à Mme Marie-Rose VEYSSIERE par M. Pascal BOURDEAU, à Mme Marie-Lise MARSAT par M. Serge MERILLOU, à M. Jean-Michel MAGNE par Mme Carline CAPPELLE, à Mme Nicole GERVAISE par M. Didier BAZINET et à Mme Corinne DE ALMEIDA par Mme Juliette NEVERS,

VU les absences de M. Jacques AUZOU et de M. Armand ZACCARON du Groupe Communiste, Front de Gauche et Apparentés,

VU les pouvoirs donnés à Mme Marie-Claude VARAILLAS par M. Jacques AUZOU et à M. Michel LAJUGIE par M. Armand ZACCARON,

VU les absences de Mme Natacha MAYAUD, de Mme Joëlle HUTH, de M. Adib BENFEDDOUL, de M. Pascal PROTANO, de M. Laurent MOSSION et de M. Thierry CIPIERRE du Groupe Le Rassemblement de la Dordogne,

VU les pouvoirs donnés à M. Thierry BOIDÉ par M. Adib BENFEDDOUL et à Mme Christel DEFOULNY par M. Laurent MOSSION ;
M. Pascal PROTANO, Mme Natacha MAYAUD et M. Thierry CIPIERRE n'ont pas de pouvoir.

CONSIDERANT les annonces faites par le groupe EURALIS concernant la restructuration de son pôle alimentaire, avec la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi,

CONSIDERANT l'annonce de 95 suppressions de postes sur le site de l'entreprise ROUGIÉ à SARLAT qui emploie aujourd'hui 152 personnes,

RAPPELANT le rôle important joué par l'entreprise ROUGIÉ dans l'aménagement du territoire,

CONSIDERANT l'importance de la filière palmipèdes gras au sein de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire de notre département,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

RAPPELLE que l'agriculture périgourdine bénéficie d'atouts majeurs, tant en termes d'image de marque que de labels, à l'image de ses AOP et IGP, notamment pour ce qui concerne les productions liées aux palmipèdes gras,

RAPPELLE le rôle qu'il joue depuis de nombreuses années dans l'animation de cette filière, la promotion et la valorisation des produits,

ESTIME que ces annonces de suppressions porteraient un coup très dur à l'économie du sarladais et de la Dordogne,

ESTIME que ces suppressions et le manque de perspectives d'avenir mettent clairement en péril l'avenir même du site,

DENONCE avec fermeté les annonces brutales du groupe EURALIS,

APPORTE son entier soutien aux salariés de l'entreprise ROUGIÉ dans leur combat pour la sauvegarde de leur emploi,

DEMANDE à la direction du groupe EURALIS l'organisation d'une table ronde associant l'Etat, les collectivités locales et les représentants du personnel,

DEMANDE au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine de se saisir au plus vite de cet important dossier économique.

Le Groupe Socialiste et Apparentés, 34 membres vote « POUR » ;
Le Groupe Communiste, Front de Gauche et Apparentés, 4 membres vote « POUR » ;
Le Groupe Le Rassemblement de la Dordogne, 5 membres vote « POUR » ;
Le Groupe Les Républicains et Apparentés, 4 membres vote « POUR ».

TABLE DES MATIERES

N° de la Délibération	Objet	Pages
	A	
	AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES	
7	Aménagement et attractivité du territoire - Adoption du Schéma Départemental d'Accès aux Soins de Proximité de la Dordogne. Rapport général	10
	B	
	BUDGET ET COMPTES	
1	Rapport général	1
	C	
	CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES	
5	Service du Tourisme. Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine. Rapport d'observations définitives relatives à l'enquête nationale sur les politiques touristiques	6
6	Service du Tourisme. Chambre Régionale des Comptes. Rapport d'observations définitives relatives à la gestion du Comité départemental du tourisme de la Dordogne pour les années 2012 et suivantes.	8
	E	
	ECONOMIE	
4	Service Appui aux Entreprises. Adoption du Schéma Départemental des Villages d'Artisans	4
	ENVIRONNEMENT	
2	Rapport sur la situation en matière de développement durable du Département de la Dordogne.....	2

	M **MOTION**	
8	Motion relative à l'annonce de la suppression de 95 postes à l'entreprise ROUGIE de SARLAT	14
	P **PERSONNEL DEPARTEMENTAL**	
3	Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Département de la Dordogne.....	3